This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

R454

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

NEUVIÈME ANNÉE.

TOME VINGT-CINQUIÈME

Mai-Août 1884.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1884

130223

ÉTUDES ALGÉRIENNES

LA COURSE, L'ESCLAVAGE ET LA RÉDEMPTION

A ALGER.

PREMIÈRE PARTIE : LA COURSE.

Depuis la fondation de la Régence d'Alger, qui eut lieu en 1515, jusqu'au commencement du XIXe siècle, personne ne navigua sur la Méditerranée sans courir le risque de tomber entre les mains des Barbaresques, dont les corsaires infestèrent les mers pendant toute cette période. Celui auquel ce malheur arrivait devait s'attendre à un dur esclavage, et mourait dans les fers s'il ne lui était pas possible de payer sa rançon. On sait combien ce fléau pesa sur les populations européennes, et l'on retrouve aisément la trace de cette préoccupation continue dans la littérature des XVIe et XVIIe siècles. D'un autre côté, on constate avec étonnement que ce drame trois fois séculaire n'a pas rencontré d'historien sérieux depuis le P. Dan, qui écrivait en 1637[1]. C'est ce qui nous a engagé à entreprendre cette étude, que nous diviserons en trois parties : *La Course*, c'est-à-dire : comment on tombait entre les mains des Barbaresques ; *l'Esclavage*, où nous dirons dans quelles conditions vivaient les captifs ; *la Rédemption*, où l'on verra comment on sortait de captivité. Il ne sera question dans ce travail que de ce qui se pratiquait à Alger ; mais, sur toute la côte de Barbarie, les errements étaient

1. La Course et l'Esclavage n'ont eu que deux historiens : Fray Diego de Haëdo (*Topografia e historia general de Argel*, Valladolid, 1612, in-8°) et le P. Dan (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*. Paris, 1637, in-4°, réimprimé en 1649 avec quelques additions). Pour la Rédemption, on peut consulter les nombreuses *Relations* des religieux de la Merci et de la T. S. Trinité.

les mêmes, à peu de nuances près, en sorte que l'histoire d'Alger est, à ce sujet, celle de Tanger, Tétouan, Bizerte, Tunis et Tripoli.

La Course.

I.

La piraterie nous apparaît dans l'antiquité en même temps que la navigation elle-même, et semble en être la compagne inséparable. Les premières expéditions maritimes dont les peuples ont gardé le souvenir ne sont, au fond, que des prises de possession violentes, et les rives de la Colchide ne furent pas les seules où de hardis Argonautes allèrent ravir des Toisons d'or. Les récits de voyages qui nous sont parvenus nous donnent la certitude que tout étranger était considéré, sur mer, comme un ennemi, et qu'aucun navigateur ne se faisait scrupule de descendre sur un rivage inconnu et d'y prendre de gré ou de force ce qu'il y trouvait à sa convenance. Par de justes représailles, le malheureux que la tempête jetait à terre devenait la proie du riverain, et la plus dure des captivités était le moindre des maux qu'il eût à craindre. Ce ne fut pas seulement sur les rochers de la Chersonèse Taurique que se dressèrent des autels où le naufragé se vit sacrifié à des divinités vengeresses : partout où la côte était dangereuse, le voyageur courut des risques semblables, et les sombres droits de bris et d'épaves n'ont pas disparu depuis si longtemps de nos mœurs que nous n'ayons pu conserver la mémoire de ces drames affreux, où la férocité humaine se rendait complice de la fureur des éléments. Ce fut en vain que les civilisations Grecque et Romaine cherchèrent à étouffer le mal ; la piraterie, un instant comprimée, reprit un nouvel essor vers la fin de l'Empire, et les flottilles des Normands et des Sarrazins purent pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe. Un peu plus tard, les Vénitiens, les Génois et les Pisans couvraient la mer de leurs vaisseaux, demi-marchands, demi-corsaires, et défendaient l'approche de leurs comptoirs du Levant et de la Crimée avec la même cruauté jalouse que les Phéniciens avaient jadis montrée sur le chemin des îles Cassitérides. Plus tard encore, les Portugais et les Espagnols ne durent qu'à des actes d'un hardi brigandage la conquête des trésors de Goa, du Mexique et du Pérou, et

chacun sait que l'atrocité des moyens employés fut à la hauteur de l'audace de l'entreprise. En résumé, et sans entrer dans des détails que le cadre de cette étude ne comporte pas, ce ne fut guère qu'au siècle dernier que le droit du plus fort cessa d'être la loi suprême de la mer. Encore ne faut-il pas oublier que les rivages les plus riches de l'extrême Orient sont infestés de pirates, et que le temps n'est pas bien éloigné où les forbans de l'Archipel en rendaient la navigation très dangereuse, alors que M. Alexandre de Laborde racontait plaisamment que les navires de ces bandits portaient les noms des grands hommes de l'antiquité, et qu'un de ses amis, après s'être vu ravir ses marchandises par le *Phocion*, avait, deux jours après, laissé sa montre et ses vêtements entre les mains du capitaine de l'*Epaminondas*.

Au milieu de tous ces écumeurs de mer, les Algériens se distinguent par des caractères spéciaux qui veulent être décrits à part. C'est seulement chez eux qu'on peut voir la Course élevée à la hauteur d'une institution sociale, protégée et réglementée par un gouvernement régulier, qui en fit son seul moyen d'existence pendant plus de trois siècles, et qui finit par l'absorber et la monopoliser à son profit. Cette longue durée d'un État qui ne vécut que d'une semblable ressource mériterait à elle seule d'appeler l'attention de l'historien, quand même il ne s'y joindrait pas un intérêt tout particulier pour nous, qui avons succédé aux anciens dominateurs du pays.

Les premiers musulmans ne pratiquèrent pas la Course; la mer les effrayait, et d'ailleurs, le Prophète avait dit : « Men nezel el bahra morreyteni f'kad kefer. » (Celui qui s'embarque deux fois sur mer est un Infidèle.) Mais, après la prise de Carthage (698), le vieux Mousa, devenu sultan de Tunis, fit construire cent galères, en donna le commandement à son fils Abdallah, et proclama la guerre sainte sur mer. Ce fut alors qu'ils s'emparèrent de la Sicile, qui devint leur place d'armes, et d'où ils répandirent leurs ravages sur le reste de la Méditerranée[1]. L'énorme butin qui fut fait rendit bientôt ce mode de guerre très populaire, et les commentateurs du Koran ne tardèrent pas à déclarer que nulle œuvre ne pouvait être plus agréable à Dieu; que le mal de mer (en Djehad) était aussi méritoire que la mort au combat, et, enfin, que c'était Dieu lui-même

1. *Storia dei Musulmani di Sicilia*, da Michele Amari (1854).

qui venait recueillir les âmes de ceux qui étaient tués sur mer, tandis que, pour les combats terrestres, il se contentait de déléguer l'Ange de la Mort. Nous n'avons pas à raconter ici les ravages commis par les flottes Sarrazines, ni la répression qui leur fut opposée. Il nous suffira de constater, qu'au moment où les Barberousses s'emparèrent d'Alger, il n'y avait pas une petite crique du rivage africain qui ne donnât asile à quelques corsaires[1]. Mers-el-Kebir, Bougie, Bizerte et Tunis étaient, à cette époque, leurs centres de ralliement et de ravitaillement.

Jusqu'au commencement du XVIe siècle, Alger ne joue dans l'histoire qu'un rôle presque nul. La beauté de son site et la commodité d'un petit port naturel avaient excité la tribu des Beni Mez'ranna à venir s'établir dans la bourgade qui s'élevait sur l'emplacement de l'ancienne Icosium[2]. Ils avaient, comme toutes les populations des côtes barbaresques, quelques barques de course qui opéraient principalement sur les frontières de mer d'Espagne, le long desquelles les Africains trouvaient des guides et des alliés naturels dans la personne des Morisques persécutés. Voulant mettre un terme aux incursions qui ravageaient son pays et en détruisaient le commerce, le cardinal Ximenès avait décidé Ferdinand le Catholique à conquérir le littoral africain, et avait brillamment inauguré la campagne en s'emparant de Mers-el-Kebir, d'Oran et de Bougie. Les Algériens, craignant d'être châtiés à leur tour, firent des offres de soumission et envoyèrent, en 1511, des ambassadeurs chargés de demander le pardon du passé. Ils durent toutefois l'acheter en consentant à recevoir une garnison espagnole, que le vainqueur de Bougie, Pierre de Navarre, fut chargé d'y établir. En avant du front de mer de la ville et à une distance de cent mètres environ, se trouvait un groupe de quatre îlots rocheux (El Djezair); trois d'entre eux se suivaient de l'ouest à l'est; le quatrième était situé un peu au sud de l'îlot central, dont la pointe orientale se reliait à la côte par une série de récifs. Il résultait de cet ensemble une sorte de môle naturel en forme de T qui présentait aux navires un abri suffisant pour qu'une certaine quantité de corsaires se fussent décidés à en faire leur escale favorite.

1. Voir, entre autres, *la Chronique de Suarez Montanez* (*Revue africaine*, 1865, p. 251 et suiv.).
2. Voir *Icosium*, par M. Devoulx (*Revue africaine*, 1875, p. 299 et suiv.).

Pierre de Navarre jugea opportun de s'emparer de cette position et donna ordre à son ingénieur, Martin de Renteria, de fortifier l'îlot de l'ouest et celui du centre, et d'y construire un ouvrage capable de tenir la ville en respect. Les travaux furent poussés rapidement, et, moins de deux ans après, le port était commandé par un château-fort composé de deux grosses tours et de quatre bastions que reliait entre eux une muraille crénelée, et qu'occupait une troupe de deux cents hommes choisis. Les corsaires, fort gênés de se trouver sous le canon Espagnol, abandonnèrent peu à peu la route d'Alger : avec eux disparut l'aisance des habitants, dont le mécontentement s'accrut chaque jour. Oublieux de leurs anciennes terreurs, ils n'aspiraient plus qu'à se délivrer de la présence du Chrétien, qui était pour eux, suivant l'énergique expression de l'auteur du R'azaouât, *une épine dans le cœur*. Mais, trop faibles et trop peu belliqueux pour tenter eux-mêmes l'entreprise, ils songeaient à trouver un protecteur assez puissant et assez audacieux pour l'accomplir. Celui dans lequel ils mirent leur espoir fut un aventurier que son intrépidité avait rendu célèbre depuis quelques années déjà : c'était le fils d'un potier de Mételin ; il se nommait Aroudj : lui et son frère Kheïr ed Din étaient déjà devenus la terreur de la Chrétienté par l'audace et le bonheur de leurs entreprises ; les Reïs les plus hardis s'étaient groupés autour d'eux et reconnaissaient leur commandement. Ils avaient profité de cet accroissement de forces pour étendre le cercle de leurs opérations et pour tendre une main secourable aux Maures d'Espagne que la persécution chassait de leur patrie. Par leur généreuse assistance, les villes maritimes de l'Afrique du Nord ne tardèrent pas à se peupler de ces réfugiés, dont les récits grandissaient à la fois la gloire des Barberousses et la haine qu'on portait au nom Chrétien [1]. En 1515, Aroudj disposait déjà d'une vingtaine de galères bien armées, et songeait sérieusement à entreprendre quelque chose de grand. Il était trop intelligent pour n'avoir pas reconnu depuis longtemps la nécessité de se procurer un bon port qui pût lui servir d'abri pour ses navires et de centre de ravitaillement : il l'avait d'abord cherché aux îles Gelves, que lui avait fait abandonner la jalousie du souverain de Tunis, puis à Djidjelli, dont

1. Voir, pour tout ce qui précède, l'*Epitome de los Reyes de Argel*, de Haëdo, cap. I.

les habitants s'étaient déclarés en sa faveur; c'est là qu'il se trouvait lorsque les Algériens l'envoyèrent supplier de venir à leur secours. Nous n'avons pas à raconter ici comment il se rendit maître d'Alger par le meurtre de Selim Eutemi, ni comment il fonda la domination turque, que son frère Kheïr ed Din continua à agrandir après sa mort; nous nous contenterons donc de constater qu'à partir de 1516, Alger devint le refuge assuré et la véritable place d'armes de la piraterie. Cependant le Pêñon (tel était le nom de la forteresse espagnole) existait encore, et les diverses tentatives qu'avaient faites les Barberousses pour s'en emparer étaient demeurées infructueuses. C'est en 1530 seulement que Kheïr ed Din se sentit assez fort pour l'attaquer utilement. Il ne put toutefois s'en rendre maître qu'après une canonnade de quinze jours consécutifs, au moyen de laquelle il détruisit les ouvrages de défense; encore fut-il forcé, pour avoir raison de l'héroïque opiniâtreté du capitaine Martin de Vargas, de donner l'assaut à cet amas de décombres avec des forces dix fois supérieures à celles de l'assiégé. Immédiatement après sa victoire, il commença la construction du port : il fit raser ce qui restait des fortifications espagnoles, ne conservant que les deux grosses tours de l'est et de l'ouest; cette dernière est celle que domine encore aujourd'hui le phare. Il employa les captifs chrétiens à ces travaux, et les matériaux provenant des démolitions servirent à combler les vides que les écueils laissaient entre eux et à transformer en un boulevard cette ligne interrompue. Dès lors, la darse se trouva abritée des vents du Nord, si dangereux dans ces parages, et put offrir aux navires un refuge suffisamment sûr. Le port fut défendu contre l'ennemi par des batteries couvertes, qui furent installées sur les tours de l'ancienne forteresse, et par les pièces dont fut armé le front de mer de la ville. A partir de ce moment, tous les navires de course surent où trouver un abri contre la tempête ou contre la poursuite d'un ennemi plus fort qu'eux, une protection assurée et un marché pour leurs prises. L'aire était construite; les oiseaux de proie ne tardèrent pas à s'y rassembler[1].

II.

L'histoire de la piraterie algérienne se divise en trois époques

1. Voir *Le Peñon d'Alger*, de M. Berbrugger (Alger, 1860, in-8°).

bien distinctes : la première pourrait être appelée l'âge héroïque de la Course ; la deuxième, l'âge mercantile ; enfin, dans la troisième, on voit l'Etat se substituer peu à peu aux particuliers et devenir lui-même le Grand Corsaire. Il est impossible d'assigner des dates fixes à chacune de ces périodes : elles ne se terminent pas brusquement et chacune d'elles enjambe un peu sur l'autre. On peut cependant se représenter la première comme débutant avec la Régence elle-même et se terminant vers 1590 ; la deuxième dure jusqu'au milieu du XVIIe siècle et la troisième finit seulement avec la domination turque en Algérie.

La Course ne fut, à son origine, qu'une des formes du *Djehad* ou Guerre sainte aux chrétiens. C'était un acte méritoire et religieux ; les bannières des navires étaient consacrées dans les mosquées et par les prières des croyants ; ceux qui périssaient dans le combat voyaient s'ouvrir devant eux le paradis du Prophète, et l'opinion publique entourait les vainqueurs d'hommages semblables à ceux que recevaient en Europe les chefs de nos grands ordres religieux, alors qu'ils étaient les seuls protecteurs des populations côtières contre les incursions musulmanes. La popularité dont ils jouissaient ne tardait pas à les désigner à l'attention du Grand Seigneur, qui choisissait parmi eux les gouverneurs de ses provinces et les amiraux de ses flottes. Pendant presque toute la durée du XVIe siècle, les Pachas envoyés à Alger furent d'anciens reïs, aussi bien que les chefs suprêmes des forces maritimes du Sultan[1]. Ce n'était pas des hommes ordinaires que ce Kheïr ed Din, qui, livré à ses propres ressources et entouré d'ennemis puissants, sut étendre en quelques années sa domination de la Tunisie au Maroc[2] ; que ce Dragut, qui, devenu de simple matelot Pacha de Tripoli, allait arracher Malte aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, lorsque la mort vint l'arrêter au moment où il entraînait ses soldats à l'assaut du fort Saint-Elme[3], ni que ce Sala-Reïs, qui osa porter ses armes jusqu'à

1. Les pachas d'Alger du XVIe siècle sont presque tous d'anciens capitaines corsaires : Aroudj (1515-1518), Kheïr ed Din (1518-1534), son khalifat Hassan Aga (1534-1543), Hassan-Pacha (1543-1551, 1557-1561, 1562-1567), Sala-Reïs (1552-1556), son fils Mohammed (1567-1568), Euldj-Ali (1568-1571), et ses khalifats Hassan-Coptan, Arab-Ahmed, Rabadan (1571-1587). Parmi ces pachas, Kheïr ed Din, Sala-Reïs et Euldj-Ali devinrent capitans-pachas à Constantinople.

2. *Epitome de los Reyes de Argel*, cap. II.

3. Voir, entre autres, Vertot, *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, t. III (219-492).

Tuggurt et Ouargla, et dans des régions qui passaient jusque-là pour fabuleuses [1].

Il faudrait des volumes pour raconter les hauts faits de ces grands Reïs, compagnons ou successeurs des Barberousses, qui remplirent le XVIe siècle de l'éclat de leurs noms [2]. Nous consacrerons cependant quelques lignes à un des plus glorieux et au dernier d'entre eux, dont la vie nous montre quelles qualités de commandement révélaient ces hommes que leur valeur faisait sortir des positions les plus humbles.

Euldj Ali était un pauvre pêcheur Calabrais, lorsqu'il fut pris dans une descente par le célèbre corsaire Ali Ahmed, qui le mit à la chiourme de sa galère. Il supporta courageusement pendant quelques années son misérable destin, jusqu'au jour où, ayant été frappé au visage par un Turc, il se fit mahométan pour pouvoir se venger de l'affront qu'il avait reçu. Cet acte de vigueur attira l'attention sur lui, et il ne tarda pas à recevoir un commandement dans lequel il se signala par d'audacieuses prouesses. Il se mit ensuite sous les ordres de Dragut, auquel il rendit les plus grands services en 1560, lors de la reprise des îles Gelves aux Espagnols, et en 1565 à l'attaque de Malte. Pendant cette dernière expédition, il se fit tellement remarquer par son courage, que l'amiral Piali Pacha lui fit obtenir le pachalik de Tripoli après la mort de Dragut, des trésors duquel il hérita en même temps.

En 1568, le Sultan lui donna le gouvernement d'Alger, et, dès l'année suivante, il justifiait cette faveur éclatante en s'emparant du royaume de Tunis, soumis au protectorat espagnol depuis 1535. En 1571, ayant reçu l'ordre de rejoindre la flotte turque, il lui amena 20 galères, avec lesquelles il prit le commandement de l'aile gauche à la bataille de Lépante. Là, tandis que le reste de la flotte se faisait battre, il mit en déroute les galères de Malte qui formaient la droite de l'armée chrétienne, s'empara de l'étendard de la Religion et se retira en bon ordre à la fin du combat, sans que les vainqueurs osassent le poursuivre. A dater de ce jour, il reçut le glorieux surnom de Kilidj (l'épée) et le commandement suprême des forces maritimes ottomanes, qu'il conserva

1. *Epitome de los Reyes de Argel*, cap. VII.

2. Tous les récits du temps parlent des Sinan le Juif, des Carcia Diabolo, Arnaute-Reïs, Mami-Reïs, le cruel maître de Cervantes, et tant d'autres qu'il est impossible d'énumérer.

jusqu'à sa mort. Telle fut la fortune extraordinaire de cet homme, qui se trouva transporté, en moins de quinze ans, de l'esclavage le plus misérable au faîte des honneurs et de la richesse[1].

Bien loin de s'endormir dans les délices du riche palais qu'il s'était fait construire à Thérapia, il ne se montra jamais plus actif qu'à partir de ce moment. Il reconquit une deuxième fois la Tunisie, de laquelle Don Juan d'Autriche s'était emparé après la victoire de Lépante; il fortifia les côtes de la mer Noire et les défilés de la Georgie; il commença le percement de l'Isthme de Suez[2], afin d'arrêter les conquêtes des Portugais dans les Indes, et il eût mené à bonne fin cette œuvre gigantesque, s'il n'eût été entravé par l'avarice du sultan, qui se refusa à fournir plus longtemps les subsides nécessaires. Pendant tout ce temps, il ne perdait pas de vue l'unification de l'Afrique du Nord en un seul pachalik, dont il pensait obtenir le commandement, que la Porte lui avait fait espérer. C'est pour atteindre ce but qu'il avait fait envoyer à Alger, à Tunis et à Tripoli des gouverneurs qui n'étaient, à vrai dire, que ses lieutenants, et qu'il allait entreprendre la conquête du Maroc au moment où il mourut, très probablement empoisonné par Cigala[3], qui briguait sa succession. Il eût ainsi réalisé ce qui avait été le rêve constant de tous les grands Pachas d'Alger, de Kheïr ed Din, de Hassan-Pacha et de Sala-Reïs. L'exécution de ce vaste projet eût pu avoir des conséquences incalculables. Elle eût été immédiatement suivie de l'invasion de l'Espagne, opération singulièrement facilitée par le soulèvement simultané de deux millions de musulmans qui s'y trouvaient encore. On peut s'assurer, par la lecture des mémoires du duc de Caumont de La Force, qu'ils étaient depuis longtemps préparés et armés pour la révolte[4]. Le drapeau de l'Islam eût donc flotté en

1. Voir l'*Epitome* d'Haëdo, cap. XVIII, et les *Négociations de la France dans le Levant* (documents inédits), t. III, p. 186-87.

2. *Négociations de la France dans le Levant*, t. VI, p. 536 et suiv.

3. Voir l'*Epitome* d'Haëdo, cap. XXIII, § 2. Il s'agit ici de ce Cigala qui devint grand-amiral et grand-vizir sous le nom de Sinan-Pacha, et sur le compte duquel les Biographies Universelle et Générale ont commis de si singulières erreurs. C'était le fils du vicomte Scipion Cigala, Génois, qui avait été pris avec lui à la bataille des Gelves. Il s'était fait musulman et était devenu le favori du sultan.

4. *Mémoires du duc de Caumont de La Force* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°), t. I, p. 217 et suiv.

même temps sur les Pyrénées et sous les murs de Vienne, et qui peut dire ce que fût alors devenue la civilisation européenne? Fort heureusement pour la chrétienté, la défiance jalouse du Divan de la Porte ne cessa pas de mettre des entraves à la réussite de ce projet, dans la crainte que les futurs pachas du Gharb ne se rendissent indépendants, et les forces redoutables de l'Afrique du Nord s'usèrent dès lors en querelles intestines. Après la mort d'Euldj Ali, tout changea. Le grand Divan n'envoya plus à Alger que des hommes sans valeur, qui achetaient leur pachalik par des présents et ne songeaient, une fois en place, qu'à rentrer dans leurs déboursés et à faire leur fortune dans le court délai de trois ans qui leur était accordé.

Les Reïs, écartés systématiquement du pouvoir, ne pensèrent plus qu'à s'enrichir et à se créer dans Alger une influence locale qui leur permît de se soustraire aux exigences toujours croissantes des Pachas et à la turbulence de la milice. A cet effet, ils s'associèrent et formèrent une puissante corporation qui, sous le nom de *Taïffe*, tint en respect les deux autres pouvoirs, et faillit même un instant les dominer. Le mot *Taïffe* signifie exactement faction, parti, et a souvent été employé en parlant d'un groupe de conjurés quelconque; mais la Taïffe par excellence fut celle qui se composait des Reïs et des gens qui vivaient sous leur dépendance. Il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'état intérieur d'Alger, pour bien s'expliquer l'importance que ne tarda pas à acquérir cette association.

Depuis le temps des Barberousses, qui avaient exercé une autorité à peu près absolue, le pouvoir avait été partagé entre un pacha désigné par la Porte et un Divan composé des principaux officiers de la milice; quelquefois même, dans les circonstances graves, tous les janissaires faisaient partie du conseil et décidaient, par acclamation, sur les questions en litige. Cette troupe indisciplinée ne tarda pas à devenir plus puissante que les pachas, dont l'autorité fut complètement méconnue : la plupart d'entre eux se résigna à cette usurpation, et cette marque de faiblesse ne leur épargna pas toujours le destin tragique auquel ils avaient cru échapper par leur soumission. Ces soldats ignorants, arrogants et brutaux furent les véritables tyrans d'Alger, dont ils regardaient la population inoffensive comme taillable et corvéable à merci, et dont ils étaient l'exécration et la terreur. Peu payés (la solde d'un janissaire ne dépassait jamais 24 francs par

lune, et beaucoup d'entre eux ne recevaient que 4 fr. 80 c.)[1], ils jalousaient les richesses des Reïs, auxquels ils se croyaient très supérieurs, et qu'ils empêchaient soigneusement d'atteindre aux charges de l'Etat. De leur côté, ceux-ci, alertes, hardis, intelligents, habitués au maniement des armes, ne dissimulaient qu'à peine le mépris qu'ils avaient pour ces soudards pauvres et rustiques. Ils avaient groupé leurs riches habitations près de la mer, dans la partie occidentale de la ville, et occupaient un vaste quartier, habité seulement par eux et leurs équipages, sorte de forteresse dans laquelle ils se sentaient en sûreté contre un coup de main de la milice. Ils avaient pour voisins immédiats toute cette population qui vit de la marine, cordiers, constructeurs de bâtiments, fabricants de goudron et de brai, marchands de biscuits et de poissons salés. Tous ces gens-là étaient leurs clients, et, pour ainsi dire, leurs vassaux. Un peu plus loin, se trouvaient les marchands d'esclaves et ceux qui trafiquaient sur les cargaisons prises.

Au reste, on peut dire en principe que toute la ville vivait d'eux et ne vivait que par eux. Quand la Course s'arrêtait, la population mourait littéralement de faim; le Pacha, privé du plus important de ses revenus, ne pouvait plus même faire la solde mensuelle des janissaires; l'émeute éclatait et se terminait le plus souvent par le meurtre du souverain et de ses conseillers. Le maintien d'un ordre de choses où l'existence de toute une population de cent mille âmes dépendait de la piraterie, depuis la vie du plus misérable fellah jusqu'à celle du chef suprême de l'État, paraît incroyable, et les témoignages sont cependant unanimes. Depuis Fray Diego de Haëdo, qui écrivait à la fin du XVIe siècle, jusqu'à Shaler, qui publiait son *Esquisse de l'Etat d'Alger* quelques jours avant le débarquement des Français à Sidi Ferruch, tous les auteurs nous attestent qu'ils n'ont vu dans Alger ni industrie ni commerce, et que, sans la Course, le peuple ne pourrait pas vivre, ni le gouvernement subvenir à ses dépenses. La correspondance de nos consuls[2] vient confirmer ces assertions, et, quand on leur reproche de ne pouvoir, comme les agents des autres Échelles, se suffire avec les droits consulaires, leur réponse est toujours la même : « Pour que ces droits, disent-ils,

1. Voir Laugier de Tassy, *Histoire du Royaume d'Alger* (Amsterdam, 1725, in-16).

2. Archives de la Chambre de commerce de Marseille. (Art. 460 à 508, AA.)

« rapportassent quelque chose, il faudrait qu'il y eût du com-
« merce à Alger, et il n'y en a aucun. » La situation des Reïs était donc inattaquable, et la Taïffe avait fini par devenir un troisième pouvoir, puissance occulte et mystérieuse, qui reconnaissait un chef choisi par elle, et rendait des décrets sans appel dont l'exécution était confiée à une émeute qu'elle excitait ou réfrénait à sa volonté. Car, autant les janissaires étaient détestés, autant les Reïs étaient populaires. Toutes les fois qu'une prise entrait dans le port, il y avait fête à la Marine et dans le faubourg Bab el Oued, et le menu peuple héritait des reliefs du festin et des objets qui ne valaient pas la peine d'être vendus, tandis que les armateurs se réjouissaient des gains qu'allait leur rapporter l'argent engagé dans l'armement des navires. Sans la couardise naturelle à la population d'Alger, dont les janissaires disaient avec mépris : *Quand le chien aboie, le baldi (citadin) se sauve*[1], les chefs de la Taïffe n'eussent pas tardé à supplanter les deux autres pouvoirs. L'envie ne leur en manquait pas, et il y eut à plusieurs reprises des commencements d'exécution. On peut citer Mami Arnante, qui, après avoir renversé son prédécesseur, se vit lui-même nommé pacha en 1583[2]; Morat-Reïs, qui était le véritable maître d'Alger, au moment où M. de Brèves y vint[3], et sans l'influence duquel cet ambassadeur n'eût pu sortir sain et sauf des mains de la milice, excitée contre lui par un muphti qu'il avait fait jadis bâtonner à Constantinople; Soliman Reïs, qui perdit à la fois son pouvoir et ses richesses en 1621, sous les coups de la croisière commandée par Philippe-Emmanuel de Gondy[4]; Coulchelybi, le Chelibi des

1. Les janissaires racontaient qu'un jour les bourgeois d'Alger, excédés par les pillages des montagnards du Bou-Zaréa, obtinrent du pacha la permission de se défendre eux-mêmes. Ils organisèrent donc une sorte de milice, et, la nuit venue, ils s'embusquèrent derrière le lit de l'Oued M'racel, à quelques pas de la ville. Soudain, un chien aboya et les citadins, pris de panique, s'enfuirent en jetant leurs armes. Telle fut l'origine du dicton cité plus haut.

2. Voir l'*Epitome* d'Haëdo, cap. XXIV; j'ai fait remarquer dans les notes de ma traduction (Alger, 1881, in-8°), que Mami-Arnaute n'avait jamais été nommé pacha, et qu'il n'avait fait qu'exercer momentanément le pouvoir lorsque Rabadan fut choisi, grâce à ses intrigues.

3. Savary de Brèves, chargé par Henri IV d'une longue mission à Constantinople, Smyrne, en Egypte et en Barbarie. Il ne put rien obtenir à Alger, où sa vie courut de grands dangers. Voir les *Voyages de M. de Brèves* (Paris, 1620, in-4°).

4. Voir le *Mercure Français*, t. VI, p. 470.

Pères Rédemptoristes, qui fut assassiné par ses esclaves[1], au moment où il commençait à devenir trop à craindre; et enfin Ali Bitchnin, le plus connu et le plus célèbre d'entre eux, celui dont la personnalité est le véritable type des corsaires de la deuxième période, et qui mérite par cela même une étude spéciale. Ali Bitchnin, auquel nous conservons le nom que lui donnent la plupart des écrivains de son temps (quelques-uns le nomment Pitchlin ou Pegelin, et le *Mercure François* Pichelingues), se nommait en réalité Piccinino. C'était, croit-on, un Vénitien, qui, après avoir longtemps écumé la mer pour son propre compte, avait trouvé prudent de s'assurer un port de refuge; il était venu à Alger, où il s'était fait musulman, et n'avait pas tardé à devenir un des principaux d'entre les Reïs[2]. De semblables recrues n'étaient pas rares et se voyaient toujours bien accueillies. Bitchnin put se rencontrer avec les Anglais Sanson et Edwart, avec le Flamand Uver, avec le Rochellois Soliman[3], qui se repentit plus tard et devint Chevalier de grâce de l'Ordre de Malte, et enfin avec le célèbre Simon Dansa, qui, lui aussi, prit un beau jour en dégoût la vie de pirate et se retira à Marseille, où il obtint son pardon, grâce aux riches présents qu'il sut faire et à l'influence du père Coton, confesseur de Henri IV[4]. Ali Bitchnin avait des visées bien plus hautes. De 1621 à 1645, il fut le chef suprême de la Taïffe, et ne laissa aux souverains qui se succédèrent pendant tout ce laps de temps que l'ombre du pouvoir. Il s'intitulait Grand-Amiral d'Alger, suivant l'usage qu'avaient adopté les chefs des Reïs, avec le consentement tacite des Pachas et de la Porte. Ses richesses étaient immenses. Malgré les pertes énormes qu'il avait essuyées au combat de la Velone, qui lui avait coûté 8 galères et plus de 2,000 hommes de chiourme, il possédait encore à lui seul près de 3,000 captifs, répartis sur sa flotte et sur ses vastes pro-

1. *Histoire de Barbarie et de ses Corsaires*, déj. cit. (p. 332 et suiv.).

2. Pour tout ce qui concerne Ali-Bitchnin, voir : *les Triomphes de la Charité*, par le P. L. Hérault (Paris, 1643, in-8°). — Les lettres du même, adressées à son supérieur, le P. Denis Cassel, et citées par l'abbé Orse, *Alger pendant cent ans* (Paris, s. d., in-16); — la *Relation de la captivité* de d'Aranda (Bruxelles, 1662, pet. in-16); — *La Vive Foy*, du P. Egreville (Paris, 1665, in-8°).

3. Pour ces corsaires renégats, voir l'*Histoire de Barbarie*, déj. cit., p. 274, 275, 351 et suiv.

4. Voir les *Recherches historiques et critiques* du P. Prat (Lyon, 1876, gr. in-8°).

priétés, sans compter les cinq ou six cents esclaves qu'il conservait à Alger même, dans le vaste bagne qu'il avait fait construire près de son palais, non loin de l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires. Il ne sortait qu'entouré d'une cinquantaine de jeunes garçons d'une grande beauté, richement vêtus de velours et de soie, dont il avait fait ses pages. De plus, chose que personne n'avait osé faire avant lui à Alger, il se faisait escorter par une garde de fantassins et de cavaliers, armés de pied en cap, qu'il entretenait de ses deniers, et qui ne connaissaient que lui. Cette troupe était entièrement composée de Kabyles, qu'il avait soigneusement recrutés dans les états du Roi de Kouko, dont il avait épousé la fille. Une alliance de ce genre avec un prince qui était en état de révolte quasi permanente eût été à elle seule un indice des projets qu'il méditait d'accomplir, quand même il n'eût pas pris soin de les afficher de bien d'autres façons. Après la défaite de la Velone, il exhorta les Reïs à se soustraire à l'obéissance du sultan, qui, disait-il, exposait au danger leurs personnes et leurs biens, sans qu'il pût en résulter aucun profit pour eux et qui ne les indemnisait même pas de leurs pertes. Le résultat de cette harangue fut que les corsaires se refusèrent à se joindre, en 1643, à la flotte que le grand vizir assemblait contre les Vénitiens[1], et répondirent qu'ils feraient dorénavant la guerre pour leur propre compte et comme cela leur conviendrait. L'irritation du Grand Divan se traduisit par l'envoi à Alger de trois Chaoux, chargés de réclamer au pacha la tête d'Ali Bitchnin.

Celui-ci fit appel à la Taïffe, et alluma une révolte si furieuse, que les Chaoux effrayés se rembarquèrent le lendemain même de leur arrivée, trop heureux d'avoir pu sortir vivants de la bagarre. Une seconde ambassade, qui vint deux ans après, n'eut guère plus de succès. Il fallut parlementer avec Ali comme avec un souverain : il ne céda rien et se contenta d'envoyer à la Porte quelques présents, en échange desquels il reçut le caftan d'honneur. Depuis ce temps, personne n'osa plus rien entreprendre contre lui; son influence ne fit que s'accroître; il s'empara du pouvoir suprême en excitant une insurrection contre Mohammed-Pacha, et allait être le maître absolu, lorsqu'il mourut subitement en 1646, très probablement empoisonné; telle fut, du

1. *Gazette de France*, 1643, p. 232.

moins, à cette époque, la croyance générale[1]. Les Relations des Rédemptions opérées de son temps parlent de lui à chaque page, ce qui prouve bien l'importance du rôle qu'il jouait. Mais c'est surtout le récit de la captivité d'Emmanuel d'Aranda qui fourmille de détails et d'anecdotes sur ce personnage célèbre, vrai modèle des Reïs renégats de la seconde période. C'est là qu'on peut le mieux se rendre compte de ce caractère singulier, à la fois plein de superbe et d'astuce, et faisant succéder des ruses de juif à des accès d'une générosité princière. Dédaigneux du fanatisme de la populace, il manifeste hautement le scepticisme le plus absolu. Un jour, un de ses esclaves déclare vouloir se faire musulman[2]. Ali, peu touché de cette vocation subite, le fait bâtonner sans rémission jusqu'au moment où le malheureux avoue qu'il n'avait voulu renier sa foi que pour échapper au travail de la chiourme. « C'est ainsi, dit d'Aranda, que Pegelin « pouvait dire avoir remis un chrétien dans le christianisme à « grands coups de bâton. »

Une autre fois, il perd un diamant d'une grande valeur et le fait rechercher par ses esclaves[3]. L'un d'eux le trouve et le lui rapporte : « Tiens, dit-il, en lui jetant une pièce de monnaie, « vas acheter une corde pour te pendre, bête brute, qui avais « trouvé la liberté et qui n'as pas su la garder. » Avec tout cela, il y a en lui du gentilhomme. Il a le mépris des lâches et le respect de sa parole.

A un débarquement qu'il fait dans les environs d'Oran, il se voit accoster par un chef d'une tribu voisine, qui ne tarde pas à lui avouer que le grand chagrin de sa vie est de n'avoir pas encore sacrifié un chrétien de sa propre main, *action si méritoire*, dit-il, *et qui plaît tant à Mahomet :* « Votre Seigneurie, « qui a tant d'esclaves, ne pourrait-elle pas m'en donner un pour « accomplir une œuvre aussi sainte? » « Volontiers, répond « Ali ; rendez-vous dans ce petit bois. » Un instant après, le Maure, qui aiguisait son coutelas, voit apparaître un vigoureux soldat espagnol, armé de la rondache, de la dague et d'une bonne épée, et reçoit une charge vigoureuse qui le force à se réfugier près des vaisseaux, où il est accueilli par des huées

1. Voir l'abbé Orse, loc. cit.
2. D'Aranda, *Relation* d. c., p. 259.
3. *Id.*, p. 216.

et par les railleries de Bitchnin, qui l'encourage moqueusement à se rendre digne des faveurs du Prophète[1].

Un autre jour, un de ses navires s'empare, sur la côte de Valence, de la fille d'un riche marchand; le père, désolé, se rend volontairement à bord et offre rançon pour lui et son enfant. Ali le taxe à six mille patagons (17,400 fr.). A ce moment, un renégat intervient et déclare que le marchand est fort riche et peut payer quatre fois davantage. « Ma parole est ma parole, » dit Ali, et il fait mettre à terre les deux captifs, moyennant la somme convenue[2]. Ces exemples suffisent pour donner une juste idée de cet homme, bien inférieur comme grandeur aux Dragut et aux Euldj Ali, mais bien supérieur à la génération qui va lui succéder.

Les Reïs de la troisième période n'offrent pas de types aussi remarquables : ce ne sont plus que des écumeurs de mer, moitié marchands, moitié pirates, considérant leur profession comme une industrie qu'on doit exercer le plus prudemment possible, en évitant, par tous les moyens imaginables, d'avoir à combattre. Cela en arriva à un tel point, que les Deys furent forcés, à diverses reprises, de faire châtier très rudement des Reïs convaincus de lâcheté, et de renvoyer à la mer, en leur défendant l'entrée du port d'Alger, ceux qui revenaient sans avoir fait de prises[3]. Les causes de cette décadence furent multiples : en premier lieu, l'accroissement des forces maritimes des nations européennes gêna l'expansion de la course et en rendit l'exercice impossible aux petits bâtiments; en même temps, les navires de commerce prirent l'habitude de ne plus voyager isolément et se groupèrent en caravanes, auxquelles les Gouvernements donnaient une escorte de vaisseaux de guerre. Mais, en réalité, le coup mortel porté à la piraterie barbaresque fut la fin de la lutte séculaire de la France et de l'Espagne. En effet, tant que la guerre avait duré, la France avait fermé les yeux sur les déprédations Algériennes, et s'était bien gardée de ruiner une puissance qu'elle considérait avec raison comme une plaie vive attachée aux flancs de sa rivale. Lorsqu'elle n'eut plus ces motifs de patienter, les croisières de l'escadre du Levant ne cessèrent pas

1. D'Aranda, *Relation* d. c., p. 278.
2. D'Aranda, *Relation* d. c., p. 251.
3. Voir Laugier de Tassy, déj. cit., p. 268.

de couvrir la mer, et firent subir aux corsaires des dommages tellement considérables, que les armateurs se dégoûtèrent bientôt d'un métier qui ne leur rapportait plus que des pertes. La corporation des Reïs disparut peu à peu et s'effaça devant le Beylik, qui devint le grand constructeur et presque le seul armateur de navires.

Les Deys organisèrent une marine de l'Etat, placée sous la surveillance de l'Oukil el Hardj, l'un des cinq grands dignitaires qui, sous le nom de Puissances, remplacèrent l'ancien Divan dans l'administration de la Régence. Nous verrons un peu plus loin par quels moyens ils parvinrent, pendant un certain temps, à suffire aux dépenses de l'Etat, malgré le déficit causé par la diminution de la Course. Disons toutefois, dès maintenant, que vers le commencement du XIXe siècle, la position était devenue insoutenable ; que, chaque année, les embarras financiers allaient en s'accroissant, et qu'au moment de l'arrivée des Français, il y avait déjà de nombreuses années que le budget de la Régence ne s'équilibrait plus et qu'il fallait se servir des richesses amassées autrefois dans le Trésor public. Déjà les villes du littoral, que la Course avait jadis enrichies et peuplées, tombaient en ruines, et n'avaient plus que quelques habitants autour de leurs ports déserts ; le même sort ne pouvait manquer d'atteindre Alger, et le canon de M. de Bourmont ne fit que devancer de quelques années l'œuvre inévitable du temps.

III.

Ce n'est pas seulement dans les dissensions des nations chrétiennes et dans l'incurie de leurs gouvernements qu'il faut chercher la raison de la longue impunité des Algériens et celle des succès qu'ils obtinrent pendant plus de trois cents ans : ils en furent surtout redevables à leurs coutumes maritimes, qu'ils conservèrent presque sans altération depuis le temps des Barberousses.

Pendant toute la durée du XVIe siècle, la Course se fit exclusivement avec des galères ou galiotes. Ces deux sortes de navires se manœuvraient à la rame et ne se servaient de leur voilure que pour faire route et croiser en attendant leur proie. Aussitôt qu'on avait connaissance de l'ennemi, soit qu'il s'agit de le poursuivre, soit qu'on jugeât prudent de prendre chasse, la mâture était

abattue et la chiourme commençait son office. C'est là qu'éclatait l'incontestable supériorité de la marine Algérienne. Tandis que les bâtiments chrétiens, trop élevés au-dessus de la ligne de flottaison, pourvus d'une pesante artillerie, alourdis par des amas de munitions, de vivres et de rechanges, augmentaient encore la difficulté de la traction par le poids des riches ornements de leur avant et par la résistance qu'opposait à la vitesse la hauteur exagérée du château de poupe, les galères des Reïs, étroites, basses sur l'eau, déchargées de tout ce qui n'était pas rigoureusement nécessaire, volaient sur les flots comme des oiseaux de mer, et ne mettaient que peu d'instants à s'approcher ou à s'éloigner de ceux qu'il s'agissait de distancer ou d'atteindre. On peut lire dans les lettres adressées au cardinal de Richelieu, à Colbert et à M. de Seignelay par les intendants des galères les plaintes incessantes que font à ce sujet les Brodart, les Arnoul, les de Vauvré et bien d'autres administrateurs de grande expérience et de bon conseil. Mais ni les objurgations des ministres, ni les ordres du Roi lui-même ne parvinrent à imposer la simplicité aux chefs d'escadre, ni seulement aux capitaines de vaisseaux[1]. On voit encore aujourd'hui, dans les riches collections du Louvre, les modèles réduits de ces superbes navires, où le goût de la France et le génie de la sculpture ornementale furent largement prodigués à ces monuments de l'architecture navale, au grand détriment des qualités de vitesse qu'il eût été plus sage de rechercher.

A Alger, on ne voyait rien de pareil. La galère était aussi basse que possible, à un tel point que, pour peu que la mer fût houleuse, le pont était perpétuellement lavé par les lames. A l'avant, se trouvait un canon de longue portée. C'était ordinairement toute l'artillerie du bord. Quelquefois, on plaçait une couleuvrine à l'arrière pour servir de pièce de chasse. La proue était basse, étroite, et surmontée seulement d'un tendelet d'étoffe sous lequel se tenaient le Reïs et les principaux officiers; ce tendelet lui-même était abattu aussitôt que le travail de la chiourme commençait. La charge était réduite au plus strict nécessaire; en fait de vivres, on embarquait du biscuit pour 50 jours, durée maxima de la course, quelques jarres d'huile, d'olives et de vinai-

1. Voir Jal, *Abraham Duquesne et la Marine de son temps*, t. I, p. 252, et son *Dictionnaire critique et historique*, articles *Girardon* et *Sculpture des navires*.

gre ; la ration journalière se composait de trois biscuits et d'une mesure d'eau vinaigrée. Les bailles d'eau servaient de lest. Les rameurs avaient pour tout bagage une couverture ; ils étaient enchaînés à leur place et n'en bougeaient jamais pendant la manœuvre. Lorsque la galère allait à la voile, on les déferrait escouade par escouade, et il leur était permis d'aller respirer quelques instants à l'avant, sous la garde des soldats de marine. Ceux-ci ne touchaient pas d'autre ration que les forçats, et dormaient comme eux sur le banc qui leur était assigné et duquel ils ne pouvaient bouger sans permission ; on leur accordait l'embarquement d'une petite quantité de provisions destinées à améliorer le frugal ordinaire du bord ; ils emportaient le plus souvent des oignons, du fromage, des figues et quelque peu d'eau-de-vie. Le tout était renfermé dans un couffin qu'ils devaient amarrer avec soin au-dessous de leur banc. C'est encore là qu'ils plaçaient la poudre et le plomb que chacun d'eux recevait lors de son embarquement. A ce moment, ils ne conservaient comme armes que leurs cimeterres ; les mousquets étaient déposés dans la chambre de l'arrière, d'où ils ne sortaient que lorsqu'on se trouvait en vue de l'ennemi.

La discipline du bord était terrible. Le Reïs était le maître absolu ; qu'il fût Maure, Nègre ou Colourli, il commandait souverainement à tous, même aux janissaires turcs embarqués en qualité de volontaires, et c'était la seule occasion dans laquelle un Turc consentît à recevoir des ordres d'hommes étrangers à sa race. A partir du moment où les rames trempaient dans l'eau, il était interdit, sous les peines les plus sévères, de faire le moindre mouvement, de crainte de déranger l'équilibre de la galère et de faire perdre une partie de la vitesse. Seul, le comite courait sur la traverse du milieu, de la poupe à la proue, marquant la mesure et réchauffant à grands coups de fouet le zèle de ceux des rameurs qui lui semblaient manquer d'énergie. Le Reïs, debout à l'arrière, donnait ses ordres et guidait la marche. Avant le départ, il avait surveillé l'arrimage, qui était fait avec le soin le plus scrupuleux ; le navire n'avait pas été mis à l'eau sans avoir été, au préalable, entièrement flambé, espalmé et suiffé à neuf ; ces précautions étaient prises pour chaque traversée, et toujours renouvelées, quelque courte qu'eût été la course précédente. Tous ces soins faisaient de la galère d'Alger une machine de guerre très supérieure à celles que possédaient les autres nations. Elle

tirait surtout un grand avantage de la puissance de sa chiourme. Tandis que les lourds bâtiments chrétiens parvenaient à peine à réunir six à huit rameurs par banc, les Algériens n'en avaient jamais moins de dix, tous gens de mer, alors que les équipes Européennes étaient recrutées dans les prisons, parmi le rebut des malfaiteurs des villes et des campagnes, gens auxquels manquait toujours la connaissance du métier et, le plus souvent, la force physique nécessaire au dur travail de la rame, « *fatigue incroyable, dit d'Aranda, à ceux qui ne l'ont pas éprouvée*[1]. »

Il est à peine nécessaire de faire ressortir l'importance qu'avait à cette époque une bonne équipe de rameurs. C'était elle qui permettait de choisir sa route par tous les temps, et de braver le calme ou les vents contraires. Par cela même, et par la supériorité de vitesse qu'elle assurait, elle tenait les navires à voiles à sa merci; c'était, en un mot, la vapeur de ce temps-là. La galère de vingt bancs, qui était le type communément adopté à Alger, avait une chiourme de 200 rameurs et portait une centaine de combattants volontaires. Ni les uns ni les autres ne recevaient de solde, et les corsaires n'avaient à compter que sur leurs parts de prises. La coutume l'avait voulu ainsi, afin que chacun fût plus excité à coopérer au succès.

Il est aisé de comprendre, d'après la description que nous avons faite des navires à rames, que leur structure ne leur permettait pas de braver les gros temps; aussi la Course était-elle interrompue pendant l'hiver, depuis la lune d'octobre jusqu'à celle d'avril[2]. Lorsque cent années de ravages continuels eurent ruiné le commerce et les côtes de l'Italie et de l'Espagne, et que les corsaires durent aller chercher fortune dans l'Océan, ils se virent donc forcés de renoncer aux galères pour la navigation de long cours; ils construisirent alors des bâtiments à voiles, qu'on appelait à cette époque des *vaisseaux ronds*. Ce fut, dit-on, le célèbre corsaire Simon Dansa[3] qui leur en apprit l'usage. Ces navires étaient à peu près semblables à ceux des autres nations et ne s'en distinguaient que par une forme un peu plus allongée,

1. *Relation*, d. c., p. 258.
2. Pour tous les détails ci-dessus, voir Haëdo, le P. Dan, d'Aranda, Laugier de Tassy et Peyssonel.
3. *Hist. de Barbarie*, d. c., p. 275.

une plus grande hauteur de mâture et l'absence complète d'ornements inutiles. Plus tard encore, les Deys d'Alger firent construire quelques vaisseaux de guerre absolument semblables à ceux des flottes royales de France et d'Angleterre.

A Alger, tout homme de condition libre avait le droit d'entreprendre la course, et, par le fait, tout le monde s'en mêlait plus ou moins. Lors de la fondation de l'Odjeac, il avait été défendu aux janissaires de prendre du service à bord; mais, en 1568, Mohammed ben Salah-Reïs avait été forcé de lever cette interdiction[1], qui avait déjà causé de nombreuses révoltes de la milice. Celui qui possédait une galère bien armée, munie de sa chiourme et de ses approvisionnements, la commandait et la dirigeait à son gré; d'autres s'associaient pour équiper un navire à frais communs; les petits marchands et les citadins se cotisaient souvent pour faire un armement, dont la direction était confiée par eux à quelque capitaine connu par son audace et le bonheur de ses entreprises. Le plus souvent, celui qui pouvait se procurer à bas prix une misérable barque, partait au gré de la fortune avec quinze ou vingt de ses amis, et se dirigeait au hasard sur les côtes de l'Italie, de la Sardaigne, de la Corse ou de l'Espagne, cherchant aventure, se cachant dans les criques et les récifs, attendant le moment d'enlever des pêcheurs attardés ou de piller, à la faveur de la nuit, quelques habitations isolées. Si le succès couronnait son entreprise, il achetait à son retour un navire un peu plus grand, et continuait de la sorte jusqu'à ce qu'il fût propriétaire d'un bâtiment de guerre. Bien rares étaient les timides, comme celui dont parle d'Aranda[2], qui, ayant gagné 30,000 pataques (87,000 fr.) dans la première course qu'il fit avec une petite barque, ne voulut jamais se remettre en mer, disant qu'il avait maintenant de quoi vivre, et qu'une pareille chance n'arrivait pas deux fois à un homme.

Lorsque le navire et la chiourme avaient été trouvés à prix d'argent, il fallait recruter les combattants volontaires. A cet effet, le Reïs faisait arborer au grand mât un pavillon vert, et plantait sur le port, en face de son bâtiment, un mâtereau orné d'une banderole de la même couleur. C'est là que se faisaient les engagements. Lorsque le personnel était au complet, on ame-

1. *Epitome de los Reyes de Argel*, d. c., cap. XVII, § 1.
2. *Relation*, d. c., p. 263.

nait les bannières et l'embarquement commençait. Chaque volontaire devait être pourvu d'un mousquet (au commencement, d'un arc de fer), d'un cimeterre et d'un coutelas; le bord ne lui fournissait que les munitions et le biscuit; il lui était loisible, comme nous l'avons déjà dit, d'emporter pour son usage quelques vivres et une couverture, mais rien de plus. La veille du départ, le Reïs et les principaux de l'équipage allaient visiter un des marabouts en renom qui leur remettait quelques amulettes et un mouton destiné à être sacrifié pour se rendre la fortune et la mer favorables. Ce don, fait par le saint homme, était récompensé au retour par des présents d'une valeur proportionnelle aux prises faites.

L'appareillage se faisait avec pompe; la bannière d'Alger, verte, aux croissants et aux étoiles d'argent sans nombre, flottait en haut du grand mât : ces bannières étaient d'un grand luxe, et le Père Dan assure en avoir vu quelques-unes dont le prix dépassait 1,200 livres [1]; le navire était pavoisé, et, à la sortie du port, le canon et la mousqueterie saluaient la kouba de Sidi Betka, le grand marabout qui avait jadis soulevé la tempête pour anéantir les flottes de Charles-Quint. Aussitôt après le départ, l'étendard national était amené et remplacé par un pavillon aux couleurs d'une nation chrétienne quelconque [2]. Le Reïs donnait ensuite la route vers les parages où il croyait avoir le plus de chance de rencontrer des vaisseaux marchands. Quelques-uns s'en remettaient au hasard, faisaient tourner sur le pont un poignard ou une flèche, et mettaient le cap sur la direction qui leur avait été indiquée par la pointe de l'arme. On naviguait ainsi jusqu'à ce qu'on fût en présence d'un navire chrétien; si le corsaire se croyait assez fort pour l'amariner, la chasse commençait immédiatement. Quand on se trouvait à portée de mousquet, il le sommait de se rendre, et, la plupart du temps, ne rencontrait pas de résistance.

On ne peut guère avoir une meilleure idée de la manière dont les choses se passaient dans ce cas-là, qu'en lisant le pittoresque récit que fait René Chastelet des Boys de la prise qui le réduisit en esclavage. Ce gentilhomme angevin a publié, sous le titre d'*Odyssée* [3], une narration fort intéressante de ses aventures à

1. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 259.
2. *Id.*, id.
3. *L'Odyssée, ou diversité d'avantures, rencontres et voyages en Europe,*

Alger, où il fut captif en 1642 et 1643. Laissons-lui donc un instant la parole[1] :

« Les bannières bigarrées des Hollandais disparaissent et le « haut des mâts se trouve en même temps ombragé de pavillons, « taffetas de toute couleur, enrichis et brodés d'étoiles, de soleils, « d'épées croisées, et de devises et d'écritures inconnues. Leurs « galiotes, montées de 38 pièces de canon et 6 grands pierriers, « nous avaient déjà tiré quatre volées avec un cri confus, inar- « ticulé, et sans attendre le compassement de nos mèches, quand, « redoublant les hurlements épouvantables de *mena perros*[2], « elle donna la volée entière et fracassa notre beaupré d'une « balasse (c'est une courte barre de fer, dont les deux extrémités « aboutissent en demi-boulet). Le cri de : *Brébré, mena perros* « s'élève de plus en plus, quand ils s'avoisinèrent de si près, que « de leur escopeterie ils blessèrent un de nos matelots et tuèrent « l'un de nos camarades étrangers. Le reste de l'équipage, épou- « vanté, baisse les voiles et montre les mouchoirs pour marque « de demande de composition. La soldatesque, encore moins « résolue, met les armes bas ; le tillac et l'entre-deux des ponts se « désertent, et le fond de la cale se peuple de fuyards. Les cha- « loupes du vaisseau se mettent à la mer et nous investissent. « Ces barbares et bigarrés aventuriers, dont elles étaient rem- « plies, se précipitent et se prennent à l'abordage de notre désolée « patache et à l'escalade de nos murailles de bois, sans aucune « résistance, quelques matelots leur tendant la corde du bord, à « fin de meilleur quartier, et de sauver la vie après la perte de « la liberté, dont l'imminence fit naître une passion fervente de « conserver ce que l'on pouvait de pécule. L'or s'enveloppe et se « resserre de diverses manières ; les uns s'en font des bracelets, « afin de s'en entourer les bras, et obscurcir son éclat à l'ombre « d'une manche de chemise, et aveugler la clairvoyance des cor- « saires. Il s'en trouva qui le voilèrent dans le plus profond de « leurs chausses, se persuadant ralentir l'avarice des barbares par « la honte. Il y en eut qui en firent des ceintures qu'ils crurent « mettre en bonne cachette sous leurs cheveux, ne sachant pas « jusqu'où va l'invention dans la recherche de la Toison d'Or.

Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur Du Chastelet des Boys (La Flèche, 1660, in-8°).

1. *Id.*, XXIIIe rencontre.

2. Chiens, rendez-vous !

« Quelques-uns avalèrent des pistoles, écus d'or et autres pièces « de monnaie qui plus facilement se plient et se bossellent. Enfin, « la chrysophagie fut si commune, que, nonobstant l'abondance « confuse d'un chagrin désespéré qui assiégeait toutes les facultés « de mon âme, et principalement ma mémoire, il me souvint, « pour me consoler, de l'hémistiche : « *Auri sacra fames.* »

« Ces écumeurs montent à notre bord, crient, errent, cherchent « çà et là sur le tillac, entre deux ponts et à fond de cale; les « coffres se rompent à coups de haches et l'on prend les mieux « minés à la gorge. A mon égard, apercevant un grand Maure, « le bras retroussé jusqu'au coude, tenant le sabre en mains large « de quatre doigts, s'approcher, je restai sans paroles; et la lai- « deur de ce charbon animé de deux pilules d'ivoire, hideusement « se mouvant avec la lueur pirouettante d'un court, large et bril- « lant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des « humains à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du paradis « terrestre. »

Aussitôt la prise effectuée, le vainqueur faisait passer l'équipage à son bord, ne laissant sur le bâtiment chrétien que le nombre de captifs strictement indispensable à la manœuvre du navire capturé, sur lequel il envoyait bon nombre de ses soldats turcs et quelques-uns de ses officiers; après quoi, il reprenait immédiatement la route d'Alger. Dès qu'il était en vue, il pavoisait son vaisseau, et entrait dans le port en tirant des salves de réjouissance auxquelles répondait le canon des batteries et des forts. Cependant, toute la population était accourue sur le port; car, depuis plusieurs heures déjà, les vigies du Bou-Zaréah avaient signalé l'arrivée d'une capture. Le débarquement avait lieu au milieu des cris de joie de la foule; le Reïs, escorté de ses officiers et suivi par la troupe des captifs enchaînés, se dirigeait vers le palais du Pacha, auquel il présentait l'inventaire de la prise, dressé par l'écrivain du bord. Aucune partie du butin, si petite qu'elle fût, ne devait être détournée; tout devait revenir au partage. Chaque infraction à cette loi était punie par la bastonnade et par la privation de la part qui eût incombé au délinquant. Malgré cette dure pénalité, plus d'un cherchait à faire sa main, depuis le simple matelot, qui pillait au moment de l'abordage, jusqu'au chef lui-même, qui s'assurait à prix d'or la complicité du khodja.

Dans l'origine, la carcasse du bâtiment capturé était consi-

dérée comme arme de guerre, et appartenait en cette qualité à l'Etat ; plus tard, on reconnut les inconvénients de cette mesure, et le navire fit partie intégrante de la prise. En effet, sous l'empire de l'ancienne loi, les corsaires ne se donnaient plus la peine de ramener un vaisseau qui ne devait rien leur rapporter, et se contentaient de transborder le butin et les captifs, abandonnant ensuite ou incendiant la coque. Il ne subsista de l'ancienne coutume que le droit de *karaporta,* en vertu duquel les agrès, depuis le grand mât jusqu'au beaupré, furent dévolus aux gardiens du port[1].

Le reste de la prise[2], butin, marchandises, esclaves, était vendu à l'encan ; le Pacha avait sur le tout les droits de réemption et de retrait. Le partage s'opérait ainsi qu'il suit : on prélevait d'abord douze pour cent pour la part du Pacha, plus un pour cent pour l'entretien du môle du port, et encore un pour cent pour les mosquées. Le reste était divisé en deux parties égales; la première était donnée moitié au Reïs, moitié aux armateurs ; il va sans dire que, lorsque le navire et son armement appartenaient au capitaine, toute cette part lui revenait de droit.

La seconde était attribuée à l'équipage, dans les proportions suivantes : quinze parts au Reïs en qualité de capitaine de galère (la première portion qui lui avait été dévolue était son droit comme chef de l'expédition) ; trois parts aux officiers du bâtiment et à ceux des volontaires, aux maîtres canonniers, au pilote et au chirurgien ; deux parts aux janissaires, au calfat, au maître charpentier, et une au reste de l'équipage ; les rameurs esclaves étaient compris dans la répartition, mais pour leurs maîtres, qui recevaient l'argent : toutefois, il était d'usage de leur en laisser une petite partie : cette coutume fut régularisée sous les Deys, et la chiourme du Beylick reçut dès lors le tiers de la somme pour laquelle elle avait été comprise dans le partage. Ces coutumes restèrent en vigueur pendant toute la durée de la Régence sans recevoir de modifications importantes ; en 1579, Hassan le Vénitien, le terrible pacha qui fut le maître et le bourreau de Cervantès, voulut exiger pour sa part le cinquième du butin[3] ; cette innovation n'eut pas de succès, et excita une révolte terrible

1. Voir Laugier de Tassy, d. c., p. 272.
2. Id., p. 270.
3. *Epitome de los Reyes de Argel*, d. c., cap. XXI, § 3.

de la Taïffe, qui porta ses plaintes jusqu'à Constantinople, fit rappeler le décret et remplacer son auteur; ce fut la seule tentative de ce genre, et l'importance des prises faites par les corsaires dut suffire, dès lors, à satisfaire la cupidité des Pachas.

IV.

La Course n'avait pas tardé à prendre un développement incroyable. Fray Diégo de Haëdo nous apprend que, dès 1580[1], les Algériens possédaient 35 grandes galères et une trentaine de brigantins, sans compter une grande quantité de barques, tartanes, chebeks, seyties et bertons, petites embarcations qui ne s'éloignaient guère des côtes et faisaient ce qu'on pourrait appeler la piraterie de cabotage. En 1634, le Père Dan comptait de ses propres yeux une trentaine de galères et 70 gros vaisseaux de la force de 25 à 40 pièces de canon; il estimait la valeur des marchandises prises dans les trente dernières années à plus de vingt millions, et à plus d'un million le nombre des captifs faits pendant la même période, ce qui représenterait une valeur de cinq cents millions au moins[2]. L'appréciation du Père Dan est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, en ce qui concerne la valeur des prises; nous avons sous les yeux un rôle des dommages occasionnés aux Français par les pirates d'Alger pendant les huit premiers mois de l'année 1616, rôle établi par M. Chaix, vice-consul à Alger[3], et qui évalue les pertes à 1,800,000 écus; encore faut-il remarquer que la nation française était la moins maltraitée de toutes. Les côtes d'Italie, de l'Espagne et des îles du bassin occidental de la Méditerranée furent ravagées d'une façon inimaginable. Ce fut un pillage périodique, renouvelé chaque année, et souvent plusieurs fois par an, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en consultant la collection du *Mercure françois* et celle de la *Gazette de France*. On ne peut, à cette lecture, se défendre d'un sentiment douloureux en pensant aux souffrances des misérables populations de ces rivages, et l'on admire en même temps la vitalité des races qui ont pu survivre à de semblables épreuves. Pendant plus de deux cent cinquante

1. *Topografia*, cap. XXII.
2. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 282.
3. Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 462.

ans, les côtes de la Sicile, de la Calabre, de la Pouille, des Etats Pontificaux, de la Sardaigne, de la Corse et de l'Espagne furent mises en coupe réglée, et l'aridité actuelle de quelques-unes de ces régions jadis si fertiles montre encore aujourd'hui combien la nature est lente à réparer le mal que font les hommes. Ce fut en vain que tous ces rivages se hérissèrent de tours de guet dans lesquelles veillaient des gardes chargés de prévenir, par le son de la cloche, les populations riveraines de l'approche des pirates. Ceux-ci apprirent à déjouer cette surveillance en n'abordant que de nuit, guidés par un captif originaire du lieu de la descente, qui se laissait séduire par l'appât de sa liberté et d'une riche récompense.

La France, garantie par son ancienne alliance avec le Sultan et par la bravoure de ses marins, eut bien moins à souffrir de ces incursions; cependant les environs de Saint-Tropez, d'Antibes, de Martigues, d'Agde et de Narbonne reçurent à plusieurs reprises de ces terribles visites pendant la durée du XVIIe siècle. Au mois de février 1647, trois corsaires eurent la hardiesse de débarquer près de Saint-Tropez et d'envahir la Chartreuse d'Argentière, dans laquelle ils comptaient s'emparer de l'évêque de Toulon, qui s'y trouvait en ce moment en tournée épiscopale; ce prélat eut le temps de s'enfuir, ainsi que la plupart des chartreux : trois d'entre eux seulement tombèrent aux mains des Algériens[1]. Le 6 août 1653, le célèbre cardinal Antoine Barberini fut attaqué par deux galères d'Alger à sa sortie du port de Marseille; il eut le bonheur de parvenir à s'échouer sous le canon du fort de Monaco, où les pirates n'osèrent pas le poursuivre, et durent se contenter de capturer la tartane qui portait les riches bagages de ce Prince de l'Église[2], avec sa suite, composée de 70 personnes. Barberini fut tellement impressionné par cette aventure, que, quand il dut retourner en France au mois de juin 1655, rien ne put le décider à faire la courte traversée de Savone à Toulon : il préféra prendre la route de terre[3]. Il ne consentit même à s'embarquer le 1er novembre 1657 qu'en compagnie du marquis de Martel, qui lui fit escorte avec son escadre jusqu'à Civita-Vecchia[4].

1. *Gazette de France*, 1647, p. 186.
2. *Id.*, 1653, p. 764.
3. *Id.*, 1655, p. 708.
4. *Id.*, 1657, p. 1161.

Il est vrai de dire que, pendant tout le cours de cette même année 1657, les mers de Provence étaient peuplées de pirates, qui avaient poussé l'audace au point de faire une descente à trois lieues seulement de Toulon, d'y saccager plusieurs habitations et d'y enlever une trentaine de personnes[1]. En 1661, ils recommencèrent cette expédition à deux reprises différentes, et, au mois d'août, s'emparèrent devant le Château-d'If d'une barque sur laquelle se trouvaient une cinquantaine d'habitants[2], entre lesquels plusieurs dames de haut rang, qui allaient en pèlerinage à la Sainte-Baume. Au mois de juillet 1662, dix-huit de leurs bâtiments avaient choisi les îles d'Hyères pour quartier général, et jetaient la consternation dans le commerce de Marseille[3]; les croisières du duc de Beaufort et du commandeur Pol éloignèrent ces hôtes incommodes.

Leur audace était devenue excessive. Laissant leurs galères écumer la Méditerranée, ils allaient au loin chercher fortune sur l'Océan avec leurs vaisseaux de haut bord. Ils avaient toujours devant le détroit de Gibraltar et dans les eaux des Açores quelques croiseurs qui attendaient les galions des Indes; l'embouchure du Tage était perpétuellement visitée par eux, ainsi que le canal de La Rochelle et l'entrée de la Manche. En 1645, sept d'entre eux avaient débarqué sur les côtes de Cornouailles, où ils avaient enlevé 240 habitants et un énorme butin[4]. En 1650[5], ils étaient venus prendre des bâtiments marchands jusque devant Plymouth, et ils avaient fait de même, en 1654, à l'embouchure de la Severn[6]. En 1617, ils avaient envahi l'île de Madère, qu'ils pillèrent à fond, emportant jusqu'aux cloches des églises, et emmenant en captivité plus de douze cents personnes[7]. En 1634, Morat-Reïs avait écumé les côtes d'Angleterre et d'Irlande et y avait fait une descente près d'une petite ville nommée Baltimore, où il avait fait 237 captifs[8]. Mais aucun d'eux n'égala l'audace aventureuse de Come Morat, qui osa pousser jusqu'en Islande, où

1. *Gazette de France*, 1657, p. 956.
2. *Id.*, 1661, p. 376, 760, 794.
3. *Id.*, 1662, p. 729.
4. *Id.*, 1645, p. 851.
5. *Id.*, 1650, p. 1133.
6. *Id.*, 1654, p. 99 et 171.
7. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 276.
8. *Id.*, p. 276.

il débarqua en 1627, et où il s'empara de 800 habitants, seul butin que put lui offrir cette région désolée[1].

Le fléau augmentait de jour en jour, et le nombre des pirates s'accroissait en même temps que leur intrépidité. Comment en eût-il été autrement? Quelle raison eût pu empêcher tout homme énergique d'embrasser une carrière dans laquelle on avait tout à gagner et presque rien à perdre? Quelle excitation au mépris du danger que la vue quotidienne de tous ces Reïs gorgés de richesses, qui traînaient quelques années auparavant une existence misérable, et qui goûtaient maintenant les douceurs du kief dans leurs somptueux palais d'Alger ou dans les villas toujours vertes qui couronnent les coteaux voisins de la ville! Pour devenir leur égal, que fallait-il? Un peu de bonheur et un peu de courage. On se racontait les histoires de ces hommes favorisés par le destin, qui avaient conquis une fortune dès le premier jour de leur première aventure.

On citait le Reïs, appelé le Grand More, qui, en 1635, avait pris à l'abordage, pour son coup d'essai, le grand galion de Naples[2], chargé de blé, de 10,000 paires de bas de soie, 20 caisses de fil d'or, 10 caisses de brocatelle, 76 canons, 10,000 boulets et 130 captifs; Hamida ben Negro[3], qui, en 1656, avait failli prendre Don Juan d'Autriche et s'était emparé de la galère la *Sainte-Agathe*, sur laquelle il avait trouvé 800,000 réaux, les riches bagages du marquis de Serra, tué dans le combat, et un nombre infini de captifs de qualité qui durent payer d'énormes rançons pour recouvrer leur liberté; Kara Oges, qui, en 1660, se dégoûta de son métier de portefaix à la Marine, radouba, à l'aide de quelques amis, une vieille barque abandonnée, prit la mer au hasard et s'empara, quelques jours après, du vaisseau marseillais *Notre-Dame-de-la-Garde*[4], dont la cargaison fut vendue 400,000 livres. Les moins favorisés prenaient des barques chargées de blé, de vin ou de poissons salés; mais leur part se montait encore à quelques milliers de livres, et c'était une fortune dans un pays[5] où l'on pouvait acheter la viande de mouton à un sou la livre, celle du bœuf à huit deniers, où la poule ne

1. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 276.
2. *Gazette de France*, 1635, p. 233.
3. *Id.*, 1656, p. 390, 439, 463.
4. *Gazette de France*, 1660, p. 56, 1222 et 1661.
5. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 90.

coûtait que deux sous, une perdrix six blancs, un lièvre trois sous, et où le pain, dit le Père Dan, était tellement bon marché, que l'homme le plus affamé ne pouvait pas en manger pour plus de huit deniers par jour. Aussi le corsaire indigène se bornait généralement à une ou deux courses fructueuses et se retirait ensuite des affaires, satisfait de jouir d'une médiocrité dorée dans l'oisiveté chère aux Orientaux. Les renégats ne pensaient point ainsi : ils apportaient dans l'exercice de leur profession l'ardeur, l'activité et l'âpreté au gain des races septentrionales. Ils entassaient richesses sur richesses et prenaient peu de repos; aussi composaient-ils l'immense majorité de la corporation des Reïs. Quelques-uns d'entre eux continuaient la course jusqu'à un âge fabuleux. Le 24 juin 1665, lorsque le duc de Beaufort[1] vint attaquer audacieusement les vaisseaux algériens sous le canon même de la Goulette, le capitaine Des Lauriers, qui commandait l'*Étoile*, se trouva en face d'un bâtiment corsaire de 50 canons et de 600 hommes d'équipage, et l'aborda bravement. Le capitaine algérien était un renégat portugais, nommé Barbiere Hassan : il était âgé de cent cinq ans! Le combat, qui ne se termina que par l'incendie du pirate, fut terrible; les deux commandants y trouvèrent la mort, ainsi que le chevalier de Loiré; l'enseigne Riquetti se trouva cité parmi les nombreux blessés de cette rude affaire.

Ces Reïs renégats constituèrent, pendant les deux dernières périodes, la force vive de la Régence. Ils y apportèrent, en même temps que leur énergie, des connaissances nautiques qui manquaient aux Turcs, et perfectionnèrent la construction et l'armement de leur marine. De plus, enchaînés par leur première défection et sachant qu'ils n'avaient pas de grâce à attendre s'ils étaient pris, ils montrèrent le plus souvent un courage indomptable et firent avorter la plus grande partie des tentatives que fit la Chrétienté pour purger les mers de ce fléau qui rendait la navigation presque impossible. Ce fut à leur force de résistance qu'Alger dut d'échapper au sort que firent subir aux corsaires de Tripoli, de Sainte-Maure et de Bizerte les Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Cet ordre, institué en 1099 pour donner des soins aux malades et aux blessés de la Croisade, s'était vu entraîné par la force des

1. *Gazette de France*, 1665, p. 389-404.

choses à modifier ses statuts, et, dès l'année 1118, abandonnant aux Frères Servants les soins hospitaliers, les Chevaliers avaient repris les armes à l'instigation de leur deuxième Grand Maître. Leurs exploits n'avaient pas tardé à les rendre célèbres et à attirer sur eux le courroux des princes musulmans. Successivement expulsés de la Palestine, de Chypre et de Rhodes, ils avaient fini par trouver dans l'île de Malte un abri, grâce auquel ils purent résister victorieusement aux efforts de la Porte. Leurs galères redoutables, toujours prêtes à offrir ou à accepter le combat, sillonnèrent la Méditerranée par une croisière perpétuelle, et firent subir au commerce et aux rivages de l'Islam le sort que les Algériens infligeaient aux Chrétiens. Ces cadets de famille, dressés dès leur plus tendre enfance au métier des armes, trouvèrent dans la guerre sans relâche qu'ils firent aux Infidèles la satisfaction de leurs appétits belliqueux, l'accomplissement de leurs vœux religieux, les honneurs, la gloire et quelquefois la fortune. Lorsque, brisés par l'âge ou les blessures, ils devenaient incapables de continuer leurs dures campagnes, ils trouvaient une sûre et honorable retraite dans une des nombreuses Commanderies que les souverains chrétiens s'étaient plu à fonder ou à enrichir de leurs dons. Ceux qui étaient encore valides servaient dans les flottes royales, auxquelles ils fournissaient un nombreux contingent d'excellents officiers. Tous ces avantages étaient plus que suffisants pour attirer sous la bannière de l'Ordre une ardente jeunesse qui ne tarda pas à devenir l'effroi des côtes barbaresques.

Il faudrait des volumes pour raconter leurs exploits contre les seuls Algériens depuis le jour où, sous les ordres de Charles-Quint, ils vinrent enfoncer leurs dagues dans la porte Bab-Azoun[1] jusqu'au 20 juillet 1784, quand les flottes alliées les saluèrent de leurs acclamations enthousiastes au moment où, sous le feu terrible de la place, ils descendirent sur le môle pour y accrocher les chaînes d'attache des brûlots incendiaires de Don Antonio Barcelo[2]. Les corsaires d'Alger purent longtemps conserver le souvenir du chevalier de Valence qui, monté sur une hourque de six canons et de cinquante hommes d'équipage, se vit entouré, le 25 novembre 1633, par cinq vaisseaux de guerre qui

1. Marmol, l. V, f° 218, etc.
2. *Gazette de France*, 1784, p. 310 et suiv.

le sommèrent de se rendre. Il répondit en commençant le feu, se battit dix heures de suite et parvint à ramener au port de Leucate son petit bâtiment, percé de plus de 200 coups de canon et ne contenant plus que quinze hommes en état de combattre[1]; des deux frères de Villages qui, au mois d'octobre 1635, se défendirent héroïquement avec leurs deux galères contre quinze gros vaisseaux[2]; du chevalier de la Ferrière qui, en 1650, assailli par trois navires ennemis, en coula un, brûla l'autre et prit le troisième[3].

La *Gazette de France* est remplie de faits de ce genre. Le 29 janvier 1650[4], un corsaire d'Alger rencontre en mer le *Saint-Jean-Baptiste*, vaisseau marchand de Hambourg, et se lance sur lui, croyant l'amariner sans combat; mais il se trouvait à bord 22 chevaliers de Malte, passagers français; ils mettent l'épée à la main, repoussent sept abordages consécutifs, soutiennent un combat de cinq heures, au bout desquelles le corsaire, rebuté par ses pertes, se retire, laissant le vaisseau se diriger vers Malte, la coque percée de plus de cent coups de canon. En 1660, c'est M. de Saintôt[5] qui soutient à lui seul un combat de huit heures contre sept bâtiments ennemis; plus tard, c'est l'infatigable chevalier de Valbelle, toujours en lutte et toujours vainqueur, et le chevalier Pol, et le comte de Verüe, et tant d'autres, la terreur des pirates et la gloire de leur ordre.

Cependant tout cet héroïsme ne servit qu'à arrêter un peu les progrès du mal, sans parvenir à le couper dans sa racine; il eût fallu pour une pareille œuvre l'entente et l'effort simultané des marines européennes; les conditions de rivalité dans lesquelles elles se trouvèrent pendant presque toute la durée de la Régence d'Alger rendirent cet accord impossible.

V.

Nous avons vu, en effet, que, pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, la France avait fermé les yeux sur les exactions des Algériens, qui ne l'atteignaient que fort peu, tandis

1. *Gazette de France*, 1634, p. 6.
2. *Id.*, 1636, p. 170.
3. *Id.*, 1650, p. 931.
4. *Id.*, id., p. 589.
5. *Id.*, 1660, p. 320.

qu'elles ruinaient l'Espagne, sa rivale; celle-ci s'était donc trouvée seule avec Venise pour combattre la Course dans la Méditerranée.

Les Anglais et les Hollandais, dont le commerce avec le Levant était alors peu considérable, n'eurent point à se préoccuper de cette question. Du reste, leurs bâtiments marchands avaient pris, de bonne heure, l'habitude de ne sortir que bien armés et de traiter les pirates avec une extrême rigueur. Près de la côte, on les pendait; au large, on les faisait sauter par-dessus le bord, le tout sommairement et sans jugement.

Cependant, vers 1620, leurs déprédations étaient devenues tellement nombreuses, que tout le monde s'émut. L'expédition des galères de France commandées par M. de Gondy [1], celle de la compagnie des vingt vaisseaux anglais qui canonna Alger en 1621 [2], et celle de 1624, sous le commandement de l'amiral hollandais Lambert [3], furent les débuts de cette longue série de répressions qui allait durer pendant deux siècles sans pouvoir aboutir à rien. Ce fut en vain que la France envoya successivement le comte d'Harcourt [4], l'amiral de Mantin [5], le duc de Beaufort [6], Duquesne [7], Tourville [8], le maréchal d'Estrées [9] et tant d'autres, appuyer ses justes plaintes par le canon de ses flottes; l'Angleterre n'eut pas plus de succès, malgré les efforts du duc de Sandwich [10] et du chevalier Spragg [11], non plus que la Hollande avec des hommes comme Ruyter, Tromp et Binker [12]. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des expéditions dirigées par ces grands hommes de mer; il suffit de dire que toutes se ressemblaient et qu'elles eurent toutes le même insuccès. Toutes ces flottes, après une croisière plus ou moins heureuse, arrivaient

1. *Mercure François*, t. VI, p. 470.
2. *Mercure François*, t. VII, p. 179.
3. Sander Rang, *Précis analytique de l'Histoire d'Alger*. (Tableau des établissements français en Algérie, 1834.)
4. En 1635.
5. En 1637.
6. En 1663, 1664, 1665.
7. En 1682 et 1683.
8. En 1679 et 1681.
9. En 1685.
10. En 1661, 1662.
11. En 1669-1671.
12. En 1661-1664.

devant Alger et se mettaient à canonner ou à bombarder la ville. Au bout de quelques jours de feu, les pachas ou les deys, craignant le soulèvement de la population, demandaient à entrer en pourparlers. Après de longues tergiversations, ils feignaient de consentir à se laisser arracher un traité, qui était toujours violé dès le lendemain du départ de la flotte. Le résultat le plus clair qu'on pût obtenir était la délivrance de quelques misérables captifs, qui se trouvaient payés au delà de leur valeur par les présents qu'il était d'usage de faire en pareille occasion. Les choses se passèrent ainsi pendant toute la durée de la Régence, et elles ne pouvaient pas se passer autrement. Le tort des gouvernements européens fut de ne rien comprendre à la situation intérieure d'Alger et de considérer les pachas et les deys comme des souverains, alors qu'ils n'avaient aucun pouvoir effectif. Ils n'eussent certainement pas mieux demandé que d'avoir la paix et d'observer les traités; car leur tête était mise en jeu à chaque bombardement; mais ils ne le pouvaient pas. Ils étaient complètement impuissants à empêcher la Course, qui, comme nous l'avons dit, était la seule industrie de la ville et le seul moyen d'existence de la population tout entière. La première tentative de ce genre eût soulevé contre eux une émeute de la Taïffe dans laquelle ils eussent perdu la vie; les janissaires eux-mêmes, qui savaient très bien que leur solde n'était assurée que par les revenus provenant des prises, eussent participé à la révolte. Il existe à ce sujet des réponses bien caractéristiques faites à nos consuls et à nos chargés d'affaires : en 1685, c'est Mezzomorto, qui, ayant appris de M. Dussault[1] combien avait coûté le double armement de Duquesne, s'écrie : « Gloire de Dieu, pour ce prix-là, j'aurais brûlé moi-même la ville tout entière! »; en 1734, Ibrahim Kasnadji répond à M. Lemaire, qui l'engageait à faire punir quelques Reïs : « Je n'ai qu'une tête et je tiens à la conserver. »

Ces deux réponses donnent la véritable clef de la situation : elles montrent combien les pachas et les deys se montraient indifférents aux dommages que pouvaient éprouver leurs sujets, et combien toute innovation eût été à craindre pour eux. Voyant à la fin qu'elles n'avaient rien à gagner de ce côté, les nations chrétiennes s'adressèrent à la Porte et la sommèrent d'intervenir en

1. M. Dussault était gouverneur du Bastion et avait été chargé de préparer un traité avec Alger.

qualité de suzeraine. C'était encore montrer une profonde ignorance de l'état d'Alger et des relations qui liaient cette puissance au Grand Divan. Depuis la fin du XVIe siècle, la Régence ne recevait plus d'ordres de Constantinople, ou tout au moins elle n'y obéissait que lorsque cela lui faisait plaisir, et, depuis le combat naval de la Velone, les Reïs refusaient de se joindre aux flottes ottomanes, à moins d'être indemnisés d'avance des pertes qu'ils pourraient faire. C'est ainsi que le Sultan, pour les décider à sortir de leur port, dut leur faire parvenir 16,000 sultanins d'or en 1646[1] et 50,000 en 1651[2]; encore trouvèrent-ils le marché onéreux, et ce fut la dernière fois qu'ils l'acceptèrent. En même temps, la milice, lasse de se voir envoyer des Pachas qui ne songeaient qu'à profiter de leurs trois ans de règne pour s'enrichir, refusa de les laisser gouverner à partir de 1659 et finit par ne plus les recevoir du tout. Il n'y avait donc plus aucun lien d'obéissance entre le Divan d'Alger et celui du Grand-Seigneur.

Cependant, la Porte, trop orgueilleuse pour avouer cette situation aux nations chrétiennes, accueillait leurs réclamations et les appuyait à Alger par l'envoi de quelques Chaoux, généralement assez mal reçus. Déjà, en 1604, Mustapha Aga, qui avait accompagné M. de Brèves, faillit être massacré par la milice[3]; en 1660, il ne fut pas même permis aux envoyés du sultan de débarquer[4]; en 1725, l'envoyé de l'empereur d'Autriche, qui avait obtenu l'escorte de la flotte ottomane, se vit bafouer en plein Divan en même temps que l'amiral turc lui-même[5], et comme celui-ci reprochait aux Algériens leur peu de déférence aux ordres du Grand-Seigneur : « Il nous a laissé bombarder trois fois sans nous porter secours, » lui fut-il répondu; et le peuple criait sur le passage des Capidjis : « De quoi le Sultan veut-il que nous vivions, s'il faut avoir la paix avec tout le monde? Nous l'avons avec les Français et les Anglais, et c'est déjà trop. »

C'est qu'en effet la population algérienne en était arrivée à ce point que l'exercice de la piraterie lui paraissait être un droit naturel et une sorte de propriété qu'on était fort mal venu à

1. *Gazette de France*, 1646, p. 344.
2. *Id.*, 1651, p. 375.
3. Voir les *Voyages de M. de Brèves*, d. c.
4. D'Aranda, *Relation*, d. c., p. 157.
5. Voir, entre autres, la *Gazette de France*, 1724, p. 324, et 1725, p. 539.

tenter de lui ravir. Cette appréciation peut paraître extraordinaire et même paradoxale, mais les exemples ne manquent pas pour la justifier. Au mois de mai 1740[1], le roi des Deux-Siciles demanda à conclure un traité avec Alger, et envoya à ce sujet le chevalier Finochietti, porteur d'un firman du Sultan. Un grand Divan fut réuni pour délibérer et refusa de faire la paix, motivant ses conclusions sur ce que toutes les nations demandaient à traiter; que la marine n'avait plus de quoi s'occuper; que les revenus du Trésor baissaient de jour en jour, et qu'il serait beaucoup plus opportun de rompre les anciens traités que d'en conclure de nouveaux. L'envoyé de Naples ne se rebuta pas et revint au mois d'août avec une deuxième lettre du Grand Vizir; on lui demanda alors *quelle indemnité il offrait en dédommagement des pertes que ce traité causerait à la Régence;* et on lui fit des propositions tellement exorbitantes qu'il dut se retirer sans avoir rien avancé.

En 1747, la République de Venise fut traitée absolument de la même manière, et ne put conclure la paix que vingt et un ans plus tard, moyennant un tribut annuel de 12,000 sequins d'or et un présent de 22,000 sequins fait à Baba Ali[2].

Nous avons vu précédemment que, depuis l'avènement des Deys, la marine avait été reconstituée sous le patronage de l'Etat, qui était devenu propriétaire de presque tous les gros vaisseaux de guerre. Les reïs de ces bâtiments étaient choisis par l'Oukil el Hardj de la marine, qui les tenait à sa discrétion, et pouvait obtenir d'eux une obéissance presque complète. Ils devaient se faire présenter par les capitaines de vaisseau des nations amies les passeports algériens dont ceux-ci devaient être pourvus, et s'arrogeaient en même temps le droit de visiter les navires marchands pour s'assurer de la provenance de la cargaison et de la nationalité de l'équipage. On comprend combien ce droit de visite était onéreux et à combien de tracas et d'injustices il exposait les capitaines marchands.

D'un autre côté, ceux-ci ne se croyaient pas tenus à la moindre loyauté en ce qui concernait les passeports, et en faisaient un trafic continuel au profit des nations qui n'avaient pas pu obtenir la paix. Tout cela formait une cause permanente de chicanes, de

1. *Gazette de France*, 1740, p. 398, 443, etc.
2. *Gazette de France*, 1767, p. 181.

mauvais procédés et de ruptures, dont les Deys étaient d'autant plus prodigues, que chaque nouveau traité était pour eux la source de cadeaux personnels.

Depuis qu'ils avaient fait admettre en principe que toutes les nations qui voudraient garantir leur commerce contre la Course devaient payer un tribut proportionnel aux pertes qu'elles auraient pu faire, toute l'Europe s'était soumise successivement, à l'exception de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. La Hollande en avait donné l'exemple, bientôt suivi par la Suède, le Danemark et les villes anséatiques, puis plus tard par les petites puissances de la Méditerranée. On a souvent qualifié ces transactions de honteuses, sans vouloir se rappeler que les nations qui les avaient faites s'étaient épuisées en vains efforts pendant de longues années pour se débarrasser par les armes du joug qui pesait sur elles ; ce ne fut qu'après avoir reconnu l'inutilité de leurs tentatives, qu'elles se courbèrent sous un impôt devenu moins ruineux pour elles que les démonstrations belliqueuses restées jusqu'alors inutiles. Ce qu'il y eut de véritablement répréhensible dans la conduite de la Hollande, du Danemark et de la Suède, fut la facilité avec laquelle ces trois pays consentirent à acquitter leur tribut en munitions de guerre et en approvisionnements de marine, se faisant ainsi les véritables pourvoyeurs de la piraterie. C'est ainsi qu'en 1680 [1], la Hollande fournissait à Alger 8 pièces de canon de cinquante livres de balles avec les accessoires, 40 mâts, 500 barils de poudre, 5,000 boulets et un vaisseau plein de câbles et d'agrès divers, s'engageant à faire le même présent tous les ans. En 1711 [2], ils donnèrent 8 canons de bronze, 16 de fer, 24 affûts, 7,000 boulets, 600 milliers de poudre, 800 fusils, 400 lames d'épée, 25 mâts et 8 gros câbles. En 1731 [3], la Suède envoyait 800 barils de poudre, 8 gros câbles, 50 mâts, 800 fusils, 800 sabres, 40 pièces de canon et 6,000 boulets. Cet excès de complaisance ne les mettait pas à l'abri des avanies du Divan : en 1747 [4], le roi de Danemark ayant offert des mortiers au Beylik, on les lui renvoya en constatant qu'ils étaient en fonte : il lui fut déclaré qu'on n'acceptait que des mortiers de bronze et qu'on lui donnait six semaines pour réparer son erreur.

1. *Gazette de France*, 1680, p. 300.
2. *Id.*, 1711, p. 59.
3. *Id.*, 1731, p. 224.
4. *Id.*, 1747, lettre d'Alger du 14 décembre.

Mais, ce qui dépasse tout le reste et arrive à une sorte de grandeur picaresque, fut la conduite qu'ils tinrent avec la Suède en la même année 1747[1]. Le gouvernement de cette nation avait fait charger les présents annuels qu'il faisait au Dey et à la Régence sur un navire napolitain nommé la *Conception Miraculeuse*, qui tomba entre les mains des Algériens. Bien que les caisses fussent dûment étiquetées et portassent l'adresse des destinataires, la Régence les déclara de bonne prise, comme ayant navigué sous pavillon ennemi, et les conserva à titre de capture, faisant savoir à l'intéressé qu'il eût à renvoyer un nouveau présent dans le plus bref délai, et, cette fois, sous pavillon ami, si on ne voulait être exposé au même sort.

De semblables avanies n'étaient pas rares, et les Consuls y étaient fréquemment exposés, particulièrement ceux des nations faibles. A l'origine, la France seule avait eu des agents à Alger, l'Angleterre et la Hollande vinrent ensuite, puis la Suède, le Danemark et les États de l'Italie. A vrai dire, il est assez difficile de comprendre à quoi pouvaient servir ces petits chargés d'affaires, qui coûtaient fort cher, et dont les réclamations n'étaient jamais écoutées : ceux de France et d'Angleterre avaient déjà beaucoup de peine à obtenir justice de temps en temps ; encore fallait-il qu'ils fussent armés d'une patience à toute épreuve et d'une fermeté rare, qu'ils déployassent une très grande habileté et qu'ils prodiguassent les présents. Il est nécessaire de dire un mot de ces *donatives*, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire des relations consulaires de l'Europe avec la Régence.

Nos premiers Consuls évitèrent avec soin de faire des présents à époques fixes aux Pachas et aux grands dignitaires. Ils avaient été mis en garde par les rapports de nos ambassadeurs contre ce trait particulier du caractère turc qui transforme en droit acquis toute habitude prise ; en sorte que celui qui a reçu deux fois de suite un cadeau à une époque ou dans une occasion déterminée, le considère comme lui étant dû à la même époque ou dans une occasion semblable, et le réclame impérieusement si on oublie de le satisfaire[2].

Ce fut pour avoir négligé de s'informer de cette particularité que les représentants de l'Angleterre et de la Hollande se virent

1. Voir la note précédente.
2. C'était le droit de *coutume* (Aouaid).

entraînés à des dépenses considérables qui se renouvelaient à l'avènement des Deys, au commencement de chaque année, à la fin du Ramadan, à la naissance ou à la circoncision d'un fils du Souverain, et dans vingt autres occasions engendrées par la cupidité naturelle de la race à laquelle ils avaient affaire. Les consuls français, pour ne pas laisser ceux des nations rivales s'emparer de la faveur des grands, furent forcés de suivre leur exemple, après avoir longtemps résisté. Ce fut en 1743 que M. Thomas fit des présents pour la première fois. C'est une étude très curieuse à faire que celle de ces *donatives*, et on y voit se dévoiler la mendicité arrogante des Deys et des *Puissances*. Il n'y a pas une seule lettre de nos consuls qui ne contienne quelque nouvelle requête faite par eux[1]. Ils ont envie de tout ce qu'ils voient et de tout ce dont ils entendent parler. La variété des choses qui font l'objet de leurs demandes est incroyable. Je ne parle pas des armes, des vêtements dorés, des pendules ni des bijoux : ce sont là les présents d'usage ; mais ils ne craignent pas de réclamer des bouteilles de liqueurs et d'eau de la reine de Hongrie, des pommades, du sucre candi, des bougies, des confitures, des pommes, des châtaignes, des jouets d'enfant, et jusqu'à des meubles d'un usage tellement intime, que le consul se trouve embarrassé pour transmettre cette étrange pétition. Et ce n'est pas tout : ils chicanent sur la quantité et la qualité; ils renvoient les vêtements et en demandent d'autres, parce que la doublure ne leur a pas plu ; les caisses de fruits, parce qu'il s'en trouve quelques-uns avariés ; l'eau de la reine de Hongrie, parce qu'elle est d'une qualité inférieure à celle du dernier envoi, et ainsi de suite. Le tout, sans se départir un instant de leur gravité orgueilleuse : à les entendre, ce n'est pas pour la valeur du cadeau, dont ils se soucient fort peu ; mais ils ne peuvent pas supporter ce manque d'égards ; ils veulent bien croire qu'on n'a pas eu l'intention de les offenser, mais on fera bien d'y faire attention désormais ; et là-dessus, les menaces arrivent, et l'interruption des relations, et quelquefois de plus mauvais procédés encore. Il faut toute la fermeté de nos agents, leur amour du bien public et la certitude qu'ils ont des dommages irréparables qu'une rupture causerait au commerce français, pour ne pas éclater d'in-

1. Voir, aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, les lettres des consuls d'Alger.

dignation devant des exigences semblables. La lecture de leurs lettres nous apprend qu'ils sont bien loin d'y être insensibles, et que les dangers que courraient leurs personnes ne les arrêteraient pas s'ils n'étaient retenus par de plus hautes considérations. C'est une intéressante histoire que celle de ces hommes dévoués; depuis M. de Vias, qui, enchaîné au bagne, écrivait à Henri IV: « Ma personne n'est rien et le bien du royaume est tout, » jusqu'à M. Vallière, qui, en 1794, sauvait une partie de la France de la famine par des envois continuels de grains, qu'il faisait arriver en dépit des croisières ennemies, et qui trouvait moyen de négocier auprès du dey un emprunt sans intérêt de cinq millions, à un moment où la République n'eût pas pu trouver un écu dans toute l'Europe. Cette histoire est très honorable pour notre pays, ainsi que pour la belle ville de Marseille, dont presque tous ces hommes furent natifs ou originaires, et qui peut s'enorgueillir à bon droit d'avoir été pour l'Etat, pendant près de trois cents ans, une pépinière d'agents zélés pour le bien de la patrie, d'une haute intelligence, d'une grande probité, et parmi lesquels on en voit qui poussèrent l'abnégation jusqu'au sacrifice le plus complet de leurs biens personnels.

Plusieurs d'entre eux (chose triste à dire) ne furent pas récompensés comme ils auraient dû l'être, et moururent dans la misère après avoir dépensé leur avoir au service du roi. Ni ces exemples fâcheux, ni la mort tragique des Le Vacher, des Montmasson et des Piolle, attachés à la bouche du canon, ne purent ralentir le zèle de leurs successeurs, qui restèrent vaillamment sur la brèche jusqu'au jour où le canon de 1830 vint venger d'un seul coup toutes les injures accumulées.

VI.

La chute d'Alger, qui n'avait été si longtemps retardée, comme nous l'avons dit plus haut, que par les dissensions européennes, était devenue un fait fatalement prochain depuis les événements de 1815 et l'établissement de la Sainte-Alliance. Il était en effet impossible que l'Europe pacifiée continuât à supporter le joug d'une poignée de brigands et à leur payer tribut; les Algériens allaient être les premiers à supporter le contrecoup du trop plein d'activité que laissait la paix aux forces vives du continent. Les États-Unis avaient, depuis quelques années

déjà, signifié au Dey qu'ils ne payeraient plus aucune redevance, et qu'ils tireraient une vengeance éclatante de tout acte d'hostilité commis sur leurs nationaux. Les Hollandais firent la même déclaration en 1816, et, quelques jours après, leurs vaisseaux, réunis à la flotte anglaise, bombardaient Alger sous le commandement de l'amiral Exmouth, qui avertissait le Divan de n'avoir plus à compter même sur les *donatives*. La France n'en fournissait plus depuis le consulat de Jean Bon Saint-André, qui avait su habilement profiter de la frayeur qu'avaient causée aux Barbaresques les victoires de Bonaparte, et qui put dire avec raison à son successeur : « J'avais trouvé ici la France à genoux, je vous la laisse debout[1]. » Il ne restait donc plus à la Régence, en fait de ressources extérieures, que les tributs, très irrégulièrement payés, de la Suède, du Danemark, de Hambourg et de la Toscane; aussi le déficit croissait-il de jour en jour; tous les ans, on était forcé de puiser de plus en plus dans le trésor de l'État, que rien n'alimentait plus : on vivait sur le passé. La misère était extrême; l'armement des forts était plus qu'insuffisant, et il avait été impossible de remplacer les pièces mises hors de service dans l'attaque de lord Exmouth; les vivres et les munitions manquaient; il n'y avait dans le port que quatre bâtiments en état de combattre; la milice, que le Père Dan avait vue en 1628 forte de vingt-deux mille hommes, n'en comptait plus que quatre mille au moment du recensement officiel ordonné par Mohammed Kasnadji, et encore, sur ces quatre mille soldats, on n'en avait trouvé que trois mille trois cents qui fussent valides. Cette troupe, irrégulièrement soldée, était dans un état d'insurrection permanente et se payait par ses propres mains en pillant les habitants de la ville, et principalement les juifs, les seuls commerçants d'Alger, qui se décidaient à émigrer en masse.

Ce fut en vain qu'en 1817 Ali Khodja, appuyé sur sa garde Kabyle et sur les Coulourlis, essaya de se débarrasser de cette horde indocile; après en avoir fait massacrer douze ou quinze cents, il eut la faiblesse d'entrer en composition avec le reste, ineptie qu'il eût sans doute payée de sa tête s'il n'eût été emporté par la peste quelques mois après.

Le vieux navire faisait eau de toutes parts : les Deys, qui le sentaient sombrer, attendaient le dernier moment avec la rési-

1. *Précis analytique* de Sander Rang, d. c.

gnation du fatalisme oriental : enfermés dans la Casbah, dont ils n'osaient presque plus sortir, vivant sous le coup d'embarras financiers continuels et de conjurations incessantes, leur existence était certainement bien peu digne d'envie : ils s'en rendaient très bien compte, et, lorsque le célèbre coup d'éventail fut venu précipiter la marche des événements, on dit que Hussein-Dey, une fois rassuré sur son propre sort, ne se montra pas médiocrement satisfait d'une solution qu'il jugea être tout à son avantage; on ajoute même qu'il ne cacha pas cette manière de voir aux émissaires d'une nation qui, pour susciter des embarras à la France, lui laissait entrevoir l'espérance d'être aidé dans le cas où il eût consenti à se mettre à la tête d'un mouvement insurrectionnel.

Aujourd'hui, la Méditerranée est entièrement purgée du brigandage maritime qui l'a désolée si longtemps : peut-être reste-t-il encore, sur les rivages du Riff, quelques barques de maraudeurs, qui osent à peine s'attaquer de temps en temps aux embarcations de pêche, et dont le nombre décroît de jour en jour depuis que la citadelle de la Course est tombée entre les mains de la civilisation.

H.-D. DE GRAMMONT.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

RELATIONS

DE LA FRANCE ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

PENDANT LA FRONDE.

—

NÉGOCIATIONS DE JEAN DE MAIRET.

L'antique Séquanie, la Franche-Comté moderne, est une terre essentiellement française. Incorporée par une assimilation lente et douloureuse à la nation dont les nécessités politiques et les affinités les plus évidentes l'appelaient à faire partie, elle a subi des rigueurs qui l'ont obligée longtemps à lutter contre sa destinée; mais les malentendus et les répugnances passées ont fait place au dévouement le plus sincère, et l'ancienne force de résistance est devenue l'énergie défensive qui se retournerait au besoin contre les ennemis de la mère patrie. Adossée au Jura, placée en face de la trouée de Belfort, elle garde, sur la frontière la plus menacée, le rempart le plus indispensable à la sécurité commune, au service de laquelle appartiennent sans retour le courage héréditaire et la ténacité proverbiale de ses enfants. Nulle province n'occupe dans notre histoire militaire une place plus honorable. Les noms de Moncey, de Lecourbe, de Pichegru, de Pajol, pour n'en pas citer d'autres, attestent la puissance des aptitudes qui, chaque année encore, y donnent de nombreuses recrues aux grandes écoles dans lesquelles se préparent les meilleurs éléments de la défense nationale.

Dans l'ordre purement intellectuel, sa mission n'est pas moins manifeste ni sa nationalité moins fortement accusée. Aucune population ne s'est montrée plus tôt et plus profondément imprégnée de l'esprit français. Dans tous les genres d'écrire on l'a vue marcher au premier rang et tracer la voie que d'autres devaient suivre avec plus de bonheur. Avant Corneille, elle nous a donné dans Mairet une pre-

mière idée de la véritable tragédie. Avant les grands explorateurs du passé de la France au XVIIe siècle, elle a produit dans Pierre Matthieu le poète de la ligue et l'historien d'Henri IV; avant Bossuet, elle nous a fait voir, dans le P. Lejeune, une première image de la haute éloquence sacrée. Le goût des sciences exactes s'y associe, dans une heureuse mesure, aux qualités de l'imagination. Sans parler des savants et des philosophes qui l'ont associée à leurs spéculations, témoin Jouffroy, Pouillet, Cournot, Pasteur, sans rappeler la liste déjà longue des peintres et des sculpteurs comtois, on peut dire en général qu'elle unit à l'esprit d'indépendance qui la distingue ce mélange de sagesse et de témérité qui forment le trait saillant de notre caractère. Quand s'est produit de nos jours un essai puéril à certains égards et si puissant à d'autres de rénovation littéraire, elle a donné à l'armée romantique C. Nodier pour éclaireur et V. Hugo pour chef. Partout, même dans les recherches aventureuses que suscite l'état inquiet d'une société travaillée par le souci du lendemain, c'est à la Comté que revient l'honneur de poser les problèmes ou de hasarder les solutions; quelles que soient celles que formulera l'avenir, il ne pourra le faire sans évoquer le souvenir de Proudhon et de Fourier. Cette province est donc française, même dans la générosité de ses illusions, et tout, jusqu'à l'erreur, y porte le cachet de la race.

D'où vient donc qu'une nationalité si nettement attestée fut si longtemps méconnue de ceux-là même qui devaient, autant et plus que d'autres, l'honorer et s'en faire honneur? D'où vient qu'elle a tant tardé à entrer dans le système auquel sa position géographique, sa langue et ses mœurs la rattachaient si étroitement? Il faut en accuser la politique, surtout celle qui subordonne le sort des peuples à des alliances et à des intérêts de famille, et plus encore la situation d'une contrée limitrophe entre deux grands États presque constamment ennemis l'un de l'autre. Depuis le jour où le traité de Verdun découpa dans l'héritage de Charlemagne la longue zone de terre qui devait ajouter la *Lotharingie* au domaine d'un de ses petits-fils, la Franche-Comté ne cessa d'être l'appoint des héritages et des traités de paix. Englobée d'abord dans le royaume de Provence, formé des débris du grand empire, quand il se désagrégeait entre les mains de Charles le Chauve, puis dans celui de Bourgogne supérieure à la chute de Gontran Bozon, léguée par le dernier possesseur de cette souveraineté factice à l'empereur Conrad, et plus tard par son dernier comte, Othon IV, à Philippe le Bel; française sous ce prince, sous Philippe le Long, son fils, et sous Jean le Bon, qui tous deux épousèrent les héritières de la Comté, aliénée de nouveau par le

second des Valois au profit du fondateur de la puissante maison qui devait disparaître avec Charles le Téméraire dans les fossés de Nancy, rejetée par la politique oppressive de Louis XI et le mariage de son fils du côté de l'Allemagne; à partir du traité de Senlis, en 1493, elle passa sous la domination de l'Autriche, qui la laissa jouir d'une autonomie presque complète. Marguerite d'Autriche, abandonnant la Bourgogne, héritage de sa mère, à son infidèle fiancé Charles VIII, gouverna souverainement la Franche-Comté au nom de son neveu Charles-Quint, avec l'assistance d'un enfant du pays, le cardinal Grandvelle, et cette heureuse époque mérita d'être appelée « l'âge d'or » de la province. Philippe II suivit en partie ces traditions, ne la gouverna que par des intermédiaires, et son despotisme ombrageux n'y produisit d'autres effets que ceux qui répondaient le mieux aux sentiments du pays. Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, et Albert d'Autriche, son époux, lui firent connaître à leur tour, pendant un quart de siècle, les bienfaits d'une administration douce et paternelle. En 1621, Philippe IV reprit pour son compte la souveraineté déléguée par ses prédécesseurs à des princes de leur sang; mais il l'exerça sans intervenir dans les affaires du pays, sans en tirer d'impôts, y faisant passer au besoin l'argent nécessaire à la répression des ennemis du dehors, se bornant à ratifier la nomination de son chef militaire [1] et les actes de son parlement investi de la puissance publique, toujours attentif à ménager ce que les Comtois estimaient par-dessus tout, leur foi religieuse et leurs franchises. Sa mort ouvrit pour eux des perspectives nouvelles et posa la question d'annexion à la France. L'époux de Marie-Thérèse, le petit-fils de Philippe III, l'héritier de ces Capétiens et de ces Valois dont le sang s'était mêlé à celui de leurs comtes héréditaires et dont une branche avait occupé glorieusement le trône ducal des deux Bourgognes, Louis XIV réclamait les droits de sa femme sur cette partie de l'héritage paternel, et pouvait tenir le même langage que lui prêtait peu d'années auparavant un de ses conseillers qui répondait aux gouverneurs [2] des intentions pacifiques du roi : « Sa Majesté ayant « toujours eu pour première fin de faire savoir à ceux du comté « qu'elle a la même affection pour eux que leurs anciens comtes qui « étaient sortis de la maison de France [3]. »

D'où venaient donc, à la veille d'une réunion si naturelle et si

1. Il était proposé au choix du roi par le gouverneur général des Pays-Bas.
2. C'était la commission du parlement de Dôle chargée du détail de l'administration.
3. Lettre du comte de Loménie de Brienne, datée de Blois, le 21 mars 1652.

probable, les difficultés et les projets de résistance? Peut-être d'un goût naturel pour l'indépendance en partie conservée sous la souveraineté de l'Espagne, ou d'une loyauté chevaleresque envers des maîtres généreux et menacés; plus sûrement encore du souvenir des maux que l'occupation française avait déchaînés sur la province. Par une singulière fortune, c'est à des princes allemands, à la domination plus lointaine et plus étrangère encore de l'Espagne que la Comté avait dû la libre possession d'elle-même, la paisible jouissance des trésors de la plaine et de la liberté des montagnes. C'est au contraire de ses alliés naturels, d'un peuple frère par la race, la langue et l'esprit qu'étaient venus l'oppression et le ravage, en attendant l'heure de la réconciliation tardive et de l'inévitable fusion. Louis XI, après l'avoir débarrassée des écorcheurs, la livre aux cruautés du sire de Craon et de Georges d'Amboise. Henri IV y envoie six mille hommes de troupes lorraines et la punit, par les mains de Biron, de sa connivence avec Mayenne et le connétable de Castille. Richelieu, pour lui faire expier l'hospitalité accordée à Charles IV de Lorraine et à Gaston d'Orléans, hospitalité dont le président Boyvin avait prévu les funestes conséquences [1], et surtout pour obéir aux conseils de son patriotisme impatient d'accélérer l'œuvre du temps, déchaîne sur elle les calamités de la guerre de dix ans qui dévaste la province, y propage la peste, la famine et l'incendie, provoque ce long exode qui dispersa les habitants sur tous les chemins de l'exil, et ne laisse subsister de vivant que la partie centrale protégée par le quadrilatère de Gray, Besançon, Dôle et Salins. Vint enfin le règne réparateur de Louis XIV. D'une main prodiguant les largesses, de l'autre ordonnant des sièges rapidement et heureusement conduits, il fixa par une conquête abandonnée en 1668, recommencée et devenue définitive en 1674, les destinées longtemps incertaines et agitées de la Comté de Bourgogne, enfin rendue à sa destination de frontière française, à ses relations naturelles et à ses premières affections.

Ce résultat était indiqué depuis longtemps. La noblesse comtoise aspirait à trouver dans l'armée française l'emploi et le prix de sa valeur, à la cour de France les modèles du savoir-vivre et le théâtre le plus favorable à son ambition. Tout ce qui brillait par l'esprit et les talents se tournait du côté de Paris pour y chercher l'inspi-

1. Parlant de l'escorte armée qui entourait Gaston d'Orléans fugitif : « Il y en a bien peu, écrivait Boyvin, pour faire peur à la France, mais trop pour nous faire du mal : *hospitibus, non hostibus metuendi.* » (Lettre du 21 septembre 1631.)

ration ou y conquérir la renommée[1]. C'était à la France que la jeune noblesse allait demander le complément de son éducation littéraire et mondaine, et le plus âpre défenseur de l'indépendance comtoise, le vieil historien Girardot de Blanchemain, ne peut s'empêcher d'en faire l'aveu[2]. Il n'est pas étonnant que des gens d'esprit et de qualité aient joué le principal rôle dans l'œuvre de l'annexion définitive ou dans les transactions qui la préparèrent. La conquête de 1668 fut accomplie en quinze jours « moins par la stratégie du grand Condé que par celle de l'abbé de Watteville[3]. »

Mais les sages et les habiles avaient pu jouer, avant l'époque de la conquête, un rôle plus généreux, plus conforme à la loyauté de leurs ancêtres, moins entaché surtout du soupçon de convoitise et des apparences de la défection, c'était celui qui consistait à négocier et à défendre la *neutralité* si nécessaire au repos de la province, indispensable garantie d'une existence régulière pour ses habitants, entre les maîtres que la politique leur avait donnés et les voisins de même race dont la guerre les eût séparés le plus souvent, au préjudice des intérêts et des relations de chaque jour.

Ce système de la neutralité répondait si bien aux nécessités de cette situation complexe, qu'il avait été indiqué et suivi par les plus illustres hommes d'État. Charles-Quint l'imposait à ses ministres et le recommandait à ses successeurs. Henri IV, après la défaite de Mayenne, avait signé, en 1595, un nouveau pacte de neutralité fidèlement observé pendant son règne, et renouvelé quand Philippe II reprit pour lui la souveraineté directe de la Franche-Comté. Déchiré

1. Voir dans *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*, etc., par MM. Rathery et Boutron (Paris, Techener, 1873) les lettres de l'abbé Boisot, le correspondant assidu de *Sapho*, l'un de ses confidents et amis les plus intimes. — Voir aussi notre monographie sur ce savant personnage dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1874, page 455 et sq.

2. « La jeune noblesse qui, du passé, faisoit ses exercices dans les terres du roi et dans les terres espagnoles où elle apprenoit la patience et le travail (lois fondamentales du bien-être de la noblesse), avoit commencé d'aller aux académies de Paris où la bienséance et les points d'honneur s'enseignoient délicatement, et soubs de belles apparences se glissoient les vices de France aux esprits prompts de notre jeune noblesse; si que les Espagnols, je diz plusieurs années ne nous recevoient plus dans leurs terres, *par crainte d'affection*, et nous de côté estions contraints de tenir la bride plus courte aux esprits remuants et délicats. — Richelieu donc, pour jeter la division en ce pays, s'adressa à la noblesse. » — Il dit plus loin que le ministre et le prince de Condé « l'embouchoient par discours et moyens imperceptibles. » *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, livre IV.

3. *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, par A. Castan. Paris, Delagrave, 1877, page 84.

par la violence quand Richelieu la livra aux armes du prince Otto-Louis, du maréchal de la Force et de Bernard de Saxe-Weimar, au lendemain de ce conflit terrible, il apparut aux meilleurs esprits comme le seul remède à sa désolation. Le héros du siège de Dôle en 1636, le président Boyvin, qui, de concert avec le vieil archevêque Ferdinand de Rye et le maître de camp de Verne, avait organisé la résistance devant laquelle, après un bombardement formidable, le père du grand Condé dut plier bagage et précipiter sa retraite, Boyvin ne vit, après la mort de Richelieu, d'espérance de repos et de rétablissement pour la Comté que dans un nouveau traité de ce genre. Ce traité fut le premier acte de l'administration de Mazarin. Il stipulait pour vingt-neuf ans la neutralité entre les deux Bourgognes. La Comté donnait en gage la ville de Gray et consentait à la démolition du Château de Grimont-sur-Poligny. C'était une petite place plus souvent occupée par l'ennemi que par les indigènes, un moyen d'oppression plutôt que de défense, et le sacrifice en était facile. En attendant les ratifications, une surséance d'armes était accordée jusqu'au mois d'avril 1644.

Mais toutes ces conventions étaient facilement éludées et, sans violation formelle, ouvraient la porte à mille vexations quotidiennes. Elles avaient en outre le défaut de coûter fort cher, sans en être mieux garanties. C'est pourquoi, en 1648, au moment où le traité de Westphalie rendait la paix à l'Europe et rouvrait pour la France l'ère des discordes intestines, Boyvin résolut d'asseoir sur de meilleures bases un nouveau pacte de neutralité et de donner la charge de le conclure à un intermédiaire habile, également bien vu des deux parties contractantes. Ce négociateur fut Jean de Mairet. L'auteur de *Sophonisbe* était, en effet, l'homme qui pouvait le mieux remplir cette mission délicate. Né le 9 mai 1604 [1], à Besançon, élevé à Paris, au collège des Grassins, il avait été adopté de bonne heure par la société polie comme un sujet d'élite et un poète à la mode. Sa *Sylvie* improvisée, ou peu s'en faut, sur les bancs du collège, avait passé

1. Cette date n'a jamais été fixée avec précision. M. Bizos, auteur d'une *étude* fort complète *sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet* (thèse soutenue devant la faculté de Paris, en juillet 1877), se contente de dire qu'il naquit « en 1604 au mois de janvier. » Voici son acte de naissance ou plutôt celui de baptême qui, à cette époque, en tenait lieu : « *Joannes, filius Joannis Maret* (*sic*) *et ejusdem uxoris Maria Clerget, baptisatus fuit die decima maij anno Domini millesimo sexcentesimo quarto, cujus patrinus fuit dominus doctor Sauget et matrina Joanna Cler.* » (Extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Pierre — mairie de Besançon.) Si le baptême a eu lieu, suivant l'usage, au lendemain de la naissance, Mairet est né le 9 mai 1604.

pour une merveille, et les dialogues semés de pointes de cette prétentieuse pastorale faisaient les délices de la cour et l'ornement de toutes les mémoires. Après s'être exercé dans ce genre maniéré, il avait abordé la haute poésie dramatique et frayé la route à Corneille dans sa tragédie de *Sophonisbe*. Il était un des cinq auteurs qui travaillaient sous les ordres du cardinal de Richelieu, mais avant de remplir auprès du redoutable ministre cet emploi de collaborateur à gages, il avait eu pour protecteur Henri de Montmorency, dont il honora toujours la mémoire et ne craignait jamais de rappeler les bienfaits, puis le comte d'Averton de Belin qui le recevait en ami dans son château voisin de Blois, et le prince de Condé. Sa querelle avec Corneille au sujet du *Cid*, en montrant Mairet trop sensible à l'offense et trop accessible à la jalousie, montre aussi sa réputation assez solidement acquise pour que la lutte ne parût point inégale entre ces deux adversaires, et, s'il y mit de l'emportement, nul ne le taxa de présomption. Un reproche plus fondé pèse sur sa mémoire. On s'étonne qu'un fils de la Franche-Comté se soit tenu loin du théâtre de la guerre, et qu'il ait joui sans remords de l'hospitalité d'une nation dont les armées faisaient tant de mal à son pays. On peut répondre qu'il était né à Besançon, l'une des trois villes relevant directement de l'empire, et qui n'entra sous la domination de l'Espagne, comme partie intégrante de la Comté, qu'au traité de Westphalie. On peut ajouter que le patriotisme, plus subordonné que de nos jours aux questions dynastiques et aux droits personnels des souverains, revêtait alors d'autres formes qu'aujourd'hui et se manifestait d'une autre manière. L'exemple de notre poète suffirait à le prouver. Volontairement étranger aux maux de la province ravagée par la guerre, il fut, après le rétablissement de la paix, le plus dévoué serviteur de ses intérêts et le gardien vigilant de son repos mal assuré.

Ce rôle lui fut déféré d'un commun accord par les plus fidèles et les plus vaillants défenseurs du pays. M. de Bauffremont, baron de Scey, gouverneur militaire de la Comté, le proposa, comme négociateur et agent accrédité auprès du gouvernement français, au marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols, et transmit cette proposition à la cour de France. Le baron de Lisola, savant publiciste qui devait opposer son *Bouclier d'État et de justice* aux revendications de Louis XIV et aux apologies anticipées de la conquête, obtint de Mairet son assentiment à ce projet. Le président Boyvin agit dans le même sens. En le pressant d'accepter ce rôle pour le repos de sa terre natale si horriblement foulée et dévastée par la guerre de dix ans, Boyvin ne dissimule point à Mairet qu'il

doit chercher pour la sécurité de la province des garanties plus solides et en traiter à des conditions moins onéreuses que par le passé. Dans sa lettre datée du 1er février 1648, il lui prescrit de « s'attacher à obtenir la neutralité plutôt qu'une simple suspension d'armes, que l'on mettait d'ailleurs à un si beau prix et que l'on faisait acheter si cher à la province, qu'elle n'était plus en état d'y pourvoir. » Il se montrait d'ailleurs plein de confiance dans « l'adresse et le zèle du négociateur » et l'événement justifia ses prévisions.

Le 3 mars 1649 fut arrêté et signé par Mairet et le maréchal de Villeroy, général de l'armée française en Lorraine, un premier traité dont les effets devaient subsister jusqu'à la fin de l'année 1651. Le prince de Condé en fut l'intermédiaire, et le bienfait de son intervention fut reconnu par un don de cinquante mille livres. Quand il s'engageait en retour à maintenir la Franche-Comté à l'abri de toute dévastation, le héros de Rocroy, le vengeur de l'autorité royale et le vainqueur de la Fronde promettait ce qu'il pouvait tenir. On pouvait compter de sa part sur l'efficacité d'une protection loyale, une sécurité complète du côté de la Bourgogne et les bons effets d'un crédit alors prépondérant. Il n'en fut plus de même après « cette fatale prison dont, » au témoignage de Bossuet, Condé lui-même a dit « qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes et qu'il en était sorti le plus coupable. » Quel appui la Comté pouvait-elle attendre du prince annihilé par sa disgrâce et son emprisonnement de treize mois, ou absorbé depuis sa mise en liberté par des pensées de vengeance et de redoutables intrigues? Elle-même était suspecte de « branler au manche » et d'être accessible à des influences qui, partant des Pays-Bas espagnols, la portaient du côté de la Fronde. La situation devint plus tendue encore en 1651, lorsque Condé, se souvenant de l'appui donné à ses partisans dans le Midi de la France et de l'asile que sa femme et son fils avaient trouvé à Bordeaux, demanda à échanger les gouvernements de Bourgogne et de Berry contre celui de la Guienne déjà retiré au duc d'Épernon. Mairet sentit le péril de cette substitution et se hâta d'en prévenir les gouverneurs par la lettre suivante [1] :

A Paris, ce 19 may 1651.

Messeigneurs,

Après beaucoup d'irrésolutions et de changements d'opinions dans le Conseil et dans les affaires du Roy très chrestien, enfin il est aujourd'huy constant que Monseigneur le prince de Condé a presté le serment de fidélité en qualité de nouveau gouverneur de Guyenne et que Monsieur

1. Archives du département du Doubs. B 4058.

le duc d'Espernon s'est veu contraint, par un effait ou de sa mauvaise conduite ou de sa mauvaise fortune, d'en faire autant pour le duché de Bourgongne : mais dans l'eschange de ces deux gouvernements, il y a cette notable différence que son Altesse de Condé retient toutes les places dans lesquelles il avait mis garnison pour le Roy, sans en excepter mesme le chasteau de Dijon. C'est une nouvelle, Messieurs, de laquelle j'ay creu estre obligé de vous donner advis incontinent, ainsy que je feray tousjours fort soigneusement de toutes les choses de par deçà qui regarderont le service de la province ou le vostre, n'ayant point de plus forte ny de plus légitime passion que celle de tesmoigner à toutes épreuves,

Messeigneurs,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

MAIRET.

Quelque modération que s'impose ici Mairet, quelque soin qu'il mette à ne pas se prononcer sur les causes de l'échange opéré entre M. le prince et le duc d'Épernon, on voit assez qu'il n'était à l'avantage ni de ce dernier, ni de ses nouveaux administrés. D'Épernon avait laissé en Guienne un nom détesté [1]. Cette province avait lassé la cour et le parlement de Paris des députations qu'elle leur envoyait pour obtenir sa révocation. On ne pouvait oublier ni le parlement de Bordeaux constamment humilié par le père et les coups de canne donnés à l'archevêque Escoubleau de Sourdis, ni l'orgueil du fils, sa hauteur et sa rapacité. Soupçonné du meurtre de sa première femme, fille naturelle d'Henri IV, ayant affiché pour la seconde, Marie de Cambout, nièce du cardinal de Richelieu, le plus scandaleux mépris, objet d'une haine héréditaire dans son ancien gouvernement, Bernard de Nogaret s'annonçait à la Franche-Comté comme un voisin dangereux et d'un commerce difficile. Mairet en jugea ainsi dès la première entrevue qu'il eut avec lui à Paris. Se posant comme un intermédiaire naturel entre la province limitrophe de la sienne et le gouvernement français, principal intéressé d'ailleurs dans les conflits que ce voisinage pouvait faire naître et les transactions destinées à les prévenir, d'Épernon s'offrait, sinon pour continuer la mission

1. On en trouve la preuve indirecte même dans le compliment de bienvenue que Bossuet lui adressait du haut de la chaire, dans son premier sermon sur la Providence, prêché à Saint-Bénigne de Dijon en 1656. Parlant des trophées élevés en Guienne à la gloire de d'Épernon : « L'envie, disait-il, n'a jamais pu les abattre. Elle les a peut-être couverts pour un temps, mais enfin tout le monde a ouvert les yeux ; l'éclat solide de votre vertu a dissipé l'illusion de quelques années. » L'envie équivaut ici sans doute à *l'invidia* des Latins ; elle désigne la haine publique désarmée, selon toute apparence, par la disgrâce et le départ de celui qui l'avait provoquée.

de pacificateur accomplie par Condé, du moins pour en recueillir les bénéfices qu'il prétendait ériger en droits acquis, et il appuyait ses prétentions sur des menaces. Mairet sut éluder les unes et tenir tête aux autres, et le compte qu'il rend de cette entrevue aux gouverneurs, par sa lettre du 28 août 1651, peint à merveille les deux hommes, l'avidité arrogante de l'un, le tact et le savoir-faire de l'autre[1].

A Messeigneurs du parlement à Dôle.

A Paris, ce 28 aoust 1651.

Messeigneurs,

Depuis celle que je me donnay l'honneur d'escrire à la Compagnie par la voye du sieur de Faletans, j'ay gardé le silence jusques à cette heure que je le romps pour vous donner advis qu'ayant rendu la depesche des treize cantons à Monsieur le duc d'Epernon, il me pria de venir le trouver, affin de m'entretenir plus particulièrement de ses intentions et de ses intérests au subject de ma négotiation.

Après quelques voyages faits inutilement à son hostel pour cet affaire, enfin j'eus hyer au matin paisible audience de ce seigneur, dans sa gallerie et, pour faire court, la conclusion de son discours fut qu'il prétendoit de nous le mesme traitement que nous avions fait à Monseigneur le prince de Condé, c'est-à-dire en bon françois la mesme somme de cinquante mille, et que c'estoit un droist acquis au gouverneur du duché de Bourgongne, qu'il ne pourroit céder sans se faire tort. Je luy remontray fort respectueusement que nous n'avions jamais rien donné à feu Mgr le prince durant la vie duquel on avoit fait deux ou trois traitez d'une année chascun, et que l'argent dont il parloit, Monseigneur son fils ne l'avoit jamais exigé de nous comme un droit acquis aux gouverneurs du duché, mais que nous le lui avions offert en titre de gratification et de reconnoissance pour les advantages que son Altesse avoit voulu nous procurer et mesnager dans le conseil du Roy, tant par le rang qu'il y tenoit que par son crédit auprès de leurs Majestés. C'est pourquoy, Monsieur (luy dis-je), si V. A. veut employer sa faveur et ses raisons envers leurs Majestés, de telle sorte que nous en ressentions utilement les effaits, ainsy qu'elle en est priée et sollicitée par les seigneurs des ligues suisses[2], je luy promettois de vous en escrire, Messeigneurs, avec une assurance de ma part plus que morale qu'un présent de trente mille ll. luy tesmoigneroit la gratitude de la province et de

1. Archives du département du Doubs, ibid.

2. Les Suisses étaient les entremetteurs et les garants habituels des traités de neutralité conclus entre la France et la Franche-Comté où ils écoulaient leurs produits et dont ils tiraient leur sel et leur vin. Lorsque Condé l'envahit en 1668, l'abbé de Watteville courut solliciter l'intervention des ligues suisses.

ceux qui la gouvernent, proportionnément à l'estendue de leur petit pouvoir, pourveu qu'il me fist mettre en main la ratification d'un traité tel que je le demandois raisonnablement et soubs des conditions que je luy proposay alors et lesquelles je passe icy soubs silence pour cause, remettant à vous les dire de vive voix, adjoutant de plus que ladite somme ne luy pourroit estre payée qu'avec celle dont il seroit convenu pour les coffres du Roy. Je luy protestois que je proposois cet expédient de mon chef, comme l'unique moyen que je trouvois dans mon esprit pour le satisfaire sur cet article là.

Il me respondit assez froidement qu'il n'estoit pas marchand, qu'il n'entendoit point cette façon de traiter, et que Monsieur le prince avoit bien heu cinquante mille ll. ; et que, s'il n'avoit rien heu, il aymeroit mieux estre mort que de nous rien demander, que mon dit sieur le prince avoit véritablement Verdun, Saint-Jean-de-Laune et Bellegarde, mais pour luy qu'il avoit Auxonne. Il me dit ces dernières paroles en se retirant et comme par menace. Je le rejoignis et le priay encore une fois de penser à la proposition que je venois de luy faire. Il n'est pas besoin de cela (me dit-il), cela n'en vaut pas la peine. Alors je pris le temps de luy dire aussy : Et bien, Monsieur, puisqu'ainsy va, je suplie très humblement V. A. de ne trouver pas mauvais si, rencontrant désormais l'occasion de conclure mes affaires avec le Roy, je ne la laisse pas eschapper. Faites, me dit-il, je n'y trouve rien à redire, mais souvenez-vous que je suis maistre d'Auxonne. Monsieur, luy répliquay-je en soubsriant, Dôle n'en est qu'à deux lieües ; cela n'iroit guaires bien ny pour les uns ny pour les autres ; mais les Roys y donneront ordre. Au sortir de là je m'en allay chez la personne que vous savez, Messeigneurs, à laquelle je fys un fidelle rapport de cette conversation. Il se prit à rire, approuva mon procédé, me promit d'en entretenir la Reyne, et me conseilla de dresser au plustost les articles de mon traité qui sont desia digérés et examinés en façon qu'il ne reste plus que l'article du temps contre lequel on forme toujours de puissantes raisons d'estat. Je fais pour les vaincre une chose qui peut-estre me réussira moyennant l'assistance de Dieu. Je réserve cette dernière tentative pour quand je présenteray à la Reyne les lettres des cantons dont on fait tousiours icy fort peu de cas. Il y a des personnes qui travaillent puisamment et de bonne grâce pour nostre repos. Le prochain courrier vous apprendra toutes choses, et les difficultés ny les menaces des grands ne rebutent point,

Messeigneurs,

Votre petit, mais très humble et très obéissant serviteur,

MAIRET.

Au nom de Dieu, Messeigneurs, ne vous estonnez non plus que moy pour le bruit ; tenez votre bourse à deux mains. Donnez-vous un peu de patience et Dieu vous donnera beaucoup de repos. Il y a tousiours des épines parmi les roses. Je me deffie avec raison que l'on n'intercepte ma lettre au passage d'Auxonne, d'áutant que celuy qui porte les

paquets du Comté est le courrier de Brisac[1]; c'est pourquoy je prie le R. P. Dom Jacques d'envoyer un homme exprès à Dole où l'on aura soin de le satisfaire de ses peines. Les Gascons sont fort curieux et les Comtois sont deffiants.

Le Gascon si curieux de lire les lettres qui ne lui sont pas adressées, c'est le duc d'Épernon toujours prêt à exploiter dans son intérêt la peur qu'il inspire ou les secrets interceptés. Quant à la personne qui rit de ses fanfaronnades et déjouera ses menées, c'est évidemment le comte de Brienne, secrétaire d'État et membre du conseil, avec lequel Mairet arrêtait les bases du traité qui devait faire suite au précédent et en renouveler les effets pour une période d'années à déterminer. C'est « l'article du temps » mentionné dans la lettre précédente. Le texte que nous donnons plus loin de la convention signée le 24 septembre fixe le terme de cette période à l'époque où sera conclue la paix générale entre les deux couronnes. Cette détermination si large et si précise à la fois épargna bien des maux à la province et lui garantit une sécurité à peu près constante jusqu'à la paix des Pyrénées, ou plutôt jusqu'à l'année qui devait, en ouvrant la succession de Philippe IV, marquer pour la Franche-Comté la fin de son autonomie. Si les derniers jours de son existence indépendante s'écoulèrent dans une tranquillité relative, elle le doit au négociateur qui fit introduire dans le traité de 1654 cette clause tutélaire et ne cessa d'en réclamer l'application.

Pour mener à bonne fin cette entreprise, Mairet dut s'assurer des auxiliaires. Les plus actifs furent la comtesse de Brienne, née Louise de Béon de Luxembourg, et Dom Jacques, chartreux à Dijon. On ne sait rien de ce dernier, son nom même est resté inconnu. Le catalogue des prieurs, procureurs et religieux du monastère depuis sa fondation jusqu'en 1782, mentionne un certain Jacques Brisconi comme ayant prononcé ses vœux à la fête de l'Assomption de l'année 1610[2]. Est-ce le collaborateur de Mairet? Il est impossible de

1. On verra plus loin que la garnison de Brisach et son commandant Chastenois réclamaient à la Comté un subside autrefois payé par la province aux garnisons impériales qui les défendaient de ce côté. Cette ville fut prise par Weimar en 1638 « et, dit un historien comtois, se trouva nostre Bourgongne « comme une isle au milieu de ses ennemys, ne pouvant plus estre secourüe « d'aucune part; aussi, peu avant le siége de Brisach, un seigneur de France, « qui alloit à cette entreprise et passoit par la Lorraine, dit en discourant de « son voyage, qu'il alloit en Brisach *quérir les clefs de Bourgongne.* » (Girardot de Noseroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, l. XI, II.)

2. Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. Garnier, conservateur des archives de la Côte-d'Or.

l'affirmer. Quoi qu'il en soit, en 1650, au moment où Mazarin conduisit en Bourgogne la reine mère et le jeune roi pour assurer par la prise de Seurre ou Bellegarde la pacification de cette province, un procès fut intenté aux Chartreux par la ville de Dijon pour la possession d'une source et la clôture d'un étang, qui sans doute en absorbait les eaux. Le maire de Dijon, dans un mémoire qu'il fit paraître sur ce sujet en 1674, allègue en termes assez emphatiques à l'appui de sa réclamation « la nécessité de conserver la santé et la vie à tout un peuple. » Les Chartreux, ajoute-t-il, sentirent la force de cette raison et, pour éluder l'argument, mirent en œuvre « le crédit qu'avait ce fameux Dom Jacques sur l'esprit de la reyne, à laquelle il promettait des récompenses éternelles pour en recueillir de temporelles. » Cette épigramme, qui paraît dictée surtout par le besoin de produire un effet oratoire, atteste au moins l'influence que le religieux exerçait sur l'esprit de la reine. Il en usait au profit de son couvent, mais il savait aussi l'employer dans l'intérêt du bon droit et de l'humanité. Non content de faire passer la correspondance de Mairet à l'abri des indiscrétions du gouverneur de la Bourgogne, il paraît prendre une part très active aux négociations, il en attend le résultat avec impatience et il en est le premier instruit par la lettre suivante :

Le R. P. Dom Jacques, Chartreux à Dijon.

Mon très bon père,

Enfin les prémises de la paix ne seront point troublées, puisque vostre fidèle assossié sen retourne après avoir achevé son affaire heureusement quoy qu'avec beaucoup de peines et de difficultés qu'il a fallu vaincre. Nous pouvons croire que les personnes que vous savez s'y sont employées de la bonne sorte. Il en faut rendre grâces à Dieu. C'est un effect de la bonté du Roy et de la Reyne, dont elle a bien sujet d'attendre de ces Messieurs du Comté quelque reconnoissance et discrétion pour estre employée à quelque chose quelle m'a dit. M. Mairet en est chargé de bouche et je ne doubte point qu'il n'en prenne soin ainsy que de tout le reste. C'est un habille et zellé négociateur. Il vous dira toutes nouvelles et moy je vous diray seulement que je suis, etc.

Louise de Béon.

La paix signée aux conditions qu'avait stipulées Mairet et les ratifications échangées, l'œuvre du diplomate n'en était encore qu'à son début, et l'exécution du traité allait soulever des difficultés toujours renaissantes. Appuyé des mêmes auxiliaires, toujours prompt à intéresser les amis de son pays au maintien de la paix, à prévenir l'effet

des collisions qui la compromettent, à rappeler les engagements d'honneur qui lient le gouvernement français, à écarter les soupçons que peuvent faire naître ses relations ou celles de ses commettants, à circuler entre les lignes de l'armée royale ou de celles des princes pour obtenir la réparation des injures commises ou les ordres qui en préviendront le retour, Mairet déploya, dans l'accomplissement de cette partie de sa tâche, une activité d'autant plus méritoire que sa voix était couverte par le bruit des armes, et ses démarches constamment entravées par les désordres de la guerre civile, comme il s'en plaint dans la lettre suivante, datée du 21 juin 1652 :

Je ne cesse de réitérer mes instances et mes escritures auprès de Monsieur le Comte de Brienne qui respondant ne respond point à pas une de mes lettres. Hier, en présence du R. P. Dom Jacques, je fis encore une recharge et envoyay votre dernière depesche, qui marque la continuation des courses et pilleries que font sur nos terres les mauvaises garnisons du Roy qui nous avoisinent, à Madame la Comtesse de Brienne, avec très humble et très pressante prière de la faire voir à la Reyne et à M. son Mary... le P. dom Jacques en escrivit amplement et dans un style véhément à ma dite dame de Brienne et à Madame la marquise de Senecay en attendant qu'il puisse aller auprès de la Reyne qui le demande et le désire ; il faut attendre en patience l'effait de ces dernières lettres.

Madame de Brienne ne se montrait ni moins active, ni moins dévouée ; quelques jours plus tard, le 28 juin, elle écrivait à son tour « à Messieurs de la cour du parlement de Dôle » et leur rendait compte comme il suit des efforts tentés par elle, de concert avec Mairet, pour le maintien de la paix fragile et menacée qu'avait signée son mari :

J'ay esté bien ayse de me rencontrer à la Cour pour apuier de mes solicitations celles de M. Mairet et maintenir comme j'ay fait de tout mon possible la justice de votre cause auprès de leurs Majestés et particulièrement la Reyne, laquelle a eu la bonté de faire recommander au Roy et de recommander elle-même la pronte expedition des lettres que j'ay remise es mains do M. Mairet tant pour Monsieur le duc d'Epernon que pour Monsieur le marquis d'Uxelles par lesquelles il me semble, Messieurs, que les volontés de Sa Majesté pour la continuation du repos des deux bourgogne et lexacte observation du dernier traité sont expliquées en des termes sy presis qu'il y a tout subject de croire que vos en seres pleinemant satisfais ainsy que je souhaite.

Votre très humble et très affectionné servante,
Louise de Béon de Luxembourg.

Le même jour, Mairet annonçait aux gouverneurs qu'il avait

reçu les lettres indiquées dans celles de Mme de Brienne, et rendant un nouveau témoignage au dévouement de ses auxiliaires, il ajoutait :

Le R. P. Dom Jacques partit hyer avec les députés du parlement pour aller encore une fois exhorter leurs Majestés à la paix que les deux tiers du monde m'ont assurée en cette ville. Le reste en doute avec plus de raison. Je suis du nombre des derniers, bien que je sois des premiers à la souhaiter. Mais il m'est impossible de la croire que je ne voye leurs Majestés dans Paris et M. le Cardinal hors du royaume. Il y a bien des choses à dire là dessus. Pour revenir à nos affaires vous voyez, Messeigneurs, qu'il y a des gens de bien auprès de leurs Majestés qui sont bien persuadés de la sincérité de nostre conduite et de la justice de nos plaintes contre ceux qui nous ont attaqués. S'il y a encore quelque diligence à faire, vous me trouverez tousiours prest à servir ma chère patrie et à suivre vos ordres sans réserve, etc.

Le nom de Dom Jacques se retrouve encore dans une lettre datée du 14 juillet, où Mairet nous le montre prêt à partir avec lui pour rejoindre la cour à Melun, en traversant au péril de sa vie des campagnes infestées de brigands[1], et y faire entendre des plaintes auxquelles l'autorité publique, paralysée par le désordre universel, n'était pas toujours en état de satisfaire. En revanche, elle était fort exacte à réclamer, tantôt avec la courtoisie d'un solliciteur besogneux[2], tantôt avec la rudesse d'un créancier qui ne veut pas attendre, l'annuité de cent mille livres promise par le traité du 24 septembre. Le baron de Scey, gouverneur de la Comté, d'une part, Mairet de l'autre, ont fort à faire pour expliquer les délais de paiement et faire opérer les versements en mains sûres ou en tirer de valables quit-

1. « Si nonobstant les passeports, écrit ailleurs Mairet, la licence effrénée des gens de guerre, tant de l'un que de l'autre party, et le désespoir des paysans ne faisoient souvent courir fortune de la vie à tous ceux qui vont et viennent de Paris à la cour, à moins que d'avoir une puissante escorte de cavalerie, je fusse allé moy-mesme faire vos plaintes à Leurs Majestés ; mais après les funestes accidents que nous voyons arriver journellement à toutes sortes de personnes, je n'ai pu faire mieux que de remettre mon paquet au fils de M. le comte de Brienne. » Lettres du 7 juin 1652 (Archives du Doubs, B 4659).

2. « Outre la cy-jointe de M. le comte de Brienne, j'ay reçu depuis une heure seulement une lettre de cachet du roi très-chrestien, par laquelle Sa Majesté me mande que je lui feray chose très agréable et importante à son service si, sans retardement et en conséquence des conditions portées dans le dernier traité d'accommodement que j'ai signé avec M. le comte de Brienne, je puis délivrer les cent mille livres que nous devons à Lyon, au porteur de la présente. » *Lettre du* 5 *avril* 1652 (ibid.).

tances[1]. Cette grosse dette acquittée, de nouvelles exigences se produisent. C'est la reine mère qui, comme l'écrivait Mme de Brienne annonçant à Dom Jacques la conclusion du traité, « attend de ces Messieurs de la Comté quelque reconnoissance et discrétion. » Une *discrétion* c'était, en diplomatie comme au jeu, la somme à payer au gagnant, selon la générosité du partenaire. Un M. de Brisacier, qui travaillait sous les ordres du comte de Brienne, reçoit en deux fois 219 pistoles d'Espagne ou 2,500 livres. Mme de Brienne réclame pour le sieur Pinet, secrétaire de son mari, une avance de 20 pistoles; d'autres employés, les sieurs Butin et Spinaise, reçoivent 25 pistoles sur 50 promises aux commis. Le comte de Brienne, à son tour, ne dédaigne pas de tendre la main. La Franche-Comté y dépose une gratification dont on ne dit pas le chiffre, mais que son sage et avisé représentant ne délivre qu'en échange des dépêches de la cour qui contiendront sa réponse aux doléances des gouverneurs.

Ces dépêches de la cour, que Mairet réclamait en échange de la gratification promise à M. de Brienne, étaient trois lettres de cachet assurant de trois côtés la sécurité de la province. L'une était adressée au maréchal de la Ferté pour la Champagne, la seconde au comte d'Harcourt pour la Lorraine, la troisième au maréchal de Villeroy pour le Lyonnais, le tout expédié aux gouverneurs par l'entremise de Dom Jacques. Je prends cette voie, disait Mairet dans sa lettre du 5 janvier 1652, « ad majorem cautelam, » c'est-à-dire par crainte du duc d'Epernon qui semble avoir voulu, par ses mauvais procédés, tenir les Comtois dans une salutaire inquiétude et leur faire payer le plus cher possible sa déférence aux ordres de son gouvernement. Il est vrai de dire que ce gouvernement semblait l'y autoriser en reconnaissant que le plus sûr moyen d'obtenir que ses ordres fussent accomplis était d'en payer l'accomplissement à celui qui était chargé de les faire observer. Si Mairet annonce, le 20 mars 1652, une lettre

1. Par une lettre du parlement de Dôle, datée de Scey-sur-Saône, le 13 mars 1652, le gouverneur, M. de Bauffremont, indiquait la réponse à faire aux réclamations de la cour de France, et chargeait Mairet de lui faire observer « que, s'il se rencontroit quelque retardement au paiement du premier terme accordé pour notre suspension d'armes, il ne nous doit estre nullement attribué, puisque nous sommes tout prêts d'y satisfaire, et que nous en avons jà donné les ordres nécessaires de nostre costé, mais que ce retardement proviendra de ce qu'on ne nous a pas encore fait savoir de la part du comte de Brienne ni d'ailleurs à qui il avoit donné pouvoir de recevoir en la ville de Lyon la somme dont il s'agit et en faire valable quittance. »

On voit par deux lettres de Mairet, du 12 et du 18 avril, que cet intermédiaire « fut un sieur Colbert, dit de Vandière, homme de condition, » qui paraît être le père du grand ministre.

du roi au duc d'Epernon, lettre qui, sans doute, avait pour objet de réprimer son humeur entreprenante, une autre lettre du comte de Brienne, datée du jour suivant, fait savoir aux gouverneurs que « le roi a été très content d'apprendre ce qu'on se propose de faire pour M. d'Espernon, et qu'il le témoignera en assurant le repos de la Comté. » Ainsi Sa Majesté commande à son représentant de respecter les traités, pourvu qu'au préalable on ait acheté son obéissance. Il faut ajouter qu'il ne la mettait pas à si haut prix que la première fois. Ce fier duc, qui s'était vanté de ne pas être marchand, consent pourtant à un rabais, et son intendant Thévenin vient, au commencement de l'année 1653, déclarer à Mairet que son maître veut bien accepter les offres qu'on lui a faites pour le don gratuit, c'est-à-dire apparemment les 30,000 livres que celui-ci avait pris sur lui d'offrir au nouveau gouverneur de Bourgogne, en prévision des services qu'il pourrait rendre pour la conclusion de la paix. Le négociateur du traité de 1654 applaudissait à cette façon d'en assurer le maintien, et volontiers sans doute il se fût écrié :

Voici dans cette affaire un accommodement.

« M. de Brienne, écrit Mairet à la date du 10 janvier 1653[1], témoigne « qu'il seroit ravy que la province, pour son propre repos, donnât « contentement à M. d'Espernon, affin de lui oster par là tout sujet de « plainte contre nous. »

Ainsi rançonnée du côté de la Bourgogne, la Franche-Comté se voyait menacée de l'être du côté de l'Alsace. Elle avait entretenu de ses deniers la garnison de Brisach, au temps où cette ville, appartenant à l'Empire, couvrait sa frontière de l'Est et lui assurait du côté de l'Allemagne de précieuses communications. Conquise par Bernard de Saxe-Weimar en 1638, elle passa pour quelques années au pouvoir de la France. De même que le duc d'Epernon réclamait à titre de précédent et de droits acquis l'équivalent des sommes payées à Condé pour de réels services, le gouvernement français exigeait pour la garnison de Brisach et son commandant, M. de Chastenois, le même traitement qui avait été fait à leurs devanciers et réclamait de ce chef des arrérages s'élevant à la somme de 15,000 livres[2]. Les salines de

1. Archives du département du Doubs, B 4061.

2. Le comte de Brienne écrit aux gouverneurs, le 21 mars 1652 : « Ceux de la garnison de Brisach m'ont fait entendre que la Comté étoit redevable aux garnisons d'Alsace d'une somme de quinze mille livres. » — Mairet, dans une lettre datée de la veille, rappelle un mémoire adressé par lui à ce sujet au comte de Brienne, trois mois auparavant. Il sollicite du parlement l'envoi d'un

Franche-Comté paraissaient un trésor inépuisable et chacun voulait y puiser. Un peu plus tard, le 21 février 1654, c'est le maréchal de la Ferté-Senecterre qui réclame 1,200 pistoles en termes cavaliers. « La raison de vos indigences, écrit-il aux gouverneurs, n'étant point valable auprès d'une personne qui connoit vos puissances comme moi ; » puis il ajoute : « Quoique ce ne soit pas ma coutume de mendier les choses que je crois mériter en quelque façon, je ne laisse pas de vous envoyer le sieur de la Neuville pour recevoir les 1,200 pistoles. » Celui-ci vient les prendre avec un présent pour lui-même. Le prétexte ou le motif de cette largesse était un accommodement qui devait éloigner les troupes du comte d'Harcourt du voisinage de la province. On voit par une autre lettre du 24 mars 1654, adressée aux gouverneurs par leur agent de Salins[1], que le comte de Boutteville (le futur maréchal de Luxembourg), qui occupait Bellegarde pour le prince de Condé, son cousin, s'était fait livrer directement 4,000 pistoles par le caissier des saulneries.

Ainsi s'écoulait en prélèvements opérés de gré ou de force le plus clair des revenus de la Franche-Comté, ce qui faisait déjà dire au président Boyvin, dans sa lettre du 1er février 1648, que la « province n'étoit plus en état d'y fournir. » En vérité, dans l'état de dépendance où la tenaient les exigences des uns et les menaces des autres, sans compter les appréhensions d'une future conquête, elle aurait pu s'appliquer en un certain sens ce que Tacite a écrit de la Bretagne : « Servitutem suam quotidie emit, quotidie pascit[2]. »

Tous ces sacrifices consentis ou ratifiés ne protégeaient qu'imparfaitement une paix toujours caduque. La ville de Seurre ou Bellegarde, en particulier, par sa forte position sur les bords de la Saône, en amont de Dôle, était pour la province un perpétuel sujet d'inquiétude et donnait lieu à des plaintes partant des points les plus opposés. Tantôt c'est le parlement qui fait dénoncer par son résident à Paris les ravages de la garnison ; tantôt c'est Épernon, chargé par le roi d'assiéger cette place en état de rébellion pour la cause des princes, qui se montre fort irrité des secours qu'elle a reçus ou qu'elle attend du côté des Comtois et qui les menace de reporter « la guerre au cœur

second mémoire analogue et il ajoute : « Je sçay bien que nous fondons notre refus sur la paix de l'empire et l'évacuation des garnisons de Montbéliard, où estoit le bureau des contributions que nous payons alors à l'Alsace. » *Alors* c'est sans doute avant le traité de Westphalie, quand l'Alsace protégeait la Comté contre les ravageurs d'outre-Rhin.

1. Toutes ces lettres et celles qui seront citées plus loin sont conservées aux archives du Doubs, années 1652 et 1653, B 4059 à 4062.

2. Tacite, *Agricola*, 30.

de la province avec tous les malheurs qui la suivent[1]. » Bellegarde et Auxonne reparaissent incessamment, au cours de la correspondance, comme des foyers d'où partent à chaque instant des étincelles capables de rallumer la guerre. Lorsque la première de ces villes a été reprise sur les partisans de Condé, le marquis de Saulx-Tavanes-Mirebel, qui l'occupe au nom du roi, écrit à son tour à « MM. du parlement du comté de Bourgogne, » pour leur demander compte de l'appui donné aux maraudeurs qui ravagent les environs de Belfort[2]. Un peu plus tard, au mois de septembre, il oppose au progrès du mal une proclamation qui s'adresse indistinctement à tous les fauteurs de désordre et les rappelle au respect de la neutralité jurée[3].

Les dissentiments et les collisions ne cessaient sur la frontière de Bourgogne que pour renaître du côté de la Lorraine. Après le marquis de Saulx-Tavanes, c'est le maréchal de la Ferté-Senecterre, gouverneur de Lorraine et Barrois, qui fait entendre ses plaintes à M. de Bauffremont et à MM. du parlement de Dôle « touchant les infractions qui ont été faites à la neutralité par les Francs-Comtois, et les subjects qu'il a de s'opposer à la continuation de ladite neutralité[4]. »

1. Lettre du 18 mai 1653. — Le duc d'Épernon, à qui des soldats sortis de Bellegarde ont dit qu'on y attend des secours de Franche-Comté, écrit au parlement : « De quelque façon que cette place rebelle puisse tirer du secours du comté de Bourgogne, c'est déclarer la guerre au roi mon seigneur et vous attirer de la perte et un préjudice très notable. » — Il écrit de nouveau, le 28 du même mois : « ... J'ai su que M. le baron de Savoyeux devait entreprendre la chose. De quelque façon qu'on veuille donner ce secours, soit par hommes détachés des garnisons du comté, soit par nouvelles levées, il est impossible que vous n'ayez la guerre dans le cœur de votre province, etc. »

2. « Y ayant quelque genre d'hommes disposés naturellement à être gouvernés populairement, et d'autres par des personnes principales, je vous écris en l'opinion que le païs où vous rendez la justice estant ce dernier, vous y avez le pouvoir d'y maintenir ou rompre l'entière neutralité... Nous savons que il y a quelques gens assemblez au-delà de vos confins au château de Belfort, et aussy les moyens, sy ils se avancent, de les empescher de faire plus grand effet que de causer de la mésintelligence entre nous, etc. De Seurre, ce 13 août 1653. »

3. Cette proclamation, datée de Seurre, le 23 septembre 1653, fait defense « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, sur les frontières du duché et du comté de Bourgogne, d'y faire aucune course n'y chose qui y puisse intéresser la suspension d'armes consentie entre les deux couronnes... Elle enjoint aux prévosts des mareschauds, communautés, syndics, et habitans des villes et des villages de s'y saisir de tous mutinez, déserteurs, vagabons, bandis, voleurs, et où ils ne le pourront, de... donner avis de leurs retraites et passages... »

4. Voici l'énoncé de ses plaintes et griefs tels que les formule une pièce non datée de l'année 1654 :

1° On lève en sûreté des troupes et l'on prend le temps de son absence

Décidément l'œuvre du négociateur était fragile et menacée. Mairet multipliait ses efforts pour la préserver et conjurer un péril toujours renaissant. On le voit tenter chaque jour de nouvelles démarches auprès des protecteurs intéressés au maintien de la neutralité promise et si mal observée, ou même s'efforcer de parvenir jusqu'à la reine mère et à son fils pour leur faire entendre lui-même le gémissement des peuples affligés, mais de tous côtés les obstacles se dressent devant lui. Il lui faut affronter ou « le désespoir des paysans » ou la violence des gens de guerre « qui pillent indifféremment toutes sortes de personnes » ou les complications produites par l'approche des troupes de Lorraine, qui passent la Seine à Charenton pour se joindre à l'armée de la Fronde[1]. Ne pouvant obtenir justice et protection du côté de la cour, le négociateur se retournait du côté de Condé ; il le priait d'intervenir pour réprimer l'humeur agressive de la garnison de Seurre[2], jusqu'à ce qu'enfin, las de tant d'efforts impuissants et de promesses éludées, découragé par le silence obstiné des uns, par l'impuissance avérée des autres, il fût réduit à penser que dans le désordre universel chacun devait pourvoir à sa propre défense et repousser la force par la force. Le 7 juin 1652, il écrivait

pour passer en Lorraine hostilement, comme, il y a deux ans, le baron de Lestoille ;

2° Les Francs-Comtois favorisent les ennemis du roy en toute rencontre; ils ont donné, il y a trois ans, retraite aux fuiarts des troupes du comte de Ligneville, après que M. le Maréchal de la Ferté les eut desfaites en Loraine, et aux troupes commandées par le baron du Chastelet après la bataille de Réthel ;

3° La Lorraine est quasi déserte par le refuge que les habitans de la Franche-Comté donnent dans leur pays aux Lorrains qui s'y retirent pour y vivre à leur aise, et qu'ainsy le pays n'est plus en estat de payer des contributions ni de fournir des quartiers d'hiver aux troupes du roy et demeure absolument ruiné et dans l'impossibilité de payer ce qui leur est ordonné pour les troupes de Sa Majesté.

On voit que le maréchal de La Ferté ne pouvait pardonner aux Comtois leur hospitalité ni aux Lorrains le crime impardonnable de se dérober à ses exactions. Si tel était le style du chef suprême d'une armée française, celui des capitaines était moins courtois encore, témoin le billet suivant :

LAFOREST A Mme DE MOLINCOUR.

« De Saint-Loup, près Luxeuil, 5 janvier 1655.

« Tous les habitans de Bollignie se sont retirés chez vous avec tous leurs biens. L'espéranse que l'on m'a donnée aujourd'huy qui retornerois (qu'ils retourneraient) au lieu a empêché qui n'est pas en pousier (qu'il ne soit pas en poussière). Sinon je vous promest que je coureray votre village de Moulincour et feray assommé tout ce que je trouveray devant moy. » Telle était la guerre, même sous le régime protecteur de la neutralité garantie par des traités.

1. Lettre du 7 juin 1652.

2. Lettres du 23 août 1652 et du 29 octobre 1653.

aux gouverneurs de la Franche-Comté : « C'est à votre prudente con-« duite de pourvoir désormais à la sûreté de vos frontières, soit en « repoussant l'injure par la force, soit en vous mettant en état de ne « plus la souffrir impunément. » Mais il revenait bien vite aux moyens connus pour arrêter les actes d'hostilité de ceux qu'il appelait « nos « mauvais voisins et encore plus mauvais sujets du roy très chrétien, « puisqu'ils obéissent si mal à ses ordres[1]. » Il proposait d'intéresser au succès d'une nouvelle requête des Comtois opprimés « quelque personne puissante dans le Conseil où les négoces de semblable nature ne peuvent arriver à leur fin que par cette voye[2], » c'est-à-dire par la voie des largesses et gratifications. Il assiégeait le comte de Brienne de ses sollicitations « pour l'affaire d'Epernon, » il mettait en œuvre le crédit de Mme de Brienne auprès de la régente et pouvait écrire, le 21 février 1653, « qu'elle avoit vu la reine et lui avoit déduit bien au « long les pilleries et violences que les trouppes du duché faisoient à « nos pauvres peuples. »

La Franche-Comté ne donnait-elle lieu à ces attaques incessantes que par sa faiblesse et sa proximité ? On devine assez, par la correspondance de Mairet, qu'elle était soupçonnée de pencher du côté des princes, et d'avoir, comme tant d'autres provinces d'une fidélité chancelante, quelques affinités avec la Fronde. Il est certain que dans le tableau que Mairet a tracé de ses opérations, tableau très exact et qui correspond parfaitement au récit qu'en a fait le savant historien de la minorité de Louis XIV, M. Chéruel, son impartialité n'exclut pas une certaine préférence. Protégé de Montmorency, l'oncle de Condé, très bien vu de celui-ci, dont il reçut, le jour même où il quittait Paris pour s'engager sans retour dans le parti de la révolte, un accueil très bienveillant et la promesse de faire respecter la neutralité violée par la garnison de Seurre, Mairet note avec un soin qui trahit quelque sympathie les succès de la rébellion[3]. Il s'intéresse

1. Lettre du 14 juillet 1652.

2. Lettre du 21 février 1653.

3. « Le propre jour que M. le prince de Condé sortit de cette ville je pris le temps de l'aborder au palais d'Orléans, comme il y estoit pour prendre congé de S. A. R., et luy fis voir la lettre par laquelle vous me faisiez vos plaintes touchant les emportements de sa garnison de Bellegarde dont dabord il me témoigna par son geste et par ses paroles qu'il estoit extrêmement déplaisant, et m'assura qu'il en feroit escrire à M. le comte de Bouteville, son cousin. En effait, Messeigneurs, je rencontrai le lendemain Girard (ancien secrétaire du prince chargé d'écrire cette lettre), etc. »

P. S. — « La manière d'agir du conseil du roy, jointe à la retraite de Son A. d'Orléans et au retour de Son Éminence, ne donne pas aux Parisiens toute la satisfaction qu'ils s'estoient promise en la venue de Sa Majesté, de qui la

au duc de Nemours passant la Seine à Mantes, pour rejoindre en Beauce le duc de Beaufort et l'armée du duc d'Orléans, pendant que « la Cour est à Saumur fort empêchée de sa contenance[1]. » Il les retrouve à Vendôme, empêchant le roi de passer à Orléans ; il montre cette ville refusant obstinément ses portes au Cardinal Mazarin, et « la Cour fort incommodée et embarrassée du refus des Orléanois qui tire à conséquence[2]. » Il note la marche de Condé en Guienne, et dans le Nord celle des troupes ou des bandes formidables que le duc de Lorraine amenait au secours des princes[3].

La Franche-Comté n'était pas, nous l'avons vu, à l'abri du soupçon de favoriser ces mouvements. Le marquis de Saint-Martin, héritier et neveu d'un gouverneur de ce nom, de vaillante et querelleuse mémoire[4], recevait de Bruxelles des lettres où le comte de Fuensaldagne le poussait à d'imprudentes prises d'armes. Ces lettres, interceptées, donnèrent beaucoup de peine à Mairet pour détruire, avec l'aide du comte de Brienne, les soupçons qu'elles faisaient naître sur les intentions pacifiques et la loyauté de son gouvernement[5].

déclaration sur l'amnistie générale a été accompagnée à l'instant d'une autre qui chasse et interdit quantité de personnes de condition, tant de l'épée que de la robbe. M. le duc d'Orléans se retire à Blois avec une manière d'accomodement plastré qui ne promet rien de solide ni de durable. Toutes les forces de Flandres ont joint M. le prince en Champagne qui commande seul une armée de 23 mille hommes effectifs. Celle du roi n'est pas de 8 mille. Mademoiselle est allée trouver M. le prince. On appréhende les Anglois. Barcelonne s'est rendu dès le 15. Casal est perdu comme vous devez savoir. On dit même la citadelle. Avec tout cela j'apprends que M. le comte d'Harcourt nous attaque. Il est foible et quereleux. Si je reçoy vos plaintes sur ce faict, je les pousseray bien loin. » (Lettre du 29 octobre 1652.)

1. 1er janvier 1652.

2. 20 mars 1652.

3. Lettres du 18 avril, du 24 mai, du 7 juin et du 14 juillet 1652.

4. Celui dont un ambassadeur d'Espagne écrivait en 1637 « que le roy donneroit un gouverneur à la Bourgonge qui parleroit hors de ses dents. » (Girardot de Beauchemin, *Histoire de dix ans*, etc., VIII, I.)

5. Une lettre de Mairet, datée du 9 mai 1653, laisse assez entendre qu'il existait déjà des projets de conquête auxquels les imprudentes provocations du marquis de Fuensaldagne pouvaient offrir l'occasion de se manifester. Il n'était pas dupe des protestations de désintéressement qu'on opposait à ses craintes et témoignait de sa clairvoyance à ce sujet, tout en attestant avec énergie la fidélité de ses commettants à respecter leurs engagements. « Il (M. de Brienne) me jura que s'il découvroit quelque chose qui tendist à la rupture de nostre accommodement, il l'empescheroit de tout son pouvoir, et mesme qu'il me donneroit advis en homme de bien, s'il apprenoit qu'il se tramat quelque surprise ou supercherie contre la province. Sur quoy je lui repartis en

Au milieu de ces embarras et de ces appréhensions, les intérêts de son pays lui étaient toujours présents, et, dans le désordre croissant des événements, il cherchait à tirer avantage pour la Comté de toutes les solutions possibles. Il écrit, le 19 juillet, après le massacre de l'hôtel de ville : « Les affaires se disposent de plus en plus ou à la paix générale ou à la continuation d'une forte guerre civile, de sorte que l'une ou l'autre doit faire le repos de notre province. Je souhaite et prie Dieu que ce soit par la première voye, afin que tout le monde y trouve son compte et sa satisfaction. » Il voit approcher cette solution, hâtée par « la déclaration du Roi touchant l'éloignement sans retour et sans équivoque du cardinal Mazarin hors du royaume, accompagnée d'une amnistie générale et de l'esloignement des troupes tant de Paris que des environs de Bordeaux[1]. » Mais l'amnistie est soumise à des réserves qui remettent tout en question[2]. Le clergé de France et le légat s'émeuvent en faveur du Cardinal de Retz, le parlement pour ses membres exilés, Bordeaux traite avec les Anglais ou met sa soumission à des conditions inacceptables ; Mairet s'étonne avec raison de ces emportements, avant-coureurs des révolutions de l'avenir. « On appréhende, écrit-il le 9 mai 1653, que le corps de ce grand État ne souffre en plusieurs endroits solution de continuité, principalement du costé de la Guienne, du Poitou et de la Champagne. Les dogues d'Angleterre sont surtout à craindre et la députation solennelle de Bordeaux à Londres est d'une étrange et redoutable conséquence. » Il revient, le 16 mai, sur l'alliance présumée des Bordelais et des Anglais, coïncidant avec la dissolution du long parlement par Cromwell. « Encore une fois, conclut-il, je vous annonce que la campagne sera terrible et les révolutions seront rapides et surprenantes en ce royaume. Dieu nous donne une bonne paix ; c'est le souhait de tous les gens de bien. »

C'était le sien surtout, mais il ne lui fut pas donné d'en voir l'accomplissement comme témoin immédiat et partie intéressée. Mazarin était rentré à Paris le 3 février 1653. Le sort de la province était fixé. En 1654, Mairet fut banni sous un prétexte frivole. Il avait défendu l'honneur du roi d'Espagne accusé de n'avoir accueilli Condé que dans l'intention de le trahir. Le soupçonneux ministre redoutait-il

soubsriant : Monsieur, je ne doute point de la sincérité de vos paroles, mais le passé nous rend un peu deffiants pour le présent et pour l'advenir ; et de plus je pense que ceux qui voudroient entreprendre de troubler nostre paix sans aucun sujet de nostre part, le feroient sans vostre participation, estant trop bien instruits de nostre probité. »

1. Lettre du 23 août 1652.

2. Lettre citée plus haut du 29 octobre 1652.

dans Mairet un familier de la maison de Bourbon, et sentait-il comme un levain de Fronde sous cet empressement à défendre son chef coupable et disgracié? On peut le croire. Peut-être aussi voulait-il se défaire d'un surveillant incommode, en éloignant celui que ses services désignaient pour le poste élevé de résident de l'empereur d'Allemagne à Paris. Il fallait écarter un serviteur de la maison d'Autriche, plus capable que tout autre de pénétrer l'arrière-pensée de la maison de France. Elle se fait jour dans quelques lettres conservées aux archives du Doubs. Dans l'une de ces lettres, la reine mère recommande un comte de Coux au parlement de Dôle, à l'occasion d'un procès qu'il doit soutenir devant cette compagnie. « Nous aurions cru lui faire tort, dit Anne d'Autriche, si nous n'avions joint notre recommandation à celle du Roi pour vous témoigner la joie que nous aurons d'apprendre l'issue favorable de son procès, vous conviant de lui conserver toute la justice qu'il peut espérer de son bon droit, *ne doutant point de votre zèle et de votre affection.* » Ce ton flatteur et bienveillant peut s'expliquer par l'origine espagnole de la reine. Le roi écrit à son tour[1] pour obtenir l'extradition de quelques meurtriers, et l'on devine, en lisant cette lettre, combien, sous le couvert de la neutralité, l'annexion morale a déjà fait de chemin. La requête est rédigée en style officiel, mais le désir de plaire et d'inspirer la confiance perce à travers les formes convenues du protocole. Rien n'est plus simple que de réclamer d'un peuple voisin son consentement à l'exécution d'une sentence judiciaire, mais, en demandant cet acte de justice internationale aux membres du parlement de Dôle, Louis XIV semble déjà les traiter comme siens. Rapprochée de la

1. A MM. LES PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DU PARLEMENT DE DÔLE.

Très chers et bien amés. Désirant que l'assassinat commis en la personne du feu sieur Iugurta d'Orologne et sur ses enfants vivants nos subjetz, ne demeure impuny, et que les sentences données par nostre prévost des mareschaux et bailly d'Angers, obtenues par feu M. François Julliot, vivant notre conseiller magistrat au siège présidial de notre ville de Chaumont en Bassigny, pour dame Catherine d'Orologne, sa veuve, et le *pareatis* que nous leur en avons accordé soyent pleinement exécutés contre les cy-desnommez, Nous avons bien voulu vous escrire cette lettre dans la certitude qui nous a esté donnée qu'ils sont dans votre juridiction, pour vous prier de laisser exécuter les sentences de *pareatis* selon leur forme et teneur, permettant d'arrester les condamnés et d'agir à l'encontre d'eulx par la voie accoutumée; à quoy nous assurant que vous serez bien disposez puisque vous savez la chose qui nous sera très agréable, nous prions Dieu qu'il vous ait, très chers et bien amez, en sa sainte garde.

Écrit à La Fère, le xx juillet 1656.

LOUIS.

lettre du comte de Brienne citée plus haut, celle-ci laisse entendre que l'on considère les Comtois comme des sujets acquis à la nationalité française et qu'on entend même les traiter en sujets privilégiés. Le langage du jeune roi laisse pressentir l'annexion future, et sous la courtoisie des termes elle a bien l'air d'une prise de possession anticipée. La conquête était faite et ratifiée par avance, au moins dans la partie la plus ambitieuse et la plus éclairée de la population.

TIVIER.

TRAITÉ DE NEUTRALITÉ ENTRE LA FRANCE ET LA FRANCHE-COMTÉ.

Le Comte de Brienne, Conseillier du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, Secrétaire d'Estat et des commandements de Sa Majesté, ayant esté par elle commis pour examiner et resouldre les conditions de neutralité ou suspension d'armes proposée et demandée par le sieur Jean de Mairet, gentilhomme bourguignon de la cité de Besançon, envoyé exprès en cour par les sieurs commis du Roy catholique au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne, ayant d'eux suffisant pouvoir, a accordé les traittés et articles suyvants soubs le bon plaisir de Sa Majesté, dont il a promis de fournir l'acte de rattification en bonne forme dans un mois.

Qu'il y aura neutralité ou suspension d'armes entre ceux du duché de Bourgongne, Bresse, Bassigny et aultres pays adjacents du gouvernement dudit duché, et ceux de la Franche-Comté de Bourgongne (Besançon compris) jusqu'au terme et temps qu'il plaise à Dieu nous donner la paix générale entre les deux couronnes de France et d'Espagne.

Que les troupes et gens de ladite Majesté, de quelque nation qu'elles puissent estre, soit en corps d'armée ou aultrement, n'entreront point dans ladite Franche-Comté de Bourgongne (Besançon compris) et n'y feront aucune course, siège, surprinse de place ny pillage ou vexation quelconque, et ne s'y commettra aucun acte d'hostilité, et le semblable sera religieusement observé par ceux de la Franche-Comté, ainsy que tout a esté cy-devant exécuté de part et d'aultre par les traittés précédents.

Que Sa Majesté s'employera sérieusement envers ses alliés à ce qu'ils ne nous troublent point aussy le repos et la tranquillité de ladite Franche-Comté de Bourgongne.

Et d'autant qu'en faveur et en conséquence du dernier traitté d'accomodement qui expire au dernier jour de la présente année, il s'en est fait un autre en forme de déclaration et par lettres patentes des deux Roys qui permet la jouissance mutuelle des biens des vassaux et subjets des deux partis, situés en France et dans la Franche-Comté,

Sa Majesté d'une part et lesdits sieurs Commis au gouvernement de la Franche-Comté de l'aultre, consentent la continuation de ladite jouyssance réciproque.

En considération desquelles choses ledit sieur de Mairet promet et s'oblige, en vertu de sa procuration, de payer la somme de cent mille libvres tournois par chascun an, par forme de contribution, en un seul payement qui se fera par advance à la manière accoustumée dans la ville de Lyon, d'année en année, le premier jour du mois d'apvril de chascune desdites années, à commencer le premier payement par l'année prochaine mil six cent cinquante deux.

Et à raison et en faveur de ladite somme et contribution générale faitte au Roy, toutes les autres contributions particulières cesseront et demeureront compensées et amorties, et à l'esgard du chasteau de Courlaon, il est convenu que lesdits Comtois luy donneront la somme de trois cent libvres par mois, pour l'entretient et subsistance de la garnison que sa Majesté y veut estre entretenue.

Lesdits sieurs Commis par Sa Majesté catholique au gouvernement du Comté de Bourgongne pourront tenir dez à présent, si bon leur semble, soit à la cour ou à Paris, une personne de créance en qualité de résident, tant pour les interests particuliers de la province dont il aura soing que pour avoir l'œuil à tenir la main à l'observance plus exacte des conditions, circonstances et dépendances du présent traitté.

Et en cas que la paix ou la trefue à longues années entre les couronnes de France et d'Espagne soit signée et rattifiée, lesd. Comtois seront tenus quittes et deschargez entièrement des payements qui resteroient à faire, bien que l'exécution des articles de ladite paix ne suyvit pas incontinent la rattification d'icelle qui suffiroit en tous cas à les acquitter de la contribution à laquelle ils sont obligez par le présent traitté duquel ledit sieur de Mairet promet fournir aussy la rattification en bonne forme dans un mois après celle de Sa Majesté.

Fait à Paris, le vingt-quatrième jour de septembre mil six cent cinquante et un, signé sur l'original de Brienne et J. de Mairet et scelé à double sceau de cire d'Espagne.

S'ensuyt la ratification du traité cy-dessus..... En témoignage de quoy ladite Majesté a signé la présente de sa main et y a fait apposer son scel secret à Paris, le vingt-cinquième jour de septembre mil six cent cinquante et un. Signé sur ledit original Louys et son scel royal y apposé et au bas d'iceluy la signature de Guénegaud.

Note. La somme remise à Mme de Brienne par la reine mère (voy. p. 58) fut de 1,000 pistoles pour la reine et 20,000 l. pour elle (voy. le reçu aux Arch. du Doubs). Mairet n'avait reçu d'abord que 450 pistoles; il s'en plaignit dans le reçu qu'il donna le 17 oct. 1651 : « en attendant qu'il plaise à messeigneurs les conseillers-gouverneurs de m'ordonner une récompense plus digne d'eux et des services que j'ay rendus à la province. » Le 22 novembre fut donné ordre « de payer à M. Mairet ... la somme de 1,000 pistoles d'Espagne. »

LA FRANCE ET LA PRUSSE

1763-1769.

RÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DIPLOMATIQUES APRÈS LA GUERRE DE SEPT ANS[1].

Les rapports diplomatiques se renouèrent assez promptement entre les puissances qui avaient pris part à la guerre de Sept Ans. Les cours de Berlin et de Versailles firent exception; elles ne se renvoyèrent pas de ministres et ne rétablirent point de correspondance officielle avant l'année 1769.

Louis XV gardait rancune à Frédéric II de l'alliance qu'il avait contractée avec l'Angleterre et du concours qu'il lui avait prêté dans une lutte désastreuse pour la puissance coloniale de la France. Frédéric, malgré ses succès militaires, ne pardonnait pas à Louis XV de s'être ligué avec l'Autriche et d'avoir laissé remettre en question la possession de la Silésie. En 1763, le roi de Prusse paraissait bien résolu à traiter la cour de Versailles avec toute la supériorité d'un vainqueur et à attendre ses ouvertures; mais l'intérêt, ce premier mobile de la politique, ne pouvait manquer à la longue de faire sentir sa puissance.

En Allemagne, dans toutes les classes de la société, et surtout parmi les princes protestants, on ressentait très vivement, au lendemain de la guerre, le besoin de renouer avec la France des relations de bon voisinage et beaucoup désapprouvaient, sans oser élever la voix, la politique d'abstention dans laquelle Frédéric se renfermait à l'égard de Louis XV.

Rien ne nuisait davantage à la situation de la Prusse qu'un état de choses qui rendait impossible tout rapport d'affaires avec la cour de Versailles. Faute d'agents diplomatiques, les questions touchant au commerce étaient forcément réservées. Elles demandaient cependant une solution rapide. Macaulay, dans sa vie de Frédéric, trace un tableau saisissant de l'état intérieur du royaume prussien, où l'agriculture et le commerce semblaient pour longtemps ruinés.

Les désastres privés, dit-il, la détresse de toutes les classes sociales étaient de nature à épouvanter l'esprit le plus ferme... Les champs

1. D'après les correspondances du dépôt des Affaires Étrangères.

étaient restés sans culture. Le blé de semence avait même été dévoré dans l'égarement de la faim. La famine et les maladies contagieuses engendrées par la famine avaient anéanti les troupeaux et le bétail, et il y avait lieu de craindre qu'une grande épidémie ne vînt frapper la race humaine à la suite de cette effroyable guerre..... En sept ans, la population du royaume avait diminué dans la redoutable proportion de dix pour cent. Un sixième des hommes en état de porter les armes avait péri sur les champs de bataille. Dans quelques districts, on ne voyait dans les champs, au moment de la moisson, point d'autres travailleurs que des femmes..... Tout le système social était bouleversé. L'armée était elle-même désorganisée. On pouvait à peine espérer que trente ans de repos et d'industrie pussent réparer le mal causé par sept années de carnage [1].

Frédéric ne pouvait se dissimuler l'étendue du mal. De tous côtés, son attention était sollicitée par de redoutables problèmes. En 1753, un traité de commerce avait été conclu avec la France pour une période de dix années. Ce traité venait d'expirer. Si ses effets cessaient brusquement, le commerce prussien recevait une atteinte grave. La France était, en effet, le débouché habituel des produits de la Prusse. On y vendait les laines et les lins de la Silésie, et ces matières, à leur entrée, bénéficiaient du tarif conventionnel de 1753.

Il y avait un grand intérêt pour la Prusse à ce que rien ne fût changé à ce régime. En France, les fermiers généraux se préoccupaient de la question de savoir quel tarif il faudrait appliquer désormais aux marchandises de provenance prussienne et demandèrent des instructions à ce sujet au conseil du roi pour les ports de Bordeaux et de Nantes. Les députés du commerce se prononcèrent pour le renouvellement du traité. Il fut maintenu, mais seulement à titre provisoire.

A la même époque, Frédéric songeait à rétablir, sur des bases nouvelles et plus larges, la Compagnie d'Embden [2], dont les opérations avaient été entravées pendant la guerre; mais là encore il rencontrait une difficulté et la France seule pouvait le tirer d'embarras. La Prusse manquait de capitalistes assez entreprenants pour subvenir rapidement aux avances qu'exigeait une aussi vaste entreprise. Il fallait les demander à l'étranger. Notre pays était alors en état de fournir à la Prusse des financiers expérimentés et des commerçants instruits. Tôt ou tard Frédéric devait se trouver amené à faire appel à leur concours.

1. Macaulay, *Essais historiques et biographiques*. Frédéric le Grand. Traduction de G. Guizot.

2. Compagnie fondée en 1751 pour le commerce des Indes orientales.

Dès l'année 1764, des démarches secrètes avaient été entreprises auprès du duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, pour faciliter le rétablissement des rapports. Un certain de Pinto s'était chargé de sonder les intentions de la cour de Versailles. Il avait écrit au ministre qu'il se sentait encouragé à l'informer de ce qui se passait à Berlin à ce sujet, et il lui avait communiqué des lettres échangées entre le prince Wilhelm d'Anhalt et l'un de ses amis. Dans cette correspondance, évidemment préparée pour être mise sous les yeux du duc de Praslin, on laissait entendre qu'aussitôt que le départ du ministre français serait fixé, la cour de Prusse ne manquerait pas de désigner le sien et qu'il dépendait de Versailles de faire réussir la négociation. Le ministre du roi de France ne crut pas devoir accueillir une suggestion qui ne présentait pas un caractère suffisant d'autorité et qui, d'ailleurs, demandait à la France de prendre l'initiative. Il renvoya au sieur Pinto ses papiers, tout en ayant soin pourtant d'en garder copie.

De son côté, au surplus, le cabinet français comprenait tout l'intérêt d'un rapprochement. On en trouverait au besoin la preuve dans un rapport que le duc de Choiseul adressait au roi en février 1765.

Je ne répondrais pas, disait-il, que dans quelques années les projets singuliers du roi de Prusse, l'habitude qu'il a contractée de la guerre, les vues d'inquiétude et d'agrandissement qu'il n'a cessé d'avoir, ne l'engageassent, s'il se porte bien, dans une nouvelle guerre. C'est à empêcher cette guerre, dans laquelle Votre Majesté serait obligée par son traité de soutenir l'impératrice, qu'il est important que toute la sagacité de votre ministère s'emploie pour que celui qui sera chargé d'affaires à Berlin dirige sur cet objet toute son attention. Je crois qu'avec de la douceur, et quelquefois en inspirant de la crainte, il serait possible de faire faire des réflexions et d'arrêter ce prince dangereux. Rien n'est si instant pour cet objet que de renouer la correspondance avec Bérlin, dès qu'on en trouvera le moyen sans blesser la dignité de Votre Majesté.

Quelle que fût la justesse de ces considérations, le cabinet de Versailles crut néanmoins de sa dignité de ne point faire les premiers pas, et il attendit avec une rare persévérance que l'initiative vînt de Berlin.

Dans le courant de l'année 1765, des personnages sans caractère officiel essayaient de s'interposer pour aplanir les difficultés. Grimm et Helvétius, fort désireux de voir cesser un état de malaise dont souffraient les rapports des lettrés et des philosophes, pensèrent que la duchesse de Saxe-Gotha, très écoutée à Postdam, pourrait intervenir utilement auprès de Frédéric pour ouvrir la voie aux négocia-

tions. Grimm en écrivit à l'un de ses correspondants de France, le 6 mai 1765 :

J'ai pensé, disait-il, que, supposé qu'on eût le projet de se rapprocher du roi de Prusse, on trouverait difficilement un meilleur canal que celui de Mme la duchese de Saxe-Gotha : 1° parce que tous les princes protestants d'Allemagne désirent vivement ce retour de liaison; 2° parce que la princesse dont j'ai l'honneur de vous parler est attachée à la France et aime la nation par goût et par choix; 3° parce que c'est une princesse des plus éclairées, d'une sagesse et d'une prudence reconnues et douée de toutes les grandes qualités qu'on attend de ceux qui gouvernent, et qui sont nécessaires à bien conduire une négociation délicate où il ne faudrait compromettre personne; j'en parle avec connaissance de cause, parce que je suis honoré de ses bontés et de sa confiance depuis douze ans, pendant lesquels j'ai fait deux séjours à sa cour; 4° parce que cette princesse est sans contredit la personne de l'Europe qui a le plus d'ascendant sur l'esprit du roi de Prusse, et que ce prince a pour elle la plus haute considération et entretient avec elle un commerce de lettres très suivi; 5° parce que, par ce moyen, quelles que fussent ses dispositions à l'égard de la France, on aurait du moins l'avantage de les connaître avec sûreté et sans détour; il n'en emploierait sûrement pas avec Mme la duchesse de Saxe-Gotha, et si cette princesse se chargeait de quelques négociations, on pourrait s'attendre de sa part à une bonne foi et un zèle sans réserve.....

Helvétius eut la même pensée et se montra plus hardi que Grimm. Voici la lettre qu'il adresse au mois de juin 1765 à la duchesse :

Pour user de mon privilège de tout dire, il faut que je dise à Votre Altesse un projet qui m'a passé par la tête. Je suis las de voir le froid qui subsiste depuis la paix entre deux anciens alliés; j'aimais mieux une belle haine bien déclarée comme en 1757. D'ailleurs, je suis trop bon Français, et j'ai trop de bonnes raisons de l'être, pour ne pas désirer que le grand Frédéric ait en ce pays-ci encore d'autres liaisons que celle du philosophe d'Alembert[1] et la mienne. Je sais depuis longtemps qu'il estime M. le duc de Praslin; j'ai appris depuis qu'il fait cas de M. le duc de Choiseul. A quoi tient-il donc qu'on ne rétablisse entre les deux cours cette correspondance qui subsiste entre les cours les moins liées et dont l'interruption m'ennuie depuis longtemps? Si tout cela ne tient qu'à une petite cérémonie pour savoir qui nommera le premier son ministre, il faut convenir qu'on s'arrête à bien peu de chose, mais cela arrive souvent en politique. Moi je me suis mis en tête que Votre Altesse doit se mêler de cette affaire; que vous satisferez également, madame, et votre goût pour la France et votre amitié pour le grand Frédéric en faisant finir un froid qui a trop duré, et que

1. D'Alembert était allé à Postdam en 1763.

votre sagesse trouvera pour cela aisément ce que les Italiens appellent « il mezzo termine. » Si vous me demandez, madame, de quoi je me mêle, je dirai que je voudrais que toutes les choses bien faites fussent votre ouvrage.

Il était difficile d'offrir à la duchesse de Saxe-Gotha une occasion plus belle d'employer son crédit. Sa réponse à Helvétius témoigne de ses bonnes dispositions :

Comptez, lui écrivit-elle, que si je pouvais contribuer à obtenir le but que vous me proposez, j'emploierais avec ardeur, avec transport, avec zèle toutes mes facultés ; je ferai sûrement l'impossible pour le succès ; l'idée seule m'en cause une joie infinie, car c'est là précisément ce que mon cœur désire depuis longtemps, et je ne crois la chose nullement impossible. Je sais positivement que le héros aime la France d'inclination et l'a toujours aimée ; de plus, avec son esprit et sa sagesse, il ne saurait méconnaître ses véritables intérêts. Il ne serait donc question que de lui en faire venir l'idée promptement et à propos. Vous savez que, dans la plupart des événements de ce monde, tout dépend du moment, et je saisirais sûrement le premier moment favorable, si je pouvais espérer de remplir des vues utiles et réelles.

De telles assurances avaient leur valeur, et notre philosophe dut se féliciter de les avoir provoquées ; mais en même temps Helvétius avait trouvé le moyen d'agir personnellement et directement sur le roi lui-même. Il s'était rendu à Berlin à l'invitation de Frédéric. Ayant eu l'occasion de l'entretenir à ce sujet, il sut le sonder adroitement. Bien que le cabinet de Versailles se soit toujours abstenu avec soin de laisser voir qu'il encourageait ces démarches, on doit croire qu'il ne les désapprouvait pas. Voici dans quels termes Helvétius rendit compte à M. d'Argental, ministre du duc de Parme en France, et ami particulier du duc de Choiseul, des entretiens qu'il avait eus avec Frédéric. Cette lettre est datée de Gotha, le 4 juin 1765.

Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai saisi toutes les occasions d'assurer le roi de Prusse de l'attachement de MM. les ducs de Praslin et de Choiseul. Je me suis vanté auprès du roi des bontés que vous aviez pour moi ; il m'a parlé de vous de la manière la plus obligeante. Mais, m'a-t-il dit, son amitié pour M. de Voltaire ne l'aurait-il pas éloigné de moi ? Je lui ai répondu comme je le devais que vous admiriez avec toute l'Europe les ouvrages de votre ami, mais que vous ne vous donniez point pour le défenseur des torts qu'il pouvait avoir eus avec Sa Majesté. Dans la suite de cette conversation, j'ai eu occasion de lui faire sentir l'intérêt réciproque que les deux cours de Versailles et de Postdam avaient d'être bien ensemble. Voici sa réponse :

La cour de France a eu avec moi les plus grands torts, elle le sait. Elle m'a attaqué à Rosbach. Elle m'a fait la guerre apparemment pour faire un cardinal. Je ne lui connais point d'autre intérêt. Comment est-il possible qu'après avoir démoli les places des Pays-Bas, sans doute pour s'en emparer plus facilement, elle se soit alliée avec cette puissance au moment qu'elle pouvait la combattre avec le plus d'avantages.

J'ai éprouvé tant de mauvais traitements de la part de la France que ce serait bas à moi de faire les avances, et, d'ailleurs, pourquoi les ferais-je? Quelles sont nos deux positions?

Je suis bien avec la Russie; mes derrières sont assurés. La France est trop loin de moi pour m'attaquer, et la reine de Hongrie seule ne l'osera jamais.

La France, au contraire, sera certainement dans peu obligée de faire la guerre à l'Angleterre. Ce n'est que par la prise des Pays-Bas qu'elle peut s'indemniser des prises que les Anglais lui feront peut-être supporter par mer; elle a donc intérêt d'être bien avec moi; il y a de plus du froid entre l'Angleterre et la Russie; la France peut en profiter pour conclure un traité de commerce avec l'impératrice, d'autant plus avantageux qu'il serait plus nuisible aux Anglais. La France n'ignore pas que je puis la servir en Russie. La France a donc plus besoin de moi que je n'ai besoin d'elle. Répondez-moi : est-ce à celui qui a le moins de besoin à faire les avances?

J'ai répondu au roi ce que le peu d'esprit et le peu de connaissance que j'ai des affaires m'a suggéré dans le moment. Le résultat de ma conversation, c'est que je suis chargé de la part du roi de Prusse de faire à MM. les ducs de Praslin et de Choiseul une proposition qui, je crois, leur sera agréable, et qui ne compromet l'honneur d'aucune des deux cours. Si on l'accepte, l'affaire est finie. Si on ne l'accepte pas, je doute qu'on puisse jamais renouer avec ce roi.

Je vous écris tout ceci, afin que vous ayez la bonté d'en prévenir MM. les ducs de Praslin et de Choiseul et de les prier de vouloir bien me donner, à mon retour à Paris, un quart d'heure d'audience...

Quelle était cette proposition « agréable » dont Helvétius parle encore avec discrétion et qui devait avoir tant d'excellents effets, si elle était accueillie à Versailles? Elle se résumait dans la nomination simultanée des deux ambassadeurs ou envoyés, à un jour donné, dont on conviendrait des deux parts. Helvétius s'acquitta de sa mission, mais le ministre ne la trouva pas suffisamment définie. Il exigea qu'elle fût au moins autorisée par un écrit de Frédéric. Helvétius en référa à Berlin. On lui répondit que, si l'on autorisait sa mission par une lettre, il était à craindre que la cour de France ne se vantât des avances qu'aurait faites le roi de Prusse.

Helvétius s'en explique dans une lettre au duc de Praslin en date

du mois d'août 1765, et suggère même à ce propos une combinaison qui, d'après lui, aurait aidé à tourner la difficulté.

On a soupçonné à Berlin, monseigneur, que votre intention, en demandant que ma mission fût autorisée par une lettre du prince, était de publier que le roi de Prusse faisait des avances à la France. Ce soupçon peut être aisément détruit, et, si vous croyez que l'alliance du roi de Prusse puisse nous être avantageuse, qu'il soit important de connaître ses vraies dispositions et de savoir si, depuis mon départ, il n'aurait pas pris quelqu'autre engagement, il est je pense facile de le mettre au pied du mur. J'imagine un moyen que je soumets à vos lumières supérieures.

M. le comte d'Haussonville est actuellement sur les lieux. Si on le chargeait de parler au roi de Prusse en particulier et de lui dire que la cour de France nommera un ambassadeur le même jour que la cour de Berlin nommera le sien, que lui, comte d'Haussonville, sera cet ambassadeur, qu'il en recevra les patentes qu'il ne datera que du jour où Sa Majesté aura nommé son envoyé, il me semble que, par ce moyen, l'honneur de la France ne serait pas compromis. Sa bonne foi serait constatée et le roi de Prusse dans la nécessité de déclarer ses vraies intentions. Peut-être M. le comte d'Haussonville ne voudrait-il pas accepter cette place, mais ne pourrait-on pas lui promettre de lui envoyer six semaines après un successeur et lui dire que le bien de l'État exige qu'il se charge seulement pendant ces six semaines d'une place qu'il peut regarder comme au-dessous de lui.

Mandez-moi, monseigneur, vos intentions; je vous adresse copie d'une lettre destinée pour la Prusse et qu'on montrera au roi. Je l'enverrai si vous l'approuvez [1].

La suggestion ne fut pas acceptée à Versailles. On n'en crut pas moins à Berlin que le comte d'Haussonville, qui s'était rendu en Prusse pour des affaires d'intérêt privé, était chargé d'une mission du gouvernement français, et nous trouvons la trace de cette impression dans une dépêche de l'agent d'Angleterre Burnet au cabinet de Londres.

On ne voit pas que l'intervention de la duchesse de Saxe-Gotha dans cette négociation se soit manifestée par aucun fait précis. Elle avait suspendu toute démarche en apprenant la mission qu'Helvétius avait reçue du roi de Prusse. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre d'Helvétius lui-même, du mois de septembre 1765, au duc de Praslin :

Vous savez, lui dit-il, que la princesse de Gotha ainsi que toute l'Allemagne protestante souhaite ardemment de voir la bonne intelli-

1. Une lettre analogue a été adressée par Helvétius au duc de Choiseul.

gence établie entre les deux cours de Versailles et de Berlin. Je sais même que cette princesse aurait entamé cette négociation si elle ne m'en avait pas cru chargé de la part du roi de Prusse. Si cette alliance nous est utile, ne pourrait-on pas profiter de ses bons offices ?

Le cabinet de Versailles ne se départit pas de sa réserve et le nom de la duchesse de Saxe-Gotha ne reparaît plus dans les pourparlers ultérieurs.

On était en 1766. Du côté de la France, on désirait toujours beaucoup le rétablissement des rapports diplomatiques ; mais on avait appris par la correspondance d'Helvétius que le désir de Frédéric II n'était pas moins vif. On croyait avoir tout intérêt à attendre des ouvertures mieux définies. Frédéric constatait de son côté, non sans inquiétude, qu'il n'avait encore rien fait pour le renouvellement de ce fameux traité de commerce expiré depuis 1763. La situation devenait chaque jour plus critique. Il fallait enfin aviser. Voici l'expédient auquel le roi de Prusse eut recours.

Le 29 novembre 1766, M. de Finkenstein, ministre d'État en Prusse, annonce au duc de Choiseul que le roi a chargé un certain comte de Barberin de quelques commissions de commerce pour son service particulier, que, dans ce but, M. de Barberin doit se rendre en France, et qu'un sieur Mény a été investi du caractère d'agent pour le même objet. Le comte de Finkenstein ajoutait que son souverain avait l'espoir que le duc de Choiseul voudrait bien protéger ces messieurs relativement aux commissions qui leur étaient confiées. On répondit de Versailles que le roi se ferait un plaisir d'accorder sa protection la plus spéciale au comte de Barberin ainsi qu'au sieur Mény, et que M. de Finkenstein pouvait compter sur l'assistance que les « commissionnaires » du roi de Prusse trouveraient en France.

L'année suivante (23 mai 1767), c'est un sieur Mettra qui, en vertu de lettres patentes délivrées par Frédéric, est nommé agent « pour différentes commissions concernant le commerce, » et cela en considération de ses connaissances étendues et de son expérience dans le commerce.

Nous requérons, disait-on dans ces lettres patentes, signées par le roi et contresignées par MM. de Finkenstein et de Hertzberg, tous ceux à qui il appartient, de le reconnaître en qualité de notre agent pour différentes commissions concernant le commerce, d'accepter ses mémoires, lettres et instruments, de conférer avec lui sur tout ce qui peut avoir rapport au commerce de nos États et de lui donner toutes sortes d'aide et d'assistance, comme aussi de le laisser jouir de toutes les immunités, privilèges et prérogatives dont les autres agents de commerce des rois jouissent.

Barberin, Mény, Mettra, tels sont les hommes que Frédéric envoie en France et qu'il a chargés d'étudier la question commerciale aussi bien que le terrain politique. Il lui était aisé de désavouer leurs démarches s'il les jugeait trop hardies. C'est en 1768 que le fond de sa pensée se révèle définitivement dans un document officiel, par l'entremise de son agent Mény.

Monsieur le duc, écrit de Paris ce dernier à Choiseul le 17 juin, comme agent de S. M. prussienne en France, où j'ai l'honneur d'être accrédité en cette qualité, j'ai cru pouvoir lui proposer un renouvellement du traité de commerce entre ses sujets et ceux de S. M. très chrétienne. Cet objet devenant de plus en plus intéressant pour les deux nations, S. M. prussienne vient de m'autoriser, pendant son séjour à Vezel, à remettre à Votre Excellence les articles ci-joints, sur lesquels les cours de Berlin et de Versailles pourraient entrer en négociations par des ministres plénipotentiaires nommés et envoyés de part et d'autre en même temps. Je vous prie, monsieur le duc, de vouloir bien me marquer vos dispositions et celles du roi à cet égard, afin que je sois en état d'en rendre compte à S. M. prussienne, dont j'attendrai ici les ordres ultérieurs.

Ce projet de traité au sujet duquel on proposait d'entamer des pourparlers avec la France par l'intermédiaire de ministres respectivement nommés, contenait certaines stipulations particulières. Frédéric demandait que le roi de France s'engageât à lui faciliter la conclusion d'un traité de commerce avec l'Espagne et de Portugal et qu'il autorisât ses sujets à s'associer entre eux pour fournir les fonds nécessaires au rétablissement de la Compagnie d'Embden. Il promettait de son côté de faire jouir les négociants français des privilèges les plus étendus et de réclamer en temps de guerre leurs bâtiments qui navigueraient sous pavillon prussien et qui seraient pris ou insultés par les ennemis de la France.

Cette fois, Choiseul n'eut garde de repousser les ouvertures de Frédéric. Elles étaient positives et sérieuses. La politique française souffrait elle-même de la gêne et de l'aigreur qui s'étaient maintenues dans les relations des deux cabinets. Sans doute la proposition faite au nom du roi de Prusse n'écartait pas toutes les difficultés de forme, nées des susceptibilités réciproques; mais les intérêts parlaient trop haut pour que l'on ne cherchât pas à accommoder les amours-propres. Choiseul ne laissa pas échapper l'occasion favorable, il répondit au sieur Mény que le roi était disposé à négocier sur les bases indiquées, sauf quelques réserves, par l'entremise de ministres plénipotentiaires

qui seraient à nommer. Il ajoutait que les deux cours ne pourraient mieux faire que de confier à leurs représentants à la Haye, MM. de Breteuil et de Thulemeyer, le soin de combiner l'exécution de cet envoi respectif.

Mény dépêcha à Berlin le sieur Mettra, avec une lettre qui contenait la réponse et les vues du duc de Choiseul. Le 8 juillet, Frédéric écrivit à Mény qu'il avait reçu ses communications.

Mettra, qui vient d'arriver, m'a expliqué, dit-il, quelle était, au sujet de l'envoi réciproque des ministres, l'intention de la cour de France. Selon ce qu'il m'a dit, je crois qu'il sera facile de s'arranger, et voici ce qui sera le plus simple et le plus acceptable de part et d'autre. Dès que l'ambassadeur de France sera arrivé à La Haye, il pourrait se trouver en tiers avec le sieur de Thulemeyer chez l'ambassadeur d'Espagne, sans que cela soit des déclarations ministérielles, et là, par manière de propos, celui d'Espagne, qui se trouve autant intéressé à cette affaire que celui de France, pourrait dire qu'il était singulier que ces deux cours n'entretenaient point de ministres les uns chez les autres. Le ministre de France pourrait appuyer fortement là-dessus, le tout pour donner à Thulemeyer l'occasion de dresser une dépêche dont j'ai un besoin indispensable dans la situation où je me trouve, par l'usage qu'il me convient d'en faire, qui n'est pas fort difficile à deviner si vous y faites attention. Cette relation arrivée, on pourrait d'abord échanger les noms des ministres, régler leur départ, etc..., sans que l'affaire pût rencontrer de plus grandes difficultés. Pour ce qui regarde le traité de commerce, vous comprenez que, Mettra n'étant arrivé qu'hier, il m'est impossible de vous envoyer aujourd'hui tout le projet; mais comme je ne suis pas chicaneur de mon métier et que mes demandes ne sont ni outrées ni injustes, je ne crois pas que l'exécution pourra rencontrer de grandes difficultés. En gros, cela roulera de notre part sur l'échange des bois, des toiles et certaines étoffes de laine contre des vins de France et l'eau-de-vie...

Le roi avait ajouté un post-scriptum :

« Les pleins pouvoirs seront envoyés de notre part immédiatement après l'arrivée de la relation, pour que cela n'ait pas un air précipité, rien ne convenant moins en politique que de se jeter en hâte à la tête de ceux dont on veut se rapprocher. La France ne doit pas s'étonner que j'aie cette délicatesse; les événements m'ont mis dans une situation qui m'empêche d'en faire davantage. »

Frédéric, on le voit, veut s'entourer jusqu'au dernier moment de toutes les précautions. Il va jusqu'à faire répéter à Mény par son secrétaire de cabinet, M. de Galster, d'avoir bien soin de ne mettre sous les yeux du duc de Choiseul que celle de ses lettres qui fût ostensible, encore devait-il la montrer « comme par inadvertance. »

Et M. de Galster ajoute : « Vous cacherez qu'un exprès vous a été dépêché. » Mais le point qui préoccupe avant tout Frédéric, c'est ce rapport détaillé qu'il attend de M. de Thulemeyer et dans lequel se trouvera reproduit l'entretien où M. de Breteuil aura déclaré devant le ministre prussien à l'ambassadeur d'Espagne que son souverain est disposé à rentrer en correspondance avec le roi de Prusse. Frédéric exige cette dépêche dont il compte se servir pour répondre plus tard à ceux qui pourraient lui reprocher d'avoir pris l'initiative dans la question du rapprochement avec la cour de Versailles.

Une procédure aussi compliquée, l'interposition d'un tiers, tout cet appareil destiné à laisser à M. le baron de Breteuil la responsabilité apparente des premières démarches révélait bien la pensée de Frédéric. Choiseul déclina l'expédient. La présence de l'ambassadeur d'Espagne dans cette affaire ne lui parut pas acceptable; mais, allant droit au but, il déclara que M. de Breteuil recevrait l'ordre de faire lui-même à M. de Thulemeyer une ouverture qui permit à l'envoyé prussien de rédiger son rapport.

La négociation s'engagea dans ces conditions à la grande satisfaction de Frédéric. Voici ce qu'il écrivait à Mény, le 10 août 1768 :

Ce n'est pas vanité bourgeoise qui nous a fait exiger ces pourparlers de la part du ministre de France. Cette démarche nous était nécessaire vis-à-vis de nos alliés. Les pleins pouvoirs et tout le reste seront aussitôt expédiés de notre part, et je ne prescrirai pas à la cour de France quiconque elle voudra nommer ministre à ma cour, me confiant dans le bon choix qu'elle fera, et je suis sûr que ce sera une personne qui n'aura point l'esprit tracassier et difficile. Pour moi, disait Frédéric en terminant, j'ai fait choix du colonel baron de Goltz, qui est un homme sage, réservé, et qui a déjà donné des preuves de sa capacité dans d'autres pays où il a été envoyé.

Si avancés que fussent les pourparlers entamés à la Haye entre MM. de Breteuil et de Thulemeyer, et bien que Frédéric eût déjà prononcé le nom de son futur ministre en France, on voit reparaître ses susceptibilités. A un moment, il se fâche, parce qu'il a appris qu'on est informé en Angleterre de la négociation ouverte entre Berlin et Versailles : « Je ne sais pas comment cela s'est fait, écrit-il à Mény, mais je sais bien que ce n'est pas d'ici qu'on a pu l'apprendre. Je soupçonne que là où vous êtes on n'a pas mis assez de circonspection dans cette affaire. » Et, comme s'il eût voulu adoucir la rudesse de cette observation et réveiller le zèle de Mény, le roi ajoute de sa main au bas de la lettre : « Nous voici au dénouement de la pièce; nous verrons incessamment si le sieur Mény est un

maladroit ou un des célèbres agents que la politique ait employés dans ses opérations. »

A la fin d'octobre 1768, on était tombé d'accord sur le choix des ministres. C'était, pour la France, le comte de Guines, favorablement connu de Frédéric[1]. Ce nom fut bien accueilli à Berlin. Quoique la nomination de Guines ne fût point encore définitive, Mény, qui pour sa part n'en pouvait plus douter, fit remarquer au duc de Choiseul qu'il serait à désirer que son envoyé se rendît à Berlin, de manière à voir le roi pendant son séjour dans la capitale et à entamer directement la négociation dont il serait chargé. Frédéric venait de Postdam à Berlin chaque année vers le 20 décembre. Il n'était point d'usage que les ministres étrangers allassent à Postdam sans y être demandés. Mény, dans son zèle, comptait sans les difficultés qui se présentèrent au dernier moment et retardèrent encore l'événement si impatiemment attendu.

Voici dans quels termes le baron de Breteuil rend compte à Choiseul, le 25 octobre 1768, de cet incident :

J'ai dit au ministre de Prusse, écrit M. de Breteuil, ce que vous m'avez ordonné de lui annoncer sur la nomination de M. le comte de Guines en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. auprès du roi de Prusse, sur l'époque de son départ, sur la satisfaction que le roi ressent du parfait rétablissement de la correspondance avec Berlin. M. de Thulemeyer m'a répondu sur tout cela dans les termes les plus convenables. Je lui ai ensuite proposé de publier, chacun de notre côté, la nomination respective des ministres de nos maîtres, mais j'ai eu lieu d'être surpris, lorsque M. de Thulemeyer m'a dit qu'il ne pouvait se prêter à cette démarche authentique, qu'au préalable nous n'eussions signé un acte par lequel il serait dit que les deux cours étaient convenues de s'envoyer réciproquement des ministres et nous avaient autorisés à rendre public leur choix. J'ai fait remarquer à M. de Thulemeyer que cette proposition de sa part avait d'autant plus droit de me surprendre, que non seulement il n'avait jamais été question entre nous de la nécessité de cet acte, mais qu'il ne m'avait jamais même témoigné que son maître le désirait, lorsqu'il y a dix jours il m'a proposé de rendre publique la nomination des ministres de nos deux cours, et que je n'avais été arrêté dans cette démarche que par l'ignorance où j'étais alors du choix du roi. Je lui ai dit que, n'ayant pu prévoir cet incident, je n'avais aucun ordre qui y fût relatif, et que je ne

1. Le comte de Guines était allé à Berlin, en 1766, pour assister aux manœuvres de l'armée prussienne. Il n'est pas vraisemblable que sa mission fût exclusivement militaire; mais il n'y est fait aucune allusion dans les documents analysés ci-dessus.

pouvais remplir ses vues, sans que vous eussiez eu la bonté de me faire connaître les intentions du roi à cet égard. M. de Thulemeyer s'est excusé de ne m'avoir pas parlé de l'ordre qu'il avait de signer cet acte avant de rendre public notre rapprochement : 1° sur ce qu'il n'avait pas douté que ce préliminaire ne fût convenu entre les deux cours; 2° qu'il n'avait eu ordre d'y insister absolument que par la dernière poste. J'ai représenté à M. de Thulemeyer l'inutilité de cet écrit. Je lui ai fait sentir qu'il paraîtrait annoncer une méfiance peu convenable au principe des deux cours, et je ne lui ai pas caché qu'elle serait aussi peu conforme à l'empressement que le roi de Prusse nous a témoigné qu'à celui avec lequel nous y avons répondu. J'ai marqué au ministre prussien le regret que j'avais que cette formalité inattendue retardât le plaisir que je savais que le roi et son ministre se faisaient de penser que notre correspondance était absolument rétablie. M. de Thulemeyer m'a paru frappé comme moi de tout ce raisonnement; mais il m'a avoué qu'il ne pouvait s'écarter de la précision de ses ordres sur la signature dudit acte. Au moyen de quoi, nous sommes convenus de garder encore le silence sur l'envoi des ministres respectifs, jusqu'à ce que nous eussions nos dernières instructions sur cet objet. Dans la suite de la conversation, M. de Thulemeyer m'a dit qu'il savait que le roi de Prusse avait exigé et observé cette forme d'acte vis-à-vis de l'Angleterre après le froid qui a suivi leurs liaisons intimes. Il est vrai, m'a ajouté M. de Thulemeyer, que le cas était différent, car le roi mon maître se souciait peu de renouveler ses rapports avec l'Angleterre, et il n'a cédé sur cela qu'aux plus pressantes instances, au lieu qu'il est très sincèrement occupé et empressé de voir renouer sa corrrespondance avec la France. J'ai cru devoir plutôt retirer de ce détail confiant et poli la certitude que le roi de Prusse a ordonné à son ministre de ne laisser échapper aucune occasion de me montrer combien peu il tient à l'Angleterre, que d'en inférer qu'il craignait de se trouver embarrassé vis-à-vis de la cour de Londres, s'il n'observait pas avec nous la même forme qu'il a suivie avec elle dans un cas pareil. Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse persiste dans le désir de cet inutile préliminaire.

Choiseul fit cette dernière concession à l'amour-propre de Frédéric et l'on procéda de part et d'autre à la nomination définitive des ministres. Le comte de Guines venait d'arriver de Corse, où il exerçait un commandement dans l'armée, et son départ pour Berlin ne put s'effectuer aussi rapidement que l'eût souhaité Mény. Il fut convenu qu'il se mettrait en route le même jour que le baron de Goltz, et la date du 2 janvier 1769 fut fixée d'un commun accord. Les deux envoyés se croisèrent à la Haye le 17. « Je suis arrivé ici, écrit le comte de Guines, à peu près à la même heure que M. de Goltz. Il compte y passer quelques jours et ne se rendra à Paris qu'à

l'époque de mon arrivée à Berlin. » Tout était calculé pour que M. de Goltz ne devançât pas le ministre de France et pour que leur entrée dans les deux capitales eût lieu autant que possible le même jour. Frédéric tenait à cette coïncidence, afin qu'on ne pût reprocher à son représentant d'avoir mis plus d'empressement que celui du roi de France à se rendre à destination. Le 29, Guines était à Hambourg; le 1er février, Goltz entrait à Paris; Guines n'arriva à Berlin que le 2, à quatre heures du matin.

Il ne paraît pas, toutefois, que Frédéric ait attaché aucune importance à cette différence de quelques heures dans l'arrivée des deux agents à leur poste, et, à Berlin comme à Versailles, on ne songea qu'à se féliciter d'un rapprochement désiré par les deux cours.

Robert HAMMOND.

DOCUMENTS SUR LE PREMIER EMPIRE.

(*Suite et fin.*)

Napoléon savait assez bien à quoi s'en tenir à l'égard de la Prusse, mais il croyait bon de l'épargner. « Je ne ferai pas la guerre à la Prusse, dit-il au colonel Krusemarck, parce que j'ai besoin de mes troupes ailleurs et que je ne veux pas me brouiller avec la Russie[1]. » Cependant l'impossibilité de suffire aux exigences des finances aggrava la situation du gouvernement prussien de jour en jour. L'empereur demanda péremptoirement le payement des sommes dues en disant : « Si le roi ne peut pas payer, il n'a qu'à me céder la Silésie[2]. » Le ministère prussien n'était pas capable de découvrir d'autre expédient qu'une cession territoriale. Dans cette crise terrible, le roi Frédéric-Guillaume voulut recourir aux talents de son ancien serviteur, le baron de Hardenberg, banni de la cour par ordre de l'empereur. Les dépêches du comte de Saint-Marsan permettent de croire que l'idée de la révocation du baron de Hardenberg date déjà de l'année 1809. J'ai trouvé dans sa correspondance diplomatique les notices qu'on va lire :

1. Ranke : Hardenberg, *l. c.*, p. 142.
2. Ranke, *l. c.*, p. 145.

« Le 26 juillet 1809... Les bons Prussiens et les personnes sensées, qui sont malheureusement en petit nombre dans la classe de celles qui ont de l'influence, gémissent de tout ce qui a été fait et dit... Ils prétendent qu'il (le roi) n'est pas satisfait de la composition de son ministère actuel, *j'ai même lieu de croire qu'on a voulu me sonder pour savoir si Sa Majesté l'Empereur ne désapprouverait pas que M. de Hardenberg reprît le timon des affaires...* »

« Le 4 août 1809... Je ne peux pas douter que Sa Majesté le roi de Prusse désire replacer le baron de Hardenberg au ministère. Elle voudrait le nommer président du conseil des finances et il serait du fait premier ministre ; mais ce projet, qui existe à l'insu du ministère, n'aura lieu qu'en tant que le roi pourrait croire que Sa Majesté l'empereur ne le désapprouverait pas, et le baron de Hardenberg, de son côté, ne s'y prêterait pas sans cette persuasion... »

Le 11 novembre 1809, Saint-Marsan parle de l'activité des amis de Hardenberg :

« Ils dirent (ils sont sans doute chargés de me dire) que cet ancien ministre... a dit à ses amis que, s'il reprend le timon des affaires, il ferait tous ses efforts pour obtenir de Sa Majesté l'empereur et roi d'admettre le roi de Prusse dans la confédération du Rhin. »

Le 14 février 1810, il rend compte d'une conversation qu'il a eue avec le roi :

... Sa Majesté a continué en disant : « Je me trouve aussi à peu près sans coopérateurs pour mon travail intérieur, car mes ministres sont en général de très honnêtes gens, mais de bons buralistes et rien de plus, aucun n'a des vues, aucun n'a ni assez ma confiance ni celle du public pour agir convenablement dans les moments actuels et pour diriger l'opinion publique. Ce sont tous des gens nouveaux pour les affaires en grand, tous mes anciens ministres sont hors d'activité, les uns par leur faute et les autres par les circonstances qui ne permettent plus qu'ils prennent part aux affaires. J'avoue que celui que je regrette le plus, parce que je suis intimement convaincu, malgré tout ce qui s'est passé, qu'il est véritablement pénétré de la vérité que le seul intérêt de la Prusse est l'union intime avec la France, c'est le baron de Hardenberg, c'est un homme d'esprit, qui a la confiance générale, il ranimerait le crédit et aiderait plus qu'aucun autre à rétablir mes affaires. Certainement, je ne penserai jamais m'en servir de la manière la plus indirecte tant que je ne serai pas assuré que les impressions fâcheuses que Sa Majesté a reçues sur son compte ne sont pas dissipées et lui-même, je puis dire qu'il me fait crainte de me compromettre. Mais je vous serai très reconnaissant, M. le comte, de faire connaître à votre auguste souverain ce que je viens de vous en dire. J'espère que l'Empereur n'y verra qu'une marque d'entière confiance ; je sais qu'il a permis qu'on donnât des passeports au baron de Hardenberg pour les

pays occupés par les troupes françaises, j'ai lu dans des journaux français des éloges de son administration dans les pays qui ont été de son département, et au surplus, si Sa Majesté impériale s'inclinait à approfondir les sentiments du baron de Hardenberg, je verrais avec le plus grand plaisir qu'Elle lui permît d'aller à Paris en simple voyageur, qu'elle daignât l'entendre, et ensuite, si Elle l'approuvait, sans le placer aux affaires étrangères, je le nommerais président du conseil où toutes les affaires se discutent et je me croirais sûr alors que la ligne de conduite que je me suis tracée serait exactement suivie dans tous les dicastères... »

Je n'ai pas à raconter, d'après les dépêches du comte de Saint-Marsan, l'histoire de la révocation de Hardenberg et des commencements de son administration en 1810. On y trouverait cependant des traits caractéristiques qui compléteraient le récit de Ranke. Celui-ci a publié (*l. c.*, p. 157) un fragment de la lettre adressée par Hardenberg au comte de Saint-Marsan. Qu'il me soit permis de l'insérer ici in-extenso d'après l'original (sans signature) conservé aux archives des affaires étrangères. Le comte rapporte le 8 mai 1810 :

« ... M. de Hardenberg... m'a fait dire hier au soir qu'il aurait désiré m'entretenir un moment et me remettre lui-même une lettre qu'il m'écrirait sur sa position personnelle ; je l'ai rencontré dans une maison hier, il m'a remis la petite note que je joins ici en original et sa communication n'a roulé que sur l'objet qu'elle contient... »

Voici la note de Hardenberg du 5 mai 1810 :

« Lorsque vous eûtes la bonté de me donner mes passeports, M. le comte, j'eus l'honneur de vous entretenir sur les événements qui m'ont attiré le mécontentement de S. M. l'Empereur Napoléon en 1805, sur la manière dont il fut manifesté lors du traité de Vienne et depuis lors des négociations de Tilsit, sur la conduite enfin que j'ai cru de mon devoir d'adopter en conséquence. Vous n'ignorez pas que je me suis tenu entièrement à l'écart de tout ce qui concerne les affaires et qu'à l'époque de l'arrivée du roi, je me suis éloigné afin d'éviter tout contact et l'occasion d'y être mêlé. Maintenant vous avez sans doute connaissance aussi des discussions qui viennent de me forcer à quitter ce rôle entièrement passif, le Roy m'ayant demandé, quoique je fusse absent, mon avis sur les questions des finances et sur différents plans agités pour satisfaire à ses obligations vis-à-vis de la France. Le moyen de m'y refuser sans blesser mes devoirs envers mon souverain et les sentiments qui m'attachent à tant de titres à son auguste personne ? Me voilà donc occupé à m'informer de tout pour pouvoir donner mon avis avec connaissance de cause. Mais le puis-je sans craindre que cela ne fasse sur l'esprit de S. M. Impériale une impression nuisible ? Je serais à jamais

inconsolable si ma concurrence pourrait servir à augmenter les griefs qu'Elle a contre le roi, et mes appréhensions s'accroissent par le silence qui a suivi les ouvertures que le roi vous a chargé de faire de sa part sur son désir de me replacer à la tête des affaires, démarche faite entièrement à mon insu et que je n'ai apprise qu'à mon retour.

« Ces considérations étant de la plus grande importance, je suis d'autant plus reconnaissant de ce que vous avez bien voulu m'accorder un entretien, M. le comte. J'ose vous demander conseil avec confiance, et persuadé comme je le suis que toute espèce d'influence que je pourrais exercer dans les affaires n'entraînerait que des malheurs pour la Prusse dès qu'elle déplairait à S. M. l'Empereur et Roi, je vous prie de m'éclairer, s'il vous est possible, sur cet objet et de prendre même à la source des informations, s'il en est besoin. Les intentions de S. M. Impériale et Royale régleront absolument ma conduite. Mon inclination me porte vers le repos et la retraite, mais mon devoir m'appelle à vouer mon existence au Roi et à l'État du moment où je puis devenir utile dans la position critique où nous nous trouvons. Il me paraît absolument impossible qu'aucun homme sensé et bien pensant, quelle qu'ait été son opinion antérieure, puisse vouloir faire adopter à la Prusse tout autre système que celui de s'attacher de bonne foi à celui de l'Empereur et de n'attendre son salut que de lui. Je ne m'étendrai donc point sur ma profession de foi politique, satisfaire à nos obligations et mériter la confiance de S. M. Impériale et Royale pour ma conduite franche, loyale et conséquente, qui resserrera les liens malheureusement encore trop relâchés entre la France et la Prusse, voilà les bases sur lesquelles nous devons sans contredit rétablir notre édifice, voilà à quoi doivent tendre tous nos soins. Rien ne sera négligé pour remplir nos engagements, tous les moyens imaginables vont être employés avec zèle pour atteindre ce but. Le Roi se propose de consulter sur cet objet les meilleures têtes des provinces et grandes villes de la monarchie. Sa Majesté voudrait me charger de présider à cette convocation qui cherchera dans nos dernières ressources les moyens de satisfaire S. M. Impériale et Royale, et dont les membres, de retour chez eux, faciliteront, en opérant sur l'opinion publique, les sacrifices qu'exige l'acquittement de notre dette à la France.

« Mais oserai-je me charger même de ce rôle sans agir contre les intentions de l'Empereur? Ce ne sera qu'après en avoir acquis la certitude que je pourrai m'y vouer avec l'espoir de faire au moins quelque chose pour le système salutaire dont je viens parler, quoique sans doute je répondrais bien mieux du succès si le roi pourrait me remettre publiquement à la tête des affaires en me munissant de l'autorité nécessaire. Je n'ai pas besoin de faire observer à un homme aussi éclairé que vous, M. le comte, la grande différence qu'il y a d'un conseil donné ou d'une concurrence pour tel ou tel objet, à la faculté de tenir constamment la main et de veiller à l'exécution scrupuleuse et conséquente d'un système adopté. Je n'ai pas besoin de détailler les inconvénients qui doivent

naitre d'une influence sans responsabilité publique et sans pouvoir qui, en même temps, rendrait ma position infiniment pénible.

« Que S. M. Impériale daigne [se] prononcer sur la part que je pourrai prendre aux affaires. Ce sera donner au roi une preuve essentielle du retour de sa confiance et de ses bontés ! Il se conformera aux hautes intentions de l'Empereur et d'après celles-ci, ou bien je me renfermerai dans la retraite ou je travaillerai avec ardeur à rétablir sur des fondements solides ce système dont dépendent la guérison des profondes playes de la Prusse et son existence future. »

La décision de l'empereur ne se fit pas attendre. Le comte de Saint-Marsan reçut l'instruction suivante :

« Sa Majesté vous laisse la faculté d'approuver la rentrée de M. le baron de Hardenberg au ministère si, après avoir mûrement examiné la position actuelle des choses, vous jugez que la présence de ce ministère dans les conseils du roi puisse être utile aux intérêts de l'Empire. »

Hardenberg rentra au ministère et il se hâta de faire parvenir à l'empereur une lettre conservée en original aux archives des affaires étrangères :

« Sire,

« Votre Majesté Impériale et Royale a honoré ma rentrée au service du Roi, mon auguste souverain, de son approbation. Qu'elle daigne recevoir avec bonté l'hommage respectueux du sentiment que j'en éprouve ! Intimement convaincu que la Prusse ne peut être régénérée et n'assurer son intégrité et son bonheur futur qu'en suivant loyalement votre système, Sire, heureux de ne remplir les intentions du Roi qu'en m'appliquant de tous mes moyens à gérer les affaires dans ce sens, ce sera pour moi le comble de la gloire de mériter par là le suffrage de Votre Majesté Impériale et Royale et sa haute confiance.

« Je suis, avec le plus profond respect de Votre Majesté Impériale et Royale, le plus humble et le plus obéissant serviteur,

« Le baron DE HARDENBERG,

« Chancelier d'État de Sa Majesté le Roi de Prusse.

« A Berlin, le 7e de juin 1810. »

Il serait superflu, après tout ce que Duncker et Ranke en ont dit, de suivre ici les péripéties de la politique extérieure de la Prusse, depuis le moment de la rentrée du baron de Hardenberg jusqu'à la conclusion du traité du 24 février 1812. Je me borne à détacher des très nombreux documents conservés aux archives des affaires étrangères, à Paris, les trois suivants qui me semblent offrir un intérêt particulier :

Instructions générales pour M. le comte de Saint-Marsan.

(Minute.)

22 octobre 1811.

Lorsqu'à Tilsitt Sa Majesté rendit à la Prusse ses États et presque toutes ses places, Elle fut déterminée par cette considération que, déchue désormais et pour toujours du rang de puissance de premier ordre, la Prusse n'aurait à l'avenir d'autres intérêts que ceux de la France, ne se bercerait plus d'espérances qui ne devaient se réaliser jamais et substituerait aux illusions de la grandeur et à l'orgueil des grandes armées le désir de rendre son peuple heureux et de jouir, à la tête des monarchies de second ordre, de la sécurité et de l'indépendance que lui assurerait une politique sage, sans ambition et conforme à ses nouvelles destinées.

Tel paraissait être, en effet, depuis quelques années, le système de la Prusse. Nous l'avons vue exclusivement livrée aux soins de son gouvernement intérieur, chercher avec persévérance à fonder la prospérité publique sur le crédit, l'ordre et l'économie, et n'ambitionner que ces conquêtes paisibles que les États secondaires peuvent entreprendre avec succès et sans danger, parce qu'elles n'excitent ni jalousie ni haine et qui sont le fruit assuré d'une bonne administration.

Elle n'avait point à craindre d'être détournée par la France d'un but si digne de l'approbation de Sa Majesté.

Les incertitudes qui se sont élevées tout à coup sur le maintien de la paix du continent l'ont conduite à reporter ses regards sur sa situation politique. Placée entre deux grands empires qui réunissaient de nombreuses armées à la proximité de ses frontières, elle a senti qu'elle ne pouvait conserver son existence qu'en cherchant dans l'alliance de l'une de ces puissances la garantie et la protection qu'elle ne trouvait pas en elle-même.

Elle a alors tourné ses espérances vers la France : Sa Majesté, disposée à se rendre à ses vœux, autorise son ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin à entrer à cet effet en négociation.

Cette négociation aura-t-elle pour objet l'accession de la Prusse à la confédération du Rhin ou la conclusion d'une alliance offensive et défensive ?

Cette question est la première qui se présente à l'examen.

L'accession de la Prusse à la confédération du Rhin la mettrait, à l'égard de la France, dans des relations parfaitement d'accord avec sa situation réelle. Elle serait ainsi naturellement placée dans la catégorie des puissances secondaires qui trouvent dans la protection de la France le complément de force dont elles ont besoin pour maintenir leur indépendance contre les efforts des puissances du premier ordre qui pourraient la menacer. Son existence serait garantie par le lien fédéral qui, en imposant à la France les obligations de puissance protectrice, lui

donnerait en même temps le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Prusse, droit que Sa Majesté n'a pas voulu exercer jusqu'à ce jour, mais qui n'en tient pas moins à l'essence de la confédération même. On croit avoir lieu de penser que cette manière de s'unir étroitement à la France n'est pas étrangère aux désirs de la Prusse, et cet objet est le premier sur lequel il y a lieu de s'entendre dans la négociation à ouvrir.

Mais, soit que l'alliance entre la Prusse et la France doive résulter d'un acte d'accession à la confédération ou d'un traité d'alliance offensive et défensive qui produirait les mêmes effets pour la Prusse, sans donner à l'empereur le droit de se mêler de ses affaires intérieures, l'alliance, sous quelque forme qu'elle existe, serait-elle dans l'intérêt de la France? serait-elle dans l'intérêt de la Prusse? L'examen de cette double question est essentiel, puisqu'il ne peut y avoir d'engagements durables entre deux États que lorsqu'ils sont cimentés par des intérêts réciproques.

La France, dans l'état actuel de sa puissance, de ses relations politiques, de l'établissement de ses forces militaires, est bien loin sans doute d'attacher à l'alliance un intérêt de même nature que celui de la Prusse, qui est un intérêt de conservation. La question serait donc posée d'une manière plus exacte relativement à la France si elle l'était dans ces termes : « La France a-t-elle intérêt à ne point s'engager dans une « alliance dont le principal but serait d'assurer et de garantir l'exis- « tence de la Prusse? »

La France n'a aucun intérêt à ce qu'une autre maison que celle de Hohenzollern règne en Prusse, si celle-ci prend avec sincérité pour base de son système politique de ne rien faire qui soit contraire à la France. S'il en était autrement, la France n'aurait aucun motif pour s'allier avec la maison d'Hohenzollern et cette alliance serait sans garantie pour la Prusse, puisque la France, qui l'aurait contractée sans intérêt, n'aurait point d'intérêt à la maintenir.

Si, au contraire, les ports de la Prusse sont fermés, si le système continental y est établi, observé comme en France, si l'alliance a pour la France, en cas de guerre avec l'Angleterre, le même résultat que si les côtes de la Prusse lui appartenaient, la France n'aura aucune raison pour désirer que ces côtes n'appartiennent pas à la maison de Hohenzollern.

Si, en cas de guerre contre une puissance du continent, les armées françaises peuvent traverser les états de la Prusse avec une entière sécurité, si elles y trouvent pour leurs opérations, pour leur subsistance des ressources dont on n'userait toutefois qu'avec ménagement, si le système solidement établi en Prusse offre à la France les mêmes résultats que si le pays lui appartenait, elle n'aura aucune raison pour désirer que le pays n'appartienne pas à la maison de Hohenzollern. Elle aura, au contraire, intérêt à ce que la monarchie prussienne soit maintenue telle qu'elle existe et à s'engager dans une alliance

dont le principal but serait d'assurer et de garantir l'existence de la Prusse.

Voyons maintenant quel sera l'intérêt de la Prusse.

Lorsque la France aura la guerre avec l'Angleterre, l'intérêt de la Prusse sera de rester neutre et même d'être amie avec l'Angleterre.

En cas de guerre entre la France et la Russie, la Prusse aura intérêt à rester neutre et à ce que son territoire soit inviolable.

Dans ces deux suppositions, la Prusse a donc un intérêt opposé à une alliance offensive contre l'Angleterre et la Russie.

Mais ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux suppositions elle ne peut agir selon le sens de son intérêt absolu : elle ne peut rester neutre.

Si la France a la guerre avec l'Angleterre, le système continental doit être établi sur les ports et sur les côtes de la Prusse par la Prusse ou par la France.

Si la guerre a lieu entre la France et la Russie, la situation du territoire de la Prusse est telle qu'elle ne peut éviter d'y prendre part. Les deux armées ne peuvent s'atteindre que sur son territoire ou après l'avoir traversé. Elle ne tenterait pas d'arrêter la marche de toutes les deux, elle ne pourrait s'opposer à l'une qu'en s'unissant à l'autre. La Saxe, la Poméranie, le Mecklembourg, le duché de Varsovie, le pays de Danzig la laissent sans frontière. Il lui est impossible de se défendre en deçà ou au-delà de l'Oder, et même en deçà ou au-delà de la Vistule, sans appeler un secours auxiliaire.

La question n'est donc pas de savoir si la Prusse doit vouloir rester neutre, ce serait son intérêt, mais si, ne pouvant rester neutre, elle prendra parti pour la France ou pour la Russie.

Or, cette question ne paraît pas douteuse au ministère de Berlin; elle ne l'est pas même pour la Russie, elle ne peut l'être pour aucune puissance.

En effet, au premier coup de canon, si la Prusse est l'alliée de la Russie, ou l'armée prussienne doit passer la Vistule, laissant des corps isolés à Colberg et en Silésie, et abandonnant dès lors les cinq sixièmes de la monarchie à la France, ou elle doit appeler une armée russe au camp de Spandau et fixer le théâtre de la guerre aux portes de la capitale.

L'abandon des cinq sixièmes de la monarchie sans combat serait sans doute un immense malheur. Mais tenter la lutte pour défendre Berlin serait un malheur plus grand, et cette dernière supposition, l'opinion de la Prusse même la repousse. Elle ne repousserait pas la première avec moins d'effroi. Les peuples humiliés et mécontents méconnaîtraient un gouvernement qui les aurait sacrifiés à son imprévoyance ou à ses passions. Ils l'accuseraient d'ingratitude, et, se voyant après quatre ans exposés aux mêmes désastres, tous leurs liens avec lui seraient rompus, et la France obtiendrait de la fausse politique de la

Prusse le résultat immense de ne plus compter d'ennemis entre la Vistule et le Rhin.

Il n'est donc pas de l'intérêt de la Prusse de s'unir, en cas de guerre, à la Russie. Nous disons plus, il n'est pas même de l'intérêt soit politique, soit militaire de la Russie de faire cause commune avec la Prusse. Sous le point de vue politique, la Prusse est un état intermédiaire dont l'existence et la conservation importent essentiellement aux intérêts à venir de la Russie. Cette vérité n'a besoin que d'être exprimée pour être démontrée. Or, rien ne pourrait compromettre davantage l'existence de la Prusse que son alliance avec la Russie. Sous le point militaire, la Russie, engagée par une alliance à faire entrer dans ses combinaisons les intérêts de son allié, ne pourrait se dispenser de comprendre le territoire de la Prusse dans son système de guerre. Or, il n'est aucun militaire en Europe qui ne soit persuadé que, la France disposant de Dantzig et du duché de Varsovie, la Russie seule se trouvera plus forte sur un champ de bataille derrière le Niémen, qu'elle ne le serait sur la gauche de l'Oder réunie aux troupes prussiennes.

Après avoir ainsi établi que la Prusse a intérêt à s'allier avec la France et que la France n'a point d'intérêt contraire à cette alliance, il reste à examiner quels avantages la France pourrait en retirer dans le cas très hypothétique où la guerre viendrait à éclater entre elle et la Russie.

L'alliance de la Prusse avec la France est utile à la France si la Prusse est sincère et si, dans la supposition de la guerre, elle assure à la France le concours et les avantages d'un pays ami et d'un allié fidèle.

La Prusse fournira 20,000 hommes et son alliance dispensera la France de laisser 20,000 hommes en Silésie : 15,000 sur Colberg et 5,000 sur Graudentz. A la vérité, 20,000 Prussiens ne vaudraient que 10,000 Saxons. Ils auront autant de discipline, de courage et d'honneur, mais on ne peut espérer que, dès la première campagne, ils soient animés du même esprit. Les 40,000 hommes qu'il aurait fallu laisser en Silésie et devant les places ne seraient pas du nombre de ceux sur lesquels la force de l'armée française est fondée et que l'empereur mettrait en ligne contre les Russes. Enfin la confiance ne sera pas telle qu'on ne soit obligé, pendant quelque temps, d'avoir un corps sur l'Elbe pour observer les corps prussiens qui seront restés devant Colberg et en Silésie; cette partie des avantages de l'alliance est affaiblie sans doute par ces considérations, mais elle offrira toujours à la France une augmentation de force réelle qui mérite d'être mise en ligne de compte.

Ce n'est pas que l'alliance avec la Prusse n'ait aussi ses désavantages. On renoncerait, en cas de guerre, aux immenses ressources que la Silésie pourrait offrir à l'armée et la France laisserait échapper l'occasion d'organiser pour jamais un état ami, fidèle et allié nécessaire sur le territoire dont elle deviendrait maîtresse et sur les ruines d'une

monarchie qui s'est montrée si fréquemment disposée à faire cause commune avec nos principaux ennemis.

Cette comparaison des avantages et des désavantages de l'alliance ne laisse pas l'esprit sans incertitude.

Cependant, après de profondes réflexions, on croit pouvoir regarder comme constant :

1° Qu'il serait de l'intérêt de la Prusse d'être neutre, mais qu'elle ne peut pas l'être ;

2° Que, se trouvant dans la nécessité de s'allier à une puissance, elle doit s'allier plutôt à la France qu'à la Russie ;

3° Que, quant à la France, les avantages et les désavantages de l'alliance sont balancés, mais que, cependant, la balance des avantages peut pencher du côté de l'alliance si la Prusse agit avec confiance, avec sincérité, avec abandon ; si elle n'a en Silésie et devant Colberg que le nombre de forces strictement nécessaire pour ne donner aucune inquiétude à la France et si elle remplit les deux objets importants de placer ses côtes et son territoire dans la même situation que s'ils appartenaient à la France. Une alliance qui ne garantirait pas ces résultats dans toute l'étendue dont ils sont susceptibles serait inutile, dangereuse, contraire aux intérêts de la France et ne pourrait être conclue.

A mesure que les nuances se fortifient ou s'affaiblissent dans l'un ou l'autre sens, la balance change à l'avantage ou au désavantage de l'alliance. Si par exemple l'alliance avait lieu sans que la France eût les places de l'Oder ; si les armées françaises ne pouvaient passer à Berlin et étaient obligées de marcher par des détours ; si les réquisitions ne devaient être faites que par les autorités prussiennes qui pourraient compromettre le salut de l'armée dans des moments importants ; si les commandants français, sur les lignes d'opération, devaient avoir sur leurs derrières des corps plus forts que les corps français, il deviendrait alors certain qu'il serait plus avantageux à la France d'avoir la Prusse pour ennemie dans une guerre contre la Russie que de l'avoir pour alliée à de telles conditions, car il n'y a qu'un imprudent comme Belle-Isle qui puisse s'aventurer dans un pays sans en occuper les forteresses et sous la garantie d'une puissance étrangère.

Mais les places de l'Oder sont dans nos mains et cette difficulté n'existe point. Graudentz est effacé par Modlin et surtout par Dantzig et il est indifférent à la France que la Prusse remette cette place ou la conserve. Ainsi l'occupation des places de l'Oder, qui paraissait si calamiteuse à la Prusse, est pour elle une circonstance de salut, car il faudrait qu'elle les remît pour première condition de l'alliance ou qu'elle souscrivît sa ruine en se décidant à la guerre.

Une alliance avec la Prusse n'est donc favorable pour la France qu'autant que la possession des places de l'Oder donne une entière sécurité sur les lignes d'opération, qu'à l'exception de la Silésie et de Colberg, il n'y a dans tout le pays d'autres troupes que les milices et que les gouverneurs ont pour instruction de faire tout ce qui est néces-

saire pour faciliter les opérations de l'armée. Avec ces conditions, les inconvénients de l'alliance disparaissent, elle concilie tous les intérêts et elle peut produire tous les avantages dont elle est susceptible. C'est cette alliance que Sa Majesté autorise à négocier et à conclure.

La Prusse étant alliée de la France, ce qui est dans l'intérêt de la France est dans l'intérêt de la Prusse. Si les corps de Silésie et de Colberg sont peu nombreux, si tout seconde l'empereur, il arrivera avec toutes ses forces et comme un torrent sur le Niémen. La lutte sera bientôt décidée, la Prusse n'aura supporté qu'un fardeau passager et le poids de la guerre pèsera tout entier sur le pays conquis.

Si, au contraire, la France est obligée de laisser de gros corps pour observer la Silésie et Colberg, l'empereur ne fera qu'en deux ou trois campagnes ce qu'il peut faire en une seule, et la prolongation de la guerre sera toute au détriment de la Prusse.

La Prusse doit avoir confiance en l'empereur, qui lui a déjà restitué ses provinces, mais il ne serait pas raisonnable d'exiger de l'empereur la même confiance en la Prusse et de vouloir qu'il fût assez imprudent pour laisser entre ses frontières et son armée des centaines de lieues d'un pays dont la conduite ne lui serait pas solidement garantie. Il ne demandera point ce que ferait la Prusse si elle se trouvait dans la même position qu'en 1740, mais il demande que, pour son propre intérêt, la Prusse évite tout ce qui pourrait laisser sur ses sentiments la plus légère incertitude.

Sa Majesté aurait pu détruire la Prusse, elle ne l'a pas voulu. Elle n'a pas intérêt à le vouloir, si la Prusse ne sort pas de sa position naturelle. Enfin, elle ne le veut point parce qu'elle veut former un système qui mette la Prusse au premier rang des puissances de second ordre. Les avantages de ce système lui sont démontrés, et c'est pour les obtenir que Sa Majesté, fermant les yeux sur toute autre considération, consent à l'alliance que la Prusse a désirée.

La Prusse veut-elle être puissance de premier ordre? Qu'elle fasse la guerre, si la guerre lui offre une seule chance pour parvenir à son but!

Veut-elle, dans l'attitude d'une puissance de second ordre, attendre les avantages que peuvent lui procurer les vicissitudes des choses humaines? Qu'elle soit calme et sincère et qu'elle se persuade bien que si, contre toutes les espérances qu'il est permis de concevoir, la guerre se déclarait en effet entre la France et la Russie, les circonstances deviendraient tellement fortes qu'une seule démarche équivoque de la part de la Prusse donnerait à la question un tout autre aspect. Elle pourrait forcer la France, pour son propre intérêt et pour le salut de la guerre, à faire ce qu'elle n'a pas fait et que, dans la situation des choses telles qu'elles doivent être, elle n'aura jamais ni l'intérêt ni la volonté de faire.

Instructions particulières pour M. le comte de Saint-Marsan.

(Minute.)

22 octobre 1811.

Les relations politiques actuelles de la France et de la Prusse sont établies par le traité de Tilsitt et la convention de Paris.

Traité de Tilsitt (9 juillet 1807).

Art. 27. « Jusqu'au jour de l'échange des ratifications du futur traité « de paix définitive entre la France et l'Angleterre, tous les pays de la « domination de S. M. le Roi de Prusse seront, sans exception, fermés « à la navigation et au commerce des Anglais. »

« Aucune expédition ne pourra être faite des ports prussiens pour les « ports britanniques, ni aucun bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses « colonies être reçu dans les dits ports. »

(Articles secrets.) Art. 2. « Sa Majesté le roi de Prusse s'engage à « faire cause commune avec la France contre l'Angleterre, si, au premier « décembre, l'Angleterre n'a point consenti à conclure la paix à des « conditions réciproquement honorables pour les deux nations et con- « formes aux vrais principes du droit maritime, et alors il sera fait « une convention spéciale pour régler l'exécution de la stipulation ci- « dessus. »

Convention de Paris (8 septembre 1808).

Art. 15. « Sa Majesté l'Empereur et Roi garantit à Sa Majesté le roi « de Prusse l'intégrité de son territoire moyennant que Sa Majesté le « Roi de Prusse reste le fidèle allié de la France. »

(Art^es secrets.) Art. 5. « En retour de la garantie stipulée dans le « traité de ce jour et comme condition de l'alliance contractée avec la « France, Sa Majesté le Roi de Prusse promet de faire cause commune « avec Sa Majesté l'Empereur des Français, si la guerre vient à se « déclarer entre lui et l'Autriche, et, dans ce cas, de mettre à sa dispo- « sition une division de seize mille hommes, tant infanterie que cava- « lerie et artillerie. »

La convention spéciale mentionnée par le 2e article secret du traité de Tilsitt n'a pas été conclue.

Par un acte du 1er décembre 1807, le roi de Prusse a déclaré « que, « jusqu'au terme d'un accommodement général et du rétablissement de la « paix définitive entre les puissances belligérantes, il n'y aura plus « aucun rapport entre la Prusse et l'Angleterre. »

Il résulte de ces dispositions ci-dessus :

1° Que le roi de Prusse est déjà engagé à se conformer au système continental ;

2° Que l'intégrité de ses États est déjà garantie ;

3° Que les deux puissances se trouvent déjà en état d'alliance.

Mais la convention spéciale qui devait régler la manière dont la Prusse ferait cause commune avec la France contre l'Angleterre n'a

point encore été conclue et le cas de l'alliance qui résulte de la convention du 8 septembre 1808 n'existe plus.

C'est dans cette situation de choses que le roi de Prusse a témoigné le désir de resserrer d'une manière plus étroite et plus générale ses liens avec la France[1]. Il a proposé une alliance offensive et défensive pour toutes les guerres qui ne seraient pas étrangères aux intérêts de sa monarchie et où la France se trouverait engagée soit en Allemagne, soit sur les confins de la Prusse, et il a présenté, comme pouvant former les conventions de cette alliance, les propositions suivantes :

1° L'intégrité de l'état actuel des possessions prussiennes serait garantie ;

2° Sa Majesté assurerait à la Prusse l'assistance et les secours nécessaires toutes les fois qu'ils seraient réclamés ;

3° Elle ferait entrer dans l'alliance les membres de la Confédération du Rhin et le duché de Varsovie ;

4° La Prusse fournirait un corps de troupes auxiliaires dont la force serait convenue ;

5° Les troupes seraient sous le commandement et les ordres d'un officier supérieur de leur nation et sous les ordres immédiats du commandant en chef de l'armée alliée ;

6° Les troupes françaises qui traverseraient la Prusse marcheraient par les routes militaires stipulées conformément aux conventions existantes ;

7° Sa Majesté Impériale aurait égard à la réclamation de la restitution de Glogau qui, aux termes des traités, est en ce moment dans le cas d'être évacué ;

8° Pour la mise sur pied du corps auxiliaire, Sa Majesté accorderait au roi de Prusse une remise proportionnée de la contribution, et sa cessation entière dès que la guerre éclaterait en effet.

9° L'article de la convention du 8 septembre 1808, qui empêche l'augmentation de l'armée prussienne, serait révoqué.

10° L'Empereur consentirait à ce qu'une partie de la Silésie voisine des États autrichiens fût déclarée neutre, pour servir, en cas de nécessité, d'asile au roi de Prusse et à sa famille. Sa Majesté s'emploierait à cet effet partout où il serait besoin.

11° Quant à la participation de la Prusse aux avantages qui résulteraient de la guerre, en cas de succès, le Roi s'en remet à la justice et à l'amitié de l'Empereur.

Sa Majesté est disposée à accéder aux vœux du roi de Prusse pour l'alliance ; mais elle envisage la question sous un rapport plus étendu, et elle juge convenable que la négociation à intervenir renouvelle, pour

1. Cf. Ranke : Hardenberg, *l. c.*, p. 192-194, M. Duncker, *l. c.*, p. 360. La première communication du chancelier d'État de Hardenberg vis-à-vis du comte de Saint-Marsan datait du 22 mars 1811. V. la dépêche du comte de Saint-Marsan du 24 mars 1811.

leur donner une exécution plus complète, les engagements d'une alliance contre l'Angleterre, non d'une alliance pour la guerre actuelle seulement, telle qu'elle existait, mais pour toutes les guerres à venir dans lesquelles l'Angleterre aurait pour but de faire prévaloir les principes destructeurs des droits des neutres et de la souveraineté des puissances du continent, et renouvellerait ainsi l'injuste entreprise qu'elle soutient aujourd'hui. Cette alliance doit être le premier objet, l'objet immédiat et ostensible de la négociation.

La situation actuelle des affaires à l'égard de la Russie permettant encore à Sa Majesté l'espérance d'éviter la guerre et ses sentiments la portant à ne pas compromettre cet espoir, elle ne se détermine à entrer dans les arrangements d'une alliance éventuelle contre la Russie que par les motifs qui sont déjà connus de son ministre.

La partie de la négociation pour l'alliance contre l'Angleterre doit être établie sur les principes du système continental. L'obligation de fermer les ports aux vaisseaux et au commerce anglais sera renouvelée. La prohibition des marchandises anglaises et des denrées coloniales sera établie et exécutée avec encore plus d'exactitude et de sévérité qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour. Il sera particulièrement stipulé que les marchandises anglaises et les denrées coloniales seront repoussées de la frontière de Russie par une surveillance active et efficace.

Les dispositions relatives à ce premier objet de la négociation n'étaient pas comprises dans les premières propositions faites par le roi de Prusse; mais elles ne peuvent éprouver aucune difficulté, puisqu'elles ne feront que constater et compléter ce qui existe, et qu'elles constitueront pour ainsi dire la convention spéciale qui devait être faite pour l'exécution de l'article 2 des articles secrets du traité de Tilsitt.

Quant au second objet de la négociation, il se rapporte précisément aux propositions du roi de Prusse, et il pourra donner lieu à quelques discussions, puisque les intentions de Sa Majesté diffèrent sur plusieurs points des propositions du roi. Il convient en conséquence d'entrer dans des développements plus étendus.

Les conditions désirées par le roi de Prusse se composent de onze propositions distinctes et telles qu'elles ont été établies ci-dessus.

Les deux premières, qui ont pour objet d'assurer au roi l'intégrité de ses possessions et l'assistance de Sa Majesté Impériale en cas de besoin, ne sont susceptibles d'aucune difficulté.

La troisième, par laquelle le roi demande l'accession à l'alliance des membres de la Confédération, est sans objet, puisque l'alliance, avec l'Empereur comme protecteur de la Confédération, assurant, en cas de nécessité, l'emploi de tous les moyens dont il peut disposer, il arriverait toujours, comme dans la guerre de Russie, si elle doit avoir lieu, que les membres de la Confédération concourraient à la défense de sa cause que l'alliance aurait rendue commune. Il sera d'ailleurs facile de faire sentir à la Prusse que l'alliance de Sa Majesté lui offre une garantie

si puissante qu'elle n'a pas besoin de recourir à aucune autre intervention.

La quatrième et la cinquième proposition sont relatives au corps de troupes auxiliaires qui serait fourni par la Prusse. Elle désirerait que ce corps fût sous les ordres d'un officier général prussien, qui serait lui-même sous les ordres du commandant général de l'armée. Ce désir a été exprimé dans la supposition que Sa Majesté exigerait que le corps auxiliaire fût d'une force assez considérable pour exister par lui-même comme corps et pour faire la guerre dans une situation indépendante.

Sa Majesté, au contraire, pour ménager la Prusse et ne pas l'entraîner dans des dépenses au-dessus de ses moyens, se contenterait d'un corps de vingt mille hommes, savoir : douze mille d'infanterie, six mille de cavalerie et deux mille d'artillerie avec cent pièces de canon. L'emploi d'un corps aussi faible ne peut être prévu d'avance. Il ne peut donner lieu à aucun engagement spécial. Il doit pouvoir être employé de la manière que les différentes circonstances de la guerre feront juger la plus favorable.

Par la sixième proposition on voudrait que l'armée française ne pût marcher que par les routes militaires qui ont été stipulées. Cet engagement apporterait des entraves aux combinaisons de la guerre. Les routes stipulées ne se prêteraient pas à toutes les opérations que les circonstances pourraient rendre nécessaires. Si la guerre a lieu et si de nouvelles routes militaires sont indispensables, l'administration de l'armée prendra, selon les circonstances et d'accord avec l'administration prussienne, des mesures qui ne peuvent être dans l'intérêt d'une des deux parties sans être en même temps dans l'intérêt de l'autre.

L'objet de la septième condition est la restitution de Glogau.

Dans la supposition de l'alliance, l'occupation des places par les troupes françaises ne peut porter aucun ombrage à la Prusse. Dans la supposition de la guerre, tout ce qui peut être jugé convenable pour le succès de la guerre et la défense du pays entre dans l'intérêt de la Prusse. Il doit lui suffire que le but de l'alliance soit atteint. Toute disposition de cette nature est toujours déterminée par les opérations et les circonstances du moment et ne peut former l'objet d'un engagement pris d'avance.

La huitième et la neuvième proposition ont été faites comme l'a été la cinquième dans la supposition que le corps auxiliaire de Prusse serait un corps d'armée.

On conçoit en effet que, dans ce cas, Sa Majesté aurait voulu ajouter aux moyens de la Prusse en allégeant le poids de ses engagements, mais Sa Majesté étant portée à ne demander qu'un corps de vingt mille hommes pour mesurer les services qu'elle attend de la Prusse aux ressources de cette puissance et ne demandant réellement qu'une partie de l'armée que la Prusse entretient aujourd'hui, le nombre d'hommes qui prendront part à la guerre ne sera pas un nouveau fardeau pour elle et les moyens dont elle dispose ne seront pas détournés de leur emploi.

La demande de la Prusse est d'ailleurs étrangère à la négociation de l'alliance et aux avantages que s'en proposent les deux parties dans un intérêt commun.

Quant à la révocation de l'article de la convention, qui fixe la force de l'armée prussienne à 42,000 hommes, il est inutile de prendre cette proposition en considération, parce que l'état militaire actuel de la Prusse suffit pour le moment et qu'on n'exige pas comme condition de l'alliance qu'elle augmente son armée.

Le roi de Prusse demande que la partie de la Silésie voisine des États autrichiens soit déclarée neutre pour servir d'asile à lui et à sa famille. C'est l'objet de la 10e proposition.

On comprend difficilement comment la Silésie pourrait être déclarée neutre. Il faudrait à cet effet le concours de toutes les puissances belligérantes et on ne peut entrevoir le moyen de procurer à la Prusse l'assentiment de la Russie.

Sa Majesté ne fera aucune difficulté de s'engager à ne pas faire entrer les troupes françaises en Silésie. Elle accède ainsi au désir du roi de Prusse en ce qui dépend d'elle. Elle ne peut prendre que les engagements qu'il est en son pouvoir de remplir.

Par sa dernière proposition, le roi s'en remet à la justice et à l'amitié de l'Empereur sur les avantages qu'il pourrait obtenir si la guerre avait une heureuse issue. Sa M. I. accepte ce témoignage de la confiance de son allié.

Cet examen des conditions proposées par la Prusse a non seulement fait connaître celles qui ne peuvent être admises ou devraient être modifiées, mais on a pu voir déjà sur quelles bases S. M. pense que la négociation peut être ouverte.

Les deux projets d'articles ci-joints ont été rédigés pour présenter avec plus de clarté dans leur ensemble et dans leurs détails les conditions qui pourraient être admises.

Ces deux pièces consistent :

1° Dans un projet de traité d'alliance générale qui embrasse tous les cas où l'alliance peut avoir lieu ;

2° Dans un projet de convention pour l'application de l'alliance dans le cas d'une guerre avec la Russie.

Le projet de traité se compose de plusieurs parties distinctes.

Premièrement. Les conditions générales de l'alliance offensive et défensive (art. 1 et 2).

Secondement. Les engagements réciproques pour le cas de la guerre actuelle contre l'Angleterre (art. 3, 4, et 5).

Troisièmement. Les engagements à exécuter dans le cas des guerres futures contre l'Angleterre (art. 6, 7, 8, 9 et 10).

Les dispositions de ces trois premières parties sont fondées sur des principes reconnus et déjà établis entre les deux puissances par les traités antérieurs, et ne peuvent être susceptibles de discussion que quant à la forme et à la rédaction.

Quatrièmement. Les stipulations relatives au cas de guerre de l'une ou l'autre des deux puissances contre l'Autriche (art. 11).

Les dispositions de cet article ne diffèrent de celles déjà stipulées par l'article cinquième des articles secrets de la convention du 8 septembre 1808 qu'en ce que le contingent à fournir par la Prusse est porté de 16 à 24,000 hommes.

Cinquièmement. Le renvoi à des conventions spéciales pour l'application de l'alliance dans le cas de guerre contre la Russie ou contre toute autre puissance (art. 12).

Sixièmement. La détermination des forces qui seront employées par Sa Majesté dans tous les cas de l'alliance (art. 13), Sa Majesté s'engageant à employer toutes les forces disponibles. Cet article offre un tel avantage à la Prusse qu'il doit être encore plus que les précédents à l'abri de toute discussion.

La seconde pièce jointe aux instructions a été rédigée pour l'application de l'article 12 du projet de traité au cas de guerre contre la Russie. Les détails dans lesquels on est entré dans les articles de cette convention et les instructions soit générales, soit particulières, rendent tout développement superflu.

Après avoir lu ces instructions avec attention, il ne pourra rester à M. le comte de Saint-Marsan aucune incertitude sur les intentions de Sa Majesté.

Si l'empereur consent à une alliance offensive et défensive, c'est surtout pour satisfaire au vœu exprimé avec tant d'instance par le roi de Prusse. C'est aussi afin de rendre à ce prince la confiance dont il a besoin pour ne pas se jeter dans de fausses démarches qui entraîneraient inévitablement sa perte.

Si Sa Majesté est dans la nécessité de faire la guerre, Elle y suffira elle-même et Elle n'a pas besoin de l'armée prussienne. Elle ne veut trouver pour la guerre d'autre avantage dans l'alliance que la sécurité de ses mouvements dans un pays ami et la facilité de nourrir ses troupes dans des provinces dont les ressources seront conservées et où l'administration ne sera point désorganisée, comme cela arriverait nécessairement dans les premiers moments de la guerre si le pays était ennemi.

Il faut donc parvenir à désabuser le cabinet prussien de cette manie militaire qui porterait le roi à transformer tous ses sujets en soldats. Il doit être facile de faire entendre aux ministres qu'un ordre de choses qui dispense d'un grand établissement militaire est le seul favorable au rétablissement du crédit et au succès d'une bonne administration.

Le but de la négociation doit être que la Prusse entre dans l'alliance avec le moins de troupes possible et qu'elle conserve toutes ses ressources afin de pourvoir le plus possible aux besoins de l'armée.

Ce dernier objet obtenu ne sera pas, à la vérité, le seul avantage que procurera l'alliance, si elle engage le roi de Prusse plus étroitement que jamais à garantir ses vastes côtes et ses frontières de terres des

irruptions du commerce anglais. La Prusse est appelée par sa situation à rendre d'importants services au système continental. C'est sous ce rapport que son alliance est réellement utile à la France, et cette utilité qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître, et qu'elle reconnaît sans doute elle-même, doit, autant que l'alliance, dissiper ses craintes sur les dispositions de Sa Majesté à son égard.

M. le comte de Saint-Marsan, après avoir reçu ces instructions, fera connaître au ministre qu'il a les pouvoirs pour traiter et qu'il est prêt à entrer en négociation. Si les propositions du roi lui sont de nouveau présentées, il en fera l'objet de ses observations. Il les discutera dans l'esprit de ses instructions, il développera ensuite successivement les conditions que Sa Majesté Impériale croit pouvoir accorder. Il portera dans la discussion beaucoup de formes et d'égards. Il ne précipitera rien. Il laissera aux ministres prussiens tout le temps de s'expliquer, et, loin de les presser, il mettra ses soins à favoriser leur lenteur naturelle. Il rendra compte chaque jour de la situation de la négociation. Lorsqu'il sera au moment d'arriver à la conclusion, il rédigera les projets de traité et de convention qui doivent passer plusieurs fois sous les yeux de Sa Majesté.

Tandis que le gouvernement de la Prusse, cerné par un réseau de troupes françaises, attendait avec une anxiété bien naturelle le résultat définitif des négociations entamées, un membre de la noblesse prussienne saisit le moment favorable pour faire parvenir au chancelier d'État de Hardenberg ses conseils, opposés directement aux intentions des adversaires patriotiques de la domination française. C'était le prince de Hatzfeld, jadis gouverneur de Berlin. On sait qu'après l'affaire de son arrestation et de sa mise en liberté, en 1806, il s'était rapproché des autorités françaises. Accusé par le gouvernement prussien à cause de sa conduite antérieure [1], l'empereur le mit sous sa protection en déclarant qu'en attaquant le prince de Hatzfeld on s'attaquerait à lui-même. Ni le roi ni le chancelier d'État ne lui étaient favorables, mais ils le chargèrent après la naissance du roi de Rome de porter à Paris des félicitations officielles. Le comte de Saint-Marsan ne savait pas assez se louer de sa fidélité. Vers la fin de l'année 1811 il espéra, ses dépêches en font foi, le voir ministre des affaires étrangères. En transmettant la pièce qu'on va lire, à Paris, il écrit au duc de Bassano (le 30 janvier 1812) :

« Le baron de Hardenberg a eu la complaisance de me lire en entier le rapport que M. de Krusemarck a fait au roi de la longue conversation que Sa Majesté l'empereur a daigné avoir avec lui [2]... J'ai pris cette

1. On imputa au prince de Hatzfeld la perte de 20,000 fusils enlevés par les Français après l'occupation de Berlin en 1806.
2. 17 décembre 1811.

occasion pour lui dire, d'une manière tout à fait confidentielle, que, pour éviter le risque que l'esprit du roi soit ramené à des craintes pernicieuses et à de fausses démarches, il fallait éloigner les intrigants et placer à la tête des dicastères des hommes fermes et vraiment attachés à leur pays. Il m'a paru qu'il est déterminé à y travailler. Le prince d'Hatzfeld lui a donné un mémoire à cet objet, dont Votre Excellence trouvera copie ci-jointe. Le tableau que le prince y fait est, on peut dire, d'une grande vérité, à part quelques exagérations qui peuvent avoir été dictées par la manière de voir du prince qui a été personnellement persécuté par quelques-uns de ces messieurs... Votre Excellence verra aisément, par ce mémoire même, que le prince Hatzfeld vise au ministère des affaires étrangères... »

C'est de ce mémoire que parle une lettre de Louis d'Ompteda adressée au comte de Münster (à Berlin, ce 1er février 1812)[1] :

« En attendant, le parti français prenait toujours plus de consistance, et se croyait si sûr de sa victoire, que le prince Hatzfeld avait déjà formé une liste de proscription de plusieurs personnes actuellement dans l'administration. Il l'avait remise au baron de Hardenberg et le ministre de France en avait aussi pris copie. Le comte Goltz se trouve parmi les rayés et sa place ne fut pas remplacée par un autre nom. Il est très probable que le prince Hatzfeld y vise, n'ayant cependant, pour aspirer à cette place, d'autre mérite que celui d'avoir une fortune très considérable, et de s'être voué bassement à la France.... »

Voici le mémoire émané de la plume du prince de Hatzfeld. Je corrige les fautes du copiste qui souvent n'a pas su déchiffrer les noms propres[2]. Après avoir renvoyé les lecteurs français aux manuels historiques et biographiques, je me dispense d'accompagner la pièce suivante d'un commentaire spécial :

Copie d'un projet d'organisation intérieure pour la Prusse, après la conclusion de l'alliance avec la France, donnée au chancelier d'état, baron de Hardenberg, par le prince de Hatzfeld.

6 janvier 1812.

Nos relations avec la France étant sur le point d'être fixées d'une manière déterminée et une alliance étroite de système et d'intérêt devant en être la suite, il me parait que les personnes employées dans les places marquantes du gouvernement prussien ne peuvent et ne doivent se cacher que la perte de la Prusse est inévitable, si après

1. V. *Politischer Nachlass des hannoverschen Staats-und Cabinets Ministers Ludwig von Ompteda aus den Jahren* 1804 *bis* 1813, *veröffentlicht durch F. von Ompteda.* Iéna, Frommann, 1869, II, 206.

2. Il écrit par exemple Grühner au lieu de Gruner, cf. la notice biographique sur Justus de Gruner (1777-1820) dans l'*Allgemeine deutsche Biographie.* T. X.

l'alliance signée l'on pouvait une seule fois encore vaciller dans ce système adopté par convention et par choix, et qu'il n'y a qu'un abandon total et loyal, sans regret pour le passé, sans inquiétude pour l'avenir, qui puisse faire espérer de cette alliance des résultats heureux pour la Prusse.

Je crois ne pas me tromper lorsque je mets en avant qu'aujourd'hui Sa Majesté l'Empereur est portée à nous accorder de la confiance, et qu'elle s'est convaincue que nous pouvons devenir vraiment utiles à ses intérêts, mais nous ne devons pas nous cacher que, par notre faute et par les faits précédents, cette confiance n'a pas, à beaucoup près, encore acquis le degré de consistance auquel il faut tâcher de parvenir, et que c'est surtout à notre manière d'agir après la signature qui fixera son opinion à cet égard.

Notre avenir dépend du plus ou moins de confiance que nous obtiendrons, voilà ma conviction bien prononcée; si nous la gagnons en entier, si dès ce moment nous sommes ce que nous devons être après le pas décisif que nous allons faire, les destinées de la Prusse peuvent encore devenir glorieuses, il n'existe pas un autre moyen de recouvrer une partie de l'éclat et de la grandeur qui nous environnaient autrefois et je pense que, là-dessus, tous les gens sensés exempts de passion et de préjugés ne peuvent avoir qu'une opinion. Cette vérité une fois établie, il est absolument nécessaire :

1° Que d'abord, après la signature des traités, que tous ceux qui sont employés dans notre gouvernement, et sur lesquels l'opinion est fixée à Paris de manière à être connus par leur haine exaspérée contre la France et pour être membres de la secte fanatique connue sous la dénomination de *frères de la vertu,* soient éloignés sans la moindre exception et sans délai, non seulement de toute influence d'affaires, mais aussi de Berlin même, où ils ne peuvent qu'être nuisibles sous tous les rapports.

Cette mesure me paraît d'autant plus urgente, que nous devons prévoir que, si nous manquions le moment de nous faire un mérite réel de cette mesure que notre position intérieure réclame tout autant que notre position extérieure, puisque jamais ces gens ne cesseront de remuer, la demande nous en serait peut-être faite plus tard comme absolument nécessaire au système adopté, et qu'alors Sa Majesté le roi serait compromise.

2° Que dans toutes les places marquantes et influentes dont il faudra composer le gouvernement prussien, après l'éloignement de ceux-ci, il n'y en ait plus une seule sur laquelle l'opinion de la France et du public se soit établie de la manière la moins douteuse, non seulement quant à leurs opinions politiques, mais aussi quant à la sagesse de leur conduite dans les factions intérieures.

Ces deux mesures, qui doivent marcher de front, prouveront plus que toute autre chose à Sa Majesté Impériale que la Prusse a pris son parti irrévocablement, et elles auront l'avantage de prouver aux fana-

tiques de tous les partis que Sa Majesté le roi est déterminée enfin à faire punir sévèrement tous ceux qui seraient encore tentés d'avoir la folie de sauver la Prusse à leur manière.

Les personnes en place qui, d'après mon opinion, devraient être éloignées des affaires et de Berlin sans délai, sont :

Le général Scharnhorst, faisant jusqu'ici les fonctions de ministre de la guerre, que l'opinion publique et générale nomme comme l'un des chefs de la secte qui a fait tant de mal à ce pays-ci et dont les ramifications sont déjà connues dans les pays étrangers. M. de Scharnhorst s'est fait d'ailleurs connaître dans toutes les occasions par un acharnement sans bornes contre la France, et l'homme d'état qui se laisse ainsi emporter par la passion est à coup sûr incapable de conduire aucune affaire dans notre position actuelle.

Le conseiller d'état Sack, sur lequel je ne puis que répéter ce que je viens de dire de M. de Scharnhorst, et qui déjà, lors de l'occupation française, s'est fait connaître à tous les employés du gouvernement français d'une manière si désavantageuse que, d'après l'esclandre qui a eu lieu alors[1], je n'ai jamais pu concevoir comment il était possible de le laisser en évidence et de lui donner la direction d'un département dans lequel il n'a pas laissé échapper une seule occasion de prouver combien peu il connaissait les intérêts politiques du roi et de la Prusse.

Le conseiller d'état Gruner, directeur de la police secrète, connu pour être un membre marquant de la secte et noté pour sa haine contre la France. Son éloignement est nécessaire puisqu'il faut enfin savoir ce qui se passe, mettre fin au jacobinisme allemand qui nous tourmente depuis si longtemps, ce qui est impossible, comme les faits l'ont prouvé, tant que M. Gruner conservera sa place et qu'on lui permettra d'influencer impunément l'opinion.

Le colonel Gneisenau, connu pour être un homme de tête et d'esprit, mais lié intimement avec M. de Scharnhorst et avec tout ce qu'il y a de plus marquant dans la secte, sectaire lui-même d'après l'opinion générale, fanatique dans sa haine contre la France et suspect par toutes ses liaisons. Son éloignement est d'autant plus pressant que c'est le seul dont le nom est marqué par quelques talents, et que, par là même, il est plus dangereux que les autres pour l'opinion publique, qui, aujourd'hui, ne doit pas avoir d'autre direction que celle du gouvernement.

M. de Boyen, aide de camp du roi, créature aveugle de la secte, ne se donnant pas même la peine de cacher ses opinions et sa haine contre la France; il a fait dans les derniers temps tout ce qui était en son pouvoir (voilà au moins l'opinion générale et publique) pour paralyser les ordres précis du roi et pour amener des faits qui, par leur nature,

1. Sur le conflit de Sack et de Daru éclaté en 1808, voyez Hassel, *l. c.*, p. 168-171.

devaient immanquablement provoquer la ruine et la dissolution de ce pays.

Le conseiller d'état Stægemann, placé par M. de Stein, son ami et son protecteur. Il en a toujours suivi fidèlement les principes et la marche. Il s'est rendu suspect par quelques étourderies assez virulentes qui ont été connues à Paris, et, si même depuis quelque temps il est devenu plus prudent, il est vraisemblable au moins que son opinion ne changera jamais. Sa place, à la vérité, est peu influente, mais, lorsque déjà on s'occupe à purifier le terrain, il vaut mieux faire la chose en entier.

Je ne puis pas juger de ses talents, que je n'ai jamais été dans le cas d'apprécier, mais, à en juger d'après l'opinion publique, je devrais croire qu'il ne sera pas très difficile de le remplacer.

Plus tard, il y aura bien encore dans l'intérieur plusieurs éloignements nécessaires à faire, comme, par exemple, les deux directeurs de police à Francfort-sur-l'Oder et à Breslau, de même que le président Merckel à Breslau, l'un des frondeurs les plus déterminés et les plus audacieux que nous ayons dans le pays, mais cela s'arrangera bien vite lorsque la nouvelle organisation intérieure sera fixée et que les chefs qui seront à la tête des différents départements feront la recherche des individus qui y sont employés, et lorsqu'enfin, après une connaissance plus exacte, ils pourront proposer les mesures nécessaires et propres à éloigner des affaires, même dans les postes subalternes, tous ceux qui pourraient encore être influencés par la secte.

J'en viens maintenant à notre organisation intérieure sous le rapport de l'alliance contractée avec la France et celui des changements nécessaires pour asseoir un système stable et conservateur, qui fera marcher la machine stagnante aujourd'hui dans une grande partie de ses détails, et qui puisse prouver enfin à la nation, toujours invariable dans son attachement pour le souverain et toujours prête aux sacrifices nécessaires, que, si même plusieurs anciennes institutions avaient besoin d'une espèce de régénération, il n'est cependant pas dans la volonté du roi de bouleverser tout ce qui était bon autrefois, parce que M. de Stein, dans quelques accès de sa folie, a rêvé un bonheur poétique pour la Prusse, dont les suites ont été trois fois plus funestes pour elle que tous les maux réunis de la guerre et toutes les privations qui l'ont suivie. Si la Prusse doit redevenir heureuse, il faut prouver qu'avec M. de Stein son système entier a disparu et qu'aujourd'hui les sectaires ou, pour m'exprimer d'une manière plus claire, nos jacobins allemands, joueraient un jeu trop dangereux en saisissant le brandon jeté à l'aventure pour arriver, sous le masque du patriotisme, à un but qui aujourd'hui ne peut plus être un secret pour personne.

Je n'entrerai point en détail sur les différents défauts que j'ai souvent entendu reprocher à notre administration intérieure, je crois qu'il y a tout autant de vrai que d'outré dans ces jugements et je pense que la vérité est au milieu. D'ailleurs je suis de l'opinion de ceux qui pensent

que la régénération politique de la Prusse a dû précéder sa régénération intérieure, et ce n'est qu'après l'alliance que les gens calmes oseront se permettre un jugement.

La grande faute qui paraît exister aujourd'hui, sur laquelle toutes les voix se réunissent et qui, par sa nature, doit entraver toute la marche du gouvernement, c'est l'augmentation vraiment incroyable et disproportionnée des chefs à demi-pouvoir connus sous le nom de conseiller d'état intime et conseiller d'état que l'on a placés, avec des appointements énormes, au moment de notre plus grande détresse financière, qui, à leur tour, ont fait augmenter d'une manière tout aussi énorme les employés subalternes, pour la plupart créatures de leurs opinions politiques et qui, marchant tous d'après leurs idées personnelles, n'ont presque aucune responsabilité, parce que le chancelier d'état, baron de Hardenberg, le seul qui puisse les surveiller, est constamment occupé par des objets plus importants et ne peut impossiblement suffire à une besogne qui surpasse les forces humaines.

La Prusse, dès les plus beaux jours de sa gloire, n'avait que cinq ministres avec le nombre proportionné des subordonnés et tout prospérait; les temps étaient autres, à la vérité, mais les pouvoirs étaient fixés, les états financiers de chaque département étaient précis et ne pouvaient être dépassés ni pour la recette ni pour la dépense, et, si, alors comme aujourd'hui, il avait existé un chancelier d'état au lieu des secrétaires du cabinet qui étaient une monstruosité politique depuis la mort de Frédéric II, je crois que nulle autre organisation n'eût pu mieux convenir à la Prusse que celle-là. Dans notre position actuelle, où la force du gouvernement doit être beaucoup plus concentrée, parce qu'il existe des factions et des fanatiques dangereux qui peuvent nous perdre par une seule imprudence, dans ce moment où il est urgent que le système politique du roi soit soutenu par tous les ministres auxquels il daigne accorder sa confiance, cette organisation est encore la seule qui nous convienne, la seule qui pourra faire prospérer le système que nous venons d'adopter, la seule qui puisse donner à tous les actes du gouvernement l'énergie dont il a besoin après une longue époque d'impunité et de désordre. Le chancelier d'état doit être, d'après la nature de son emploi, le chef et le surveillant de tous les ministres, avec lesquels il doit discuter et préparer tous les grands intérêts de l'état à soumettre à la sanction du roi, et ce n'est qu'ainsi que le secret couvrira enfin les opérations du gouvernement. Mais il me paraît que le chancelier d'état ne devrait point se mêler des détails des différents ministères, il ne faut point que les subordonnés des départements puissent communiquer avec le chancelier d'état par un autre canal que celui de leurs chefs, il faut que les ministres aient un grand pouvoir et une grande responsabilité; sans cela, il ne peut exister que confusion et désordre, et sans le pouvoir nécessaire pour opérer le bien, aucun homme de talent et de tête ne se résoudra à accepter un ministère quelconque. En un mot, il faut que le nouveau ministère, que je vais proposer comme une simple idée à moi,

soit composé de gens entièrement dévoués au système que Sa Majesté le roi va adopter à présent, qu'ils soient personnellement attachés au chancelier d'État qu'ils doivent épauler de tout leur pouvoir dans les mesures concertées, qu'ils aient pour eux l'assentiment de la France et l'opinion du public, et que surtout leurs possessions dans le royaume les attachent par leur propre intérêt au bonheur de ce pays.

D'après mon opinion, le gouvernement devrait être composé :

Du chancelier d'état, baron de Hardenberg, chef de tous les départements ;

Du ministre des affaires étrangères ;

Du ministre de l'intérieur ;

Du ministre des finances ;

Du ministre de la guerre ;

Du ministre de la justice.

Si j'avais un conseil à donner, je proposerais :

Pour *ministre des finances*, l'ancien ministre d'état, baron de Voss, le seul homme ici que je crois capable de remplir dignement cette place. Il a pour lui l'opinion de la France et celle du public, il est grand travailleur avec une grande routine d'affaires, il est attaché à ce pays par la grande fortune qu'il possède, il a donné dans plusieurs occasions des preuves de dévouement, et j'ajouterai que la voix publique l'appelle depuis longtemps à ce poste. Le chancelier d'état croit qu'il trouvera en lui un antagoniste à son système, sur l'attachement duquel il ne pourra jamais compter, et il se trompe.

Le chancelier d'état ne peut pas douter de ma sincère amitié pour lui, je lui en ai donné des preuvres trop réelles, et je réponds de M. de Voss et de ses sentiments pour le chancelier d'état comme des miens. Il y a, à la vérité, plusieurs choses dans l'arrangement actuel de l'administration actuelle que M. de Voss désapprouve, je partage ce sentiment avec lui et je n'ai jamais caché, là-dessus, mon opinion. Que le chancelier d'état et M. de Voss se voient une seule fois en ma présence, qu'ils s'expliquent avec cette franchise loyale qui les caractérise tous les deux, comme des hommes qui, tous deux, veulent le bien de la patrie, et ils s'entendront bientôt, j'en suis bien convaincu.

Le département des *affaires étrangères* se trouve aujourd'hui dans les mains du comte de Goltz, qui est vraiment le plus honnête des hommes et qui a des principes excellents.

Cependant, si les choses doivent marcher selon le nouveau système que l'on vient d'adopter, avec cette vigueur et ce secret qui deviennent absolument nécessaires, ce département ne peut pas, à ce qu'il me paraît, rester dans les mains du comte de Goltz, qui a la faiblesse de ne savoir absolument rien cacher à personne et surtout à sa femme, et est au surplus d'une apathie qu'aucun événement ne peut émouvoir, et depuis son dernier voyage entrepris dans un des moments les plus décisifs, il a perdu la considération dans le public[1].

1. Le comte de Goltz avait mené les négociations à Erfurt en 1808.

Si j'avais un conseil à donner, je nommerais le comte de Goltz qui, d'ailleurs, n'a pas démérité, ministre à Vienne. J'en rappellerai M. de Humboldt que l'intrigue et la secte y ont placé, d'autant plus qu'il ne sera jamais par conviction dans le nouveau système. Je rappellerais de Pétersbourg M. de Schladen, qui a intrigué dans tout ce qui s'est fait à Kœnigsberg dans le temps où l'on travaillait à entraîner le roi dans une nouvelle guerre contre la France, et je le rappellerai avec d'autant plus de raison qu'il a demandé tout à l'heure un congé dans un moment où, avec un peu de tact, il n'aurait jamais dû en concevoir l'idée.

M. de Humboldt, si toutefois l'on trouve nécessaire de le conserver, pourrait alors être nommé à Pétersbourg, où désormais nous n'aurons pas des objets d'un grand intérêt à traiter. Je ne propose pas l'homme qu'il faudrait mettre à la place du comte de Goltz, parce que, pour le moment au moins, je ne sais pas trouver celui qui a les qualités requises pour ce ministère. Je pense qu'il serait bon de donner à celui que l'on nommera à la place du comte de Goltz la direction de la police secrète non seulement à Berlin, mais aussi dans l'intérieur du royaume.

Pour *ministre de l'intérieur*, je proposerais le conseiller d'état intime Schuckmann, qui est un homme ferme avec d'excellents principes; il est bon travailleur, il a du talent, il connaît le pays parfaitement, il sert depuis longtemps, il doit une grande partie de sa carrière au chancelier d'état, qui pourra compter sur lui à toute épreuve.

Le *ministère de la justice* est dans les mains de M. de Kircheisen, qui est un homme d'une grande probité, étranger aux sectes et à l'intrigue; il a le défaut d'être faible, mais, à coup sûr, il ne gâtera rien.

Le *ministre de la guerre* doit être un homme très ferme, capable d'en imposer au mauvais esprit qui a gagné les jeunes officiers et de rétablir cette discipline sévère sans laquelle il n'existe pas d'armée. Il faut que ses principes politiques pour le système actuel soient bien constatés, il faut qu'il soit connu comme tel en France et dans le public, et personne ne réunit à un plus haut degré toutes ces qualités que le lieutenant général de Grawert, gouverneur en Silésie, qui jouit d'une très grande considération méritée dans l'étranger et dans l'armée.

Ce n'est qu'à la hâte que j'ai tracé ce petit aperçu sur notre position extérieure et intérieure; je ne sais si je me suis trompé dans mes aperçus, mais ma conviction intime est qu'un ministère composé de cette manière peut seul nous valoir la confiance entière de la France, rétablir enfin le calme dans notre intérieur.

C'est au baron de Hardenberg, à l'ami qui m'a vu le même dans toutes les occasions et qui doit être convaincu de mon attachement, que je confie ces pensées qui ne doivent être que pour lui; il sait que, depuis la paix de Tilsitt, j'ai poursuivi sans relâche le but que je croyais seul capable de sauver mon pays, il sait que j'ai dit hautement mes opinions, malgré les persécutions inouïes que l'on m'a fait éprouver,

et, dans ma position, j'ai au moins la présomption qu'aucun autre intérêt secondaire ne peut influer mes opinions.

Berlin, le 6 janvier 1812.

Signé : Le prince de HATZFELD.

C'était à peu près un an plus tard, au commencement de l'année 1813, que l'auteur de ce mémoire, chargé de nouveau d'une mission diplomatique, revint à Paris où, deux ans auparavant, il avait vu l'empereur, après la naissance d'un fils, au comble du bonheur. Que les temps étaient changés ! La grande armée avait disparu, la Prusse commençait à secouer le joug que le traité du 24 février 1812 lui avait imposé, et les chefs patriotiques, que le mémoire du prince Hatzfeld avait dénoncés, travaillaient énergiquement à l'œuvre de la délivrance.

Alfred STERN.

LES PAPIERS DE SOULAVIE.

Bien que l'auteur des ***Mémoires de Richelieu*** et de l'***Histoire de la Décadence de la Monarchie française*** ne jouisse plus de la bruyante renommée qu'il avait encore au commencement de ce siècle, on sait généralement que Soulavie ne fut pas seulement un fabricateur de mémoires apocryphes, mais qu'il fut aussi un grand collectionneur et que, dans sa bibliothèque riche en ouvrages rares, en plaquettes introuvables et en estampes historiques, il possédait une grande masse de documents authentiques et de lettres autographes précieuses, fruits de ses vols dans les collections publiques et privées à la fin du règne de Louis XVI et pendant la Révolution. On ignora longtemps ce qu'étaient devenues ces collections considérables; la biographie Michaud affirma qu'elles avaient été saisies par ordre de l'empereur à la mort de Soulavie, en 1813, et déposées aux archives des Affaires étrangères; plus tard, en 1862, M. Feuillet de Conches nia formellement ce fait important et déclara qu'il n'y avait dans ces archives qu'un seul volume provenant du cabinet de Soulavie[1]; M. Baschet, dans son excellente *Histoire du Dépôt des Affaires étrangères*, établit qu'au moins une partie des papiers de Soulavie était entrée dans ces riches archives; mais on sait que l'admirable livre de M. Baschet est un merveilleux tour de force et qu'il fut écrit presque entier sur des documents

1. *Causeries d'un Curieux*, Paris, 1862, in-8°, tome II, p. 472.

trouvés en dehors de ces archives, alors presque complètement fermées, même à leur historien; il n'est donc pas étonnant que M. Baschet n'ait connu qu'une partie de la vérité. J'ai eu le bonheur d'avoir communication des documents relatifs à la saisie pratiquée chez Soulavie, après sa mort, à la requête du ministre des Relations extérieures; ils m'ont paru mériter que l'attention des historiens fût appelée à nouveau sur les papiers de Soulavie; pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la fin du XVIIIe s., cette question a d'autant plus d'intérêt qu'il paraît certain qu'il est sorti des papiers de Soulavie, depuis leur saisie, un certain nombre de publications, dont l'authenticité douteuse suscita de bruyantes et interminables polémiques, qui auraient été complètement inutiles si l'on avait su que ces publications faisaient en quelque sorte partie de l'héritage de Soulavie.

L'abbé Soulavie, en arrivant à Paris en 1778, se fit connaître comme un naturaliste éminent et, dès 1779, il lisait à l'Académie des sciences des fragments de son *Histoire naturelle de la France méridionale*, fort estimée encore aujourd'hui par les géologues. C'est seulement vers 1784, après la publication du huitième et dernier volume de ce grand ouvrage, que Soulavie paraît s'être occupé d'études historiques proprement dites et entreprit d'écrire une histoire du règne de Louis XV. Il profita des hautes relations qu'il s'était créées depuis six ans pour se faire introduire dans les bibliothèques et dans les archives privées, alors beaucoup plus facilement accessibles qu'aujourd'hui. Il travailla plusieurs années dans la bibliothèque du maréchal de Richelieu, dont les portefeuilles contenaient des richesses inappréciables; Soulavie déclare lui-même qu'il y vola la correspondance du maréchal avec son amante, Mlle de Valois, correspondance où, entre autres documents importants, se trouvait le manuscrit sur l'Homme au Masque de Fer dont il est parlé dans le rapport du comte d'Hauterive au duc de Bassano publié plus loin. Pendant les premières années de la Révolution, Soulavie eut encore plus de facilité pour grossir ses collections et pour continuer ses recherches; il eut entre ses mains tous les papiers secrets de Louis XVI, saisis tant dans les cachettes des Tuileries que dans celles de Versailles; et il est permis de penser qu'il s'efforça d'en garder quelques-uns pour lui. Cependant il ne faudrait pas croire que tous les documents possédés par lui furent le produit de larcins coupables, il en achetait parfois; c'est ainsi qu'il réunit à prix d'argent une grande quantité de pièces relatives au *Secret du Roi*.

En même temps, à partir de 1789, Soulavie devenait un spécula-

teur littéraire et s'ingéniait à exploiter l'énorme mouvement créé par la Révolution. Il renonça à la grande et sérieuse Histoire du règne de Louis XV qu'il préparait depuis longtemps, et il résolut de tirer des matériaux amassés par lui une série de publications lucratives. C'est alors qu'il forma une Société pour éditer la *Collection historique des Mémoires du règne de Louis XV*. On devait publier les mémoires de Duclos, de Massillon, du président Hénault, de Maurepas, d'Aiguillon, de Richelieu, etc., par livraisons d'environ cent pages paraissant le 10, le 20 et le 30 de chaque mois; la publication commença le 30 septembre 1790 et se continua au moins jusqu'après la 30e livraison, à la fin de 1791. On avait publié de cette manière la *Correspondance secrète du cardinal de Tencin avec sa sœur*, les premiers volumes de la *Vie secrète du maréchal de Richelieu* et de ses *Mémoires*, le premier volume des *Mémoires de Duclos*, les *Mémoires de Maurepas* et ceux *d'Aiguillon*. A la fin de l'année 1791, Soulavie se réconcilia avec son ancien libraire Buisson, qui continua la publication des *Mémoires du règne de Louis XV*, non plus en livraisons, mais en volumes; c'est ainsi que furent terminés les *Mémoires de Richelieu* en 1792 et 1793.

Une circonstance imprévue empêcha Soulavie de publier plusieurs autres ouvrages annoncés depuis longtemps, entre autres des *Mémoires du duc de Choiseul*. Nommé ministre résident de la République française à Genève, le 22 fructidor an II, il cessa ses publications et emporta avec lui ses collections. Ce fut l'occasion de son malheur. Arrêté le 7 vendémiaire an III, par ordre du Comité de Salut public, il n'eut pas le temps de mettre en sûreté tous ses papiers; il fut obligé de laisser à la légation une caisse qui fut pillée; elle contenait une petite partie des papiers du *Secret du Roi*, la première composition inédite des *Mémoires de Louis XVI*, la première composition des *Mémoires de la Révolution* et la suite des *Mémoires de Duclos*, dont la première partie seule avait été publiée. Pendant plusieurs années, Soulavie réclama vainement ses papiers ou une indemnité; il n'obtint aucun résultat et parut se décourager; il revint à ses premières occupations, en cessant toutefois de fabriquer des mémoires apocryphes; il craignait sans doute la censure. Il publia, en 1801, les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, en 6 vol. in-8°, en 1803, l'*Histoire de la décadence de la Monarchie française*, en 3 vol. in-8°, et enfin, en 1809, 2 vol. de *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*. Il faut croire que ces publications eurent peu de succès, car, depuis 1809, Soulavie ne cessa de fatiguer de ses réclamations l'empereur et le gouvernement. Il écrit au comte de Ségur, à Cambacérès; il publie, en 1810, deux

Mémoires à l'empereur, le tout afin de vanter ses collections et surtout la série des papiers du *Secret du Roi*, pour engager le gouvernement à les acquérir, et afin de réclamer une indemnité pour la portion pillée à Genève. Ces lettres, ces mémoires attirèrent l'attention du gouvernement, mais avec un tout autre résultat que celui espéré par Soulavie. En 1811, à une date inconnue, la police fit secrètement une saisie chez Soulavie; mais il avait sans doute été prévenu officieusement, car cette saisie ne donna que de maigres résultats.

Cependant le secret de cette saisie ne fut pas très bien gardé. Le 20 décembre 1881, Maret écrivait à Savary qu'il « paraîtrait qu'on a fait chez M. Soulavie, par ordre du gouvernement, des perquisitions dont le résultat aurait été de lui reprendre une collection considérable de manuscrits recueillis ou volés pendant le cours de la Révolution dans les dépôts publics ou dans les maisons particulières. » Le 6 janvier 1812, Savary répondit : « Il a été saisi effectivement au sieur Soulavie une quantité assez considérable de papiers qui sont restés en dépôt à mon ministère. » Le 9 janvier, Maret chargea Baudard, chef de bureau des archives, d'examiner ces papiers et de faire un état de ceux qu'il jugerait devoir être restitués dans les cartons des Relations extérieures [1]. On a conservé les états dressés par Baudard au nombre de trois : 1° manuscrits de M. Soulavie réclamés par le Ministère des Relations extérieures; 2° manuscrits des ouvrages de M. Soulavie ou d'ouvrages qu'il voulait faire paraître comme éditeur; 3° manuscrits recueillis par M. Soulavie. Enfin, plus d'une année après, le 23 mars 1813, le Ministère de la Police fit aux Relations étrangères une première livraison contre un reçu signé du comte d'Hauterive [2]. Cette livraison contenait onze articles, la plupart formant plusieurs volumes. Il n'y a guère qu'un seul de ces articles qui ait pu contenir des documents particulièrement importants; c'est le quatrième : « 4 cahiers, 2 in-folio et 2 in-4° intitulés *Louis XV*. » C'est sans doute dans ces cahiers que se trouvaient les curieux documents sur l'Homme au Masque de fer et sur Louis XVI signalés dans le rapport adressé le 7 avril 1813 par le comte d'Hauterive à Maret, duc de Bassano, sur cette première livraison des papiers de Soulavie. Ce curieux rapport m'a paru mériter d'être publié; on le trouvera à la suite de cette note. Quelques jours avant cette livraison du 23 mars 1813, Soulavie était mort et les scellés avaient été apposés sur ses papiers à la requête du Ministre des Relations

1. Archives nationales, F[7] 6572.
2. Ibidem.

extérieures. Maret profita de cette circonstance pour réclamer à Savary la remise du reste des documents saisis par la police chez Soulavie en 1811. Savary y consentit et, le 5 mai 1813, Baudard, devenu sous-chef de la division des archives au Ministère des Relations extérieures, donna au Ministère de la Police quittance de 19 articles, parmi lesquels on remarque les nos 1, manuscrit en 4 vol. gr. in-folio, contenant des Mémoires sur les finances de 1722 à 1731; 3, Mémoires sur l'administration des recettes et finances de la France terminées à 1735; 9, suite de Mémoires de M. de La Fayette; 11, recueil de pièces imprimées et manuscrites sur la vie et les amours de Louis XV; 18, liasse de papiers diplomatiques; 19, liasse de feuilles volantes, papiers politiques, historiques, de famille et autres. Il ne restait plus à la police qu'une liasse de papiers sans grande importance, qui se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales, dans le dossier de Soulavie, sous la cote F7 6572.

La saisie pratiquée chez Soulavie n'avait donné que des résultats presque insignifiants; l'adroit collectionneur avait mis à l'abri des perquisitions la plus grande partie de ses richesses, entre autres les papiers du Secret du roi. Maret et le comte d'Hauterive regrettaient beaucoup cet insuccès et, à la mort de Soulavie, arrivée en mars 1813, ils firent mettre les scellés sur toutes ses collections.

La famille s'opposa d'abord à cette saisie; mais une ordonnance de référé leva tous les obstacles et Baudard put faire transporter au ministère tous les papiers qui lui semblèrent intéresser le département. Il déclarait qu'en réunissant à ces manuscrits ceux qui lui avaient déjà été remis au ministère de la police le 23 mars dernier et deux articles qu'il y avait laissés comme n'intéressant pas le département, les archives des Relations extérieures possédaient la totalité des 12 articles, décrits par Soulavie à la page II de son second mémoire[1]. Il ajoute : « On m'a représenté et j'ai cru devoir réclamer un nombre considérable de cahiers renfermant des pièces manuscrites sur toutes sortes de matières politiques, finances, guerre, marine, clergé, tout y est réuni et amalgamé sans ordre; il s'y trouve

1. En voici le titre un peu long : *Second Mémoire à S. M. I. et R. sur la dispersion, le recouvrement, les périls et l'état actuel des archives et documents du ministère secret de Louis XV*, recueillis, acquis et classés depuis 1782 jusqu'en 1810 par M. J. L. Soulavie, pour obtenir de S. M. le retour en nature de la 12e partie de ces archives ou environ, envahies les cinq premiers jours de l'an III par la force armée des clubs genevois. Paris, 10 janvier 1810, in-4°. Un exemplaire s'en trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lm27 19097. A la page 11 de ce Mémoire se trouve l'état actuel des documents du ministère secret de Louis XV, auquel renvoie Baudard.

un grand nombre de lettres autographes, qui n'ont de mérite que celui de présenter l'écriture de quelques personnages plus ou moins célèbres de ces derniers temps. J'ai enliassé ces cahiers au nombre de cinquante environ et le tout a été transporté aux Archives. »

Alors les deux sous-chefs de la division des Archives, Baudard et Tessier, de concert avec un frère de Soulavie, conservateur au dépôt de la guerre, entreprirent de faire un inventaire détaillé de cette masse énorme de paperasses. Ils employèrent sept longues séances et ils ne terminèrent cet important travail que le 6 mai. Dans une note adressée au comte d'Hauterive sur leurs opérations, Baudard et Tessier font cette déclaration : « Sans entrer ici dans la discussion des motifs qui établissent le droit du gouvernement sur la plus grande partie de ces papiers, droit qui pour nous n'est point une chose contestable, nous nous bornerons à faire observer qu'une très petite partie de ces papiers intéresse réellement le département, que le plus grand nombre n'est d'aucune utilité pour le dépôt, mais ne saurait être sans inconvénient rendu à la famille ou livré au public ; qu'enfin une troisième partie n'offre que des pièces purement littéraires ou des papiers de famille et doit être restituée à celle-ci. » On ne sait pas si ces conclusions furent adoptées, et si cette troisième partie fut restituée à la famille. Toutefois on alloua aux héritiers de Soulavie une indemnité de 20,000 fr. pour les dédommager de la valeur des papiers retenus par le ministère, sans qu'il fût bien prouvé qu'ils appartenaient au gouvernement; le paiement souffrit des retards et en 1816 cette indemnité fut réduite à 4,000 fr.

On voit combien est considérable la masse des papiers qui sont entrés aux Archives des affaires étrangères à la suite des saisies pratiquées en 1811 et en 1813 au domicile de Soulavie; mais par malheur nous connaissons bien mal la composition de tout ce fatras. Pour les cinquante volumes et plus saisis en 1811, nous n'avons que les deux reçus laconiques délivrés par le comte d'Hauterive et par Baudard à la police et conservés aux Archives nationales dans le dossier de Soulavie; pour les papiers du *Secret du Roi,* nous n'avons que la notice insérée à la page 11 de son mémoire ; enfin, pour les cinquante liasses saisies après le décès, nous n'avons plus rien, puisqu'on ne retrouve plus aux Archives des Affaires étrangères l'inventaire dressé par Baudard, Tessier et le frère de Soulavie; la perte de cet inventaire est d'autant plus regrettable qu'il était très détaillé et que la valeur de chaque manuscrit y avait été discutée rigoureusement. On y trouverait sans doute tous les renseignements nécessaires pour rechercher et identifier les documents dont Soulavie était en possession à sa mort.

Tous les historiens savent combien un semblable travail d'identification serait utile pour la critique des documents relatifs à l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. Sans parler du mémoire concernant l'Homme au Masque de fer, qui fit une si grande impression sur le comte d'Hauterive, Soulavie possédait encore une grande quantité de lettres autographes, dont un certain nombre ne sont pas dans les Archives du ministère des Affaires étrangères[1]; il avait encore chez lui des manuscrits de mémoires apocryphes inachevés, entre autres des mémoires du duc de Choiseul, dont je saisis cette occasion pour dire quelques mots.

Ce n'est pas que je veuille discuter aujourd'hui l'authenticité des mémoires de Choiseul, et de ceux imprimés en 1790[2], et de ceux dont un fragment important vient d'être publié par M. Vatel[3]; j'espère pouvoir traiter un jour à fond cette question ici-même, quand des circonstances indépendantes de la volonté de leur propriétaire cesseront d'empêcher l'accès des archives de la famille de Choiseul; en attendant, je veux seulement indiquer les rapports qui existent entre Soulavie et ces mémoires.

Le 28 février 1791, dans un prospectus joint à la 16e livraison des *Mémoires du règne de Louis XV*, Soulavie parlait ainsi des Mémoires du duc de Choiseul, imprimés en 1790 : « Aux douze volumes des Mémoires si curieux de feu M. de Choiseul, on opposait alors deux volumes de fragments que le public a déjà jugés. » C'est le langage d'un homme furieux de se voir devancer. Les Mémoires que Soulavie annonçait de cette façon étaient rédigés sous forme de lettres à un ami. Dans une note soi-disant adressée à l'auteur des *Mémoires de Richelieu*, Soulavie disait en 1793 : « Si les Choiseul-la-Baume, Choiseul-Gouffier, Choiseul-Stainville, Choiseul-Praslin. . . . . ne reconnaissent pas à ces traits leur parent, il faut insister pour que Buisson imprime sur-le-champ la correspondance secrète que je vous

1. « Beaucoup d'autographes, surtout du temps de Louis XV et de Louis XVI, fruit de ses relations ou bien épaves révolutionnaires, étaient réunis dans ses mains et j'en ai acquis de sa veuve les derniers débris. » Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*. Paris, 1862, in-8°, t. II, p. 473. Quelques années plus tard, en 1864 et en 1866, après avoir publié les premiers volumes de sa collection de documents sur Louis XVI, M. F. s'indigna que M. Geffroy eût reconnu dans quelques-unes de ces lettres suspectes le style de Soulavie et nia avoir jamais eu le moindre rapport avec « ce misérable et audacieux menteur de Soulavie. » Feuillet, *Louis XVI*, Paris, 1864 et s. In-8°, t. III, p. XVII, et t. IV, p. XCIX.

2. *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux dans son cabinet, à Chanteloup, en 1778. Paris, 1790, 2 vol. in-8°.

3. *Histoire de madame Dubarry*. Versailles, 1883, in-12, t. I, p. 483 et s.

ai délivrée[1]. » Buisson se refusa sans doute à entreprendre une aussi grosse affaire et Soulavie laissa à sa mort quelques volumes manuscrits, qui, suivant son habitude, étaient inachevés et qui, sous le titre de *Mémoires de Choiseul,* contenaient seulement un canevas et des fragments d'un ouvrage à peine ébauché.

Ces *Mémoires de Choiseul,* fabriqués par Soulavie, se trouvaient encore aux Archives du ministère des Affaires étrangères avant 1848 ; car M. Jobez possède aujourd'hui une copie de fragments du second volume faite avant cette époque. M. J. s'en servit dans son *Histoire du règne de Louis XV* et, avec une extrême générosité, il en laissa prendre des copies à M. Vatel, qui en tira le fragment signalé plus haut, et à moi-même. Ni M. Jobez, ni M. Vatel ne doutèrent un seul instant de l'authenticité de ces fragments d'origine obscure ; pour moi, il me fut impossible de partager leur confiance. Mes soupçons furent immédiatement éveillés par la préface que mit en tête de ces extraits la personne qui en fit la copie sur l'exemplaire autrefois conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Voici ce qu'il en dit : « L'idée qui le déterminait à écrire se marque dans les premières lignes ; quand cette idée est remplie, sa plume languit et souvent elle lui tombe des mains. Les fragments ne sont donc pas finis ; il y a plus ; le plus grand nombre est informe. Les morceaux ont deux, huit et quatre pages d'écriture ; quelques-uns en ont davantage ; aucun n'a une certaine mesure qui le rende intéressant. Il y en a cependant quelques-uns qui, malgré leur brièveté et leur imperfection, contiennent quelquefois des faits et des jugements intéressants. » Ce jugement pourrait s'appliquer à la plupart des ouvrages de Soulavie, qui le plus souvent sont écrits sans suite et sans soin ; parfois seulement on y trouve de brillants fragments. La façon dont on parle de Louis XV dans ces mémoires ressemble étrangement à celle dont use Soulavie dans ses divers ouvrages. Ces analogies de composition, de style et d'idées me font croire que ces Mémoires attribués à Choiseul sont ceux que Soulavie avait commencé à rédiger en 1790 et dont il avait annoncé la publication en 1791 et 1792. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable que les papiers de Soulavie sont presque tous entrés aux Archives des Affaires étrangères, d'où cette copie est tirée, tandis que les papiers de Choiseul sont encore aujourd'hui entre les mains de ses légitimes héritiers et qu'on ne s'explique pas comment, pourquoi et quand les Mémoires de ce ministre, s'ils étaient bien réellement l'œuvre des loisirs de sa retraite, seraient arrivés dans ce dépôt des Archives des Affaires étrangères.

1. *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 508.

Ce n'est, dira-t-on, qu'une conjecture; mais en l'absence du manuscrit, sur lequel a été prise la copie de ces Mémoires, et en l'absence de l'inventaire détaillé des papiers de Soulavie, terminé et signé le 6 mai 1813, manuscrits qui tous deux ne se trouvent plus aujourd'hui aux Archives des Affaires étrangères, il est impossible d'arriver à des résultats absolument certains.

C'est pourquoi en terminant j'appelle à nouveau l'attention des historiens et des chercheurs sur cet inventaire.

Jules FLAMMERMONT.

Rapport du comte d'Hauterive au duc de Bassano.

Je vais mettre brièvement sous les yeux de Votre Excellence tout ce qui est relatif à des papiers récemment mis sous le scellé par un juge de paix à la réquisition d'un commissaire de son ministère.

A la nouvelle de la mort de M. Soulavie, je me rappelai tout ce qui a été dit et tout ce qu'il a publié lui-même sur l'importance de ses papiers que, dans des mémoires particuliers et dans la plupart de ses ouvrages, il déclare avoir recueillis dans les maisons des hommes en place ou revêtus de grandes dignités, dans les dépôts publics et jusque dans le cabinet particulier du feu roi Louis XVI; je me rappelai en même temps que, l'année dernière, sur la demande qu'il osa faire au gouvernement de lui vendre la collection de ses manuscrits dont il ne craignait pas de lui exposer sans déguisement la nature et l'origine, S. Ex. M. le ministre de la police fit faire chez lui la saisie de ses papiers; et, conjecturant néanmoins que cette mesure pouvait n'avoir eu qu'un résultat incomplet, je proposai à V. Ex. de requérir la mise des scellés dans le cabinet de M. Soulavie.

Ces scellés ont été apposés et en même temps M. le ministre de la police a consenti à faire remettre aux archives la partie des papiers saisis par son ordre et qui ont paru devoir appartenir au ministère.

J'ai examiné ces manuscrits; ils composent une collection faite sans choix, sans ordre, sans intelligence et dans laquelle, au milieu d'une foule de pièces tronquées, incomplètes, indifférentes, on rencontre souvent des documents d'un assez grand intérêt. Un grand nombre de pièces de cette dernière espèce ont déjà été publiées dans des compilations qui, généralement, ont eu peu de succès. M. Soulavie se proposait probablement de publier le reste, quand l'établissement de la censure est venu mettre un terme à ses indiscrètes publications.

Je regarde néanmoins comme important de ne pas laisser subsister hors des dépôts publics les manuscrits même des pièces imprimées, attendu que le discrédit personnel de M. Soulavie avait attiré une telle défiance sur l'authenticité de ses publications qu'elles n'ont fait aucune espèce de sensation et que la connaissance et la communication des

pièces originales pourraient donner à ses scandaleux ouvrages un crédit qu'il importe de ne pas leur laisser prendre. Il est d'ailleurs évident, à la première inspection de ces pièces, qu'elles appartiennent presque toutes à des établissements publics, d'où les unes ont été illégalement soustraites, où les autres auraient dû, aux termes des règlements, être déposées par leurs premiers possesseurs, et où celles qui ne sont que des copies ont été indirectement et irrégulièrement transcrites.

Il m'a paru cependant que quelques-uns de ces papiers pouvaient être regardés comme des productions purement littéraires, et, par là même, que la famille de M. Soulavie a le droit de les réclamer ; mais ces papiers, étant confondus et reliés dans le même volume avec les pièces d'administration et de gouvernement, ne peuvent être distingués et distraits de la collection que par le moyen d'un inventaire ; et, comme un très grand nombre de parties de cette collection se compose de feuilles détachées appartenant à des cahiers perdus et tronqués, que d'autres sont des brouillons insignifiants, reliés et classés dans le seul objet de leur donner une importance apparente, il devient d'autant plus nécessaire de faire de la collection entière un inventaire exact et détaillé que, malgré le droit incontestable que le gouvernement me semble avoir de retenir toutes ces pièces pour prévenir l'abus qui peut en être fait, il y a néanmoins un fondement plausible à la demande d'indemnité qui peut être adressée par la famille de M. Soulavie pour les peines et soins que cette collection a pu coûter et pour le bonheur de l'avoir conservée[1].

. . . . . .

Je joins à mon rapport deux copies que j'ai fait faire dans la partie de la collection de M. Soulavie, qui a été rétablie aux archives par l'autorisation de S. Ex. M. le Ministre de la police. La première est faite sur un manuscrit relatif au Masque de fer ; la deuxième sur un manuscrit de Louis XVI.

C'est à la vue de la première de ces deux pièces que j'ai senti à quel point l'examen d'un manuscrit ayant quelques caractères d'originalité pouvait donner de l'authenticité et de l'intérêt à une publication auparavant dédaignée. J'avais lu dans les mémoires de Richelieu, sans y ajouter aucun degré de foi et sans en recevoir aucune impression, l'histoire du Masque de fer telle qu'elle a été publiée par M. Soulavie. Je ne crois pas que cette lecture ait fait sur d'autres lecteurs plus d'impression que sur moi ; mais, en voyant le manuscrit de ce chapitre conservé sur un papier vieilli, écrit d'un caractère presque décoloré et avec l'orthographe du temps, j'ai éprouvé que cette lecture faisait sur

1. Je supprime quelques pages pleines de détails techniques et juridiques sur la mission de Baudard.

moi une impression tout à fait nouvelle et je n'ai pu me défendre d'attacher une croyance presque entière à la sincérité de ce récit[1].

Je ferai une observation analogue sur le second manuscrit. La collection de M. Soulavie ne présente qu'une simple copie, mais les caractères informes, exagérés et difficilement lisibles donnent tous les indices d'une transcription extrêmement rapide, et prouvent en même temps que l'écrivain qui n'a eu qu'un temps très court pour consommer ce larcin d'une nouvelle espèce, n'a pas eu celui de fabriquer un écrit dont la rédaction est très soignée et offre à chaque page des observations intéressantes, judicieuses et qui sont fort au-dessus de la portée de M. Soulavie.

D'Hauterive.

Paris, le 7 avril 1813.

1. Soulavie a publié ce récit au tome III des Mémoires de Richelieu, p. 74 à 84, sous ce titre : *Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu et de Mazarin à la société et renfermé par l'ordre de Louis XIV*. Ce mémoire serait l'œuvre du gouverneur de ce jeune prince, qui ne serait autre qu'un frère jumeau de Louis XIV, né huit heures après ce roi. Le mémoire en question aurait été donné par le régent à Mademoiselle de Valois sa fille, qui, elle-même, l'aurait donné à son amant, le duc, plus tard maréchal de Richelieu. Soulavie l'aurait pris dans les papiers de ce dernier avec un grand nombre de lettres de Mademoiselle de Valois à son amant. Cfr. *Mémoires de Richelieu*, III, 73-92, et VI, 8-53.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Au moment où ce Bulletin allait être mis sous presse, nous avons appris la mort du doyen des historiens français, M. F. Mignet. Il avait survécu à ses illustres contemporains, Aug. Thierry, Guizot, Michelet, Thiers, et l'on peut dire qu'avec lui se ferme une des périodes les plus brillantes de l'historiographie française. Dans les années même où la Révolution changeait la constitution politique et sociale de la France, naissaient des hommes qui allaient exercer une influence profonde et novatrice sur notre littérature historique. Les cinq historiens que je viens de nommer sont nés en effet entre 1787 et 1798. Parmi eux, M. Mignet est sans doute celui qui eut la renommée la moins retentissante, mais c'est celui peut-être chez qui se trouvaient dans le plus harmonieux équilibre les qualités essentielles de l'historien. Il était philosophe sans être aussi systématique que M. Guizot; il ne manquait pas d'imagination ni de chaleur de cœur, mais son imagination et ses sympathies personnelles étaient mieux contenues chez lui par l'esprit critique qu'elles ne le furent toujours chez Aug. Thierry et chez Michelet; il était un admirable narrateur, plus sobre, plus précis et plus incisif que Thiers. Ce n'est pas qu'il faille le placer au-dessus de ses illustres émules; Guizot, Michelet, Thierry étaient des hommes de génie, qui l'emportent de beaucoup sur M. Mignet par la puissance créatrice, par la fécondité et la profondeur des vues historiques; mais avec des qualités moins éclatantes, M. Mignet a su donner à tout ce qui est sorti de sa plume la solidité qui vient de la conscience dans les recherches et de la justesse des jugements, la beauté qui vient de l'équilibre dans la composition et de l'harmonie entre le style et les pensées. Le plus connu de ses ouvrages, l'*Histoire de la Révolution*, n'est pas, à mes yeux, le meilleur; car il fut écrit à une époque où M. Mignet était engagé dans la polémique politique quotidienne. Sous l'impartialité apparente du récit, admirable de concision et de force, on sent un

parti pris sinon d'apologie, du moins d'atténuation. *Marie Stuart*, qui est un chef-d'œuvre au point de vue littéraire, a beaucoup perdu de sa valeur historique depuis les recherches faites dans les trente dernières années sur la malheureuse reine d'Écosse, et pourtant nous persistons à croire que le portrait de Marie tracé par M. Mignet est plus vrai que les peintures embellies et affadies de ses apologistes. Les grandes qualités d'historien de M. Mignet brillent surtout dans une œuvre restée malheureusement inachevée, les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, et dans ses essais sur la Germanie, sur le Gouvernement de Genève au XVIe s., sur la formation territoriale de la France, qui semblent des fragments d'œuvres de longue haleine restées à l'état de projet. Personne, sauf peut-être M. Ranke, n'a su au même degré que M. Mignet manier les documents diplomatiques sans se laisser accabler par leur longueur ni par leur nombre, y démêler d'emblée les choses essentielles, les éclairer par une pénétrante intelligence des caractères et y faire circuler la vie. A l'esprit critique, aux vues larges et impartiales de l'historien, s'ajoute chez lui l'expérience pratique de l'homme d'État ; mais s'il raconte avec l'animation d'un acteur contemporain, il juge avec une sérénité que rien n'altère. Ranke a une plus grande richesse de connaissances et d'idées, Mignet est plus artiste et plus grand écrivain. Tous deux ont donné les meilleurs modèles de la méthode qu'on doit appliquer à l'étude de l'histoire moderne, de l'esprit dans lequel on doit la comprendre, du style dont on doit l'écrire. Il est parvenu à la vieillesse sans rien perdre de la lucidité ni de la fermeté de son esprit ; la nature, qui l'avait doué de tous les dons qui peuvent rendre la vie heureuse, brillante et facile, est restée généreuse envers lui jusqu'à son dernier jour ; les écrits qu'il nous laisse conservent pour la postérité cette sérénité harmonieuse, cet air de bonheur qui faisaient le charme du beau et noble visage de M. Mignet.

La loi de recrutement militaire et l'enseignement supérieur. — Cet air de bonheur pouvait convenir à ceux qui ont vu la France se relever de ses ruines et panser ses blessures au lendemain de la chute de Napoléon, et qui ont été entraînés, portés par le grand mouvement intellectuel de la Restauration ; il ne serait point de mise sur le front de ceux qui, après avoir vu la patrie démembrée, peuvent se demander si la France ne va pas perdre par la faute des Français eux-mêmes tout espoir de grandeur intellectuelle et scientifique. Nous nous sommes fait une règle de ne jamais laisser pénétrer ici aucun écho de la politique contemporaine ; mais nous ne pouvons garder le silence quand une loi sauvage menace tous les intérêts scientifiques qui nous sont chers ; d'ailleurs une loi militaire est par sa nature ou

devrait être indépendante de toute préoccupation politique. Toute la France a applaudi quand on a établi le service militaire obligatoire et universel, quand on a voulu faire concourir tous les citoyens à la défense de la patrie, quand on a imposé même à ceux qui se destinent aux carrières libérales une année de service, aussi profitable à leur développement moral qu'à leur développement physique; mais, à la bonne volonté qu'a rencontrée la première loi de recrutement de la République, succédera une protestation unanime de tout ce que le pays compte d'hommes éclairés, si l'on vote la loi aujourd'hui proposée au Parlement, laquelle impose à tous, sans exception, trois ans de service effectif. Cette loi, qui, si elle était appliquée, ferait sourire de pitié et rire de joie nos plus cruels ennemis, rendrait bien inutiles les sacrifices faits depuis dix ans pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, à moins qu'elle ne rende inutiles tous les sacrifices faits pour l'armée elle-même. Si cette loi était votée, on se trouverait entre deux alternatives : ou bien on réussirait à l'appliquer et alors c'en serait fait de tout ce qui rend la France digne d'être aimée, de la France artistique, littéraire, scientifique; ou bien, ce qui est plus probable, la loi soulèverait une telle réprobation que le service de trois ans bientôt serait réduit à un an, et que l'armée française serait organisée sur le modèle de l'armée suisse. C'est là évidemment l'idéal que rêvent beaucoup des partisans de la nouvelle loi. Pour nous, nous concevons autrement le rôle de la France; nous la voulons grande et forte à l'extérieur, comme nous la voulons brillante par les arts, les lettres et les sciences, riche par le commerce et l'industrie. La loi qu'on veut nous donner porterait atteinte à l'âme même de la France et c'est déjà trop qu'elle ait pu être proposée et discutée.

Publications. Documents. — La compétence nous manque pour apprécier la traduction de la *Chronique dite de Nestor* que vient de nous donner M. L. Leger (Leroux; publication de l'École des langues orientales vivantes), mais nous savons que les meilleurs juges en ont loué l'exactitude, et nous sommes reconnaissants au savant professeur de l'École des langues orientales d'avoir mis à la portée de tous les historiens ce document d'une importance capitale pour l'histoire russe et pour l'histoire byzantine, qui est en même temps un document littéraire de la plus étrange et savoureuse originalité. On regrettera peut-être que M. Leger n'ait pas dans son introduction donné plus de développement à ce qu'il dit des sources et de l'autorité de la chronique, et l'on ne trouvera pas très convaincantes les raisons par lesquelles il refuse d'en attribuer la composition à l'hégoumène Sylvestre, mais on lui sera reconnaissant des services que rend pour la

lecture du texte son Index explicatif et critique (auquel il donne le titre peu exact d'Index chronologique). Il y a là sous une forme modeste de précieux renseignements et les résultats de sérieuses recherches.

M. P. Meyer, après avoir fait pendant de longues années du poème provençal de *Girart de Roussillon* un des objets favoris de ses études, s'est décidé à en donner non une édition critique, mais une traduction accompagnée d'une introduction très étendue (Champion). Je ne sais s'il réussira, comme il l'espère et comme l'ouvrage le mérite, à le faire lire en dehors du cercle des érudits, mais les historiens et les littérateurs lui sauront gré d'avoir mis à leur portée dans une traduction qui n'est pas seulement fidèle, mais remarquablement expressive, un des poèmes les plus remarquables que le moyen âge nous ait laissés, un poème qui ne le cède en intérêt qu'à la chanson de Roland et à Garin le Lohérain. Je dis en intérêt et non en mérite littéraire; car il y a dans Girart plus de talent, de verve poétique que dans Garin; on y trouve des sentiments délicats et passionnés et même de l'esprit. Dans son introduction, M. Meyer a démêlé avec une admirable sagacité les transformations de l'histoire de Girart, constatant, grâce à une vie latine publiée par lui dans le t. VII de la *Romania*, l'étroite ressemblance que devait offrir le texte primitif du XIe s. avec le texte du XIIe que nous possédons, et suivant ensuite les traces de la légende dans les poèmes et les chroniques du moyen âge, et ses déformations dans le roman en alexandrins du XIVe s., dans le *Girart de Roussillon* de Jean Wauquelin [1], et dans une *Histoire de Charles Martel* encore inédite. Il a aussi replacé à côté du Girart du poème, ce vassal rebelle et téméraire du fourbe et violent roi Charles, le Girart de l'histoire dont l'existence est constatée depuis 819 jusqu'à 879, qui est comte de Paris sous Louis le Pieux, qui combat à Fontenai dans les rangs des partisans de Lothaire, gouverne la Provence pour Charles, fils de Lothaire, de 853 à 863, puis la partie de la Provence soumise à Lothaire II, livre en 870 Vienne à Charles le Chauve et meurt à Avignon en 879. Il est comme le Girart du poème le fondateur des monastères de Pothières et de Vézelai [2]. M. Meyer a complété cette étude historique et littéraire en montrant ce que le poème fournit à l'historien pour la connaissance des institutions et des

1. Publiés en 1880 par M. L. de Montille pour la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.

2. C'est M. Longnon qui a fixé la plupart de ces points dans son article de la *Revue historique* (VIII, 251), mais M. Meyer a complété ou rectifié sur plusieurs points ses conclusions.

mœurs. Ce chapitre, un des plus intéressants de l'introduction, aurait pu aisément être augmenté et fournir la matière d'un travail spécial. Ce qui rend cette recherche difficile et délicate, c'est que le poème que nous possédons n'a pas une parfaite unité. Non seulement je n'y vois pas avec M. Meyer une composition régulière et habile, mais on y trouve des traits d'une époque relativement plus raffinée à côté de traits d'une sauvagerie toute primitive. Les poèmes comme Girart et Garin se sont formés au xe s. dans l'imagination des poètes : leur roi est un Charles de convention dont les éléments sont pris à Charles Martel, à Charlemagne et à Charles le Chauve, et la société qu'ils nous peignent est l'anarchie carolingienne où la féodalité s'établit sur les ruines du pouvoir royal. Mais dans Garin la barbarie des mœurs et la simplicité des sentiments ont été mieux conservées que dans Girart. Peut-être aussi l'auteur de Girart qui écrit sur les frontières du pays provençal vivait-il au midi dans une société dont les sentiments étaient plus compliqués, plus raffinés que dans le nord.

M. Élie Berger vient de compléter la publication du premier volume des *Registres d'Innocent IV* (Thorin) par une excellente introduction sur la diplomatique du pontificat d'Innocent IV. Ce travail, où M. Berger a fait ressortir le soin minutieux apporté par la chancellerie pontificale à la rédaction de ses actes, forme pour ainsi dire la suite et le complément du mémoire de M. Delisle sur les actes d'Innocent III. Il tient compte non seulement des registres, mais des actes originaux qu'il a pu étudier aux Archives nationales et à la Bibliothèque, et il donne des renseignements précieux sur la constitution, d'ailleurs assez irrégulière, des registres du Vatican. On remarquera ce que dit M. Berger de la formation à partir de Grégoire IV de séries spéciales de lettres d'un intérêt particulier pour la curie et dites *Lettres curiales;* on remarquera aussi ce qu'il nous apprend sur les fréquentes erreurs dans le calcul des indictions commises par les notaires pontificaux. Ces erreurs, au xiiie s., dans une chancellerie aussi scrupuleuse que celle de la curie, rendent bien sceptique à l'égard des dates contenues dans les diplômes des siècles antérieurs et émanés de chancelleries moins instruites.

Nous ne possédons pas d'histoire de l'Ordre de Saint-Michel, qui joua pourtant un rôle considérable sous l'ancien régime. Jean-François-Louis d'Hozier avait composé, de 1783 à 1793, un vaste recueil de notices sur les chevaliers de l'Ordre. Ce recueil en onze volumes est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. M. G. de Carné en a extrait toutes les notices concernant des nobles bretons, et les a publiées sous le titre : *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel*, depuis la fondation de l'Ordre, en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665

(Nantes, Forest et Grimaud). Il y a joint une utile préface sur l'histoire de l'Ordre et des notes nombreuses qui complètent les renseignements de J.-F.-L. d'Hozier.

Le troisième volume des *Mémoires du marquis de Sourches* (Hachette) contient les années 1689, 1690 et 1691. Cet excellent marquis est toujours également ennuyeux, également bien renseigné, également consciencieux. Son journal est d'un grand prix pour les historiens, mais la lecture en est laborieuse. A force de naïveté, il finit pourtant parfois par avoir involontairement de l'esprit. Le 27 février 1689 : « on eut nouvelle qu'on avait encore tué en Vivarais 300 huguenots révoltés et quelques ministres, et le roi témoigna en être fâché, disant qu'il aurait bien mieux valu les prendre et les envoyer aux galères. Ce sentiment était conforme à sa bonté naturelle; mais, dans la conjoncture présente, il était plus de son intérêt d'augmenter sa chiourme que de tuer ces insensés, car il voulait armer cette année trente galères..... »

M. Frédéric Masson est un homme heureux. Il a eu le privilège d'éditer les papiers du cardinal de Bernis; et voici qu'en parcourant une collection d'autographes, il y trouve un *journal du marquis de Torcy pendant les années* 1709, 1710 *et* 1711 (Plon, Nourrit), journal diplomatique et journal intime, document unique dans son genre, qui nous fait assister jour après jour aux séances du conseil d'en haut, et même à ces séances qui se tenaient dans la chambre et à côté du lit de Mme de Maintenon. Ce sont des années tragiques que ces années qui précèdent la paix d'Utrecht, où Louis XIV abaisse son orgueil devant les marchands hollandais et les implore pour obtenir la paix, mais où jamais il n'oublie ni ses devoirs de roi ni la dignité du pays qu'il représente. Autant la politique de Louis dans les préliminaires de la guerre de succession d'Espagne fut imprudente, vacillante et même déloyale, autant au moment des revers il montra d'énergie, de lucidité et de grandeur d'âme. Il ne pouvait avoir un auxiliaire plus honnête ni plus habile que Torcy. Son journal servira à la gloire du ministre ainsi qu'à celle de son maître. Nous sommes reconnaissants à M. Masson de nous avoir fait connaître, en l'annotant avec soin, ce document d'un prix inestimable.

La publication, par M. A. Michel, de la *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne*, 1794-1798 (Plon, Nourrit), a été une moins grande surprise pour les historiens que celle du journal de Torcy, car on savait que Mallet du Pan avait été un des correspondants attitrés de la cour de Vienne à l'époque de la Révolution. L'on connaissait même par M. Sayous des fragments de ses lettres; mais la publication intégrale de cette correspondance offre

néanmoins un puissant intérêt. M. Taine en a marqué le caractère dans une préface écrite de sa meilleure plume. On n'est pas étonné que la lecture de ces lettres lui ait inspiré une admiration et une sympathie éloquentes, car plus d'une page pourrait, au style près, paraître empruntée aux *Origines de la France contemporaine*. Mallet du Pan, comme M. Taine, voit surtout dans la France révolutionnaire et y analyse les progrès et les ravages de la maladie égalitaire, de la fureur jacobine. C'était un caractère intègre, un observateur attentif, un témoin renseigné par des agents nombreux et intelligents, et il a noté avec sagacité tous les symptômes du mal qui conduisit la France d'abord à l'anarchie, puis au despotisme. Toutefois, n'exagérons rien et ne nous extasions pas avec excès devant la perspicacité de Mallet du Pan. Cette perspicacité, comme M. Taine l'indique aux p. 3 et 4 de l'Introduction, il la dut plus encore à sa situation et à son éducation qu'à la supériorité de son intelligence. On est en effet étonné de trouver dans ses lettres, à côté de passages remarquables, des exagérations choquantes et des illusions puériles. Mallet n'a guère de nuances dans l'esprit et il entre une bonne dose d'étroitesse dans la rigueur de sa logique. M. de Staël est à ses yeux un jacobin, Mme de Staël « prodigue son impudence et son immoralité. » Mallet du Pan accepte sans contrôle tous les bruits quand ils sont défavorables aux révolutionnaires et, par contre, il s'exagère singulièrement la force du mouvement de réaction monarchique. Il serait curieux de savoir quels étaient exactement ses correspondants et quel accueil était fait à Vienne à ses renseignements. La préface de M. Michel ne satisfait pas à cet égard notre curiosité. Sur le premier point, peut-être la solution est-elle impossible ; mais M. Michel aurait certainement trouvé dans les archives de Vienne des renseignements précieux sur les relations de Mallet du Pan avec la cour impériale. Il laissera à d'autres le soin d'achever une tâche qu'il était très capable de remplir lui-même tout entière.

Le second volume des *Mémoires du baron de Vitrolles*, publié par M. Forgues (Charpentier), l'emporte de beaucoup en intérêt sur le premier. Il comprend la période de la lieutenance de Monsieur pendant laquelle Vitrolles fut secrétaire du conseil du gouvernement institué par le comte d'Artois, les premiers temps du gouvernement de Louis XVIII pendant lesquels relégué, à son grand dépit, dans des fonctions mal définies de secrétaire d'État, il fut réduit au rôle de spectateur impuissant, et enfin les Cent-Jours, où il fut l'auxiliaire courageux et énergique du duc et de la duchesse d'Angoulême dans leurs efforts pour soulever le Midi contre Napoléon. Le volume s'arrête au moment où Vitrolles est conduit prisonnier à Vincennes.

Malgré son esprit chimérique et brouillon, Vitrolles, qui était fort avant dans la faveur de Monsieur et qui était au courant de toutes les affaires de l'État, est pour nous un témoin précieux, car il est sincère et intelligent. Il est en hostilité déclarée avec l'abbé de Montesquiou, en hostilité secrète avec Talleyrand, et il ne perd pas une occasion de les rendre ridicules ou odieux. Parmi les curieux récits dont ce volume est rempli, le passage sur le fonctionnement du cabinet noir est un des plus caractéristiques. Il ajoute un trait charmant à l'histoire de la routine en France, histoire fort riche, comme on sait. Après la Restauration, quand on crut devoir réorganiser le cabinet noir, le secrétaire d'État fut fort étonné de ne recevoir communication que de lettres émanant de partisans fanatiques des Bourbons. Le cabinet noir avait simplement conservé la liste des suspects du temps de l'empire et continuait à surveiller les menées des monarchistes.

Les *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration* du comte Alexandre de Puymaigre (Plon) n'apportent aucune révélation politique et historique et n'ont pas un grand mérite littéraire, mais ils sont écrits avec une évidente sincérité par un homme qui a été mêlé de près à d'importants événements et qui les a jugés avec impartialité. Bien qu'officier de l'armée de Condé et plus tard serviteur dévoué de la Restauration, M. de Puymaigre n'était rien moins qu'un fanatique; ce n'était même pas un homme de caractère. A l'armée de Condé, il fut un brave soldat, mais, comme presque tous ses compagnons, il donnait au plaisir et au jeu le temps qui n'était pas pris par la guerre. Nous le voyons échanger des serments d'amour éternel avec une jeune noble polonaise, puis l'oublier pour l'as de pique; plus tard, à Paris, en cinq mois il ruine sa santé dans le désordre, et dépense au jeu jusqu'aux diamants laissés par sa mère. On pardonnerait encore tous ces désordres en songeant que c'étaient là les mœurs ordinaires de la haute société du XVIIIe s.; ce qui est plus grave, c'est que ce légitimiste entre dans l'administration impériale au lendemain de l'assassinat du duc d'Enghien; ce qui est plus grave, c'est que ce légitimiste, qui passe son temps à déblatérer contre le régime impérial, dénonce un pauvre diable de marchand de vins qui tenait des propos malséants sur l'empereur; il pousse M. de Vaublanc, le préfet, à faire un rapport à Fouché, et le jacobin dénoncé est jeté en prison et menacé de déportation. Il ne se donne pas d'ailleurs pour plus courageux ni plus généreux qu'il n'est; il dit sans vergogne : « *Malo quietum servitium quam periculosam libertatem,* » et raconte comment, lors du choléra de 1832, il planta là sa terre et ses paysans pour s'en aller chercher refuge en

Italie. Tous ces aveux dépouillés d'artifice nous permettent d'accorder pleine confiance à M. de Puymaigre quand il se dépeint comme le plus intègre et le plus équitable des fonctionnaires et quand il juge ses contemporains. Ses récits sur l'armée de Condé ajoutent plus d'un trait curieux et pittoresque à ce que nous savons sur la vie et les sentiments des émigrés. Le récit de son séjour à Hambourg pendant les derniers temps de la domination française est plus important encore, et ceux qui voudront juger Davout devront tenir compte des souvenirs de M. de Puymaigre; enfin il devra être consulté sur les hommes de la Restauration qu'il a tous connus et dont il parle *sine ira et studio;* il a tant vu de choses et d'hommes qu'il n'est prompt ni à l'enthousiasme ni à l'indignation, ni à l'étonnement. Il est indulgent et perspicace.

Antiquité. — La bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes vient de s'enrichir d'une série d'ouvrages importants sur l'antiquité romaine; ce sont les thèses de M. Bloch sur les *Origines du Sénat romain* et sur les *Adlecti in ordines functorum magistratuum*, celle de M. Lafaye sur le *Culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Égypte*, celles de M. de la Blanchère sur *Terracine* et sur le *Roi Juba,* celles de M. C. Jullian sur les *Transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains* et sur les *Protectores et domestici Augustorum*. Ces thèses seront toutes l'objet de comptes-rendus spéciaux dans la *Revue*. Elles rendent un excellent témoignage de l'activité de l'École de Rome. Les thèses de MM. Bloch et Jullian en particulier s'attaquent à des questions très délicates de l'histoire des institutions romaines, et elles laissent une trace durable.

Je ne citerai que pour mémoire les livres de M. de la Chauvelays sur l'*Art militaire chez les Romains* (Plon, Nourrit). Comme il le dit lui-même, il n'a pas écrit un livre d'histoire en érudit, mais un livre de tactique pour faire suite aux ouvrages de Folard et de Guischardt sur la matière.

M. de Pressensé vient de donner une septième édition très remaniée de sa *Vie de Jésus* (Fischbacher). On y trouve une intéressante introduction sur les plus récents travaux dont la vie du Christ ait été l'objet. Le livre lui-même, où la prédication religieuse tient naturellement une large place, est une étude consciencieuse, faite à un point de vue supranaturaliste assez large, des problèmes divers que soulève la biographie de Jésus. Les historiens seront en désaccord avec M. de Pressensé sur plus d'une question de critique. Ils n'admettront pas que « l'hypothèse des visions pour expliquer l'apparition du Christ se heurte contre les données les plus élémentaires de la psychologie » et qu'une même hallucination ne puisse se répéter

chez plusieurs personnes. N'avons-nous pas vu, en 1872, des habitants de Strasbourg, de Barr et de plusieurs villages alsaciens en proie à des hallucinations qui leur faisaient voir des soldats français sur les toits des maisons et dans les champs? Ils admettront au contraire comme très vraisemblable qu'un chrétien pieux ait écrit l'Évangile de Jean, sans croire pour cela commettre un acte coupable; ne voyons-nous pas Salvien écrire une Épître de Timothée et expliquer ce titre en disant qu'il a voulu mettre les vérités religieuses sous le patronage d'un nom vénéré, tandis qu'en la publiant sous son nom, il aurait agi contrairement à la modestie chrétienne? Enfin ils penseront que le désaccord entre les généalogies du Christ (désaccord que M. de Pressensé n'explique pas), les contradictions entre les récits des évangiles sur les derniers temps de la vie de Jésus, le caractère profondément différent des synoptiques et du 4e évangile ruinent la certitude historique des traditions du Nouveau Testament, et ils n'admettront pas qu'on cherche à les concilier et à les faire accepter pour certains par des arguments qu'on n'oserait pas produire s'il s'agissait d'événements de l'histoire profane. Nous ne sommes pas de ceux qui rejettent le surnaturel au nom de la raison et de la philosophie, la vie et le monde sont trop mystérieux pour qu'on puisse taxer d'absurde aucune des explications qu'on en donne; mais il n'est pas possible de concilier le surnaturel et la critique historique; celle-ci s'arrête où le surnaturel commence, car tous ses raisonnements reposent sur la conviction de l'immuabilité des lois naturelles, et même, dans une certaine mesure, sur le déterminisme.

Moyen age et temps modernes. — L'abbé Ulysse Chevalier vient d'achever la première partie de son *Répertoire des sciences historiques du moyen âge* (Société bibliographique), celle qu'il intitule Bio-bibliographie, et qui contient tous les noms de personnages connus du moyen âge avec l'indication des ouvrages où il est fait mention d'eux. Fruit d'un travail vraiment colossal, cet ouvrage, qui doit encore contenir deux parties (faits et localités, œuvres littéraires), n'est pas d'un usage très commode, mais il est néanmoins très utile et il serait injuste de chicaner pour quelques erreurs ou omissions le savant qui, au prix d'un dur labeur, facilite la tâche de tous ses confrères en érudition et leur épargne un temps précieux.

L'ouvrage de M. Samuel Berger sur la *Bible française au moyen âge* n'est pas précisément de notre domaine. Il mérite cependant une mention par le rôle que tiennent les livres sacrés dans l'histoire des idées, de la littérature et des mœurs. Le livre de M. Berger est un travail de recherches minutieuses et de critique excellente, exposé

avec beaucoup de méthode et de clarté. Par l'étude d'un nombre considérable de manuscrits, il est arrivé à ce résultat très intéressant que toutes les traductions françaises de la Bible, jusques à celle de Lefèvre d'Étaples inclusivement, ont pour modèle commun la Bible traduite sous saint Louis à l'Université de Paris sur le texte latin. Cette Bible, reproduite en grande partie dans la *Bible historiale* de Guyart Desmoulins, mérite la vogue dont elle jouit par ses grandes qualités littéraires. M. Berger a laissé de côté les Bibles rimées qui forment l'objet d'un Mémoire à part de M. Bonnard.

Nous avons déjà eu occasion de parler avec estime des travaux du Dr Gustave Le Bon. Il n'est malheureusement pas écrivain, mais il apporte à l'étude de vastes et difficiles problèmes historiques une application et une variété de connaissances qui rendent la lecture de ses livres toujours profitable. Le grand ouvrage qu'il vient de publier sur la *Civilisation des Arabes* (Didot) est le fruit non seulement de vastes lectures, mais aussi de voyages en Espagne et en Orient, d'où il a rapporté les éléments d'une illustration originale et intéressante qui est un des principaux attraits du livre. Quant au plaidoyer chaleureux et convaincu en faveur de la civilisation musulmane qui remplit ce beau volume, nous ne saurions y souscrire sans de nombreuses restrictions. Les Arabes n'ont joué qu'un rôle relativement restreint dans ce que l'on appelle la civilisation arabe. C'est là un point que M. Renan a bien mis en lumière. Ce sont les Persans d'un côté, les Berbères de l'autre qui, après la conquête arabe, ont été au sein de l'islamisme l'élément artistique, scientifique et littéraire. Je doute aussi beaucoup que M. Le Bon arrive à persuader à beaucoup d'occidentaux que la polygamie est une institution excellente que nous devrions nous empresser d'introduire dans nos codes, que les harems sont les asiles de la moralité et d'une vie de famille exemplaire, et qu'enfin les femmes musulmanes sont plus heureuses et plus cultivées que les parisiennes.

M. F. Kuhn vient de donner le second volume de son *Luther* (Sandoz et Thuillier) qui s'étend du séjour à la Wartbourg à la Diète d'Augsbourg. Comme l'indique l'auteur, il écrit non une histoire de la Réforme, mais une biographie, un portrait de Luther. Que le portrait soit un peu flatté, que les faiblesses, les calculs, les alliances compromettantes de Luther soient atténués, cela ne surprendra personne; cependant on ne peut pas dire que M. Kuhn ait un parti pris d'apologie. Il a cherché à nous montrer un Luther vrai et vivant et il a réussi à écrire un livre attachant et d'un accent original sur un sujet sur lequel il est difficile aujourd'hui de dire des choses nouvelles.

Nos lecteurs connaissent déjà la plus grande partie du travail que M. Hanotaux publie sous le titre d'*Origines de l'Institution des*

intendants des provinces (Champion), mais ils seront heureux de retrouver ces intéressantes études réunies en volume, complétées et suivies de nombreuses pièces justificatives. M. Hanotaux a fait nettement ressortir le caractère de ces commissaires extraordinaires qui de Henri II à Louis XIII furent chargés de missions spéciales et temporaires dans les provinces pour y réparer les maux de la guerre ou de la mauvaise administration et faire respecter les volontés royales, dont le nombre alla toujours en augmentant, et qui finirent par devenir si nombreux sous Richelieu que les historiens ont fait honneur à celui-ci de la soi-disant création des intendants. M. Hanotaux prouve surabondamment que Richelieu n'a nullement créé de 1633 à 1637 un rouage nouveau de gouvernement. Nous croyons même qu'il établit entre les premiers commissaires départis et les intendants du règne de Louis XIV et de ses successeurs une distinction plus marquée que celle qui exista en réalité. Les intendants furent toujours les commissaires départis, pris en général parmi les maîtres des requêtes et qui revenaient ensuite au Conseil pour prendre part au gouvernement central de l'État. Une institution qui, de sa nature, avait un caractère provisoire, et qui jusqu'en 1661 est signalée comme telle, s'éternisa, parce qu'elle était commode pour le despotisme royal. C'est là du reste le caractère commun d'une foule d'institutions de l'ancien régime. Elles sont à l'origine des mesures accidentelles, occasionnelles, transitoires, et elles se perpétuent après que les motifs qui les ont fait naître ont cessé d'exister. La France jusqu'en 1789 n'a pas eu d'institutions politiques et administratives proprement dites, en dehors de la royauté. Elle a été gouvernée d'une manière provisoire par une royauté absolue et sans contrôle ; aussi cette administration provisoire, incohérente et arbitraire, s'est-elle effondrée en peu de temps sans laisser autre chose que des ruines et aussi, il faut le dire, de détestables habitudes d'esprit et des mœurs administratives dont nous souffrons encore aujourd'hui.

M. Forneron nous raconte les malheurs d'une partie de ceux qui furent les victimes de l'effondrement du régime dont ils avaient été les privilégiés. Il a écrit une *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française* (Plon, Nourrit). M. Forneron est un homme de talent et un historien de grand mérite. Son *Histoire de Philippe II* le prouve et son nouvel ouvrage ne le dément pas. Toutefois on ne pourra s'empêcher de trouver qu'il a passé bien rapidement du XVIe au XVIIIe s. et surtout qu'il s'est trop hâté de donner une Histoire générale de l'émigration, alors que tant de documents d'archives restent inexplorés. C'est en réalité « Histoire anecdotique de l'émigration » qui serait le vrai titre de l'ouvrage. On trouvera aussi qu'il était peu utile de refaire après M. Taine et dans la manière de M. Taine

un tableau de la société de l'ancien régime et des premiers excès de la Révolution. C'était affronter inutilement une comparaison redoutable. On reprochera enfin à M. Forneron d'avoir dans tout son ouvrage trop imité la manière de M. Taine. L'imitation d'écrivains d'une originalité aussi puissante est toujours dangereuse. Si M. Forneron avait suivi l'exemple de M. A. Lebon et traité un point du vaste sujet qu'il a parcouru un peu superficiellement, il aurait peut-être fait un livre moins amusant, il aurait fait un livre plus utile.

Parmi les familles aristocratiques qui furent victimes de la Révolution, une des plus frappées fut celle de M. de Montmorin, un des ministres libéraux de Louis XVI dont la fatalité des circonstances fit un des complices des négociations de Marie-Antoinette avec l'Autriche[1]. La fille de Montmorin, Pauline, comtesse de Beaumont, survécut à la tourmente, mais brisée de corps et d'âme. Cette femme d'un esprit délicat et enthousiaste à la fois, d'un cœur tendre, pur et passionné, restée presque seule et ruinée après la mort des siens et sa séparation d'un mari indigne, semblait ne plus vivre que pour l'amitié, pour les joies apaisantes et fortifiantes que pouvait lui donner la société d'hommes comme Joubert ou Fontanes, quand elle connut Chateaubriand. Du jour où elle le vit, elle ne s'appartint plus. La gloire, l'œuvre, le bonheur de Chateaubriand furent sa seule pensée. Le *Génie du christianisme*, *René*, *Atala*, qu'il écrivait alors, doivent peut-être à cette tendresse féminine les accents qui nous touchent le plus aujourd'hui. L'âme la plus hautaine et la plus personnelle qui fut jamais trouvait en Pauline de Beaumont l'incarnation du dévouement et de l'oubli de soi-même, et cette image si pure protège encore sa mémoire contre le jugement de la postérité. Elle lui fait involontairement un mérite d'avoir été aimé par un si noble cœur. Ce moment d'enthousiasme et de bonheur fut court. Pauline avait toujours été délicate; au moment où Chateaubriand partit pour Rome, elle ne put le suivre et ne le rejoignit un peu plus tard que pour mourir. Ces derniers jours, immortalisés par les *Mémoires d'outre-tombe*, furent d'une incomparable poésie et on ferme le livre que M. Bardoux vient de consacrer à *Pauline, comtesse de Beaumont* (Lévy), avec une émotion presque religieuse. Dans *le Comte de Montlosier*, M. Bardoux nous avait déjà donné un chapitre de l'histoire intellectuelle et morale de la France pendant la Révolution et l'Empire. Le nouveau chapitre qu'il nous offre aujourd'hui est d'un intérêt plus profond et plus poignant.

Le volume de Souvenirs de jeunesse de Michelet que vient de publier sa veuve nous transporte à peu près à la même époque. Ce volume

1. M. Bardoux veut en vain laver Montmorin du reproche d'avoir été membre actif du comité autrichien. M. Flammermont a retrouvé aux Archives de Vienne des lettres du ministre français.

a été une surprise pour le public; Michelet a tant mis de son âme dans ses livres, il s'est tenu si résolument éloigné de la vie publique qu'on ne pensait pas qu'il eût à écrire des mémoires; si l'on avait songé à des mémoires de lui, on eût imaginé une œuvre colorée, débordante d'une sensibilité exaltée. Ce qui frappe et charme tout d'abord dans *Ma jeunesse* (Lévy), c'est la simplicité du récit. Michelet est venu au monde à un moment tragique, tragique pour la France et tragique pour sa famille, il a eu l'enfance la plus sévère, la plus pénible; il s'est formé seul, par un labeur héroïque; il n'a rien dû qu'à lui-même et à son génie. Nulle part dans son livre on ne trouve une sensibilité qui s'exalte et se complaît dans le récit de malheurs personnels; nulle part l'orgueil ne met de note discordante dans ces confidences charmantes où l'amour est si juvénilement pur et timide et où l'amitié est plus passionnée que l'amour. Il n'y a pas à analyser ni à juger ces souvenirs que Michelet avait notés sur des feuillets détachés sans souci de l'ordre chronologique ou de la composition littéraire, et dont une main pieuse et habile a fait un livre. Il faut le lire et s'en laisser pénétrer. J'en connais peu d'aussi bienfaisants.

M. Ch. de Mazade a consacré à *Monsieur Thiers* (Plon, Nourrit) un volume où l'on retrouve les qualités ordinaires de l'honorable académicien. On aurait souhaité peut-être plus de vivacité dans la biographie de ce petit grand homme, toujours pétillant d'esprit et d'activité, plus de liberté aussi dans la critique, plus de sévérité à signaler ce qui a manqué à M. Thiers pour être un vraiment grand homme d'État et un vraiment grand historien. Malgré ces réserves, on lira avec intérêt et agrément cette biographie consciencieuse, écrite dans un esprit sagement libéral et prudemment conservateur.

Signalons en finissant le livre du P. Didon sur les *Allemands* (Lévy). Cette peinture vive, éloquente de la vie scientifique des universités allemandes, par un homme qui avait vécu jusque-là dans des milieux tout différents, qui ne connaissait rien de l'Allemagne et qui a été sévèrement, naïvement frappé de la puissance de l'organisation et de la vie universitaires, choquera en France plus d'un préjugé, mais fera réfléchir les esprits sérieux. L'œuvre du P. Didon est une œuvre de bonne foi, sérieuse, courageuse, patriotique. On y trouvera quelques exagérations, quelques illusions, des appréciations erronées sur des points particuliers, sur le rôle de la théologie par exemple; mais dans son ensemble le livre est vrai. On voudrait le faire lire aux insensés qui veulent en ce moment tuer le génie de la France sous un régime militaire écrasant et inique; mais cette lecture porterait-elle aucun fruit sur des hommes assoifés de popularité ou sur des esprits sans culture scientifique et incapables même de comprendre ce qu'est la science?

G. Monod.

ANGLETERRE.

Depuis le dernier bulletin relatif aux travaux publiés dans notre pays sur l'époque ancienne et sur celle du moyen âge, il est paru beaucoup de livres importants, et une masse considérable de documents, matériaux dont les historiens futurs pourront faire leur profit.

Une simple liste des ouvrages notables publiés pendant ces deux dernières années demanderait plusieurs pages d'impression ; nous n'en pouvons indiquer ici qu'un petit nombre. Le regretté M. Richard Green avait entrepris la tâche de récrire en grand détail son Histoire du peuple anglais, qui a obtenu une si extraordinaire popularité. La première partie : « Comment s'est faite l'Angleterre[1], » fut écrite avec tout le feu et l'éloquence qui caractérisent les autres ouvrages de M. Green, et fut heureusement achevée. Quant à la seconde : « La conquête de l'Angleterre[2], » l'auteur n'a pas assez vécu pour la revoir ; c'est sa veuve qui eut le devoir de la publier. Ce dernier livre n'a peut-être pas été écrit d'une façon qui eût satisfait l'auteur ; c'était, en effet, un écrivain plus exigeant pour lui-même qu'on ne l'est d'ordinaire. Il n'est guère de chapitre qui n'ait été récrit jusqu'à cinq fois : de nouveaux faits, de nouvelles découvertes, un jugement différent sur les événements ou sur les hommes décidèrent M. Green à refondre chaque fois des parties entières de son livre. Il était touchant d'apprendre comment M. Green, bien qu'étendu sur son lit depuis plusieurs années, et consumé par la maladie, garda jusqu'à la fin son enthousiasme, et se cramponna pour ainsi dire à la vie par un violent désir de terminer, de main d'ouvrier, l'entreprise qu'il regardait presque comme imposée par Dieu. On se sent pénétré d'une sympathie secrète en lisant dans son livre le récit de la mort de Bède : plus le docte vieillard sentait la mort approcher rapidement, plus il travaillait avec ardeur. « Je ne veux pas que mes enfants lisent un mensonge, » disait-il ; « je ne veux pas avoir travaillé pour rien quand je serai parti ; » et il ne cessa d'enseigner pendant tout le jour, disant seulement d'un air joyeux à ses disciples : « Apprenez le plus vite possible ; je ne sais combien de temps je durerai encore. » L'aurore se leva après une nouvelle nuit sans sommeil, et le vieillard appela de nouveau ses disciples autour de lui et leur dit d'écrire. « Il manque encore un chapitre, dit le scribe,

1. *The Making of England*. Londres, Macmillan, 1881.
2. *The Conquest of England*. Ibid., 1883.

lorsque le matin fut avancé, et il est pénible pour toi de te questionner toi-même plus longtemps. » — « Il faut que cela se passe, » dit Bède; « prends ta plume et écris vite. » Ce récit des derniers jours de Bède est sans contredit vrai historiquement; mais c'est davantage encore : l'auteur y a fait entrer quelque chose de ses impressions personnelles, et c'est ce qui le rend doublement touchant. Au moment même où M. Green décrivait cette scène, il était lui-même dans la situation de Bède, souhaitant ardemment de terminer son livre avant que la mort vînt l'enlever à son lit de souffrance.

A notre époque d'attentive recherche et de spéculation philosophique, M. Green était presque seul un historien de sentiment. Les sentiments ordinaires du patriotisme qui existent dans tous les cœurs étaient extrêmes chez lui; c'était de la passion. A ses yeux, la plus grande grâce qu'un homme pût recevoir de Dieu sur terre, c'était d'être né Anglais, et il éprouvait un plaisir, une tendresse singulière à raconter l'histoire des Anglais depuis leurs plus anciennes origines. Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, il parcourait l'Angleterre en tous sens, longeant les rivières, traversant les montagnes, visitant les endroits sanctifiés par des traditions de la valeur et de la piété anglaises. Il ne décrit aucun lieu qu'il n'ait visité lui-même. Qu'il parle de Lindisfarne, de Wear et de Jarrow, les berceaux de la science anglaise, de Winchester, d'York et de Londres, les plus anciennes parmi les principales villes de l'Angleterre, du Weald de Kent, de la forêt de Sherwood ou de l'Offa's Dyke, il décrit des scènes qui toutes lui sont familières. Personne, depuis M. Guest, n'a autant voyagé que M. Green. Aidé de sa femme, il fit de ses voyages un compte-rendu spécial, et écrivit la meilleure géographie abrégée des Iles-Britanniques que nous possédions[1]; si bref qu'il soit, ce livre ne s'adresse pas seulement aux écoliers; toute personne qui voudra étudier M. Green devra le connaître. Les événements de l'histoire qu'il raconte dans les deux volumes signalés plus haut, et la rareté des documents le forcèrent à demander beaucoup à l'archéologie et à la géographie. Il dit dans sa préface : « Des recherches archéologiques sur les emplacements des villas et des villes, ou le long des routes et des fossés, nous fournissent souvent des témoignages plus sûrs que celui des chroniques écrites; le sol lui-même, où nous pourrons lire les renseignements qu'il nous présente, soit par l'histoire de la conquête, soit par celle de l'établissement des envahisseurs en Bretagne, offre les documents les plus complets et les plus certains. La géographie physique a encore un rôle à jouer

1. *Geography of the British isles.* Macmillan, 1880.

dans la résurrection écrite de l'histoire humaine, à laquelle elle donne tant de son relief et de sa forme. Dans le présent ouvrage, si imparfait qu'il soit, j'ai essayé de mettre à profit ses renseignements. Bède lui-même m'a fourni de nouveaux matériaux. Si on l'a mis largement à contribution pour l'histoire ecclésiastique et politique de son temps, on n'a pour ainsi dire pas tiré parti des détails disséminés çà et là sur la société de l'époque. »

En toutes ces matières, M. Green était un ardent disciple de feu le Dr. Guest; il en avait l'enthousiasme, et aussi la puissance de travail. Il s'indigne que « cette période de notre histoire demeure relativement inconnue, et que ses luttes, douloureux enfantement de notre vie nationale, fussent encore, ce qu'elles étaient pour Milton, de simples combats de corneilles et de milans! » A ses yeux, cette période a quelque chose de sacré. Plus il s'enfonce dans l'histoire du peuple, plus il se le représente sans alliage, plus il le voit doué de qualités réellement anglaises, et par conséquent plus son enthousiasme grandit. Peut-être son enthousiasme pour la race anglaise l'a-t-il conduit à déprécier l'influence exercée par les Celtes, possesseurs du sol, sur les envahisseurs (il est encore des gens qui refusent d'appeler les Angles et les Saxons par le titre générique de peuple anglais), et il a certainement écrit avec des idées préconçues, méthode toute contraire à la circonspection qu'on a tant louée dans Hallam, et qui explique peut-être l'idée très fortement conçue, mais assez étroite, qu'il s'est faite de cette période. Certes, personne ne dira d'aucun des ouvrages de M. Green ce que Carlyle disait de ceux de Hallam : « Eh! le pauvre squelette décharné de livre! » M. Green expédie les préliminaires en un court chapitre, puis il s'élance dans son sujet. Il s'écrie avec une joie d'enfant : « Avec le débarquement de Hengist et de sa bande guerrière, commence l'histoire d'Angleterre. Nous n'avons plus à suivre des yeux le développement de la vie romaine sur un sol d'où la vie romaine a été balayée, ni à interroger l'obscure mémoire d'un passé évanoui, dans le vain espoir de ressusciter la vie qu'ont vécue nos pères dans leur pays originaire, le long de la Baltique. Du moment où ils mettent le pied sur la grève de Thanet, nous suivons l'histoire des Anglais dans le pays dont ils ont fait leur patrie. » Voilà du sentiment, de l'enthousiasme, de la poésie! Mais, après tout, nous ne sommes pas convaincus qu'on nous donne là le véritable caractère de la « Conquête anglaise; » nous nous faisons difficilement une idée de ce qu'ont été les rapports entre les peuples envahisseurs et les peuples qui se retirèrent devant eux, au moins pour les premières générations. Nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il s'est opéré une certaine fusion entre

les deux races; ainsi, dans le cas des Hwiccas, M. Green ne sait guère lui-même à laquelle il doit les attribuer. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que des institutions celtiques et romaines ont survécu, spécialement dans les villes et dans les modes de culture. En lisant le livre de M. Green, on éprouve une vive jouissance; mais les doutes assaillent notre esprit quand ensuite nous prenons l'ouvrage de M. Seebohm sur la communauté primitive de village en Angleterre, et le soupçon nous apprend que cette brillante peinture est l'œuvre imaginée par un poète, plutôt que le résultat d'une recherche approfondie et de patientes comparaisons. Non, bien que l'Angleterre, à cause de sa position insulaire, ait une histoire plus complète et plus renfermée en elle-même qu'aucun autre pays, nous ne pouvons négliger les antécédents du pays conquis par les races teutoniques, ni la comparaison des envahisseurs avec les peuples frères qu'ils ont laissés derrière eux sur le continent, et nous ne pouvons perdre de vue ces deux facteurs en étudiant les forces en action dans une période quelconque de notre histoire. C'est ainsi que récemment, dans ses *Romans in Britain*, M. Coote a donné tant de preuves de la persistance de l'influence romaine dans les institutions anglaises. M. Green suit avec un vif intérêt la conquête du pays pouce à pouce; il accompagne pas à pas ses Angles et ses Saxons bien-aimés le long des fleuves, à travers les bois, les collines et les plateaux; tous les lecteurs n'entreront pas dans ce sujet avec le même enthousiasme. La quantité de détails qui ne leur sauraient être familiers est extrême, malgré le secours des cartes insérées dans le volume et plusieurs fois répétées; aussi plus d'un retournera-t-il à l'opinion de Milton, que ces luttes antiques sont comme « les combats des milans et des corneilles, » tant sont obscurs le caractère, le lieu et la date des engagements qu'enregistrent les chroniques de ces âges reculés. Le style de M. Green est rapide et nerveux, non sans une certaine affectation de « vieux anglais, » qui plait tant aussi, on le sait, à son ami M. Freeman. Terminons par une dernière observation : les cartes, soit du *Making of England*, soit de la *Short Geography*, sont très insuffisantes; celles des *Origines celticae* de M. Guest sont bien supérieures.

Parallèlement au livre de M. Green, on peut lire celui de M. Fréd. Seebohm sur la communauté de village en Angleterre[1]; mais on y trouvera des principes tout différents. Avec une modestie qui sonne

1. *The english village community examined in its relations to the manorial and tribal systems and to the common or open field system of husbandry.* Londres, Longmans, 1883.

comme un reproche aux oreilles du lecteur, M. Seebohm s'excuse de lui présenter « cet imparfait essai, » auquel il a « consacré plusieurs années de loisirs. » Son essai est « une tentative pour mettre l'histoire économique de l'Angleterre dans la vraie direction dès ses débuts historiques, en étudiant la question toujours ouverte de savoir si elle a commencé par la liberté ou par le servage de la masse du peuple, si les communautés de village, vivant dans les « hams » et les « tons » de l'Angleterre, étaient à l'origine de l'histoire anglaise des communautés libres, ou des serfs associés sous un propriétaire de manoir ; enfin, quels étaient leurs rapports avec les communautés de tribu, avec les parties occidentales et moins facilement conquises de l'île. De la réponse à cette question dépend essentiellement l'idée que doivent se faire les historiens (disons aussi les hommes politiques) sur la nature de l'évolution économique qui s'est accomplie en Angleterre depuis la conquête anglaise. D'après un système, l'histoire économique de l'Angleterre commence par de libres communautés de village qui ont peu à peu dégénéré pour tomber dans le servage du moyen âge. D'après l'autre, elle commence par le servage des masses de la population rurale sous le gouvernement saxon, servage dont il a fallu mille années à l'évolution économique pour s'affranchir. » L'âme de M. Green eût été tourmentée à la pensée que de pareilles questions pussent être posées. Que devient sa noble théorie d'une communauté primitive d'Angles ou de Saxons libres « où tous étaient égaux, ou le oui et le non d'un homme dans l'assemblée étaient aussi bons que ceux d'un autre, et où sa forte main droite pouvait aussi bien manier l'épieu et le « seax » et assurer le respect de sa personne ou de sa terre, que celle d'un autre? » Cette agréable théorie démocratique a beaucoup contribué à l'extrême popularité de son histoire, de cette histoire que, conformément à sa théorie, il intitula Histoire du *Peuple* anglais. Mais, comme le dit M. Seebohm, la question est une question ouverte. Un des disciples les plus profonds et les plus sérieux de cette école, dont MM. Green et Freeman sont cités d'ordinaire comme les principaux représentants, M. Stubbs s'exprime lui-même avec précaution sur le sujet ; le problème est discuté en même temps en France, en Allemagne et en Amérique. M. Seebohm sent très bien l'opposition fondamentale de ses vues avec celles de M. Green. Il dit : « Le résultat d'une enquête strictement économique pourrait bien prouver qu'à la formation de l'Angleterre contribuèrent plus d'éléments que les envahisseurs anglais de la Bretagne n'en apportèrent dans leurs barques. » Malgré l'absence de témoignages irrécusables que regrettait si fort M. Green, on peut admettre comme

possible « que l'histoire économique trouve parfois de solides points d'appui qui permettent d'établir des liens qui manquent dans l'histoire constitutionnelle; et il ne s'ensuit pas que la continuité perdue pour l'une ne puisse pas avoir été conservée pour l'autre. » Nous ne pouvons mieux exposer la théorie et la méthode de M. Seebohm qu'en reproduisant ses propres paroles :

« La communauté de village anglaise, comme celle du continent, habitait un territoire sans clôtures, mais nettement limité : c'est l'*open field system;* elle y était curieusement attachée et adoptée et en était en apparence inséparable, comme le mollusque de sa coquille. Les débris de cette coquille, après qu'elle eut été brisée, survivent encore dans les paroisses où aucune loi autorisant les clôtures (Enclosure Act) ne les a encore fait disparaître. Le système du territoire commun ou sans clôtures peut être aujourd'hui encore étudié sur le terrain même dans le village (township) où j'écris (celui de Hitchin), aussi bien que dans beaucoup d'autres. Il y a encore aujourd'hui des gens qui ont occupé et exploité des fermes sous ces règles incommodes, qui en comprennent les termes et les singuliers détails. Profitant de cette circonstance, la méthode employée dans cet essai consistera d'abord à nous familiariser avec les noms, caractères distinctifs du système anglais de l'open-field, de façon qu'on les reconnaisse facilement dès qu'ils se présenteront, puis, en procédant du connu à l'inconnu, à rechercher ces traits distinctifs dans le passé aussi loin que les documents nous le permettront. Connaissant ainsi l'exploitation du sol, nous étudierons ses habitants; nous examinerons comment la communauté de village anglais, réduite au moyen âge au servage, s'adaptait à la condition de la terre; puis, allant de nouveau du connu à l'inconnu, il sera peut-être possible de distinguer si, aux temps historiques, elle avait été jamais libre, ou si le servage y était aussi ancien que l'exploitation même du sol. »

Il va sans dire que, d'après M. Seebohm, le servage était aussi ancien que ce système même d'exploitation. Il lui importait assez peu de savoir quels maîtres le pays avait trouvés; le système agraire était le même il y a deux mille ans; il s'est usé peu à peu lui-même depuis un millier d'années; que la race conquérante et dominante fût celle des Celtes, des Angles, des Saxons, des Danois ou des Normands, la communauté ne cessa de pratiquer le même mode de culture, de tenure et d'habitation, et retomba toujours dans le système de la génération précédente. C'est encore à M. Seebohm que nous demanderons de nous exposer les résultats de ses recherches.

« Pendant toute la période qui s'étend de l'époque pré-romaine à notre temps, nous avons trouvé en Bretagne deux systèmes parallèles d'économie rurale côte à côte, mais séparés et agissant sur des voies tout à fait différentes, en dépit des invasions romaines, anglaises et

normandes : celui de la *communauté de village* dans les districts orientaux de l'île, celui de la *communauté de tribu* dans les districts occidentaux. Aussi loin que l'on puisse remonter à l'aide des documents, ces systèmes présentent deux caractères communs : la communauté et l'égalité, et chacun était associé à un régime particulier d'exploitation du sol en commun et sans clôtures (the open or common field system of husbandry). Ces deux formes différentes du régime d'exploitation commune se maintinrent tout le temps distinctes et le sont encore dans ce qui reste d'elles ou qui leur survit.

« Aucun de ces deux systèmes ne paraît avoir été introduit en Bretagne pendant une période historique remontant au moins à deux mille ans.

« D'une part, la communauté de village des districts orientaux était liée à un système déterminé de culture qui, antérieur à l'invasion romaine et amélioré pendant l'occupation romaine, fut continué jusqu'à la fin sous cette forme d'exploitation triple et commune (that three-field form of the open-field system) qui est devenue le champ d'action de la communauté anglaise de village. L'égalité des parcelles de terrain et la succession indivise qui préservait cette égalité sont des marques évidentes, non d'une liberté originaire, non d'une répartition allodiale du sol d'après le système de la « mark » germanique, mais d'un servage fixe sous l'autorité d'un maître, un mode de tenure à demi servile, qui impliquait un simple usufruit, concédé seulement à vie ou à la volonté du seigneur, et qui n'entraînait avec lui aucun droit d'héritage. Cependant ce servage n'était pas pour la masse du peuple un état de dégradation ; c'était au contraire un pas en avant hors de l'esclavage primitif. Pendant les douze cents ans où s'étendent les preuves directes tirées des documents anglais, la tendance est manifeste vers une liberté de plus en plus grande. En autres termes, à mesure que le temps a marché pendant ces douze cents années, le servage de l'ancien ordre de choses s'est peu à peu brisé sous l'influence de causes quelles qu'elles soient, qui ont produit l'ordre de choses nouveau. »

Pour appuyer sa théorie, qui ne paraît pas d'ailleurs à l'abri de la critique, M. Seebohm a utilisé un grand nombre de documents ; il a tiré des trésors d'informations des rôles des centaines, des comptes des baillis et autres comptes de manoirs, dont on n'a que récemment reconnu l'inépuisable richesse. Mais il semble avoir entièrement négligé un champ d'observations : plus que les arguments fournis par le système irlandais et gallois, le système scandinave aurait fourni matière à d'instructifs rapprochements. Nous comptons que M. Seebohm ou quelque autre érudit en fera profiter le monde savant.

En dehors des résultats spéciaux auxquels il est arrivé, M. Seebohm montre combien peu la conquête successive et les révolutions politiques ont altéré le caractère national. La destruction de l'heptarchie, la conquête normande, la rupture avec Rome, la destruction de la

monarchie, l'usurpation de Cromwell, la révolution aristocratique de 1688 n'ont, après tout, agi qu'à la surface, et ont eu beaucoup moins d'influence sur les choses que le changement du travail hebdomadaire dû par le tenancier à son seigneur, en une redevance en argent. Dans le passage cité plus haut, M. Seebohm parle de « ces influences, quelles qu'elles soient, » qui ont conduit à la disparition du servage. Ailleurs, il exprime l'opinion que « l'influence du christianisme ne peut être appréciée trop haut; mais il y eut aussi une influence purement économique à l'œuvre : c'est celle des Danois, qui ont laissé des traces dans les usages particuliers du nord de l'Angleterre. M. Seebohm estime que dans le Domesday book, les *Theows* et les *Servi* n'existent pas dans les parties de l'Angleterre soumises aux Danois; mais il n'indique pas combien fut grande l'influence exercée par ces émigrants du nord sur la communauté entière. Les *Adscripti glebae* étaient inconnus au nord de Watling Street. Il indique comme étant l'origine de la communauté de village en Angleterre, non le système de la « mark » germanique cher à M. Green, mais celui de la « villa » romaine. Malgré l'originalité de pensée et de recherche dont il a fait preuve à ce sujet, sa théorie reste très discutable. Le « three-field system, » qu'il semble vouloir identifier avec l'origine romaine du village, existait manifestement en Germanie. P. 75, il mentionne la location de villages affermés aux villageois, dont il est souvent question dans le comté danois de Nottingham, mais il ne fait pas ressortir toute l'importance constitutionnelle de ce fait qui montre l'origine de la *Firma burgi*, et qui explique comment un village a pu devenir un bourg. Nous regrettions plus haut que M. Seebohm n'eût pas tiré parti des documents scandinaves; il est facile de prouver par un exemple combien cette omission est fâcheuse : M. W. Arnold, dans sa *Deutsche Urzeit*, a essayé de rattacher les terminaisons des noms de lieu en *ing* et en *ingen* à des établissements d'Alemans et de tribus bavaroises, celles en *heim* ou *ham* à des établissements de tribus franques, théorie que M. Seebohm est disposé à admettre; mais elle s'écroule si l'on considère combien les terminaisons en *heim* et en *ham* sont fréquentes en scandinave, comme celles en *heimr* le sont en vieux norois, et si l'on se rappelle que *ing* et *ingen* sont encore aujourd'hui représentés dans les noms de lieu scandinaves; on les trouverait aussi très facilement dans les chartes en vieux norois et, croyons-nous, dans l' « Earth-book » du roi Waldemar, le Domesday-book du Danemark. Quoi qu'il en soit de ces critiques, le livre de M. Seebohm est dans son ensemble la plus solide contribution à l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre qui ait paru depuis le grand ouvrage de M. Stubbs.

Les plus anciennes explications tentées en Angleterre d'un système qui tombait déjà en décadence se trouvent au XVIe siècle. On a dit que le sol de l'Angleterre a dû être à un certain moment divisé entre des favoris et des capitaines; ceux-ci auront ensuite réparti leurs tenanciers, esclaves pour la plupart, d'après ce singulier mode de distribution. Nous voyons maintenant les points faibles de cette théorie. Pourquoi les auteurs du système se sont-ils rencontrés à établir partout le même mode de tenure? Comment en sont-ils arrivés à inventer les règles extrêmement compliquées de la culture coopérative dont l'existence ne faisait pas doute? Que signifie l'organisation d'une administration et d'une juridiction communes qui se trouve partout où l'on fait la moisson en commun? Maurer a répondu à ces questions par sa théorie de la Mark. M. Seebohm aussi donne une place à la communauté de village et à la culture coopérative; mais, pour lui, la communauté est encore à son origine une création du seigneur propriétaire du sol; les vilains ont été d'abord des esclaves, ou ne se distinguaient pas de ses esclaves. M. Seebohm a sans contredit puisé ses renseignements à la vraie source; des recherches plus approfondies et plus attentives dans les anciens documents jetteront certainement la lumière sur beaucoup de points encore enveloppés d'obscurité. Il a enfin exposé avec une abondance de détails inconnue jusqu'ici le mode étrange d'après lequel on trouve les tenanciers répartis. La question principale est maintenant de savoir la situation des tenanciers dans l'état de villenage. On dit que M. Seebohm poursuit ses recherches sur le même domaine et qu'il prépare une histoire du « Manoir » en Angleterre.

M. Seebohm s'est appliqué à éclaircir un seul point de l'histoire économique. Si l'on veut avoir une vue d'ensemble de l'histoire de l'évolution économique en Angleterre, nous pouvons recommander le livre de M. Cunningham sur le développement de l'industrie et du commerce anglais[1]. Le sujet est très vaste; l'auteur l'a traité brièvement, mais complètement. Cette brièveté ne lui permettait pas d'employer les documents d'une façon aussi brillante que M. Seebohm l'a fait dans son livre; nous ne trouvons pas non plus chez lui la même originalité de pensée. Il s'est proposé de montrer l'action constante des influences qui ont conduit de l'ancien état de choses au nouveau, et aussi les rapports qui existent entre l'histoire industrielle et l'histoire politique. Au début, il admet, sans hésiter, que la « mark » germanique est la base sur laquelle repose la communauté anglaise.

1. *The growth of english Industry and Commerce.* Cambridge university press, 1882.

Son livre a précédé celui de M. Seebohm ; s'il avait pu le connaître, il n'est pas douteux qu'il n'eût été obligé de remanier ses premiers chapitres. Il paraît le plus faible justement pour cette époque primitive que M. Seebohm a traitée si complètement ; de là quelque confusion dans ce qu'il dit des origines de la propriété foncière. Tacite, le Fleta et les coutumes allemandes d'Altenstadt en 1485 par exemple, ne sauraient être allégués sur le même point. Nous comprenons que M. Cunningham ne soit pas convaincu par tous les arguments de M. Coote dans ses « Romains en Bretagne; » mais nous ne pensons pas qu'après avoir lu le livre de M. Seebohm, il continuât à nier la théorie de M. Coote, que le système romain de tenure n'a pas cessé d'exister en Bretagne. « La prétention persistante de ce mode de tenure, dit M. Cunningham, est incompatible avec l'existence de la mark ; nous pourrions expliquer l'existence d'un système agraire tel que celui du XVIe siècle, mais non la mark qui l'a précédé, et qui paraît avoir été presque universelle. » M. Cunningham n'a pas fait attention que le système de la mark n'était pas un fait assuré, mais tout au plus une théorie acceptable ; il a sacrifié au désir d'être clair et simple la discussion nécessaire des théories. Comparez par exemple ce qu'il dit, p. 44, du système social à l'époque saxonne avec le chapitre de M. Seebohm intitulé « Saxon evidence, » et ce qui dans les deux ouvrages a trait aux services dus par les vilains à l'époque féodale.

Mais d'autre part, lorsque M. Cunningham est sorti de ces temps primitifs, que la rareté des documents nous rendent si obscurs, il devient moins confus, et il termine son livre par un admirable résumé, où il expose des vues intéressantes sur l'avenir. L'appendice est enrichi de plusieurs tables qui montrent la valeur comparative des monnaies, des salaires, du blé, etc. ; l'accroissement comparé des revenus publics et de la dette nationale, de la population et des exportations. Terminons par une citation sur Guillaume le Roux, où M. Cunningham se rencontre avec M. Freeman, sur le livre de qui nous reviendrons plus tard :

« L'histoire des règnes des deux fils de Guillaume le Conquérant met en pleine lumière l'extraordinaire influence exercée par le caractère de ce roi sur la condition entière de la société et sur les rapports de la vie privée. Guillaume le Roux, avec une certaine bienveillance chevaleresque, mais ne craignant ni Dieu ni homme, saisit toutes les occasions d'exactions que l'ingénuité de Ranulf Flambard put lui procurer, pour entretenir un corps de mercenaires et pour payer la construction des châteaux et des défenses élevés à Londres, à Carlisle et ailleurs. C'est à cette époque que le service militaire dû par les tenanciers fut pour la première fois explicitement demandé ; tout ce qui se trouvait en germe

dans le Domesday book sans y être nettement formulé nulle part reçut alors ses développements logiques et implacablement exigés. L'impôt féodal était une aide donnée en cas de nécessité, et l'art des conseillers de la couronne consista à faire naître ces nécessités ; chaque grand office, auquel étaient attachés des revenus de toutes sortes, fut considéré comme une possession concédée par le roi, qui, en le concédant, pouvait fort bien en demander un relief. Quant aux responsabilités publiques des officiers de la couronne, on n'y songea pas, et l'on oublia que la mission des évêques était sacrée. »

Bien des gens penseront que ces quelques lignes en apprennent aussi long que les deux volumes de M. Freeman sur Guillaume le Roux.

C'est envers les travaux de M. Guest que tous ceux qui se sont occupés de l'histoire primitive de l'Angleterre doivent être et se reconnaissent comme les débiteurs. Ce fut son exemple et son éloquence qui dès l'abord enflammèrent ces écrivains du zèle qu'ils ont déployé depuis dans leurs travaux. M. Guest n'était pas un simple archéologue; ce n'est pas la simple curiosité qui l'attirait ; d'autre part il ne s'épargnait aucune fatigue dès qu'il y avait la moindre chance de découvrir un fait isolé de nature à répandre la lumière sur toute question purement historique. Nous connaissons des spécialistes qui ont candidement offert les trésors de leur science à M. Guest, et qui ont été surpris de voir que le grand antiquaire en savait dix fois autant qu'eux sur leur propre domaine. Aussi est-ce avec reconnaissance que nous voyons les travaux disséminés de ce père des historiens réunis en deux volumes[1]. Le titre donné à cette collection : *Origines celticae* n'en indique pas le véritable contenu, car la plus grande partie du t. II est occupée par des essais sur l'histoire primitive de l'Angleterre. Les origines celtiques ne sont par malheur qu'un fragment. M. Guest semble s'être proposé d'écrire l'histoire de la Bretagne et de ses habitants jusqu'à la fin de la conquête du pays par les Angles et les Saxons. Par un examen attentif des noms géographiques, des traditions mythologiques et des associations ethnologiques, joint à des considérations philologiques et à l'interprétation des anciens monuments, l'écrivain a cru possible non seulement de montrer ce qu'était la nation dans sa patrie britannique, mais encore de marquer les différentes étapes de son mouvement vers l'ouest. Mais il n'a fait qu'entasser des matériaux ; sans vie, sans mouvement, presque sans ordre, ils n'intéresseront que les érudits ; ces matériaux ont cependant assez de valeur pour que M. Stubbs et M. Deedes aient entrepris de les

1. *Origines celticae*. 2 vol., Macmillan, 1883.

publier. M. Guest n'était pas au courant des derniers résultats obtenus par la philologie comparée et ignorait la méthode philologique, néanmoins ses recherches étaient si approfondies que la plupart de ses conclusions sont correctes. Il est parfois sévère pour des écrivains dont les œuvres ont été largement répandues, ainsi pour le philologue Isaac Taylor, dont l'ouvrage *Words and Places* est devenu presque classique. Il est inutile de dire que M. Green a, dans son *Making of England*, fait entrer toutes les conclusions des mémoires de M. Guest sur les premiers établissements anglais dans la Bretagne méridionale, sur la conquête de la vallée de la Severn, sur la chute d'Uriconium, etc. Ils étaient depuis longtemps à la portée de tout le monde dans les colonnes du *Philological Journal*.

MM. Gairdner et Spedding ont aussi réuni en un volume plusieurs essais épars dans différents recueils[1]. M. Spedding expose clairement la conduite du roi d'Angleterre Jacques Ier dans l'affaire de sir T. Overbury, mais il n'a pas de nouvelles preuves externes à nous présenter pour absoudre le roi. Les essais de M. Gairdner sur les Lollards et sur Catherine d'Aragon sont bons à lire; dans le dernier cas surtout, les pratiques mesquines et rusées qui caractérisent les négociations diplomatiques au XVIe siècle sont bien mises en lumière. Mais aucun des écrits qui composent le volume n'ajoute rien de nouveau ni n'épuise le sujet.

Les érudits ont depuis longtemps senti le besoin d'un manuel de littérature historique; le premier travail spécial sur ce sujet qui ait été publié en Angleterre est celui de MM. Gardiner et Mullinger[2]; il a reçu du public l'accueil favorable qu'il méritait; mais ce livre est spécial à l'histoire d'Angleterre; il y avait lieu d'écrire sur le même plan un ouvrage d'un caractère plus étendu. C'est ce qu'a entrepris de faire M. C. K. Adams, professeur d'histoire à l'université de Michigan[3]; il a voulu donner « de courtes descriptions des plus importantes histoires écrites en anglais, en français et en allemand, avec des indications pratiques sur les méthodes et les progrès de l'histoire. » Ce que demande tout homme qui étudie, c'est en effet une bonne bibliographie. M. Green, dans sa brève histoire du peuple anglais, a été le premier, autant que nous pouvons le savoir, à indiquer avec toute la précision possible, en tête de chaque chapitre, les principales sources de son récit. Gibbon, le roi des historiens, en

1. *Studies in english history*. Edimbourg, Douglas, 1882, cf. *Rev. hist.*, XXI, 248.

2. *Introduction to the study of english history*. Kegan Paul, 1881, cf. *Rev. hist.*, XIX, 426.

3. *Manual of historical litterature*. New-York, Harper, 1882.

sentait si bien la nécessité, qu'il conçut l'idée de mettre comme préface à son grand ouvrage un exposé succinct et un examen critique des sources et matériaux qu'il avait employés; mais il recula effrayé par le travail minutieux qu'une pareille entreprise lui aurait imposé, et il se contenta de citer à la façon ordinaire ses autorités au bas des pages. Plus récemment M. Th. D. Hardy, dans son célèbre *Descriptive Catalogue*, a employé vingt années de sa vie à décrire les matériaux relatifs à l'histoire de la Grande-Bretagne jusqu'à l'année 1327, et l'on annonce que le travail sera continué par M. C. T. Martin, du Public record office. Mais un ouvrage d'ensemble manque encore. M. Adam nous l'a-t-il donné? En réalité il n'a guère fait autre chose que reprendre, en l'élargissant, l'œuvre de MM. Gardiner et Mullinger; mais il n'a pas assez reconnu tout ce qu'il leur devait; il a, sans en avertir le lecteur, fait entrer tout leur livre dans le sien. D'autre part, le plan qu'il a suivi l'a conduit à de nombreuses répétitions, et nous serions surpris si les comptes-rendus étaient de la même main que les « indications pratiques. » Il y a des contradictions; ainsi, tandis que, dans les comptes-rendus, l'histoire de France par M. Duruy est appréciée comme « la meilleure histoire de France, sans contredit, qui ait été encore écrite dans le petit espace de deux volumes, » il n'est pas même mentionné dans les « indications pratiques. » On peut aussi relever des omissions, mais elles étaient inévitables, et nous devons reconnaître que nous avons consulté plusieurs fois ce livre avec fruit. Mais aussi les inexactitudes y sont nombreuses : ainsi *Coate* pour *Coote*; « *early settlements of Romans* in south Britain, » au lieu de « *early english settlements* in S. B., » par Guest. Les appréciations très générales dans les comptes-rendus, qui remplissent une si large part du volume, ne nous paraissent pas d'une grande utilité. L'analyse qui précède le volume, l'index qui le termine et les notions sur la méthode historique en sont les meilleures parties. Le malheur est que chaque année apporte une si grande quantité de livres d'histoire qu'un livre comme celui de M. Adams devrait être sans cesse mis au courant : dans dix ans il sera trop vieux. Notons à ce propos que le journal le *Bibliographer* de Londres a commencé récemment la publication d'une liste mensuelle de tous les livres publiés qui entrent au stationer's Hall.

Un signe de l'intérêt croissant provoqué par des livres comme celui de M. Green est la publication récente de manuels sur l'histoire primitive de la Bretagne. Un bon spécimen de cette série a été fourni par M. Scarth[1]. Il a voulu nous faire connaître les résultats des

1. *Roman Britain*. Soc. for promoting christtian knowledge (sans date). Deux

recherches archéologiques; « mais il s'est proposé encore un autre but, celui de montrer comment les événements qui se sont accomplis aux temps passés ont été dirigés par le Tout-Puissant pour le bien de l'homme. » Mais, comme la conversion de la Bretagne au christianisme est précisément le sujet sur lequel nous avons les informations les plus obscures, et comme M. Scarth est naturellement incapable de nous en apprendre rien de nouveau, il eût bien mieux valu, avant de songer à interpréter les intentions du Tout-Puissant dans ces événements, nous dire en quoi précisément ils ont consisté. Le livre de M. Scarth est cependant assez consciencieux, malgré sa sécheresse; l'auteur n'a pas cherché, comme on pouvait le craindre, à exécuter sa menace ni à troubler l'esprit du lecteur de sens commun par des niaiseries ecclésiastiques; à la fin seulement il adresse une pieuse prière à la grâce divine, à la façon des chroniqueurs du moyen âge : « Puisse-t-elle faire de cette île, autrefois sans importance, le centre d'un grand empire, veiller sur elle et la protéger toujours : *Esto perpetua !* » Le pharisaïsme du moyen âge paraît étrange au XIXe s., excepté chez un clergyman.

La science est le redressement des erreurs; cela est vrai surtout de l'histoire. Les livres de classe fourmillent; chaque grande maison de librairie en publie sous la direction de très respectables historiens : M. Green, M. Creighton, miss C. Young, M. Gardiner; ils font tous de leur mieux pour que ces manuels atteignent au plus haut degré de correction. Dans les écoles on met aux mains des enfants des livres clairement écrits : « Récits de l'histoire d'Angleterre, » « biographies historiques, » pour les soulager des dates et des tableaux chronologiques. L'excellente collection des « Époques de l'histoire anglaise » s'adresse aux classes supérieures; nous ne voyons pas sans regret que le vide entre la « Conquête normande » et les « Premiers Plantagenets » n'a pas encore été comblé. Nous remarquons cependant avec plaisir qu'on se met à réimprimer pour l'usage des jeunes gens d'anciens auteurs originaux. La « Pitt press series » a déjà donné l'histoire de Henry VII par Bacon. La « Cambridge University press » vient de publier celle de Richard III par More[1], avec des notes et un glossaire suffisant pour des élèves. Nous espérons que nos écoliers pourront lire un jour une bonne traduction du latin limpide de Bède.

La chronologie a été traitée d'une façon nouvelle par M. C. T.

autres vol. de la série : *Celtic Britain*, par M. Rhys, et *Anglo-saxon Britain*, par M. Grant Allen, ont déjà été annoncés par la *Rev. hist.*, XXII, 244.

1. *More's history of Richard III*. Cambridge univ. press, 1883.

Ensor[1]. Pour aider à la mémoire par les yeux, elle est représentée comme un tableau. Les principaux événements de toutes les nations d'Europe et d'Amérique sont indiqués. Les divers pays sont des lignes horizontales et parallèles; des lignes verticales et équidistantes les divisent en décades. On saisit ainsi d'un coup d'œil tous les événements accomplis en Europe pendant la même décade. On a apporté les plus grands soins à faire ressortir les événements d'après leur valeur relative : on a employé un grand nombre de caractères différents, et les plus grands faits se détachent au milieu d'un espace laissé blanc. Ce livre a demandé dix-sept ans d'un labeur sans relâche. Beaucoup de salles de lecture sont ornées des cartes historiques de Sprüner; la carte de M. Ensor, ramenée à une moindre échelle (l'original a 54 pieds de long), ferait très bonne figure à côté.

L'histoire locale est actuellement l'objet de très nombreuses publications. Il y a peu de villes qui n'aient trouvé leur historien : Londres, Norfolk, Nottingham, Bristol, la liste est presque infinie des monographies publiées pendant les deux dernières années. Il est curieux de constater combien d'archéologues n'ont jamais fait autre chose que d'assembler des matériaux pour l'histoire de leur ville natale. Un très médiocre spécimen d'histoire locale est tombé entre nos mains[2]. Nous laisserons pour une autre fois ce sujet ainsi que celui des biographies individuelles ou collectives. Il suffira de dire que l'ouvrage dont nous parlons est le moins sensé qui nous soit passé sous les yeux; ses absurdités ne sont pas même amusantes : l'auteur a voulu en faire la préface d'une liste des criminels exécutés au château d'York. Il commence par une table chronologique partant de la création du monde. C'est assez dire.

Nous terminerons ce bulletin en parlant d'un livre qui tient plus du roman que de l'histoire : le don Juan d'Autriche, par sir W. Stirling-Maxwell[3]. Le secret de la naissance et de l'éducation de don Juan, la soudaineté avec laquelle il sortit d'une obscurité absolue pour arriver à jouer le rôle le plus brillant, tout cela ressemble aux aventures de Gil Blas de Santillane. Le récit de sa carrière si accidentée, de ses combats contre les Maures de Grenade, puis contre les Turcs à Lépante, semble détaché de l'œuvre de Cervantès, qui, d'ailleurs, servit à Lépante et assista aux mêmes scènes. Dans son noble et chevaleresque caractère, don Juan a plus d'un trait de ressemblance avec le chevalier de la Manche. L'auteur s'est interdit tout portrait

1. *Chronological Chart.* Londres, Stanford, 1883.
2. *York of York Castle,* by captain Twyford. Griffich of Farran. 1883.
3. *Don John of Austria.* Longmans. Two vols. 1883.

superflu de ce caractère. « Le lecteur, fait-il observer, aura tiré lui-même ses conclusions sur le caractère de don Juan d'après le récit même de sa vie. Ses actes le peignent fidèlement. » Tout ce qui rend un homme cher aux cœurs de ses compagnons, don Juan y excellait. Après la bataille de Lépante, dédaignant tout profit personnel, il renvoya sans rançon les deux fils de l'amiral turc qui avait été tué, et annonça le fait à la sœur de Sélim par une lettre qui est un modèle de sentiments chevaleresques. Comparez la lettre de don Juan avec celle du brutal Sélim, que nous avons traduite d'après une copie conservée au Record Office ; on y voit bien l'opposition du christianisme et de la barbarie.

Copie d'une lettre de Sélim II à don Juan d'Autriche.

Moi, le grand sultan Sélim, maître de la plus grande partie du monde habité, de Dandinople (!) et d'Albanie, du grand État de Dalmatie, de Damas et de Romanie... empereur de Trébisonde, souverain à qui personne ne peut être comparé à cause de la Carmanie, et dont la Russie entière doit subir les commandements, empereur du grand Khan et roi de toute l'Arménie, maître de toute Jérusalem, que pleurent les chrétiens, roi de beaucoup plus d'autres grands royaumes qu'on n'en peut énumérer ici, empereur et roi des trois parties du monde, dont deux sont dans ma main. Toi, prince don Juan d'Autriche, toi prince de petit avoir, jeune homme fortuné... voici que je t'envoie un présent qui est au-dessus de ta condition ; et je te dis pourquoi je te fais ce présent : trois longues robes... Tout cela, je te le donne, non pour cause d'amitié, non par la crainte que tes actions pourraient me faire éprouver ; mais je te l'envoie pour mes cousins qui sont avec les fils du malheureux et infortuné Piali Pacha, de si grand pouvoir, nom et renom, que tu as tué dans ta dernière bataille, qui était mon frère et avait épousé ma sœur, qui dans ma noble cour était hautement estimé ; afin que tu les traites comme tu dois le faire, qu'ils soient assis à ta table, qu'ils aillent côte à côte avec toi, et pour que, faisant ainsi, je déclare que tu es, toi, Jean d'Autriche, un prince d'estimable renom... Et garde-toi de ma colère et de ma grande puissance ; car auparavant mon glaive dormait, mais prends garde maintenant qu'il ne se réveille de son sommeil.

Don Juan à la sœur de Sélim.

Noble et vertueuse dame. Lorsque Mahomet bey et Saïd bey, vos frères, furent conduits dans ma galère après la défaite de la flotte turque dans le combat, considérant la misère à laquelle est exposée la faiblesse humaine et l'incertitude de la condition de l'homme, et que ces nobles jeunes gens étaient sur la flotte plutôt pour leur plaisir et pour tenir compagnie à leur frère que dans l'intention de nous faire du mal, j'ai résolu, non seulement d'ordonner qu'ils fussent traités comme il con-

venait à leur rang, mais de leur rendre la liberté quand j'en trouverai l'occasion. Mon intention fut grandement fortifiée quand je reçus votre lettre si pleine de tristesse et d'affection fraternelle, et montrant un si grand désir pour la liberté de vos frères. Comme j'étais déjà dans l'espoir d'être en état de les mettre tous deux en liberté, à mon grand regret il arriva à Mahomet bey la fin de tous les chagrins, qui est la mort. Aujourd'hui je rends Saïd bey à la liberté ainsi que les autres prisonniers pour lesquels il me l'a demandée, comme j'aurais aussi rendu libre celui qui est mort, s'il était encore vivant. Et croyez, madame, que c'est pour moi un plaisir particulier qu'il soit en mon pouvoir de remplir et de satisfaire, en partie du moins, votre désir, tenant, comme je le dois, en haute estime le caractère que vous portez. Le présent que vous m'avez envoyé, je ne l'ai pas accepté, mais je l'ai laissé entre les mains de Saïd bey, non pas du tout parce que j'apprécie peu ce qui me vient de vos mains, mais parce que ce fut la coutume de mes ancêtres de ne pas recevoir de présents de ceux qui réclament leur assistance; au contraire, de conférer des faveurs, et comme telles, je l'espère, votre frère et ceux qui l'accompagnent seront reçus. Vous pouvez aussi vous assurer que ceux qui vous appartiennent deviendront mes prisonniers. Je veux d'aussi bon cœur qu'aujourd'hui leur donner la liberté et faire tout ce qui peut vous être agréable. De Naples, le 15 de mai 1573.

Don Juan.

Par sa parfaite loyauté à l'égard de son frère Philippe II, qu'aucune ingratitude ne peut tarir, par ses tendres attentions pour sa nourrice Magdalena de Ulloa, par sa foi enfantine dans ses différents pères spirituels, qui semble être une piété toute naturelle, sans aucun alliage de bigoterie, il commande notre admiration. Les vices qu'il a contractés étaient ceux de son temps, augmentés par ses maîtres, bas et fourbes. « Je me défie de lui à cause de ses manières séduisantes, disait Guillaume le Taciturne, et je suis d'autant plus sur mes gardes contre sa force. » Mais le Taciturne lui-même n'était pas au-dessus de la tricherie et de la trahison qui distinguent les négociations de cette époque. Tout ce qu'on peut dire, c'est que don Juan paraît avoir été moins dénué de scrupule que tout autre Espagnol de son temps. Quant à ses amours, elles semblent avoir excité l'admiration plutôt que le blâme de ses contemporains; l'ambassadeur vénitien admet qu'il les poursuivit « sans outrage ni pour les pères, ni pour les maris. »

C'est autour de cette figure maîtresse du XVIe s. que sir W. Stirling-Maxwell a groupé son histoire. On ne pouvait choisir un caractère plus séduisant, une carrière plus romanesque, une vie plus pleine d'aventures, une figure plus dramatique, si brusquement disparue à la fleur de l'âge. Ce livre est un drame, bien conçu et exécuté avec

un soin et une recherche singulières. La brillante culture de la noblesse espagnole, où chaque grand était le roi de sa petite cour, le dernier effort pour l'indépendance fait par les Maures de Grenade, la scélératesse des pirates barbaresques et la brutalité générale de la vie maritime, la prédominance maudite de la barbarie turque en Orient, la lutte opiniâtre des Pays-Bas pour leur indépendance, et par dessus tout l'ombre sinistre de Philippe II et de sa bigoterie religieuse, telles sont les scènes que l'auteur nous a peintes de main de maître. Ni peine ni argent n'ont été épargnés pour assurer l'exactitude des détails. M. Stirling Maxwell a longtemps résidé en Espagne même; il possédait sur la littérature espagnole une bibliothèque sans rivale parmi les collections particulières; il a dépouillé les archives de Simancas et mit largement à contribution ses amis. Feu M. Rawdon-Brown lui a envoyé des copies prises aux archives de Venise; le British museum et le Record office lui furent de riches mines à exploiter. Les publications de la commission d'histoire de Belgique lui ont été naturellement d'un grand secours, mais il paraît avoir examiné aussi les originaux. Pris dans son ensemble, le livre a été écrit d'après des mss. en grande partie inédits; l'appendice contient une bibliographie complète et de nombreuses dépêches diplomatiques imprimées in-extenso. Nous avons rarement vu une monographie écrite avec plus d'ampleur, de sensibilité et en même temps d'éclat. L'ouvrage est enrichi de portraits des principaux personnages, avec une vaste collection de blasons, d'armes, d'œuvres d'armes, de médailles, de dessins concernant les équipements de l'armée et de la marine, les galères, les frégates et autres vaisseaux du XVIe s.; avec une multitude de lettres ornées empruntées aux livres contemporains, qui jettent une pleine lumière sur les mœurs, les habitudes et les ornements de l'époque. La reliure même est un chef-d'œuvre et réjouirait le cœur de M. Ruskin lui-même; quant au prix, est-il besoin de dire qu'il est digne de la beauté du livre? La vie de Charles-Quint dans son monastère, le siège d'Anvers, don Juan d'Autriche forment une brillante série à laquelle M. Stirling-Maxwell aurait sans doute ajouté d'autres numéros, si la mort n'était venue l'interrompre.

On remarquera que la tendance générale qui s'est manifestée dans ces derniers temps pousse les historiens vers les questions sociales et économiques. Les histoires qui se rapportent exclusivement à la personne des rois ou à la diplomatie des cabinets ne commandent plus l'attention comme par le passé. A cet égard, M. Green peut être considéré comme ayant inauguré une nouvelle ère dans la manière d'écrire l'histoire pour le peuple. Pour ce motif, le Guillaume le

Roux de M. Freeman a peu attiré l'attention, et c'est seulement la richesse avec laquelle a été publié le livre de M. Stirling-Maxwell qui lui a assuré le succès : un exemplaire de l'édition de luxe, mis en vente à 25 l., a été vendu récemment dans une vente publique 40 l. (1,000 fr.). L'état d'une société où M. Bradlaugh et M. George jouent un si grand rôle contribue aussi à expliquer pourquoi des ouvrages comme ceux de M. Seebohm et de M. Cunningham sont publiés et lus avidement; le livre de M. Seebohm a déjà eu deux éditions. Aujourd'hui, les lecteurs se détournent du récit des brillants exploits accomplis par nos anciens souverains; ils aiment mieux connaître par quels moyens on put faire les dispendieuses guerres avec la Normandie et la France, quelles souffrances elles firent endurer à la masse du peuple ou quels sacrifices furent imposés à ceux qui possédaient. De là la popularité d'ouvrages comme celui de M. Th. Rogers sur l'histoire de l'agriculture et du prix des choses. C'est un champ en partie encore inexploré. Il est très rare de trouver dans les livres modernes des renvois aux documents conservés dans les archives de presque toutes les nations; excepté à nos « State Papers, » relativement sans importance. Ce sont là cependant les matériaux qu'il faut mettre en œuvre, si l'on veut produire des idées nouvelles. Nous savons ce que Niebuhr a pu faire pour l'histoire de Rome avec un nombre infiniment petit de documents. Les anciennes archives d'Angleterre attendent quelque Niebuhr qui sache leur arracher leurs secrets. Les anciens chroniqueurs sont maintenant relativement bien connus, mais les gens les mieux informés ignorent encore les vastes richesses cachées dans les archives accumulées par le temps. La difficulté de les déchiffrer et de les manier demandera la collaboration des paléographes et des historiens; de leurs efforts combinés nous pouvons espérer d'étonnantes découvertes. C'est la méthode qu'a appliquée M. Seebohm et on peut le suivre comme un excellent modèle.

J. G. Black.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

W. Robertson Smith. **The prophets of Israel and their place in history to the close of the eighth century B. C.**, eight lectures. Edinburgh, Black, 1882; XVI et 444 p. in-8°.

M. Robertson Smith est, si nous ne nous trompons, un des chefs de la jeune école théologique écossaise, qui s'efforce d'introduire au pays du calvinisme rigide les principaux résultats de l'exégèse étrangère. Nous croyons même que ce propos lui a attiré des désagréments; mais il nous paraît aussi que M. R. Smith est de ces gens qui, ayant la chance de ne pas être trop en avant de leur entourage pour cesser d'être compris, compensent par le succès obtenu auprès des cercles libéraux les ennuis que leur valent les conservateurs obstinés des vieux usages. Non seulement il nous *paraît*, mais la préface confirme expressément ce que nous soupçonnions. M. Robertson Smith tient pour « le progrès des études bibliques. » Les livres qui contiennent « notre religion, dit-il, sont des documents historiques qui réclament, comme tels, le même traitement dont les fruits ont été si satisfaisants quand on l'a appliqué aux autres sources de l'histoire ancienne. » Les quelques pages placées en tête du volume sont écrites sur le ton d'ardeur et de confiance familier aux réformateurs dans le début d'entreprises dont ils ne soupçonnent point encore les difficultés. J'ajoute que M. R. Smith se place au point de vue de l'école critique la plus moderne et admet avec Graf, Kuenen, Wellhausen et Reuss que les conceptions religieuses des prophètes se sont formées antérieurement à l'élaboration du code mosaïque.

On sait ce que sont les prophètes hébreux pour l'orthodoxie traditionnelle : de simples porte-voix de la divinité destinés à annoncer, quelques siècles à l'avance, la venue du Messie et son œuvre. La critique moderne a rétabli le sens de ceux de leurs écrits qui nous sont parvenus et restitué le rôle qu'ont eu ces personnages dans les destinées de la nation israélite. Les prophètes sont des sortes de conseillers du peuple et des rois, intervenant dans la conduite des affaires politiques. L'histoire n'a pas à les reléguer au chapitre de la littérature ou de la théologie, mais à les mettre au premier plan des événements qu'elle rapporte.

C'est ce que M. R. S. a tenté de montrer, particulièrement pour les plus anciens prophètes sur lesquels nous soient parvenus des renseignements ou dont nous possédions les écrits. Sa première « lecture »

débute par des considérations théologiques dans l'esprit du « protestantisme libéral. » Puis l'auteur expose avec détail la situation du peuple israélite dans l'Orient ancien et le caractère de son dieu particulier Jéhovah (Yahvéh). La seconde lecture, intitulée : Jéhovah et les dieux des païens, reprend le même sujet et l'épuise. Ce n'est qu'avec la troisième : Amos et la maison de Jéhu, que M. R. S entre véritablement dans son sujet. Les cinq dernières traitent successivement de : Osée et la chute d'Ephraïm; le royaume de Juda et les commençements de l'œuvre d'Isaïe ; les premières prophéties d'Isaïe; Isaïe et Michée sous le règne d'Ezéchias ; la délivrance d'Assyrie. Nous nous arrêtons donc, comme le titre l'indique, à la fin du VIIIe siècle avant l'ère chrétienne. En présence de ce sujet volontairement restreint, l'auteur s'est trouvé à l'aise et il a pu donner à son exposition toute l'ampleur désirable.

Bien que ce livre soit à proprement parler un livre de vulgarisation scientifique, il n'est pas dépourvu de qualités originales. Il est remarquable, tout d'abord, par la vivacité et l'élégance de l'exposition ; il témoigne d'une connaissance solide et précise de la littérature du sujet.

Toutefois on y peut signaler, à côté de ces qualités qui ne sont pas à l'usage du premier venu, certains côtés faibles. Sur nombre de points l'auteur croit en savoir évidemment trop long. Il ne semble pas se rendre un compte exact des phases que traversent en ce moment les études hébraïques. On est étonné de rencontrer côte à côte le dogmatisme de la vieille école critique et les procédés beaucoup plus réservés de la jeune école. Avec cette dernière, M. Robertson Smith place les prophètes avant la loi, élimine Joël (dont il ne prononce point même le nom, ce qui est un inconvénient) et le pseudo Zacharie; mais, avec la première, celle d'Ewald et de Bleek, il tient pour inattaquable l'œuvre d'Amos, d'Osée, de Michée et de Proto-Isaïe (sauf les morceaux unanimement condamnés). Et c'est cette confiance en l'authenticité des écrits attribués à ces quatre personnages qui peut seule justifier le titre de son ouvrage. Or, nous doutons que, dans l'état actuel de la critique, un tel système puisse être tenu pour valable.

Si donc la contribution que la nouvelle production du distingué théologien écossais apporte à l'histoire scientifique des Israélites est mince, le livre n'en est pas moins intéressant comme œuvre de transition. En suivant doucement — et sans se douter lui-même de la portée de son action — les remparts derrière lesquels dort une théologie caduque, M. Robertson Smith et ses congénères frayent la voie aux méthodes rigoureuses de la critique.

Maurice VERNES.

MADVIG. L'État romain; sa constitution et son organisation; traduit par Ch. MOREL. Tome I, in-8° de 296 p. (Paris, Vieweg, 1882.)

L'ouvrage de M. Madvig a paru en entier dans l'édition danoise et

dans l'édition allemande. Il forme, dans cette dernière, deux volumes de 593 et 801 pages (Teubner, 1881-1882). M. Morel, qui a entrepris de le traduire, n'en a encore publié qu'une faible partie, la moitié environ du premier volume. J'espère qu'il se hâtera de nous donner le reste. Outre que l'allemand n'est pas accessible à tout le monde, M. Morel a introduit dans le texte original d'heureuses modifications ; il l'a éclairci et allégé ; il a rejeté au bas des pages une multitude de notes qui l'encombraient ; il a ajouté par endroits des remarques personnelles, qui, malheureusement, n'ont pas toujours une grande valeur ; il s'est en un mot efforcé de présenter au public français une édition vraiment française de l'ouvrage et non une copie de la traduction allemande, laquelle, semble-t-il, est assez défectueuse.

Le tome Ier de M. Morel contient trois chapitres, dont les titres sont les suivants : Ch. I. Le peuple romain et son empire. Citoyens et étrangers. — Ch. II. Organisation intérieure du peuple romain. Ses subdivisions. Distinctions des classes. — Ch. III. Le gouvernement républicain, le peuple romain et ses assemblées. Il traite donc de l'état social de Rome et des comices. On ne s'attend pas sans doute à ce que l'auteur dise tout sur les questions qu'il aborde ; il n'en a pas eu d'ailleurs l'ambition. Son but a été de décrire l'État romain dans ses traits essentiels, sans rien omettre de ce qu'il est important de connaître, mais aussi sans insister sur les petits détails. Il s'est proposé non pas de rédiger un immense répertoire de faits, comme le manuel de Marquardt et Mommsen, mais de tracer une image fidèle de la constitution romaine, de montrer quels en étaient les principaux rouages et d'expliquer comment ils fonctionnaient. Bien qu'il n'y ait pas dans ce livre étalage d'érudition, on sent qu'il n'a pas été improvisé à la hâte ; de l'aveu de M. Madvig lui-même, il est le résumé d'un long labeur de cinquante années, et l'on devine ce que l'auteur, considéré par un juge compétent comme « le premier latiniste de l'Europe, » a su dans cet intervalle accumuler de faits et d'idées sur l'histoire de Rome. Il a pourtant un mérite encore plus rare, celui de savoir ignorer. « J'ai eu soin, dit-il dans sa préface (p. XIII), d'indiquer sur chaque sujet ce qui nous est réellement transmis dans les sources, de marquer la limite où commence le doute et où il peut être permis d'avoir recours à des hypothèses pour combler les lacunes ; souvent même j'ai signalé sans ambages les points où s'arrêtent nos connaissances. Cependant j'ai pu assez fréquemment remédier d'une manière satisfaisante à l'incohérence apparente des récits traditionnels et en combler les lacunes par simple combinaison, sans recourir à des hypothèses téméraires ou artificielles. » On voit que, sans aliéner en rien les droits de la critique, M. Madvig ne procède qu'appuyé sur les témoignages anciens ; quand les textes manquent, il n'a garde de suppléer à leur silence, et il se soucie peu d'ajouter un système de plus à tous ceux qu'a déjà suscités l'incertitude des documents. Aussi quelques-uns l'ont-ils accusé d'avoir écrit un ouvrage presque dépourvu de nouveautés. Il leur a répondu d'avance en disant : « Je n'ai voulu

être original qu'en renonçant à toute recherche systématique de l'originalité. »

Au reste, il serait injuste de croire que M. Madvig n'a rien à nous apprendre. Outre qu'il a réussi à porter la lumière sur une infinité de points de détail négligés ou mal connus avant lui, il a très nettement déterminé les droits inhérents à la cité romaine, la condition des peuples vaincus et les divers degrés qui conduisaient de l'assujettissement à l'égalité. Il a exposé avec force les traits qui attestent le caractère aristocratique de cette société où chaque citoyen avait son rang et chaque classe ses privilèges. Patriciens et plébéiens, patrons et clients, centuries et tribus, ordre sénatorial, ordre équestre, *tribuni aerarii*, noblesse, affranchis, toutes ces distinctions sociales ont été soigneusement définies, sans que jamais l'esprit de système altère la vérité scientifique. Le chapitre III, consacré aux comices, est peut-être un peu inférieur, parce qu'il est moins complet; il suffit néanmoins pour donner une notion exacte de ce qu'étaient les assemblées par curies, par centuries, par tribus sous la république, et de ce qu'elles devinrent sous l'empire. L'ouvrage, en un mot, vaut autant par les idées générales qu'il établit que par les faits, toujours bien choisis, qui servent à les démontrer.

J'ai pu cependant y relever, sinon des erreurs, du moins des assertions qui manquent de preuves et des lacunes qu'il eût été bon de combler.

P. 17. L'auteur dit que « le système représentatif était absolument inconnu dans l'antiquité, » et il ajoute en note que les Italiens, durant la guerre sociale, tentèrent de l'organiser à Corfinium. Ce dernier point n'est nullement certain. Il est possible que le Sénat de la ligue se composât de députés élus par les peuples qui la formaient; mais il semble que pour délibérer et voter dans les comices souverains de Corfinium, il fallût résider dans la ville ou s'y rendre exprès. — P. 18, note 5. M. Madvig nie que Rome sous les rois fût une ville de commerce. Comment expliquer alors la création du port d'Ostie et surtout le traité de 509 avec Carthage? — P. 89. Pour lui la plèbe n'a qu'une origine, l'immigration des habitants que la conquête romaine chassait des cités voisines. Ce ne fut pas là assurément la seule cause qui donna naissance à la plèbe; il serait aisé d'en citer plusieurs autres, même sans croire à l'asile de Romulus. — P. 94. M. M. se refuse à admettre que les mariages mixtes aient été introduits par la loi des XII tables. Le témoignage de Cicéron (*De rep.*, II, 37) est pourtant formel, et nous n'avons aucun motif pour le rejeter, avec cette réserve toutefois que la loi des XII tables se borna à confirmer une règle déjà ancienne. — P. 96. Il n'est pas probable que les plébéiens aient eu accès au Sénat dès l'année 509 ou tout au moins dès l'époque des décemvirs; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter aux arguments péremptoires de M. Willems (*Le Sénat romain*, tome I, p. 49 et suiv.). — P. 103. A propos de la clientèle, il eût été intéressant de rechercher quelle fut l'origine de cette

institution. Ce n'est pas assez de savoir « que les clients formaient l'ancienne population d'ordre inférieur, attachée aux citoyens patriciens par lesquels ils étaient tenus dans une dépendance qui se rapprochait du servage. » — P. 110. Contrairement à l'opinion de M. M., rien ne prouve que les plébéiens aient figuré, dès le principe, dans les curies; la seule raison qu'il invoque à l'appui de cette hypothèse, à savoir l'élection des premiers tribuns par l'assemblée curiate, outre qu'elle n'est pas probante, est de plus en contradiction avec un ensemble de faits bien avérés. — P. 126, note 18. La divergence entre Cicéron, *De rep.*, II, 22, et Denys, VII, 59; IV, 20, pour ce qui concerne le nombre des centuries de la première classe, vient tout simplement de ce que l'un parle de l'organisation primitive, et l'autre de celle qui suivit la réforme du IIIe siècle avant J.-C. Sur cette réforme, M. M. adopte le système de Pantagathus; j'ai essayé d'établir ailleurs (*Rev. hist.*, sept. 1881) que ce système est erroné et que la réforme en question n'a pas eu le caractère qu'on lui attribue d'ordinaire. — P. 131, note 11. Le texte de Cicéron (*Philipp.* II, 33) me paraît mal interprété. Ce n'est pas la première classe de la centurie prérogative qu'on appelle au vote, mais la première classe tout entière qu'on appelle après le vote de la prérogative. Quant au mot *renuntiatur* que notre auteur considère comme interpolé, on a proposé de le remplacer par *renuntiantur* avec *suffragia* pour sujet. — P. 180. On ne voit pas assez comment s'est formé l'ordre équestre. — P. 243. M. M. est d'avis que les comices centuriates furent « dès le règne de Servius Tullius l'assemblée souveraine proprement dite. » C'est une pure conjecture. L'organisation de Servius n'eut, semble-t-il, qu'un objet militaire, et les textes ne nous montrent l'intervention des centuries dans les élections qu'à dater de 509, dans la confection des lois qu'à dater des décemvirs. — P. 244. Une seule page traite des élections consulaires; elle est trop incomplète; certains faits de l'époque primitive méritaient d'y trouver place. — P. 249-250. Je crains que M. M. se soit trompé sur l'*auctoritas patrum*. Les documents nous disent que ce droit de veto appartenait aux *patres*. Or, l'assemblée curiate était exclusivement patricienne; quant au Sénat, il le demeura jusque vers l'année 400; les patriciens y possédaient encore la majorité en 295 (Willems, I, 109) et tous ses membres étaient également qualifiés du titre de *patres*. Deux hypothèses sont donc possibles; le droit de veto dont il s'agit était exercé ou bien par l'assemblée curiate ou par le Sénat. Mais M. M. ne peut recourir ni à l'un ni à l'autre, car il pense que les curies étaient ouvertes aux plébéiens et que le Sénat les admit aussi de très bonne heure dans son sein. Il est par conséquent obligé d'imaginer que l'*auctoritas* était réservée aux seuls patriciens du Sénat; opinion toute factice qui n'a pour elle aucun témoignage ancien. — P. 252. J'en dirai autant de cette assertion que l'assemblée des tribus était d'abord purement plébéienne. Elle l'était peut-être en fait, les patriciens dédaignant d'obéir à la convocation des tribuns; elle ne l'était pas en droit, puisque chaque tribu comprenait

des citoyens des deux ordres. — P. 260-261. Il est très vrai que l'activité législative tendit de plus en plus à passer des comices centuriates aux comices par tribus; mais M. M. n'en dit pas la véritable raison; elle se déduit tout naturellement du caractère oligarchique qu'avait gardé la première assemblée, comparée à la seconde, du moins si l'on repousse l'opinion courante sur la réforme du IIIe siècle. — P. 263, 283 et ailleurs encore, M. M. parle de la loi Œlia Fufia et de l'*obnuntiatio,* mais sans insister assez sur l'importance de cette pratique. On est tenté tout d'abord de la considérer comme une simple formalité religieuse. Au fond c'était un moyen de rétablir par voie détournée l'ancien droit de veto du Sénat sur les décisions populaires. Le Sénat pouvait en effet casser toute loi entachée d'un vice de forme, et une loi se trouvait dans ce cas pour peu qu'on eût négligé d'observer les prescriptions relatives aux auspices. Qu'un magistrat compétent déclarât, au moment du vote, que les présages étaient défavorables, aussitôt le vote devait être remis, et, s'il avait lieu, le Sénat était libre de l'annuler. Cicéron l'avoue lui-même dans un curieux passage du *De divinatione* (II, 35); la science augurale n'avait de son temps qu'un but politique; c'était un frein imposé à la toute-puissance des comices; c'était un obstacle apporté au plein exercice de la souveraineté populaire, qui, sans cette précaution, eût échappé à tout contrôle.

Paul Guiraud.

Geschichte der rœmischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus, von Dr W. Pfitzner. Leipzig, Teubner, 1881, de pp. VI-290, in-8°.

L'histoire des légions romaines, comme le dit très bien l'auteur de ce livre (p. V), n'est pas encore une chose possible; elle exige d'abord la monographie détaillée et complète de chaque troupe, et nous ne possédons malheureusement de bonne étude de ce genre que celle que Borghesi a faite sur les légions du Rhin (Œuvres, IV, p. 182), et la notice du Dr Henzen sur la *Secunda Parthica* (*Annali,* 1867, p. 73). Les travaux de Grotefend (surtout dans Pauly, *Realencycl.*, IV, p. 868) sont excellents, parce qu'ils nous offrent tous les textes classiques concernant les légions. Mais la publication du *Corpus* et les préfaces de Mommsen (III et VIII) et de Hübner (VII) les ont rendus, non pas inutiles, mais incomplets.

L'étude de M. Pfitzner, comme celle M. Stille[1], ne va guère au delà des travaux de Grotefend, c'est-à-dire que les inscriptions n'y sont utilisées que d'une façon très insuffisante. Certains recueils épigraphiques, comme ceux de Brambach, de Renier, de Wilmanns, n'y sont pas cités, et pour beaucoup d'inscriptions publiées dans les sept

1. Parue en 1877; cf. *Revue historique,* XIII, p. 164.

premiers volumes du *Corpus*, la numérotation d'Orelli est conservée. Tous les renseignements que l'épigraphie nous fournit sur l'emplacement des camps des légions y sont négligés : et cela est d'autant plus regrettable, que les préfaces du *Corpus* les avaient déjà recueillis. Le livre de M. Pf. n'est même pas suivi, comme la dissertation de M. Stille, de la liste des légats et des principaux officiers des légions : voilà qui aurait été, non seulement très utile, mais encore nouveau, car la liste dressée de M. St. est loin d'être complète. M. Cauer vient de donner (*Ephemeris Epigraphica*, IV, p. 354) la liste de tous les sous-officiers, de toutes les légions qui nous sont connus par les textes épigraphiques : c'est ce que nous aurions voulu que M. Pf. fît pour les tribuns, les préfets et les légats, et c'est ce qui demeure à faire.

Quant à l'histoire proprement dite des légions, elle est aussi complète que celle de Grotefend : Dion, Tacite, Suétone y sont largement mis à contribution, trop peut-être, puisqu'à propos des légions, l'histoire de la contrée même qu'elles défendent nous est racontée. En revanche, les travaux exécutés par elles, les routes qu'elles ont construites, les retranchements qu'elles ont dressés sont à peine mentionnés. Le *vallum Hadriani* ne fait l'objet que de trois lignes à peine (p. 214).

Il serait facile de relever un certain nombre d'omissions. Pour se borner à l'Afrique, M. Pf. omet de nous dire que la III^a^ Augusta apparaît pour la première fois en l'an 14 (*C. i. l.*, VIII, 1018-1023), et que son campement, à cette époque, était à Théveste; la fameuse proclamation d'Hadrien (*C.*, VIII, 2532) ne semble pas connue à l'auteur. Cependant elle renferme de précieuses données sur les destinées de cette légion : la phrase : *Nostra memoria bis non tantum mutastis castra sed et nora fecistis*, révèle un fait d'une grande importance pour l'histoire militaire de l'Afrique. Wilmanns (*C.*, VIII, p. 283) a vu là la construction de deux camps successifs à Lambèse; Mommsen (*id.*, p. XXI) a montré avec raison qu'entre l'établissement de Lambèse et l'ancien campement de Théveste, la III^a^ Augusta s'était un instant arrêtée entre Mascula et Thamugadi, comme le prouvent deux pierres miliaires (*C.*, VIII, 10186, 10210). La plus ancienne inscription militaire de Lambèse est de 123 (*id.*, 2592). — M. Pf. ignore qu'en 68 le légat Clodius Macer, qui voulut rétablir la République, appela cette légion d'abord *leg(io) III Aug(usta) libera(trix)*, nom qui se trouve sur les monnaies frappées en cette année (Mueller, *Numism. de l'anc. Afrique*, II, 170). En 69, au lieu de la *III^a^ Augusta liberatrix*, nous trouvons la *I^a^ Marciana liberatrix* : ce ne peut pas être une seconde légion, comme le croit M. Pf. (p. 199), mais l'ancienne dont le nom ne pouvait subsister aux yeux du républicain Macer (Mommsen, *C.*, VIII, p. XX); d'ailleurs, quand Macer périt, il n'y avait, comme le dit pertinemment Tacite, qu'une seule légion : *Africa, ac legio in ea* (*Hist.*, 1, 11). — Je ne sais s'il faut aussi croire, avec M. Mommsen, que Galba ait supprimé la *III^a^ Augusta*. Si dans la phrase de Tacite (*Hist.*, 2, 97), *legio cohortesque delectae a Clodio Macro mox a*

Galba dimissae, delectae ne s'entend que des cohortes, il doit en être de même de *dimissae*.

Il est inutile de s'étendre plus longuement sur les lacunes de ce livre. Ajoutons qu'il est d'une lecture difficile; les matières y sont groupées sous trois rubriques : les légions sous chaque empereur, — la répartition des légions par provinces, — l'histoire de chacune d'elles. Cette dernière partie suffisait, puisqu'elle seule répond au titre de l'ouvrage, et que les deux premiers chapitres ne concernent que l'histoire des empereurs en des provinces. Cette disposition nuit beaucoup à l'ouvrage. Telle particularité de l'histoire d'une légion, par exemple de la *II^a Adjutrix* envoyée en Bretagne par Titus, ne doit être cherchée ni à son article (p. 225), ni à celui de la Bretagne (p. 210), mais dans le chapitre de Titus (p. 73). De là, et beaucoup d'omissions et beaucoup de répétitions. Ce qui fait que le livre, bien que renfermant un grand nombre de renseignements fort utiles, est à la fois trop long pour un simple tableau, et trop court pour une véritable histoire des légions romaines.

Camille JULLIAN.

Ces lignes étaient écrites lorsqu'ont paru, coup sur coup, les deux travaux les plus importants qui aient encore été faits sur les légions romaines, travaux d'ailleurs intimement liés l'un à l'autre. L'un a paru dans le premier fascicule de l'*Hermes* de 1884 et traite du recrutement des armées de l'empire; l'autre, dans l'*Ephemeris epigraphica* (1884, 1er fasc.), est le tableau de tous les soldats légionnaires ou auxiliaires dont l'épigraphie nous a conservé le lieu d'origine. Il importe de signaler ces deux études, toutes deux de M. Mommsen. — C. J.

P.-E. FAHLBECK. **La royauté et le droit royal francs durant la première période de l'existence du royaume** (486-614). Librairie Glecrup, Lund, 1883, 1 vol. in-8° de XV-346 p.

Livre remarquable et qui fera sensation. Œuvre d'un esprit vigoureux et original.

Je résume l'ouvrage dans ses lignes principales : « La royauté héréditaire, c'est là la grande forme des Germains : c'est la royauté qui a eu raison du vieux monde romain; c'est elle qui a créé et organisé les États germaniques. Le droit du roi est en effet la seule force constituante et conservatrice du royaume franc. Le roi héréditaire possède le royaume comme un domaine privé : ses droits ne sont pas constitutionnellement balancés par ceux d'une assemblée populaire. Le peuple franc ne possède pas d'assemblée générale (p. 19).

« Les éléments qui ont servi à la fondation du royaume franc sont les uns germaniques, les autres romains; mais l'édifice lui-même est entièrement neuf. »

Il y a en tout ceci une part de vérité : et la thèse est présentée avec une conviction, un entrain, une force remarquables. Je ne crois pas néanmoins que les aperçus généraux les plus personnels et les plus neufs soient parfaitement conformes à la vérité historique. L'esprit vigoureux de M. F. ne paraît pas s'être exercé sur des périodes assez prolongées, avoir embrassé toute l'histoire des Francs par exemple ; s'il eût pris la peine de le faire, non pas d'une façon pour ainsi dire matérielle, mais en y appliquant tout l'effort de son esprit, n'eût-il pas été conduit, rencontrant sous les Carolingiens et longtemps après les Carolingiens l'expression répétée de notions de droit public déjà relevées par Tacite, n'eût-il pas été invité à ne pas isoler historiquement la période qu'il étudie, à ne pas en faire une façon de monstre historique sans aïeux et sans postérité ?

Je songe surtout, en écrivant ces lignes, au rôle des assemblées populaires dont M. F. paraît faire si peu de cas. Ont-elles cessé, ces assemblées, ont-elles cessé, avant 614, de jouer leur rôle nécessaire dans l'*adfathomia*[1], ce grand acte juridique tout primitif qui contient le germe et comme la racine d'institutions diverses : le testament ou adoption pardevant le peuple, la vente sanctionnée par le peuple analogue à l'acte romain dont la *mancipatio* est la réduction juridique ? Et comment peut-on n'apercevoir absolument aucune trace du rôle politique de ces assemblées dans la création de la royauté, alors que Grégoire de Tours écrit textuellement : « Ibique juxta pagos et civitates reges crinitos super se creavisse de prima et, ut ita dicam, nobiliori suorum familia[2] ? » Comment peut-on ne pas apercevoir l'assemblée populaire, l'assemblée politique jouant quelque rôle dans la confection de la loi, alors que le grand prologue de la *Loi salique* porte : « Gens Francorum inclita..... dictaverunt Salica lege, » et qu'en l'an 574 nous voyons encore le roi Chilpéric mettre ce préambule en tête d'un édit : « Pertractantis in Dei nomen cum viris magnificentissimis, obtinentibus vel antrustionibus et omni populo nostro convenit[3] ? » Sans nul doute, la nation dispersée se trouvant dans l'impossibilité matérielle de se réunir tout entière, les grandes assemblées prirent peu à peu un caractère de plus en plus aristocratique. Sans nul doute, la royauté mérovingienne emprunte le plus d'autorité possible aux traditions romaines et s'empara de toute la force que lui donnaient naturellement les circonstances. Enfin elle affecta un caractère bien plutôt héréditaire qu'électif.

Mais tout n'est pas dit quand on a constaté ces grands faits. Les rois héréditaires ne sauraient faire oublier le point de départ de la royauté, ou, tout au moins, ce témoignage relevé plus haut de l'opinion publique touchant les origines de la royauté. Les lois émanées de la seule royauté

1. In mallo ante regem vel legitimo mallo publico. — Quod heredis appellarit publici coram populo... (Behrend, *Lex salica*, p. 62).

2. *Hist. France*, II, 9.

3. *Lex salica*, édit. Hessels et Kern, p. 409, 1re col.

ne sauraient faire oublier les lois dictées par le peuple ou les témoignages relatant le rôle du peuple dans la confection de la loi. La conscience populaire est éminemment conservatrice ; c'est un trésor de traditions. Elle forme un puissant véhicule : c'est ce véhicule qui charria l'idée de l'élection du roi depuis Grégoire de Tours jusqu'en plein moyen âge à travers la période carolingienne. C'est encore la conscience populaire qui conserva pendant douze siècles la notion des pouvoirs législatifs du peuple, notion souvent infirme, mais vivante toujours et apparaissant çà et là jusqu'aux derniers jours.

L'histoire ne ressemble pas à une boîte à surprise : et le critique doit se défier de lui-même le jour où il croit apercevoir tout à coup des phénomènes nouveaux sans lien et sans attache avec le passé. Je crains que M. Fahlbeck n'ait été quelquefois le jouet de ces trompeuses apparences, mais je ne saurais proclamer assez haut la valeur et l'originalité singulière de son livre.

M. F. termine ce remarquable ouvrage par une série d'*excursus* très importants : les principaux sont intitulés : *l'Age de la loi salique* (suivant M. F., la *Loi salique* est antérieure à Clovis et remonte à Clodion); *Sur l'histoire des Goths par rapport à l'hérédité de la royauté chez ce peuple* (M. F. combat la thèse de l'électivité des rois goths ; il insiste sur le peu de crédit dû à Jordanis qui a copié hâtivement Cassiodore); *le Domesticus et l'administration des domaines dans le royaume franc ; la Constitution de Chlotachaire* (discussion excellente).

La thèse suédoise, d'où est sorti ce bon livre français écrit et imprimé à Lund, contenait quelques autres *excursus* qui n'ont pas été reproduits.

Paul VIOLLET.

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle, textes et documents, avec notes et dissertations par A.-C.-J. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. Première partie, coutumes et styles ; tome IV. — Préface (du t. III). Paris, Pédone-Lauriel, 1 vol. in-8° de 561-113 pages et 1 fascicule de CXXVII pages.

M. Beautemps-Beaupré a terminé la tâche considérable qu'il s'était imposée : le dernier volume des *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine* vient de paraître (t. IV); l'auteur a publié en même temps une préface destinée au t. III. Une bonne table termine le t. IV et rendra les recherches faciles.

Voici l'indication des textes publiés dans le tome IV :

1° Coutume rédigée vers 1440, éditée d'après un manuscrit de Rome; cette coutume dérive, en quelques parties, du *Grand Coutumier ;* 2° coutume de la seconde moitié du XVe siècle ; 3° style de la fin du XVe s., dont il existe plusieurs éditions gothiques; 4° quelques fragments additionnels.

Ce volume se recommande par les mêmes qualités que les précédents et termine dignement cette grande publication.

Nous eussions souhaité une introduction plus longue : l'auteur y accorde une bien faible place aux influences germaniques.

Paul VIOLLET.

Th. SICKEL. **Das Privilegium Otto I für die rœmische kirche vom Jahre 962**. Innsbruck, Wagner; 182 p. et 1 fac-similé.

La publication de M. S. doit fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent des rapports de la Papauté et de l'empire au moyen âge : elle répand en effet une lumière nouvelle sur quelques-unes des parties les plus obscures de cette histoire et peut servir à modifier des opinions que beaucoup considéraient trop facilement comme acquises. En même temps la sûreté de méthode et la finesse de critique que montre l'auteur font de ce mémoire un véritable modèle. Un enseignement général qui tout d'abord s'en dégage c'est qu'il faut savoir, en matière de diplômes, se garder même des excès de défiance. Depuis longtemps on s'était habitué à prodiguer un peu vite les termes « faux, supposé, interpolé, » et, sous couleur d'hypercriticisme, on a condamné des documents qui ne méritaient point toujours ce sort. Aujourd'hui cependant on paraît enclin à plus de modération : s'il en est qui s'acharnent encore sans pitié contre quelques-uns des survivants des exécutions antérieures, d'autres, au contraire, s'emploient à remettre sur pied les plus intéressants parmi les estropiés. C'est ce que fait M. S. pour le privilège d'Otto Ier et par contre-coup pour celui de Louis le Débonnaire; il y a d'autant plus de mérite qu'il plaide sur certains points contre des conclusions dont il s'était fait autrefois le défenseur.

On sait que les deux documents en question sont parmi les plus importants qu'on possède, pour le IXe et le Xe siècle, sur l'étendue territoriale, la constitution, l'administration de l'État de saint Pierre, en même temps que sur les conventions qui réglaient les rapports de la papauté et de l'empire. Malheureusement la forme sous laquelle on les connaissait était faite pour éveiller la défiance; aussi leur authenticité n'était-elle plus guère défendue que par des écrivains intéressés à l'admettre. Récemment, cependant, M. Ficker les avait soumis à un examen nouveau dont les conclusions étaient plus favorables. Grâce à l'accès que Léon XIII a ménagé aux savants dans les archives du Vatican, M. S. a pu étudier et faire reproduire l'exemplaire le plus ancien du privilège d'Otto, soustrait jusqu'ici aux regards profanes. Il en a joint un fac-similé à son mémoire. Est-ce l'original? Est-ce une pièce authentique? M. S. détermine d'abord, par un examen paléographique fort minutieux, que l'exemplaire du Vatican date du milieu du Xe siècle, et il y voit une copie faite par un Italien d'après l'acte original. Il suppose qu'elle aurait pu être destinée à être déposée, selon un usage consacré, sur la

confession de saint Pierre et que, par conséquent, elle aurait été exécutée au su de l'empereur et avec son assentiment.

Mais le privilège d'Otto se rattache étroitement à celui de Louis le Débonnaire en 817, et on ne peut examiner l'un sans s'occuper de l'autre. Celui-ci nous ne le connaissons que par les reproductions d'une copie du XIe siècle et nous savons que l'original même n'existait plus au XIIIe siècle. M. S. cherche à déterminer la valeur des manuscrits où il se trouve, bien que quelques-uns, comme il le reconnaît, n'aient pas encore été étudiés d'assez près. Ce qu'il dit des manuscrits de Cencius doit être complété et rectifié : le troisième manuscrit, qu'il n'a pu consulter, a été étudié récemment par un membre de notre école de Rome, M. P. Fabre, qui y reconnaît tout au moins le plus ancien manuscrit et qui compte nous donner bientôt une bonne édition de Cencius : *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'école française de Rome*, 1883. M. S. croit que toutes les répliques que nous avons du privilège de 817 proviennent de l'œuvre de quelque canoniste, peut-être du cardinal Deusdedit, qui, dans les dernières années du pontificat de Grégoire VII, aurait composé un recueil des privilèges de l'église romaine.

Le privilège de 817 devait être au XIe siècle le plus ancien de ce genre qu'on connût à Rome, et, d'après la reproduction à peu près exacte et complète du protocole, M. S. suppose qu'il était placé dans le recueil en tête de la série.

Mais l'auteur du recueil n'était-il point capable de modifier ce document au gré des intérêts de la papauté ? Depuis 817, tout en gardant les formes extérieures d'un diplôme impérial, n'avait-il pas subi quelque atteinte ? Pour répondre à ces questions, M. S. examine la langue, le style, les formules et le contenu du privilège. Les remarques générales qu'il présente ici sur la méthode à suivre sont fort justes : comme il le dit, il ne suffit pas de juger de l'authenticité d'un document d'après des règles de diplomatique soi-disant fixes et invariables, il faut rechercher si les circonstances historiques qui ont entouré la rédaction de ce document n'expliquent point les particularités qu'il présente et qui le distinguent des autres pièces du même temps. Les pactes du même genre qui avaient été conclus au siècle précédent, et que nous n'avons plus, devaient présenter un fond romain sous des formules franques. De même le privilège de Louis le Débonnaire s'accorde d'une part avec les usages de la chancellerie franque au commencement du IXe siècle, tandis que de l'autre il correspond à ce qui s'était fait à Rome au VIIIe siècle. Je crois que ce fut là le but que poursuivit la diplomatie pontificale en 817, elle s'attacha à ce que le privilège de 817 ne fût sur certains points essentiels que la reproduction des conventions antérieures à 800, qu'on n'y tînt point compte des droits nouveaux et plus étendus que les Carolingiens auraient pu revendiquer en raison de leur autorité impériale. Le projet du privilège de 817 aurait donc été préparé par la cour pontificale.

En résumé, M. S. admet que le style et les formules de ce document

tel qu'il nous est parvenu témoignent en faveur d'un original authentique, mais il ne prétend pas cependant que la copie qui en a été faite au XIe siècle et dont dérivent les autres ait une valeur absolue, qu'elle soit entièrement exacte et pure de toute interpolation.

Le privilège de 962 se compose de deux parties dont la première n'est que la continuation de celui de 817. Mais le rédacteur d'O[1] a-t-il connu l'original de L ? M. S. le croit. Après avoir étudié les formules de O, il passe au contenu, en le comparant d'une manière continue avec L, et il traite avec beaucoup de soin la question des territoires. D'après lui, Louis le Débonnaire n'aurait point sanctionné toutes les cessions promises en 774, il s'en serait tenu plutôt aux conventions ultérieures conclues sous le règne de son père et dans la suite l'État de saint Pierre aurait subi quelques diminutions. Sur deux points importants, des territoires indiqués dans L ne se retrouvent pas dans O. Il s'agit d'abord d'une série de villes de la Campanie, Segni, Anagni, etc. Faut-il croire qu'elles ne se trouvaient pas dans l'original de L que le rédacteur de O avait sous les yeux ? M. S. ne l'admet pas et avec raison quelque explication que l'on propose, les villes en question faisaient partie, en 962, de l'État de saint Pierre. L'omission dans O du passage de L relatif à la Sardaigne et à la Sicile ne s'explique pas de même façon. Ce serait grâce à une interpolation que ces îles figurent dans L, opinion qui avait déjà été admise par les défenseurs sérieux de l'authenticité de cette pièce. A partir de cet endroit, l'ordre d'énumération n'est point le même dans les deux privilèges, non plus que toutes les clauses. Comme il me serait impossible de suivre ici M. S. dans la discussion de toutes les questions qu'il traite, je n'insisterai que sur deux points.

A un endroit le rédacteur de O reproduit la délimitation géographique qui se trouve dans le célèbre passage de la *Vita Adriani* relatif à la donation de 774. A diverses reprises M. S. s'est vivement préoccupé de la difficulté d'arriver à des solutions précises sur les donations de Pépin et de Charlemagne. Pour expliquer le silence des annalistes du VIIIe siècle à cet endroit, il remarque que ceux du Xe siècle ne parlent pas non plus du privilège de 962. Le rapprochement ne me paraît pas tout à fait exact : le privilège de 962 était surtout un acte de confirmation, tandis que les donations de 754 et de 774, créant une situation nouvelle, devaient frapper plus vivement l'attention. La vérité est que le silence des contemporains de Pépin et de Charles n'est pas aussi absolu qu'on le croit, mais ils se sont contentés d'expressions vagues. Quant au fameux passage de la *Vita Adriani*, M. S. surprend chez le rédacteur l'intention d'être obscur, afin de mieux favoriser les intérêts de la papauté. S'agit-il des territoires dans leur intégralité, ou seulement, comme on l'a souvent soutenu, des patrimoines situés dans ces territoires ? Pour M. S., les renseignements que donne la *Vita Adriani* repré-

1. Pour plus de facilité j'emprunte les désignations adoptées par M. S. : O = Privilège d'Otto Ier ; L = Privilège de Louis le Débonnaire.

sentent non point la réalité, mais les désirs de la cour romaine. Il en donne cette preuve que depuis Pépin (ainsi qu'on en peut juger par la *Vita Stephani*) tous les pactes de donation procédaient à l'énumération des villes et des territoires : si cette méthode ne se retrouve pas dans la *Vita Adriani*, c'est que le rédacteur substitue ses inventions à l'analyse exacte du pacte de 774 et M. S. essaie même de déterminer les sources écrites et les cartes dont il s'est servi. C'est là un argument nouveau et ingénieux qui mérite d'être mis en sérieuse considération. Il y a dans ces quelques pages des remarques qui éclairent mieux l'histoire des donations que les trois quarts des dissertations obscures qui se sont entassées sur ce sujet.

Plus loin, à propos des documents de 824, l'auteur établit, d'après le privilège de 962, qu'il a dû y avoir alors, outre la *Constitutio* et la *Promissio* que nous avons conservées, un *pactum* qui s'est perdu. Je n'avais pas encore lu cette partie du mémoire de M. S. quand j'avais supposé, dans un article publié ici, qu'une des pièces de 824 s'était perdue : mon hypothèse se trouve donc confirmée et précisée. J'ajouterai que, si ce *Pactum* s'est perdu, c'est probablement parce qu'il sanctionnait le droit de confirmation impériale. La cour romaine ne devait pas se soucier beaucoup de conserver ou de produire un pacte qui rappelait une de ses défaites et qui pouvait être invoqué contre elle. On pourrait objecter que le privilège de 962 fait des emprunts au *Pactum* de 824, et que cependant il n'y est pas question du droit de confirmation, mais du serment stipulé par la *Promissio*. Je répondrai que M. S. n'a point établi que les rédacteurs du privilège de 962 aient employé soit l'original, soit une copie authentique du *Pactum* de 824 : on peut croire qu'ils se sont servis de copies expurgées. Il était d'autant plus facile de procéder à ces altérations que, ainsi que l'auteur le remarque lui-même, il n'y avait point d'archives impériales régulières et bien tenues où on pût trouver une copie authentique de ces actes; dans les négociations avec le pape, les représentants de l'empereur étaient presque toujours forcés d'accepter les documents tels que les leur présentait la cour pontificale. Enfin on peut observer que la plupart des emprunts faits par le privilège d'Otto aux documents de 824 proviennent soit de la *Constitutio*, soit de la *Promissio*. Le *Pactum* devait pourtant être bien plus développé et contenir, comme celui de 817, un long passage sur les élections : si les rédacteurs ne l'ont pas mis plus largement à contribution, c'est qu'ils ne l'avaient point in-extenso. M. S. croit que des archichapelains impériaux, Bruno de Cologne et Guillaume de Mayence, et des dignitaires de la cour romaine ont participé à l'élaboration du privilège de 962 : dans ce système je suppose que les Allemands ne connaissaient point le texte du pactum de 824, les Romains, qui ne l'ignoraient point, n'en produisirent qu'un texte tronqué et supprimèrent ce qui était le plus défavorable à la papauté.

Il faudrait un véritable mémoire pour faire connaître et apprécier toutes les observations ingénieuses que contient l'étude de M. S. Je n'ai voulu ici qu'en indiquer l'importance : elle est digne de la haute réputation scientifique de l'auteur et on peut assurer qu'elle rendra de

grands services à ceux qui s'occupent des mêmes questions, soit qu'ils en acceptent toutes les conclusions, soit qu'ils s'en écartent sur quelques points. M. S. est en effet de ces maîtres chez qui la pratique de l'érudition la plus minutieuse n'altère ni la netteté, ni la justesse, ni l'originalité du sens historique. C. BAYET.

Monnaies féodales françaises, par E. CARON. Paris, Rollin et Feuardent, 1882, in-4°.

L'étude de la numismatique, cette auxiliaire indispensable de l'histoire, a été facilitée depuis quelques années par la publication de quelques livres excellents. J'ai rendu compte, il y a peu de mois, dans la Revue du volume de M. Hoffman sur les monnaies françaises de la troisième race. Je dois signaler aujourd'hui à l'attention des lecteurs de cette revue un excellent ouvrage de M. Caron, intitulé *Monnaies féodales françaises*, et dont le premier fascicule vient de paraître. Ce travail est destiné à compléter le grand répertoire publié par M. Poëy d'Avant sous le titre de *monnaies féodales de France*, qui lui-même avait avantageusement remplacé le traité de Tobiesen-Duby sur les *monnaies des barons* paru il y a près de cent ans. A peine terminé, le catalogue de M. Poëy d'Avant était devenu incomplet, de plus on lui reprocha des classifications parfois hasardées et une ignorance de la paléographie et de l'art héraldique qui l'avait entraîné à commettre un grand nombre d'erreurs; en outre, une recherche attentive dans les collections publiques ou privées et l'étude de nombreuses trouvailles faites pendant vingt ans ont permis à M. Caron de réunir un nombre respectable de monnaies nouvelles et intéressantes. Compléter et rectifier Poëy d'Avant, tel a été son but; il a suivi son plan, qui, malheureusement, n'est pas irréprochable, il s'est astreint, bien malgré lui, j'en suis sûr, à ne parler ni de la Flandre, ni du Cambrésis, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Savoie, etc., autant de provinces françaises. Il est même moins complet que son devancier, ayant négligé de s'occuper des princes de Rethel, Sully, Bouillon, etc., et autres grands seigneurs qui cherchèrent aux XVIe et XVIIe siècle à constituer une féodalité nouvelle et ont affirmé leurs tendances en frappant monnaie. Ces monnaies sont sans valeur artistique, mais elles n'en constituent pas moins une des pages les plus curieuses de notre histoire numismatique. L'ouvrage complet se composera de trois fascicules, et je compte en parler de nouveau et avec plus de détails quand il sera terminé ; qu'il me suffise, pour le moment, de l'annoncer aux numismatistes et aux érudits. Le premier fascicule, le seul paru, contient les provinces suivantes : Ile-de-France, Bretagne, Anjou, Perche, Berry, Auvergne, Limousin ; plus de 200 monnaies nouvelles sont décrites dans le texte et les types les plus intéressants sont gravés sur huit planches. Tous les savants qui possèdent l'ouvrage de M. Poëy d'Avant devront avoir celui de M. Caron, qui en est le complément indispensable. J. ROMAN.

Stato e Chiesa negli Scritti politici, dalla fine della lotta per le Investiture, sino alla morte di Ludovico il Bavaro (1122-1347), par Fr. Scaduto. — Florence, Le Monnier, 1882.

Marsilio da Padova, riformatore politico e religioso del secolo XIV, par Bald. Labanca. Padoue, Salmin frères, 1882.

Les maîtres de la critique historique en Italie, tels que MM. Villari, Malfatti, del Lungo, ont la satisfaction de voir se former derrière eux une compagnie nombreuse de disciples et de continuateurs fort habiles à explorer les recoins de l'histoire véritablement originale de la péninsule, à savoir : le moyen âge et le xvie siècle. Les deux monographies dont je veux rendre compte sont inspirées plus ou moins directement par les recherches de M. Villari au t. II de son *Nicolò Machiavelli e i suoi tempi*. L'éminent critique avait retracé, dans un chapitre curieux, la suite des théories politiques italiennes antérieures au *Prince*. MM. Scaduto et Labanca complètent ce tableau et analysent en détail, le premier, tous les traités écrits soit en Italie, soit en France, depuis le xiie siècle jusqu'au milieu du xive, sur l'origine divine ou humaine des gouvernements, sur l'Église et l'Empire, leurs prétentions à la primauté universelle et l'antagonisme de leurs droits ; le second, la vie et les doctrines de Marsilio de Padoue, le protégé de Louis de Bavière, l'adversaire résolu de la suprématie pontificale et le premier parmi tous ces théoriciens qui ait entrevu dans le consentement universel le fondement du droit social et de l'autorité politique. Les deux écrivains sont d'accord sur les idées essentielles de l'œuvre maîtresse de Marsilio, le *Defensor Pacis*, sauf une, la plus importante, peut-être, celle de l'État, entendu à la façon des modernes, l'État-nation, autonome, indépendant de toute souveraineté supérieure ou mystique. M. Labanca affirme (p. 126-128) que cette notion est clairement exprimée par le réformateur padouan ; M. Scaduto, après M. Villari, est d'un avis contraire (p. 132). Selon lui, Marsilio n'a point dépassé la notion de l'État-cité, qu'il emprunte à Aristote plus encore qu'à la commune italienne du moyen âge. Or, cette idée apparaît déjà chez la plupart des prédécesseurs de Marsilio, dans le *De Regimine Principum* de saint Thomas, le *De Potestate regia et papali* de Jean de Paris. Sur ce point, M. L. me semble avoir cédé à un enthousiasme qui l'entraîne parfois un peu loin. Ne nous montre-t-il pas Marsilio comme « prophète de l'avenir, » précurseur de la Réforme et de la Révolution française? De la première, parce qu'il croit à la révélation individuelle du Saint-Esprit dans la conscience du fidèle et diminue le rôle médiateur du prêtre ; de la seconde, parce qu'il considère le peuple, ou plutôt les citoyens les meilleurs (*pars valentior civium*) comme les gardiens les plus sûrs de la loi et les chefs naturels de la société, dont ils règlent par l'élection l'organisme entier (p. 220-222). Mais cette doctrine religieuse est au fond du christianisme même que les Italiens ont façonné selon leur génie propre, et, au xiiie siècle particulièrement, elle s'est manifestée d'une façon éclatante

par la religion franciscaine et dans le sein de la société joachimite; quant à la doctrine sociale de Marsilio, où M. L. découvre même les germes du socialisme moderne, j'y verrais simplement l'application logique de l'idée dominante du *Defensor Pacis*, idée que je crois encore plus péripatéticienne que révolutionnaire. N'oublions pas que Padoue était au XIVe siècle, pour l'Italie, la forteresse du péripatétisme, comme Bologne était la métropole du Droit romain. La théorie démocratique de Marsilio a pour source principale la *Politique* d'Aristote. J'en trouve la preuve dans une contradiction assez grave. Si Marsilio écarte l'Église du gouvernement temporel du monde et la fait rentrer, dépouillée de toute immunité ecclésiastique, dans le droit commun et sous la loi commune de l'État, il laisse encore au gouvernail le prince œcuménique, l'empereur, qui préside à la direction générale du navire. C'est lui, par exemple, qui peut seul accorder au pape l'autorisation de réunir le concile universel. En d'autres passages du *Defensor*, le prince n'est plus qu'un monarque élu à vie par le peuple responsable et soumis au contrôle populaire. Or, si la notion démocratique de Marsilio avait été inspirée directement par l'expérience historique plutôt que par une tradition philosophique, par l'exemple des communes italiennes plutôt que par l'École, cette primauté de l'empire eût-elle ainsi persisté dans la théorie du réformateur? S'il y eut des communes gibelines, telles que Pise, leur attachement à l'empereur s'explique beaucoup par la terreur d'une commune inquiétante, telle que fut longtemps Florence pour ses voisins. Mais la commune italienne, considérée *in abstracto*, qui représente le mouvement d'indépendance des bourgeois et des petits seigneurs du *contado*, est hostile au saint-empire, c'est-à-dire à la haute féodalité, bien plus encore qu'au saint-siège. Enfin, les définitions que Marsilio donne du peuple; *universitas civium, communitas civium, universitas fidelium, humanus legislator*, répondent plutôt à ce que les historiens du XVIe siècle appellent l'*universale*, le peuple dans son ensemble et soumis au niveau égalitaire de la tyrannie du XVe siècle, qu'à la société italienne des communes, société toute hiérarchique, dont tantôt la haute bourgeoisie, tantôt la moyenne bourgeoisie est la classe dirigeante, où l'individu se noie, non pas dans une foule homogène de citoyens égaux, mais dans une corporation limitée; où le gouvernement, en temps de paix civile, appartient non pas à la volonté populaire, au suffrage universel tel que Marsilio le conçoit, mais à des juridictions superposées de conseils et de magistrats élus par des corps électoraux distincts et fermés.

Nous touchons, il me semble, sur ce point particulier, au trait caractéristique de toute la littérature politique du moyen âge. Tous ces écrivains sans exception, les partisans de la suprématie ecclésiastique, tels que saint Bernard, Jean de Salisbury, saint Thomas et son école; les partisans de l'empire, tels que Dante et Marsilio de Padoue dans son traité *de Translatione imperii;* ceux de la France, tels que Pierre Du Bois, Jean de Paris et plusieurs autres avocats anonymes des préten-

tions de Philippe le Bel, sont des scolastiques, indifférents à la réalité, à l'histoire, possédés et aveuglés par la méthode *a priori*. Ils édifient leur doctrine sur deux ou trois axiomes, théologiques pour la plupart, et en tirent les dernières déductions, sans s'inquiéter des démentis que les faits donnent sans cesse à la théorie. Ils prennent même, chemin faisant, des comparaisons pour des raisons. Dante, en son traité de la *Monarchie*, semble ébloui par la métaphore des deux luminaires, l'empereur et le pape. Ils raffinent, avec une subtilité étonnante, sur les textes de l'Ecriture, mais ils ne soupçonnent aucune des causes historiques et contingentes qui ont rapproché et mis aux prises les deux grands pouvoirs : l'état féodal de la chrétienté, source première du conflit; les relations mystiques des deux maîtres du monde, la consécration de l'empereur à Rome, les variations dans le mode d'élection des papes; l'horrible désordre de l'Italie et de l'Église sous les empereurs saxons; la répugnance de l'Église italienne à l'égard des papes d'origine allemande; le profond effort de la péninsule vers l'indépendance, essayé d'abord par des retours éphémères à la royauté italienne, puis par le mouvement communal, et qui prenait sur le siège apostolique son principal point d'appui. Les doctrinaires de Philippe le Bel sont peut-être les seuls dont les doctrines soient bien d'accord avec leur moment historique. Mais il est singulier de voir saint Thomas relever la théorie de la primauté temporelle des papes, au sens rigoureux de Grégoire VII, dans le siècle même de Frédéric II et de saint Louis, et Dante évoquer la figure de l'empire œcuménique tel qu'Otton Ier et Henri III l'avaient imaginé, au lendemain de la mort d'Albert Ier, au moment même où le débile Henri VII descendait timidement en Italie. Certes, après Boniface VIII et Henri VII, l'heure de la France sonnait très clairement. Les légistes et les canonistes du roi avaient l'oreille fine et l'entendirent : plus libres à l'égard de la discipline scolastique, ils auraient pu fonder la véritable littérature politique et répondre mieux que par des syllogismes à l'appel de l'histoire.

MM. Scaduto et Labanca terminent l'un et l'autre leur ouvrage par un aperçu rapide des vues d'Ockam, l'un des esprits les plus indépendants du XIVe siècle, et qui a pour nous le mérite d'avoir résumé et débattu dans ses *Octo Quæstiones*, comme en une *Somme*, la plupart des doctrines antérieures. Les conclusions de ce moine, reproduites dans son *Dialogus inter magistrum et discipulum*, sont parfois singulièrement hardies. Il dépouille le souverain pontife non seulement de toute autorité sur les choses politiques et de tout domaine temporel, mais encore de tout droit à trancher dogmatiquement en matière de foi et à juger des hérésies, privilège qu'il réserve au concile général. Il admet sans embarras le cas où le pape serait lui-même hérétique. Ne lui parlez ni de l'infaillibilité pontificale, ni de la fameuse donation que le moyen âge attribuait à Constantin. Ockam a déjà le sens critique; sur la question de la translation de l'empire des Grecs aux Francs, comme sur celle de la royauté universelle des papes, il répond qu'il faudrait vérifier

d'abord les documents et privilèges authentiques, *registra fide digna*. Il a établi, avec une rigueur de discussion inconnue à ses prédécesseurs, que la suprême puissance spirituelle et la suprême puissance temporelle ne pouvaient se confondre dans une seule et même personne. Cette confusion lui paraît aussi monstrueuse que le seraient « deux têtes sur un seul corps. » Ici, c'est toujours contre le saint-siège qu'il raisonne. Mais, ainsi qu'il arrive à tous les théoriciens du moyen âge, sa doctrine, limitée par une expérience incomplète de l'histoire, ne sait pas faire le tour de la question tout entière. Certes, ils ont tous assez glosé sur la parole sainte : *Regnum meum non est de hoc mundo*, afin de ramener la papauté à sa destination originelle. Mais aucun d'eux ne songe à examiner la confusion du spirituel et du temporel dans la personne même de l'empereur. Un seul empereur, sans doute, Frédéric II, vers la fin de sa vie et dans l'excès de sa passion contre Rome, a tenté de supplanter le pape et de régner à la façon d'un Antechrist sur la chrétienté. Mais, antérieurement à l'empereur souabe, combien de fois l'empire n'avait-il pas usurpé sur les fonctions spirituelles du saint-siège! De grands politiques, tels que Charlemagne, Otton Ier et Henri III, un rêveur mystique tel que Otton III, s'ils nomment ou déposent des papes, ont aussi la prétention, en vertu de l'onction impériale qui a touché leur front, de parler et d'agir comme vicaires visibles de Dieu. Quand on lit la véritable encyclique de Charlemagne à toutes les puissances ecclésiastiques et séculières (Pertz, *Monum. Germ. Leg.* I, 53), on se demande quel était alors, de l'empereur ou de l'évêque de Rome, le pasteur authentique de l'Église. L'histoire troublée de l'Italie et de l'Occident avait rapproché les deux grands pouvoirs, les avait rendus nécessaires l'un à l'autre et, par conséquent, jaloux et rivaux l'un de l'autre. Les philosophes ont cherché la conciliation des deux autorités dans l'abaissement ou la soumission de l'une d'elles. Il eût été plus sage de renfermer l'Église et l'État chacun dans son domaine propre et de creuser entre eux un fossé infranchissable. Mais le moyen âge était à la fois trop chrétien et trop féodal pour essayer une entreprise que les temps modernes n'ont pas encore achevée, et dont la notion ne fut jamais qu'imparfaitement entrevue par les dialecticiens politiques du passé.

Émile Gebhart.

Alfred von Reumont. **Kleine historische Schriften**. Gotha, Fr.-A. Perthes. VI-535 p. in-8°, 1882.

C'est un spectacle admirable de voir l'énergie et la fraicheur d'idées avec lesquelles l'auteur, déjà vieux, de ces petits mémoires historiques, se livre à ses travaux littéraires. Ces mémoires ne sont pas, en effet, tout simplement des articles déjà parus et qu'on s'est contenté de réunir ensemble; la plupart viennent seulement de paraître, et ceux

qui ont été déjà publiés sont ici étendus et remaniés; et cependant l'auteur les donne lui-même pour de simples intermèdes au milieu de travaux plus importants; il y a peu de temps, en effet, il lui a été donné de pouvoir publier une seconde édition remaniée de son excellente biographie de Laurent le Magnifique.

On pourrait presque considérer comme se rattachant à ce même sujet l'étude par laquelle s'ouvre le présent volume. Elle est relative (p. 1-154) à « Alessandra Strozzi, noble dame florentine du xve s. » Après nous avoir, en matière d'introduction, montré dans Mme Bartolommea degli Alberti le type des femmes à la fin du moyen âge, M. de Reumont nous raconte brièvement l'histoire de la famille florentine des Strozzi, pour y rattacher l'histoire de Matteo Strozzi et de sa veuve Alessandra dei Macinghi. Matteo Strozzi, élevé à l'école des humanistes, noble bourgeois de Florence, sans prendre une part éminente à la vie politique de sa patrie, fut envoyé en exil en 1434 par la faction victorieuse des Médicis, tandis que sa famille était bannie avec la faction des Albizzi. Avec sa femme et six enfants, Matteo se retira à Pesaro, où il était interné. Il y mourut l'année suivante. En 1436, Mme Alessandra revint à Florence avec cinq enfants; elle avait à peine trente ans; elle y mourut en 1471, après avoir eu la joie de voir ses fils, riches et considérés, revenir à Florence des pays étrangers. C'est à l'un de ses fils, Filippo, qu'est dû le puissant palais dont la construction solide et fière, et cependant belle et élégante, fait revivre aujourd'hui avec le plus de fidélité l'esprit de la Florence républicaine.

D'après la correspondance qu' « Alessandra Macinghi negli Strozzi » entretint avec ses parents, et dont M. C. Guasti a publié, en 1877, soixante-douze lettres avec des annotations, et d'après un grand nombre d'autres documents plus ou moins importants sur l'histoire du xve s., M. de Reumont a tracé de l'excellente femme et mère un portrait fort touchant, où se reflète très vivement l'image des pensées et des sentiments d'une noble Florentine et de la meilleure des mères. Les soucis et les joies toujours semblables d'une pieuse mère nous sont si bien présentés au milieu de la peinture des temps et des lieux, qu'ils doivent éveiller la sympathie de tout cœur accessible aux sentiments humains.

Comparée à cette première étude vraiment importante, les autres essais ne peuvent réclamer qu'une place très inférieure. Le second traité est, il est vrai, plein d'intérêt dramatique; mais il ne procure pas autant de plaisir que le premier. Il nous raconte l'abdication et la mort du roi Victor-Amédée II de Sardaigne; comment ce prince déposa solennellement la couronne le 12 août 1730, comment il s'en repentit ensuite et voulait s'emparer à nouveau du pouvoir, comment enfin son fils, le roi Charles-Emmanuel, le fit transporter violemment au château de Rivoli et l'y fit détenir étroitement jusqu'à ce qu'il mourût à Moncalieri, le 31 octobre 1755.

Le troisième essai nous décrit, d'après une connaissance personnelle des lieux et l'étude approfondie des sources historiques dont on peut

actuellement disposer, la situation des îles Ioniennes sous la domination de Venise; l'auteur résume en ces termes son jugement sur le gouvernement de la République : « L'administration vénitienne dans les îles joignait à des faiblesses de toute sorte beaucoup de bons côtés; elle avait surtout le mérite de se plier aux caractères particuliers des gens du pays à un plus haut point que chez la plupart des gouvernements étrangers. »

D'après le modèle que M. Albin Body, l'historien de Spa, a donné pour sa ville natale, M. de Reumont nous retrace, dans le quatrième essai, l'histoire d'Aix-la-Chapelle à l'époque de la Révolution française. Pour donner à cet essai un centre, il l'a rattaché à la personne du roi de Suède Gustave III qui, en 1780 et en 1791, séjourna à Aix-la-Chapelle, en partie à cause de l'intérêt qu'il portait à la famille royale de France. Pour ce mémoire très nourri de faits (p. 283-391), est-il besoin de dire que l'auteur a mis à profit surtout les matériaux rassemblés par M. de Klinckowstrœm dans son livre : *le Comte de Fersen et la Cour de France*. De même que cette étude est suivie d'un appendice consacré à un Italien, le comte G.-B. Baldelli, de même la suivante contient une addition particulière. Après son essai « sur les derniers Stuarts, Vittorio Alfieri et la comtesse d'Albany » l'auteur nous parle, en effet, de deux prétendus rejetons de la famille des Stuarts, sur l'origine desquels on n'a pu rien savoir de certain. L'auteur ajoute encore quelques remarques sur la famille Lambertini de Bologne, mais je n'en vois pas la raison.

Le dernier mémoire nous raconte, comme le premier, la vie d'une femme distinguée, Mary Somerville, noble écossaise très versée dans la connaissance des mathématiques et des sciences naturelles.

Ceux qui voudraient juger la différence qui distingue le XIXe siècle de la fin du moyen âge d'après la vie de ces deux femmes trouveraient dans ces deux études une abondante matière à comparaison. M. de Reumont, qui a été pendant longtemps l'ami de Mme Somerville, lui a élevé, dans cette exquise biographie, le monument qu'elle méritait.

Der Kœlnische Krieg, von Max Lossen. *Vorgeschichte*, 1565-1581. Gotha, Perthes, 1882, XV-784 p. in-8°.

C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'ont été fixées les forces respectives du catholicisme et du protestantisme. Le grand mouvement religieux commence à se refroidir; les partis religieux se séparent de plus en plus les uns des autres. De moins en moins l'on songe à s'entendre sur le terrain dogmatique; on croit au contraire qu'une lutte décisive sur le terrain politique est inévitable. Cela n'est pas seulement vrai pour la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, mais aussi pour l'Allemagne, où la paix religieuse de 1555 n'était qu'une trêve; abrités

derrière les clauses du traité, les adversaires continuèrent de s'observer avec défiance et à se préparer pour la catastrophe attendue. Considérée du dehors, cette période, l'histoire préliminaire de la guerre de Trente ans, est très pauvre en événements; aussi, jusqu'à ces derniers temps, avait-elle été fort négligée, tout l'intérêt se concentrant sur l'époque de Luther et sur celle de Gustave-Adolphe. Tant qu'on en est encore à rechercher les sources non encore utilisées et à les rendre accessibles, un travail d'ensemble ne peut naturellement pas se produire. Nous devons d'autant plus apprécier l'étude spéciale de certains points importants, surtout quand elle est faite avec autant de circonspection et de mérite que l'ouvrage de M. Lossen.

L'auteur avait pris tout d'abord pour sujet la guerre de Cologne, c'est-à-dire les troubles qu'excita l'archevêque de Cologne, Gebhard Truchsess (1577-83), lorsque, malgré son mariage et sa conversion au protestantisme, il s'efforça de garder la dignité électorale. Après sa déposition par le pape et le choix d'un successeur, Ernest de Bavière, l'affaire fut promptement décidée; à l'automne de l'an 1583, Truchsess fut vaincu et chassé. Mais au cours de son travail, M. Lossen s'aperçut que cette courte lutte, au sujet de l'archevêché de Cologne, était le dénouement tragique d'une situation qui durait depuis plus de quinze ans. Les documents grossirent entre ses mains, aussi le gros volume qu'il vient de publier n'est-il qu'une introduction à l'histoire de l'événement dont il porte le nom. A vrai dire, le germe d'intrigues si compliquées dont l'histoire est suivie ici jusque dans les plus petits détails se trouve dans le projet rêvé par les Wittelsbach de Bavière d'établir leur hégémonie sur l'Allemagne catholique. Cette situation, pour laquelle la puissance territoriale de la Bavière n'était pas un fondement suffisant, devait être obtenue par la réunion d'évêchés aussi nombreux et importants que possible entre les mains d'un prince bavarois; cette concentration était d'ailleurs contraire aux principes ecclésiastiques; mais comme le duc de Bavière était, de tous les princes d'empire, le plus important des partisans du pape, et comme ses vues se portaient surtout vers les diocèses menacés par l'hérésie, l'intérêt dynastique se rencontra avec l'intérêt général de l'Église. M. Lossen raconte comment ces plans bavarois réussirent à Freising, Hildesheim, Liège, comment ils échouèrent dans les évêchés westphaliens, à Salzbourg et tout d'abord aussi à Cologne; il examine en outre la condition juridique des propriétés possédées par les chapitres, les intérêts opposés des princes catholiques et protestants, de la haute et de la basse noblesse, des premières dynasties catholiques, les Habsbourg et les Wittelsbach. Le prince bavarois Ernest, qui, dès sa jeunesse, fut destiné à devenir l'instrument de cette orgueilleuse politique religieuse, est suffisamment mis au premier plan. Les luttes que dans son ardente enfance il engagea contre le pédantisme de ses gouverneurs, le contraste de ses sentiments tout mondains avec les fonctions qu'on lui imposait, ses aventures d'amour et son goût pour la magie, tout cela est bien

propre à animer le train un peu monotone d'une diplomatie passablement mesquine.

C'est surtout l'histoire des mœurs qui gagne à cette peinture soignée de l'aventureuse jeunesse d'un prélat éminent. Naturellement la situation politique de l'empire joue un rôle dans les luttes entamées au sujet des évêchés. La situation indépendante (Freistellung) réclamée par les protestants, l'élection de l'empereur Rodolphe II (1575), la dernière Diète de l'empereur Maximilien II sont traitées avec pénétration. Les efforts déployés par le Palatin et autres princes pour décider l'archevêque Salentin de Cologne à recevoir une pension de la France et à séculariser son archevêché ont permis à l'auteur de jeter en passant un coup d'œil sur l'alliance d'une partie des princes protestants avec la France, leur protectrice traditionnelle.

En fait de précision, d'abondance dans les renseignements sur les documents employés et les livres utilisés, l'ouvrage de M. Lossen est un chef-d'œuvre auquel peu d'autres pourraient lui être comparés. Il ne faut pas non plus passer sous silence l'excellente description de l'ancienne ville impériale de Cologne.

F. von Bezold.

Mémoires des Intendants sur les Généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome I, *Mémoire de la généralité de Paris*, publié par M. A. de Boislisle. Paris, imprimerie nationale, 1881, in-4° (Collection des documents inédits sur l'histoire de France).

Qu'on me permette d'exprimer ma pensée sur la nouvelle publication de M. de Boislisle dans des termes parfaitement vulgaires : la sauce vaut beaucoup mieux que le poisson. Il y avait une foule de bonnes raisons pour que le gouvernement hésitât à entreprendre l'édition des Mémoires des Intendants sur les Généralités : 1° la publication sera immense et coûtera cher ; 2° si nous jugeons de ces Mémoires d'après le spécimen que nous avons sous les yeux, ils sont déplorablement médiocres : le plan est médiocre, médiocre l'exposition, et médiocre même l'autorité ; 3° ces Mémoires ont été utilisés par la plupart des géographes et des statisticiens du siècle dernier. On en trouve la crème, si je puis dire, dans Piganiol de la Force, dans Boulainvilliers, dans Expilly, dans Hesseln, etc. ; 4° les copies de ces Mémoires sont extrêmement nombreuses, — assez nombreuses même pour que la patiente perspicacité de M. de Boislisle se soit rebutée avant d'arriver à en dresser une liste complète. On en trouve dans la plupart des grands dépôts de France et de l'étranger. C'est dire que les renseignements inédits qu'ils contiennent se trouvent — quoique manuscrits — à la portée de tous les travailleurs. J'ajouterai qu'ils sont en somme à peu près aussi accessibles que cette majestueuse *Collection des Documents inédits*, qui, par le

nombre des volumes dont elle s'accroît journellement, par le poids de ces volumes, par le mode de distribution qui les fait parvenir aux mains des lecteurs, se trouve de plus en plus exilée des bibliothèques particulières et en est réduite à se cantonner sur les amples et solides rayons des bibliothèques publiques.

Toutes ces raisons une fois exposées, je dois avouer que si j'avais eu l'honneur de figurer parmi les membres du comité qui a décidé l'impression des *Mémoires des Intendants*, j'eusse fait comme eux, j'eusse voté la publication. Et la raison décisive qui, à mon avis, devait enlever les suffrages, c'est que M. de Boislisle s'offrait pour entreprendre le travail.

M. de Boislisle, en effet, est un habile ouvrier. Il est de ceux qui savent donner du prix à ce qu'ils touchent. Une fois entre ses mains, le document le plus terne reluit et devient *balai*. Tenez, déjà, ces *Mémoires des Intendants*, sous leur nouvelle forme on ne les reconnaît plus.

Quelle opulence dans cette *Introduction* de XCIV pages, dans ces appendices au nombre de XIX, occupant 386 pages à deux colonnes, dans ces additions, dans ces corrections, dans ces tables qui occupent 70 pages encore; et par-dessus tout quelle prodigalité dans ce commentaire infatigable! — On s'imagine un serviteur dévoué, agile, vigilant et modeste. Il accompagne le maître de la plus attentive sollicitude. Il aplanit les obstacles devant lui. Il corrige ses erreurs, le relève quand il bronche. Il fait foule autour de lui, l'exalte au bon moment, l'admoneste quelquefois doucement, paternellement, et lui donne du moins les allures d'un grand seigneur par l'illusion d'un si brillant cortège. C'est un commentaire qui mériterait d'être texte, au rebours de ce que dit Figaro, qu'aux qualités qu'on exige d'eux, il y a peu de maîtres qui mériteraient d'être valets.

Le volume dont nous rendons compte a, en tout, 948 pages. Si nous défalquons de ce total, pour l'introduction, 94 pages, pour les appendices et les tables, 456 pages, pour le commentaire, un cinquième du texte, c'est-à-dire 80 pages environ, nous arrivons à un total minimum de 630 pages, constituant l'accessoire. Il reste donc pour le principal 318 pages. N'est-ce pas que ce principal est tout à fait accommodant?

Modestie d'ailleurs parfaitement justifiée. Le commentaire fait au texte beaucoup d'honneur en s'occupant de lui avec une application si soutenue. Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration pour l'opiniâtre annotateur qu'on le voit réduit à corriger, à chaque pas, les erreurs de fait ou de chiffres qu'entasse, non moins opiniâtrément, l'auteur du Mémoire. A la suite de celui-ci, M. de B. en arrive à discuter gravement la question de savoir si « l'Université ayant été autrefois à Athènes a été transférée à Rome et depuis, s'étant donnée à Charlemagne, il la fit venir à Paris ! »

L'introduction du volume, extrêmement nourrie de faits curieux et

nouveaux pour la plupart, ne s'élève pas jusqu'à l'étude générale de la question des Intendants, ni même jusqu'à l'examen d'ensemble de la collection des *Mémoires sur l'état des généralités*. M. de B. s'occupe uniquement de la généralité de Paris et du Mémoire consacré à cette généralité. Sans épouser absolument le jugement si sévère de Boulainvilliers[1], il ne cache pas le peu d'estime qu'il a pour une partie de l'œuvre rédigée sous la direction de M. Phélypeaux. Il s'attache à déterminer les sources auxquelles l'auteur a puisé. Il définit nettement le sujet qu'il a traité. Il expose le plan qu'il a suivi. Il indique les auteurs postérieurs qui se sont servis de son travail. Il étudie aussi avec détail quelques-uns des points les plus importants touchés dans le Mémoire, notamment la question si délicate du chiffre de la population de Paris et de la généralité.

L'introduction se termine par une liste chronologique des administrateurs de la généralité de Paris. Je ne trouve aucun nom à y ajouter. Je suis d'avis, comme M. de B., que le premier intendant de l'Ile-de-France a été le sieur d'Orgeval, dont la commission datée de 1633 est conservée aux archives de la Guerre. Mais je m'étonne que l'auteur, si expert en ce qui concerne l'histoire des intendants, ne se soit pas satisfait du texte de la commission et qu'il ait cru devoir supposer qu'une autre commission donnait au sieur d'Orgeval les attributions de *Justice* et de *Finances*. En effet, quant aux attributions de justice, elles lui sont conférées par le titre d'intendant de justice et police compris dans le texte même de la présente commission et par les mots : « Pour en icelles [provinces] pourvoir *à ce que la justice soit bien et sincèrement administrée...*, etc. » Les attributions de finances sont également visées dans la même pièce, du moins en ce qui concerne le militaire : « [Vous prendrez soin] ensuite de procéder avec les trésoriers de France en chaque généralité, les élus appelés, au département de la contribution *qui devra être faite en espèces*, des vivres et fourrages nécessaires aux chefs, officiers et chevau-légers de chaque compagnie, *régalant ladite contribution en espèces* tant sur les lieux du logement desdites troupes *que sur tous les contribuables de l'élection entière*. » Ces termes indiquent précisément les pouvoirs financiers seuls mis aux mains des intendants à l'époque dont il s'agit. Ils visent spécialement cette qualité d'*intendants du militaire* si naturelle en ce temps-là et si difficile à expliquer par la suite. Ce n'est pas par hasard que les commissions des intendants de la première période se trouvent conservées pour la plupart au ministère de la guerre. La guerre fut en effet le vrai berceau de l'institution. Je ferai observer en outre que cette année 1633, qui vit, par exception, un intendant de justice établi dans l'Ile-de-France (je dis

1. ... Ennuyeuse prolixité... digressions inutiles et continuelles... affectation de traiter avec étendue des choses hors de son sujet et de supprimer celles qui sont essentielles...., etc.

dans l'Ile-de-France et non pas à Paris [1]), est l'année où Richelieu commence à préparer la grande guerre, année de grands remuements de troupes et de prise de positions sur la frontière.

C'est l'année précisément où le cardinal, désirant, comme il est dit dans le texte de la commission, « que les troupes subsistent partout sans apporter beaucoup de foule au peuple, » portait ce *Règlement sur les Etapes* dont il se glorifie dans ses *Mémoires,* et qui nous semble concorder de tous points avec la commission spéciale donnée au sieur d'Orgeval.

Je pense qu'en somme, d'après la liste même de M. de Boislisle, il faut considérer l'établissement à poste fixe des intendants dans la généralité de Paris comme postérieur à la mort du cardinal de Richelieu.

Le Mémoire sur la généralité de Paris est divisé en quatre parties disposées dans un ordre à peu près arbitraire. Chacune de ces parties se trouve contenir un assez grand nombre de renseignements précieux pour l'histoire, qui, grâce à l'examen minutieux que leur a fait subir M. de Boislisle, peuvent être considérés désormais comme faisant autorité.

Le chapitre Ier est consacré à l'état de l'Église avec un appendice relatif à l'ordre de Malte. Le chapitre II traite du gouvernement militaire et comprend, outre les détails qu'on peut s'attendre à voir rangés sous ce titre, des considérations sur le chiffre de la population, sur le nombre des huguenots sortis de la province, enfin sur les poudres et salpêtres. Le chapitre III est consacré à l'administration de la justice. Le chapitre IV aux finances. On trouve dans ce chapitre, entassées pêle-mêle, des notions sur le domaine, les impôts, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la voirie, les forêts, les mines.

J'arrive en toute hâte et le plus volontiers du monde aux appendices que M. de B. a cru devoir ajouter à la publication du mémoire. Ces appendices, je l'ai dit déjà, sont au nombre de XIX. Mais chacun d'entre eux se subdivise en fragments également importants, et l'on ne s'imagine pas l'abondance et l'intérêt des renseignements qu'on trouve entassés dans ces huit cents colonnes in-4° imprimées en texte minuscule! Ils ne sont pas tous inédits. Mais, par leur rapprochement, ils forment un ensemble extrêmement instructif. En suivant, un peu malgré lui, probablement, le plan tracé par l'auteur du Mémoire, M. de B. a réuni là le fruit de ses longues recherches dans les papiers du contrôle général, aux archives nationales, au ministère des affaires étrangères, à la bibliothèque nationale et dans les livres imprimés. Il a

1. En effet, le texte de la commission indique très nettement que l'intendant d'Orgeval est attaché *à titre principal* à l'armée de Picardie envoyée en garnison sur la frontière, *à titre accessoire* dans les provinces de Picardie, de Champagne et de l'Ile-de-France.

ainsi poussé bien loin le tableau de l'administration sous l'ancien régime, tableau que le Mémoire n'avait fait qu'ébaucher. On peut regretter peut-être quelques lacunes, par exemple que pour les premières années du XVIIe siècle, M. de Boislisle se soit contenté de reproduire les chapitres un peu rapidement écrits de Daviti, tandis qu'il reste dans les bibliothèques un grand nombre de documents mss. et beaucoup plus autorisés; mais c'est là une tache bien légère sur un ensemble si brillant. En somme, on ne pourra plus écrire une ligne sur l'administration de la France sous l'ancien régime sans avoir entre les mains les appendices de M. de B., comme déjà pour l'histoire générale il faut avoir ce qui a paru de son édition de Saint-Simon, pour l'histoire des finances il faut avoir ce qui a paru des papiers du contrôle général, pour l'histoire de la magistrature et des comptes il faut avoir ce qui a paru des papiers de Nicolaï. Ce sont là — sans parler du reste — de véritables titres de gloire, et nous n'avons plus qu'à souhaiter longue vie et santé prospère à M. de B., afin qu'il mène à bonne fin tant et de si honorables entreprises.

G. H.

Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven. IV Band. 1. *Memoiren der Kurfürstin Sophie von Hannover*. 2. *Frédéric II, Histoire de mon temps*. Leipzig, Hirzel, 1 vol. in-8°, 499 p.

On ne saurait trop se féliciter de l'activité que les archives de Berlin déploient sous l'intelligente et féconde impulsion de leur directeur, M. de Sybel. Les dissentiments très naturels qui nous séparent sur certains points de cet éminent historien ne nous ont jamais empêché de signaler, avec les éloges qu'ils méritent, les services que ses collaborateurs et lui rendent à la science historique. Le présent volume contient deux morceaux d'un caractère très différent.

1° Mémoires de la duchesse Sophie, plus tard électrice de Hanovre, publiés par M. G. Kœcher. — Ces mémoires n'ont pas grand intérêt pour l'histoire politique; mais ils en présentent infiniment pour l'histoire intellectuelle et pour l'histoire des mœurs dans les familles princières allemandes au XVIe siècle. Ils ont été commencés à Hanovre en 1680. Ils embrassent la vie de la duchesse depuis sa naissance en 1620 jusqu'en 1681. On n'en possède point le manuscrit original, mais une copie faite par Leibnitz. « Le style paraît simple, écrit Leibnitz sur cette copie, mais il a une force merveilleuse, et je le trouve du caractère que Longin appelle sublime, malgré cette négligence apparente. Lors même qu'il semble qu'on ne dit que des choses ordinaires, elles se trouvent relevées par un certain tour admirable qui donne occasion de faire des réflexions solides sur les choses humaines. » Longin et son fameux traité sont ici de trop; il ne faut, ni de près ni de loin, songer à Mme de Sévigné. Mais il est incontestable que, tout

rude et barbare qu'il est, le français de la duchesse, — elle écrivait en français, — a de l'allure et de la saveur. Il y a quelques affinités avec une autre Allemande du Rhin, qui fut son amie, qui joua un grand rôle et a laissé de curieuses lettres, Madame, mère du régent. La duchesse Sophie est honnête femme et esprit fort; elle dédaigne la pruderie. Le fait est qu'on n'en a point autour d'elle; elle voit d'assez étranges choses, et elle les dit crument, comme elle les voit. Mais c'est la crudité des femmes de Molière, on n'y sent jamais cette complaisance de libertinage et ces arrière-pensées de sensualité qui gâtent trop souvent les meilleurs morceaux du XVIIIe siècle. La duchesse aimait son mari, qui ne lui était guère fidèle; elle était aimée de son beau-frère, et pour s'en débarrasser, aussi bien que pour éviter qu'il ne se mariât, elle lui donna une maîtresse. Il y a là un contrat en forme qui est d'une nature assez bizarre. Elle raconte ces singulières aventures avec une bonne humeur cavalière, qui n'est pas sans charme.

Ses impressions de voyage en Italie et en France sont piquantes. En Italie, l'esprit fort domine. Il y a des traits qui, bien qu'un peu lourds, sont d'un tranchant très affilé. Bayle et ses amis y auraient trouvé du ragoût, et notre Allemande s'assimile mieux ce genre d'ironie grave que ses pareilles du siècle suivant ne feront de l'ironie voltairienne. En voici des exemples, et je ne choisis pas les plus vifs. A Venise, « on me fit voir des religieuses qui n'ont d'esprit que pour les hommes, et puis des églises où il y avait le rendez-vous de ces amoureux. » A Lorette, « on s'arrêta un jour en ce lieu-là pour bien considérer le miracle, qui était effectivement bien grand de voir des gens assez sots pour venir de si loin pour adorer une si vilaine figure de la vierge qui avait le nez cassé. On me montra un portrait qu'on disait être de la main de saint Luc. Si cela était vrai, il était fort méchant peintre. Ensuite, je vis les écuelles dans lesquelles N.-S. avait mangé étant petit. Je fis sortir de son sérieux le prêtre qui me le montra, en le regardant finement d'une manière qu'il vit bien que je n'en croyais rien. Il avait assurément sujet de rire, de ce qu'il pouvait gagner de l'argent d'une manière si facile... » L'introduction et les notes historiques sont bonnes. M. K. s'est donné une peine bien inutile pour établir l'orthographe de son texte. Leibnitz, qui avait eu le manuscrit original, disait lui-même : « L'orthographie n'y est pas observée. Il est vrai que cela n'importe guère. Il en faudrait faire une copie pour y remédier. » Leibnitz, dans sa copie, y remédia de son mieux. On ne voit pas pourquoi M. K. s'est astreint à conserver les bizarreries de l'orthographe de Leibnitz, qu'il corrige d'ailleurs par endroits. Il aurait dû au moins adopter l'orthographe classique du temps et imprimer le texte tel qu'il eût été imprimé si Leibnitz l'avait publié. — Je relève en finissant une omission dans les notes historiques, p. 34, à propos de cette phrase : « *Ensuite elle m'apprit les quadrains de Pebrac...* » Ce nom est accompagné d'un point d'interrogation. Il s'agit des *quatrains de Pibrac,* qui sont pourtant bien connus.

2° Frédéric II, Histoire de mon temps, rédaction de 1746, publiée par M. Max Posner.

Frédéric a composé deux rédactions de l'*Histoire de mon temps;* l'une est de 1746, c'est le premier jet, l'autre est de 1775, c'est le travail revu à distance, remanié avec les documents, recomposé avec l'expérience de la vie. C'est cette dernière rédaction qui a été publiée dans les *Œuvres*. C'est la première, celle de 1746, que nous donne M. Max Posner. Il a fait des études très approfondies sur la manière d'écrire du roi historien[1], et j'en ai rendu compte dans cette revue. Il applique à la reproduction de ce texte primitif, si intéressant pour l'histoire, une grande connaissance des sources et une critique très judicieuse. Les notes, qui sont très abondantes, sont excellentes. M. P., suivant en cela les judicieux précédents de l'Académie de Berlin, a employé l'orthographe moderne, tout en respectant scrupuleusement les constructions originales.

Albert Sorel.

Schlechta-Wssehrd. **Die Revolutionen in Constantinopel in den Jahren 1807-1808** (extrait des Sitzungsberichte de l'Académie des sciences de Vienne, 1882). Vienne, Gerold, 228 p. in-8°.

Les « Révolutions » qui ont ensanglanté Constantinople pendant les années 1807 et 1808, et dont M. le baron de Schlechta nous présente le récit détaillé, avaient déjà fait l'objet de plusieurs publications tant en Turquie qu'à l'étranger.

Considérés dans les débuts, comme dans les conséquences finales de l'entreprise qui les a suscités, ces événements tragiques offrent, en effet, les éléments d'une étude nettement circonscrite et sont aussi instructifs qu'intéressants.

Vers la fin du dernier siècle, le sultan Selim III avait reconnu la nécessité de changer les institutions militaires de l'empire pour adopter les divers perfectionnements en usage dans les États chrétiens. Suivant ses vues arrêtées, la milice de plus en plus factieuse et indisciplinée des janissaires, qui formait avec les spahis le noyau de l'armée nationale, devait être remplacée par un corps d'infanterie modelé et exercé à l'européenne et un fonds particulier, dit trésor de guerre, aurait à subvenir à l'entretien de la nouvelle troupe dont l'effectif serait porté tout d'abord à 12,000 hommes.

Ces dispositions, décrétées au commencement de l'année 1793 sous le titre de *Vizami Djehid* ou « nouvelle organisation, » n'entrèrent en pleine vigueur qu'en 1807 et, lorsqu'il s'agit d'en poursuivre l'application dans les provinces, une violente opposition se manifesta parmi les castes féodales et les notables qui, aidés des janissaires de Roumélie,

1. *Miscellaneen zur Geschichte Kœnig Friedrichs des Grossen*. Berlin, 1878.

levèrent l'étendard de la révolte. Bientôt les *Jamaks* ou gardes du Bosphore, corps auxiliaire des janissaires, s'insurgèrent à leur tour, marchèrent sur Constantinople et imposèrent au sultan le retrait du *Vizami Djehid,* puis sa propre abdication en faveur de son frère Mustapha.

Le 31 mai 1807, un décret impérial fut publié, qui désavouait les « projets inouïs » de Selim, tout en proclamant la ferme volonté du nouveau souverain et de son peuple « de rentrer dans la bonne voie, » c'est-à-dire de maintenir l'ancien ordre de choses.

Cependant, un pacha de province, le puissant Bairakdar de Roustchouk, qui, jusqu'alors s'était associé aux résistances du parti de la réaction, abandonna brusquement la cause des janissaires et de leurs nombreux adhérents pour se convertir à la réforme. Il rêva de réintégrer Selim III sur le trône et de rétablir le *Vizami Djehid.* Le 28 juillet 1808, il entra à Stamboul à la tête de 15,000 hommes et prononça la déchéance de Mustapha IV. Selim toutefois fut assassiné par les ordres de Mustapha et Mahmoud, son frère, ceignit le sabre d'Osman.

Bairakdar, élevé au grand Vizirat, convoqua dans la capitale les hauts feudataires et les notables de l'empire et, sous les auspices du pacte de conciliation qui intervint entre les membres de cette assemblée provinciale, le *Vizami Djehid* redevint loi souveraine de l'État.

Le succès du pacha de Roustchouk fut de courte durée. Assiégé dans son palais par les janissaires, il se donna la mort, laissant Mahmoud aux prises avec les rebelles, c'est-à-dire avec les partisans du sultan déchu. Mahmoud fit égorger Mustapha et entra en arrangement avec les janissaires. Le *Vizami Djehid* fut supprimé pour la seconde fois avec l'institution des réguliers dont le corps avait d'ailleurs succombé dans la lutte.

Telles sont les principales péripéties du drame que raconte minutieusement M. le baron de Schlechta, en s'aidant de documents originaux recueillis dans les archives de la Porte et de l'Internonciature. Sa relation, aussi consciencieuse que lucide, prendra sans doute place parmi les plus remarquables monographies qui ont exposé à différentes époques certaines phases particulières du travail de rénovation sociale, politique et administrative, connu sous le nom de *Tanzimât.*

Un diplomate français, M. Ed. Engelhardt, a entrepris récemment d'écrire l'histoire complète de cette œuvre de réforme qui compte déjà plus d'un demi-siècle d'épreuves[1]. Ses premières études qui se terminent en l'année 1867, et dont il a été rendu compte dans cette Revue, ont révélé un fait curieux qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher des conclusions du narrateur autrichien.

En 1841, le prince de Metternich recommandait aux Turcs « de rester Turcs » et condamnait hautement comme funeste l'introduction dans

1. *La Turquie et le Tanzimât ou histoire des réformes dans l'empire ottoman.* — Cotillon, 1882 et 1884. Paris.

l'empire des institutions européennes [1]. M. le baron de Schlechta, appréciant dans leur ensemble ces essais d'assimilation dont le *Vizami Djehid* de Selim III n'a été que le prélude, pense au contraire que la réforme a été aussi opportune qu'utile; il n'y voit sans doute pas pour la vieille monarchie ottomane un gage assuré de salut; mais il est convaincu qu'elle a eu pour effet de retarder sa chute et ce jugement est conforme à celui dont s'est inspiré M. Ed. Engelhardt dans la préface de son ouvrage.

Le comte Joseph de Maistre, avec des documents inédits, par Amédée DE MARGERIE, doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille. — Paris, libr. de la Soc. bibliographique, 1883, 1 vol. in-8°, XXII-442 p.

Joseph de Maistre n'a pas conquis d'emblée sa réputation, et on le comprend. C'était un Français du dehors, qui vécut la meilleure partie de sa vie sous l'horizon lointain et sans écho de Saint-Pétersbourg, au service d'un roi déchu; les idées dont il s'est fait l'apôtre étaient en opposition directe avec les idées dominantes de son temps, et pour la plupart n'ont point, de son vivant, affronté sous sa plume la discussion publique. On le regardait en Russie comme un esprit à la fois entier et ouvert sur toutes choses, comme un brillant conférencier de salon; les motifs ne manquaient pas pour le plaindre, l'applaudir ou même pour le redouter, mais peu de personnes pressentaient sa gloire à venir.

Cependant, depuis sa mort, les traits de cette figure originale, au lieu de s'effacer, sont devenus plus nets. Sans parler de la publication de ses grands ouvrages, qui l'ont érigé en Père laïque de l'Église, la mise au jour successive d'autres écrits a fait valoir le diplomate et l'homme privé; et voici qu'on publie aujourd'hui une édition complète de ses œuvres, qui nous apportera encore sur lui des révélations nouvelles. Magistrat, ambassadeur, serviteur ou confident des rois aux deux extrémités de l'Europe, J. de Maistre n'a pourtant exercé une action efficace que dans le monde des intelligences; ses livres ont passionné en sens divers quiconque les a lus, et ses doctrines restent pour longtemps encore un thème de controverse. C'est cette controverse qu'a continuée M. de Margerie, en prenant parti pour son héros. Il a voulu seulement préparer ses lecteurs à l'étude des écrits de Maistre (p. 352-353), en d'autres termes exposer ses idées et en tracer l'apologie, combattre les objections formulées, il y a cinquante ans, par Villemain et de nos jours par M. Franck, tout en marquant lui-même « quelques points où il y a lieu, ce semble, d'étendre, de restreindre ou de corriger sa pensée. »

1. Dépêche du prince de Metternich au comte Appony, datée de mai 1841.

Ce livre a évidemment pour origine des leçons où l'on reconnait la manière vive et brillante de l'ancien professeur de philosophie de Nancy. M. de Margerie y a laissé subsister une certaine disproportion dans les développements, inséparable de l'exposition oratoire; il n'insiste que sur quelques parties de la vie de son héros (trois paragraphes sur huit sont consacrés à ses rapports avec les jésuites), et il a ajouté après coup à son étude un chapitre complémentaire et deux appendices. C'est donc une série de dissertations polémiques que nous avons sous les yeux, à l'usage de certains lecteurs, de ceux qui ont déjà foi en J. de Maistre, mais qui veulent se donner la raison de leur foi. Aussi n'a-t-on pas à y relever beaucoup de faits nouveaux relatifs soit à la personne de l'écrivain, soit au temps où il vivait.

Au chapitre II, plusieurs citations intéressantes sont empruntées aux lettres connues ou non qui vont prendre place, d'après une classification nouvelle, dans l'édition définitive. Au chapitre Ier est inséré en entier un mémoire inédit sur la liberté de l'enseignement, destiné au tsar et à ses ministres, qui complète les lettres déjà connues sur l'instruction publique en Russie. Au commencement de ce siècle, les chaires des Universités russes étaient, en dehors des salons bien clos où brillait J. de Maistre, les seules tribunes ouvertes à l'expansion des idées et des doctrines, et la Compagnie de Jésus, par l'organe de l'envoyé de Sardaigne, réclamait à Polotsk sa part du monopole universitaire. P. 267 et suivantes, on trouve un autre mémoire inédit sous forme de lettre au comte de Blacas, daté de mai 1814, où l'auteur trace à la royauté restaurée le programme d'un gouvernement selon ses rêves, révolutionnaire à sa façon contre l'esprit gallican et parlementaire de l'ancienne monarchie. L'appendice I renferme une lettre assez curieuse; c'est le tableau d'une école privée de philosophie qui s'était constituée à Pétersbourg vers 1810, où le professeur était le jésuite breton Rosaven, et où les élèves, Nicolas de Serra-Capriola, Rodolphe de Maistre, le baron de Damas et le prince Pierre Galitzin formaient sous sa direction une sorte de séminaire aristocratique et cosmopolite.

Le moment serait bien venu, ce semble, pour une biographie complète de J. de Maistre, replacé avec respect, mais sans fausse auréole, au milieu des hommes et des événements de son époque. Il faut regretter que M. de Margerie ait restreint volontairement son sujet et se soit borné à reprendre, sous le couvert de ce nom illustre, avec habileté et chaleur, la lutte contre les principes déjà contestés par l'auteur des *Soirées*. Mais en quel sujet serait-il plus difficile d'appliquer le *Scribitur ad narrandum* de l'écrivain latin? Bien mal avisés peut-être seront ceux qui oseront un jour retirer de Maistre de la mêlée où il s'est si bien complu de son vivant, et le rendre tout simplement à l'histoire, avec son vif esprit, son grand style et son noble caractère.

L. Pingaud.

Robert und Richard KEIL : **Die Gründung der deutschen Burschenschaft in Iena** : 2e édition. Jena, Mauke, 140 p. in-8o, 1883.

Ce livre n'est pas un livre nouveau. Mais il acquiert un intérêt véritable, et comme une sorte de nouveauté par les circonstances qui ont déterminé l'un des auteurs à nous en donner une deuxième édition. On a inauguré au début de l'année dernière (1883), à Iéna, le monument destiné à perpétuer le souvenir de la grande association des étudiants allemands (Burschenschaft) que certain parti en Allemagne serait trop disposé à oublier. M. Keil a voulu célébrer les vertus et le patriotisme de l'étudiant de 1813 que le sculpteur avait représenté en costume du temps, l'épée d'une main, le drapeau de l'association de l'autre. Il a voulu rappeler le caractère, la valeur, et la portée de l'association au moment où les historiens prussiens et M. de Treitschke en particulier semblent s'efforcer d'atténuer l'importance du mouvement libéral et patriotique du 12 juin 1813. Cette seconde édition est une réponse indirecte au chapitre que M. de Treitschke avait consacré à ce sujet dans son deuxième volume[1]; c'est une critique analogue à celle que fit paraître l'an dernier, contre le même ouvrage, M. Baumgarten, dans les colonnes de la *Gazette d'Augsbourg*. Il est bon de remarquer que les historiens allemands sont très divisés sur tout ce qui touche aux origines de l'union germanique. Il faut relever, toutes les fois que l'occasion s'en présente, les opinions qui les divisent.

Au début, MM. Keil ont développé une idée qui, depuis les discours d'Humboldt et de Savigny, était courante en Allemagne; les universités allemandes ont été de tout temps les foyers de la pensée allemande, et comme des images réduites de la grande patrie germanique. M. de Treitschke avait récemment contesté cette opinion qu'il attribuait à l'orgueil, à la vanité des professeurs. Les universités et les professeurs avaient eu, selon lui, beaucoup d'influence sur les destinées de l'Allemagne, mais une influence néfaste. Ils avaient répandu le goût de la politique idéaliste et des théories vides que la Prusse a eu l'honneur et le mérite de bannir pour longtemps. M. de Treitschke était particulièrement sévère pour les professeurs d'Iéna, pour Luden qui fonda la Némesis, pour Oken qui rédigea l'Isis « sur un ton digne des brasseries, » pour le jurisconsulte Martin qui, chassé d'Heidelberg, se réfugia en Thuringe avec son Mercure. Cette sévérité pouvait nous étonner de la part du professeur de Berlin qui est à la fois directeur des *Preussische Jahrbücher*. Mais il y a université et université comme il y a professeur et professeur. M. de Treitschke, de Berlin, n'a pas pu pardonner aux professeurs d'Iéna la façon dont ils ont traité les Prussiens en 1815 et accueilli leurs ennemis. Ce qu'il leur a reproché surtout c'est d'avoir enseigné dans cette Thuringe, la patrie bien aimée du particularisme féodal, où par trois

1. H. de Treitschke. *Deutsche Geschichte im XIXten Jahrhundert*. T. II, ch. 7. *Die Burschenschaft*. Leipzig, Hirzel, 1882.

fois un mouvement s'est produit inutilement en faveur de l'unité germanique.

MM. Keil ont pris la défense de la Thuringe, de l'université d'Iéna en particulier, des universités, des professeurs et des étudiants en général. La Thuringe est le cœur de l'Allemagne, elle est un des organes essentiels de la patrie allemande. C'est là que le sentiment national est peut-être le plus vif. Les malheurs de l'Allemagne, au commencement du siècle, n'ont pas laissé, comme le prétend Treitschke, la Thuringe indifférente : Luden, dès 1806, avait le courage de faire appel au patriotisme de ses auditeurs. Les étudiants d'Iéna ont combattu pour l'indépendance nationale; le plus grand ami de Kœrner était Karl Schaeffer de Weimar. — De plus, la Thuringe, avec ses petits gouvernements et ses traditions patriarcales, s'est toujours merveilleusement prêtée aux libres études de l'esprit. Iéna est une petite ville dans un site charmant où les étudiants trouvaient plus de liberté pour leurs plaisirs et leurs travaux, et avaient plus d'influence qu'auprès des universités des grandes villes. Pour toutes ces raisons et aussi par les soins de Charles Auguste, l'université d'Iéna était admirablement préparée aux grands enseignements de la fin du XVIIIe siècle, aux leçons de Fichte, de Schiller, de Luden et de tant d'autres. Elle était une école de libéralisme, en même temps qu'un ardent foyer de patriotisme. Jamais personne, en Thuringe, ne songeait alors à distinguer la liberté politique de l'indépendance nationale. On luttait pour l'une et pour l'autre contre la domination et le despotisme de l'étranger, et le soulèvement de 1813 fut à la fois un grand mouvement libéral et un mouvement national. C'est peut-être, en dernière analyse, ce que M. de Treitschke n'a pas pardonné à Charles Auguste, aux Thuringiens qui le révèrent, aux professeurs Luden, Oken, Fries qui ont collaboré et applaudi à ses réformes constitutionnelles, aux étudiants enfin, qui, sous ses auspices, ont fondé leur grande association aux cris de Freiheit-Vaterland.

M. de Treitschke n'a vu dans cette association qu'un passe-temps de jeunes gens passionnés d'une façon très vague pour la liberté, pour la patrie. Ce n'était pas une institution qui pût avoir des conséquences pratiques. Comme tout ce qui vient en tout temps des universités et de la Thuringe, c'était une association d'esprits purs, une réunion de mystiques, en deux mots, une forme vide. Ce n'est qu'en se fondant avec les sociétés de gymnastique, créées par Hahn à Berlin, que cette société a pris corps, et c'est alors seulement qu'elle est devenue viable et utile. Jusque-là la *Burschenschaft* restait une association chimérique, mais funeste, qui, sans la sagesse pratique de la Prusse, n'eût pas vécu et aurait eu pour l'unité allemande les plus fâcheuses conséquences. M. Keil persiste, au contraire, à croire que les étudiants d'Iéna ont contribué, en 1813, pour une large part à délivrer la patrie allemande et à fonder l'unité germanique. La force n'aurait point suffi à grouper les patriotes allemands. Il fallait que ces patriotes se fussent formés d'abord dans les universités en général, et dans une vaste corporation

sans caractère politique ni religieux. Le professeur d'Iéna proteste avec chaleur contre les polémistes qui n'ont pas assez d'injures pour les écrivains de l'école à laquelle il appartient, « l'école historique libérale. » Les opinions qu'il défend ne sont point « *un tissu de fables ridicules.* » Le temps jugera laquelle des deux méthodes vaut le mieux pour conserver l'unité germanique qui n'est encore qu'ébauchée.

Il y a dans les deux ouvrages des erreurs de détail et des omissions assez graves. M. de Treitschke ne connaît qu'un seul étudiant prussien qui ait fait partie de la première association d'Iéna. Il aurait dû consulter les pièces conservées à Iéna. Il aurait retrouvé parmi les noms de ceux qui ont rédigé ces statuts, ou dirigé la société au début, les noms de Berlinois, comme Rodolphe de Wulkewiz, et de Brandebourgeois, comme Wilhelm Toll. D'autre part, M. Keil parle bien superficiellement des effets de la domination française en Allemagne. Presque rien sur les remaniements territoriaux qui ont tant contribué à l'unification postérieure de l'Allemagne. Il y a du moins dans son livre, fait d'après les textes originaux, les registres des associations, des renseignements très intéressants : particulièrement sur la lutte des vieilles corporations d'étudiants attachés à l'ancien régime (Landsmannschaften) avec la nouvelle société libérale (Burschenschaft). Enfin, ce livre est, comme l'auteur nous le dit lui-même, une de ces œuvres que produit heureusement l'école historique libérale pour nous aider à corriger les erreurs plus ou moins volontaires de l'école historique officielle.

Emile Bourgeois.

Schicksale des Grossherzogthums Frankfurt und seiner Truppen, von Guillaume Bernays. — Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 499 p. in-8°, 1882.

M. Bernays, l'avocat belge dont la mort tragique a fait tant de bruit récemment, avait écrit en allemand un ouvrage que vient de publier le baron d'Ardenne. Malgré son titre qui semble promettre aussi bien une étude administrative et politique que militaire, ce livre n'est à proprement parler qu'une monographie des contingents fournis à l'armée d'Espagne ou à la grande armée de 1812 par le grand-duché de Francfort.

Les renseignements ont été puisés aux bonnes sources, et l'auteur a heureusement combiné les documents officiels déjà connus avec les papiers des chefs de corps et les relations écrites par des officiers. Le contingent fourni par le grand-duc de Francfort, Dalberg, prince primat de la Confédération du Rhin, a pris part à la guerre d'Espagne de 1808 à la fin et a déserté lorsque l'armée est entrée en France. Une autre section, envoyée en Russie sur la fin de la campagne, a été désorganisée par le froid presque sans avoir vu l'ennemi. Ses débris ont contribué à former la garnison de Dantzig.

Il y a certainement dans ce travail des parties, sinon nouvelles, du moins intéressantes. Les récits des batailles de Medelin, de Salamanque et de Vittoria sont heureusement tracés. La longue marche de la division princière le long des côtes de la Baltique suscite de curieuses réflexions sur le patriotisme des Francfortois et de leurs officiers. Mais on ne peut s'empêcher de trouver à la longue bien monotones ces pages compactes, sans jours typographiques, ces longs chapitres sans points de repos.

Ce tableau de la vie militaire montre bien quelles ont été les conditions matérielles de l'organisation, les pertes et les succès des contingents francfortois. Mais il est curieux de constater à quel point il ressemble aux autres essais du même genre que nous ont laissés les officiers français qui ont pris part aux mêmes faits de guerre. Si l'on supprime les réflexions plus ou moins hostiles à la France qui sont du crû de l'auteur, on constate qu'officiers supérieurs ou subalternes ne parlent guère que du côté matériel de leur existence : avancement, revues, gîtes d'étape, toutes les misères du métier, tel est le fonds principal de leurs mémoires ou de leur correspondance. On peut dire sans trop de sévérité qu'il est excessif de consacrer 470 pages à un sujet aussi mince. L. B.

Andrei Vizanti. **Veniamin Costache mitropolit Moldovei si Sucevei, epoca, viata si operile sale.** Un vol. de 164 pages. Jassy, 1881.

M. André Vizanti, professeur de littérature roumaine à l'Université de Jassy, vient de faire paraître une biographie très intéressante sur l'un des promoteurs de la régénération du peuple roumain, le métropolitain de Moldavie, Benjamin Costaki. Pour faire apprécier tous les mérites du vénérable prélat, il nous faudrait reproduire le tableau désolant que l'auteur esquisse des derniers temps du régime fanariote. Il ne fallait pas peu de courage pour entreprendre de protéger la littérature roumaine et surtout pour essayer de fonder des écoles roumaines dans un temps où l'idiome national était considéré comme un dialecte barbare, bon tout au plus pour conduire les bœufs ou prononcer des injures, quand tout homme, qui se prétendait civilisé, devait connaître le grec, sinon celui d'Homère, au moins celui des Palikares. Le métropolitain Costaki entreprit dans des temps si difficiles la création d'un séminaire destiné à des prêtres roumains (1803), la fondation d'une école d'arpentage nécessaire pour produire des ingénieurs qui connussent la langue roumaine, pour pouvoir délimiter les nombreuses terres en litige, d'après la teneur des anciens documents (1813). Ce qui fut pourtant plus remarquable, c'est l'initiative que ce Mecène roumain prit d'introduire dans l'écriture les lettres latines à la place des lettres slaves qui avaient servi jusqu'alors, et enfin ses efforts pour la création

d'un théâtre roumain. Le premier essai de représentation dramatique se fit à Jassy, dans la maison du boyard C. Ghyca (en l'année 1813), où l'on représenta d'abord des pièces françaises, ensuite une pièce roumaine : *La Bergère des Carpathes*, composée pour l'occasion par Georges Asaky, l'ami et l'émule du métropolitain dans l'œuvre de régénération de leur peuple. Quoique les canons de l'église orthodoxe interdisent à un moine, comme l'était nécessairement le métropolitain, d'assister aux spectacles, ce grand esprit, connaissant la profonde influence de la scène sur la civilisation d'un peuple, non seulement soutint l'entreprise de toutes ses forces, mais assista même dans une chambre latérale à la représentation de la pièce roumaine. Toujours d'après son insistance et en partie à ses frais fut fondé le premier recueil périodique de la Moldavie, l'*Abeille*, en 1829.

Son action politique fut tout aussi importante, quoique plus cachée. Il poussa les boyards à protester contre le rapt de la Bessarabie en 1812, porta des plaintes très amères contre les ravages que les Russes commirent dans le pays en 1787 et fut destitué par les Russes pendant l'occupation des principautés par leurs armées. Il revint au trône archiépiscopal en 1812 et le garda jusqu'en 1842, quand son opposition manifeste aux abus du prince Stourza le renversa de nouveau et le fit interner dans un couvent des montagnes, où il finit ses jours (1846), sans cesser de travailler à cultiver son peuple par sa parole et ses écrits.

M. Vizanti, qui a consulté, pour rédiger son ouvrage, un nombre considérable d'écrits, tant roumains qu'étrangers, a rendu un véritable service à l'histoire des Roumains, en mettant dans une pleine lumière une vie aussi bien remplie que celle de ce noble, pieux et patriote prélat.

A.-D. X.

Peter Reichensperger. **Erlebnisse eines alten Parlementarien im Revolutionsjahre 1848.** — Berlin, Springer, 1882.

L'auteur de cet ouvrage est vraiment, comme il le dit, un vétéran des assemblées prussiennes. Catholique fervent, magistrat à la cour de Coblentz, il n'a cessé, depuis 1847, d'être le représentant des populations catholiques du Rhin, et il occupe encore aujourd'hui un siège du centre à la Chambre des députés de Prusse et au Reichstag allemand.

En 1848, il faisait partie du centre droit qui n'avait pas encore adopté un programme surtout ultramontain ; invité par les organisateurs du Parlement préparatoire de Francfort à prendre part à leurs travaux, il échoua aux élections comme candidat au Parlement germanique, mais il fut élu à l'Assemblée nationale de Berlin.

Son rôle y fut important ; il présida le groupe dont il faisait partie, et, dans ces journées troublées, eut plus d'une fois des risques personnels à courir en quittant l'Académie de musique où se tenaient les

séances publiques. Plusieurs pages de son livre décrivent d'une manière saisissante l'aspect du forum berlinois de cette époque, « le bois des Châtaignes, » qu'il fallait traverser pour se rendre à l'assemblée.

Quant aux opinions politiques de l'auteur, aux explications qu'il présente de diverses résolutions prises, soit par l'assemblée, soit par le gouvernement, l'autorité dont jouissait alors M. R. leur donne une grande valeur historique. La ténacité avec laquelle son groupe sut défendre ses positions, malgré les défaillances quotidiennes du centre gauche, fait comprendre la politique ferme et habile du gouvernement prussien d'alors, qui avait ainsi un point d'appui dans cette minorité respectable. On comparera avec fruit les dépositions de M. R. avec l'ouvrage du député von Unruh, *Esquisses de l'Histoire prussienne contemporaine,* qui joua un rôle très important et fut président du « Parlement Croupion » après la prorogation de l'Assemblee nationale.

L. B.

Oliver Cromwell; the man and his mission, J. Allanson Picton; with steel portrait. Cassell, Petter, Galpin and C°. Londres, Paris et New-York, 1882, xi-516 p. in-8°.

Cette biographie se présente d'un air très modeste. Dans la préface, l'auteur explique qu'il n'a pas la prétention d'avoir fait des recherches originales. Il s'en tient au livre célèbre de Carlyle, auquel il emprunte les faits. Dans certains cas seulement, MM. J. Bruce, J. Forster, J. L. Sanford, S. R. Gardiner lui ont fourni de nouveaux matériaux. On ne doit cependant pas avoir une médiocre opinion du travail de M. Picton. Parmi toutes les biographies proprement dites de Cromwell, aucune, si je ne me trompe, n'égale la sienne. Chacun des chapitres montre que l'auteur a très profondément étudié les sources, comme les ouvrages anglais modernes; à ce double point de vue, la bibliothèque du Musée britannique lui a rendu d'éminents services. On remarque par exemple avec quel soin il a dépouillé la collection qui s'y trouve conservée de gazettes et de pamphlets appartenant à l'époque de la Révolution d'Angleterre et connus sous le nom de « King's Pamphlets .» Je mentionnerai cependant un pamphlet intéressant qui semble lui avoir échappé : E 658. Cf. ma biographie de Milton (Leipzig, 1879, liv. III, p. 271). Ces sources, l'auteur les utilise d'après les règles d'une saine critique; peut-être accorde-t-il çà et là trop de confiance à la compilation suspecte qui porte le titre de Mémoires de Whitelocke.

Quant à ce qui concerne la composition générale du livre, nous pouvons déclarer que nous sommes d'accord avec lui sur les points essentiels. L'auteur n'hésite pas à caractériser Cromwell comme « the most human-hearted sovereign and most imperial man in all our annals, since king Alfred's days; » mais il est loin de le tenir pour impeccable et pour incapable de faiblesses. Il a fort bien expliqué que Cromwell,

comme un homme d'État qui ne ferme pas les yeux devant les faits, n'était pas habitué à mesurer les choses d'après une théorie politique déterminée. Ce n'était rien moins qu'un républicain. « Charles Ier, dit M. Picton, représentait une réaction contre le progrès constant du Selfgovernment. Cromwell, au contraire, représentait une révolution où les meilleures forces de la nation étaient engagées pour assurer à tout prix, au prix même d'une dictature temporaire, la victoire sur cette réaction. » Avec une grande éloquence, M. Picton expose en combien de choses cette dictature devançait l'esprit du temps ; de là précisément pour le Protecteur la nécessité de recourir à des moyens violents. L'enseignement qui ressort de l'histoire de cette vie grandiose ne peut être douteux ; l'auteur l'exprime en ces termes : « Ce n'est pas assez que par la force des circonstances un peuple s'attache à l'homme le plus capable et en fasse un despote bienfaisant. Dès qu'il cesse d'être l'exécuteur de la volonté du peuple et qu'il lui impose la sienne propre, la marche en avant du peuple est arrêtée ; dès lors, pour lui l'ordre et la prospérité dépendent, non de sa propre sagesse et de son propre contrôle, non du caractère permanent de la nation, mais d'une force accidentelle dont la durée est incertaine et nécessairement courte. »

M. Picton aime à interrompre son récit par de semblables considérations générales qui abordent çà et là le terrain de la politique du temps présent. On ne peut trouver de contraste plus grand qu'entre cette manière et la manière calme, exempte de toute allusion, de Ranke, qui, dans son portrait de Cromwell, révèle toute la supériorité du maître. Je ne sais si M. Picton a étudié avec le soin qu'elles méritent l'histoire d'Angleterre de Ranke et celle de la Révolution et de la République d'Angleterre par Guizot ; en tout cas, ces deux ouvrages lui auraient fourni les moyens d'améliorer et de compléter ce qu'il dit de la politique extérieure du Protecteur et de ses rapports avec les grandes puissances de l'Europe. On ne comprend pas pourquoi, p. 409, M. de Bordeaux qui, en déc. 1652, fut envoyé par Mazarin en Angleterre, est appelé « duke of Bordeaux, » et l'époque de son voyage renvoyée en déc. 1653 (cf. Guizot, *Hist. de la Rép. d'Anglet.*, Bruxelles, 1854, II, 220). On voudrait aussi trouver une plus juste appréciation de la paix de Pignerol ; elle n'est en aucune façon une preuve de la générosité du duc de Savoie envers ses sujets vaudois ; un diplomate suisse trouva des raisons pour l'appeler « une honte pour tous les protestants d'Europe. » (Cf. *Hist. Zeitschrift*, 1878, nouv. série, IV, 89 : « Olivier Cromwell et les cantons évangéliques de la Suisse ».) Il est regrettable que M. Picton n'ait pu mettre à profit les plus récentes publications de la Camden Society ; elles contiennent une lettre du comte de Manchester, publiée par M. S. R. Gardiner ; elle est très importante pour un biographe de Cromwell, car elle explique les vrais motifs du conflit qui éclata entre ces deux personnages.

Alfred Stern.

Christophori Varsevicii opuscula inedita, ad illustres viros epistolæ, cæteraque documenta vitam ac res gesta ipsius illustrantia... edidit Th. Wierzbowski. Varsoviæ, typis J. Bergeri, un vol. in-8° de III-278 p.

Le nom de Varsevicius est certainement inconnu de la plupart de nos lecteurs. C'est la traduction latine d'une forme polonaise Warszewicki. Christophe Warszewicki (1524-1603) était un chanoine de Cracovie qui fut secrétaire du roi Etienne Bathory et chargé par lui d'une mission diplomatique en Suède. Orateur habile, publiciste distingué, c'est l'un des représentants les plus éloquents des idées monarchiques du XVIe siècle. Son idéal, c'est la monarchie absolue de Philippe II, et vraiment, quand on songe aux misères où l'anarchie a conduit la Pologne, on se prend à regretter que ses théories n'aient pas prévalu. Si l'Espagne était trop loin pour avoir une influence directe sur la Pologne, la dynastie autrichienne représentait également les doctrines absolutistes. Warszewicki se tournait vers elle et lui demandait d'occuper son pays pour y établir le principe d'autorité. Il eût volontiers retourné le mot célèbre : Malo tutum servitium quam periculosam libertatem. Ses ouvrages presque tous en latin sont fort nombreux; ils ont surtout pour objet des questions politiques. Un critique distingué, M. Stanislas Tarnowski, a donné une étude détaillée sur ce curieux personnage dans les mémoires de l'Académie de Cracovie (année 1874, tome Ier).

M. Théodore Wierzbowski se propose de publier prochainement une monographie plus complète. En attendant, il nous présente les premiers résultats de ses recherches dans les bibliothèques de Pologne, d'Autriche et d'Italie. Il a découvert des opuscules inédits ou oubliés de Varsevicius, des lettres en polonais, en latin, en italien. Il a établi une bibliographie compendieuse de ses publications. Elle contient des pièces intéressantes pour nous (par exemple deux discours adressés en 1574 et 1575 à Henri de Valois, — l'un d'entre eux a été imprimé à Paris, chez Robert Etienne).

Les opuscules inédits, tous en latin, comprennent un certain nombre de discours ou de brochures politiques dont la plupart ont pour but de soutenir l'élection de Maximilien d'Autriche au trône de Pologne, élection qui, comme on sait, n'aboutit pas. C'est la même thèse qui est soutenue dans un curieux dialogue entre un Polonais et un Tchèque (Lechitae ac Bohemi colloquium). Le Tchèque y fait un éloge enthousiaste de la maison d'Autriche ; il l'appelle : « lumen Europæ, nidum virtutis, honestatis omnis officinam, quæ tot tamque præclarorum rerum omnique æternitate dignissimarum referta monumentis est, ut nesciam ecqua ejus similis alia possit familia inveniri. » Mais, réplique le Polonais, tes compatriotes ont été réduits en servitude par les Autrichiens. « Mi frater, noli servitutem nostram miserari ! Incertum est utrum, si optionem mihi quis daret, meam hanc servitutem cum libertate tua essem permutaturus. » Le Bohème de notre auteur est évidemment un

personnage de paille, un témoin de complaisance. La défenestration de Prague devait, quelques années plus tard, donner à ces déclarations optimistes un sanglant démenti. En revanche Warszewicki met dans la bouche de cet interlocuteur quelques-unes des vérités sévères qu'il ne veut pas dire lui-même à ses compatriotes : « Vous autres, Polonais, lui fait-il dire, vous êtes de ces gens qui ne devenez sages qu'après le dommage (ceci est un proverbe polonais), vous ne mettez votre manteau que lorsque la pluie vous a mouillés, vous ne fermez la porte de l'écurie que lorsqu'on a volé les chevaux. »

Parmi les lettres inédites, les plus importantes sont celles que Warszewicki adresse à l'empereur Rodolphe au sujet de l'élection de Maximilien d'Autriche au trône de Pologne. Il semble résulter d'une de ces lettres que le dévouement de l'auteur aux Habsbourg n'était pas absolument désintéressé. Il parle des frais considérables que doit entrainer l'élection et réclame le paiement de la pension que l'empereur lui a promise. Le système électif, si cher aux Polonais, entraînait malheureusement avec lui une vénalité à laquelle les patriotes les plus intègres pouvaient aisément céder, convaincus à tort ou à raison que leurs intérêts se confondaient avec ceux du pays. Du reste, ce n'est pas seulement aux princes autrichiens que Warszewicki demande des subsides ; il s'adresse aussi à la ville de Danzig qui lui accorde libéralement cent écus d'or.

Il faut remercier et louer M. Wierzbowski de la patience avec laquelle il a recueilli et édité ces documents. Je disais dernièrement ici même que la vie du cardinal Hosius fournirait le sujet d'une excellente thèse de doctorat ; je ferai la même observation pour Varsevicius. Parmi tous les Polonais qui ont fait leurs études chez nous et qui enseignent dans nos lycées, ne s'en trouvera-t-il pas un pour nous faire un bon livre en français sur tant d'épisodes ou d'hommes intéressants de l'histoire nationale ? Étudier le passé d'un pays même dans ses fautes ou dans ses erreurs, c'est encore un moyen de travailler à son avenir.

L. Leger.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques.** 1884. 1er avril. — Paul Allard. Prudence historien (biographie de Prudence telle qu'on peut la retrouver dans ses écrits. Témoin important pour l'histoire de Théodose le Grand. Dans quelles circonstances fut écrit le Contra Symmachum). — Vicomte G. de Brémond d'Ars. La Saint-Barthélemy et l'Espagne, d'après la correspondance de Jean de Vivonne de Saint-Gouard (pense et montre, contrairement à l'opinion de M. de La Ferrière, que Saint-Gouard ne connaissait nullement le prétendu plan arrêté par la cour d'un massacre général des Huguenots. Quand on en apprit la nouvelle à Madrid, notre ambassadeur ne fut pas un des moins surpris. Raconte, d'après les dépêches de Saint-Gouard, l'action diplomatique de celui-ci; montre comment, après avoir applaudi à la Saint-Barthélemy, Philippe II mit tout en œuvre pour empêcher le duc d'Anjou d'être élu en Pologne). — Prévost. La vie privée d'un magistrat au commencement du xviiie siècle (analyse le registre des menues dépenses de M. de Colmoulins, président à mortier au parlement de Normandie, 1720-30). — Abbé Allain. L'œuvre scolaire de la Révolution. L'école normale de l'an III. — V. Pierre. La persécution religieuse en Belgique, après Fructidor. — Le R. P. Ch. de Smedt. Les révélations de sainte Thérèse (un jésuite, le P. G. Hahn, a pris la peine de prouver que sainte Thérèse était affectée au plus haut degré de la maladie hystérique; que ses visions, ses extases, ou tout au moins une partie, rentrent dans l'ordre des faits pathologiques et nullement surnaturels. Le R. P. de Smedt admet entièrement ces conclusions. Il rend même aux catholiques timorés le service de leur rappeler « que les faits miraculeux qu'ils *doivent* croire sont en très petit nombre. Ils se réduisent à ceux que J.-C. et les apôtres ont présentés comme des preuves de leur mission divine, et qui se trouvent consignés comme tels dans les saints livres. ») — P. Fournier. Les institutions juridiques de l'Anjou et du Maine. = Bulletin bibliographique : *Noguier*. Inscriptions de la colonie romaine de Béziers. 2e édit. (publie 105 inscr.). — *Roches*. 32 ans à travers l'Islam, 1832-64 (très curieux). — *Ross*. The early history of landholding among the Germans (très savante étude; a le tort de ne tenir aucun compte des renseignements fournis par les Scandinaves). — *Grisar*. Galileistudien (important; la condamnation prononcée par la congrégation de l'index est à la fois doctrinale et disciplinaire; mais elle n'a pas le caractère d'une sentence infaillible). — Mémoire pour servir à la vie de saint Guiraud, évêque de Béziers (ce mémoire est du

XVIIIe s.; l'éditeur n'y a ajouté que des notes rares, insignifiantes ou fausses). — *Ledru*. Un procès du XVIe s. : le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny. — *Charvériat*. La bataille de Fribourg, 1644 (excell. monographie). — *Roy*. Turenne (intéress.). — *Darsy*. Amiens et le départ. de la Somme pendant la Révolution. T. II (dossier tout préparé pour celui qui voudra écrire l'hist. de la Révol. dans ce départ.). — *Saurel*. Hist. de la ville de Malaucène et de son territoire (excell.). — *L. de Piépape*. Histoire militaire du pays de Langres et du Bassigny (bon). — Abbé *Dumaine*. Tinchebray et sa région au bocage normand (bon). — *Ul. Chevalier*. Le dauphin Humbert II et la ville de Romans (bon). — *Queruau-Lamerie*. Titres et documents concernant la commanderie de Thévalles, de l'ordre de Malte. — *Merlet*. Bibliothèque chartraine antérieure au XIXe siècle. — *R. de Crèvecœur*. Saint-John de Crèvecœur, 1735-1813. — *Brives-Cazes*. De la police des livres en Guyenne, 1713-1785.

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. T. XLIV, 1883, livr. 5-6. — ROCQUAIN. Philippe le Bel et la bulle *Ausculta fili* (parmi les chroniqueurs de la première moitié du XIVe s., deux seuls, sans compter un fragment cité par Dupuy sans indication de provenance : Bernard Gui et Villani, parlent de la mise au feu de la bulle; encore disent-ils qu'elle fut brûlée en présence du roi, peut-être par le comte d'Artois, dans un accès de colère; mais aucun chroniqueur ne dit que la bulle ait été solennellement brûlée. Cependant une bulle a été détruite par le feu; mais c'est celle du 16 mars 1301 et concerne un différend entre l'église et la commune de Laon. Il faut donc renoncer à croire que la bulle *Ausculta fili* ait été jamais brûlée solennellement, et il est vraisemblable qu'elle ne l'a jamais été d'aucune façon). — N. VALOIS. Le conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII; fin du texte : appendice. — OMONT. Fragment d'une *versio antiqua* de l'Apocalypse. — Aug. MOLINIER. La sénéchaussée de Rouergue en 1341 (publie une très intéressante liste des noms de villes, villages et paroisses, avec le nombre des feux de chacune d'elles, pour la sénéchaussée de Rouergue. Dans l'étude qui précède ce document, l'auteur, par d'ingénieuses déductions, arrive à constater qu'en 1341 la population de la sénéchaussée montait à un peu plus de 300,000 âmes; aujourd'hui elle est de 427,511; mais en 1790 elle était sensiblement la même qu'en 1341. On était arrivé à des résultats analogues pour la châtellenie de Pontoise. On est donc fondé à conclure qu'avant les guerres des Anglais la France était à peu près aussi peuplée qu'à la fin du règne de Louis XVI). — GUILHIERMOZ. Le droit de renonciation de la femme noble, lors de la dissolution de la communauté, dans l'ancienne coutume de Paris. = Bibliographie. *Diekamp*. Die neuere Literatur zur pæpstlichen Diplomatik (bon résumé). — *Boretius*. Capitularia regum Francorum, t. Ier, pars posterior (la date et l'attribution de nombre de capitulaires restent encore, même après B., bien incertaines. Travail

d'ailleurs fort considérable). — *Fr. Michel.* Le Prince noir, poème du héraut d'armes Chandos (la partie la plus intéressante et la plus originale est celle qui se rapporte à l'expédition du prince de Galles en Espagne, lorsque; après Najera, il rétablit don Pèdre. Texte en général bien établi). — *R. de Lasteyrie.* Inscriptions de la France, du ve siècle au XVIIIe siècle; t. V (ce t. V termine heureusement le grand ouvrage de M. de Guilhermy. Tables excellentes). = *Joubert.* Recherches épigraphiques : le mausolée de Catherine de Chivré. Les Gaultier de Brullon (bon). — *L. de Mas Latrie.* Les princes de Morée et d'Achaïe, 1203-1461 (très-bon).

3. — Le Cabinet historique. 1883, juillet-oct. — Ul. ROBERT. Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc., concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires. — FRIZON. Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Verdun, 1466-1500; fin.

4. — Revue archéologique. 3e série, 1re année. 1883, déc. — B. AUBÉ. Essai d'interprétation d'un fragment du *Carmen apologeticum* de Commodien; suite et fin (le Néron persécuteur des chrétiens pendant trois ans et demi ne peut être, dans la pensée de l'auteur du *Carmen*, que l'empereur Valérien; les faits qu'il a l'air de prédire, il les raconte en témoin oculaire. Le *Carmen* a donc été écrit en 260, avant même que Gallien eût rendu la paix à l'Église). — CARAPANOS. Inscr. de l'oracle de Dodone, et pierre gravée (représentant César recevant la tête de Pompée). = 1884, janv. MÜNTZ. Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie; suite : le triclinium du Latran. Charlemagne et Léon III. — Dr. VERCOUTRE. Sur la céramique romaine de Sousse. — BAPST. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité; suite. = Février. REVILLOUT. L'étalon d'argent en Égypte. — DIEHL. Découverte à Rome de la maison des Vestales. — LEBÈGUE. L'Inopus (une inscription découverte par M. Reinach fixe la place du « fleuve » de Délos, qui serpente au pied de la caverne du Cynthe). — BAPST. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité. — Al. BERTRAND. L'amentum et la Cateia sur une plaque de ceinture en bronze, du cimetière gaulois de Watsch, Carniole. — HEUZEY. Un nouveau roi de Tello.

5. — Revue critique. 1883. N° 51. — *Madvig* et *Ussing.* T. Livii historiarum romanarum libri qui supersunt. Vol. II (seconde édition des livres 26 à 30; texte modifié d'après les résultats obtenus par Luchs). — *Rœhricht.* Testimonia minora de Quinto bello sacro (volume qui contient les extraits de 246 auteurs; plusieurs fort peu utiles pour l'histoire de la Croisade. — M. Riant a protesté contre cette appréciation dans le n° 13 de 1884). — *Michelant* et *Raynaud.* Itinéraires à Jérusalem et description de la terre sainte rédigés en français aux XIe, XIIe et XIIIe siècles (contient 14 textes ou fragments fort bien publiés). = N° 52. *Fontaine.* L'armée romaine (bon petit livre de vulgarisation). — *Henry.* Corresp.

inéd. de Condorcet et de Turgot, 1770-79. = 1884. *Zotenberg*. Chron. de Jean, év. de Nikion; texte et trad. (cette chron., écrite à la fin du VIIe s. de notre ère, raconte les événements accomplis depuis l'origine des temps jusqu'à la fin de la conquête de l'Égypte par les monuments. Texte établi avec beaucoup de sagacité et un grand labeur). — *Mommsen*. Corpus inscriptionum latinarum; t. IX.— *Basset*. Relation de Sidi Brahîm de Massat (ce texte, qui date de 1854, contient des détails curieux sur les populations de l'Oued' Sous; traduction soignée, accompagnée d'excellentes notes philologiques, historiques et géographiques). = N° 2. *Riess*. Nochmals das Geburtsjahr Christi (l'auteur s'est encore une fois trompé). — *Bohn*. Ueber die Heimat der Prætorianer (bonne histoire des Prétoriens; la Gaule n'en fournit presque pas, parce que, pour être prétorien, il fallait être citoyen romain, et qu'il n'y avait en Gaule, avant 198, que quelques colonies romaines). — *Seelænder*. Graf Seckendorff und die Publicistik zum Frieden von Füssen von 1745 (très soigné et très complet). = N° 3. *Hartmann*. Der rœmische Kalender (très clair, très précis; beaucoup d'hypothèses, dont quelques-unes seulement sont admissibles). = N° 6. *Beaudouin*. Étude sur le *Jus italicum* (la plus complète étude qui ait paru en France sur ce sujet). — *Mailly*. Hist. de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. = N° 7. *Deeke*. Die Bleitafel von Magliano (l'auteur est convaincu que l'inscription étrusque de cette tablette appartient au système des langues aryennes. C'est une grosse illusion). — *Pauli*. Altitalische Studien (M. Pauli croit, lui aussi, que l'étrusque est une langue indo-européenne, qui se rapproche du groupe slave ou lithuanien. Hypothèse toute gratuite). — *Bugge*. Etruskische Forschungen und Studien (très intéressant et très sûr). = N° 8. *Bertrand*. Cours d'archéologie nationale. La Gaule avant les Gaulois (le critique, M. d'A. de J., expose ses idées sur les caractères dictinctifs de la race celtique et sur sa division en deux grands groupes : celui d'Irlande et de Grande-Bretagne, et celui de Gaule). — *Schweizer-Sidler*. Corn. Tacite Germania (4e édition, excellente). — *Schlumberger*. Documents pour servir à l'histoire des thèmes byzantins (décrit des sceaux en plomb d'évêques et de fonctionnaires militaires ou civils des provinces d'Asie). — *Id*. Sigillographie byzantine des ducs et capétans d'Antioche, des patriarches d'Antioche, des ducs et capétans de Chypre. — *R. de Maulde*. Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (contient beaucoup d'informations précieuses sur la fin du XVe s.). = N° 10. *Sweder*. Beitræge zur Kritik der Chorographie des Augustus. 3e part. (l'auteur suppose l'existence d'une chrorographie romaine, anonyme et officieuse, où auraient puisé Pline et P. Méla. Hypothèse gratuite et inutile). — *Kervyn de Lettenhove*. Les Huguenots et les Gueux; t. Ier (important comme recherches; écrit dans un esprit très hostile à la Réforme). — Variétés : Lettres inédites de Lanthenas et de Roland, 1792. = N° 11. *Basset*. Étude sur l'histoire d'Ethiopie (texte et traduction d'une compilation rédigée sous le règne

d'Iason II, 1729-53, mais qui renferme des fragments d'une époque antérieure). = N° 12. *T. de Larroque.* Voyage à Jérusalem du seigneur de Montaut, 1490-91. = N° 13. *Dacbert.* Sénèque et la mort d'Agrippine (soutient que c'est Agrippine qui a voulu tuer Néron, et qui s'est suicidée après avoir manqué son coup. Peu vraisemblable).

6. — **Bulletin critique.** 1884, 15 février. — *Marucchi.* Descrizione del foro romano e guida per la visita dei suoi monumenti (très bon guide). — *Cagnat.* Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie (textes bien établis, dont plusieurs importants). — *Nicolas.* Les budgets de la France depuis le commencement du XIXe siècle (travail consciencieux, contenant 26 tableaux budgétaires, depuis celui de l'an IX). = 1er mars. Variétés : DUCHESNE. Un nouveau père apostolique (analyse un texte ecclésiastique, fort important pour la liturgie antique et l'organisation des églises du premier âge, que vient de publier le métropolite de Nicomédie, M. Phil. Bryenne : c'est la Διδαχὴ τῶν ἀποστόλων, intitulé : « Doctrine du seigneur par les douze apôtres, aux nations). = 15 mars. Report of the commissioners appointed to inquire into the constitution and working of the ecclesiastical courts (très important; contient une histoire des cours qui, jusqu'en 1832, ont exercé en Angleterre la juridiction ecclésiastique; une liste des procès pour hérésie intentés en Angleterre avant 1533, etc.; c'est l'œuvre très remarquable de M. Stubbs). — *Vérité.* Citeaux, la Trappe et Bellefontaine au diocèse d'Angers (histoire non sans valeur du monastère de la Trappe et Bellefontaine). = 1er avril. *C. de La Croix.* Hypogée-martyrium de Poitiers (trav. considérable. L'auteur s'est mépris sur le caractère du monument qu'il a découvert; ce n'est pas un tombeau de martyrs, mais simplement le tombeau de Mellebaudis, abbé, pénitent du Christ; ce personnage est inconnu; après sa mort, on y a placé dans son tombeau d'autres sépultures. Voilà qui est certain; voici ce qui est probable : l'inscription de Mellebaudis parle de 72 martyrs; il faudrait entendre par là que le fondateur de la crypte y réunit un certain nombre de reliques fournies par les trésors des églises voisines; ces reliques auront été déposées dans la *capsa* de l'autel; quelques-unes peut-être introduites dans son tombeau; l'inscr. peinte au-dessus de celui-ci les mentionnait en indiquant les jours où les saints figuraient au calendrier. Cet article, par M. L. Duchesne, est à noter). — *Jouin.* Antoine Coysevox (critique très sévère de cet ouvrage).

7. — **Polybiblion.** 1884, févr. — Comte A. DE BOURMONT. La bibliothèque de l'université de Caen; 1er art. : son histoire. 2e art. en mars : inventaire (rédigé en 1467; il comprend 343 numéros).

8. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 7e année, déc. 1883. — DUBOIS. Inscriptions des Sporades (texte et transcription de 16 inscr. grecques). — MARTHA. Stèle avec inscriptions trouvée au lac Stymphale (la seule des inscr. que l'on puisse aujourd'hui déchiffrer assez complè-

tement est un décret de proxénie en faveur d'un habitant de Tégée). — POTTIER et REINACH. Fouilles dans la nécropole de Myrina; suite. — FONTRIER. Inscr. d'Asie-Mineure : Philadelphie et Magnésie du Méandre (10 inscr. transcrites; la dernière est la fin de l'édit d'un gouverneur romain adressé aux habitants de Magnésie à l'occasion d'une grève des boulangers de cette ville; il défend aux boulangers de se former en société et leur enjoint de ne pas interrompre l'exercice de leur industrie). — FOUCART. Bas-relief du Pirée. Culte de Zeus Milichios. — ID. Note sur l'époque de la fête des Ἅλῳα à Eleusis (les Haloa se célébraient à Eleusis pendant le mois de Poseidon). = 8e année, 1884, janv.-févr. EUGEL. Choix de tessères grecques en plomb, tirées des collections athéniennes. — KOUMANOUDIS. Inscriptions d'Amorgos. — DUBOIS. Inscriptions de Calymnos. — S. REINACH. Inscriptions latines de Macédoine. — ID. Inscriptions de Maronée. — LATICHEW. Nouveaux actes d'affranchissement à Chéronée et à Orchomène. — HOMOLLE. Les Romains à Délos. — FOUCART. Donation de Philétæros aux muses de l'Hélicon. — PHILIPPUCCI. Inscription archaïque de Samos.

9. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). 3e année, 1883, fasc. 4 et 5. — P. de NOLHAC. Lettres inédites de Paul Manuce (ajoutent des traits nouveaux à la biographie du célèbre imprimeur). — DIGARD. Boniface VIII et les recteurs de Bretagne (étudie, d'après des bulles inédites du pape, les luttes que souleva en Bretagne la perception par les recteurs du droit de tierçage, ou tiers des biens meubles revendiqué à l'occasion des funérailles; publie 8 bulles en appendice). — POISNEL. Recherches sur l'abolition de la *Vicesima hereditatium* (en 320, Constantin avait entrepris un remaniement presque complet de la législation qui a pour objet les testaments; c'est alors que fut abolie la *v. h.*; c'est ce qu'indique par une allusion facile à saisir un passage du panégyrique de C. par Nazarius. L'abolition de cet impôt était un dégrèvement; cette perte pour le trésor fut compensée par de nouveaux impôts qu'énumère Zozime; ainsi le *Follis* ou bourse d'or, et la *Praetura* ou dons de préture. La *v. h.* était tempérée par deux immunités, l'une pour les proches parents, l'autre pour les successions pauvres; le texte de la loi a péri; mais on retrouve la mention de ces immunités dans deux lois qui ont, avec la *v. h.*, un étroit rapport : les lois *Julia* et *Papia Poppaea*). — P. FABRE. Étude sur un ms. du *Liber censuum* de Cencius Camerarius (le ms. du Vatican 8486 est le plus ancien exemplaire connu du *Liber censuum*; c'est de lui que dérivent les deux mss. les plus anciens après lui : celui de Florence, et le ms. 2526 du Vatican; il a dû être rédigé au plus tard dans les premières années du XIIIe s. Les biographies des papes n'ont pas été introduites dans le recueil de Cencius avant le milieu du XIIIe s., puisque le plus ancien ms. du Vatican ne les contient pas. Quant au désordre du recueil, il s'explique par le mode de composition du ms.; la différence des écritures permet d'établir la date approximative de l'époque où ont

été transcrits sur le ms. les cens successivement établis dans le monde chrétien en faveur de l'Eglise romaine; donne en appendice le dépouillement du ms. 8486. Excellente dissertation). — Grousset. Un sarcophage chrétien inédit. — Grandjean. Documents relatifs à la légation du cardinal de Prato en Toscane, mars-août 1304. — Edm. Le Blant. Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens.

10. — Archives des missions scientifiques et littéraires. 3e série, t. X. 1883. — R. de La Blanchère. Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie césarienne (l'auteur a parcouru surtout Mascara, Saïda, Tagremaret, Frenda, Tiaret et les localités voisines. Il note dans son passage les ruines antiques, romaines ou berbères qu'il y a rencontrées, raconte l'histoire du pays et des diverses invasions qui l'ont bouleversé. Publie en appendice : 1° 18 inscr. inédites qu'il a recueillies; 2° la description des deux nécropoles de Mecherasfa, dont l'une est de l'époque numide et l'autre de l'époque romaine; 3° une note sur les ruines romaines du territoire d'Ammi Mousa. Plus un grand nombre de cartes et de plans). — Ch. Tissot. Découverte de la *Colonia Ucitana Major*. Rapport présenté à l'Institut sur la communication adressée à l'Académie des inscriptions par le lieutenant-colonel de Puymorin; avec une carte. — Arbois de Jubainville. Rapport sur une mission littéraire dans les îles Britanniques (à l'effet de dresser un catalogue des mss. irlandais et d'étudier les antiquités celtiques irlandaises). — Tissot. Deuxième rapport adressé à l'Académie des inscriptions sur l'inscription de Sidi Amor Djedidi (*colonia Zamensis*) avec un fac-similé de cette inscription. — Id. 3e rapport sur une mission en Tunisie de M. Poinssot (texte et commentaire de 8 inscr., avec une carte très détaillée de la géographie ancienne du pays compris entre Kairouan, Macteur, le Kef, Tebournouk et Sidi Amor Djedidi).

11. — Journal des Savants. 1884, janvier. — G. Boissier. Les rhéteurs gaulois du IVe s.; fin en mars (expose très finement dans quel esprit étaient écrits les panégyriques de ces rhéteurs chargés de faire l'éloge de l'empereur et des magistrats, ce qu'il y a d'excessif et de faux, et la part qu'il convient d'y faire à la sincérité et à la vérité). — Dareste. Les anciens codes brahmaniques (expose les notions qu'ils fournissent sur les institutions juridiques). — Hauréau. Le premier registre de Philippe-Auguste. = Mars. Egger. De quelques publications récentes concernant Plutarque et ses écrits. — Hauréau. Les registres d'Innocent IV. Le registre de Benoît XI (puise dans ces publications divers documents relatifs surtout à l'histoire littéraire, au jurisconsulte Bernard Dorna, aux canonistes Hugues *de Hermo*, Bertrano de Milan, Jacques de Cutici, à Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, le plus intraitable ennemi des religieux mendiants, etc.). — Dumont. Catalogue des figurines de terre cuite du musée du Louvre.

12. — Revue de l'histoire des religions. 4e année, t. VIII, n° 6.

nov.-déc. — Beauvois. L'Elysée transatlantique et l'Eden occidental; fin : l'Eden occidental (on avait déjà trouvé dans les Sagas et la relation des Zeni la preuve qu'il existait une colonie de Gaëls chrétiens sur le littoral de la confédération canadienne du xe au xive s.; les légendes celtiques de Saint-Brendan, de Maelduin, des fils de Ua-Corra, de Snedhgus et de Mac-Riaghla, quelque soit le merveilleux dont elles s'enveloppent, ne permettent pas de douter que les Gaëls du moyen âge sont allés jusqu'aux Antilles et ont même pénétré dans le golfe du Mexique. Les Celtes disent avoir passé l'Atlantique pour chercher l'Elysée ou l'Eden; d'autre part, les riverains du golfe du Mexique affirment qu'un peuple venu de l'Orient a traversé la même mer, s'est établi dans leur pays, et leur a apporté la croyance en un lieu de délices, gouverné par un vieillard comme on représente Saturne et ouvert aux héros de leur vivant même. Cette coïncidence est des plus curieuses à constater). — Vernes. Les débuts de la nation juive; fin : les Israélites constitués en nation par Saül et David.

13. — Revue générale du droit de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger. 8e année, 1re livr, 1884, janv.-févr. — Esmein. Note pour l'histoire des institutions primitives (signale deux textes relatifs à la poursuite du vol. : 1° c'est, dans la Genèse, Laban poursuivant Jacob et Rachel, qui lui a volé ses dieux domestiques; 2° un passage des saturnales de Macrobe Ier, vi, fournit un exemple très ancien aussi de la Quaestio furti per licium et lancem; c'est peut-être aussi le seul exemple qu'on trouve chez les Romains du serment purgatoire dans les delicta privata).

14. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 1884, janv.-févr. — Arbois de Jubainville. Le Senchus Môr (existait déjà certainement au xie s.; il était à cette époque un texte de grande notoriété. Il commence par un exemple de saisie; les détails où il entre prouvent qu'à cette époque la richesse individuelle chez les Irlandais était exclusivement mobilière et consistait surtout en troupeaux, en particulier en bêtes à cornes. L'Irlande est un vaste pâturage; point de terres cultivées en blé). — Buche. Essai sur l'ancienne coutume de Paris, aux xiiie et xive s., 1er art. (intéressante reconstitution de cette ancienne coutume, d'après les indications conservées dans les textes postérieurs). — Chassaing. Ordonnance de Louis XI sanctionnant des articles arrêtés entre les consuls et les habitants du Puy-en-Velay pour l'administration de cette ville; de Montils-lès-Tours, nov. 1469.

15. — Comité des travaux historiques et scientifiques; section d'archéologie. *Bulletin.* 1884. N° 1. — Albanès. Vente du mobilier d'Avignon Nicolaï, archevêque d'Aix, 1443. — Barbier de Montault. Trois sceaux ecclésiastiques des xive et xve s. (sceaux de Jean de Peyrelade, de Guillaume le Breton, d'un prieur de Sainte-

Radegonde de Poitiers). — René. Inventaires des églises de Psalmody et d'Aigues-Mortes, xve et xvie siècles. — Guiffrey. Note sur la date de la mort et le testament de François Clouet, peintre du roi (le testament est du 21 septembre 1572; Clouet est mort le lendemain).

16. — La Révolution française. 1884, 14 févr. — Colfavru. Comment la Constituante et la Convention avaient résolu la question des incompatibilités. — Moulin. Le *Courrier* et le *Hasard;* dernier épisode de l'insurrection de Saint-Domingue en 1793 (rappelle comment le brick anglais le *Hasard* a été enlevé à l'abordage par la corvette française le *Courrier,* qui portait le brave général de Noailles; ce simple épisode a été singulièrement travesti). — Heywood. La maladie de Marat (Marat était atteint, au plus haut degré, du délire de la persécution). — Penaud. Le conventionnel Noël Pointe; suite. — Comment la royauté a violemment poussé la nation à la désaffection : la commune de Sainte-Claude, de 1789 à 1791. — Charavay. Autographes et documents révolutionnaires. — Ostyn. Le procès de Marie-Antoinette; suite. = 14 mars. Aulard. Les portraits littéraires au xviiie s., pendant la Révolution (attribue à Mirabeau le portrait d'*Iramba*, dans la Galerie des états généraux). — Advielle. Les portraits de Robespierre et de Lebon au musée Carnavalet (celui de Robespierre, par Bailly, date de 1783, celui de Lebon, par Doncre, de 1792. Ils ont tous les titres possibles à l'authenticité). — Charavay. Lettres de C. Desmoulins et d'A. Dillon.

17. — Revue politique et littéraire. 3e série, 4e année, 1884, n° 2. — Ledrain. Archéologie assyrienne. Collection Sarzec; une petite ville d'architectes et de sculpteurs, en l'an 4500 av. J.-C. (il faut admirer l'assurance avec laquelle l'auteur fixe la chronologie sumérienne, et l'imagination avec laquelle il reconstitue, au moyen de quelques monuments, l'histoire primitive du peuple des Sumirs, et la part qu'ils ont apportée à l'œuvre de la civilisation). = N° 6. Boissier. Charles Thurot. = N° 10. Paul Deschanel. La société française sous Louis XVI, la Révolution et le Consulat. Pauline de Montmorin, comtesse de Beaumont, d'après M. Bardoux. = N° 11. Boissier. Gaule romaine; rhéteurs gaulois du ive s., les panégyristes. = N° 12. Barine. Un Anglais en France, 1830-48. Le journal d'Henry Greville (Henry est le père de Charles Greville, dont les mémoires publiés en 1874 on eu un si grand retentissement; attaché à l'ambassade anglaise à Paris, il tint aussi un « journal » qui vient d'être publié; on n'y trouve pas de médisances, mais quelques notes utiles en particulier sur le gouvernement de Juillet).

18. — Revue des Deux-Mondes. 1884, 15 février. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. La 1re lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. 3e art. : mort de Fleury. Louis XV veut gouverner par lui-même. 4e art. (1er mars). Évacuation de l'Allemagne et bataille de Dettingue (très intéressant). — Plauchut. Le royaume solitaire. La Corée et les Coréens. = 15 mars. Boissier. L'instruction publique dans

l'empire romain (très intéressante étude; il importe de connaître l'organisation de cet enseignement, parce que nos écoles de la renaissance doivent beaucoup à celles du IVe s.). — VUITRY. Un chapitre de l'histoire de France. 2e partie : les excès de la spéculation au début du règne de Louis XV. La Banque de Law et la compagnie des Indes. — Antonin LEFÈVRE-PONTALIS. Une restauration en 1672 : le rétablissement du stathoudérat en Hollande (intéressant récit).

19. — La Nouvelle Revue. 1884, 1er mars. — DUPLESSIS. La vie parisienne en 1780 (d'après le *Tableau de Paris*, par Mercier).

20. — Le Correspondant. 1884. 20 février. — WALISZEWSKI. Une Française reine de Pologne : Marie d'Arquien-Sobieska, 2e art. et dernier le 25 févr. (pendant les 15 premières années du règne de son mari, la reine participe réellement et directement aux affaires de l'État; mais cette influence qu'elle exerce n'est pas due, comme on le répète, à l'amour que Jean Sobieski avait pour sa femme; obligé d'être toujours aux camps et à la tête de ses armées, il avait besoin de quelqu'un de confiance qui le remplaçât, surtout dans ses rapports avec les puissances étrangères. Sa femme lui tint lieu de premier ministre. Mais, quand devenu vieux, incapable de diriger activement les affaires du royaume, il eut laissé tout faire à sa femme, celle-ci se montra ce qu'elle était en réalité : vaine et avide; elle ne s'occupa plus que de spéculations triviales, les affaires de l'État devinrent ce qu'elles purent). — FORNERON. Le Cid de l'histoire. = 10 mars. THUREAU-DANGIN. Études sur la diplomatie de la monarchie de Juillet. La politique extérieure sous le ministère du 10 octobre. Fin le 25 mars (sur la politique du duc de Broglie; son attitude fière et raide à l'égard des grandes puissances continentales hostiles au gouvernement de Juillet).

21. — Le Contemporain. 1884, 15 février. — Le R. P. OLLIVIER. Études hongroises : la sainte Couronne. — Abbé SICARD. L'éducation morale et civique pendant la Révolution; les fêtes publiques. — LECESTRE. Les pèlerinages en terre sainte au moyen âge.

22. — Revue de l'Art français. N° 1, 1884, janvier. — J.-J. G. Date du décès de François Clouet (22 sept. 1572). — ID. Van Dyck en France (publie une lettre de M. de Béthune Charost datée de Calais, 4 oct. 1641, et adressée à Chavigny où il lui dit que Van Dyck va se rendre à Paris à petites journées pour être présenté au roi et au cardinal. = N° 2. RONDOT. Les graveurs de la monnaie de Troyes, du XIVe au XVIIIe s.

23. — Le Spectateur militaire. 4e série, t. XXIV, 1884, 15 févr. — E. B. Lettre inédite sur Gembloux-Wavre-Paris (comme le rapport au maréchal Gérard que nous avons analysé précédemment, cette lettre est du général Hulot; elle fut adressée de Donchery, 18 sept. 1819, à un colonel, à propos de la brochure, qui venait de paraître, du maré-

chal Grouchy. Pour le général, c'est la bataille du 16, Ligny, qui a tout perdu : « du moment où cette première journée n'aboutissait pas à un coup de massue sur l'une ou sur l'autre armée ennemie, il restait peu de chances pour le succès final »). — DABORMIDA. La bataille de l'Assiette; suite. = 15 mars. E. B. Documents historiques et militaires tirés des papiers du lieutenant général baron Etienne Hulot (publie une lettre au lieutenant général Tholozé où il s'agit du rôle glorieux des tirailleurs du Pô, que le général Hulot commanda, comme chef de bataillon, de 1805 à 1807, aux avant-gardes de la grande armée; une lettre écrite à un rédacteur des *Victoires et Conquêtes;* enfin un ordre du jour remarquable adressé par le général Hulot au bataillon de chasseurs à pied qu'il créa en 1839).

24. — Revue africaine. 1883, sept.-oct. — FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine : les Ben-Djellab, sultans de Touggourt, 16e art. — ARNAUD. Voyages extraordinaires et nouvelles agréables par Mohamed Abou Ras ben Ahmed ben Abd-el-Kader En-Nasci; histoire de l'Afrique septent.; 20e art. — H. de GRAMONT et PIESSE. Les illustres captifs ; description d'un ms. du P. Dan, 3e art.

25. — Revue de l'Agenais. 11e année, livr. 1 et 2. — ANDRIEU. La censure et la police des livres en France sous l'ancien régime; une saisie de livres à Agen, en 1775. — THOLIN. Les archives de l'hôtel de ville d'Agen (introduction à l'inventaire sommaire qui doit paraître prochainement; l'auteur y signale la valeur de chaque série de documents). — T. DE LARROQUE. Trois lettres inédites du président de Sevin à Peyresc. — LAUZUN. Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom en 1751. — Le carnet d'un franc-tireur : nov. 1870-mars 1871.

26. — Revue bourbonnaise. 1884. 15 févr., n° 2. — MIQUEL. La porte Fouquet à Montluçon. = 15 mars. GRASSOREILLE. Moulins au XVe siècle.

27. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XIV, 3e livr., 1883, second trimestre. — Vicomte DE BASTARD D'ESTANG. Lettre d'un gentilhomme de l'armée du prince de Conti sur la bataille de Craon, le 23 mai 1592. — TRIGIER. La procession des Rameaux au Mans; fin. — ALOUIS. Les Coësmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, 1re partie, de 1370 à 1508; suite.

28. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales. 1883, 1er trim. — BRÉAN. Pierre tumulaire trouvée à Orléans (on y lit : L. Corn. Magnus, curator Cenabensium, etc., non Genabensium; il faut distinguer Cenabo-Orléans de Genabum-Gien-le-Vieux). — DUHAMEL. Note sur une découverte de monnaies à Mérobert, S. et O. (356 monnaies romaines en argent, allant de Caracalla à Posthume père, 211-267; la majorité appartient au règne de Gordien III). — LE ROY.

Topographie du Gastinois aux époques celtique et gallo-romaine, 1re partie; fin au 2e trim. = 2e trim. Boulé. Chroniques gâtinaises (publie les notes recueillies sur leurs registres paroissiaux par les curés de La Chapelle-la-Reine, 1740-91, de Fromont, 1741-77, d'Ury, 1614-1792); suite au 3e et au 4e trim. — 3e trim. Marlet. Le cardinal de Chatillon; fin au 4e trim. = 4e trim. Le ministre Enoch et l'église de Montargis, 1567-68 (réédite, d'après le Bull. de l'hist. du Prot., trois pièces relatives à ce personnage). — Pinson. La guerre d'Estampes, en 1752, par René Hémard (épisode des guerres de la Fronde).

29. — Revue de Gascogne. 1884, mars. — Abbadie. Roger d'Espenan et sa famillle (appelle du sévère jugement prononcé par le duc d'Aumale contre ce capitaine gascon, qui combattit à Rocroy). — Ant. de Lantenay. Pierre Milhard, abbé de Simorre et prieur de Sainte-Dode. — Vignaux. Notes pour l'histoire du couvent des Ursulines de Gimont. — Abbé Gaubin. Notice sur la paroisse de Saint-Pierre-et-Castets; suite. — Comte O. de La Hitte. Documents sur les troubles du xvie siècle en Gascogne; suite en avril. = Avril. Paul Durrieu. Les Gascons en Italie: Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, à la conquête de Naples (sous Charles Ier d'Anjou. Jourdain IV mourut en 1288. Étude faite presque entièrement d'après les registres angevins inédits). — Abbé Ducrue. Les curés de Cazaubon au xviiie siècle. = Bibliographie : *Lahondès*. Annales de Pamiers, t. II (bon). — *Webster*. Simon de Montfort et le Parlement anglais, 1248-65 (pense que S. de M., qui introduit dans le Parlement anglais la représentation parlementaire des bourgeois, l'avait apprise et connue d'abord en la pratiquant dans son gouvernement de Guyenne, en suivant les anciens fueros, coutumes et libertés du pays. — Ces conclusions nous paraissent plus que contestables).

30. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans), 4e année, 3e livr. 1884, janv.-févr. — Roman. Visites faites dans les prieurés de l'ordre de Cluny en Dauphiné, de 1280 à 1303. — Abbé Toupin. Notice sur le serviteur de Dieu, Jean Sérane, profès de la comp. de Jésus, ancien vicaire de Suze-la-Rousse, mort à Toulouse en odeur de sainteté, 1712-84. — Abbé Blaïn. 2e mémoire de M. Antoine-Amable de Chantemerle, vicaire-général de Valence. — Abbé Cruvellier. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne. — Ul. Chevalier. Mélanges : pillage et incendie du prieuré d'Eurre, 1331. Entrée et séjour de Louis XII à Romans, juin 1511. Arrivée du duc de Bourbon à Romans, juillet 1511.

31. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1883, 28 déc. — M. Desjardins annonce que, sur l'emplacement de la ville actuelle de Macteur en Tunisie, M. Letaille a trouvé une inscr. qui donne le nom ancien de cette ville : Colonia Aelia Aurelia Mactaris. = 1884, 18 janvier. M. Bertrand donne des détails sur un trésor d'objets d'or récemment découvert en Alsace et acquis par le musée de

Saint-Germain ; il paraît que ces pièces ont été fabriquées par les Boii, peuple gaulois qui a donné son nom à la Bohême et à la Bavière. = 25 janv. Les fouilles exécutées à Rome dans la maison des Vestales ont donné les noms complets des consuls de l'an 214 : L. Valerius Messala et C. Suetonus Sabinus. On y a de plus découvert un trésor de 855 pièces diverses et une fibule de cuivre portant le nom du pape Marinus II, 942-946 ; une des pièces est de l'empereur byzantin Théophile, 929-40. = 15 février. M. Heuzey annonce la découverte d'un nouveau roi de Tello ou Sirpourla ; l'inscr. qui le donne paraît appartenir aux plus anciennes. = 29 janv. M. Oppert propose une traduction de cette inscr. ; le roi en question vivait environ 3,800 ans avant notre ère. = 7 mars. M. Poinssot a copié à Lambèse et à Timgad environ 150 inscr. inédites ; une d'entre elles donne des renseignements détaillés sur les cadres d'une légion et la composition des cohortes. M. J. Havet en donne la transcription complète dans la *Revue critique*, 1884, n° 12. = 14 mars. M. Sénart lit une étude sur le plus ancien édit religieux du roi bouddhiste Açoka Piyadasi. — M. Desjardins soutient contre M. Mommsen que l'inscr. de Coptos, découverte par M. Maspero, est de la fin du second siècle après J.-C., M. M. la croit plus ancienne, peut-être de l'époque d'Auguste.

32. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 44e année, t. XXI, 1884, février-mars. — Geffroy. L'École française de Rome ; ses premiers travaux ; fin. — Vigier. La question de l'alliance anglaise sous le ministère de Richelieu ; ambassade extraordinaire du marquis de Senneterre à Londres, avril 1635, août 1637. 1er art. — Zeller. La bataille de Bouvines ; extrait du t. V de l'Histoire d'Allemagne ; fin. — Nourrisson. Origine des idées politiques de Rousseau ; 3e mémoire, par M. Jules Vuy. — V. Duruy. Julien empereur. La réaction païenne (Julien voulait restaurer doucement le passé ; les païens profitèrent de ces bonnes dispositions du souverain pour se venger des longues humiliations que les empereurs chrétiens leur avaient fait subir ; Julien n'ordonna pas ces représailles, elles étaient inévitables. Il ne faut donc point parler de persécution). — Arth. Desjardins. Le congrès de Paris, 1856, et la jurisprudence internationale (relative au droit maritime en temps de guerre : abolition de la course, immunité de la propriété ennemie sous pavillon neutre et de la propriété neutre sous pavillon ennemi, blocus fictifs).

33. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 30 janvier. — M. Célestin Port, dans une lettre adressée à M. A. Bertrand, communique un titre de 1644 relatif à l'église de Saint-Jean du Marillais, en Anjou. L'autorité ecclésiastique y ordonne de supprimer et de faire boucher « un trou qui est au bas de l'autel pour empêcher la superstition qu'aucuns commettent, y faisant entrer la tête de leurs enfants. » M. Port rapproche cette superstition de celle relative aux

dolmens troués. Plusieurs membres de la Société citent à ce propos des exemples analogues. = Séance du 6 février. M. Mowat communique à la Société un dessin colorié de la mosaïque découverte à Nîmes. Le sujet représente le roi Pelias assis sur un trône au-dessus d'une sorte d'estrade; à sa droite, sa fille Alceste, debout et demi-vêtue. Devant lui, Admète amenant un char, attelé d'un lion et d'un sanglier, et réclamant la main d'Alceste. Dans le fond, un garde casqué à côté d'un esclave. M. Frossard dit que sous ce titre : *la mosaïque du mariage d'Admette,* M. G. Mavejol vient de publier, à Nîmes, un mémoire très complet sur ce sujet. La mosaïque, trouvée à 2m 80 de profondeur sous l'ancienne maison Mazel, en face des Halles, formait le sol d'un *tablinum*, elle a 30 pieds romains de longueur sur 20 pieds de largeur. = Séance du 12 mars 1884. Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Linas sur un disque d'or trouvé à Anvers et sur ses rapports avec l'art oriental. A ce propos, M. A. Bertrand fait remarquer qu'on n'a pas le droit de refuser aux Gaulois de la vallée du Danube l'honneur d'objets semblables, et que l'hypothèse d'une origine orientale n'est nullement nécessaire. — M. l'abbé Thédenat annonce qu'on a découvert dans un champ dépendant de la ferme de Martières, commune de Tremblay, canton de Gonesse (Seine-et-Oise), un trésor composé de 600 monnaies en or, en argent et en cuivre. Ces monnaies vont de François Ier à Henri IV. Les pièces d'argent sont les plus nombreuses.

34. — Société historique. Bulletin. 1re année 1883. — N° 1. Albert Sorel. L'influence française en Europe à la veille de la Révolution. = N° 4. Bréal. La jeunesse de M. Hase (extraits curieux; la conférence a été reproduite en entier dans la *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1883). — Callery. La jeunesse de Nicolas Goulas. (Les mémoires de N. G. ont été publiés par extraits par la Société de l'histoire de France; des parties inédites, M. Callery a tiré de piquants détails en ce qu'était une cour de prince, celle de Gaston d'Orléans, au XVIIe s.) — Taine. Le programme jacobin. = N° 5. Fr. de Pressensé. M. Gladstone. — Le R. P. de La Croix. Les fouilles de Sanxay. = Flammermont. Les archives des ministères et les papiers d'État. = N° 6. R. de Maulde. Le mariage des filles de Louis XI. — Colonel Jung. De la publication des documents historiques (propose de publier les documents d'archives sur feuillets séparés, se vendant chacun quelques centimes, et que chacun pourrait se procurer, classer et utiliser suivant ses besoins ou ses goûts). = N° 7. Rabany. Les Schweighæuser (détails très intéressants pour l'histoire des mœurs, de l'érudition et même de la Révolution française, dans ces biographies d'illustres hellénistes).

35. — Société de l'Histoire de Paris. Bulletin 1883. — N° 4. J. Guiffrey. Testament, scellé et inventaire après décès de Germain Brice (l'auteur de la *Description de Paris,* décédé le 18 novembre 1727 dans une maison de la rue du Vieux-Colombier). — Omont. Inventaire som-

maire des mss. grecs conservés dans les bibliothèques publiques de Paris autres que la Bibl. nat. = N° 5. Le Calendrier des loisirs ou les amusemens économiques de Paris et des environs. Étrennes agréables, 1776. — Omont. Une lettre inédite de saint Vincent de Paul, 19 août 1642. — A. de M. Le grand hiver de 1481 à Paris (extrait d'une chronique lyonnaise de Benoit Maillard, grand prieur de l'abbaye de Savigny, qui s'étend de 1460 à 1506). — Julien Havet. Les Esglizes de Paris (texte du xvi° s.). = Stein. Inventaire du mobilier de maître Guillaume As Feives, 1302. — Delachenal. Notes pour servir à la biographie de Guillaume du Breuil (suspendu de 1330 à 1332, c'est pendant ces loisirs forcés qu'il composa le *Stylus Parlamenti*. Après sa mort, il fut absous de tous les crimes pour lesquels il avait été poursuivi par le procureur du roi et par l'official de Paris). — Omont. Visite de Peiresc à la Bibliothèque du roi et à celle de Saint-Germain-des-Prés, 1612 et 1617 (notes sur quelques mss.).

36. — Société de l'Histoire de France. Annuaire-Bulletin. Année 1883. Seconde partie : documents et notices historiques. — Valois. Fragment d'un registre du Grand Conseil de Charles VII, mars-juin 1455; fin. — Aug. Molinier. Fragments inédits de la chronique de Jean de Noyal, abbé de Saint-Vincent-de-Laon au xiv° s. (renseignements intéressants sur certains épisodes de la guerre de Cent ans, notamment sur les combats dont les pays voisins de Laon furent le théâtre de 1340 à 1380; beaucoup de détails curieux sur les dix dernières années du règne de Charles V). — A. de Boislisle. Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire; 6e et dernier art. — Id. Rocroy et Nordlingen (publie : 1° une dépêche de la reine au duc d'Enghien sur le gain de la bataille de Rocroy, 22 mai 1643; 2° une dépêche du roi au même à propos de celle de Nordlingue, août 1645).

37. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Mila de Cabarieu. Un épisode de la domination anglaise en Guyenne : sommation d'évacuer la Guyenne faite au nom de Philippe le Bel par les abbés de Belleperche et de Grandselve au lieutenant du roi d'Angleterre, 1293 (il est fâcheux que l'on ne donne pas ici le texte complet de cette pièce et que les fragments publiés ne le soient pas avec plus d'exactitude).

38. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin 1884, févr. — Gaufrès. Imbert Pécolet (sur l'enseignement aux premiers temps de la Réforme). — Acte de Société de deux libraires du Béarn, 1580. — Lettre de M. Hamelot à un jeune proposant, écolier à Saumur, 1683. Relation de la mort de Pierre Durand, 24 avril 1732. — Ode de M. de Chandieu sur les misères des églises françaises qui ont esté par si longtemps persécutées. = Mars. J. Bonnet. L'église réformée de la Calmette; pages d'histoire locale. — Guérin. Poursuites contre les réformés d'Alençon, 1533-34. — Puaux. Thomas d'Estorbiac; lettre et

requête d'un magistrat huguenot au XVIIe s. — LELIÈVRE. La Réforme à Jersey.

39. — Société des Anciens Textes français. Bulletin 1883. — N° 2. P. M. Inventaire d'une bibliothèque française de la seconde moitié du XVe s. (tous livres en langue vulgaire : un ou deux livres d'histoire égarés au milieu de mss. appartenant à la littérature mondaine et religieuse. C'est par inadvertance que l'auteur de cette note a parlé de « la lutte entre Charles de Blois et *Simon* de Montfort. »)

40. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 1883, 4e trimestre. — Colonel BABINET. Étude de la bataille de Poitiers-Maupertuis ; suite (réunit un grand nombre de récits d'auteurs contemporains ou autres ; avec une carte).

---

41. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1884, 1re liv. — Baron Jean B. DE V. L'ancien couvent des Carmes déchaussés à Gand. — Vte DE GROUCHY et Cte DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV ; suite. — HELBIG. Notice sur Gilles Périander, de Bruxelles, poète latin du XVIe siècle. — Procès du duc de Wellington contre l'imprimeur De Busscher.

---

42. — Historische Zeitschrift. N. F. Bd. XV. Heft 3. — WOHLWILL. La France et l'Allemagne du Nord de 1795 à 1800 (montre, d'après les documents très bien publiés par M. Bailleu et par d'autres actes, comment fut menacée la neutralité de l'Allemagne du Nord et comment la Prusse réussit à la garantir). — LANGEN. Roger Bacon (origine et valeur de ses conceptions scientifiques. Discours d'apparat plutôt que travail d'érudition). — HERTZBERG. Les palais impériaux de Constantinople. — FEUERLEIN. Les premiers pas de la renaissance philosophique en Europe. = Bibliographie. *Marquardt*. Das Privatleben der Römer (édition considérablement remaniée et mise au courant). — *Bestmann*. Geschichte der christlichen Sitte (fait sans méthode). — *Ross*. The early history of landholding among the Germans (connaît très bien les textes, les travaux publiés sur le sujet ; mais interprète mal Tacite et ne réussit pas à prouver sa thèse que l'ancienne Germanie connaissait à l'origine seulement la grande propriété foncière possédée par des seigneurs et cultivée par des esclaves ou des hommes libres). — *Zeumer*. Formulae merowingici et karolini aevi. — *Kugler*. Neue Analekten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges (1° saint Bernard et la seconde croisade ; contre Neumann ; croit que la circulaire d'Eugène III pour la croisade est du 1er mars 1146 ; que celle de saint Bernard aux gens de Spire a été composée peu avant la Diète tenue en novembre 1146 ; 2° Cinnamus et la politique de l'empereur Manuel ; contre Kap-Herr ; estime que le récit de Cinnamus mérite toute créance ; 3° critique le récit de la croisade par Bernhardi dans son Conrad III). — *Fischer*. Die Theilnahme

der Reichsstædte an der Reichsheerfahrt, 1254-1376 (excellent). — *Geiger*. Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland (ouvrage de valeur. Une note de la rédaction prend soin de nous avertir que l'ouvrage a été jugé bien moins favorablement par les *Preussische Jahrbücher*, l. II, 103). — *Irmer*. Hans Georg von Harnim als kaiserlicher Heerführer in Pommern und Polen (bon). — *Oncken*. Das Zeitalter Friedrich's des Grossen (bon ouvrage de vulgarisation, malgré des lacunes et des erreurs). — *Fessler*. Geschichte von Ungarn (nouvelle édition remaniée et corrigée en 5 vol., très utile). — *Doyle*. English colonies in America (excellent).

43. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. XXIV, Heft 1. — Ribbeck. Gerhoh de Reichersberg et ses idées sur les rapports entre l'État et l'Église. (Né vers la fin du xie s., Gerhoh, chanoine d'Augsbourg, fut pendant de longues années l'intime conseiller de l'évêque Hermann, qu'il accompagna à Rome au concile du Latran, en 1123; en 1132, il fut nommé prévôt de Reichersberg; il mourut en juillet 1169. Partisan de l'empereur, il souhaitait aussi ardemment une réforme dans l'Église, opérée par l'Église elle-même. Lorsqu'il vit que l'idéal de sa vie était irréalisable, il se renferma dans la prédication morale. On l'a comparé à saint Bernard; la comparaison est très forcée, mais Gerhoh appartenait à la même famille d'esprits.) — Volkmar. Les chroniques de Hermann, de Bernold et l'Epitome Sangallensis, pour les cinq premiers siècles (Bernold a composé ses chroniques à l'aide de Hermann et de l'Epitome; puis il a remanié Hermann en l'abrégeant, mais en utilisant aussi l'Epitome. L'Epitome, pour cette période, est original et indépendant. Il est rédigé surtout à l'aide de Cassiodore, puis d'Isidore, peut-être aussi du Chron. Augustanum ou Canisianum, d'A. Marcellin et de Jordanis; il ne connaît ni Idace ni les Gesta Pontificum. Hermann a mis à profit le Chron. Augustanum; il a connu Prosper et Cassiodore sans les mettre beaucoup à contribution; mais il ne s'écarte jamais de l'Epitome). — F. Stein. La Franconie orientale au xe s. (ses limites et les dix-neuf *gaue* qui la composaient; le margraviat franconien, ses rapports avec la Thuringe et la Bavière. Comtes des gaue et familles nobles; immunités. L'évêque de Würzbourg; jusqu'à quel point Eichstædt était-il un évêché franconien?). — Schultze. Sur les biographies de Majolus (nous avons de ce moine, second successeur d'Odon de Cluny, cinq biographies, plus les fragments d'une sixième. On n'attache d'ordinaire d'importance qu'à la plus ancienne; cependant, bien que dérivées, les autres ne sont pas sans valeur). — Seeck. A quelle époque furent livrés les combats de Pollentia et de Vérone? (l'examen attentif des œuvres poétiques de Claudien et des annalistes du ive s. prouve qu'il faut placer en 402 et non en 403 la date de ces batailles). — Kunik. Sur la *Vita Anskarii* (sur la date du double voyage d'Ansgar en Suède, et sur la mort de Gauzbert, arrivée vers 860). — Pflugk-Harttung. De quelques lettres du moyen âge, et

en particulier de deux brefs d'Eugène III sur la croisade (ces deux brefs, relatifs à la seconde croisade, sont authentiques).

44. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1804, n° 3. — *Ewald* et *Lœwe*. Exempla scripturae visigothicae XL tabulis expressa.— *Philippi* et *Wœlky*. Preussisches Urkundenbuck. Bd. I : die Bildung des Ordensstaats (contient 348 documents allant de 1140 à 1257 ; très nombreuses critiques de détail). = N° 4. *Neumann*. Geschichte Roms wæhrend des Verfalles der Republik (livre très agréable à lire). = N° 5. *Seelænder*. Graf Seckendorff und die Publicistik zum Frieden von Füssen, 1745 (très intéressants résultats). — *Enmann*. Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch de Viris illustribus urbis Romae (l'auteur pense qu'il y a eu une histoire des empereurs romains sous forme de biographie, qui est la source principale d'A. Victor et d'Eutrope, et dont d'importants fragments ont passé dans les Script. hist. aug. Elle allait d'abord jusqu'à Dioclétien ; une seconde main l'a continuée jusqu'à la défaite des Alamans en 357. Ce continuateur a aussi composé sous la même forme biographique l'histoire des rois et de la République ; ce sont ces biographies que l'on retrouve abrégées dans le *De Viris* ; elles ont été utilisées par Ampelius dans son *Liber memorialis*, et par Eutrope. Discussion de ces conclusions).

45. — Deutsche Rundschau. 1884, mars. — NŒLDEKE. Theodoros, roi d'Abyssinie.

46. — Hermes. Bd. XVIII, Heft 3. 1883. — FRÆNKEL. L'Antidosis (il ne s'agissait nullement, comme Bœckh le croyait, d'un échange de biens, mais d'un séquestre judiciaire de ces biens jusqu'à la décision des juges). — ROBERT. Un antique système de numérotation et les tablettes en plomb de Dodone (l'usage des lettres comme signe de numération était en vigueur à Athènes vers le milieu du Ve s.) — BLASS. Du fragment sur papyrus de la politique des Athéniens, par Aristote (correction au texte). = Bd. XIX, Heft 1. 1884. — MOMMSEN. De la conscription sous les empereurs (à l'aide d'inscriptions nouvelles, l'auteur constate trois époques différentes : 1° l'ordonnance d'Auguste, d'après laquelle l'Italie et l'Occident latin fournissent les légions occidentales, et l'Orient grec les légions grecques ; 2° depuis Vespasien, on maintient l'ancien système d'Auguste, sauf que les Italiens sont dispensés de tout service militaire régulier ; enfin, depuis Hadrien, on introduit la conscription locale. L'auteur traite ensuite d'une manière approfondie la conscription des troupes auxiliaires, le mode de conscription, la condition juridique des soldats, etc). — THALHEIM. L'Antidosis (contre l'opinion de Frænkel exposée plus haut). — DE BOOR. Le recueil de Porphyrogénète (modifie souvent l'ordre, la suite et le rapport des extraits, tels que Nissen les avait adoptés). — SEECK. Remarques sur la reconstruction de la sceuothèque de Philon (contre Dörpfeld).

47. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXVII et CXXVIII, Heft 12. 1883. — Kothe. Sur l'économie des histoires de Timée (contre Beloch. La valeur historique de l'histoire de Timée est faible). — Busolt. Sur les sources des Messeniaka de Pausanias (le cadre pour l'histoire de la première guerre messénienne est pris de Thucydide et de Xénophon; le détail a été composé à l'aide des récits des Messéniens et de l'épopée ; les seuls fragments de Tyrtée ont une valeur historique). — Reuss. L'anabase de Xénophon (expose en détail sur les évolutions des Grecs à la bataille de Cunaxa et leur ordre de marche). — Jakoby. Sur Denys d'Halicarnasse (propose des corrections au texte, d'après une étude attentive des particularités de style de l'historien). — Schmidt. L'âge de la Lex Antonia Cornelia de permutatione provinciarum (le 27 ou le 28 juillet de l'an 44 avant J.-C.). — Gemoll. Sur le De viris illustribus de Gennadius (correction au texte). = Bd. CXXIX et CXXX, Heft 1. — Brunn. Pausanias et ses détracteurs (estime que Pausanias, en parlant d'Olympie, a bien décrit ce qu'il a vu; repousse le reproche de niaiserie qui a été fait à cet auteur). — Brzoska. De canone decem oratorum atticorum (ce canon a son origine à Pergame). — Eussner. Sur les histoires de Tacite (remarques sur la critique du texte). — Peter. Sur les Scriptores historiae augustae (corrige quelques leçons).

48. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XV, Heft 4. 1883. — Schepss. Les lettres de Froumond et Ruodlieb (correction au texte de l'édition Seiler. Froumond séjourna à Teuchtwangen et à Wurzbourg; détail sur les écoles allemandes au xe s.). — Matthias. La chasse dans les Nibelungen (important pour l'histoire des mœurs au moyen âge).

49. — Jahrbücher für die Deutsche Armee und Marine. 1884, janvier. — La campagne de Frédéric II en 1742; souvenirs (sa campagne en Moravie et la bataille de Chotusic, d'après le récit du roi et les témoignages contemporains). — Von Kaltenborn. Lennart Torstenson; suite en févr. (sa biographie; réorganisation de l'armée suédoise en 1641). — Le premier régiment prussien de hussards dans la campagne de Russie en 1812; suite en février (des opérations sous Macdonald à l'aile gauche de l'armée). = Compte-rendu : *Gerneth*. Geschichte des kön. bayerischen 5 Infanterie-Regimentes, 1722-1804 (très bon). = Février. Compte-rendu : *Malachowski*. Ueber die Entwickelung der leitenden Gedanken zur ersten Campagne Napoleons Ier (très bon).

50. — Militærische Blætter. Jahrg. XIII, Bd. XXIV, Heft 1-2. Berlin, 1884. — Von Czernowsky. La marche de Souvarov à travers le Saint-Gothard en 1799; suite. = Comptes-rendus : *Krause*. Die Entwickelung des Brandenburg-preussischen Heeres (bon). — *Von Bræckern*. Memoiren aus dem Feldzuge in Spanien, 1808-1814 (bon).

51. — Deutsche Revue. Jahrg. VIII, Bd. IV, 1883. Extraits de lettres et de mémoriaux d'un ministre allemand (Von Freydorf, ministre badois, 1866-70). = Jahrg. 1884. Heft 1-2. — HOLTZMANN. Luther considéré comme réformateur des universités. — IRSNER. Portrait d'un célèbre aventurier (quelques traits de la vie du colonel autrichien von der Trenk, assez triste personnage à qui ni la flatterie ni le mensonge n'étaient inconnus). — LANGKAVEL. Sur l'histoire de la mode des différents noms des objets de fourrures).

52. — Auf der Hœhe. Jahrg. III, Bd. IX, 1883, oct. — REINACH. Léon Gambetta. — HUET. Érasme de Rotterdam. = Déc. SCHWICKER. Universités hongroises; fin. — DEMETRIOS. Extraits des mémoires d'une amie de Mazzini (ces notes traitent du séjour de M. à Londres et des conspirations qu'il y prépara). = Bd. X, Heft 28. — HANNEMANN. Les Basques; fin Heft 29 (histoire et ethnographie; l'auteur les fait venir des Ibères, Turdules et Turdétains). — SCHWICKER. Un savant hongrois (article très élogieux sur le livre de J. Schwarcz, *Die Demokratie*; fin Heft 29).

53. — Archiv für katolisches Kirchenrecht. 1884, Heft 1. — SCHMITZ. Nouvelles contributions à l'histoire des livres pénitenciaux (à propos du livre de Seebass : *Ueber Columba von Luxeuils Klosterregel und Bussbuch*. Montre que les *regulae cœnobiates* ne sont pas des pénitenciaux, mais seulement des listes de punitions infligées au couvent; Columba n'a donc pas apporté en France le système de pénitence usité en Irlande). = Comptes-rendus : *Schnürer*. Pilgrim Erzbischof. Studien zur Geschichte Heinrich II und Konrad II (bon). — *Bellesheim*. Geschichte der katholischen Kirche in Schottland, von der Einführung des Christentums, bis auf die Gegenwart (très bon).

54. — Theologische Studien und Kritiken. 1884. Heft 2. — HERING. La Réforme et le paupérisme (la Réforme, en empêchant l'argent d'aller à Rome, fut importante en Allemagne au point de vue économique; ses rapports avec l'insurrection des paysans). = Compte-rendu : *De Groot*. Beitræge zur Luther (montre par de nouveaux documents la haine fanatique de Luther contre Érasme, à qui Luther ne comprenait rien).

55. — Nord und Süd. 1883, Heft 10. — ZORN. Stein et la réforme de l'administration prussienne (ces réformes sont le fondement de toutes les institutions durables qui ont été édifiées dans ce siècle en Prusse et en Allemagne). — GEYER. Hohenstaufen et Hohenzollern (1° histoire du château de Hohenstaufen du moyen âge à l'époque contemporaine; 2° histoire du château d'Urach et de ses rapports avec l'histoire des comtes de Wurtemberg; 3° les plus anciennes mentions du château de Hohenzollern dans la Chronique Souabe de Martinus Crusius). = Heft 12. CANTOR. Sur l'histoire des universités (organisation

intérieure de l'université de Padoue au XVIe s.; ses luttes contre les jésuites). — La Prusse dans la Hesse électorale (souvenirs d'un vieux officier prussien dans l'expédition de nov.-déc. 1850. Décrit avec soin les événements militaires et diplomatiques. Le gouvernement prussien avait mis tout son espoir dans la conférence ouverte le 23 décembre à Dresde pour sauver au moins tout ce qui n'était pas encore perdu de sa politique allemande; mais là encore elle dut céder devant la politique énergique et tout à fait consciente de son but du prince Schwarzenberg). = 1884. L'ultramontanisme en France sous la Restauration (la théologie et la science; les idées de La Mennais).

56. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XXXVII, Heft 3-4. 1883. — MÜLLER. Inscriptions sabéennes découvertes et rassemblées par Siegfried Langer (publie 22 inscr. himyaritiques, précieuses pour la géographie et l'histoire des mœurs). — BÜHLER. Inscr. d'Asoka (publie, traduit et commente deux édits du roi Priyadisin ou Asoka). — STICKEL. Sur la Sphragistique orientale (publie et traduit des légendes de sceaux). — ERMAN. Une statue égyptienne trouvée en Cilicie (une inscr. la fait remonter au temps des 11e-13e dynasties). — MAYER. Origine des sept jours de la semaine. — GARBE. Sur l'Ἰνδική d'Arrien (l'Ἐρέννεσις de Mégasthène est le fleuve Varânaû; ce qu'il dit du peuple des Mathai est une erreur; l'Indien qui lui fournit ces renseignements voulait parler de Bénarès). — EUTING. Correction à plusieurs traductions d'inscr. phéniciennes et araméennes. — HULTSCH. Inscr. d'Amarâvatî. — SUCHAU. Sur le Νόμος τελωνικός de Palmyre (éclaircissements sur ce texte bilingue très important, qui date de l'an 137 ap. J.-C.). — BÜHLER. Inscr. d'Asoka (texte, traduction et commentaire de quatre nouveaux édits de ce roi).

57. — Preussische Jahrbücher. Bd. LIII, Heft 2. Janvier 1884. — LANZ. La guerre de l'indépendance américaine au point de vue anglais (d'après l'ouvrage de Lecky). = Févr.-juill. SCHMIDT. L'histoire universelle de Ranke (analyse du 4e vol.).=Comptes-rendus: *Treitschke*. Adolf Lutzows Freikorps, 1813-1814 (bon).— *Dove*. Das Zeitalter Friedrich des Grossen und Joseph II (très-bon).

58. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XVI, H. 1. 1883. — ZIMMERMANN. Ernst Theodor Langer (publie des lettres de Langer, ami de Gœthe et de Lessing et bibliothécaire de Wolfenbüthel. Destinée de cette bibliothèque sous le roi Jérôme). — GRŒSSLER. Deux contributions à l'histoire de la Réforme au comté de Mannsfeld (1° circulaire adressée aux prêtres d'Eisleben en 1571; 2° narratio historica de statu ecclesiae in comitatu Mansfeldensi, par Menzel, surintendant général de Mannsfeld, en 1584). — ID. Explication des noms de lieu allemands du district maritime de Mannsfeld (l'auteur y retrouve des réminiscences nombreuses qui rappellent la maison royale de Thuringe, et en particulier

le roi Bisin). — Funica. Sur l'histoire du couvent de Sainte-Croix à Brunswick (intéressant pour l'histoire de la vie monacale au moyen âge). — Ménadier. Sur les monnaies de notre pays (en étudiant des monnaies découvertes à Gandersheim, l'auteur parvient à déterminer un pied monétaire particulier à la Basse-Saxe pendant le moyen âge). — Contribution à l'histoire de la corporation des menuisiers à Wernigerode. — Id. Arten pendant la guerre de Trente ans (publie un document de 1628). — Jacob. Le chiffre de la population à Wernigerode en 1682. — Lindner. Un poème satirique sur Monseigneur de Bellisle (composé lorsqu'il fut fait prisonnier à Elbingerode). — Schell. Les mines d'autrefois et les privilèges des villes minières du haut Harz (publie divers privilèges accordés par les ducs de Brunswick en 1636 et en 1752).

59. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. V, Heft 3-4. 1883. — Reumont. Cornel Peter Bock (biographie de cet historien distingué, né à Aix-la-Chapelle en 1804; liste de ses productions les plus remarquables, qui se rapportent surtout à l'histoire de l'empire romain). — Korth. Les voyages du chevalier Arnold von Harff en Arabie, dans l'Inde et dans l'Afrique orientale (une partie seulement des récits de ces voyages, effectués en 1497 et en 1498, sont d'un témoin oculaire; il a emprunté le reste à d'autres descriptions et à Ptolémée; son œuvre est cependant fort importante pour l'histoire des villes commerçantes de la Méditerranée). — Gross. Sur l'histoire du territoire d'Aix-la-Chapelle; suite (document copié en 1654, mais d'une origine plus ancienne; c'est une ordonnance de la commune de Laurensberg concernant les échevins, les maîtres d'école, l'assistance publique, etc.). — Michel. Heinden, fief mouvant de Juliers (les sires de Heiden, de la famille des chevaliers de Bongart, jusqu'en 1783; documents relatifs à leur histoire). — Pauls. Sorcières brûlées à Aix-la-Chapelle en 1630 et en 1649. — Reumont. Médaille commémorative de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. — Pauls. Restes d'un observatoire romain élevé près de Friesenrath dans le district d'Aix-la-Chapelle (la découverte de ce monument permet de préciser la direction de la voie romaine qui traverse la montagne des « hohen Veen »). = Compte-rendu : *Dumont*. Geschichte der Pfarreien der Erzdiöcese Köln. Bd. XXII (très bon).

60. — Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XLVIII. 1883. — Wigger. La forteresse de Pol (son histoire pendant la guerre de Trente ans; son importance pour la formation de la flotte de Wallenstein. Publie trois documents relatifs au plan et à la construction de cette forteresse). — Balck. Les Mecklembourgeois dans les Universités étrangères jusqu'au milieu du XVIIe s. (les Universités les plus fréquentées par eux étaient celles de Rostock et de Wismar). — Wilhelmi. Augusta, princesse de Mecklénburg-Güstrow, et les piétistes

de Dargan (origine des communautés piétistes en Mecklembourg au commencement du XVIIIe s.; luttes qu'elles eurent à soutenir contre les théologiens de Rostock; biographie de la princesse Augusta qui soutenait les piétistes; sa correspondance avec le duc Charles-Léopold). — KRAUSE. Antiquités dans les environs de Rostock (1° rapport sur l'ouverture de ce qu'on appelle les tombeaux coniques de Doberan, appartenant à l'âge du bronze. Découverte d'anciennes fortifications wendes primitives à l'est et à l'ouest de Warnow; 2° rapport sur une découverte importante d'objets de l'âge du fer à Dierkow). — BELTZ. Recherches sur l'âge du bronze en Mecklembourg (au sujet des trouvailles faites à Tessenow, près de Parchim). — BRÜCKNER. Anciennes demeures près de Neubrandenburg (appartiennent à l'âge de pierre). — CRULL. Sur la chronique de l'église de Saint-Nicolas de Wismar, par Michael Kopmann (notes biographiques sur ce chroniqueur et sur sa famille).

61. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. 1883. Heft 4. — WEGENER. Coutumes nuptiales du pays de Magdebourg. — WOLTER. Sur l'histoire de la ville de Magdebourg (arrêté pris par le gouvernement archiépiscopal en 1599, sur le droit de transporter le blé par bateau). — HERTEL. Lettres sur l'histoire des archevêques Ernest et Albert V de Magdebourg (publie la correspondance du comte Botho le Fortuné à Stollberg, en qualité de lieutenant des archevêques de Magdebourg, en 1500-1538). = Comptes-rendus : *Schum.* Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium (fin). — *Jacobs.* Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Landestheile (bon).

62. — Zeitschrift des histor. Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. X, Heft 1. 1883. — VOGT. La correspondance du chef de la Ligue souabe aux années 1524 à 1526; fin Heft 2-3 (comprend 904 numéros; ce sont pour la plupart des plaintes élevées par les communautés après la fin de la guerre contre les paysans, et des négociations sur le chiffre des amendes. Une table termine cette publication). — HŒRMANN. Souvenirs relatifs à l'ancien couvent de femmes de Sainte-Catherine à Augsbourg; suite (liste des prieures de 1273 à 1802, avec indication des documents où elles sont mentionnées).

63. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. VI, Heft 4. 1884. — KLEMM. Sur l'histoire de Geislingen et de ses environs; fin (histoire des seigneurs du Spitzenberg, 1083-1314). — BUCK. Remarques sur les noms de lieux et de personnes des Codices traditionum Weingartensium, pub. au t. IV du Wirttemberges Urkundenbuch (explication étymologique des noms allemands et romains). — GIEFEL. Le livre de comptes de la ville de Ravensburg, 1474-1604. — SETZ. Une ordonnance impériale pour célébrer la victoire de Peterwardein, 1716. — BOSSERT. De l'origine de l'évêque de Bamberg, Otton le saint (il était originaire de Souabe et

apparenté avec les comtes de Staufen, Wurtemberg, etc.). — Beck. Un procès de sorcellerie à Ellingen en moyenne Franconie, en 1590.

64. — Verhandlungen des historischen Vereins für Niederbaiern. Bd. XXII, Heft 1-2. 1882. — Stadlbauer. Les derniers abbés du couvent d'Oberaltaich, 1593-1802 (publie un document sur l'invasion des troupes weimariennes dans le Bayerischer Wald en 1633). — Müller. Un code municipal de Landshut du xive siècle (publie une traduction allemande du commencement du xive s.). — Mayerhofer. Vingt documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de Passau, 1457-1638. — Müller. Lettre de privilège pour le marché de Kœtzting, par l'empereur Louis de Bavière, 1344. — Schwæbl. Georg Sebastian Plinganser; contribution à l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne en Bavière (biographie de Plinganser, le chef des Paysans en Basse-Bavière, lorsqu'ils se soulevèrent contre la domination autrichienne; s'efforce de prouver qu'il n'a pas manqué à sa parole, et que son mémoire à l'électeur est digne de foi).—Schreiner. Fouilles à Eining en 1879-81 (où se trouve un des camps romains les mieux conservés de toute l'Allemagne). — Schilling. Les anciens bains romains et la paroisse de Gœcking (histoire de ce village depuis sa plus ancienne mention en 1128). — Handel-Mazetti. Documents tirés des archives du château d'Ering sur Inn; fin : 1511-1745. — Dollinger. Cartulaire de la ville de Neustadt sur le Danube; suite : 1529-1551.

65. — K. Baierische Akademie der Wissenschaften. Philosoph.-philolog. und historische Classe. *Sitzungsberichte*. 1883. Heft 3. — Heigel. L'électeur Joseph Clément de Bavière et le projet d'une cession de la Bavière à l'Autriche en 1712-1715 (des documents nouveaux ont permis à l'auteur de tirer au clair les particularités des négociations entre la Bavière, l'Autriche et la France, au sujet d'un échange des territoires de l'électeur; l'électeur de Cologne s'y opposa avec la plus grande énergie. Suivent des lettres à Max Emmanuel et à Torcy). — Stieve. L'opinion du vice-chancelier de l'empire von Stralendorf sur la succession de Juliers (est apocryphe ; cette pièce a été composée par le Brandebourg afin de détacher la Saxe de l'alliance impériale). — Gregorovius. La fondation de la colonie romaine Aelia Capitolina. = Heft 4. Friedrich. Sur la Vita sancti Ruperti (n'a aucune valeur. Quant à Rupert, il doit être placé vers l'an 700). — Von Lœher. L'âge, l'origine et la parenté des Germains (tout montre que les Germains, lorsqu'ils se trouvèrent en contact avec les Romains, étaient établis déjà depuis longtemps en Germanie. Si l'hypothèse qui fait de l'Europe la patrie originaire des peuples ariens était justifiée, les Germains pourraient élever les meilleures prétentions à être le point de départ de leurs migrations). = Historische Classe. *Abhandlungen*. Bd. XVII. Abt. 1. 1883. Rockinger. Le livre des Rois et le Miroir de Souabe (l'auteur de la chronique intitulée « le livre des rois » était un

clerc de Franconie qui écrivait vers le second tiers du XIIIe s. Il est possible qu'il ait aussi composé le Miroir de Souabe; ce dernier nom serait donc inexact). — PREGER. Les traités de Louis de Bavière avec Frédéric le Beau en 1325 et 1326 (la renonciation de Louis au trône dont parle le traité conclu avec Frédéric à Ulm en 1326 ne fut faite que pour tromper le pape, pour éloigner ensuite les princes de l'empire du candidat français que favorisait le pape, et pour les amener à la cause de Frédéric. Il est inexact que Louis ait refusé à Frédéric le titre de co-régent à Innsbruck en 1327. Publie 448 pièces justificatives).

---

66. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschitsforschung. Ergænzungsband I, Heft 1. — W. SICKEL. Sur l'histoire des institutions politiques de l'Allemagne (étudie : 1° l'État germanique primitif: les assemblées populaires; la division des peuples en groupes multiples de dix; 2° l'organisation nouvelle de l'État libre: les chefs du peuple, les tribunaux et le maintien de la paix publique; 3° les institutions de l'État non libre). — FANTA. Les traités des empereurs avec Venise jusqu'en 983 (du capitulaire de l'année 805 ou 806 qui accorde aux Vénitiens la paisible jouissance de leurs biens dans l'empire; de la forme que revêtit ce capitulaire dans les traités postérieurs auxquels il sert de base. Publie la confirmation donnée par Charles III à Ravenne le 11 janvier 880). — Th. SICKEL, E. VON OTTENTHAL et FANTA. Notes sur les diplômes des Ottons. — DOBENECKER. La bataille de Mühldorf, 28 nov. 1322, sur le fragment d'une chronique autrichienne. = Bd. IV, Heft 3. J. FICKER. Commentaires sur l'histoire de l'empire au XIIIe s.; suite : 8° les écrits du pape contre l'empereur Otton IV, 1210 et 1211. 9° Invasion des États de l'Église par Reinald de Spolète, 1218. 10° Nomination de l'archevêque de Cologne Conrad, en qualité de légat, 1249. — O. VON ZALLINGER. Les classes de chevaliers dans le droit de la Styrie. — HÜLSEN. Sur un cadavre romain découvert en 1485 près de la Via Appia. — FANTA. Les registres angevins dans l'Archivio di stato de Naples. — SCHULTE. Le ms. original de Kœnigshofen. — CIPOLLA. L'emprisonnement du roi Enzio à Bologne (le malheureux roi ne paraît pas avoir été trop maltraité en prison : en 1252, il avait un tailleur attaché à sa personne). — JAKSCH. Sur la biographie de J. Unrest, prêtre bavarois du XVe s. = Bibliographie. *G. von Buchwald.* Bischofs- und Fürsten-Urkunden des XII u. XIII Jahrh. (très bon). — *Rhomberg.* Die Erhebung der Geschichte zum Range einer Wissenschaft, oder die historische Gewissheit und ihre Gesetze (l'auteur du livre est du nombre de ces savants qui, tous les jours, découvrent l'Amérique). — *Jæger.* Geschichte der landstændischen Verfassung Tirols. Bd. II (bon). = Heft 4. DIEKAMP. Sur les bulles des papes, d'Alexandre IV à Jean XXII, 1254-1334 (suit le texte de quatre bulles, d'après les originaux de Vienne). — BUSSON. Sur la Vita Heinrici imperatoris. — KŒHLER. Les opérations de Charles d'Anjou avant

la bataille de Tagliacozzo en 1268. Réplique de Jul. Ficker. — SCHALK. Les monnaies de Vienne dans le premier quart du XVe s. — ZIMERMAN. Une lettre de Johann Eck au roi Ferdinand Ier, 1529. — Bibliographie. *Ludewig*. Poppo von Stablo und die Klosterreformen unter den ersten Saliern (intéressant pour l'histoire de la réforme cluniasienne et de son influence sur les idées de Grégoire VII). = Bd. V, Heft 1. REDLICH. Sur les livres de traditions et sur les traditions en Bavière (sur l'histoire du droit privé). — H. VON KAP-HERR. Bernardus Marango (n'est pas, comme l'a pensé Scheffer-Boichorst sur l'autorité de Roncioni, l'auteur des Annales Pisani). — LINDNER. La bulle d'or et ses expéditions originales (reprend la question après O. Harnack et arrive à des résultats tout différents). — THAUSING. Michel Wolgemut, et la publication de la Chronique universelle de Hartmann Schedel (1° la signature de maître W., qui se rencontre sur un grand nombre de gravures sur cuivre du XVe s., n'est pas, comme on l'a répété jusqu'ici, le monogramme de l'orfèvre Wenzel d'Olmutz, mais bien celle du peintre nurembergeois Michel Wolgemut. 2° Publie le texte d'un traité passé en 1491 pour la publication des Chronica mundi de Schedel). — E. VON OTTENTHAL. Rapport sur une mission à Rome (à la recherche de documents relatifs à Rodolphe Ier et à Albert Ier). — DIEKAMP. Une bulle originale de Léon IX, postérieure au 10 nov. 1049. = Bibliographie. *Œsterley*. Historisch-geographisches Wœrterbuch des deutschen Mittelalters (travail matériel très considérable; mais l'auteur n'a pas puisé ses noms à la seule vraie source : celle des chartes; aussi son ouvrage est-il loin de répondre aux exigences de la critique).—*Dittrich*. Regesten und Briefe des Cardinals Gasparo Contarini, 1484-1542. Sixti IV Summi Pontificis ad Paulum III optimum pontificem maximum compositionum defensio (des erreurs grossières et des lacunes).

67. — Archiv für œterreichische Geschichte. Bd. LXV, Heft 1. 1883. — DUDIK. Des mesures prises pour défendre la Moravie contre la Hongrie en 1683, et pour approvisionner les auxiliaires étrangers. — LOSERTH. La ruine de la maison Slawnik (elle ne doit pas être attribuée seulement à des motifs religieux, elle s'explique par la position indépendante de cette famille dont la puissance égalait celle des Prezmyslides, et par la tendance qui rapprochait les princes Slawnick de la Pologne). — MAYER. La guerre des Paysans en Autriche en 1515 (elle n'eut aucune cause religieuse; elle fut provoquée par le poids excessif des impôts, causés surtout par la guerre contre les Turcs; publie d'importants documents). — GINDELY. Une contribution à la biographie du Père Dominicus a Jesu Maria, contemporain de la bataille de la Montagne Blanche (ce Père entra au conseil de la guerre avant la bataille, et y exerça une grande influence. Il intervint avec succès entre l'empereur et le duc de Nevers en 1629). — HUBER. Études sur l'histoire de Hongrie au temps des Arpad (d'après des documents récents, en particulier d'après les chartes de la chancellerie hongroise;

étudie certains points encore mal connus, ainsi les lettres du roi Emerich contre son frère André, le meurtre de la reine Gertrude en 1213, les différends entre Béla IV et Étienne, les règnes de Ladislas IV et d'André III).

68. — **Germania**. Jahrg. XXIX, Heft 1. 1884. — Kœhler. Sur la légende de la reine de Saba. — Blaas. Mœurs et coutumes de la Basse-Autriche. — Von Wagner. Sur la chasse de la grosse bête au moyen âge (explique les expressions relatives à la chasse, usitées dans l'ancien droit germanique).

69. — **Jahresbericht des Museum-Vereins zu Bregenz**. 1882. — Jenny. Les anciennes constructions de Brigantium (rapport sur les fouilles qu'on y a opérées, et sur les monnaies, terres cuites, phalères, qu'on y a découvertes). — Zœsmair. Histoire de la fondation des monastères du Vorarlberg au moyen âge. — Id. Extraits de pièces tirées des archives de Hohenems ; suite : 1450-1498. — Zangemeister. Tablettes de plomb de Bregenz (publie, traduit et commente un de ces monuments qu'on appelle Defixio).

70. — **K. K. Akademie der Wissenschaften.** *Sitzungsberichte*. Phil. histor. Classe. Bd. CIV, Heft 2. 1883. — Hœfler. Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Vicenzo Quirino et don Diego de Guevara, considérés comme correspondants du roi Philippe Ier en 1505 et 1506 (les dépêches de Quirino sont de beaucoup les plus importantes au point de vue des affaires d'État. Montigny est un courtisan qui tait beaucoup de choses ; Guevara se met à un point de vue étroit ; mais sa véracité est inattaquable).

71. — **Streffleur's œsterreichische Militærzeitschrift.** Jahrg. XXV, Bd. I, Heft 1. 1884. — Von Janko. Georg Rimpler et Christof Bœrner, chef du génie et de l'artillerie pendant le siège de Vienne par les Turcs en 1683 (biographie de ces deux officiers, dont les noms sont injustement tombés dans l'oubli). = Compte-rendu. *Schræder*. Der Kampf um Wien, 1683 (très bon).

---

72. — **The Academy.** 1884, 23 févr. — *Schuyler*. Peter the great (livre impartial et écrit avec beaucoup de soin). — *Atkinson*. Quarter sessions records : the North Riding record society; t. I (les documents de cette nature, trop négligés pendant longtemps, sont fort utiles à l'histoire; ceux que publie la Société des archives du Nord Riding dans ce premier volume se rapportent aux années 1605-09, et jettent une vive lumière sur la condition des catholiques dans le nord de l'Angleterre, sur la langue, les us et coutumes du pays à l'époque d'Elisabeth). = 8 mars. The Camden Miscellany, t. VIII (contient 9 mémoires relatifs au XVIIe s., dont 5 à la guerre civile). = 15 mars. *Buddensieg*. John Wiclif's polemical works in latin. — *Loserth*. Hus and Wiclif (deux publications excellentes). — *Streatfeild*. Lincolnshire and the Danes

(beaucoup d'erreurs de détail, avec beaucoup de faits précieux pour l'histoire et la philologie anglaises). = 22 mars. *Pollock*. The land laws (livre de vulgarisation très agréable à lire et très instructif). — *Wace* et *Buchheim*. The 99 theses and the tree primary works of Dr. M. Luther translated into english (utile pour l'histoire des origines de la réforme. L'introduction historique est conçue d'une manière trop ambitieuse). — *Hodgetts*. Older England illustrated by the anglo-saxon antiquities in the Brit. Mus. (l'auteur se plaint de l'extrême ignorance où se trouvent ses compatriotes sur les temps primitifs de leur histoire; mais lui-même montre tant d'ignorance qu'il ne saurait être pris pour guide). = 29 mars. *Roundell*. Cowdray; the history of a great english house (le château de Cowdray fut construit sous Henri III et détruit pendant la guerre des Barons; il appartenait alors à Jean de Bohun; livre charmant).

73. — The Athenaeum. 1884, 9 février. — *Playfair*. The scourge of Christendom : annals of british relations with Algiers prior to the french conquest (livre écrit sans art, mais plein de faits). — *Welford*. History of Newcastle and Gatheshead in the XIV a. XV. cent. (travail consciencieux). = 23 février. *Griffiths*. The chronicles of Newgate, 2 volumes (trop maigre pour le moyen âge, cet ouvrage fournit pour l'époque moderne les renseignements les plus curieux et les plus abondants sur l'histoire de la criminalité en Angleterre). = 1er mars. *Green*. Calendar of State papers, domestic series, during the Commonwealth; vol. X, 1656-57. = 8 mars. *Jackson*. The court of the Tuileries, 1815-48 (il serait difficile de trouver un livre plus mal fait). = 22 mars. Khedives and Pashas (intéressant). = 29 mars. *Vedel*. Correspondance ministérielle du comte Bernstorff, 1751-1770 (fournit beaucoup de faits nouveaux à l'histoire des relations du Danemark avec les grandes puissances à l'époque de la guerre de Sept ans; peu à l'histoire générale). = 5 avril. *Davies*. A history of Southampton (bon).

74. — The Nation. 1883, 22 nov. — *Buch*. Finland und seine Nationalitætenfrage (livre court, mais exact, clair et concis). = 29 nov. *Baker*. The diplomatic history of the war of the Union (forme le t. V des œuvres de W. Leward, secrétaire d'État pour les affaires étrangères pendant la guerre civile; important). = 6 déc. *Anderson*. Scotland in pagan times (intéressant). = 13 déc. *Harvey*. Newfoundland; its history, its present condition, and its prospects in future. = 27 déc. *George W. Julian*. Political recollections, 1840-72 (souvenirs intéressants d'un des premiers adversaires des esclavagistes et d'un membre très actif du parti républicain, qu'il a abandonné aujourd'hui pour le parti démocratique). = 1884, 3 janvier. *Jones*. The history of Georgia. 2 vol. (ouvrage très consciencieux. L'auteur a omis de peindre les mœurs et le caractère des habitants). = 24 janv. *Seebohm*. The english

village community. — *Ross*. The early history of landholding among the Germans (ouvrages excellents; l'un et l'autre font la part trop grande à l'élément aristocratique dans l'ancienne société germanique). = 31 janv. *Tuttle*. History of Prussia to the accession of Frederik the great, 1134-1740 (ouvrage très consciencieux). = 21 et 28 févr. *Schliemann*. Troja. — *Townsend*. Anecdotes of the civil war in the United States (peu intéressant). = 6 mars. *Roman*. Military operations of general Beauregard (contient des renseignements nouveaux sur la guerre civile. Le général Beauregard était un officier distingué au service de la Confédération). = 20 mars. *Lea*. Historical sketch of sacerdotal celibacy in the christian church (seconde édition de ce travail, considérable comme science et comme doctrine). — *Seeley*. Walpole and his world; select passages from his letter.

---

75. — Archivio storico italiano. T. XIII, disp. 2, 1884. — Le Diaire de Palla di Noferi Strozzi; suite : mars 1424-avril 1425. — Guasti. Les archives d'un évêque de Volterra, qui assista au concile de Constance; suite (cf. *Rev. hist.*, XXIV, p. 455; note des dépenses journalières faites par l'évêque pour le service du pape; il y est plusieurs fois question de Jean Huss; p. 203 : « pro reparatione carceris loci ubi detinetur Johannes Us hereticus... » P. 206 : « Ego dedi de pecuniis Registri Jacobo de Cumis servienti armorum, pro vita Us heretici et custodum fl. 25 » (5 mars 1215); etc.). — Cantù. La Toscane sous la république et le royaume d'Italie (publie des rapports sur la Toscane adressés par les agents d'affaires de la république cisalpine, puis du royaume d'Italie, de 1798 à 1813). — Gherardi. Notice nécrologique sur Ant. Cosci (notre collaborateur avait publié, outre de nombreux articles insérés dans diverses revues, une *Storia delle preponderanze italiane*, 1530-1789, dans la grande collection entreprise par l'éditeur Vallardi, de Milan, et une brochure sur *Bologna e la lega lombarda*, en 1876). = Comptes-rendus. *Sohm*. Lex Ribuaria et Lex Francorum Chamavorum. — Scritti storici e letterari di F. Lampertico senatore del regno (les écrits historiques se rapportent pour la plupart à l'histoire de Vicence). — *Zanelli*. Una legazione a Costantinopoli nel sec. x (sur l'ambassade de Liutprand envoyé par Otton Ier auprès de Nicéphon Phocas; l'authenticité du rapport de Liutprand est inattaquable quant aux faits; il les raconte avec une grande passion, mais en eux-mêmes ils sont exacts). — *Stumpf-Brentano*. Die Reichskanzler vornehmlich des X, XI u. XII Jahrh. (achèvement d'un ouvrage considérable qui contient : 1° Les chanceliers de l'empire, leur histoire et leurs attributions, avec une étude rétrospective sur la chancellerie mérovingienne et carolingienne. 2° Regestes impériaux des x, xi, xiie siècles, complétés et annotés par Ficker. 3° Acta imperii inedita de Henri Ier à Henri VI). = A part. Les Papiers Strozzi; suite.

76. — Archivio veneto. Nouv. série, anno XIII, fasc. 52. — Cecchetti. La médecine à Venise en 1300; fin. — Bocchi. Les débordements de l'Adige; notes d'histoire économique comparée; suite. — Cipolla. L'histoire de Venise dans des documents anciens de Ravenne récemment publiés; fin (pendant l'épiscopat de l'archevêque Jean, qui se qualifiait « servus servorum Dei, » entre 897 et 914, Ravenne n'a jamais reconnu comme roi Bérenger, mais Louis de Provence, du moins depuis 903). — Pinton. L'histoire de Venise de F. Gfrœrer; suite (rapports de Venise avec les Otton; organisation primitive de Venise). — Fantoni. Les archives des notaires à Venise (leur histoire, leur importance, leur organisation actuelle. Ces archives, réorganisées en 1883, sont, depuis le mois de janvier de cette même année, sous la direction de M. Fantoni, l'auteur du présent article). = Compte-rendu. *Pancini.* Ciro di Varmo-Pers; memorie biografiche (chevalier de l'ordre de Malte et poète, 1599-1663). = Actes de la R. Deputazione veneta di storia patria. Bocchi. Essai sur les études qui ont été faites, sur les opinions et les idées qu'on a émises dans la suite des temps au sujet de l'histoire d'Adria, du Polesine de Rovigo, et en particulier de l'âge des plus anciens monuments d'Adria.

77. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno VIII, fasc. 4. — C. Minieri-Riccio. Généalogie de Charles II d'Anjou; suite. — Maresca. Correspondance du cardinal Ruffo avec le ministre Acton, janv.-juin 1799; fin. — Carignani. La représentation aux parlements de Naples et leurs droits, d'après les *Libri praecedentiarum* (aux parlements de 1494 et de 1564, on voit les syndics, solennellement élus, venir au parlement représenter les cités domaniales et les universités libres; ce droit de représentation tomba en désuétude au XVIIe s.; mais il est certain qu'aux temps anciens le parlement de Naples comprenait trois ordres distincts : les barons titrés qui représentaient les grands fiefs, la petite noblesse et les syndics, qui représentaient les villes et les universités. Le clergé n'y assistait pas, parce qu'il ne payait pas l'impôt; de même le maire de Naples, ville qui en était exempte, elle aussi. Suit une liste des parlements généraux du royaume, de 1494 à 1642). — S. d'Aloe. Catalogue de tous les édifices sacrés de la ville et faubourgs de Naples; fin. — G. de Blasiis. Un poème latin inédit à la louange du comte de Sarno (Francesco Coppola, 1484). — Document inédit relatif à Joanpiero Leostello, 1493. — S. de Benedetti. Un ms. de la Cava en caractères rabbiniques. — Inventaires des pièces sur parchemin ayant appartenu à la famille Fusco, et aujourd'hui possédées par la Société d'histoire de Naples; suite : chartes de l'époque normande : 1169-1183.

78. — Archivio della Società romana di storia patria. Vol. VII, fasc. 1-2. — Cuturi. Les corporations de métiers dans la commune de Viterbe (comment s'est formée la commune au XIIIe s.; de l'organisa-

tion des corps de métiers; les tribunaux et la procédure; état de la propriété rurale; police des marchés, etc. Excellent travail, composé en très grande partie d'après les documents des archives communales, dont 12 sont publiés en appendice; ils sont du xve s.). — Levi. Le journal d'un notaire de Nepi, Antonio Lotieri de Pisano, 1459-68 (curieux pour l'histoire des mœurs, dans une petite ville des États romains, sous le pontificat de Paul II; publie en appendice un mandement de la chambre apostolique en faveur du trésorier, pour les frais de l'entreprise dirigée contre les fils du comte Everso d'Anguillara, 25 févr. 1467). — Tomassetti. De la campagne de Rome au moyen âge; suite (donne une liste alphabétique des lieux principaux situés sur le territoire Collinense au moyen âge). — Ambrosi de Magistris. Un inventaire des biens de la commune d'Anagni en 1321 (textes et notes importantes pour l'histoire de ces localités). = Bibliographie. *Del Badia.* Diario fiorentino del 1450 al 1515 di L. Landucci.

79. — Archivio storico lombardo. 1883, 31 déc. — Bertolotti. Expéditions militaires en Piémont, inconnues ou mal connues, de Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan; fin. — Benvenuti. Riches et nobles Lombards inscrits sur le livre d'or de la République de Venise. — Tedeschi. Sur Luciano da Lovrana, architecte du xve s. — Claretta. Les Assandri, patriciens milanais; dissertation historique et généalogique. — Ghiron. Bibliographie lombarde; catalogue des mss. relatifs à l'histoire de la Lombardie qui se trouvent à la bibliothèque nationale de Brera; fin. — Canetta. Les épousailles de la maison Sforza avec la maison d'Aragon, 1465 (publie divers documents sur l'entrée solennelle à Naples des deux fils du duc François Sforza et de leur sœur Ippolita). — Ghinzoni. Fausse alarme à Milan, dans la nuit du 28 août 1453 (on crut à une attaque soudaine des Vénitiens). — Prina. Notice nécrologique sur Antonio Tiraboschi (il avait beaucoup écrit sur l'histoire de Bergame; la plupart de ses travaux sont encore inédits). = Bulletin bibliographique : *Agnelli.* Monografia dell' abbazia cistercense di Cerreto (bon). — *Seletti.* La città di Bosseto, capitale un tempo dello Stato Pallavicino. 3 vol. (excellente monographie). — *Brambilla.* Monete di Pavia (très bon). — J. de capitani d'Arzago (bon essai de science héraldique). = Anno XI, fasc. 1. 31 mars 1884. — Ceriani et Porro. Le rôle epistolographe du prince Pio de Savoie (reproduisent la plupart des textes transcrits sur cet important parchemin, déjà étudié par M. C. Cipolla dans l'*Arch. veneto*; cf. *Rev. hist.*, XXIV, 454. On sait que la publication intégrale de ce curieux monument paléographique, avec fac-similés, n'a été tirée qu'à 60 ex.). — Valeri. De la souveraineté de Francesco Sforza dans la Marche, d'après les mémoires et documents des archives de Serrasanquirico, 1er art. (publie 26 documents sur ce sujet). — Magistretti. Galeazzo Maria Sforza et la chute de Négrepont, 1470 (le duc fit tous ses efforts pour profiter de ce grand revers infligé par Mahomet II à Venise, pour

[illegible]

80 — Archivio storico siciliano

[illegible]

Condizioni degli stati cristiani dell' occidente, secondo una relazione di Domenichino Doria da Genova; testo arabo con versione italiana e note di *M. Amari* (texte curieux et très bien commenté; l'auteur, Ibn Fadhl Allâh, surnommé Al Umarî, naquit à Damas en 1300 et mourut de la peste en 1349). — L'Italia descritta nel « Libro del re Ruggero » compilato da Edrisi; testo arabo con versione e note da *M. Amari* e *C. Schiaparelli*. — *Poggi*. Storia d'Italia dal 1814 al di 8 ag. 1846 (bonne continuation des histoires de Botta).

81. — Archeografo triestino. Nuova serie, vol. X, fasc. 3-4. Janv. 1884. — Hortis. Lettres de Giuseppe Tartini, d'après les autographes conservés aux archives de Pirano, 1725-69. — Vesnaver. Notices historiques sur le château de Portole en Istrie; suite. — Dr. Benussi. L'Istrie jusqu'à Auguste; fin. — Pervanoglù. La légende d'Ulysse sur les bords de l'Adriatique. — Kunz. Monnaies inédites ou rares de fabrique italienne; 6e partie : Ferrare, 1187-1597; suite. — Marsich. Inventaire des pièces en parchemin conservées aux archives du révérendissime chapitre de la cathédrale de Trieste; suite : 1500-1511. — Gregorutti. Inscr. inédites d'Aquilée, d'Istrie et de Trieste; suite : nos 95-122. — Marchesetti. De quelques antiquités découvertes à Vermo, près Pisino d'Istrie; note préliminaire. — Pervanoglù. De l'inscr. de M. Calpurnius Bibulus (l'inscr. publiée au *C. I. Gr.* II, 1880, et dont l'original, après avoir été gravé à Corcyre, se trouve aujourd'hui à Rovigno, se rapporte bien à ce Calp., consul en 694 et amiral de la flotte pompéienne, non à un M. Calenus).

82. — Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno VI, 1884, nos 1 et 2. — Dr Liebenau. Le comte Lodovico Borromeo (prit une part active aux guerres des Suisses en Italie, dans les premières années du xvie siècle; devint bourgeois de Lucerne et de Berne, en 1518). — Curiosités d'histoire italienne du xive s., tirées des archives milanaises; suite. — Les statuts d'Intragna, Golino et Verdasio, de 1469; suite. — Les monnaies romaines trouvées dans les fouilles du grande albergo à Locarno, 1872-73.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'*Académie des sciences morales et politiques* a décerné à M. Rocquain un prix de 3,000 fr. pour l'ensemble de ses travaux historiques.

— L'*Académie française* a partagé le prix Bordin entre M. Georges Duruy, pour son livre *le cardinal Carro Caraffa*, et M. J. Darmesteter pour ses *Essais sur la littérature anglaise* et ses *Essais orientaux*. Sur le prix Marcelin Guérin, 2,000 fr. sont attribués à MM. Perey et Maugras pour les deux volumes sur *la Jeunesse* et sur les *Dernières années de Madame d'Épinay*.

— M. le général Faidherbe a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Th.-H. Martin, décédé.

— La *Société de l'Histoire de France* a décidé la publication du *Liber querulus de excidio Britanniae* composé par saint Gildas au vi^e s. M. de La Borderie, chargé de ce travail, se propose de donner une édition critique de ce texte si important pour l'histoire des origines armoricaines, avec une traduction ; en appendice il publiera un texte remanié au xiie s., sans doute par Robert de Torigny, et contenant d'utiles leçons.

— Nous annoncions dans notre dernier numéro la prochaine publication de l'excellent manuel des *Antiquités grecques* de Schœmann, traduit par M. Galusky. Le 1er volume vient en effet d'être mis en vente (Alph. Picard). — Annonçons à cette occasion la seconde édition très remaniée du *Manuel de philologie classique*, par M. S. Reinach (Hachette). L'auteur n'a rien changé à la disposition primitive de son livre ; mais il réserve les nombreuses additions qu'il se propose d'y faire pour un second volume. Cet appendice contiendra, outre une bibliographie très étendue, des renseignements très abondants sur l'épigraphie, l'archéologie de l'art et la géographie comparée.

— Le *Glossaire des dates*, publié par M. de Mas Latrie dans le *Cabinet historique*, a paru à part (Champion) ; il fournit l'explication, par ordre alphabétique, des noms peu connus des jours de la semaine, des mois et autres époques de l'année, employés dans les dates des documents du moyen âge.

— L'utile collection que dirige M. B. Zeller sous le titre de : l'*Histoire de France racontée par les contemporains* (Hachette), compte actuellement 14 petits volumes (à 0 fr. 50 c.) ; le dernier paru se rapporte à *Philippe-Auguste et Louis VIII* (Luchaire).

— MM. Louis Boca et A. Rendu, archivistes paléographes, ont publié le t. I de l'Inventaire sommaire des archives départementales de la Somme antérieures à 1790. Ce volume est relatif aux archives civiles et comprend : la série A : actes du pouvoir souverain et domaine royal, nos 1 à 66, dont les dates extrêmes vont de 1608 à 1789; série B : cours et juridictions; bailliages royaux et seigneuriaux, contenant 1,664 articles, de l'an 1441 à 1790. Comme on le voit, ces archives sont précieuses surtout pour l'époque moderne; l'histoire administrative aura beaucoup à y prendre.

— A partir du 15 mars dernier, paraît une *Revue poitevine et saintongeaise*, par fascicules mensuels (Melle, Deux-Sèvres, chez Lacuve; prix : 12 fr. par an). Elle est dirigée par M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.

— De la note publiée par M. Morse-Stephens dans le dernier numéro de la *Revue historique* (p. 468), il résulte que le British Museum possède quelques cahiers de doléances qu'on ne retrouve plus aujourd'hui en France. L'assertion est inexacte toutefois en ce qui concerne le cahier du tiers état des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix. Les archives départementales de la Haute-Vienne en possèdent un exemplaire imprimé, acquis il y a six mois environ d'un ancien magistrat de la cour de Poitiers[1]. Parlant de ce cahier que M. Chassin croyait perdu, M. Morse-Stephens trouve « qu'il présente un médiocre intérêt. » Ce jugement est contestable. Il faudrait plutôt dire que les doléances sont timides. On ne peut guère relever que les suivantes, comme tranchant un peu sur les autres par le ton ou par le fond même : Art. 1. Les députés devront demander « sûreté de leurs personnes. » — Art. 10. Ils réclameront également l'abolition des privilèges pécuniaires. « Que, s'ils (les ordres privilégiés) tenaient encore à ce système, si leur trop longue jouissance était pour eux un prétexte de chercher à la prolonger, tous pouvoirs de nos députés cesseront. » — Art. 16. « Jusqu'à présent ce n'est pas seulement l'impôt qui a pesé sur le tiers état de la province du Limousin; la manière dispendieuse de le percevoir, l'injustice dans la répartition en ont doublé la charge; l'intrigue, la bassesse, la faveur y ont soustrait une foule de particuliers, et la classe indigente a payé pour les protégés. » — Art. 18. Les députés demanderont « que l'on prenne des moyens sûrs pour garantir l'innocence. » — Art. 26. Ils demanderont également que les revenus des abbayes et prieurés royaux soient perçus par les États des provinces et employés au paiement des dettes de l'État. Tout cela n'est point bien terrible et l'on s'étonne de cette timidité

1. A Limoges, chez Jacques Farne, imprimeur de l'Hôtel de ville et de la police. MDCCCXXXIX. 15 pages pour le procès-verbal de l'assemblée préliminaire, plus 11 pages pour les doléances formulées en 37 articles. L'exemplaire cité par M. Stephens ne comprend que 22 pages.

après un préambule tel que celui-ci : « Les maux étaient extrêmes : le tiers état en était accablé. Il gémissait en bénissant son maître et rendant hommage à sa bienfaisance... »

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *Richard* et *Barbier*. Inventaire des archives de la ville de Poitiers; partie antérieure à 1790, dressée en 1842 par M. L. Rédet. Poitiers, Tolmer. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Boulogne-sur-Mer antérieures à 1790. Boulogne, impr. Simonnaix. — *Mavidal* et *Laurent*. Archives parlementaires de 1787 à 1860 : 1re série, t. XVI, du 9 juillet au 12 août 1790. Paul Dupont. — *Gouvendin*. Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Dijon antérieures à 1790. T. II, 1re partie. Dijon, impr. Mersch. — *Merlet*. Inventaire sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir antérieures à 1790. Archives civiles. Série E, t. II. Chartres, impr. Garnier. — *Bapst*. Testament du roi Jean le Bon et Inventaire de ses joyaux à Londres. Impr. Lahure. — *J. Guiffrey*. Scellés et inventaires d'artistes (forme le t. IV, 2e série, des Nouvelles Archives de l'Art français). Charavay. — *A. de Charmasse*. Cartulaire de l'évêché d'Autun ou Cartulaire rouge. Pedone Lauriel. Autun, Dejussieu (publ. de la Société éduenne). — *Cte Du Chastel de La Howarderie-Revireuil*. Le livre noir du patriciat tournaisien, ou Mémoires de Pierre de La Hamayde, écuyer, seigneur de Warnave et de Gamaraige. Dumoulin. — *Bréard*. Journal du corsaire Jean Doublet, de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV. Charavay. — *M. de Maupas*. Mémoires sur le second empire. Dentu. — *Ch. D'Héricault* et *Bord*. Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française. Sauton. — *Tamizey de Larroque*. Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax (extrait de la Revue des Basses-Pyrénées et des Landes). Paris, impr. Hugonis.

HISTOIRE LOCALE. — *Biais*. Notes sur les anciennes paroisses d'Angoulême et autres documents inédits empruntés aux archives de l'hôtel de ville. (Bullet. de la Soc. arch. et hist. de la Charente.) Angoulême, Goumard. — *Golmard*. Notice historique sur le village de Pralon et sur son ancienne abbaye de bénédictines. Dijon, impr. de l'Union typogr. — *Fr. de Chanteau*. Documents inédits relatifs à l'histoire de la Révolution dans les Vosges. Bar-le-Duc, impr. de l'Œuvre de Saint-Paul. — *Mériel*. Gouvernement de Falaise, de 1574 à 1590. Alençon, impr. Lepage. — *Thomas*. Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise (Mém. de la Soc. hist. et arch. du Vexin). Pontoise, impr. Paris. — *Cte de Marsy*. Les sceaux picards de la collection Charvet (extrait de la Picardie, 1883). Amiens, impr. Delattre-Lenoel. — *P. de Cagny*. Notice historique sur la chapelle-pèlerinage de N.-D.-des-Joies à Ennemain près Péronne. *Ibid.* — *Fage*. Le château de Puy-de-Val, description et histoire. Tulle, impr. Crauffon. — *Metzger*. La république de Mulhouse, son histoire, ses anciennes familles bourgeoises et admises à la résidence jusqu'en 1798. Lyon, impr. Storck. — *Metzger* et *Vaesen*. Lyon en 1792; notes et documents. *Ibid.* — *Frin du Guyboutier*. Mémoires concernant la ville de Laval. Laval, impr. Moreau. — *Guigue*. Les possessions du prieuré d'Alix en Lyonnais, 1410; documents en langue vulgaire. Lyon, Georg. — *Cte A. de Bourmont*. La fondation de l'université de Caen et son organisation au XVe s. Caen, Le Blanc-Hardel. — *Ducoux-Lagoutte*. Notes et documents pour servir à l'histoire des juridictions royales en Bas-Limousin, 1462-1790. Tulle, impr. Crauffon. — *Lacoste*. Histoire générale de la province de Quercy, t. I. Cahors, Girma. — *Abbé Lebouchard*. Précieux documents sur N.-D. de Sauvagnac, 2e partie. —

Servin. Les martyrs du Maine; épisodes précieux de l'histoire de l'Église pendant la Révolution française, t. I. Laval, Chaillaud. — *Beaucousin*. Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs. Rouen, Métérie. — *M. de Boureulle*. L'abbaye de Remiremont et Catherine de Lorraine (extrait du bulletin de la Soc. philom. vosgienne). — *Brossard*. Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg. Bourg, impr. Authier et Barbier. — *Carlet*. Description de la ville de Saint-Jean-de-Losne, suivie de relations historiques concernant cette ville. Beaune, impr. Batault. — *Abbé G. Chevalier*. Notice historique sur Fixin et Fixey. Dijon, impr. Mersch. — *Niepce*. Archéologie lyonnaise : les chambres de merveilles ou cabinets d'antiquités de Lyon, depuis la Renaissance jusqu'en 1789. Lyon, Georg. — *Dubord*. Solomiac; histoire de cette bastide depuis sa fondation en 1322. Auch, impr. Foix (extrait de la Revue de Gascogne). — *Lecocq*. Variétés historiques, archéologiques et légendaires du dép. d'Eure-et-Loir. Chartres, Pétrot-Garnier. — *Thomas*. Numismatique et sigillographie pontoisiennes. Pontoise, impr. Pâris.

Biographies. — *P. de Fleury*. Les Ravaillac d'Angoulême; notes et documents inédits (extrait du Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 1882). Angoulême, impr. Chasseignac. — *Foucault*. Essai sur Ives de Chartres d'après sa correspondance. Chartres, Pétrot-Garnier. — *Chaper*. Mgr le Camus, cardinal, évêque de Grenoble, de 1671 à 1707; notes pour servir à sa biographie écrite par lui-même. Montbéliard, impr. Hoffmann. — *J. Loth*. Les Conventionnels de la Seine-Inférieure. Rouen, Cagniard. — *Bouchet*. Un chanoine du XVIIIe s. : l'abbé Simon, historien du Vendômois. Vendôme, impr. Lemercier. — *Métais*. Union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la collégiale de Saint-Georges, 1780-89; suivi d'une biographie de Mgr de Bourdeilles, 34e et dernier abbé de la Trinité (extrait du Bull. de la Soc. arch. du Vendômois). *Ibid.* — *A. Tardieu*. Généalogie de la maison du Plantadis dans la Manche et en Auvergne. Moulins, impr. Desrosiers. — *Vatel*. Histoire de Mme du Barry; t. III. Versailles, Bernard. — Vie de M. Du Guay-Trouin, écrite de sa main, et dont il a fait présent, lui-même, à la famille de MM. de Lamotte en Brest. Jouvet. — *Mis de Rochambeau*. Biographie vendômoise; t. I. Champion. — *Doinel*. Concino-Concini, marquis d'Ancre, maréchal de France; récit de sa mort par J. Boucher de Guilleville, échevin d'Orléans, témoin oculaire (extrait des Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais). Orléans, Herluison.

Belgique. — M. R. de Ridder, professeur à l'université de Gand, a publié, à la demande de la Commission parlementaire d'enquête scolaire, un important mémoire sur l'*Enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire en Belgique* (Bruxelles, Hayez). On y trouve l'historique des ateliers d'apprentissage, des écoles dentellières et des ouvroirs en Belgique.

— Nous avons reçu, de la part de notre correspondant belge, le deuxième fascicule des *Travaux du cours pratique d'histoire nationale* de M. Paul Fredericq (Gand, Vuylsteke; La Haye, Nyhoff). Ce deuxième fascicule contient des dissertations de quatre élèves de M. Fredericq sur l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle : *La politique de Gérard de Griesbeck, prince-évêque de Liège*, pendant le gouvernement de don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas (Henri Pirenne); *Notice sur Fray Lorenço de Villavicencio*, agent secret de Philippe II (Alfred Journez); *Contribution à l'histoire des inquisiteurs des Pays-Bas au XVIe siècle* (Eugène

MONSEUR); et table chronologique du *Registre sur le faict des hérésies et inquisition* des archives royales de Bruxelles (Eugène HUBERT).

— M. Max ROOSES, dont nous avons annoncé le magistral ouvrage sur *Christophe Plantin*, vient de publier en flamand une monographie des plus curieuses sur les relations de Rubens et de Balthazar Moretus, le successeur du grand imprimeur anversois.

— Nous avons déjà signalé ici le discours de M. Callier, recteur de l'université de Gand, et la leçon d'ouverture de M. Eug. Hubert, professeur de l'université de Liège, sur l'origine des libertés belges. M. VERCAMER, auteur d'une remarquable *Histoire du peuple belge et de ses institutions*, vient de publier sur le même sujet une monographie assez confuse intitulée : *De l'origine de nos libertés*. Réponse au discours prononcé par M. le recteur A. Callier à l'occasion de la réouverture des cours de l'université de Gand (Bruxelles, Decq).

— La Chambre des représentants de Belgique a vu surgir au mois de mars un débat historique passionné sur la valeur scientifique de la grande édition des *Chroniques* de Froissart, publiée aux frais du gouvernement par M. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1867-1877, 25 vol.). L'auteur, ancien ministre catholique, a été vivement pris à partie par ses adversaires politiques, qui ont produit des comptes-rendus sévères tirés de revues scientifiques, entre autres de la *Revue critique*. M. Kervyn a riposté en citant des certificats de spécialistes français et autres. Pendant une couple de séances, la Chambre ressemblait à une académie divisée contre elle-même.

— Le *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Fr. Vergauwen*, membre du Sénat et président de la Société des bibliophiles flamands de Gand (Bruxelles, Olivier, 2 vol. in-8°), offre un grand intérêt pour l'histoire, surtout pour celle des anciens Pays-Bas. Le mauvais état des finances publiques ayant empêché le gouvernement belge d'acheter cette admirable collection en bloc, la première partie de la vente aux enchères a eu lieu à Bruxelles en mars dernier. Quelques semaines auparavant, avait eu lieu à La Haye la vente publique d'une autre bibliothèque de premier ordre, celle de feu M. C.-P. Lenshoek, bourgmestre à Wolfaartsdyk en Zélande. Le *Catalogue* (La Haye, Nyhoff) est aussi un livre de grande valeur, qui a sa place marquée à côté du Catalogue Vergauwen dans la bibliothèque des spécialistes.

— *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, par M. Ernest NYS, juge au tribunal de Bruxelles, tel est le titre d'un important extrait de la *Revue de droit international* (58 p., Bruxelles, Muquardt). L'auteur étudie la diplomatie du XVe et du XVIe siècle, surtout celle de Venise et des autres républiques italiennes; puis il traite des développements du droit d'ambassade jusqu'à Grotius et passe en revue les auteurs qui ont écrit sur la matière depuis l'ouvrage de M. Martin Garat de Lodi (milieu du XVe siècle) jusqu'au grand juris-

consulte hollandais. — Ce travail vient compléter l'une des faces du sujet traité d'une manière remarquable par M. Nys dans son livre *Le Droit de Guerre et les précurseurs de Grotius.*

— M. A.-D. Prins, professeur à l'université libre de Bruxelles, a publié une critique très importante de nos institutions modernes, comparées à celles de l'ancien régime, dans son livre *La Démocratie et le régime parlementaire* (Bruxelles, Muquardt). L'auteur met en pleine lumière les qualités des institutions balayées par la Révolution de 1789 et la nécessité de perfectionner notre organisation actuelle en profitant des leçons que peut nous fournir le passé.

Grande-Bretagne. — On annonce la mort de M. W. Blanchard-Jerrold, journaliste brillant et fécond, auteur d'une biographie de Napoléon III, qui est une longue apologie du règne du dernier souverain de la France. Il est décédé le 10 mars dernier.

— Sous le titre de *Bibliotheca curiosa,* M. Edm. Goldsmid a entrepris de publier à nouveau divers écrits anciens curieux à divers titres. C'est ainsi qu'il donne un choix des *Political songs,* autrefois publiés par M. Wright pour la Camden Society; ce choix paraît fort arbitraire; quant aux notes de l'édition primitive, M. Goldsmid les allonge ou les raccourcit à son gré. Ces remaniements ont entièrement défiguré le travail primitif (*Athenaeum,* 15 mars 1884).

— M. Fyffe vient de donner le tome premier d'une seconde édition de sa remarquable *History of modern Europe* (Londres, Cassells).

— Les tomes VI, VII et VIII de la *History of England,* par M. Gardiner, nouvelle édition, viennent de paraître (Longmans).

— M. J.-P. Briscoe, conservateur des bibliothèques publiques de Nottingham, prépare un second volume de son ouvrage *Old Nottinghamshire;* le premier a paru en 1881.

— La 36e publication servie par la Spenser Society à ses membres contient la *Respublica Anglicana, or the historie of the Parliament in their late proceedings,* par George Wither; Londres, 1650, mémoire en prose, de 56 p. in-4°.

Allemagne. — Notre éminent collaborateur, M. Arnold Schæfer, dont nous avons annoncé précédemment la mort prématurée, arrivée le 19 novembre dernier, était professeur d'histoire ancienne à l'université de Bonn. Il était né le 16 octobre 1816 à Seehausen, près de Brême, où son père était maître d'école. Lorsque les écoles de Brême furent réorganisées, le père fut appelé à diriger une école de la ville; c'est ainsi qu'il put faire donner à ses fils une éducation soignée. Ils ont su en profiter : le frère d'Arnold, son aîné de dix ans, Johann-Wilhelm, est bien connu par ses travaux sur l'histoire littéraire. Après être sorti du gymnase, que dirigeait alors un latiniste distingué, W.-E. Weber, Arnold arriva à Leipzig dans l'automne de 1838 pour y étudier la phi-

lologie et l'histoire. Ses maîtres : Gottfried Hermann, Wachsmuth, Niedner, Wiener, Drobisch, ne tardèrent pas à reconnaître les qualités de son intelligence et son travail acharné; aussi, lorsqu'il eut achevé ses trois ans d'études et conquis son doctorat, le recommandèrent-ils à un pédagogue distingué qui dirigeait à Dresde une grande maison d'éducation : le *Vitzthumsches Geschlechtsgymnasium* (du nom de la famille Vitzthum, qui l'avait fondée); à partir de Pâques 1842, il y professa l'histoire, la littérature allemande et les langues anciennes. Il y passa neuf ans; l'éclat de son enseignement et divers mémoires d'érudition, par exemple : *Commentatio de libro vitarum X oratorum* et *De locis nonnullis Ciceronis, Plinii, Frontonis,* attirèrent sur lui l'attention du gouvernement saxon et il fut nommé professeur à l'école régionale de Grimma (2 déc. 1850); il y enseigna sept ans avec un grand succès; l'histoire et la langue allemande étaient l'objet de son enseignement; il trouva en outre le temps de composer l'ouvrage qui a fondé sa réputation scientifique : *Demosthenes und seine Zeit,* en 3 gros volumes, qui parurent de 1856 à 1858 : il y étudie une des périodes les plus fécondes en événements de l'histoire grecque, à l'aide des matériaux les plus divers, œuvres littéraires et inscriptions; et l'on peut dire qu'il a épuisé le sujet. M. E. Müller, l'éditeur des discours de Démosthènes, en parlait en 1875, à la fin de sa préface aux *Ausgewæhlte Reden Demosthenes,* comme « d'un ouvrage classique et qu'on ne remplacerait pas de si tôt. » Cet ouvrage ouvrit à M. Schæfer la carrière universitaire : en novembre 1857, il fut nommé professeur d'histoire à Greifswald. Il y resta jusqu'à Pâques 1865, où il passa à l'université de Bonn. Il devait lui rester fidèle jusqu'à sa mort. On s'étonna que l'historien de Démosthènes abordât l'étude de la guerre de Sept ans; mais il avait une telle puissance de travail, il avait le sens historique si aiguisé et si compréhensif qu'il s'acquitta heureusement de cette nouvelle tâche. Après de longues années d'études dans les archives de Berlin, de Paris, de Londres et de Vienne, auxquelles il consacra ses vacances, parut le premier volume de l'ouvrage; il raconte les débuts de la guerre jusqu'à la bataille de Leuthen. La première partie du t. II, parue en 1870, comprend les événements militaires jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1760; la seconde partie, qui forme à elle seule un gros volume, conduit le récit jusqu'à la fin : l'ouvrage fut entièrement terminé en 1874. En fait de recherches consciencieuses, d'impartialité, de savante ordonnance, il peut être considéré comme un des ornements de la littérature historique en Allemagne. Si l'on ne peut le comparer à ceux de Ranke ou de Carlyle pour la vivacité du récit, l'originalité de la pensée ou la mise en relief des idées maîtresses, il n'en est pas moins le point de départ de tous les travaux sur cette période de sept années. Pendant qu'il y travaillait encore, M. Schæfer fit paraître, en 1875, un recueil de mémoires et discours historiques, qui est le meilleur témoignage du vaste domaine qu'embrassaient ses études : histoire ancienne et moderne, histoire même du moyen âge, il aborda les sujets les plus divers avec

le même soin et la même connaissance approfondie des choses. Le dernier ouvrage qu'il ait publié est son *Abriss der Quellenkunde der griechischen und rœmischen Geschichte,* qui parut en 1881 en deux parties. La première, relative à l'histoire grecque, parut d'abord en 1867 et eut trois éditions. Les dernières années de sa laborieuse existence furent employées à remanier la Vie de Démosthènes, et l'on peut espérer que le résultat de ces suprêmes études sera bientôt communiqué au public.

Si l'on pense que M. Schæfer, à côté de ces incessants travaux d'érudition, préparait ses leçons avec le plus grand soin et dirigeait avec activité les travaux de son séminaire, on reconnaîtra aisément en lui le modèle du professeur allemand, pour qui chercher la vérité et remplir son devoir sont les seuls biens désirables de l'existence. C'est seulement pendant les vacances que, dans les dernières années de sa vie, il se permettait quelque repos; il l'employait alors avec sa femme à de grands voyages qu'il poussa jusqu'en Orient. Ses élèves lui étaient tout dévoués et il en forma d'excellents; on en a la preuve dans ces *Historische Untersuchungen* que dix d'entre eux, autrefois ses disciples à Greifswald ou à Bonn, aujourd'hui professeurs dans diverses universités, se sont entendus pour publier, à l'occasion du 25e anniversaire de sa nomination au professorat (30 nov. 1882); M. Schæfer n'avait pas d'enfants, ses élèves lui tenaient d'autant plus au cœur. M. Schæfer, qui avait en général joui d'une bonne santé, devint malade l'été dernier. Pour se rétablir, il alla prendre à l'automne les eaux à Gastein; mais le mieux ne dura pas longtemps; il est mort subitement. — O. H.

— Le 31 janvier dernier est mort à Strasbourg le professeur ordinaire de sanscrit à l'université de cette ville : M. Siegfried Goldschmidt. Il n'avait que quarante ans. — Le 10 février est mort à Florence M. Th. Heyse à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il y passa la plus grande partie de sa vie; il fut chargé par plusieurs savants et par les théologiens d'Oxford de collationner, dans les bibliothèques de ce pays, des mss., soit de pères de l'Église, soit d'auteurs classiques. Il n'a publié sous son nom que *Polybii historiarum excerpta gnomica in palimpsesto vaticano lxxiij* (Berlin, 1846). — Le 12 février est mort à Lichtenfeld, près de Berlin, M. A. Bernstein, auteur de nombreux écrits relatifs surtout à l'histoire de la constitution allemande. Nous mentionnerons seulement : *Die Mærz-Tage*, 1848 (Berlin, 1873); *Verfassungskæmpfe und Kabinetsintriguen*, 1849 (1874); *Ursprung der Sagen von Abraham, Isaak und Jacob* (1871). Il était âgé de soixante-douze ans. — Le 17 février est mort à Stettin M. H. Berghaus, cartographe, historien et géographe distingué. Son œuvre principale est intitulée *Allgemeine Lænder-und Vœlkerkunde,* en 5 vol. — Le 19 février est mort à Berlin M. Carl Müllenhoff, à l'âge de soixante-six ans. Il était né à Marne, en Ditmarschen (Holstein); professeur à Kiel de 1846 à 1858, il devint en 1858 professeur à l'université de Berlin et depuis 1864 membre de l'Académie des sciences du royaume; c'était un de ceux qui connaissaient le mieux la langue et

les antiquités allemandes. Nous citerons parmi ses nombreuses publications : *Denkmæler Deutscher Poesie und Prosa aus dem VIII-XII Jahrh* (en collaboration avec M. W Scherer), et une remarquable *Deutsche Alterthumskunde,* dont malheureusement le 1er vol. seul a paru (Berlin, 1870). — Le rabbin Lévy-Herzfeld, connu comme historien et comme orientaliste, est mort à Brunswick le 13 mars ; il laisse une *Geschichte des Volkes Israel* en 2 vol. (Nordhawen, 1855-57) et une *Handelsgschichte der Juden des Alterthums* (Brunswick, 1879). — Le 15 mars est mort à Gotha M. Behm, rédacteur en chef des *Petermann's Mittheilungen.*

— M. Lüdemann, professeur à Kiel, a été nommé professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Berne. — M. Pfleuk-Harttung a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Tubingue, où il était déjà privat-docent. — M. Ebrard, bibliothécaire de l'université de Strasbourg, a été nommé conservateur de la bibliothèque municipale de Francfort-sur-le-Mein.

— Une lettre reçue dernièrement par l'*All. Zeitung* apprend que les travailleurs chargés de déblayer les ruines de l'Acropole à Pergame ont fait une découverte archéologique d'un grand intérêt. Près du tombeau qui se trouve après l'entrée dans le temple de Minerve, ils rencontrèrent une petite porte qui se trouvait dans le mur ; cette porte conduit par un souterrain à un amphithéâtre très spacieux et artistement disposé.

— On a trouvé près de Bretzenheim, en novembre 1882, un trésor de 1,005 pièces d'or des XIIIe et XIVe s. ; ces pièces proviennent un peu de tous les pays d'Allemagne et d'Italie. Elles ont été acquises par le Cabinet des Médailles de Mayence. Une description en a été donnée par M. P. Joseph à Francfort, dans un écrit intitulé : *Historisch-Kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes.*

— En février dernier, M. Schliemann a commencé des fouilles sur le champ de bataille de Marathon, aux collines que la tradition considère comme les tombeaux des Athéniens tombés dans le combat. Les fouilles n'ont rien produit qui fût de nature à confirmer cette tradition. Un des tumuli est un cénotaphe d'une époque beaucoup plus ancienne que le combat de Marathon ; les poteries qu'on y a trouvées ont une grande ressemblance avec celles que Schliemann avait découvertes dans le terrain de la Troie homérique. Actuellement, M. Schliemann a entrepris des fouilles à Tyrinthe avec 60 ouvriers ; il n'a pu obtenir du gouvernement turc de firman l'autorisant à faire de grands travaux en Crète.

— Depuis le 1er janvier parait comme supplément au *Pastoralblatt für die Diœcese Rottenburg,* sous la direction de M. E. Hopele, un *Diœcesan-Archiv ; Blætter für Kirchengeschichtliche Mittheilungen und Studien aus Schwaben,* qui se propose de devenir un organe central pour l'histoire de l'église catholique en Wurtemberg.

— A la librairie Cotta à Stuttgart, parait par fascicules mensuels une nouvelle *Zeitschrift für allgemeine Geschichte, Kultur-Literatur-und Kuntsgeschichte.*

— L'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit* a cessé de paraître après la 30e année de son existence. Il est remplacé par l'*Anzeiger des germanischen Museums zu Nürnberg* qui contiendra la liste des acquisitions annuelles du Musée germanique.

— L'Académie des sciences de Prusse a décerné une récompense de 400 m. à M. von Lingenthal pour l'édition d'un *Epitome juris* byzantin, et une de 1,000 m. pour l'édition des bulles des papes à M. Pflugk-Harttung. — Dans la séance du 6 mars, M. Virchow a présenté une série de bijoux en antimoine pur trouvés dans un cimetière de l'Anticaucase; autant qu'on le peut savoir, c'est la première fois qu'on trouve l'antimoine pur employé dans les objets antiques.

— M. de Treitschke a reçu le grand prix triennal de 3,000 marks fondé par Frédéric-Guillaume IV pour l'œuvre historique la plus importante.

— On doit publier prochainement le 3e vol. des Mémoires de M. von Friesen, ancien ministre de Saxe, récemment décédé; ce volume a été retrouvé dans ses papiers presque entièrement terminé.

— M. Bœthgen est chargé par la *Deutsche Morgenlændische Gesellschaft* de publier des Fragments d'historiens syriaques. — M. C. Henking, professeur à Schaffouse, a été chargé par la *Badische historische Commission* de rédiger une histoire des Zæhringer jusqu'à la fin de la ligne ducale; et M. Gothein d'écrire une histoire de la Forêt Noire.

— L'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, dont M. Arndt préparait le texte depuis si longtemps pour les *Monumenta Germaniae historica,* vient enfin de paraître (Hahn, Hanovre).

— Les quatre dernières livraisons que nous avons reçues (77 à 80) de l'*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* (Berlin, Grote) contiennent : la 1re livraison des Anglo-Saxons, par M. Ed. Winkelmann; la suite de l'histoire de l'Inde ancienne, par S. Lefmann; la fin de l'histoire de Byzance et de l'empire ottoman, par Hertzberg; la 1re livraison de l'Europe occidentale à l'époque de Philippe II, d'Élisabeth et de Henri IV.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Bergbohm.* Die bewaffnete Neutralitæt, 1780-1783. Berlin, Puttkammer. — *Conrat.* Die Epitome exactis regibus; Studien zur Geschichte des rœmischen Rechts im Mittelalter. Berlin, Weidmann. — *Ewald.* Die Eroberung Preussens durch die Deutschen. Buch 3. Halle, Waisenhaus. — *Schletterer.* Geschichte der Hofcapelle der franzœsischen Kœnige. Berlin, Damkœhler. — *Ulmann.* Kaiser Maximilian I. Bd. I. Stuttgart, Cotta. — *Kœhler.* Zur Schlacht von Tagliacozzo am 23 aug. 1268. Breslau, Kœbner. — *Ibach.* Der Kampf zwischen Papstthum und Kœnigthum von Gregor VII bis Calixt II. Francfort-sur-le-Mein, Fœsser. — *Leist.* Die Urkunde; ihre Behandlung and Bearbeitung. Stuttgart, Cotta. — *Radke.* Verwaltungsgeschichte Frankreichs unter Ludwig XIV. Kœnigsberg, Beyer. — *Schmid.* Geschichte der Erziehung vom Anfang an bis auf unsere Zeit. Bd. I. Stuttgart. Cotta.

Antiquité. — *Hertzberg*. Griechische Geschichte. Halle, Waisenhaus. — *Schubert*. Geschichte der Kœnige von Lydien. Breslau, Kœbner. — *Herzog*. Geschichte und System der rœmischen Staatsverfassung. Bd. I : Kœnigszeit u. Republik. Leipzig, Teubner. — *Kærst*. Kritische Untersuchungen zur Geschichte des zweiten Samniterkrieges; ibid. — *Schmidt*. Die letzten Kæmpfe der rœmischen Republik. Th. I.; ibid. — Anonymi de situ orbis libri duo; e cod. Leidensi nunc primum edidit *M. Manitius*. Stuttgart, Cotta. — *Bergk*. Beitræge zur rœmischen Chronologie. Leipzig, Teubner.

Histoire locale. — *H. v. Schack*. Beitræge zur Geschichte der Grafen und Herren von Schack. Bd. I, 1162-1303. — *F. v. Weech*. Codex diplomaticus Salemitanus, Lief. 5, 1267-74. Karlsruhe, Braun. — *Ilgen* et *Vogel*. Kritische Bearbeitung und Darstellung der Geschichte des thuringisch-hessischen Erbfolgekriegs, 1247-64. Marbourg, Elwert. — *Ledeburg*. Kœnig Friedrich I von Preussen. 2 vol. Schwerin, Schmall. — *Kayser*. Die Einführung der Reformation in der Stadt Hildesheim. Hildesheim, Gude. — *Hartfelder*. Zur Geschichte des Bauernkrieges in Südwestdeutschland. Stuttgart, Cotta. — *Wyss*. Hessisches Urkundenbuch; 1e Abth. : Urkundenbuch der Deutschordens-Ballei Hessen. Bd. II, 1300-59. Leipzig, Hinrichs.

Autriche-Hongrie. — A Parengo, en Istrie, s'est constituée une *Società Istriana di archeologia e storia patria*, consacrée aux recherches de tout genre sur l'histoire d'Istrie, depuis l'âge préhistorique jusqu'au moyen âge. Dans les pays de langue italienne qui appartiennent à l'Autriche, parait depuis longtemps, comme on sait, l'*Archivio triestino*, dirigé par M. A. Hortis; l'an dernier, s'est fondé l'*Archivio trentino*, qui a déjà donné d'excellents résultats; on sait enfin que depuis quelques années un *Archivio storico per Triesto, l'Istria e il Trentino* parait à Rome par les soins de MM. Zenati et Morpurgo.

Livres nouveaux. — *Krall*. Studien zur Geschichte des alten Aegypten. Bd. II. Vienne, Gerold. — *Helfert*. Maria Karolina von Œsterreich, Kœnigin von Neapel u. Sizilien. Anklagen und Vertheidigung. Vienne, Faczy.

Italie. — Le lieutenant-colonel Mariani, décédé le 20 décembre dernier à l'âge de soixante ans, avait publié divers ouvrages estimés sur l'histoire militaire, ainsi : *Storia politica-militare della guerra di Lombardia nel* 1648 (Turin, 1854); *Della vita e delle imprese del generale Eusebio Bava* (1854); *Storia della guerra del* 1866 *in Germania* (Milan, 1868); *Il Plutarcho italiano* (2 séries, 1869 et 1875); *Lettere di storia patria* (2e éd. 1877); *La guerra dell' Indipendenza italiana*, 4 vol. et un atlas (1882).

— Notre collaborateur, M. Ad. Holm, vient d'être appelé à l'Université de Naples; et notre correspondant, M. Falletti Fossati, à l'Univerversité de Palerme.

— M. Guido Baccelli, naguère ministre de l'instruction publique, a établi à Rome un *Instituto storico italiano*, et il lui a attribué la très riche et célèbre bibliothèque Vallicelliana; le décret royal de cette fondation porte la date du 25 novembre 1883. L'institut se compose de 15 membres, dont quatre nommés par le ministre, et les onze autres élus par les cinq commissions royales d'histoire provinciale et par les six sociétés historiques existant aujourd'hui

dans le royaume. Le but de cette institution est indiqué dans le rapport présenté au roi par M. Baccelli : « La grande œuvre qui en Italie, en même temps que l'amour pour les études historiques, a réveillé la conscience nationale, ... a été commencée par Muratori. En faisant connaître dans les *Scriptores rerum italicarum* les sources de l'histoire, en les discutant dans les *Antiquitates,* en les digérant dans les *Annali,* il a élevé à la patrie le monument historique le plus considérable dont elle puisse à bon droit se glorifier... » Puis le rapport insiste sur le travail analytique commencé par les Commissions royales et les Sociétés d'histoire, auxquelles on doit aussi des publications périodiques et des volumes de documents. Il rappelle l'appui que l'État a libéralement fourni à de semblables travaux. « Mais, continue le rapport ministériel, avec les progrès accomplis par la science historique, les érudits s'aperçurent que, si l'impulsion spontanée des recherches limitées dans un champ bien défini, la liberté et la persistance de la méthode avaient porté leurs fruits, il était à désirer qu'on s'engageât maintenant dans une action commune, en appliquant les forces scientifiques des grandes régions à une œuvre homogène, à l'effet de répandre l'édition des *Scriptores historiae patriae* avec des moyens plus larges, et en employant les instruments et les secours de la critique moderne. Tout en respectant, comme il le fallait, l'initiative des Commissions et des Sociétés particulières d'histoire provinciale, et en en maintenant fermement l'autonomie; on a voulu en même temps que toutes leurs forces s'unissent pour tendre au but suprême de l'histoire nationale, et que le patrimoine scientifique de chaque province devienne le patrimoine de toutes. » Tous les membres de l'Institut ne sont pas encore nommés. Les quatre à la nomination du ministre sont, à ce qu'on assure, MM. Francesco Crispi, député, Cesare Correnti, Bart. Capasso, directeur des Archives napolitaines, et Gius. De Leva, professeur à l'Université de Padoue. La Commission vénitienne a élu M. Fedele Lampertico, sénateur; la Commission pour la Toscane, les Marches et l'Ombrie, M. Tabarrini, sénateur; la Société lombarde, M. Giulio Porro; celle de Naples, M. Ruggero Bonghi; celle de Rome, M. Tommasini; celle de Romagne, M. Giosuè Carducci.

— Deux nouveaux recueils périodiques consacrés à l'histoire ont commencé de paraître cette année. M. Ettore Pais, directeur du Musée des Antiques de Cagliari, a repris la publication du *Bullettino archeologico sardo* qui avait déjà mené une existence assez brillante de 1855 à 1865 sous la direction du savant archéologue, le chanoine Giov. Spano. Ce bulletin se propose de décrire les monuments qui existent au Musée, ou qui leur parviendront, de rendre compte des fouilles opérées dans l'île et des antiquités qu'on y trouvera, etc. Son domaine est plus spécialement restreint à l'époque primitive et aux périodes phénicienne, carthaginoise et romaine, sans cependant s'interdire le moyen âge. Les articles du premier fasc. sont tous de M. Pais; le premier est relatif à un passage d'Hérodote (VII, 165) sur les Sardes; le

second à deux colonnes milliaires (de l'an 13-14 et de l'an 46 av. J.-C); suivent des comptes-rendus, des notices variées, etc.

— L'autre recueil est la *Rivista storica italiana* (trimestrielle) dirigée par M. C. Rinaudo. La *Rivista* ne veut pas être un *Archivio;* elle admettra bien des documents, mais elle se propose surtout de traiter des questions historiques, et de préférence celles qui présentent un intérêt général; elle n'accumulera pas des matériaux, elle tiendra le lecteur au courant des questions agitées dans la science, spécialement pour l'histoire italienne, sans distinction de provinces. Dans la pensée du directeur, toutes les terres italiennes formeront la matière au nouveau périodique. Le 1er numéro contient quatre mémoires : le 1er, par M. Pasq. Villari : « Une nouvelle question sur Savonarole, » où l'auteur combat avec de solides arguments les doutes élevés par Ranke sur l'authenticité et sur la valeur des plus anciennes biographies de Savonarole. M. Gius. De Leva traite de « l'Élection du pape Jules III, » dans un article qui est sans doute un chapitre de son histoire de Charles-Quint, dont la continuation est attendue depuis tant d'années. Il est bon de rappeler à ce propos que l'Académie dei Lincei a décerné le prix royal de 10,000 l. au 4e vol. de cette œuvre monumentale, si riche en documents inédits; c'est en février dernier que ce prix lui a été attribué. Revenons à la *Rivista :* le 3e mémoire est de M. Vito La Mantia sur les Communes de l'État romain au moyen âge; travail d'ensemble, poursuivi jusqu'au xve s., où l'auteur montre que les villes jouissaient de beaucoup d'indépendance et de liberté sous la protection des papes. M. G. Rosa, dans « Les Franciscains au xiiie s., » traite en quelques pages de l'influence exercée sur la Société par cet ordre religieux. Les mémoires sont suivis de comptes-rendus critiques, des analyses de périodiques italiens et étrangers, etc.

— MM. Milziade Santoni, Giuseppe Mazzattini et Michele-Faloci-Pulignani vont entreprendre un *Archivio storico per le Marche e l'Umbria,* imprimé à Foligno; on y donnera une grande place aux documents.

— Également importante sera la *Rivista storica mantovana* dont on annonce la prochaine apparition. Les archives et les bibliothèques de Mantoue abondent en documents précieux, surtout pour l'époque de la domination, aussi glorieuse que longue, des Gonzague. Comme on le voit, cette série de publications nouvelles est de bon augure pour le progrès des études en Italie.

— M. D. Comparetti vient de faire paraître à Florence (Lœscher) le le 1er numéro du *Museo italiano di antichità classica;* parmi les mémoires contenus dans ce premier fasc., nous noterons celui de M. C. Pais sur les Colonies militaires établies en Italie par les triumvirs et par Auguste, avec le catalogue des colonies italiennes indiquées par Pline.

— Depuis l'assemblée générale tenue à Vicence en 1881, la R. deputazione di storia veneta de Venise a mis en distribution : 1° le t. III du *Codice diplomatico di Padova,* qui termine cette importante publica-

tion; 2° le t. II des *Miscellanea,* qui contient : les *Statuti civili e criminali di Concordia,* une *Monografia sui principi di Morea,* une autre sur les *Popolazioni dei tredici comuni veronesi,* une enfin sur les *Fonti edite ed inedite della storia della regione veneta;* 3° deux rapports sur la topographie de la région vénitienne à l'époque romaine, entreprise par la Société. Sont sous presse : le t. III des *Commemoriali,* préparé par M. Predelli; le t. I des *Cronache* contenant les *Diarii* de Leonardo et Gregorio Amasei, préparés par M. Ceruti; le t. III des *Miscellanea,* qui commence par un mémoire de M. Bertolotti sur les artistes vénitiens à Rome; les 3 volumes de la correspondance de Paolo Paruta sont en préparation : les chroniques de Vérone de Marzagaja, les plus anciennes chroniques vénitiennes, comme l'Altinate et celle de Dandolo, les *Secreta fidelium* de Marino Sanuto Torsello; les statuts de Trévise. — La Société patronne aussi, comme on sait, l'édition des Diarii de M. Sanuto; la 1re série, de 12 gros volumes, est terminée; il en faudra 58 pour comprendre cette œuvre colossale en entier.

Livres nouveaux. — *Nisco.* Ferdinando II ed il suo regno. Naples, Detken. — *Bonghi.* Storia romana, t. I, Milan, Hœpli. — *Tocco.* Gli Eretici nel medio evo; ibid. — *Frezza di San Felice.* Dei camerieri segreti e d'onore del summo pontefice; memorie storiche. Rome, Spithœver.

Espagne. — Le P. Fidel Fita vient de publier le ms. inédit jusqu'ici des *Cortes* de Barcelone, tenues en 1131 et 1163. L'objet de la première de ces assemblées, composée d'évêques, d'abbés et de grands réunis en présence du comte Raimond, concerne surtout les droits d'asile et de dîme, la protection des marchands et des paysans. La seconde, où assistèrent en outre des clercs de différents ordres, des nobles et « autres serviteurs de Dieu, » s'occupe de la paix et de la trêve de Dieu (*Polybiblion,* mars 1884).

Livres nouveaux. — *Colmeiro.* Cortes de los antigos reinos des Leon y de Castilla. Madrid.

États-Unis. — Le 3e volume de l'édition révisée de la *History of the United States,* par M. Bancroft (D. Appleton), va jusqu'en mai 1774; il contient la série entière des actes législatifs du gouvernement anglais qui conduisirent à « la crise » finale.

— Le 14e des index préparé par M. Griswold contient une table alphabétique des matières et noms d'auteurs des volumes 193 à 268 de la *Revue des Deux-Mondes* et des 21 premiers volumes de la *Nouvelle Revue* (Bangor, Q. P. Index; Londres, Trübner).

— M. Herbert B. Adams inaugure une seconde série de ses *University Studies,* à l'Université de J. Hopkins, par un mémoire sur les nouvelles méthodes pour étudier l'histoire. La première série comprenait les mémoires suivants : Freeman : Introduction à l'histoire des institutions américaines. H.-B. Adams : De l'origine germanique des villes de la Nouvelle-Angleterre. Shaw : Gouvernement local en Illinois. Gould : Gouvernement local en Pensylvanie. H.-B. Adams : Les « tithingmen »

saxons en Amérique. Bemis : Gouvernement local en Michigan et dans le Nord-Ouest. Ingle : Institutions de paroisse en Maryland. Johnson : Anciens manoirs du Maryland. H.-B. Adams : Constables normands en Amérique. Le même : Communautés de village de Cape Anne et de Salem. Johnston : La genèse de l'État de New-England (Connecticut). Ramage : Le gouvernement local et les écoles libres dans la Caroline du Sud.

— Il y a un peu plus de deux ans, les autorités municipales de Boston ont permis la publication du premier volume des Suffolk deeds, et des actes du comté où est situé Boston. Le second est paru à la fin de l'année dernière; il est plein d'intérêt pour l'histoire du pays vers le milieu du XVIIe siècle.

— Une Société s'est formée en 1876 à Utica (New-York) : *The Oneida historical Society*, dans le but de recueillir, de préserver et de publier tout ce qui se rapporte à l'histoire de cette partie de l'État de New-York, appelée auparavant l'Yrion County, et occupée à l'origine par les tribus iroquoises d'Oneida et de Mohawks. Le président est M. Horatio Seymour, le secrétaire M. C. W. Darling.

LIVRES NOUVEAUX. — *Bartlett*. Sources of history in the Pentateuch. New-York, Randolph. — *Jones*. The history of Georgia. Boston, Houghton, Mifflin et Cie. — *Julian*. Political recollections, 1840-1872. Chicago, Jansen, Mac Clug et Cie.

Grèce. — Il s'est fondé à Athènes une Ἱστορικὴ καὶ Ἐθνολογικὴ Ἑταιρία τῆς Ἑλλάδος, sous la présidence de M. Philémon. Cette Société a déjà publié trois fascicules d'un Bulletin, qui sont intéressants. Nous en rendrons compte à l'avenir. — D'autre part, une autre Société littéraire, le « Parnasse, » a pris l'initiative d'organiser une exposition d'objets ayant trait à la révolution de 1821; ce sera une espèce de Musée Carnavalet grec. Cette exposition a été ouverte le 25 mars dernier (v. st., soit le 6 avril), anniversaire de la Révolution grecque, dans la rotonde de l'École polytechnique, à côté des salles réservées aux riches collections de la Société archéologique.

Pays-Bas. — LIVRES NOUVEAUX. — *Telting*. Friesische Stadrechten. La Haye, Nijhoff. — *Muller*. De middleeuwsche rechtsbronnen der stad Utrecht. 1-2. Ibid. — *J. de Jonge*. De opkomst van het nederlandsch gezag in Oost-Indie. 11e deel. S'Gravenhague, Nijhoff. — *De Stoppelaar*. Inventaris van het oud archief der stad Middelburg, 1217-1581. Middelbourg, Altorffen.

Suède. — LIVRES NOUVEAUX. — *Berg*. Samlingar till Gœteborgs historia, 2e fasc. Stockholm, Beijer. — *Souden*. Nils Bielke och det svenska kavalleriet, 1674-79. — *Aminson*. Bidrag till Sœdermanlands ældre kulturhistoria. Stockholm, Samson et Wallin. — *Edgren*. De codicibus nonnullis ineditis qui in bibliotheca universitatis Lundensis asservantur. Lund, Gleerup. — *Berg*. Samlingar till Güteborgs historia. Stockholm, Beijer.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

ALLARD. Esclaves, serfs et mainmortables. Librairie de la Soc. bibliographie. Coll. à 3 fr. 42 p. in-12. — H. DE FERRON. Institutions municipales et provinciales comparées. Alcan, Larose et Forcel, XIII-575 p. in-8°. — PÉRIGOT. Histoire du commerce français. Weill et Maurice, 504 p. in-12. — THUREAU-DANGIN. Histoire de la monarchie de Juillet; t. I et II. Plon et Nourrit. VII-460 et 438 p. in-8°. — Vie de Monsieur Du Guay-Trouin, écrite de sa main. Jouvet et Cie. XXI-265 p. in-8°. — ZELLER. Entretiens sur l'histoire du moyen âge; t. I. Perrin (ancienne maison Didier), in-12.

DACBERT. Sénèque et la mort d'Agrippine. Étude historique. Leide, Brill. Paris, Lechevallier, 236 p. in-8°.

Abbé J. GREMAUD. Documents relatifs à l'histoire du Valais. T. V. 1351-1375 (t. XXXIII des Mém. et Doc. p. p. la Soc. d'hist. de la Suisse romande). Lausanne, Bridel.

WIJNNE. Négociations de M. le comte d'AVAUX pendant les années 1693, 1697 et 1608. T. III, 2e part. (p. pour l'historisch Genootschap d'Utrecht. Nouv. série, p. 36). Utrecht, Kemink et fils. CXI-194 p. in-8°.

BEZOLD. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, mit verwandten Schriftstücken. Bd. II, 1582-86. Munich, Rieger. — BRESSLAU. Konrad II. Bd. II, 1032-39 (Jahrbücher des deutschen Reiches). Leipzig, Duncker et Humblot, X-603 p. in-8°. Prix : 13 m. 60. — BROSIEN. Der Streit um Reichsflandern in der zweiten Hælfte des XIIIten Jahrhunderts (appendice au Programm des Sophiengymnasiums. Paques 1884). Berlin, Gærtner. 32 p. in-4°. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Bd. XI. Berlin, Alex. Duncker. — WOLFRAM. Friedrich I und das Wormser Concordat. Marbourg, Elwert. VIII-176 p. in-8°.

PERALTA. Costa Rica, Nicaragua y Panama, en el siglo XVI, 1522-1610; sa historia y sus limites. Madrid, Murillo. Paris, Ferrer. XXIII-832 p. in-8°. Prix : 50 pesetas.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

GUILLEM BERNARD DE GAILLAC

ET

L'ENSEIGNEMENT CHEZ LES DOMINICAINS

A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE.

C'est quatre fois, si nous ne nous trompons, que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* se sont occupés de Guillem Bernard de Gaillac[1]. Mais ils l'ont fait chaque fois en quelques mots seulement, sans donner la preuve de leurs assertions, dont plusieurs, à notre avis, ne peuvent être admises, sans paraître même ajouter à ces assertions une foi absolue. En tout cas, ils n'ont pas jugé à propos d'accorder à l'écrivain dont il s'agit une notice particulière. Il ne la méritait peut-être pas moins cependant qu'un certain nombre de ses contemporains. Beaucoup, aussi oubliés que lui assurément, et, à ce qu'il semble, plus dignes de l'être, étrangers même parfois, tandis qu'il était Français après tout, ont obtenu, malgré leur obscurité, les honneurs d'une biographie dans ce grand recueil. Pour lui, il fut à la fois écrivain, professeur dans des enseignements variés, et cela pendant plus de quarante ans, prédicateur remarquable et reconnu comme tel, enfin, ce qui est plus extraordinaire au XIIIe siècle, helléniste consommé. Selon nous, c'est plus qu'il n'en faut pour que l'on

1. Voir tome XVI, p. 142; tome XIX, p. 248; tome XXIV, pp. 92 et 389. Le premier et le second des passages indiqués sont tous deux de Daunou. Ils figurent, l'un dans le *Discours sur l'état des lettres au XIIIe* siècle, placé par cet érudit au début du XVIe volume de l'*Histoire littéraire*, l'autre dans sa biographie de saint Thomas d'Aquin. Le troisième et le quatrième sont de J.-V. Le Clerc et se trouvent dans son *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle* (Ire et IIe parties).

considère comme insuffisantes au moins les indications auxquelles les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont cru devoir se borner, et pour justifier l'étude qui va suivre.

Les indications si brèves dont nous venons de parler ont été tirées, comme on pouvait s'y attendre, du grand répertoire des *Scriptores ordinis Praedicatorum*. Dans ce livre, en effet, Quétif et Échard ont consacré une notice à leur confrère du XIIIe siècle[1]. Mais ils ne nous l'ont pas donnée aussi satisfaisante qu'il l'aurait fallu, et, nous le croyons également, qu'il était en leur pouvoir de nous la fournir. Ils ont mentionné, il est vrai, les traductions d'ouvrages de saint Thomas d'Aquin en langue grecque, exécutées par Guillem Bernard. Mais, à cela près, ils n'ont vu dans celui-ci que le religieux plein de zèle pour la prospérité de son ordre et la propagation de la foi. Ils se sont contentés de marquer l'époque et les principales circonstances des priorats qui lui avaient été confiés. Ils n'ont considéré en lui ni le professeur, ni le prédicateur, ni même véritablement l'écrivain. A cette biographie trop abrégée, ils ont ajouté enfin une conjecture qui ne peut être soutenue, et que nous aurons à réfuter plus loin.

Quoi qu'il en soit, tout ce qu'ils nous ont dit de Guillem Bernard de Gaillac, ils l'ont emprunté, suivant leur propre aveu, à l'un de ses contemporains, frère prêcheur comme lui-même, à Bernard Gui. Ce dernier était d'autant mieux en mesure de nous renseigner sur le moine dont nous nous occupons, qu'il l'avait connu personnellement et avait passé environ deux ans avec lui. Ç'avait été depuis l'année 1292 jusqu'à la seconde moitié de l'année 1294. Guillem Bernard dirigeait alors le couvent d'Albi en qualité de prieur, et Bernard Gui avait été envoyé dans le même couvent comme lecteur de théologie. Au mois de juillet 1294, quand Guillem Bernard avait été relevé de ses fonctions, ç'avait été encore Bernard Gui qui l'y avait remplacé, bien qu'il eût été désigné d'abord pour aller enseigner la théologie au couvent de Castres[2].

Guillem Bernard de Gaillac n'était donc pas un inconnu pour l'historien des Frères Prêcheurs. On peut même supposer que, quand celui-ci le qualifiait « d'homme d'une austérité et d'une

1. Voir *Scriptores ordinis Praedicatorum*, I, 460B.

2. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXVII, 2e partie (*Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, par M. Léopold Delisle), p. 176, et notes 1-4 de la même page.

frugalité remarquables, enflammé de zèle pour prêcher l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour sauver les nations[1] », ce n'était pas de sa part un éloge banal accordé à son ancien supérieur du couvent d'Albi, comme à une foule d'autres représentants de l'ordre dont il écrivait l'histoire. Il est permis de penser que le spectacle de ses vertus chrétiennes l'avait profondément touché, qu'il l'avait rempli de sympathie pour celui qui l'en rendait témoin, qu'il lui avait inspiré enfin le désir de s'informer assidûment des actes d'un religieux qu'il avait dû admirer. En tout cas, dans sa compilation sur l'ordre des Dominicains[2], il a consigné d'abord tous les renseignements employés par Quétif et Échard. En outre, dans les actes des chapitres provinciaux, ajoutés en appendice à son œuvre, et que les auteurs des *Scriptores* n'ont pas dépouillés, il a noté toute une série d'indications précieuses. C'est là, en effet, que nous trouvons, pour ainsi dire d'année en

1. « Hic frater Guillelmus vir magne austeritatis et abstinencie in victu extitit, zeloque predicacionis Evangelii Domini Jhesu Christi et desiderio salutis gencium succensus... » Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 273, Ire série, f° 217 r°.

2. Voir, sur cette compilation, *Notices et extraits des manuscrits, ibid., ut supra*, pp. 303 et suiv. — La bibliothèque de la ville de Toulouse possède du travail de Bernard Gui trois exemplaires, tous trois du XIVe siècle (mss. 55 et 273, Ire série; ms. 91, IIe série). Ces trois exemplaires représentent des rédactions assez différentes du même ouvrage. C'est au n° 273 que nous emprunterons à peu près exclusivement les citations qui doivent faire le fond de cette notice. Les actes des chapitres provinciaux de l'ordre des Dominicains pour l'ancienne province de Provence, avant sa division en province de Provence proprement dite et province de Toulouse au chapitre général de Bologne, en 1302, puis ceux de la province nouvelle de Toulouse, à partir de cette date, nous fourniront un assez grand nombre de renseignements. Or, nous ne les trouvons pas dans le ms. 55, qui nous donne à la place les chapitres généraux de l'ordre. Dans le ms. 91, les actes, dont nous devons nous servir, s'arrêtent à l'année 1328, c'est-à-dire au chapitre provincial réuni cette année-là à Toulouse. Ce n'est aussi qu'à partir du chapitre provincial de Bordeaux (fête de l'Assomption, 1311; f° 64 A), que le même ms. nous donne, avec le résumé des actes, les noms des prieurs relevés de leurs fonctions, les assignations de lecteurs, etc. L'ordre de se procurer ces documents, en les empruntant, sans doute, à la compilation déjà célèbre de Bernard Gui, et de les conserver avec soin, avait été donné justement à ce même chapitre de Bordeaux. (Voir *Notices et extraits des manuscrits, ibid., ut supra*, pp. 336, 337, et note 1 de la page 337.) Les détails, fournis tardivement par le ms. 91, se trouvent au contraire dans le ms. 273, dès l'année 1250, date du chapitre provincial de Narbonne (f° 284 v°), et ils abondent à partir de celui de Montpellier (1265; f° 299 v°). Quant aux actes proprement dits, le même ms. nous en donne les procès-verbaux jusqu'au chapitre provincial de Carcassonne (1342).

année, les nominations de Guillem Bernard à diverses fonctions de professeur dans quelqu'une des chaires dont l'ordre des Dominicains avait pourvu ses couvents du midi de la France comme ceux de toutes les contrées où il s'était établi. Si l'on joint à cela l'exactitude et la sincérité reconnues de l'écrivain dont nous parlons en ce moment[1], il n'y a pas de doute que nous n'ayons, grâce à lui, les éléments absolument authentiques, sinon complets, de la biographie que nous avons entreprise.

Cette biographie doit débuter, avant tout, par une remarque nécessaire. C'est qu'il a existé, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, deux religieux dominicains portant l'un et l'autre le nom de Guillem Bernard, *Guillelmus* ou *Willelmus Bernardi*, suivant la traduction latine de l'époque. Il faut prendre soin de les distinguer ; mais cela ne paraît point difficile, et, d'ailleurs, les contemporains l'avaient déjà fait. Chacun de ces deux personnages avait reçu d'eux un surnom tiré du lieu de sa naissance, et qu'on retrouve assez souvent à la suite de son nom véritable. L'un était appelé *Aquensis :* il était originaire, en effet, de Dax[2], en Gascogne ; l'autre *Galliacensis*, parce qu'il était né à Gaillac[3], en Languedoc, dans le diocèse d'Albi.

Les surnoms dont il s'agit ne sont pas, comme on le voit, inutiles à relever. Leur importance est même plus considérable qu'il ne semblerait au premier abord, car il s'y rattache une question qu'il nous faut éclaircir sans aller plus loin, et d'où dépend l'authenticité des indications destinées à fournir la matière de cette notice.

Nous venons de dire que ces surnoms accompagnaient assez fréquemment le nom réel des personnages que nous avons rapprochés. C'est à dessein que nous avons employé cette façon de parler, parce qu'il s'en faut qu'il en soit ainsi dans tous les cas. En réalité, ces surnoms suivent toujours, quand il est question des deux religieux dominicains dans le corps même de la compilation de Bernard Gui. Ils manquent, au contraire, généralement deux fois sur trois, dans les actes des chapitres provinciaux, qui en sont l'appendice. Ce qui, du reste, se comprend sans peine, la compilation affectant une forme étendue et

1. Voir ce que dit à ce sujet M. Léopold Delisle, *Notices et extraits des manuscrits, ibid., ut supra*, pp. 287-291 et 366-371.

2. Sous-préfecture du département des Landes.

3. Sous-préfecture du département du Tarn.

presque détaillée, les actes n'étant que des procès-verbaux plus ou moins sommaires. Mais cette lacune n'est pas faite pour nous embarrasser, autant qu'il paraîtrait à première vue, dans la reconstitution de la biographie de Guillem Bernard de Gaillac, le seul, il va sans dire, dont nous ayons à nous occuper. Elle ne doit pas surtout nous conduire à rejeter absolument les indications où nous aurons à la constater.

D'abord, si communs qu'on puisse juger les noms de Guillem et de Bernard, leur association compose après tout une appellation particulière, qui n'a pu se présenter qu'assez rarement dans un espace de temps borné, et dans une réunion restreinte de personnes telle que l'ordre des Frères Prêcheurs, en dehors duquel nous n'avons rien à chercher. Puis, si nombreux qu'aient pu être dans cet ordre les docteurs remarquables, ils n'ont jamais dû, en somme, y composer qu'une minorité comme partout. Il y a donc bien des raisons de croire que, dans cette minorité, dans la période assez courte aussi dont nous avons parlé, dans une même contrée également, car Guillem Bernard, originaire du midi de la France, ne semble pas en être sorti, si ce n'est pour un grand voyage, dont nous aurons à nous occuper plus tard, il n'a pu se rencontrer, à moins d'un hasard surprenant, deux moines dominicains du même nom, ayant fourni tous les deux une carrière à peu près semblable. Enfin, et ceci paraîtra sans doute décisif, si l'on met à la suite les unes des autres, dans leur ordre de date, à la fois les indications où Guillem Bernard de Gaillac se trouve clairement désigné par la mention du lieu de sa naissance, et celles où l'on peut douter à la rigueur qu'il s'agisse de lui, cette mention n'existant pas, voici à quoi l'on arrive. C'est à un ensemble, comme on le verra, non pas sans lacunes assurément, mais dans lequel chaque fait prend tout naturellement place à la date qu'il porte, où aucune date ne se trouve contredite par une autre. Il y a plus : c'est à la conception bien nette d'une vie tout entière de dévouement et d'étude, s'inaugurant, se développant, nous dirions même se terminant aussi suivant certains principes. Et ces principes ne sont pas simplement ceux d'après lesquels se réglait l'existence humaine à l'époque où Guillem Bernard a vécu, ou dans l'ordre auquel il s'était attaché. Ce sont ceux-là mêmes qui semblent lui avoir été pour ainsi dire personnels, et qui donnent à sa carrière ainsi considérée une unité indiscutable.

Ces remarques, qui étaient absolument nécessaires, une fois

épuisées, nous revenons aux deux religieux dominicains que nous avons cru devoir rapprocher l'un de l'autre, à cause de l'identité de leur nom, et aussi parce qu'ils peuvent être regardés comme contemporains. Il y avait cependant entre eux, on ne saurait en douter, une assez grande différence d'âge. Mais le plus âgé était Guillem Bernard de Dax[1]. Quand il mourut, en 1268 ou 1269[2], à Bordeaux, prieur du couvent des Dominicains de cette ville, son homonyme, natif de Gaillac, devait être un enfant encore, tout au plus un adolescent, autant du moins qu'on en peut juger.

C'est là, en effet, une question assez malaisée à éclaircir. Nous ignorons la date de naissance de Guillem Bernard de Gaillac;

1. Pour la biographie de Guillem Bernard de Dax, et pour la confirmation de ce que nous disons de son âge, voir notre travail : *L'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle*, p. 172, et notes 4 et 5 de la même page. — Voir également, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1881, pp. 129-156, 361-382, l'étude historique et archéologique intitulée : *Najac en Rouergue*. — Sur ce moine dominicain, nous n'avons pas de renseignements à chercher dans Quétif et Échard. Sans doute, ils n'avaient découvert aucun écrit qui pût lui être attribué, et qui, en lui donnant quelque renom littéraire, fît rentrer sa biographie dans le cadre de leur travail. Cela nous étonnerait pourtant. Guillem Bernard dut exercer près de dix ans les fonctions d'inquisiteur. Or, on ne nommait guère à ces fonctions, surtout à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, que des docteurs réputés pour leur savoir. Ce qui le prouve, ce sont des nominations comme celles de Jean de Saint-Benoît, de Simon Duval, de Geoffroi d'Ablis, de Jean de Beaune, de Bernard Gui enfin, et de beaucoup d'autres, tous célèbres à différents degrés, avant de devenir inquisiteurs, soit par leur enseignement, soit par leurs ouvrages, soit par leur éloquence. Selon nous, la véritable raison de l'oubli que les auteurs des *Scriptores* ont fait de Guillem Bernard de Dax, c'est qu'ils l'ont confondu vraisemblablement, et sans trop s'en rendre compte peut-être, avec son homonyme, né à Gaillac, et qu'ensuite ils n'ont consacré à celui-ci qu'une notice insuffisante. En tout cas, un indice de la confusion dont il s'agit se retrouve, disons-le tout de suite, dans cette conjecture qui leur appartient, et que nous avons mentionnée plus haut, avec promesse de dire ce qu'il faut en penser, quand le moment sera venu.

2. Les actes du chapitre provincial de Béziers, réuni en 1269, le dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire le 7 juillet, portent la mention suivante : « Fratres obierunt in isto anno... Burdegale, frater Wmus Bernardi. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 308 v°. — Cette indication placerait donc la mort de Guillem Bernard de Dax en 1269. Mais Bernard Gui dit ailleurs expressément qu'il mourut en 1268. Voir *ibid.*, *ut supra*, f° 119 v°, et ms. 91, IIe série, f° 29 A. Il semble cependant que, des deux dates, la première soit la plus probable. Guillem Bernard sera mort, sans doute, avant le 24 mars, date de la fête de Pâques en 1269, c'est-à-dire en l'année 1268, si l'on s'en rapporte à l'ancien style.

nous ignorons également, ce qui peut paraître plus extraordinaire, celle de sa mort. Il n'est pas impossible toutefois de fixer la première d'une façon au moins approximative. Un moyen s'offre pour cela : c'est de comparer l'existence du personnage que nous étudions à celle d'un religieux du même ordre que lui, ayant vécu à la même époque, ayant fourni une carrière semblable par certains côtés à la sienne. Bernard Gui, à cause de tout ce que nous avons rapporté de lui plus haut, nous semble tout naturellement désigné pour ce rapprochement. Si sa fortune dépassa de bien loin par la suite la destinée modeste, après tout, de Guillem Bernard, il eut des débuts tout pareils, et dont surtout nous pouvons dater à un an près les différentes phases. Quand il mourut, en décembre 1331, il était dans sa soixante-dixième ou soixante et onzième année. Il était donc né en 1261 ou 1262, et c'est là une chose certaine, bien que l'indication formelle ne s'en trouve nulle part[1]. Or, Bernard Gui est chargé pour la première fois d'un enseignement, celui de la logique, au couvent de Brives, en 1284, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans. On lui confie un premier priorat, celui du couvent d'Albi, où il succède, comme nous l'avons vu, à Guillem Bernard lui-même, en 1294, c'est-à-dire à l'âge de trente-deux ou trente-trois ans. Il est nommé prédicateur général de l'ordre des Dominicains, huit années plus tard, en 1302, à l'âge par conséquent de quarante ou quarante et un ans[2].

Prenons maintenant les mêmes événements dans la vie de Guillem Bernard de Gaillac. Il est appelé pour la première fois à occuper une chaire en 1277, honoré du titre de prédicateur général en 1289, investi pour la première fois des fonctions de prieur en 1290. Qu'on admette qu'il ait été pourvu du premier de ces titres à vingt-deux ans environ, comme l'avait été Bernard Gui, cela lui donne trente-quatre ans pour le second, trente-cinq pour le troisième. Ainsi son existence reproduit à peu de chose près, au moins dans ses commencements, celle de son confrère et contemporain. Cela le fait partir aussi pour Constantinople, vers laquelle il s'achemine en 1298, dans l'âge de la maturité, dans la plénitude de ses forces, nécessaire pour les fatigues qu'il va affronter, à quarante ans environ. Enfin, et c'est la conclusion

1. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXVII, 2e partie, p. 173.
2. Voir *ibid.*, *ut supra*, pp. 175, 176, 178 et notes correspondantes.

qu'il faut établir, cela place avec quelque probabilité la date de sa naissance vers 1255, ou, si l'on veut quelque chose de moins arrêté, entre les années 1250 et 1260.

Quoi qu'on puisse penser de ces calculs, c'est, comme nous venons de le dire, en 1277 que Guillem Bernard de Gaillac est appelé pour la première fois à occuper une chaire dans un des couvents de son ordre. C'est aussi la première fois qu'il est fait mention de lui. Cette mention se trouve dans les actes du chapitre provincial de Bordeaux, réuni la même année, et dont un des articles note qu'il fut alors chargé d'enseigner la philosophie naturelle, avec le titre de lecteur, au couvent de Carcassonne[1]. L'année suivante, le même enseignement lui est confié encore, avec le même titre, mais dans une autre ville, à Perpignan[2]. Cette décision est prise au chapitre provincial de Montpellier, rassemblé le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine (22 juillet). Trois ans plus tard, en 1281, une autre décision, celle-ci du chapitre provincial de Marseille, réuni le dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire le 13 juillet, l'envoie au couvent de Nice avec un certain nombre de religieux[3]. Nous le retrouvons de nouveau professeur, en 1284. Cette année-là, en effet, au chapitre provincial de Perpignan, il est nommé lecteur dans la même ville, avec invitation de prendre une part active aux exercices que doit comporter son enseignement[4]. En 1285, il n'est plus à Perpignan, mais à Toulouse, dans ce couvent le plus ancien en date parmi tous ceux de l'ordre des Dominicains. Il y a été envoyé comme sous-lecteur par une décision du chapitre provincial de Condom, réuni le jour de la fête de saint Denis (9 octobre)[5].

1. « Studia naturalium ponimus : pro vicariis Tholose et Montispessulani, in conventu Carcassone: lectorem fratrem W. Bernardi. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 324 r°. — Le titre des actes du chapitre provincial de Bordeaux indique qu'il avait été précédé d'un chapitre général rassemblé pour la première fois dans la même ville. Voir *ibid.*, *ut supra*, f° 323 v°.

2. « Assignamus studia naturalium. Primum ponimus in Avinione...; secundum Perpinianum (*sic*); lectorem fratrem G. Bernardi. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 325 r°.

3. « Assignamus conventui Niciensi : fratres G. Bernardi... » *Ibid.*, *ut supra*, f° 334 r°.

4. « Assignamus lectores : ... in Pirpiniano, fratrem W. B. Galliacensem, et disputet;... » *Ibid.*, *ut supra*, f° 337 v°.

5. « Assignamus : ... ad secundam lectionem Tholose fratrem Wm B. Galliacensem. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 340 r°.

Après ces débuts, modestes encore, la situation de Guillem Bernard de Gaillac grandit tout d'un coup, grâce sans doute à l'estime que lui ont value ses talents joints à son dévouement absolu. Dans l'espace de six ans[1], il est nommé d'abord prédicateur général de son ordre, puis trois fois prieur. La première de ces nominations date du chapitre provincial de Narbonne, assemblé en 1289, le jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre)[2]. Elle n'empêche pas du reste que, dès l'année suivante, nous retrouvions Guillem Bernard dans l'enseignement, qui semble avoir été son occupation favorite. En effet, le chapitre de Pamiers (fête de l'Exaltation de la Croix, 1290) le replace, comme lecteur, à Perpignan, où il s'était trouvé six ans plus tôt avec le même titre[3]. Mais il ne doit pas être demeuré bien longtemps dans cette ville, si même il lui a été permis d'y reparaître, car il est investi presque aussitôt après du premier priorat qui lui ait été confié, celui de Montauban, et l'exerce environ une année, dit Bernard Gui. Il en est déchargé, d'ailleurs, dès le 15 août 1291, au chapitre provincial de Béziers[4].

1. Entre l'année 1285, date de l'envoi de Guillem Bernard au couvent de Toulouse comme sous-lecteur, et l'année 1289, où se place sa nomination comme prédicateur général de l'ordre des Dominicains, nous ne tenons pas compte pour sa biographie de l'indication suivante, que nous fournissent les actes du chapitre provincial d'Avignon (fête de sainte Marie-Madeleine, 22 juillet 1288) : « Assignamus lectores in theologia : ... in Caturco, fratrem G. Bernardi Albiensis (*sic*). » *Ibid.*, *ut supra*, f° 347 r°. Cependant, nous pencherions à croire que dans ce texte il s'agit réellement de Guillem Bernard de Gaillac. Nous avons pour cela l'ensemble des raisons exposées plus haut, à propos des indications où son nom ne se trouve pas suivi de la mention du lieu de sa naissance. Il faut remarquer, en outre, que ce lieu dépendait du diocèse d'Albi, et que c'est là une circonstance que note deux fois Bernard Gui, dans des passages que nous reproduisons plus loin, et où il parle de la nomination de Guillem Bernard au priorat de Montauban, puis à celui de Rodez. De là à le qualifier de natif d'Albi (*Albiensis*), c'était une confusion assez naturelle. Enfin, dans les actes des chapitres provinciaux, rédigés assez sommairement, comme nous l'avons observé, et peut-être parfois un peu à la hâte, des erreurs du même genre sont assez fréquentes. M. Delisle a pu en relever, par exemple, deux concernant Bernard Gui. Voir *op. cit.*, p. 175, et notes 4 et 8 de la même page.

2. « Facimus predicatores generales : fratres... Guillelmum B. Galliacensem. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 351. — Nous ferons remarquer que dans le ms. 91, IIe série de la même bibliothèque, le chapitre provincial de Narbonne porte la date de 1290. Voir f° 49 b.

3. « Assignamus lectores : fratres... Pirpiniani G. B. Galliacensem. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 352 r°.

4. « Frater Guillelmus Bernardi Galliacensis, dyocesis Albiensis, successit

Quoi qu'il en soit, la durée si courte de ce premier priorat, le peu de temps que Guillem Bernard accorda aux deux autres, qui vraisemblablement durent lui être imposés, tout cela donnerait raison à Quétif et Échard, quand ils prétendent qu'il se débarrassa toujours des fonctions de ce genre le plus tôt qu'il put[1]. Cette répugnance, qui semble probable, ne nous édifierait pas seulement sur sa modestie et son humilité; elle nous éclairerait encore sur ses préférences, à propos desquelles il est moins permis encore de s'abuser. Nous venons d'en faire à l'instant la remarque, ces préférences avaient pour objet manifeste l'enseignement. C'est à l'enseignement qu'il revient, dès qu'il a pu dépouiller ce titre de prieur, qu'il a porté si peu de temps à Montauban. Le même chapitre provincial de Béziers, qui lui a rendu sa liberté, le nomme sans retard lecteur de la Bible à Toulouse[2].

Nous ne l'en retrouvons pas moins prieur du couvent d'Albi, dès la fin de l'année 1292[3]. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué au début de cette notice, il y est en compagnie de Bernard Gui,

fratri Raymundo de Caumbosio. Prefuit anno quasi uno; fuit autem absolutus in sequenti provinciali capitulo Bitterrensi, anno Domini M°. CC°. nonagesimo. I°. » *Ibid., ut supra*, f° 170 r°. — « Absolvimus priores... Montisalbani. » *Ibid.*, f° 357 r°. Guillem Bernard a pour successeur à Montauban frère Guillem de Montclar (*de Monteclaro*), du diocèse de Toulouse. Voir *ibid.*, f° 170 v°.

1. « ... ad conventuum regimen pluries electus prior, praefuit quidem illis et profuit, sed iis muneribus se quantocius exolvit. » *Script. ord. Praedic.*, I, 460 B.

2. « Assignamus... ad lectionem Biblie ibidem (Tholose) G. B. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 357 r°.

3. « Sextus prior frater Guillelmus Bernardi Galliacensis successit fratri Raimundo Blegerii. » *Ibid., ut supra*, f° 216 v°. — Le même texte, reproduit par Martène et Durand, dans leur *Amplissima collectio*, d'après un ms. de Baluze, donne pour prédécesseur à Guillem Bernard, dans le priorat d'Albi, non pas Raimond Blégier, mais Raimond Rotger. Voir tome VI, c. 509. — Quant à la date de 1292, que nous avons adoptée comme celle de l'arrivée de Guillem Bernard à Albi, nous devons avouer qu'elle est contestée par Bernard Gui, qui met à l'année suivante, au moins dans un passage de sa compilation, le chapitre provincial de Brives où Raimond Blégier fut relevé de ses fonctions. Mais c'est là une erreur facile à corriger. D'abord, ce chapitre ayant eu lieu le jour de la fête de l'Assomption (15 août), il est évident que c'est l'Assomption de 1292 et non de 1293 qu'il faut entendre, puisque, dès le 12 juillet de cette dernière année, Guillem Bernard assistait comme prieur d'Albi à la pose de la première pierre de l'église de son couvent. En second lieu, nous retrouvons la date véritable dans les actes du chapitre en question. Voir bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 359 r°. — C'est celle aussi que nous donne un texte reproduit dans l'*Amplissima collectio*, à l'article intitulé : *Fundatio conventus S. Gaudentii*. Tome VI, c. 518.

et tous deux assistent, le 12 juillet 1293 (dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul), à la pose de la première pierre de l'église du couvent, où ils vivent alors ensemble. L'évêque d'Albi, le célèbre Bernard de Castanet, préside à cette cérémonie. Il doit aider plus tard à la construction de l'édifice, par les mêmes moyens dont il active les travaux de sa cathédrale de Sainte-Cécile, c'est-à-dire en y affectant, sous forme de dons, le produit de certaines confiscations opérées sur les hérétiques de son diocèse[1].

Du reste, Guillem Bernard ne fait guère à Albi un plus long séjour qu'à Montauban. En 1294, et vraisemblablement dans la première moitié de l'année, le chapitre général de Montpellier le relève des fonctions qui lui pèsent évidemment[2]. Après cela, le chapitre provincial, tenu la même année dans la même ville, le nomme lecteur de théologie à Agen[3]. Il est cependant chargé encore, l'année suivante, d'un troisième priorat, celui du couvent de Rodez. Ce priorat, qu'il garde environ deux ans comme le second, et qui sera d'ailleurs le dernier, lui est enlevé au chapitre provincial de Narbonne, réuni en 1296, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine[4]. Foulques de Saint-Georges, qui sera peu après si célèbre comme inquisiteur, lui succède dans le poste qu'il abandonne. Pour lui, il reparaît dans l'enseignement : en 1297, comme lecteur de philosophie naturelle à Béziers, sur une décision du chapitre provincial de Tarascon, rassemblé le dimanche après la fête de sainte Marie-Madeleine, c'est-à-dire le 23 juillet[5]; en 1298, comme lecteur ès-arts à Arles, où l'envoie le cha-

1. Le texte curieux où se trouvent ces indications a été reproduit par M. Delisle, *op. cit.*, note 2 de la page 176. — Voir également *Ampliss. collect.*, VI, cc. 509.

2. « Absolvimus priores conventuales... Albiensem... » Bibl. de Toul., ms. 55, Ire série, f° 111 B.

3. « Assignamus lectores theologie fratres :... Agenni G. Bernardi Galliacensem. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 365 r°.

4. « Tertius prior frater Guillelmus Bernardi Galliacensis, Albiensis dyocesis, successit fratri Durando predicto (Durando Salpicati de Petrussia). Prior fuit annis quasi duobus. Fuit autem absolutus in capitulo provinciali Narbonensi, anno Domini M°. CC°. nonagesimo. VI°. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 225 v°. — « Absolvimus priores.. Ruthenensem... » *Ibid.*, f°s 368 v°, 369 r°. — Voir également le premier de ces textes dans l'*Ampliss. collect.*, VI, cc. 516, 517.

5. « Assignamus studia naturalium : ... pro conventibus Grassensi, Niciensi, etc., ponimus studium in Biterris; lectorem fratrem G. B. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 371 v°.

pitre provincial de Cahors (octave des apôtres Pierre et Paul), 6 juillet[1]. Mais on peut douter qu'il ait paru dans le nouveau poste qui lui était assigné. En effet, trois mois plus tard, peu après la fête de saint Michel, c'est-à-dire peu après le 29 septembre, il part pour Constantinople.

Tout en ne se prolongeant guère au delà de deux ans, à ce qu'il semble, ce voyage est, sans aucun doute, l'événement le plus considérable de l'existence de Guillem Bernard de Gaillac. Il doit frapper ses contemporains et lui donner à lui-même de la langue grecque une connaissance, dont la tradition, bien qu'à peine acceptée des historiens, deviendra son unique sauvegarde contre un oubli absolu. Bernard Gui l'a noté à trois reprises différentes, deux fois il est vrai, en quelques mots seulement, mais aussi nets que possible, une troisième enfin avec des détails précieux, dont nous croyons devoir insérer ici le texte tout entier.

« Frère Guillem..., enflammé de zèle, dit-il, pour prêcher l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour sauver les nations, passa en Grèce, et avec ses compagnons parvint à Constantinople, où il reçut une habitation qui lui permit d'y demeurer. Il y fit aussi de tels progrès dans la connaissance de la langue grecque, qu'il finit par la posséder à fond et traduisit en cette langue des ouvrages que frère Thomas avait écrits en latin. C'est ce que j'ai su des compagnons qui vécurent avec lui dans la même ville, et que j'ai eu occasion de voir par la suite. Ils attestaient en même temps sa sainteté parfaite. De Constantinople, Guillem Bernard se transporta dans la ville qu'on nomme Péra. Il y eut également une habitation où il séjourna, avec douze religieux de notre ordre, conformément aux règles de la vie conventuelle, prêchant la parole de Dieu, combattant les erreurs des Grecs, et s'exerçant assidûment aux œuvres qui peuvent encore procurer le salut. C'est en l'année du Seigneur 1298, peu après la fête de saint Michel, qu'il se mit en route de Toulouse vers Rome; il partit de Rome l'année suivante, pour passer en Grèce[2]. »

1. « Assignamus studia arcium : ... pro conventibus Niciensi, Grassensi et ceteris, ponimus studium in Aurelate ; lectorem fratrem Wm Bernardi. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 373 r°.

2. « Hic frater Guillelmus... zelo... predicacionis Evangelii Domini Jhesu Christi et desiderio salutis gencium succensus, pertransivit in Greciam, pervenitque cum sociis in Constantinopolim, ubi locum ad habitandum accepit, profecitque sic in lingua greca, quod eam plane scivit, et libros latinos fratris Thome in grecum transtulit, sicut audivi a sociis suis, qui ibidem cum ipso

Comme on le voit, les indications que nous a transmises Bernard Gui sur le voyage en Orient accompli par son confrère Guillem Bernard de Gaillac à la fin du XIIIe siècle, et sur les résultats qu'eut ce voyage, sont aussi précises que possible. En réalité, deux points seulement y laissent à désirer. Bernard Gui n'a pas marqué exactement à quelle époque Guillem Bernard avait pu exécuter les traductions de saint Thomas d'Aquin, que sa connaissance de la langue grecque lui avait permis d'entreprendre. Ce qui est, du reste, une question peu embarrassante, et dont la solution se tire sans peine du récit que nous avons rapporté. Mais surtout, il n'a pas nommé les ouvrages du célèbre docteur que son confrère s'était donné la peine de traduire. C'est là un oubli fâcheux. Quétif et Échard l'ont relevé, dans leur notice sur Guillem Bernard, non sans regret apparemment, comme nous-même[1]. D'ailleurs, il ne semble pas impossible, ainsi que nous l'essaierons plus loin, d'y suppléer par conjecture, et cela, à notre sens, d'une manière satisfaisante, sinon absolument certaine.

fuerunt conversati, quos ego postmodum vidi, qui sibi perhibebant testimonium sanctitatis. De Constantinopoli vero transivit ultra in villam que vocatur Pera, ubi similiter locum habuit ad habitandum cum fratribus XII conventualiter, verbum Domini predicans, et disputans contra errores Grecorum, et in aliis salutis operibus jugiter se exercens. Arripuit autem iter versus Romam de Tholosa, anno Domini Me. CCe. nonagesimo. VIIIe, paulo post festum sancti Michaelis; de Roma vero in Greciam anno sequenti profectus est. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fe 317 re. — Voir aussi les mêmes renseignements dans l'*Amplissima collectio*, VI, cc. 509, 510. — Comme nous l'avons remarqué, en dehors du texte assez long et aussi explicite que possible qui vient d'être reproduit, Bernard Gui a noté encore à deux reprises différentes le voyage et le séjour de Guillem Bernard à Constantinople. Voici les deux passages de sa compilation où se trouve la mention dont il s'agit, et qui ne concerne, d'ailleurs, que le voyage accompli par le moine dominicain. — 1e « Hic transivit in Greciam pervenitque in Constantinopolim et inde in Peram ad predicandum et dilatandum fidem et nomen Jesu Christi, iter arripiens de Tholosa versus romanam curiam anno Domini Me. CCe. nonagesimo. VIIIe, paulo post festum Michaelis. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fe 170 re. — 2e « Hic transivit in Greciam et pervenit Constantinopolim, ubi domum accepit ad predicandum gentibus verbum Crucis. Paulo post festum sancti Michaelis versus Romam iter arripuit de Tholosa, anno Domini Me. CCe. nonagesimo. VIIIe. » *Ibid., ut supra*, fe 225 ve. — Notons enfin, pour terminer, une indication, que nous fournissent Quétif et Échard, sur les établissements qu'eurent les Frères Prêcheurs à Constantinople au XIIIe siècle. « Jam anno MCCXXX et antea, disent-ils, Constantinopoli domum habebat ordo, sed et postea duas habuit, hanc vero alteram Guillemus erexerit. » *Script. ord. Praedic.*, I, 460 B.

1. « Quinam vero illi libri non indicat », disent-ils. *Script. ord. Praedic., loc. cit.*

Quoi qu'il en soit, et malgré ces lacunes, nous avons entre les mains, en y ajoutant ce que nous savons déjà de la biographie du religieux qui nous occupe, de quoi confirmer ou bien réfuter les assertions présentées par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et dont la mention se trouve au début de cette étude. Pour le faire en toute justice, nous mettrons sous les yeux du lecteur le texte de trois des passages, très brefs, du reste, auxquels nous nous référons. Les voici dans l'ordre des tomes où ils se rencontrent :

« On rapporte, et un tel fait serait fort remarquable, que Guillaume-Bernard de Gaillac, au diocèse d'Alby, traduisit de latin en grec les œuvres de saint Thomas d'Aquin. Un pareil travail supposerait, dans un habitant de la France méridionale, une bien grande habitude de la langue grecque. » Tome XVI, p. 142.

« Saint Thomas vivait encore, lorsque Bernard de Gailhac traduisit en grec la Somme contre les gentils; Raimond de Pegnafort et Urbain IV avaient commandé ce travail : on n'en indique aucun manuscrit; mais Bernard Guidonis en fait mention, et dit plus généralement, en parlant de Bernard de Gailhac : Libros fratris Thomae e latino fecit graecos. » Tome XIX, p. 248.

« Guillaume Bernardi de Gaillac, qui était allé prêcher à Constantinople, avait mis en grec plusieurs traités de saint Thomas. » Tome XXIV, p. 92.

Ainsi qu'on s'en aperçoit, les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont connu Guillem Bernard que comme helléniste et traducteur en langue grecque de saint Thomas d'Aquin. C'est après tout, il faut bien l'avouer, le côté le plus curieux et en quelque sorte imprévu de son caractère. Mais il s'en faut encore que, sur ce point spécial et unique, leurs indications soient réellement satisfaisantes. Il y a, dans le premier des passages que nous avons cités d'eux, un doute auquel on ne peut se tenir, dans le troisième une affirmation sans preuves dont on ne saurait se contenter. Nous ne nous y arrêterons pas, d'ailleurs. Le texte de Bernard Gui, que nous avons donné tout au long, dissipe le doute et donne à l'affirmation présentée toute seule l'appui qui lui faisait défaut.

Le second de ces mêmes passages nous semble mériter plus d'attention. On y rencontre un certain nombre d'assertions et de rapprochements, qu'à notre sens il est impossible d'admettre.

Saint Thomas, dont il y est parlé, meurt en 1274; Raimond de Pegnafort un an plus tard; Urbain IV disparaît dès 1264. Si, comme on peut le croire, il y a quelque vraisemblance dans les dates sur lesquelles nous avons fondé la biographie de Guillem Bernard, celui-ci devait être bien jeune encore au moment où mourait le pape qui, dit-on, lui aurait commandé de traduire en grec la *Somme contre les Gentils*. Qu'on rejette, nous y consentons, la date de 1255, à laquelle nous avons cru pouvoir fixer approximativement la naissance de notre religieux. Qu'on la recule à 1250; qu'on la place même dix ans plus tôt, en 1240. On risquera de se trouver en contradiction avec toute une série d'autres dates que nous avons relevées, celle de sa première nomination comme professeur, celle de son titre de prédicateur général, celle enfin de son premier priorat. Ce sont là cependant des indications, non seulement d'une authenticité à peu près indiscutable, mais encore, nous l'avons démontré par comparaison, absolument conformes aux habitudes qui réglaient ce qu'on pourrait appeler l'avancement dans l'ordre des Dominicains. Comme dernière conséquence, on le fera partir, au seuil de la vieillesse, pour l'apostolat lointain et assez rude qu'il avait embrassé. Après tout cela, on ne fera jamais qu'il ait eu plus de vingt ans à l'époque où il faut bien s'arrêter, en fin de compte, ni qu'un travail, comme celui dont on parle, ait pu être confié avec quelque vraisemblance à un jeune homme de cet âge par le docteur fameux et le pontife dont on invoque le nom[1]. En résumé, de toutes ces affirmations, il n'en resterait pour nous qu'une d'acceptable. C'est que, si les traductions d'ouvrages de saint Thomas d'Aquin en langue grecque exécutées par Guillem Bernard sont certaines, on n'a pu jusqu'à présent en signaler aucun manuscrit. Et c'est à la même conclusion que nous ont conduit nos informations personnelles[2]. Nous regrettons d'avoir à le

1. Nous ferons remarquer, d'ailleurs, que toutes les affirmations si nettes, que nous croyons ne pas devoir admettre, sont présentées sans l'accompagnement d'aucune preuve.

2. Ces informations se bornent, il est vrai, à la Bibliothèque nationale. M. Henri Omont, attaché au département des manuscrits de cette bibliothèque, a bien voulu faire pour nous dans le fonds grec, dont il s'est occupé spécialement, un certain nombre de recherches. Comme nous le disions, elles n'ont malheureusement pas abouti. Nous en résumons cependant ici le résultat : nos 1235-1237, traduction de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, par Démétrius Cydonius; — nos 1273, 1274, abrégé de la *Somme* par un anonyme;

constater, tout en espérant que des recherches plus étendues amèneraient peut-être un meilleur résultat.

Quoi qu'il en soit de ce point particulier, il ne semble pas qu'après avoir repoussé les indications que nous fournissent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* sur l'époque où auraient été écrites les traductions qui nous occupent, il faille renoncer pourtant à en fixer la date, et cela presque sûrement. Comme nous l'avons remarqué, Bernard Gui ne s'explique pas catégoriquement à ce propos. Mais il nous met en main tout ce qui est nécessaire, pour que nous établissions nous-mêmes ce dont il a négligé de nous informer d'une manière précise. De ce qu'il nous dit il est impossible de ne pas conclure, au moins, que c'est après son séjour à Constantinople que Guillem Bernard se mit à traduire en grec certains ouvrages de saint Thomas. On peut même en inférer qu'il les traduisit en vue de la prédication qui l'avait amené en Grèce, et, par conséquent, durant son séjour dans ce pays, c'est-à-dire dans la période comprise probablement entre les années 1299 et 1301. C'est aussi ce que pensent Quétif et Échard, et ils le disent aussi nettement que possible[1].

Mais la question que nous venons d'examiner ne va pas seule. Une autre s'y rattache étroitement, et les mêmes indications dont nous nous sommes servi pour traiter la première, permettent également, sinon de résoudre celle-ci, du moins de l'éclaircir. Il s'agit de savoir quels ouvrages de saint Thomas Guillem Bernard aura pu choisir de préférence pour les faire passer du latin en langue grecque. Le second des fragments de l'*Histoire littéraire de la France* que nous avons cités affirme que ce fut la *Somme contre les Gentils*. La chose est possible. C'est là, en effet, un des traités les plus considérables et les plus fameux du docteur dominicain. Guillem Bernard, en le choisissant, pouvait espérer fournir aux sectateurs de la philosophie antique, s'il s'en trouvait encore réellement à Constantinople à pareille époque, des raisons d'abandonner leurs doctrines rationalistes et de se rallier à celles du christianisme. Mais, si l'on se rend compte de ce qui devait avoir

— n° 1868, *Summa catholicae fidei contra Gentiles*, traduction dont manque le commencement; — n° 2027, extraits de saint Thomas.

1. Après avoir donné dans un passage emprunté à Bernard Gui, mais d'après un ms. autre que celui dont nous avons fait usage, et que nous ne connaissons pas, l'indication du voyage de Guillem Bernard à Constantinople, les auteurs des *Scriptores* continuent en ces termes : « ibique in eam rem libros F. Tho-

amené Guillem Bernard en Orient, et devait enflammer son zèle, à la traduction de la *Somme contre les Gentils*, il faudra ajouter celle d'autres ouvrages de saint Thomas d'Aquin, moins importants à coup sûr, mais plus directement utiles au but que se proposait vraisemblablement notre religieux. Les ouvrages dont il s'agit se trouvent tout indiqués en quelque sorte par leur brièveté relative et leur caractère pratique autant que par leur titre. C'est l'*Exposition sur le Symbole des Apôtres*, le *Traité des articles de foi et des sept sacrements de l'Église*, adressés à l'archevêque de Palerme, l'*Abrégé de théologie*, adressé à Renaud de Piperno. C'est aussi l'opuscule intitulé : *Declaratio quorumdam articulorum contra Graecos, Armenos et Sarracenos*. C'est surtout le traité *Contra errores Graecorum*, en deux livres, dédié à Urbain IV[1].

On ne saurait douter, en effet, que ce fût le désir de travailler, lui aussi, à la conversion de ces Grecs schismatiques, à leur réconciliation et à leur fusion avec l'église latine, qui eût arraché Guillem Bernard à ses occupations favorites pour le conduire à Constantinople. Cette conversion, ce retour d'une partie de la chrétienté sous leur obéissance qu'elle avait abjurée, c'était, depuis des siècles, le rêve le plus cher, tout au moins le plus constant, des pontifes romains. Faudrait-il s'étonner qu'un religieux, renommé pour sa science et son talent de prédicateur, cherchât, dans la mesure de ses forces, à le réaliser? Il était membre après tout de cet ordre des Dominicains, qui, dès son origine, avait pris pour règle de conduite une soumission absolue aux intérêts du pouvoir pontifical, qui, dès le XIIIe siècle, avait pratiqué avec suite, sinon inventé, ce dévouement aveugle à la cour de

mae de Aquino e latino graecos fecit. » *Loc. cit.* Les mots « ibique in eam rem » sont en lettres romaines, et expriment la pensée personnelle de Quétif et Echard. Le reste de la phrase est en lettres italiques, et continue la citation empruntée à Bernard Gui.

1. Voir, sur ces différents ouvrages, Quétif et Échard, dans la partie de la notice consacrée par eux à saint Thomas d'Aquin où ils ont traité de ses écrits, *Script. ord. Praedic.*, I, 283 A-342. — Voir également Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, à l'article : *Thomas de Aquino*. — Dans l'édition de Rome (1570, in-f°), dont se sont servis les auteurs, auxquels nous renvoyons, pour classer les écrits de saint Thomas, la *Somme contre les Gentils* se trouve au tome IX; les cinq opuscules, que nous avons indiqués ensuite, sont placés au tome XVII. Dans l'édition de Paris de 1660, la *Somme* occupe les tomes XIII et XIV; les petits traités dont il s'agit remplissent le début du tome XX, de la page 1 à la page 206.

Rome, ces visées, jusqu'à ce langage spécial, tout cet ensemble enfin d'une politique religieuse, que nous croyons volontiers moderne, et que nous avons appelée l'ultramontanisme.

Guillem Bernard eut-il quelque succès dans ses prédications aux Byzantins? Nous l'ignorons, et, à vrai dire, nous en doutons fort. Ces Grecs pouvaient bien, dans leurs moments de détresse, assez fréquents d'ailleurs, pour tirer quelques secours de l'Europe occidentale, lui faire concevoir l'espérance de leur conversion. Cela ne leur coûtait guère, car ils devaient avoir en médiocre estime la clairvoyance des Latins, et ne croire, et pour cause, qu'à leur brutalité. Mais, ces promesses une fois faites, ils différaient toujours de les exécuter. Cent cinquante ans plus tard, après l'assurance qu'eurent un instant les papes Eugène IV et Nicolas V d'accomplir enfin la conversion tant de fois promise et perpétuellement retardée, c'était encore une question pendante. Les Turcs la tranchèrent en installant l'islamisme à Constantinople, sur les ruines du vieil empire, dont la décrépitude et la disparition s'expliquent non moins par ces affaires religieuses sans cesse débattues et jamais décidées, que par son antiquité vraiment étonnante et la nature surannée de ses institutions.

Peut-être Guillem Bernard eut-il le pressentiment d'une pareille catastrophe, tant de fois annoncée, même avant le siècle où il vivait lui-même. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué, son séjour en Grèce dut se borner à deux années environ. Ce qui, pour le dire en passant, supposerait qu'il aurait eu, avant de partir pour l'Orient, une connaissance déjà assez complète de la langue grecque. Sans cela, on s'expliquerait mal qu'il eût trouvé moyen, en si peu de temps, à la fois d'apprendre cette langue assez à fond pour la parler et pour l'écrire, et de se livrer à des prédications assidues, tout en faisant encore les traductions, dont l'exécution à cette époque, ainsi que nous l'avons montré, paraît probable. Resterait, il est vrai, une difficulté, celle de savoir dans quelle école, auprès de quels maîtres de l'Europe occidentale, et même du Languedoc, qu'il n'avait, à ce qu'il semble, jamais quitté jusqu'en 1298, il aurait puisé les éléments d'une science si rare au XIIIe siècle, que pour y croire chez lui il faut les preuves indiscutables dont nous avons parlé[1].

1. Si l'on admettait que Guillem Bernard de Gaillac fût venu à Paris, ce dont nous n'avons aucune preuve, mais qui n'est nullement impossible, on aurait à

Quoi qu'il en soit, nous le revoyons en France dès 1301. La même année, au chapitre provincial d'Agen, tenu le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine (22 juillet), il est nommé lecteur de philosophie naturelle à Arles[1]. L'année suivante, le 4 août, jour de la fête de saint Dominique, le chapitre provincial de Carcassonne le maintient dans le même enseignement, mais en l'envoyant à Sisteron, en Provence[2]. A partir de ce moment, nous n'entendons plus parler de lui pendant quinze ans, à moins que nous ne regardions comme le concernant la mention d'un religieux du même nom, et qui n'aurait été qualifié de natif de Figeac, *Figiacensis*, que par erreur[3]. Mais, à vrai dire, cette conjecture ne nous semble guère devoir être acceptée. L'indication dont il s'agit se trouve dans les actes du chapitre provincial réuni à Figeac, en 1306, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine. Or, ces actes ont été revus spécialement, comme le prouve une note autographe, par Bernard Gui lui-même, dont on ne peut aisément mettre en doute le soin et l'exactitude[4].

donner de sa connaissance du grec, même avant son départ pour l'Orient, une explication assez naturelle. Il aurait pu, en effet, en puiser les éléments auprès de ces clercs d'origine orientale, que les souverains pontifes entretinrent à l'Université de Paris, pendant tout le XIIIe siècle, aux frais des églises et des monastères de France, et dont la réunion formait peut-être l'établissement mal connu désigné sous le nom de collège de Constantinople. Voir à ce sujet, dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1861, pp. 66-73, un article de M. Ch. Jourdain intitulé : *Un collège oriental à Paris au XIIIe siècle*.

1. « Assignamus studia naturalium : pro conventibus Avinionensi, Arelatensi, etc., ponimus studium in Aurelate ; lectorem fratrem G. Bernardi. » Bibl. de Toul., ms. 273, 1re série, f° 381 r°.

2. « Assignamus studia naturalium : ... pro conventibus Massiliensi, Aquensi, Grassensi, Sancti Maximini, Massiliensis (*sic*), ponimus studium in Cistarico ; lectorem fratrem G. B. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 384 r°.

3. « Isti visitabunt hoc anno : ... conventus Burdegale, Sancti Emiliani, Brageriaci, Petragori, et locum Sancti Radulphi (*lisez* Pardulphi) extra frater Wmus Bernardi Figiacensis. » *Ibid.*, *ut supra*, f° 396 r°. — Le couvent de femmes de Saint-Pardoux, dans le diocèse de Périgueux, sur les confins du Limousin, avait été fondé dans le courant du XIIIe siècle ; mais il ne passa que plus tard entre les mains de l'ordre de Saint-Dominique, par suite d'une acceptation résolue définitivement au chapitre provincial de Brives, en 1292. On y envoya à cette époque un certain nombre de sœurs tirées du monastère de Prouille. Voir, sur ce couvent, *ibid.*, *ut supra*, f° 246 et suiv., et *Ampliss. collect.*, VI, cc. 527-529. — Saint-Pardoux est aujourd'hui Saint-Pardoux-la-Rivière, ch.-l. de canton, arr. de Nontron, dép. de la Dordogne, sur la rive droite de la Dronne. On y voit encore les ruines de l'établissement dont nous venons de parler.

4. Cette note consiste dans les mots « in festo sancte Marie Magdalene », ajoutés, nous le répétons, de la main même de Bernard Gui, au titre des actes

Ce n'est donc qu'en 1317 que nous rencontrons de nouveau au sujet de Guillem Bernard de Gaillac un renseignement auquel nous puissions réellement nous fier. Cette année-là, en effet, nous lisons encore une fois son nom dans les actes des chapitres provinciaux de l'ordre dont il fait partie. C'est dans ceux du chapitre de Bergerac (fête des apôtres Pierre et Paul, 29 juin), dont une décision l'attache comme lecteur à l'enseignement des arts au couvent de la même ville[1]. Mais c'est aussi la dernière fois que les documents auxquels nous avons emprunté la plupart des éléments de cette biographie nous fournissent la preuve de son existence. En 1317, si l'on considère comme à peu près acquise la date de 1255, à laquelle nous avons cru pouvoir fixer sa naissance, il a dépassé l'âge de soixante ans. Que sa mort ait suivi sans beaucoup tarder, cela n'aurait rien qui dût nous surprendre.

On ne peut faire moins cependant que de marquer le doute qui ressort d'une indication assez postérieure, il est vrai, à la dernière dont il vient d'être question. En 1333, le dimanche avant la fête de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire le 20 juin, le chapitre provincial de Figeac nomme sous-lecteur au couvent de Saint-Junien[2] un moine du nom de frère Guillem de Gaillac[3]. Evidemment, on peut penser que c'est là le religieux dominicain dont nous avons essayé de reconstituer l'existence, et que l'appellation qui le désigne est seulement incomplète. Mais, d'autre part, il faut avouer que cette nouvelle date nous porte bien loin de l'année 1317, à laquelle il pourrait paraître assez raisonnable de se borner, en l'absence d'indications parfaitement précises. Elle nous force, si nous l'acceptons, à charger un vieillard de soixante-dix-huit ans de fonctions en quelque sorte au-dessus de ses forces, à coup sûr en désaccord, par leur modestie même, avec son âge, ses longs services, et enfin les honneurs dont il a été investi à

du chapitre provincial de Figeac, dans lequel le copiste les avait oubliés d'abord. Voir bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fo 395 ro.

1. « Assignamus studia arcium : ... pro conventibus Petragoricensi et Brageriaci, ponimus studium in Brageriaco; lectorem fratrem Wm Bernardi. » *Ibid., ut supra,* fo 427 ro.

2. Sur la Vienne; ch.-l. de canton, arr. de Rochechouart, dép. de la Haute-Vienne.

3. « Assignamus ad legendum secundam lectionem : ... in Sancto Juniano fratrem Guilhelmum de Galhaco. » — Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fo 469 vo. — Voir, sur le couvent de Saint-Junien, *ibid.*, fo 233.

plusieurs reprises dans les assemblées solennelles de son ordre.

Ce ne sont peut-être pas là cependant des difficultés irréfutables. Une longévité comme celle qu'il faudrait admettre n'est pas si extraordinaire, qu'on ne puisse la supposer chez un religieux, astreint dès l'adolescence par les lois monastiques à la vie la plus régulière et la plus paisible, soustrait aux passions et aux soucis terrestres, assujetti seulement aux travaux intellectuels, qui n'usent pas toujours autant qu'on veut bien le dire. Quant à voir une sorte de déchéance dans ces fonctions, plus dignes, selon nos idées au moins, d'un débutant que d'un personnage presque célèbre, ayant en tout cas fait depuis longtemps ses preuves, ce serait avoir mal saisi le fond de cette existence, que nous avons voulu retracer. Trois vertus y dominent incontestablement, si vives qu'on pourrait les qualifier de passions, l'amour de la science, le dévouement, l'humilité. S'il allait donc, à près de quatre-vingts ans, comme sous-lecteur dans un des couvents les moins considérables de l'ordre de Saint-Dominique, recommencer les labeurs de sa jeunesse, Guillem Bernard satisfaisait à la fois ce qu'on pourrait appeler tous les besoins de son âme. Ainsi, dans la décision du chapitre de Figeac, ce n'est pas là ce qui devrait nous embarrasser. A supposer qu'elle le concerne véritablement, il pourrait bien se faire que notre religieux l'eût sollicitée lui-même.

Cette décision est, d'ailleurs, le dernier renseignement qui se rattache d'une manière plus ou moins certaine à la biographie de Guillem Bernard de Gaillac, et nous sommes arrivé au bout de la tâche que nous avions entreprise[1]. Il ne nous reste plus qu'à

1. Pour laisser une idée plus nette de cette biographie de Guillem Bernard de Gaillac, nous croyons devoir réunir dans un tableau chronologique les faits qui la composent, et que nous avons présentés avec toutes leurs circonstances. Un point d'interrogation marque ceux dont on peut douter à la rigueur, parce que les textes qui nous les donnent n'ajoutent pas au nom proprement dit du religieux dominicain l'indication du lieu où il est né.

Guillem Bernard est, en :

? 1277, lecteur de philosophie naturelle au couvent de Carcassonne (décision du chapitre provincial de Bordeaux);

? 1278, lecteur pour le même enseignement au couvent de Perpignan (décision du chapitre provincial de Montpellier, 22 juillet);

? 1281, envoyé au couvent de Nice (décision du chapitre provincial de Narbonne, dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul, 13 juillet);

1284, lecteur au couvent de Perpignan (décision du chapitre provincial de Perpignan);

examiner la conjecture dont nous avons parlé en commençant. Elle est, si l'on s'en souvient, de Quétif et Échard. Au cas où on l'admettrait, elle ajouterait aux fonctions exercées par le religieux qui nous occupe celles d'inquisiteur.

« Dans un manuscrit en parchemin du XIIIe siècle, disent les auteurs des *Scriptores*, manuscrit qui a été autrefois la propriété de nos frères de Rouen, et qui se trouve aujourd'hui entre les mains de nos frères du couvent de Saint-Honoré à Paris, il y a un traité intitulé *de practica inquisitionis*, où l'on trouve le nom d'un frère Guillem Bernard, remplissant les fonctions d'inquisiteur de la foi, en compagnie de frère Jean de Saint-Benoît,

1285, sous-lecteur au couvent de Toulouse (décision du chapitre provincial de Condom, 9 octobre);

? 1288, lecteur de théologie au couvent de Cahors (décision du chapitre provincial d'Avignon, 22 juillet);

1289, prédicateur général (décision du chapitre provincial de Narbonne, 14 septembre);

1290, lecteur au couvent de Perpignan (décision du chapitre provincial de Pamiers, 14 septembre);

1290, 1291, prieur du couvent de Montauban; relevé de ces fonctions par décision du chapitre provincial de Béziers (15 août 1291);

? 1291, lecteur de la Bible au couvent de Toulouse (décision du chapitre provincial de Béziers);

1292-1294, prieur du couvent d'Albi; relevé de ces fonctions par décision du chapitre général de Montpellier);

1294, lecteur de théologie au couvent d'Agen (décision du chapitre provincial de Montpellier);

1295, 1296, prieur du couvent de Rodez; relevé de ces fonctions par décision du chapitre provincial de Narbonne (22 juillet 1296);

? 1297, lecteur de philosophie naturelle au couvent de Béziers (décision du chapitre provincial de Tarascon, dimanche après la fête de sainte Marie-Madeleine, 23 juillet);

? 1298, lecteur ès arts au couvent d'Arles (décision du chapitre provincial de Cahors, octave des apôtres Pierre et Paul, 6 juillet);

1298, il part pour Rome (peu après le 29 septembre);

1299, il part de Rome pour Constantinople;

? 1301, lecteur de philosophie naturelle au couvent d'Arles (décision du chapitre provincial d'Agen, 22 juillet);

? 1302, lecteur pour le même enseignement au couvent de Sisteron (décision du chapitre provincial de Carcassonne, 4 août);

? 1306, visiteur au couvent de Saint-Pardoux (décision du chapitre provincial de Figeac, 22 juillet);

? 1317, lecteur ès arts au couvent de Bergerac (décision du chapitre provincial de Bergerac, 29 juin);

? 1333, sous-lecteur au couvent de Saint-Junien (décision du chapitre provincial de Figeac, dimanche avant la fête de saint Jean-Baptiste, 20 juin).

dans le territoire de Toulouse vers 1290. Est-ce le même que celui dont nous nous occupons (Quétif et Échard veulent parler de Guillem Bernard de Gaillac), c'est affaire aux érudits du pays même de s'en enquérir[1]. »

Dans ce passage des *Scriptores*, il y a une date qu'il est impossible d'accepter : c'est celle de 1290. Le texte auquel se rapportent les écrivains dominicains, et que nous reproduisons en note, parle des comtés et des territoires soumis au comte de Toulouse. Mais il n'y a plus de comte de Toulouse depuis la mort d'Alfonse de Poitiers, arrivée le 21 août 1270, et suivie, à trois jours de distance, de celle de sa femme Jeanne, avec qui s'éteint pour toujours la race des Raimonds. Il n'y a plus de comté de Toulouse, depuis la prise de possession, le *saisimentum* solennel, qu'ordonne dès 1271 le roi Philippe III. D'ailleurs, dans un autre endroit de leur livre, Quétif et Échard eux-mêmes, mieux inspirés cette fois, substituent, à propos du même texte, la date de 1258, qui est acceptable, à celle de 1290, qui, on le voit de reste, ne peut se soutenir. Mais, pas plus cette fois que l'autre, ils ne décident s'il s'agit de Guillem Bernard de Gaillac ou d'un moine son homonyme, qui ne pourrait être que le Guillem Bernard de Dax, dont nous avons dit quelques mots au début de cette notice[2].

1. « In codice ms. membr. sec. XIII alias Rotomagensium nostrorum nunc vero Parisiensium ad S. Honorati, est tractatus *de practica inquisitionis*, in quo legitur quidam F. Guillelmus Bernardi censoris fidei munere fungens cum F. Joanne a Sancto Benedicto in partibus Tolosanis circa MCCXC. An idem sit cum eo de quo agimus, disquirant indigenae curiosi. » *Script. ord. Praedic.*, I, 460 B. — Le ms. dont parlent Quétif et Échard se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine sous le n° 1346. Dans ce ms., le traité qu'ils citent occupe les f°s 193 B-201. D'ailleurs, ce traité tout entier a été publié sous le titre de *Doctrina de modo procedendi contra haereticos*, par Martène et Durand, dans leur *Thesaurus novus anecdotorum*, tome V, cc. 1795-1822, vraisemblablement d'après le ms. connu par les auteurs des *Scriptores*. Nous croyons devoir reproduire d'après cette publication le fragment sur lequel s'appuie la conjecture que nous examinons en ce moment. « Poenitentia haereticorum quando credit (*sic*). — Omnibus Christi fidelibus praesentes litteras inspecturis, fratres ordinis Praedicatorum, Guillelmus Bernardi et Johannes de S. Benedicto, Inquisitores haereticae pravitatis in communitatibus (*lisez* comitatibus) et terris nobilis viri comitis Tholosani, salutem, etc. » *Thes. nov. anecdot.*, V, c. 1808. La pièce, dont nous ne donnons que le commencement, parce qu'il nous est seul nécessaire, se continue à la colonne 1809. Il faut remarquer qu'elle ne porte aucune date.

2. Cette nouvelle indication se trouve dans la notice consacrée par Quétif et Échard justement à ce Jean de Saint-Benoît, dont le nom figure également dans

C'est bien de ce dernier pourtant qu'il est question. « Frère Guillem Bernard de Dax, dit Bernard Gui, était pour la seconde fois prieur (du couvent de Bayonne), l'an du Seigneur 1257, au mois de mai, quand il fut fait inquisiteur de la perversité hérétique, et par conséquent déchargé du priorat[1]. » Sa mort, comme nous l'avons établi, a lieu en 1268 ou 1269. Il était alors prieur du couvent des Dominicains de Bordeaux, et, pour le devenir, il avait dû, sans doute, résigner les fonctions inquisitoriales, de même que, pour être investi de ces fonctions, il lui avait fallu renoncer au priorat de Bayonne, ce qui bornerait son passage dans les tribunaux d'Inquisition à dix années tout au plus. Est-il bien nécessaire d'insister, après cela, sur l'impossibilité qu'il y aurait à accorder ces dates avec la chronologie que nous avons cru pouvoir fixer de l'existence de Guillem Bernard de Gaillac? S'il y a quelque probabilité dans la conjecture qui nous a fait placer sa naissance entre 1250 et 1260, on ne saurait admettre, on le voit, qu'il ait figuré dans ces tribunaux d'Inquisition, dont l'accès ne semble avoir été ouvert le plus souvent qu'à des religieux d'âge mûr, et finit même par être interdit au-dessous de quarante ans[2].

le texte que nous cherchons à éclaircir. « In cod. ms. membr. fol. conventus Rotomagensis laudatur quidam F. Johannes de Sancto Benedicto inquisitor haereticae pravitatis in terris nobilis viri comitis Tolosani : an idem sit cum hoc nostro in theologia magistro nolim asserere, cum ille collega dicatur F. Guillelmi Bernardi, qui isto munere fungebatur anno MCCLVIII, sicque antiquior, quam ut circa MCCLXXX ad agones scholasticos se transferret. » *Script. ord. Praedic.*, I, 406 B. — Quant au doute exprimé dans les derniers mots de ce passage, à vrai dire nous ne le comprenons guère. Si on suppose, ce qui est vraisemblable, que Jean de Saint-Benoît était âgé de quarante ans vers 1258, époque où il aurait partagé les fonctions d'inquisiteur avec Guillem Bernard, il n'en aurait jamais eu de la sorte que soixante tout au plus vers 1280. Ce n'est pas là un âge qui pût lui interdire ce que les auteurs des *Scriptores* appellent *agones scholastici*. En réalité, dans le texte, qui fait le fond de toutes ces conjectures, il n'y a pas les difficultés qu'ils y ont vues.

1. « Frater Guillelmus Bernardi Aquensis prefatus altera vice erat prior (conventus Baionensis), anno Domini M°. CC°. LVII°, mense mayo, et tunc factus fuit inquisitor heretice pravitatis, et absolutus consequenter ab officio prioratus. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 138 r°.

2. Cette décision est, il est vrai, assez tardive, puisqu'elle ne date que du pontificat de Clément V et du concile de Vienne (1311-1312). Voir *Corpus juris canonici, Clementin., lib. V, tit. III, cap. II*, et Nicolas Eymeric, *Directorium inquisitorum, tertia pars, quaestio II*. — Qu'elle eût été motivée par les nominations trop fréquentes de jeunes gens à des fonctions dont leur emportement naturel n'était pas fait pour tempérer le caractère réellement abusif, cela est

Guillem Bernard de Gaillac ne fut donc pas inquisiteur, et nous nous abstiendrons de le regretter pour lui. D'autre part, l'étude du grec, ses travaux en cette langue, d'un si grand intérêt pour nous, ne l'occupèrent peut-être que passagèrement. Il fut surtout professeur et prédicateur. Et, plus heureux de ce côté qu'en ce qui concerne ses traductions de saint Thomas d'Aquin, en dépit également du silence de Bernard Gui qu'on ne s'explique guère, nous avons dans un certain nombre d'écrits le témoignage de son éloquence et de son enseignement. La bibliothèque de Bordeaux possède deux recueils manuscrits du XIVe siècle, remplis de ses œuvres. L'un, sous le titre de *Sermones dominicales*, renferme, dans sa première partie, une série de sermons, que suivent des commentaires sur la Genèse, le livre de Job et les Psaumes[1]. L'autre, daté de 1340, contient encore des sermons, mais différents des premiers, et intitulés *Sermones de Sanctis*, auxquels se joignent les mêmes commentaires que dans le volume précédent[2]. A supposer, comme c'est possible, que ce ne soit pas là tout ce qu'il a écrit, ce qui subsisterait donc surtout des œuvres de Guillem Bernard de Gaillac, ce serait la partie oratoire. De la sorte, il aurait été mieux traité par le temps que son confrère, Bernard Gui, prédicateur général de son ordre comme lui-même et dont les sermons semblent avoir disparu[3].

C'est à cela que se borne, bien entendu, la supériorité du religieux, dont nous avons essayé de reconstituer la modeste existence, sur son contemporain, l'un des représentants les plus remarquables à coup sûr de l'ordre des Frères Prêcheurs. Est-ce à dire cependant que cette existence, si peu extraordinaire qu'en soit le cours, n'ait pas son prix au point de vue historique, et qu'en ce sens l'étude que nous avons jugé devoir en faire ne puisse être de quelque utilité ? On nous permettra de ne pas le croire.

évident. Nous n'en croyons pas moins qu'elle ne faisait que convertir en règle définitive ce qui était passé le plus souvent dans la pratique. Bernard Gui, par exemple, ne fut appelé à exercer la justice inquisitoriale qu'à l'âge de quarante-cinq ou quarante-six ans, en 1307, c'est-à-dire antérieurement au décret de Clément V.

1. Nos 20 et 303 du catalogue de 1880, in-4o, vélin, 143 fos, 2 col.

2. No 302, in-4o, vélin, 146 fos, 2 col.

3. On avait cru les posséder dans un ms. de la bibliothèque de Toulouse, le no 311 de la Ire série. Mais un examen plus attentif a fait reconnaître que les sermons composant le volume dont il s'agit étaient vraisemblablement du dominicain Gui d'Évreux. Voir, sur ce point, M. Delisle, *op. cit.*, p. 336.

Personne n'ignore la place immense que tient, au XIIIe siècle, dans le développement littéraire et scientifique de cette époque, la grande association religieuse fondée par saint Dominique. Pour ne citer que les plus illustres, deux noms, ceux d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, suffisent à en donner une idée. On peut penser ce qu'on voudra de leur œuvre, la déclarer à jamais abolie, ou bien y voir le dernier mot de toute philosophie humaine, elle n'en demeure pas moins prodigieuse. Mais, si grands que soient les deux hommes dont nous venons de parler, ils ne représentent pas seuls l'activité qui illustre leur ordre. On peut ajouter à leurs noms ceux de leurs émules, frères prêcheurs comme eux-mêmes, maîtres éminents, tout en leur étant inférieurs, on n'a pas encore cette activité tout entière. On n'en a pas surtout le mouvement ordinaire et en quelque sorte quotidien. Pour le trouver, il faut descendre des grandes universités, où les religieux de saint Dominique se montrent avec tant d'éclat au milieu de rivalités ardentes, à leurs écoles conventuelles. C'est là que, par une méthode savamment graduée, par des exercices aussi variés qu'assidus, on dégrossit, on arme de toutes pièces les jeunes esprits, dont un examen attentif a d'abord fait reconnaître les aptitudes. C'est là qu'enseigne quarante ans Guillem Bernard de Gaillac, avec un dévouement qui ne devait pas être commun même autour de lui. De là sort, tel que nous le connaissons, sans avoir eu d'autre préparation ni d'autres maîtres, Bernard Gui.

Ce que valent ces centres d'étude, ce qui s'y prépare, un avenir de prospérité ou de décadence, on le sait de reste dans l'ordre des Frères Prêcheurs. Aussi n'y a-t-on pas de préoccupation plus vive ni plus constante que d'en assurer l'existence et les progrès. Au chapitre général de Valenciennes, en 1259, une commission réunit les docteurs en théologie les plus célèbres de l'Université de Paris, frère Bonhomme de Bretagne, Florent d'Hesdin[1], saint

1. Voir sur ces deux Dominicains, réunis dans une même notice avec leur contemporain, Élie Brunet de Bergerac, *Script. ord. Praedic.*, I, 139 B, 140 A. — Voir également *Hist. litt. de la France*, tome XIX, pp. 103, 104. — Frère Bonhomme, qualifié ordinairement de *Brito*, à cause de son origine, et Florent d'Hesdin (*de Hisdino*), appelé aussi *Gallicus*, c'est-à-dire le Wallon, par Étienne de Salanhac, ont été assez souvent confondus en un seul et même personnage. Le nom de Florent, *Florentius* ou même *Florentinus* en latin, rapproché de celui de frère Bonhomme, avait fait naître l'opinion que ce religieux était natif de Florence. Voir, sur cette confusion, *Script. ord. Praedic.*, I, 140 A.

Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Pierre de Tarantaise, plus tard pape sous le nom d'Innocent V. Obéissant au mandat qu'ils ont reçu du maître-général, Humbert de Romans[1], et des diffiniteurs du chapitre, ils élaborent tout un projet de réformes concernant les écoles de leurs couvents dominicains, et, comme pour lui donner force de loi, les articles en sont insérés dans les actes mêmes de l'assemblée[2]. On imaginerait difficilement une suite de prescriptions mieux choisies. Ce qu'il faut y admirer surtout, c'est la hardiesse de ces moines et leur esprit libre de tout préjugé. On les croirait préoccupés plus que de tout le reste des obligations de leur vie claustrale, des exercices de piété qu'elle comporte naturellement. Avec quelle indépendance ils en parlent et les réduisent au strict nécessaire[3], quand il s'agit d'enseignement et de science, deux choses qui semblent leur tenir au cœur autant que la religion même, ou qui leur sont plutôt une seconde religion !

Des dispositions du même genre avaient déjà été prises, mais avec moins d'autorité, dès le chapitre provincial de Cahors, en 1255[4]. Au chapitre provincial de Béziers, tenu en l'année 1261, le dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire le 10 juillet, sous le priorat du prieur provincial Pons de Saint-Gilles, les mesures dues au chapitre de Cahors, les prescriptions plus solennelles édictées à Valenciennes, sont rappelées dans un

1. Humbert de Romans est maître-général de l'ordre des Dominicains depuis l'époque du chapitre général de Bude (1254) jusqu'à celui de Londres (1263). Voir *Script. ord. Praedic.*, I, 142.

2. Voir bibl. de Toul., ms. 55, Ire série, fos 63 D, 64 A, B. — Martène et Durand ont reproduit, d'après le même manuscrit, dans le tome V de leur *Thes. nov. anecdot.*, les actes des chapitres généraux de l'ordre des Dominicains. Voir cc. 1724-1727 les actes du chapitre de Valenciennes, et cc. 1726, 1727, de l'article 18 à l'article 39, les prescriptions concernant la réforme des études dans les écoles conventuelles de l'ordre. — Voir également, sur cette réforme, *Hist. litt. de la France*, tome XIX, pp. 103, 104 (notice sur frère Bonhomme, Élie Brunetti et Florent d'Hesdin); p. 241 (notice sur saint Thomas d'Aquin); p. 365 (notice sur Albert le Grand).

3. « Item ad promotionem studii ordinamus hoc, quod lectores non occupentur in officiis vel negociis, per que a lectionibus retrahantur. — ... Item quod tempore lectionis non occupentur in missis celebrandis vel aliis hujusmodi... » — Et cette autre indication, qui montre tous les membres de l'ordre soumis, sans exception, à la nécessité de s'instruire : « Item quod priores vadant ad scolas sicut ceteri fratres quando comode poterunt. » Bibl. de Toul., ms. 55, Ire série, fos 63 D, 64 A.

4. Voir, pour les actes de ce chapitre, bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fo 290 vo, et ms. 91, IIe série, fo 34 B, C.

résumé qui nous en donne l'essence[1]. Puis, il est décidé que toutes ces prescriptions, y compris celles qui sont l'œuvre de l'assemblée même de Béziers, seront réunies en un tout, dont la lecture se fera quatre fois chaque année, dans l'intervalle compris entre la fête de saint Michel et la Pentecôte, et dans chaque couvent de l'ordre, en présence de tous les religieux qui pourront y assister. Le prieur provincial et les visiteurs doivent s'enquérir avec soin de la manière dont toutes ces mesures sont observées. Les maîtres qui dirigent les études sont invités à renseigner sur ce point leurs supérieurs[2]. A tout cet ensemble s'ajoute une lettre curieuse, datée du mardi suivant (12 juillet), et rédigée par le prieur et les diffiniteurs qui l'ont assisté au chapitre de Béziers. Elle règle minutieusement certaines questions relatives aux bibliothèques conventuelles et à la propriété des livres qui y sont déposés ou peuvent y faire retour dans certains cas. Le maître-général, Humbert de Romans, présent aux délibérations dont cette lettre constate le résultat, en a approuvé la teneur et l'a confirmée de l'autorité de son sceau particulier[3].

1. Nous reproduisons ici ce résumé, qui fournira une idée des prescriptions principales de l'année 1259. « Apud Valentinas, anno Domini M°. CC°. L°. IX°, de mandato magistri et diffinitorum, pro promotione studii ordinatum est per fratres Bonumhominem, Florentinum, Albertum Theutonicum, Thomem de Acquino, Petrum de Tharantasia, magistros theologie Parisius, qui interfuerunt dicto capitulo, quod lectores non occupentur in officiis vel negociis, per que a lectionibus retrahantur vel disputationibus. — Item quod diligenter inquirantur (*sic*) per provinciales et visitatores de juvenibus aptis ad studium et eos promoveant, et quod visitatores singulis annis referant profectus et defectus eorum capitulo provinciali. — Item quod ad studia generalia non mittantur nisi bene morigiati (*sic*) et sani et apti ad profectum. — ... Item quod studentibus vel aptis ad hoc parcatur à discursibus et occupationibus... — Item visitatores inquirant singulis annis diligenter et quid et quomodo legerunt et quociens disputaverunt, et deffectus notabiliores referant capitulo provinciali. — ... Item in singulis capitulis provincialibus ordinetur qualiter studentibus provideatur. » Bibl. de Toul., mss. 273, Ire série, f° 396; 91, II° série, f° 36 B, C.

2. « Item volumus quod ordinationes facte de studio Valenciis, Biterris et Catursi conflentur in unam, et illa legatur quater quolibet anno, inter festum beati Michaelis et Penthecoste, in quolibet conventu, presentibus omnibus fratribus qui poterunt interesse, et prior provincialis et visitatores inquirant diligenter qualiter dicta ordinatio observetur, et magister studencium teneatur denunciare priori provinciali qualiter dicta ordinatio observetur. » Bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, f° 295 v°. Ce passage manque dans le ms. 91, II° série.

3. « Noverint universi quod nos, frater Poncius de Sancto Egidio, Fratrum Predicatorum in provincia Provincie servus, et diffinitores provincialis capituli apud Bitterim celebrati, anno Domini M°. CC°. LXI°, ordinamus de consilio et

Ces assemblées mémorables de Cahors, de Valenciennes surtout et de Béziers, ne marquent pas, d'ailleurs, un élan passager seulement dans l'ordre des Frères Prêcheurs. Le mouvement qu'elles ont fait naître et qu'elles ont réglé se soutient bien au delà, du moins dans les couvents dominicains du midi de la France. La preuve nous en est fournie par les actes d'un second chapitre provincial de Béziers, réuni en 1269, par ceux d'un autre chapitre tenu à Bordeaux, et dont la date de 1311 nous porte au début du XIVe siècle[1]. Ce sont donc cinquante ans d'efforts dirigés sans interruption dans le même sens que nous avons à constater. Les conséquences, si elles s'expliquent par une telle opiniâtreté, n'en sont pas moins merveilleuses. Les arts, c'est-à-dire l'enseignement multiple désigné sous ce nom à pareille époque, grammaire, rhétorique, logique, la philosophie naturelle, l'explication et le com-

assensu tocius capituli de studio in hunc modum. Ordinamus quod libri sive scripta sive denarii pro scripturis decedentium lectorum sive actu legencium tunc sive non, exceptis illis quos a specialibus conventibus habuerunt, usque ad provinciale capitulum reserventur, ut sicut de aliis libris communitatis per priorem provincialem cum assensu diffinitorum et consilio ordinetur de eis; provideatur autem tantum de libris hujusmodi fratribus aptis et positis ad studium lectionis, qui sibi aliunde providere non possunt. Libros autem, quos predicti lectores defuncti habuerunt a conventibus, statim possint dicti conventus recipere, ita tamen quod scribant priori provinciali quos libros recuperaverunt et quo titulo pertinent ad eos. — Item ordinamus atque mandamus, quod, lectore mortuo, residui libri ejus diligenter conscribantur in presencia prioris et supprioris et consiliariorum et magistri studencium, et diligenter consignentur et sub clavi custodiantur usque de eis per capitulum ordinetur. Volumus autem quod ordinatio premissa de libris lectorum duret usque ad V. annos, et volumus quod libri et scripta omnia, que per modum istum infra quinquennium habebuntur, communitati provincie intitulentur. Et ordinamus quod tam isti libri sive scripta sive denarii sive alii libri communitati provincie undecumque acquisiti fratribus assignati, ipsis decedentibus, reserventur usque ad sequens capitulum provinciale, et tunc per priorem provincialem, cum consilio et assensu diffinitorum de ipsis provideatur illis qui student ad legendum, sicut superius est expressum et infra. — Item ordinamus quod in ista ordinatione nichil possit mutari ab aliquo nisi de expressa licencia et assensu tocius capituli provincialis. — Ista autem ordinatio a nobis facta fuit, lecta et a toto capitulo aprobata, coram venerabili fratre Humberto, magistro ordinis nostri, qui ipsam in presencia diffinitorum omnium approbavit et sui sigilli munimine roboravit. Cui etiam ordinationi ego frater Poncius dictus prior sigillum officii nostri apposui in testimonium veritatis. Datum Biterris, in capitulo provinciali, die martis post octabam apostolorum Petri et Pauli, anno Domini Me. CCe. LXe. Ie. » Bibl. de Toul., mss. 273, Ire série, fos 395 ve, 396 re, et 91, IIe série, fo 36, A, B.

1. Voir, pour les actes du chapitre provincial de Béziers de 1269, bibl. de Toul., ms. 273, Ire série, fo 307 re, et pour ceux du chapitre de Bordeaux, *ibid.*, fo 411 ve; ms. 91, IIe série, fos 64 D, 65 A. Les actes du chapitre de Béziers manquent dans le ms. 91.

mentaire des Livres Saints, la théologie morale et dogmatique, toutes les divisions de la science au moyen âge se trouvent représentées dans ces écoles conventuelles. Par quels maîtres, nous le savons, et nous savons aussi quels disciples forment ces maîtres. En réalité, dans certaines parties de la France, dans la France méridionale surtout, elles doublent les universités, quand elles ne les remplacent pas d'une façon absolue, au moins pour quelque branche de l'instruction. C'est ce qui arrive, par exemple, pour l'Université de Toulouse, fondée en 1229 au milieu de telles circonstances que son développement en demeure arrêté pendant tout le XIIIe siècle, et dans cette université chancelante, pour l'enseignement théologique, longtemps chez elle le plus faible de tous. En tout cas, lorsque cette création débile prend, après plus de soixante ans, un essor inattendu, c'est aux Dominicains encore qu'y appartiennent la plupart des chaires de théologie, et ils leur donnent ce caractère d'orthodoxie invariable et de fidélité à la cour de Rome, qui fait le fond de leur histoire[1].

Mais ils ne se contentent pas de voir professer dans leurs couvents l'ensemble déjà suffisamment complexe de toutes les divisions de la science, telle qu'on l'entend alors. Ils y ajoutent un ordre entier d'études, qu'aucune école chrétienne, hormis les leurs, ne semble avoir possédé dans ce temps, et où ils n'ont véritablement pour rivaux que les rabbins de Languedoc et d'Espagne. Ce sont l'étude et l'enseignement de l'arabe, de l'hébreu, du chaldaïque. Un des promoteurs des prescriptions du chapitre de Valenciennes, Humbert de Romans, dès son arrivée aux fonctions de maître-général de l'ordre, s'est occupé de les développer[2]. Ce chapitre même a inséré dans ses actes un article qui enjoint au prieur d'Espagne d'établir à Barcelone, ou dans tout autre couvent de sa province, une chaire d'arabe et d'y réunir les religieux dont on pourrait attendre des progrès dans l'étude de cette langue[3].

1. Voir, à ce sujet, *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. VII, pp. 574, 575 (note LX, *Étude sur l'organisation de l'Université de Toulouse, au quatorzième et au quinzième siècle*).

2. Voir *Hist. litt. de la France*, tome XXIV, p. 92.

3. « Injungimus priori Hispaniae, quod ipse ordinet aliquod studium ad addiscendam linguam Arabicam in conventu Barchinonensi vel alibi, et ibidem collocet fratres aliquos de quibus speretur quod ex hujusmodi studio possint proficere ad animarum salutem. Quicumque autem et de quacumque provincia voluerit addiscere linguam Arabicam, scribat hoc magistro. » *Thes. nov. anecdot.*, V, c. 1725 (article 12 des actes du chapitre de Valenciennes).

Mais c'est l'illustre Raimond de Pegnafort qui s'attache spécialement à la réalisation de cette œuvre, comme le constate, afin de lui en faire honneur, la bulle donnée pour sa canonisation en 1601 par Clément VIII[1]. Grâce à lui, les écoles d'arabe et d'hébreu se multiplient dans les couvents que les Dominicains possèdent dans la péninsule. Les rois d'Aragon et de Castille en fondent, sur ses instances, à Murcie et jusqu'à Tunis[2]. C'est de là que sort le Catalan frère Raimond Martin, armé de son fameux livre, le *Pugio fidei*[3]. Devenu un maître à son tour, il voit les disciples se presser en foule autour de lui. L'un d'eux traduit en grec plusieurs de ses ouvrages. C'est peut-être un dominicain, quoi qu'en pensent Quétif et Échard, de sorte qu'à la même époque, où vivait Guillem Bernard de Gaillac, l'ordre aurait compté un helléniste de plus[4].

On doit le reconnaître, il serait difficile d'imaginer une activité intellectuelle plus diverse de forme et surtout plus infatigable. Ce n'est pas que nous devions pourtant nous abuser sur l'esprit dont elle procède et qui lui donne son élan prodigieux. Cet esprit, il va sans dire que ce n'est pas le nôtre, avec ses tendances absolument désintéressées, sa passion de savoir pour le plaisir de savoir, sans désirer rien de plus, sans chercher à quoi pourra bien servir la connaissance acquise. Au XIIIe siècle, les travailleurs prodigieux qui font notre admiration sont, avant tout, ce que nous appellerions des gens pratiques. Guillem Bernard de Gaillac apprend le grec, parce qu'il veut s'adresser aux dissidents de Constantinople, et qu'il espère peut-être les convertir. Raimond de Pegnafort pousse à l'étude de l'hébreu et de l'arabe, Raimond Martin s'y dévoue, parce qu'ils veulent confondre les rabbins avec leurs propres textes et évangéliser les mahométans d'Afrique dans leur langue.

Aussi, ces mêmes hommes nous ménagent-ils souvent d'étranges surprises. Un seul intérêt les guide, celui de leur foi. Pensent-ils pouvoir le servir en faisant autre chose que ce qu'ils ont fait jusqu'alors, les voilà qui renoncent sans hésiter à des occupations que l'habitude et leurs goûts naturels ont dû leur rendre double-

1. Voir Bollandistes, janvier, I, p. 412, n° 27.
2. Voir Touron, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, I, p. 35.
3. Voir *Script. ord. Praedic.*, I, 396 a-398.
4. Voir, sur ce fait, *ibid.*, *ut supra*, I, 398.

ment chères. Bernard Gui s'enferme dans un greffe d'inquisition ; il emploie à feuilleter de hideux registres ces mains qui nous ont recueilli tant de textes précieux ; il s'occupe à préparer des *actes de foi* et l'œuvre du bourreau. Pour cela, il prend sur son existence si féconde et si occupée quinze ans entiers. Il est vrai que Nicolas Eymeric, un esprit supérieur, lui aussi, y consacrera bien quarante ans de la sienne. Mais ce n'est pas tout encore : on les voit longuement déchiffrer et réfûter un livre, qu'ils jugent d'importance capitale, puis, ce travail achevé, brûler le volume qui leur a coûté tant de peine, comme ils brûleraient celui qui l'a écrit, ceux qui le lisent, ceux qui en ont embrassé les doctrines, s'ils tombaient entre leurs mains[1]. En fait, c'est toujours le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras, en face du bûcher[2]. Izarn, orthodoxe, invinciblement sûr de la solidité de sa croyance, condescend à discuter avec l'hérétique Sicart. Il l'y invite, il l'y force presque. C'est qu'il pense bien pouvoir lui appliquer, en fin de compte, l'argument après lequel il n'y a pas de riposte, puisqu'il étouffe dans les flammes la voix de l'adversaire récalcitrant.

Peu importe, d'ailleurs : ce sont là des efforts inutiles. Dans le même moment où l'on se flatte de sauver l'orthodoxie par tant de procédés terribles, un moine, il est vrai que c'est un franciscain, et son ordre a toujours eu de ces audaces, Nicolas de Lyra, donne, au sein même de l'Église, la première idée de l'exégèse biblique. On l'a prétendu de race juive ; mais l'instinct du sang ne suffirait pas à expliquer la hardiesse de son œuvre. L'explication en est dans le libre esprit qui commence à circuler, malgré toutes les entraves. Et, quand il s'agit d'en contenir les échappées dangereuses, tous ces religieux défont d'une main ce qu'ils font de l'autre. On les étonnerait bien si on le leur disait ; le fait n'en est pas moins évident. Écrivains et docteurs pour la plupart, que leur sert-il d'aller s'enfermer dans des cours d'inquisition, afin d'y

1. Voir, par exemple, au sujet de la destruction des livres juifs par le feu dans le courant du XIIIe siècle, le travail de M. Noël Valois, *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*, Ire partie, ch. VII, pp. 118-137, mais sans oublier d'y joindre les observations présentées par M. Paul Viollet dans la *Revue historique* (année 1883, pp. 175-178), particulièrement à propos du passage de ce travail qui vient d'être indiqué. — Voir également, pour la même destruction continuée au XIVe siècle, Limborch, *Liber sententiarum inquisitionis Tholosanae*, f° 136 r°, et Bernard Gui, *Practica*, bibl. de Toul., ms. 267, Ire série, f°s 21 B-22 B.

2. Voir ce poème dans l'édition de M. Paul Meyer, 1880 (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1879).

comprimer la pensée humaine toujours inquiète? Il faudrait d'abord ne pas l'exciter eux-mêmes en leur personne, ni faire juger par leur propre exemple de ce que peut son activité. Il faudrait l'éteindre chez eux comme chez autrui. Peut-être estime-t-on que, si elle ne dort pas, du moins se contentera-t-elle éternellement pour toute pâture de cette matière scolastique, maniée et remaniée depuis deux cents ans, divisée et redivisée à l'infini, et dont tout suc et toute saveur ont disparu. Qu'on y prenne garde cependant ; quelques signes donneraient à en douter.

Au début du XIIIe siècle, pour fournir à cette Université de Toulouse, dont nous avons déjà parlé, à cette plante jeune et frêle, comme le disent leurs bulles, un crédit qui semble devoir lui manquer au premier abord, les papes ont pris une résolution hasardeuse. Jusque-là, l'étude du droit romain a reçu d'eux peu d'encouragements. Ils l'ont interdite à Paris, sous prétexte que, la France du Nord ayant sa coutume, cette étude y était inutile. En réalité, ils voyaient, non sans justesse, dans ce droit antique et à demi païen un rival de leur législation particulière, de leur droit canonique. Voilà pourtant qu'ils l'installent à Toulouse, en alléguant qu'on ne peut en priver des populations, qui, depuis plus de douze cents ans, l'observent comme la règle de leur existence civile. A l'attrait de cette nouveauté qui lui est offerte, la jeunesse ne se laisse que trop prendre. On avait compté avoir dans cette université, imposée au Midi par la paix de 1229, une sorte de citadelle de l'orthodoxie théologique. Mais ce qu'on y enseigne le plus timidement, ce qu'on y étudie avec le moins d'ardeur, c'est justement la théologie. La faculté de droit prime toutes les autres. Au XIVe siècle, sur les quatre recteurs annuels qui se partagent le gouvernement scolaire, elle en fournit deux à elle seule[1]. Au début du même siècle, Boniface éprouve, à ses dépens, les résultats du mouvement déjà formidable qu'ont décidé eux-mêmes ses prédécesseurs, entraînés par une nécessité passagère, et sans se rendre bien nettement compte de l'avenir. C'est des écoles, où l'on enseigne le droit romain remis en honneur, que sort cette nuée de légistes, qui, conduits par Guillaume de Nogaret, viennent lui faire subir leur argumentation juridique jusque dans Anagni. Elle est encore bien embarrassée de tour et de forme ; elle n'en étonne pas moins l'adversaire et le terrasse, comme il arrive

1. Voir *Hist. gén. de Lang.*, édit. Privat, t. VII, p. 598.

toujours aux premiers coups portés par une arme nouvelle.

Aussi bien n'est-ce pas là seulement que se manifeste l'essor qui entraîne les esprits dans toute l'Europe occidentale. Il est universel; mais il est aussi et surtout irrésistible, et ce n'est pas la papauté qui l'arrêtera, après les désastres qui viennent de compromettre pour longtemps son prestige et ses forces. Il y a plus : des auxiliaires qu'elle s'était donnés dans les périls de l'époque d'Innocent III et d'Honorius, cette papauté affaiblie n'a pas même à attendre un dévouement sans défaillances. Les Dominicains lui restent et lui resteront toujours fidèles. Mais les Franciscains, après l'avoir trop souvent plus inquiétée que servie, semblent justement alors vouloir se tourner contre elle. Si l'Église, désabusée de ses rêves superbes des premiers jours, résolue à se consoler de sa chute à Avignon dans la possession et la jouissance des biens terrestres, a laissé tomber, de découragement, l'idéal de vertu parfaite, de justice absolue, de mépris généreux de ce monde, qu'elle a si longtemps porté dans ses mains et proposé aux peuples, c'est l'ordre de Saint-François qui prétend le relever. Mais c'est pour l'abandonner en proie à ses mystiques sans raison, qui vont dissiper ce trésor précieux dans d'extravagantes rêveries.

Jamais changement aussi profond ne se sera fait plus vite. Que pouvaient penser, il y a cinquante ans à peine, les chefs du mouvement intellectuel, dont l'apogée est au règne de saint Louis, des époques obscures, déjà reculées de plus de deux siècles dans le passé? Il faut que nous y regardions de bien près, nous autres modernes, pour démêler dans ce néant les germes indécis de l'avenir réalisé plus tard. Quant à eux, pour ces mêmes temps, était-ce de la pitié qu'ils nourrissaient ou du dédain? Mais l'un et l'autre supposent la mémoire et bien certainement alors ces temps-là étaient oubliés. Cependant le monde a marché, et tous ces docteurs fameux de la scolastique se voient traités par ceux qui les remplacent, comme eux-mêmes avaient cru devoir traiter leurs prédécesseurs. En cent ans, car, du seuil du XIVe siècle à son apparition définitive, on ne saurait compter davantage, l'esprit nouveau a triomphé, et, comme il arrive toujours, c'est par une réaction poussée jusqu'à l'aveuglement qu'il marque son triomphe.

Charles MOLINIER.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

MÉMOIRE ADRESSÉ A LA DAME DE BEAUJEU

SUR LES MOYENS D'UNIR LE DUCHÉ DE BRETAGNE AU DOMAINE DU ROI DE FRANCE

(1485 OU 1486).

Au moment où quelques travaux récents ont attiré l'attention du public sur le gouvernement de la dame de Beaujeu[1] et sur les événements qui préparèrent l'union de la Bretagne au domaine de la couronne de France[2], on ne trouvera pas hors de propos la publication d'un mémoire adressé à la sœur de Charles VIII, par un de ses conseillers, sur les moyens d'assurer au roi la possession du duché de Bretagne.

J'ai rencontré la copie de ce mémoire à Londres, parmi les manuscrits du Musée britannique, dans un volume où une main anglaise a transcrit, au commencement du XVIe siècle, divers documents relatifs aux affaires politiques de la France, de l'Angleterre, des Flandres, etc.[3]. Le texte commence et finit brusquement, sans titre ni préambule et sans péroraison; rien ne permet de décider s'il est complet ou si nous n'en avons qu'une copie tronquée. Le manuscrit ne four-

1. P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* (Chartres, 1883, in-8°). — Noël Valois, *le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIII et XLIV, 1882-1883.

2. Antoine Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (Paris, 1880, 2 vol. in-8°).

3. Manuscrit Arundel 26, f°s 11 v°-16 v°. L'écriture des 41 premiers feuillets de ce manuscrit paraît être des premières années du XVIe siècle. A partir du folio 42 on trouve une autre écriture, qui peut être du milieu du même siècle. Pour la liste des pièces contenues dans ce volume, voy. *Catalogue of the manuscripts in the British Museum*, new series, vol. I, part I (1834, in-fol.), *the Arundel Manuscripts*, p. 7.

nit aucune indication sur le nom de l'auteur et sur la date. Celle-ci peut toutefois être déterminée approximativement. Un rapide examen suffit pour reconnaitre que le mémoire est adressé à la sœur de Charles VIII, Anne, dame de Beaujeu, pendant les premières années du règne de son frère. Les allusions qui y sont faites à la révolte des seigneurs bretons contre le duc François II (1484), à leur fuite en France, à leur raccommodement avec le duc de Bretagne, indiquent une date postérieure à tous ces événements, dont le dernier est du 12 août 1485. D'autre part, le document doit être antérieur au 15 mai 1486, jour de la mort de la duchesse de Bretagne, Marguerite de Foix, femme du duc François II, mentionnée comme une personne encore vivante dans les premiers paragraphes, et même probablement au 8 février 1486, époque d'une réunion des états de Bretagne, où la question de la succession au duché fut traitée et résolue dans un sens contraire aux prétentions du roi de France, et après laquelle les conseillers de celui-ci n'auraient pu conserver les espérances qui se manifestent ici. Le document qui va suivre a donc été écrit, selon toute probabilité, entre le 12 août 1485 et le 8 février 1486. Quant à l'auteur, c'est un conseiller de la couronne, serviteur dévoué de madame de Beaujeu. Il avait été chargé de recevoir des seigneurs bretons réfugiés en France, à Saumur, un serment de fidélité au roi (probablement au moment de la conclusion du traité de Montargis, 22-28 octobre 1484), puis d'exiger d'eux le renouvellement de ce serment, après leur paix faite avec le duc (août 1485) et leur retour en Bretagne, à Nantes. Au moment du traité de Montargis, c'est lui qui avait reçu les articles de l'accord, écrits de la main d'un des Bretons, le sire de Sourdéac, et qui les avait transmis à la cour. Or, dans les procès-verbaux des séances du conseil du roi, moins de quinze jours avant le traité de Montargis, le 10 octobre 1484, on voit mentionnée une commission donnée à deux membres du conseil, que le gouvernement envoie pour conférer avec les seigneurs bretons à Saumur : ce sont le maréchal Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, et Adam Fumée, maître des requêtes[1]. Il est assez probable que l'auteur du mémoire est l'un de ces deux personnages. Pour attribuer ce mémoire avec certitude à l'un des deux, il faudrait savoir si l'un ou l'autre fut chargé, l'année suivante,

1. « Coppie de la créance de monsur le maréchal de Gyé et de Me Adam Fumée, lesquelz sont allez à Saumur. C'est ce que le roy a chargé à monsur le maréchal de Gyé et à maistre Adam Fumée de dire à madame de Laval, à monsur le prince d'Orenge et autres barons et nobles du pays de Bretaigne... » A. Bernier, *Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII*, dans la *Collection de documents inédits* (Paris, 1836, in-4°), p. 127.

d'une nouvelle mission, qui l'amena à Nantes après la rentrée des barons en Bretagne (août 1485).

L'objet du mémoire est d'indiquer les moyens de faire valoir des droits à la succession de Bretagne, que Charles VIII avait hérités de son père et que le gouvernement royal venait de faire reconnaître par plusieurs des principaux seigneurs bretons. En 1480, Louis XI avait acheté de Nicole de Blois, fille de Jean de Penthièvre, et de son mari Jean de Brosses, leur droit vrai ou prétendu à succéder au duc de Bretagne, François II, si celui-ci ne laissait pas de postérité masculine; or, il n'avait, en effet, d'autres enfants légitimes que deux filles. La prétention des Penthièvre était fondée sur une clause du traité de Guérande, conclu en 1365; elle n'était pas reconnue par les Bretons, qui opposaient au traité de Guérande une sentence de déchéance rendue par les états de Bretagne contre la maison de Penthièvre, en 1420, et une renonciation de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, contenue dans une contre-lettre remise au duc François Ier en 1448[1]. En avril 1484, plusieurs seigneurs bretons, tels que le maréchal de Rieux, le sire de Sourdéac, etc., à la suite d'un coup de main tenté en vain par eux à Nantes contre le trésorier Pierre Landois, ministre tout-puissant du duc François II, avaient été forcés de s'exiler et de chercher un refuge en terre française, à Ancenis d'abord, puis à Angers. Le gouvernement royal s'était empressé de les accueillir, de leur promettre sa protection, et avait profité de la circonstance pour leur faire reconnaître les droits de Charles VIII à la succession de François II (traité de Montargis, 22-28 octobre 1484). Puis, en 1485, un nouveau complot avait réussi à renverser, en Bretagne, le trésorier Pierre Landois; le faible François II, après avoir laissé condamner et exécuter son ministre, avait rappelé les exilés, par lettres du 12 août 1485, et leur avait rendu leurs charges et leurs biens confisqués. Le maréchal de Rieux, l'un des chefs des révoltés, était devenu presque aussitôt l'un de ses conseillers les plus influents[2]. Ainsi, à la fin de 1485, le pouvoir se trouvait, en Bretagne, entre les mains de ces mêmes seigneurs qui avaient reconnu, l'année précédente, les droits de Charles VIII à la succession de François II. Telle est la situation que le conseiller d'Anne de Beaujeu propose à cette princesse d'exploiter, pour assurer au roi, le plus tôt possible et au plus tard à la mort du duc, la possession de la Bretagne.

Le rédacteur du mémoire ne se dissimule pas la difficulté de

1. J'emprunte le résumé de ces faits au livre de M. Dupuy, t. I, p. 277 et 278.
2. Dupuy, t. II, p. 24-83.

l'entreprise. Il sait que l'idée de l'annexion française est très impopulaire dans le duché, et il craint que même la bonne volonté des seigneurs, en supposant qu'elle se soutienne, ne suffise pas à assurer le succès du roi. Aussi propose-t-il successivement divers subterfuges : il parle tantôt de capter l'appui de la duchesse de Bretagne et celui du favori de François II, Jean de Chalon, prince d'Orange, pour obtenir qu'ils laissent entrer une garnison française au château de Nantes, tantôt de marier Charles VIII avec Anne, fille aînée de François II (c'est le moyen qu'on se décida à employer plus tard et qui réussit); peut-être même pourrait-on, pense-t-il, avec l'aide du prince d'Orange, obtenir de François II une abdication immédiate, qui permettrait de se saisir du duché sans attendre sa mort. Avant tout, il faut empêcher les seigneurs bretons d'oublier leurs engagements envers le roi, leur rappeler les bienfaits qu'ils ont reçus de lui pendant leur exil, le serment qu'ils ont fait de soutenir ses droits; il faut exiger d'eux une confirmation formelle de leur promesse et surtout l'assurance explicite qu'aussitôt le duc mort ils remettront aux troupes de Charles VIII les places dont ils ont le commandement. Ensuite viennent des conseils sur ce qu'il faudra faire quand le duc sera mort. Dès que la nouvelle de son décès sera arrivée à la cour, on devra se hâter d'envoyer en Bretagne une ambassade et une armée. L'ambassade expliquera aux états de la province le droit du roi; si les états font difficulté de reconnaître ce droit, l'armée s'avancera et sa présence suffira peut-être à ramener les Bretons à l'obéissance, surtout si les barons de Bretagne prennent le parti du roi. Ici vient le plus étrange de tous les avis contenus dans le mémoire. L'auteur s'avise que, si les nobles bretons prennent ouvertement le parti de Charles VIII, le peuple de la province et leurs vassaux même pourront considérer leur conduite comme une trahison et refuser de les suivre. Les barons devront donc faire semblant d'être contre le roi; seulement, ils attireront l'attention des états sur les mesures à prendre pour soutenir la guerre qui ne pourra manquer d'éclater entre la Bretagne et la France, et en discutant ces mesures ils feront de la guerre et des dépenses qu'elle entraîne un tableau si effrayant, que les Bretons, après les avoir entendus, se décideront d'eux-mêmes à céder au roi plutôt que d'en venir aux mains. Le mémoire contient, tout préparé d'avance, le texte du discours que devrait adresser aux états celui des barons qui consentirait à se charger de ce singulier rôle. C'est une longue énumération, où l'orateur mentionne successivement les diverses espèces de troupes qu'il faudra lever et entretenir, les armes dont il faudra les pourvoir, les places où il faudra mettre gar-

nison, les soins à prendre et les dépenses à faire pour ces divers objets, les exigences des gens de guerre et la difficulté de se défendre du pillage, les maux inséparables de l'intervention étrangère, si l'on appelle à l'aide le roi d'Angleterre (et l'on ne pourra guère se dispenser de l'appeler), etc. C'est le procédé de Scapin, inspirant au seigneur Argante la terreur des procès, par l'énumération des pièces et actes de procédure à payer, des gens de loi à satisfaire[1]. Le morceau est curieux et piquant à lire; mais il est difficile de croire qu'un si singulier raffinement de ruse tortueuse ait jamais pu être de la bonne politique.

Tous ces calculs reposaient sur la supposition que les barons de Bretagne resteraient fidèles aux engagements qu'ils avaient pris avec le roi. Or, dès les premiers jours de février 1486, les barons, oubliant ces engagements, adhéraient, avec le reste des états de la province, à une déclaration solennelle qui reconnaissait les filles du duc François II, Anne et Isabelle, pour héritières du duché[2]. Les combinaisons savantes du conseiller d'Anne de Beaujeu devenaient ainsi sans objet. Peut-être trouvera-t-on pourtant que le mémoire où il les avait exposées mérite encore d'attirer quelque attention, à titre de curiosité historique.

Julien Havet.

Question[3]. — Touchant mons^r^ le prince[4] : « Comme estes-vous avecques luy ne quelle sureté et amour avez-vous avecques luy? »

Responce a ce qu'elle vous respondra. — « Il vous fault trouver moien de gangner mons^r^ le prince et que vous soiez bien seur de luy, affin que se Dieu faisoit son commandement du duc et que les Bretons vous voulsissent faire quelque force, qu'il vous aidast a garder le chasteau de Nantes et vostre personne et mes dames vos[5] filles. »

Ung advertissement a Ma Dame. — Se l'on voit que la duchesse et mons^r^ le prince, ou mons^r^ le prince seul, feust ou feussent bien affectionez pour le roy, selon que on verroit en eulx, l'on pourroit pratiquer que après la mort du duc ilz pransissent des gens du roy pour tenir le

1. Molière, *les Fourberies de Scapin*, acte II, scène 5.

2. États de Rennes, 8-11 février 1486 : Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol.), t. III, col. 500.

3. Dans l'intention de l'auteur, cette question doit être adressée par la dame de Beaujeu à la duchesse de Bretagne, de même que la réplique qui suit. Il était donc question, semble-t-il, d'une entrevue entre les deux princesses.

4. Jean de Chalon, prince d'Orange, neveu de François II et l'un de ses principaux favoris à partir d'août 1485 (Dupuy, t. II, p. 23 et 83).

5. *Manuscrit :* mes.

chasteau de Nantes, sus les lissieres de Bretaigne, pour tout incontinent s'en servir quant il en seroit mestier ; par ce moyen, s'ilz les voulloient mectre dedens le chasteau de Nantes, le roy pourroit avoir la duchesse et ses filles et le chasteau et ville de Nantes et toute la duchié de Bretaigne.

Aultre moyen. — Si l'on congnoissoit mons^r le prince bien affectionné en ceste matiere, et le duc vivroit longuement, on pourroit praticquer avecques luy d'abreger le terme, mais il fauldroit praticquer ceste matiere selon le temps et que l'on congnoistroit de son affection.

Aultre façon de faire. — Parler a la duchesse de la venue du roy et de ma dame sa fille et luy remonstrer comme le roy est beau prince de l'aage de xvij ans [1], et que sa fille [2] est belle fille, et que, quant ilz se verront, par avanture ce seroit cause de faire leur [3] appointement eulx-mesmes, etc.

S'ensuit ce qui me semble que on devroit dire et mainctenir aux barons de Bretaigne. — Premierement que l'entreprinse qu'ilz firent a Nantes [4] ne fut pas par l'ordonnance ne commandement du roy ne de ceulx qui estoient les plus prochains de luy ne pour faire service au roy ne au royaume, mais ce qu'ilz en firent estoit pour la grant hayne qu'il[z] avoi[en]t contre le tresorier de Bretaigne ; touteffois, pource que leur entreprinse ne vint selon leur intencion, ilz furent constrains de estre fuytilz hors de la duché de Bretaigne et vindrent a refuge au roy comme a leur souverain s^r, luy suppliant qu'il luy pleust de sa grace tenir leurs personnes et leurs biens en sureté en son royaum[e].

Item, au moien de Ma Dame et de mons^r de Beaujeu, le roy les retint et tint en bonne seureté en son royaume, contre la vaillance du duc et les grans princes et grans personnaiges de son royaume.

Item manda a ceulx de la ville d'Angers qu'ilz les receussent et les gardassent de tort et d'injure comme de sa personne, en façon que son auctorité n'y feust point foullee.

Item le roy fut adverti que aucunes entreprinses se faisoient sur la personne du roy (*sic* [5]), envoia des archiers de sa garde pour les garder comme sa propre personne [6].

Item, quant le roy sceut que le duc menasoit de venir mectre le siege a Ansenis, il envoia incontinent le s^r de Heusse [7] devers le duc luy faire signiffier que, s'il y venoit mectre le siege, il estoit deliberé de

1. Charles VIII, né le 30 juin 1470, n'avait, entre août 1485 et février 1486, que quinze ans accomplis ou seize ans commencés.

2. Anne de Bretagne, née le 26 janvier 1477.

3. *Manuscrits :* leurs.

4. Contre le trésorier Pierre Landois, le 7 avril 1484 (Dupuy, t. II, p. 24).

5. Il faut évidemment entendre : sur la personne des barons.

6. Sur cette tentative contre les réfugiés bretons à Angers, voy. Dupuy, t. II, p. 34 et 35.

7. M. de la Heuse : Bernier, *Procès-verbaux*, p. 52.

secourir les barons[1] de Bretaigne, en façon que son auctorité et souveraineté y seroit gardee.

Item envoia le roy devers lesd. barons leur dire que si le duc leur couroit sus, qu'ilz ne se souciassent de riens et qu'il les aideroit et secourroit.

Item, pour celle cause, manda le roy venir mons^r de Comynge a Angers et luy manda qu'il fist tirer celle part des gens d'armes de sa compagnie, ceulx de mons^r de Labret, ceulx de mess^e Gracien de Gare et d'autres, et luy manda que si le duc venoit mectre le siege a Ancenys, qu'il aidast et secourust aux barons, et pour lad. cause vint le s^e de Comynge a Angiers.

Item, quelque requeste que le roy jamais ait eu du duc et de presque tous les princes de son royaume et d'autres grans personnaiges de son conseil que de sa chambre, jamès ne voullut entendre a les remectre entre les mains du duc.

Item, ce temps pendant qu'ilz ont demouré pardeça, le roy, pour leur entretenement, par fourme de pension et estat de luy, leur donnoit tous les ans xxv ou xxx mille frans[2].

Item, par voye de fait et de faveur et de aide, le roy les a renduz a la duché de Bretaigne, au recouvrement de leurs auctoritez, a leurs honneurs de leur maisons et heritaiges, et oncques puys en ça, eulx estans en leurs maisons et heritaiges, leurs a tousjours fait des biens et donné pensions.

Item leur ramentevoir leurs sermens qu'ilz me firent a Saumur.

Item leur ramentevoir la ratifficacion du serment qu'ilz me firent a Nantes, eulx estans a leur franc et liberal arbitre.

Item leur faire et remonstrer que s'ilz veullent bien recongnoistre les biens et les honneurs que le roy leur a faiz, qu'ilz congnoistront entierement qu'ilz tiennent leur vie et leur honneur et leur bien de luy.

Item leur ramentevoir que tout incontinent que Dieu aura faict son commandement du duc, que le roy est deliberé de leur tenir de point en point les articles et escriptures escriptes de la main de mons^r de Sourdiac en Saumur, lesquelz ilz me baillerent et les baillé au roy[3].

Item de savoir d'eulx s'ilz ne sont pas deliberez de luy tenir les sermens qu'ilz ont faiz, et que tout incontinent que le duc sera mort, si leur intencion n'est pas de mectre leur personnes, leurs places et leurs biens entre les mains du roy et tout incontinent se declare[r] pour luy et se mectre en son obeissance, et que s'ilz le veullent faire ainsi, le roy leur entretiendra de son costé ce qu'ilz me baillerent par escript

1. *Manuscrit :* de le secourir les barons.

2. Voir les comptes des pensions payées par le gouvernement français aux nobles de Bretagne, dans Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne* (Paris, 1860-1861, 4 vol. in-8°), t. III, p. 188 et suivantes.

3. Cf. Godefroy, *Histoire de Charles VIII, roy de France, par Guillaume de Jaligny, etc.* (Paris, 1684, in-fol.), p. 458.

pour porter au roy, escript de la main de mons^r de Sourdiac, quelle chose je baillé au roy a Abbleville[1].

S'ilz respondent en general, comment ilz ont accoustumé de faire, qu'ilz tiendront au roy ce qu'il luy ont promis. — Leur remonstrer que après le décès du duc, que le roy est vray heritier de la duché de Bretaigne, et que veritablement il est adverty par gens de bien, tant Bretons que autres, que la contre-lettre que l'on dit est une faulceté, faicte par Olivier de Coetlogon, lequel estoit ung faulsaire[2], et, pource que le roy est seur d'avoir le vray droict en ceste duché de Bretaigne après le decès du duc, il[3] veult savoir d'eulx s'ilz sont deliberez de tenir leur sermens ou nom.

Item leur dire que le roy ne[4] demande que la force, l'auctorité et la souveraineté de la duché de Bretaigne, et que entant que les offices, les places et les gens d'armes demeurent entre les mains d'iceulx du pays et que, au regard des deniers, qu'il veult qu'ilz soient distribuez au prouffit du pays, tant aux pensions que aux reparacions des places que aultres affaires qui pourroient survenir aud. pays, et qu'il est deliberé de les entretenir es droictz, preeminences et previlleiges dud. pays, tout ainsi que les ducs ont accoustumé de faire, et encore leur faire mieulx, et que son intencion est de faire tant de bien a tout le pays qu'ilz auront cause de perpetuellement de prier Dieu pour le roy, et que des offices, pensions et bienffaiz de luy il a bien esperance de leur en departir largement, tant que par raison ilz en devroient estre bien contens de luy; et leur prier que ilz se deliberent de franchement et liberallement, sans contraincte de force, de se mectre entre les mains du roy, ainsi que la raison le porte, car il est vray heritier de la duché

1. Il ne peut être question d'Abbeville en Picardie. Charles VIII ne fit aucun séjour dans cette ville ni aux environs pendant l'année 1484 (*Itinéraire de Charles VIII*, de 1483 à 1491, dans le livre de M. Pélicier, p. 285-308). Le fait mentionné ici dut avoir lieu peu avant le traité de Montargis (22-28 octobre 1484). Or, pendant la première quinzaine de septembre, le roi séjourna, selon M. Pélicier, à Paris et à Vincennes; il était encore à Paris le 16; à Bois-Malesherbes, le 23; à Montargis, à partir du 29. Peut-être s'agit-il ici du village d'Abbeville, Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes, canton de Méréville.

2. Voir cette contre-lettre, en date du 24 juin 1448, signée : Jehan de Bretaigne, Olivier de Coetlogon, dans Morice, *Mémoires*, t. II, col. 1424. En ce même jour avaient été passés : un traité par lequel Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, renonçait à ses droits de succession au duché; une lettre ostensible de François Ier, duc de Bretagne, qui lui rendait les droits auxquels il venait de renoncer; et la contre-lettre secrète en question, par laquelle Jean de Bretagne renonçait de nouveau aux droits que le duc lui rendait par la lettre ostensible. Le gouvernement royal pouvait soutenir, non sans apparence de raison, qu'il y avait quelque chose de suspect dans cette combinaison singulière. — Olivier de Coëtlogon était secrétaire du duc François Ier; un grand nombre de lettres de ce duc sont contresignées par lui.

3. *Manuscrit :* le deces duc duc ilz.

4. *Manuscrit :* le royaume.

de Bretaigne et leur s^r naturel après la mort du duc, ainsi qu'ilz le peuvent[1] veoir et congnoistre; et que, au regarde de la contre-lettre qu'ilz pourroient dire qui fut contre le droit du roy, il n'est pas a ce acroire que voullentiers, sans nulle constraincte, l'on quiestat ung tel droit que d'une duchié de Bretaigne, sans nulle recompence, et que c'est une affection mauvaise controuvee contre Dieu et raison; et pource leur prier qu'ilz obeissent au roy comme a leur s^r naturel et droicturier après le decès du duc.

Item savoir a mons^r de Reux[2] si, après la mort du duc, il est deliberé de se declarer de servir le roy, comme il a promis et juré; si son intencion n'est pas de mectre sa place d'Ancenys entre les mains du roy, le cas avenu.

Item, semblablement, a ma dame de Laval[3], et si elle ne mectra pas Chasteau Brian entre les mains du roy, tout incontinent que le duc sera mort.

S'ensuit ce que le roy doibt faire tout incontinent que le duc sera mort. — Envoier une grosse ambassade, pourveue de bons, grans et notables personnaiges, devers les estatz de Bretaigne, et sur ce des gens d'armes quant et quant et bien tost après, pour en user et s'en servir ainsi que l'on verroit qu'il seroit neccessaire, et par lesd. ambassadeurs faire remonstrer aux estatz du pays le droit que le roy a en ceste duché, et leur prier qu'ilz y vueillent recevoir et obeir comme a leur droicturier et naturel s^r, et que en ce faisant il les entretiendra en leurs droictz, preeminences et preveilleiges du pays, et a esperance de les traicter mieulx que nulz des ducz de Bretaigne n'ont fait parcy devant, et tellement qu'il espere de leur tenir si bons termes qu'ilz auront cause de perpetuellement prier Dieu pour luy.

Cecy remonstré par le roy, les Bretons feront monstre d'une contre-lectre, quelle contredit au droit du roy, et d'un traictié qui fut faict au temps de la duchesse Jehanne[4]; et, par lad. lectre, leurs raisons et autres choses, vous remonstreront tout le droict du roy et vous vouldront remonstrer par leurs raisons que le roy n'a nul droict en ceste duchié.

Sur ceste contradicion on leur pourra faire responce telle. — « Messrs, vous avez ouy et vous avons remonstré le droict que le roy a en ceste duché, ainsi comme il est bien deliberé que en luy obeissant au bon

1. *Manuscrit* : peult.

2. Jean, seigneur de Rieux, d'Ancenis, etc., maréchal de Bretagne.

3. Françoise de Dinan, femme de Gui XIV, comte de Laval, dame de Châteaubriant.

4. On trouve dans Morice, *Mémoires*, t. II, col. 701, un traité conclu le 1er janvier 1400, entre la duchesse de Bretagne, Jeanne, veuve de Jean IV, régente pendant la minorité de son fils Jean V, et le comte de Penthièvre et d'autres seigneurs; mais il n'y est rien réglé au sujet de la succession au duché.

droit qu'il y a, de vous entretenir voz droitz, preeminences et preveilleiges et de bien vous traictier et tenir bons termes.

« Messrs, les contradictions que vous faictes au droit du roy, a cause d'une contre-lectre et d'autres raisons, sont fondees sur mauvaise raison, car le roy est veritablement adverty par aucuns grans personnaiges de Bretaigne que Olivier de Coetlogan estoit ung faulsaire et fist trois faulcetez de trois lettres, l'une pour une[1] archidiaconé, l'autre d'une aultre chose, et lad. contre-lectre que vous avez monstree et alleguee; et aussi il est tout evident que ung homme raisonnable, qui seroit en son franc et liberal arbitre, ne quicteroit ne ne renonceroit a une si belle seigneurie comme une duché de Bretaigne, et mesmement sans en avoir recompense.

« Messrs, puys que le duc est mort sans hoir masle procret de luy en droicte ligne, soiez seur que le roy est le vray sr de ceste duché de Bretaigne, et pource il vous prie derechief et vous some que vous le vueillez recepvoir et obeir et mectre en possession de ceste duché, qui est a luy, et le recepvoir comme vostre naturel et droicturier sr, et en ce faisant il est deliberé de vous tenir les choses que je vous ay dictes et declarees, et si vous voullez faire le contraire et vous mectre de vostre droit a vostre tort, le roy vous declare qu'il n'est pas deliberé de laisser couller le bon droit qu'il a en ceste duché, qui est son vray heritaige, fors ainsi qu'il sera conseillé par messrs de son conseil et des estatz de son royaume. »

Item, sur cecy, face marcher gens d'armes de tous costez, pour les exploicter ainsi qu'il en sera neccessité.

Or, ne sçay-on, les barons de Bretaigne pourroient servir le roy, s'ilz avoient voulenté de ce faire, trop mieulx que si declairoient pour le roy tout incontinent que le duc sera mort; car, s'ilz se declaroient pour luy publicquement, peult estre que ceulx du pais, mesmement leurs subgectz et serviteurs, ne les vouldroient pas suyvre ne servir en leur voulenté en la querelle du roy ne faire tout ce qu'ilz vouldroient bien qu'ilz feissent.

S'ensuit ce que les barons de Bretaigne pourront, après avoir ouy les ambassadeurs du roy, dire aux estatz du pays, et principallement monsr de Laval ou monsr de Reux encore myeulx. — « Messrs, vous avez ouy ce que messrs les ambassadeurs du roy ont dit et declaré en la presence de tous nous, aussi la responce et[2] la contradiction que en leur a faicte, et après la responce avez entendu la replicque et sommacion que il nous ont faicte de obeir au roy comme a nostre droicturier sr naturel, et que autrement il y pourvoira ainsi que il sera conseillé de faire par messrs de son sang et de son conseil et par les estatz de son royaume.

« Messrs[3], il y a long temps que j'ay ouy dire au duc, dont

1. *Manuscrit :* pour une pour.
2. *Manuscrit :* est.
3. Cet alinéa est intitulé, dans le manuscrit : *Responce,* et le suivant : *Res-*

Dieu ait l'ame! que les roys de France avoient une merveilleuse envye d'avoir uny ceste duché à la couronne, touteffois, quelque bon droict que nous pensions avoir (il n'y eust jamés roy de France qui nous en querelast), si cestuy-cy nous querelle a cause de l'aquisicion que son feu pere fist du droict que pourroient avoir ceulx de la maison de Panthevre en ceste duché[1], toutes les fois que les ducz decederoient sans hoir masle procreez d'eulx en droicte ligne, ceste question du roy et de nous si viendroit par la justice de Bretaigne, a ce que j'ay ouy dire et declarer a mons^r le chancellier, nous aurions bon droit, mais, a ce que je voy, ceste question s'en viendra a l'espee et non autrement.

« Messrs, vous voiez comment le roy fait mandement general par tout son royaume que tous ces gens se mectent en armes pour le servir a voir et garder le droit qu'il a en ceste duché, et par tout fait remonstrer le droit qu'il a, et ne fait nulle doubte que tous les estas du royaume ne luy baillent argent et gens tant qu'il leur en vouldra demander pour cuyder avoir ceste duché unie avecques le royaume, et pource il fault vous deliberer de luy resister par force d'armes, ou de luy obeyr a la somacion que il vous a faicte, ou de envoier une grande ambassade et de grans personnaiges devers luy pour luy faire responce et pour veoir se on pourroit trouver bonne expedicion en ceste matiere.

« Tant que touche la force, il nous fault veoir et congnoistre quelle nous l'avons et quel nombre de gens d'armes, gens armés d'armes blanches, quel nombre de gens de traict, archiers, arbalestriers, coulevriniers, canonniers, quel nombre de gens armez de brigandynes et jacquez et d'autre habillement, pour nous servir au faict de la guerre, gentilz hommes et autres, nous pourrions trouver et finer, qui sont gens pour emploier pour excister le mestier de la guerre.

« Il fault que nous congnoissons comment noz places sont fortiffiees de murailles, de tours, de fosses et de faulces vrayes (?), de moyaulx, de bouletz et de choses neccessaires pour fortiffier places, selon le lieu de leur assiete.

« Il fault veoir comment noz places sont pourveues de vivres, d'artillerie et de pouldre, d'arbalestres, de trait, de vonges et d'autres choses a fortiffier places.

« Il fault que nous saichons quel nombre de places nous avons qui nous soient neccessaires d'estre pourveuz de gens de guerre et de garnisons, si cas est que nous ayons la guerre, et quel nombre il nous en fault pour les pourveoir, et quelles gens nous sont plus neccessaires

ponce des ambassadeurs. Ces titres paraissent avoir été ajoutés à tort. Nous avons là un seul discours suivi.

1. Voy. ci-dessus. La cession des droits de la maison de Penthièvre ou de Blois au roi de France, faite en 1480 (Morice, *Mémoires*, t. III, col. 343), fut renouvelée par Nicole de Blois, veuve de Jean de Brosses, en octobre 1485 (ibid., t. III, p. 486).

pour ce faire, comme, des hommes d'armes, des plus mal montez et les plus mal armez; et ceulx qui sont mieulx, pour travailler et pour tenir les champs: de gens de traict, les arbalestriers, les coulevriniers, les canonniers; et après que aurons veu quel nombre il nous en fault pour garder noz places, il nous fault veoir quel nombre il nous fault pour garder les champ[s], pour secourir noz places et pour combatre, se mestier en est.

« Il nous fault veoir l'estat de noz finances et quelle charge nous povons porter, et comme nostre artillerie est montee et pourveue de ce qui est neccessaire, pour nous en aider et garder que noz places ne soient prinses par trahison, cautelles et mauvaistiez.

« Item nous fault veoir les antr[e]es de nostre pays, par la ou le roy nous pourroit plus porter de prejudice si nous fait la guerre, pour y pourveoir au mieulx que nous pourrons.

« Il nous fault veoir l'endroit et le lieu qui nous sera plus seur et plus prouffitable d'assembler nostre ost et nos gens, et penser quelle ordre, quelle pollice, quelle justice nous tiendrons contre l'ost, et noz vivres, et conduire nos gens par pays; comment, au partir de nostre logis, en chevauchant, a prandre champ avantageux pour combattre et ordonner noz batailles; a nous loger, a fortiffier nostre logis, a prandre place avantageuse pour combatre; a sonier noz gens, noz escouttes, et envoier noz chevaulcheurs sur les champs par le pays et sur les passaiges, affin que nous ne soions prins au despourveu.

« Il nous fault veoir quelles gens nous avons pour faire noz chiefz de guerre, car tous bons chiefz de guerre doivent estre bons et vertueulx envers Dieu, saiges, diligens en armes, bien atrempez et expers en faitz d'armes de la guerre; nous debvons bien prandre garde de noz personnes et avoir gens bons et loyaux autour de nous et debvons bien entretenir les grans gens de nostre pays, les villes et le peuple, affin que si nous en avyons a besongner, qui nous servist de meilleur cueur, de meilleure affection et de meilleure voulente.

« Mess[rs], si le roy nous court sus et qu'il nous face la guerre, nous serons assailliz de tous costez, et par mer de navyres de guerres qu'il a en Normendie; par terre, par la Normendie, par le Mens, par Poitu, par Anjou; par quoy nous seroit neccessite pourveoir a noz navires de mer, aux places qui sont sur la mer, comme Sainct Malo, Couez[1], Orest[1]; du couste de la Normandie, Doul[2], qui est grande ville et feble, mais qui la prandroit elle nous porteroit grant prejudice, Dignan, Chasteau Neuf, Fougieres, d'autre coste Victery, Chasteaubriam et Anchenys, Clipon[3] et le pais de Clipponnois, et de Cloberes[3], Nantes, qui est tres neccessaire[4] d'estre bien garde et pour[r]veu, et pour ce, qu'il nous

1. Auray (Morbihan), ou Brest?

2. Dol (Ille-et-Vilaine).

3. Dinan (Côtes-du-Nord), Châteauneuf-en-Bretagne, Fougères, Vitre (Ille-et-Vilaine), Châteaubriant, Ancenis, Clisson (Loire-Inférieure).

4. *Manuscrit* : tresnessesant.

fault veoir quel nombre de gens et d'autres choses neccessaires pour pourveoir noz places. »

Sur cela, debatre et savoir quel nombre de gens il leur fault pour pourveoir leurs places et après adviser quel nombre il leur en demeure pour tenir les champs et leur remonstrer ce qu'il s'ensuit :

« Messrs, vous voiez le nombre des gens qu'il nous fault pour garder noz places et voiez ce qu'il nous en demeure pour tenir les champs et pour combatre, qui n'est pas nombre ne puissance pour resister contre le roy, parquoy, si nous voullons mainctenir la guerre contre le roy, il nous fault aider d'autre puissance que la notre.

« Le feu duc[1], qui fut ung prince saige, obey, craynct et doubté, et se aida tousjours d'Angleterre et d'Espaigne et du duc de Bourgongne, et du temps que le duc de Bourgongne fut avecques la plus grant partie de l'armee du roy estoit encores en ce temps puissante qu'il eut jamais devant Beauvais ne a la plus grant partie de l'armee du roy estoit encores en ce temps la a Ancenys, le roy print Ancenys et la Guyerche sus nous, le duc ne se fia pas en sa puissance, mais eut des Anglois avecques nous, commes vous vistes par experience a Marceilly, quant nous y fusmes, nous ne pourions avoir secours qu'il nous feust prouffitable que des Anglois; ne ne sçay[2] si nous l'aurions aisement, car le roy a fait ce roy d'Angleterre roy[3]; et quant ainsi seroit qu'il nous vouldroit secourir, il est a presumer qu'il vouldroit avoir de nous meilleurs gaiges que la foy, et pays et places entre ses mains pour la seureté de luy et de ses gens.

« Si nous nous aidons d'autre puissance que de la nostre, il fauldroit qui se fist autre charge que noz places (?) ou autrement les paians et soubdoyans a noz fraiz, mises et despens.

« Il fault que nous paions et souldoyons tous les gens que nous mectrons en garnisons dedens noz places, ou aultrement ilz seront constrains de piller et de mal vivre, parquoy ceulx des villes et des places se pourroient mectre contre nous.

« Il fault que nos gens qui seront sur les champs soient paiez et souldoiez ou autrement nous mectrions la pillerie au pays, parquoy noz deniers et noz finances fauldront; nous aurons d'autre costé a porter les charges du roy, qui nous court sus de tous costez, parquoy noz finances s'en diminuront, etc. (*sic*). »

1. Les phrases suivantes sont peu intelligibles et évidemment défigurées par le copiste; elles paraissent faire allusion aux événements de 1468 : voy. Taillandier, *Histoire eccl. et civ. de Bretagne*, t. II (Paris, 1756, in-fol.), p. 106 et 107.

2. *Manuscrit :* ne ne scay ne ne scay.

3. Henri VII, qui vainquit Richard III à Bosworth, le 22 août 1485, avait reçu des subsides du roi de France.

L'ARMEMENT DES NOBLES ET DES BOURGEOIS

AU XVIIe SIÈCLE

DANS LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE.

I.

Il n'est pas indifférent de savoir comment les membres des diverses classes de la société étaient armés aux différentes époques de notre histoire. L'armement des individus indique le degré de civilisation et de sécurité dont ils jouissent; il peut être aussi l'indice de leur état social et politique. Quand les lois générales sont impuissantes à garantir le droit particulier, l'individu doit se munir d'armes suffisantes pour le faire respecter; le jour où la loi devient protectrice pour tous, il rejette les armes comme un fardeau inutile et ne les considère plus que comme un ornement ou une marque de distinction.

Au moyen âge, le droit de porter les armes fut un privilège; les classes supérieures, dans la noblesse comme dans la bourgeoisie, regardaient ce privilège comme la plus sûre garantie de leur autorité. Au XVIIe siècle, lorsque Richelieu s'efforça d'abaisser la noblesse, lorsqu'il voulut restreindre les droits des bourgeois des villes, il les trouva encore armés; quelques châteaux, presque toutes les villes avaient encore leur arsenal; les murailles des uns et des autres étaient pour la plupart debout, et l'on vit encore en France des villes soutenir des sièges contre les armées royales.

Chaque possesseur de fief, on le sait, pouvait être appelé, non seulement à se rendre, en armes, à l'appel du roi, lors des convocations du ban et de l'arrière-ban; il pouvait être contraint de fournir un ou plusieurs hommes armés. Une ordonnance de 1639 enjoint « à tous gentilshommes et autres subjects au ban et à l'arrière ban à fournir un homme de cheval, à armer et soldoyer deux hommes de pied. » Les deux tiers de ces hommes devaient être « armés de mousquets garnis de leurs bandolières et [le] surplus de picques, corseletz et hausse-colz, et chacun de l'espée avec son baudrier et seroin[1]. »

1. Registres des mandements du roi enregistrés au bailliage de Troyes, VI, fol. 54.

La puissance d'un seigneur pouvait se mesurer à la quantité d'armes qu'il possédait. C'est ainsi que le connétable de Lesdiguières aurait amassé dans son vaste château de Vizille « dix mille mousquets, six cents cuirasses, plus de deux mille piques et le reste[1]. » Les seigneurs de la Champagne n'auraient pu montrer des arsenaux aussi bien garnis; cependant quelques-uns d'entre eux pouvaient armer toute une compagnie d'hommes d'armes. Tel était Charles de Villemor, seigneur de Saint-Sépulcre : il avait, en 1623, dans le « cabinet aux armes » de son « château et maison chevallière » de Saint-Sépulcre, « trente trois paires d'armes garnies de cuissarts et brassards, vingt huit borguignottes, quarante deux piques, dix-sept mousquets avec leurs bandouillières, vingt trois harquebuzes, quatre hallebardes et quatre meschantes espées de Suisse. » Il y conservait en outre deux tambours de guerre et « un petit barril de pouldre à canon, estimé 100 sols. » Le reste du mobilier du château était modeste; mais les moyens de défense étaient sérieux.

Transportons-nous, trente ans plus tard, en 1654, au château de Chamoy, qui appartient au comte de Chapelaines, bailli de Troyes. Le « magasin aux armes » est bondé. On y trouve, en effet, « trente paires d'armes complettes et assorties de pied en cap, outre quantité d'autres cuirasses, corceletz, cuisartz, casques, rondaches, brassartz et ganteletz, ensemble quatre vingt mousquets tant montez que non montez avec leurs fourchettes, vingt cinq hallebardes, douze pertuisannes, six rondaches, deux espadons, six selles d'armes et quantité de morions et autres vieilles armes... » Ces dernières armes sont sans doute hors de service, mais ce qui est plus formidable, ce sont, avec douze arquebuses à croc et cinq pièces de fonte verte, « trente petits canons sur lesquels est écrit le nom de Chapelaine. » Ces canons sont en état, et l'arsenal renferme deux barils de poudre, avec laquelle on peut les charger.

A la même époque, le château plus modeste de Marolles, appartenant à Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, est proportionnellement bien garni d'armes et de munitions; il contient quarante armes à feu, et une « caque de grosse poudre pesant environ cent livres[2] : » quantité peut-être plus propre à faire sauter le château qu'à le défendre.

Les armes renfermées dans les châteaux servirent encore à l'armement des paysans, lorsqu'à l'époque de la Fronde, des troupes de

1. Louis Coulon, l'*Ulysse François*, 1643, p. 508, d'après Abraham Gœlnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, 1631, p. 440.
2. Archives judiciaires de l'Aube, n°s 1101, 1190, 1106.

soldats ravagèrent les campagnes et pillèrent les villages. Tandis que le marquis de Praslain, lieutenant du roi, menait contre eux les habitants armés de Troyes, la noblesse du pays, sous les ordres du marquis de Payns, aurait réuni huit mille hommes pour disperser les pillards. Si ce chiffre est exact, on aurait pu armer huit mille hommes aux environs de Troyes. On raconte que les vivres vinrent à leur manquer, et qu'il fallut faire une quête dans la ville pour leur procurer du pain[1].

A partir du règne personnel de Louis XIV, la sécurité régna dans les campagnes, si profondément troublées à diverses reprises par les incursions des troupes françaises et étrangères. Cependant, beaucoup de châteaux conservèrent leur arsenal, dont les armes, désormais sans emploi, se rouillaient dans les salles où elles étaient enfermées. Parmi les arsenaux encore bien garnis, on pourrait citer celui du château de Saint-Phal, en 1672. Il contenait seize armures de fer complètes et quantités de casques, morions, brassards, cuissards démontés. Il s'y trouvait en outre six canons sur la terrasse élevée près de la porte d'entrée. Tout cet armement resta inutile, lorsqu'en 1672, le seigneur de Saint-Phal, Georges de Vaudrey, essaya de s'opposer par la force à l'exécution d'un arrêt du parlement de Paris, qui avait fait saisir et vendre son château. Lorsque le lieutenant général du bailliage de Troyes, accompagné de trente-deux huissiers, vint en prendre possession au nom du nouvel acquéreur, on refusa d'abord d'abaisser le pont-levis et de lui ouvrir les portes; des hommes armés de mousquets se montrèrent sur les remparts; mais aucune résistance ne fut tentée, lorsque les huissiers firent mine de monter à l'assaut des murailles par les brèches que le défaut d'entretien y avait pratiquées; les portes ne tardèrent pas à s'ouvrir, après lecture d'une protestation judiciaire[2].

A cette époque, les murs des châteaux tombent en ruines; et les armures féodales sont pour la plupart démontées. Déjà, dans beaucoup de châteaux, toute apparence de fortification et d'armement disparaissait; il en était surtout ainsi dans ceux qui avaient été achetés par des magistrats ou des bourgeois anoblis. Ceux-ci les acquéraient dans le triple but de faire un placement sûr, de se donner un titre honorifique et d'avoir une résidence à la campagne pendant les mois d'été. Ni par tradition, ni par goût, ils n'avaient les instincts belliqueux, et, si le roi les convoquait, ils étaient tout prêts à se lamenter, comme le *gentilhomme de l'arrière-ban*, dont Pavillon a traduit en vers les ennuis.

1. Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, I, 191.
2. Arch. judiciaires de l'Aube, n° 1178.

Bien peu de nobles, du reste, à cette époque, se souciaient de prendre les armes. En 1674, sur deux cent quatre-vingts possesseurs de fiefs convoqués pour le ban et l'arrière-ban dans le bailliage de Troyes, quarante-quatre seuls répondent au mandement du roi; en 1675, il n'en vient que vingt-quatre; en 1690, vingt-neuf. Quelques-uns invoquent leur âge, la maladie, la gêne; un plus grand nombre de possesseurs de fiefs ont des enfants à l'armée active ou y servent eux-mêmes; mais la plupart font valoir les fonctions qui les exemptent et les privilèges des villes de Paris ou de Troyes dont ils sont bourgeois. Il est assez remarquable que ceux qui consentent à se mettre aux ordres du roi ne sont pas les gentilshommes les plus riches ou les plus titrés, mais ceux dont la noblesse a le moins d'éclat, et qui veulent se faire un titre de leurs services pour appuyer leurs prétentions nobiliaires[1].

Dès cette époque, les devoirs féodaux ne sont plus compris et tombent en désuétude pour les gentilshommes; pour ceux-ci, le château n'est plus qu'une propriété de produit et d'agrément, et, s'ils y gardent des armes, ce sont des mousquets, des fusils et des couteaux de chasse, qui ne sont désormais employés que contre le gibier.

II.

Les murailles des villes de l'intérieur du royaume commencèrent à tomber en même temps que celles des châteaux. Les progrès de plus en plus grands de l'unité nationale, de la soumission aux lois générales, les avaient rendues inutiles. Les bourgeois, à qui la garde des portes et des remparts avait été partout confiée, étaient tous pourvus d'armes pour s'acquitter de la garde et du guet qui leur étaient demandés; le nombre et la qualité de ces armes étaient proportionnés à leur rang et à leur richesse.

A Troyes, les habitants assujettis, sauf de rares exceptions, au guet et à la garde, se divisaient, au XVIe siècle, en hommes de fer et en hommes de pourpoint; les premiers recrutés parmi les magistrats, les hommes de loi et les riches marchands, possédaient des armes défensives et offensives; ils portaient la cuirasse et le morion; les autres, pris parmi les artisans, étaient seulement armés de la hallebarde ou de la pique, parfois de l'arquebuse et du mousquet[2].

1. Boutiot, *Procès-verbal constatant la levée du ban et de l'arrière-ban dans le bailliage de Troyes en* 1674. *Annuaire de l'Aube*, 1855, p. 9.

2. Voir mon étude sur *le guet et la milice bourgeoise à Troyes*, mémoire lu à la Sorbonne, 1878, p. 7.

On prescrivit, à plusieurs reprises, en 1474 et en 1552 par exemple, l'inventaire des armes que possédaient les habitants de la ville, afin de savoir s'ils étaient en mesure d'en garder les remparts. En 1474, on trouva 547 coulevrines, 287 arbalètes et 1,047 épieux. Plus tard, en 1652, on ordonne aux bourgeois d'avoir leurs armes en bon état[1]. Un règlement de 1569 autorise les officiers de la milice de visiter les maisons des habitants de leur quartier, « pour veoir leurs armes et entendre d'eux en quel équipage ils se tiennent, pour estre toujours prêts à la nécessité. Et où ils ne se trouveront armez selon leur puissance et faculté, leur faire commandement et contraincte de prendre et achepter les armes qui leur seront ordonnez par lesdits capitaines[2]. »

Ces armes n'étaient pas plus uniformes que les costumes des bourgeois de la milice. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIIIe siècle que ceux-ci, à l'imitation des régiments de l'armée royale, revêtirent, les jours de service, des vestes et des habits de même coupe et de même couleur. Chacun, au XVIIe siècle, se procurait des armes selon ses moyens; l'un avait une arquebuse, l'autre un mousquet; les hommes de pourpoint, qui sont désignés, en 1630, sous le nom d'hommes de dizaine, se contentaient d'une hallebarde, d'un dard ou d'une pique.

Dans chaque maison de bourgeois ou d'artisan, d'ordinaire dans la salle basse ou la cuisine, ces armes étaient placées sur un ou deux « rastelliers. » On peut se rappeler que le nom d'armoire vient des armes que l'on renfermait dans ce genre de meubles d'une forme élevée et peu profonde. Mais ici les armes sont exposées aux regards de tous, disposées horizontalement ou verticalement sur les râteliers. Cet usage existait à Paris comme à Troyes; car Furetière, dans son *Roman bourgeois*, parle d'une cheminée au-dessus de laquelle se trouve un râtelier chargé d'armes qui étaient rouillées dès le temps des guerres de la Ligue. Il en était de même un peu partout; on voyait souvent, côte à côte, sur les mêmes râteliers, des arquebuses à mèche et des mousquets en bon état, à côté de hallebardes, d'arbalètes et de vieilles épées, depuis longtemps hors d'usage.

Tous les habitants de Troyes n'ont pas cependant des râteliers garnis d'armes; on n'en trouve que par exception chez les ouvriers qui travaillent pour le compte de maîtres, chez les compagnons qui sont dépourvus de droits municipaux; mais on en rencontre chez des portefaix et de simples tisserands. Un portefaix, par exemple, pos-

1. Boutiot, *Histoire de Troyes*, III, 107, 108, 122; IV, 389.
2. *Le guet et la milice bourgeoise à Troyes*, p. 47.

sède, en 1638, une hallebarde, une arquebuse et une vieille épée.

Chez les maîtres artisans, ces armes sont en plus grand nombre. Pénétrons en 1629 chez un « aloisnier; » nous y voyons sur deux petits râteliers de bois « une vieille arquebuse, une épée, un poignard et un vieil épieu; » chez un maître savetier, il y aura « une vieille hallebarde, un dard, deux épées, un poignard et un porte épée de crin; » presque partout à cette époque, on trouve une hallebarde; en outre, chez un maître passementier, on rencontrera deux « vieilles espées garnies de leur fourreau; » chez un parcheminier, « une arquebuse à mesche garnye de son fourniment et pulverin, une espée et deux bracquetz garnys de leurs fourreaux; un baston à deux bouts et un morion. » Il y a encore une arbalète à trait garnie de son bandage, chez un maître charpentier en 1641; mais les armes à feu commencent à devenir plus communes; ce charpentier, outre deux épées, a deux arquebuses à mèche. Un autre, en 1648, aura un mousquet parmi les armes qui garnissent ses deux râteliers; un autre, en 1658, possédera deux arquebuses à mèche, un pistolet à fusil, trois fusils et « un baudrier de bufe. » Chez un amidonnier, en 1653, nous trouvons une arquebuse, un mousquet et deux épées garnies de leurs fourreaux; il en est de même, sauf quelques différences, chez un maître boulanger, en 1665; chez un passementier et un couvreur, en 1676; chez un cordonnier, en 1685; chez un chapelier, en 1693. Quelques maîtres ont un assortiment plus complet, comme ce maître teinturier, qui a chez lui, en 1671, « deux fusils, un pistolet à fusil, deux mousquets, deux épées, une hallebarde, un fourniment de cuivre et deux baudriers. »

Quelques artisans étaient officiers dans la milice bourgeoise; comme tels, ils gardaient chez eux les insignes de leur grade. Tel était, en 1666, un marchand boucher, qui laissa à son fils aîné « une enseigne militaire de tafetas blanc, rouge et bleu, une pique, un hausse-col d'argent et une espée à garde ou poignée d'argent. » Le blanc, le rouge et le bleu étaient les couleurs de la ville de Troyes.

Il me paraît probable aussi que Samson Dozière, auneur de draps, avait été officier de la milice. Il a chez lui, en 1704, « onze tant mousquets que fusils, deux tambours crevés d'un côté, des piques, une halebarde[1]. » Les vieilles armes du XVIe siècle se rencontrent encore parfois. Mais, à mesure que l'on avance dans le XVIIIe siècle, le nombre et la qualité des armes diminue. La milice bourgeoise existe pourtant toujours, mais elle a perdu son importance municipale, et son rôle n'est plus qu'un rôle de police et surtout de parade.

1. Archives judiciaires de l'Aube, n°s 1090, 1183, 1214, 1200, 1173, 1129, 1098, 1125, 1185, 1201, etc.

III.

Les marchands, qui forment une corporation puissante, sont bien mieux armés que les artisans. Pour la plupart, ils figurent au XVIe siècle, parmi les hommes de fer. Aussi ont-ils parfois chez eux de véritables panoplies. Bien peu cependant auraient pu étaler dans leur maison un petit arsenal, comme l'apothicaire Sébastien Sorel, en 1616. Si cet arsenal peut être regardé comme une exception, il semble pourtant qu'il n'est pas sans intérêt de le faire connaître.

Sorel possédait :

« Une armure complète de cuirasse, haulce-col, casque et brassarts, [estimée] 20 l.

Un arrondache de fer à poincte de clous dorés, 6 l.

Une halebarde dorée garnye de franges de soye de crespine d'or, 10 l.

Une halebarde de forest, 25 s.

Un mousquet avec sa fourchette, 7 l. 10 s.

Une harquebuse à rouet, 10 l.

Une harquebuse à mèche, 4 l.

Quatre pistolets, dont un à grand ressort ;

Une espée damasquinée garnye de son fourreau, 40 s.

Une autre espée à garde noire, 30 s.

Un coutelatz garny de son fourreau, 30 s.

Un forniment[1] de Milan avec son pulverin et un cordon de layne, 20 s.

Un aultre forniment garny de son pulverin de cuivre fasson de Metz avec son cordon et frange de soye noir, 3 l.

Deux ceintures porte épée et deux poignards, 4 l.

Une cuirassine, 30 l. »

Chez les autres marchands, on ne saurait trouver une pareille quantité et un pareil luxe d'armes. Certains d'entre eux ne sont pas mieux fournis que les maîtres artisans. Leurs râteliers contiennent encore, sous Louis XIII, des arquebuses, des escopettes à rouet, et des hallebardes. L'un d'eux, en 1631, a un morion et « un viel fourniment de corne avec une fourchette à mousquet. » Je trouve plus tard, en 1672, chez un marchand, trois arquebuses à fusil, une carabine à mousquet et une épée à poignée d'argent. Un marchand drapier drappant possède à la même époque, entre autres armes, trois pistolets de poche ; on peut en conclure que le marchand doit voyager et qu'il ne juge pas les routes comme très sûres. Ce qui peut être

1. Le fourniment était un étui à poudre.

regardé comme une exception, car la plupart des voyageurs sont d'accord pour louer la sûreté des routes. Encore au commencement du XVIIIe siècle, on trouve chez plusieurs marchands quatre vieux mousquets ou quatre vieux mousquetons, sans compter les pistolets et les épées[1].

IV.

Du marchand au bourgeois proprement dit, la transition est facile. Le bourgeois est un marchand retiré des affaires, ou le fils d'un marchand enrichi. S'il est riche, il est bien près de devenir noble par l'acquisition d'une charge. Sous Louis XIII, il peut avoir un grand nombre d'armes, qui, au besoin, serviront à ses domestiques. En 1623, la cuisine de Jehan Michelin est garnie de quatre « rastelliers de bois » où sont placés trois arquebuses, dont deux à rouet et une à mèche, trois poitrinaux à rouet à grand ressort, à canon « à pandz » ou « demy rond, » une « escoupette garnye du fourreau de cuyr à grand ressort, » un autre petit pistolet à rouet à grand ressort, deux hallebardes à manche en bois, deux épées et un cimeterre, deux fourniments, dont l'un, accompagné d'un pulverin, est garni de cordons de soie. »

Chez un marchand, Remy Le Clerc, se trouvent, en 1648, quatre mousquets, cinq arquebuses à rouet et deux fusils. Son fils, le bourgeois Étienne Le Clerc, qui mourut en 1686, possède une telle quantité d'armes qu'il est permis de supposer qu'il les a réunies dans le but d'en former une collection plutôt que dans celui d'en faire usage. Étienne Le Clerc a dans ses galeries quatre trophées d'armes et quatre « porte-armes, » sur lesquels on peut voir « une espée à garde damasquinée, huit aultres espées à l'antique, cinq pistolets, dix mousquets à mèche et sept arquebuses à rouet, vingt-sept piques, trois hallebardes, huit collets de fer, une caisse ou tambour avec ses baguettes. » Il y avait de quoi armer une compagnie de milice. Dans un coffre, Étienne Le Clerc conservait aussi « trois baudriers, l'un d'iceux à frange noire, l'autre en broderie, le troisième en broderie d'argent, tous deux à franges noires, une paire de gans de cerf à franges d'or et d'argent, le tout d'ancienne mode, et un hausse col de cuivre doré, orné de troffées en relief. » Le hausse-col était sans doute l'insigne de la dignité d'officier de la milice dont il était revêtu.

Les magistrats, en général, ont peu d'armes. La robe n'est pas compatible avec l'épée. Ils ont le droit de requérir la force armée,

1. Archives judiciaires de l'Aube, n°s 1075, 1113, 1209, 1176, 1105, etc.

mais non de l'employer eux-mêmes; ils sont aussi exempts du service de la milice. Il n'en est pas de même des procureurs et des sergents. Un procureur possède, en 1687, deux arquebuses, un mousqueton et six mousquets, sans compter six pertuisanes, quatre hallebardes, deux épées. cinq ceinturons, deux pistolets et deux poignards. Il a de plus une épée à garde d'argent supportée par une écharpe de guipure, un hausse-col de cuivre. un drapeau et un tambour. C'est aussi à coup sûr un officier de milice. Deux autres de ses confrères possèdent à la même époque, chacun sept fusils et deux épées. Un autre, en 1704, a une paire de pistolets et cinq épées; mais chez lui, il n'est plus question de fusils.

On conçoit mieux que les sergents royaux ou huissiers aient chez eux un petit arsenal[1]. Ils étaient quelquefois obligés de s'armer pour remplir leur ministère. Les trente-deux huissiers, qui accompagnèrent le lieutenant général de Troyes au château de Saint-Phal, furent sur le point d'en tenter l'escalade. Une commission du roi Louis XIII, datée de Perpignan, le 20 mai 1642, avait ordonné de lever une compagnie d'huissiers, par la raison que « leur profession les obligeant, à cause des captures, à porter quelquesfois les armes, » il pouvait « se rencontrer parmi eux des hommes capables de servir à la guerre. » Le bailliage de Troyes ordonne, le 19 septembre, à tous huissiers et sergents tant royaux que des seigneurs, de comparoir « avec armes de guerre » pour qu'il fût dressé un « roolle de ceux qui pourraient servir sa majesté dans ses armées[2]. » Aussi ne sommes-nous pas surpris de trouver chez des sergents des râteliers garnis d'armes, moins nombreuses que celles des procureurs que nous venons de citer, mais cependant formant un ensemble assez varié et capable d'inspirer le respect[3].

Les ecclésiastiques n'ont des armes au XVIIe siècle que par exception. Ce n'est plus comme au XVe et au XVIe, où ils étaient souvent assujettis au service de guet et de garde. L'évêque Raguier, en 1474, avait une armure complète de couleur blanche; les chanoines portaient au besoin la cuirasse et la hallebarde. On trouve encore chez un chanoine, en 1662, trois fusils et trois « vielz pistolets, » et chez un autre, en 1693, deux arbalètes à jalet et un mousqueton. Il y

1. Arch. judiciaires de l'Aube, n°s 1191, 1104, 1154, 1105, etc.

2. *Commission du roy pour assembler les huissiers et sergents et en faire un roolle, afin de pouvoir une partie d'iceux servir Sa Majesté en ses armées.* Troyes, par Antoine Chevillot, 1642, petit in-8° de 16 p.

3. En 1733, un huissier possède un fusil garny de cuivre, un autre fusil garny de fer avec un mousqueton (10 l.), une paire de pistolets d'arçon, un pistolet de poche, etc. (Arch. jud. Aube, n° 1112).

avait longtemps qu'on ne se servait plus d'arbalètes, et ces armes avaient pu être laissées dans la maison canoniale depuis longtemps.

L'abbé de Montier-la-Celle possédait, en 1662, dans sa maison de ville trois arquebuses, deux fusils et deux mousquets[1]. Peut-être, dans certains cas, voyageait-il escorté de domestiques armés. En 1662, les ecclésiastiques étaient dispensés de tout service militaire dans les villes.

Les villes de l'intérieur perdent du reste, à cette époque, leur importance militaire. On leur enlève leur artillerie pour la transporter aux frontières. Cette opération fut faite à Troyes en 1682. Les remparts étant dégarnis, la milice n'avait plus sa raison d'être. Comme elle aurait pu vouloir défendre les privilèges bien diminués de la cité, l'intendant de Champagne fit enlever les chaînes, qui étaient encore fixées au coin des rues et qui, en cas de trouble ou d'alarme, interceptaient la circulation[2].

Les compagnies de l'arquebuse et de la milice subsistèrent jusqu'à la Révolution, à Troyes comme dans la plupart des villes, mais avec une importance plus nominale que réelle. Les magistrats et les riches bourgeois se faisaient exempter; ils dédaignaient les fonctions d'officiers, parce qu'elles ne donnaient ni prestige, ni autorité. Une loi générale s'imposait de plus en plus à tous, et supprimait les distinctions qui dérivaient de la force matérielle des individus. L'aristocratie des villes, comme la noblesse, quittait ses armes offensives et défensives; elle comptait sur le pouvoir central pour défendre ses privilèges. Elle eut sans doute tort de se désarmer; car on ne défend bien ses droits que soi-même. La bourgeoisie, comme la noblesse, ne conserva plus que l'apparence de la force. Que l'on compare aux collections d'armes des bourgeois de 1623 et de 1686 celle d'un bourgeois de 1789. Celui-ci a un fusil à deux coups pour la chasse, une épée à garde d'argent et une épée de deuil. L'arme n'est plus qu'une parure, qu'il devient facile d'enlever aux nobles et aux bourgeois, et dont ils ne se soucieront plus par la suite, parce qu'elle a cessé d'être pour eux le signe et la garantie de l'autorité.

Albert Babeau.

1. Arch. judiciaires de l'Aube, n° 1236, etc.
2. Une de ces chaînes est conservée au musée archéologique de Troyes.

DIDEROT

ESSAI HISTORIQUE SUR LA POLICE.

Les pages que voici ne sont pas, comme leur titre pourrait le faire supposer, une étude sur la puissante administration à laquelle La Reynie et Sartine ont attaché leur nom et qui attend encore un historien. Diderot a pris ici le mot de *police* dans l'acception que lui ont plusieurs fois donnée Pascal, Bossuet, Fléchier, Fénelon, Massillon, Montesquieu et Voltaire, c'est-à-dire dans le sens d'organisation politique. Le doute qui pourrait résulter de l'emploi de ce terme tombé en désuétude serait dissipé d'ailleurs dès les premières lignes. Ce que Diderot tente ici, ce n'est rien moins qu'une esquisse de notre histoire féodale et de nos origines parlementaires. Il ne faut, bien entendu, demander à cette rapide ébauche ni développements approfondis, ni exactitude absolue. Diderot écrivait à huit cents lieues de son cabinet, très probablement sans livres sous la main, et son but principal était de montrer à Catherine les dangers que, selon lui, les réformes de Maupeou faisaient courir à la monarchie française. L'occasion lui était bonne pour exalter en même temps la sagesse de sa bienfaitrice, tout occupée alors de donner un code à son empire. La Récapitulation qui termine cet essai nous en révèle l'instigateur et nous en fait voir le but; c'est M. de Narishkin qui avait demandé à Diderot de jeter sur le papier un historique des récentes révolutions judiciaires de la France, et Diderot se vante d'avoir emprunté les éléments de cet exposé aux actes particuliers et secrets de la magistrature. Comment se les était-il procurés à Saint-Pétersbourg ? C'est ce qu'il ne nous dit pas. Il reconnaît d'ailleurs lui-même qu'il a pu commettre de légères inexactitudes dans le récit des procédés du chancelier à l'égard d'Aiguillon; ce n'est point la seule faute sans doute qu'on pourrait reprendre dans ce résumé. Les préliminaires et les péripéties de la lutte de Maupeou ont trouvé un récent historien dans M. Jules Flammermont et c'est à son livre qu'il faudrait cons-

tamment renvoyer le lecteur si l'on entreprenait une critique sérieuse de ce que le philosophe a dit de ces réformes et de leurs conséquences. L'avenir, en somme, a donné raison à Maupeou sur plus d'un point; mais les contemporains n'en jugeaient et ne pouvaient pas en juger ainsi. Nous applaudissons aujourd'hui à la largeur et à la supériorité de ses vues; en 1773, Maupeou n'était aux yeux d'un grand nombre qu'un ambitieux, servi par des comparses médiocres ou décriés : pour apprécier sainement une révolution, il ne faut pas y avoir assisté.

Au moment où celle-ci se produisit, Catherine était, comme elle le disait elle-même, en pleine *législomanie*, et une circonstance presque puérile, l'embargo mis pendant quelques jours par la censure sur une traduction de son *Instruction* aux députés, avait donné encore plus d'éclat à ces velléités pour lesquelles Voltaire n'avait pas assez de louanges hyperboliques. S'il est vrai que Catherine faisait de l'*Esprit des lois* son bréviaire, comme ses flatteurs ne se lassaient pas de le répéter, elle se l'était si parfaitement assimilé qu'elle en a reproduit des paragraphes entiers dans sa fameuse *Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois*. Diderot s'en était-il aperçu ? C'est bien probable, mais il n'eut garde de le dire, car il aurait à cela d'autant plus mauvaise grâce que son érudition historique était, comme celle de presque tous ses contemporains, en partie puisée dans l'immortel livre de Montesquieu ; le surplus lui venait du président Hénault et même de l'abbé Dubos.

S'il m'eût fallu relever ici ces plagiats involontaires, ces réminiscences ou ces allusions, j'aurais dû placer une note sous chaque paragraphe, presque sous chaque ligne du texte. Je ne voulais pas abuser ainsi de l'hospitalité de la *Revue historique* et j'ai borné mon commentaire à quelques éclaircissements indispensables. Il me reste à dire que ces pages, rigoureusement inédites, sont empruntées au manuscrit dont j'ai donné déjà d'importants extraits dans la *Nouvelle Revue* et qui appartient à la Bibliothèque particulière des czars, au palais de l'Ermitage.

Maurice Tourneux.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA POLICE.

Ce ne sont point des maximes, ce sont des faits.

1. La nation française secoue le joug des Romains. Un héros est élevé sur un pavois. La loi salique est rédigée dans trois assemblées. Le prince et la loi sont institués en même temps.

Sans la loi, rien n'aurait été fixé. Sans l'autorité, la loi n'aurait point eu d'exécution.

Pour assurer l'exécution de la loi, les Français déposent entre les mains du roi toute la puissance publique. Voilà la première faute, le péché originel. Déposer entre les mains d'un roi toute la puissance publique, ce n'est pas seulement lui conférer le pouvoir de faire exécuter les lois ou de les ramener à leur pureté, à leur activité première, quand elles l'ont perdue, c'est lui accorder bien davantage, ainsi que le temps ne manque jamais de le prouver.

2. Dans le commencement, les rois, convaincus que cette puissance publique n'était qu'un dépôt, se conduisirent en conséquence; ils sentirent que toucher à la législation n'était point une affaire d'autorité souveraine. De là ces conseils nombreux assemblés dès les premiers âges de la monarchie. Aucune disposition souveraine ajoutée à la loi salique sans le suffrage des principaux de la nation.

3. Les lois s'anéantissent dans le déclin de la maison de Clovis.

4. Charlemagne les renouvelle et tire la loi salique de l'oubli. Il recueille les décrets des rois. Il y ajoute ses capitulaires. Et qu'est-ce que ces capitulaires? Les vœux d'un peuple qui délibère avec son souverain sur des intérêts communs. Victorieux et redouté, quoiqu'il pût tout, Charlemagne fit alors ce que Catherine II fait aujourd'hui. Aussi ce Charlemagne de France et cet Alfred d'Angleterre, son contemporain, n'étaient pas des hommes ordinaires. Si Sa Majesté fait peu de cas du premier, c'est qu'elle a le droit d'être difficile en grands souverains.

Mais qu'arrive-t-il? C'est que les lois périssent sur la fin de la seconde race.

Sa Majesté Impériale concevra combien la législation mise sous la sauvegarde d'un seul homme est vacillante et de peu de durée. C'est la nation même qui doit en être la conservatrice d'âge en âge, condition qui suppose des lois simples, un code qui puisse être entre les mains des sujets dès la plus tendre enfance. Les prêtres ont été bien plus adroits que le roi. Mais peut-être que Catherine II est la première souveraine qui ait sincèrement désiré que ses sujets fussent instruits.

5. Des usages suppléent pendant des siècles aux lois oubliées, c'est-à-dire qu'on en use ainsi, parce qu'on a continué d'en user ainsi; quelle singulière base de police et de tranquillité publique!

6. Le droit romain parait. Je ne sais quel rapport il pouvait y avoir entre le droit romain et la constitution d'un gouvernement féodal dans toute sa férocité.

Le fait est que les usages se modifient insensiblement par l'apparition de ce droit, ainsi que Sa Majesté Impériale voit elle-même les pensées de ses sujets se modifier par l'apparition de son code ou de son instruction.

Et comment cette modification se fit-elle? Fût-ce par la connaissance que la nation ou le souverain prit de ce droit? Nullement. Est-ce qu'une nation barbare lit? Est-ce qu'une nation policée lit un ouvrage de droit? Est-ce qu'un souverain lit? Oui, une fois, tous les quatre ou cinq cents ans, sous le pôle.

Les usages furent modifiés par la force des opinions des jurisconsultes.

Je suppose que ces jurisconsultes eussent substitué aux usages les principes les plus solides sur l'autorité souveraine et sur les privilèges inaliénables d'une nation, qu'en serait-il arrivé ? Rien. Ces jurisconsultes ne pouvaient représenter la nation. Ils ne faisaient pas corps. Il ne pouvait y avoir d'unanimité dans leurs décisions. La législation ne pouvait devenir entre leurs mains que ce que la religion devint entre les mains des schismatiques dans les premiers temps de la Réforme.

7. Les lois sont purement traditionnelles sous Charles VII.

Charles VII fixe leur incertitude.

L'histoire nous apprend qu'il assemble dans chaque partie de son royaume ceux qui vivaient sous les mêmes coutumes, et qu'il leur dit : mettez vos lois par écrit.

En bonne foi, était-ce là ce qu'un homme de tête aurait fait ? Charles ne devait-il pas sentir que cette diversité de coutumes était un très grand mal ? Ne devait-il pas profiter de ce moment d'oubli pour anéantir toutes ces coutumes et leur substituer une loi uniforme et générale ? Il ne le fit pas, et cette faute est sans remède. La France est condamnée à n'avoir jamais de code. Notre droit coutumier est immense. Il est lié avec l'état et la fortune de tous les particuliers. Celui qui projetterait le renversement de ce colosse monstrueux ébranlerait toutes les propriétés. Il n'achèverait pas son entreprise sans commettre une foule d'injustices criantes. Il soulèverait infailliblement les différents ordres de l'État. Je le ferais pourtant, car je pense qu'il faut faire un grand mal d'un moment, pour un grand bien qui dure.

Tout ce que je vois de mieux dans la conduite de Charles, et c'est le seul point qu'elle a de commun avec celle de Votre Majesté, c'est qu'il ne se sert point de son autorité pour consommer son mauvais ouvrage. Il convoque une assemblée, voilà toute l'étendue qu'il donne à son pouvoir. Je vois encore que, bonnes ou mauvaises, voilà ses lois soustraites et malheureusement soustraites à la mobilité de la tradition, mobilité qui, à la longue, en aurait ramené l'oubli, et, avec leur oubli, peut-être la nécessité d'un code uniforme et général. Il y a des circonstances où l'extrême du mal est un bien, et où un palliatif qui invétère le mal est le plus funeste de tous les remèdes.

Qu'un peuple est heureux, lorsqu'il n'y a rien de fait chez lui ! Les mauvaises et surtout les vieilles institutions sont un obstacle presqu'invincible aux bonnes. Voilà un roi sage, mais qui manque ou de lumière, ou de force, ou de courage, qui croit faire le bien, qui en laisse sa nation convaincue et qui perd tout, sans s'en douter. Puisse Votre Majesté trouver dans ses sujets un profond oubli de toute ancienne législation ! S'il y a quelque chose de bien, elle saura bien le conserver.

8. Les enquêtes *par turbes*[1] sont à peine aujourd'hui connues. Elles faisaient jadis presque tout le fonds de notre droit français.

1. « On appelle *enquête par turbes*, dit le *Répertoire de jurisprudence* de

N'est-ce pas une chose bien singulière que, par laps de temps, une nation en soit réduite à s'interroger par turbe, pour savoir et statuer sur ce que sa législation lui défend ou lui prescrit?

9. Sous la première et la seconde race de nos rois, les lois varièrent suivant les cantons et suivant les personnes.

Nos princes s'engageaient à conserver à chacune sa loi.

Rien n'a changé en France, sur tous ces points. La même diversité de lois subsiste. La coutume de Bourgogne n'est point celle qui régit la Normandie. Le pays du droit écrit a des règles très différentes de celles du pays coutumier. La loi des roturiers n'est point celle des nobles. Le clergé a des constitutions particulières à son état. Il en est de même du militaire, de l'ecclésiastique et du magistrat.

Cependant, est-ce que tous ces gens-là sont autre chose que des sujets et des citoyens? Que la nation les récompense de leurs services, cela est juste; mais que ce ne soit jamais par des privilèges exclusifs, par des exemptions, par tous ces moyens iniques qui sont autant d'infractions à la loi générale, et de surcharge pour les hommes utiles et laborieux qui ne sont point titrés. Pourquoi transmettre à des descendants avilis la récompense de leurs illustres aïeux? Quelle crainte peut-on avoir de la bassesse et du déshonneur, lorsque le sang transmet les prérogatives de la vertu? Que l'illustration remonte, comme à la Chine, et passe des vivants aux morts, je n'y vois nul inconvénient, mais qu'elle passe des morts aux vivants, c'est autre chose.

Si j'étais souverain dans une contrée où la noblesse a des franchises, je serais bien avare de titres de noblesse. Je laisserais passer la vieille noblesse, je l'honorerais, je la soutiendrais, mais je n'en ferais point de nouvelle, ce qui ne déplairait à personne.

10. Pendant plus de douze siècles, la formation de lois locales fut toujours accompagnée de délibérations solennelles. Elles n'ont jamais dépendu de la seule volonté du souverain. Les monarques ont toujours désiré qu'elles fussent combinées par des représentants. Ils n'ont pas même pris sur eux de les interpréter, et le roi régnant a lui-même ordonné plusieurs assemblées territoriales pour perfectionner les coutumes et les rédiger plus clairement.

Rédigées plus clairement, en sont-elles moins folles? Non. N'y reste-t-il plus d'obscurités? Elles en sont pleines. C'est une source de procès interminables.

11. Ces lois, telles quelles, c'est à l'autorité souveraine qu'il appartient de les faire exécuter. Le roi seul a cette autorité.

Guyot, une espèce d'information que les cours souveraines ordonnaient autrefois lorsqu'en jugeant un procès, il se trouvait de la difficulté, soit sur une coutume non écrite, soit sur la manière d'en user pour celle qui était rédigée par écrit ou sur le style d'une juridiction, ou enfin concernant des limites ou une longue possession ou sur quelque autre point de fait important. » Les dépositions s'y faisaient toutes ensemble: c'est de là qu'est venue leur dénomination.

S'en mêle-t-il? Non. Cela est presque impossible, il n'y suffirait pas.

Il se fait suppléer, et par qui? par des citoyens qu'il revêt d'une partie de son autorité.

Cette portion d'autorité n'a pas été confiée sans règle ni restriction, et, si un monarque voulait demain s'asseoir sous un chêne, à l'exemple de saint Louis, et juger lui-même ses peuples, il le pourrait?

Certainement; cependant je ne pense pas que Louis XV l'eût fait sans réclamation; on lui aurait dit l'équivalent de : « Sire, de quoi vous mêlez-vous? »

Juger sous le chêne, ou évoquer à soi, n'est-ce pas la même chose? Combien toutefois les évocations n'ont-elles pas causé de tumulte! C'est que, quand on a créé un tribunal souverain, il faut interdire toute évocation. L'évocation est injurieuse, l'évocation affaiblit et l'autorité de la justice et la crainte de la loi. L'évocation est toujours une marque de faveur et de grâce.

Ces règles, restrictions, conditions, sont connues sous le nom d'ordonnances. Le magistrat jure de s'y conformer, voilà qui est bien jusque-là.

Mais le magistrat a prétendu que ces conditions liaient le souverain lui-même, tant qu'elles n'étaient point révoquées.

Et le souverain est-il le maître de les révoquer ou abroger? Assurément. Jamais le magistrat n'eût osé dire le contraire. Cependant ces ordonnances sont devenues un sujet de dissensions perpétuelles entre le souverain et le magistrat.

D'où il s'ensuit qu'il est de la dernière importance pour un souverain de ne confier à un grand corps quelconque que la portion de son autorité qu'il ne sera jamais tenté de revendiquer.

Mais aussi, lorsque sa sagesse a bien fixé cette portion, il est de la plus grande importance de prendre toutes les précautions imaginables pour que cette aliénation soit éternelle et permanente. Il ne l'est pas moins de bien marquer la limite qui sépare ce que l'on retient de ce qu'on abandonne.

En revanche, je pense qu'il ne faut jamais appeler un grand corps de l'État, quand on peut s'en passer; jamais le faire intervenir dans les choses étrangères à son institution, parce que les corps sont sujets à se faire des droits de tout ce qu'on leur a accordé une fois. Plus leur sanction donne de solennité, plus il faut s'en méfier. C'est comme la volonté de Dieu qu'il ne faut point employer; il est aisé de faire vouloir Dieu auprès des peuples, il ne s'agit que de corrompre un prêtre; mais il est très difficile de le faire cesser de vouloir. Lorsque Romulus eut une fois ordonné le sacrifice des bestiaux dans la disette, il fallut encore immoler les bestiaux lorsque la disette fut passée.

Cette concession, faite par le souverain, d'une partie de son autorité devient avec le temps la loi fondamentale d'un État, la plus essentielle.

Tant que cette concession subsiste sans atteinte, l'État prospère. Le peuple se croit libre. L'attaquer est le premier pas du despotisme; l'annuler en est le dernier, et l'époque la plus voisine de la chute d'un

empire, surtout si cette innovation se fait sans effusion de sang, car alors il n'y a plus de nerfs, tout est relâché, tout est avili.

Sa Majesté Impériale ne sera peut-être pas fâchée d'entendre parler le magistrat, le représentant ou le dépositaire d'une portion de l'autorité souveraine. Le nom ne fait rien à la chose.

« L'autorité légale qui vous reste, Sire, se règle tant sur les lois « locales et personnelles que sur les ordonnances. Nous n'avons accepté « nos fonctions qu'à cette condition. Nous n'avons acquis nos charges « à grands frais, nous ne les avons exercées avec tant de zèle et de peine « que par l'importance que vous y avez attachée vous-même. Laissez-« nous tels que nous sommes ou abolissez-nous. »

S'ils avaient osé dire de nos jours « ou coupez-nous la tête, » peut-être subsisteraient-ils encore. Mais, pour parler ainsi, il fallait être des hommes, et ils n'en étaient pas. Mais, pour parler ainsi, il fallait avoir pour soi la faveur de la nation, et ils ne l'avaient pas. Mais, pour avoir la faveur de la nation, il aurait fallu s'être montré dans tous les temps les protecteurs de la nation, et ils ne l'avaient jamais fait. Mais, pour oser se montrer fermement les protecteurs de la nation, il fallait que, nommés par la nation, elle eût seule le droit de les révoquer, et il n'y avait rien qui ressemblât à cela; s'ils étaient tels qu'ils se prétendaient, il en fallait prendre acte de bonne heure, et sentir que leur existence dépendait de ces actes réitérés et suivis sans intermission.

Que Sa Majesté Impériale a été sage, quand elle a abandonné à chaque province de ses États le choix de son représentant! Mais aura-t-elle la force de laisser à chacune de ces provinces la liberté de la confirmation ou de la révocation de son représentant? Ne se mêlera-t-elle plus de la conformation du corps et son génie grand et fécond lui a-t-il inspiré le moyen d'empêcher aucun de ses successeurs de s'en mêler? Je ne crois pas qu'il y ait un problème de politique plus difficile à résoudre, mais je suis bien éloigné de le croire au-dessus de ses forces. Elle a fait tant de choses surprenantes qu'on ignore ce qu'elle ne peut pas faire.

Si elle s'est proposé d'éterniser ses lois et d'élever contre le despotisme à venir une autorité insurmontable, il est certain qu'elle ne peut rien faire de mieux.

Il est bien grand, bien courageux, bien humain dans une souveraine de former elle-même une digue à la souveraineté. Car c'est très certainement ce qu'elle aura fait si, après avoir confié à ses sujets la rédaction du code, elle rend la commission permanente, si elle laisse aux provinces le droit de perpétuer ou de casser ses représentants, et si elle ôte à ses successeurs le pouvoir d'en disposer ou de l'anéantir.

Il ne restera plus qu'une précaution à prendre, c'est que cette fonction de magistrat, de représentant ou de commissaire, devenant très importante, ne devienne un objet d'ambition, et que celui qui aspirera à cette dignité ne corrompe ses vassaux, n'achète leurs voix et n'arrive à la commission comme on arrive en Angleterre à la députation.

Il n'y a en Angleterre que la voie de la corruption ; peut-être ici faut-il y ajouter la voie de la terreur.

Que celui donc qui aura brigué, de quelque manière que ce soit, les suffrages, soit à jamais exclu du tribunal. Les petites brigues secrètes peuvent s'ignorer ; les grandes brigues et celles qui influent sur toute une province le sont difficilement. Voilà les seules qui puissent et même qui doivent être proscrites.

12. La promulgation de ces ordonnances des rois ne se fit point sans formalité, ce ne fut point une étiquette particulière à la troisième race. Dès le commencement de la monarchie, les *perceptions*, c'est-à-dire les ordres ou lettres que le roi adressait aux juges, n'avaient d'exécution qu'après une vérification scrupuleuse.

13. Si le commencement de la troisième race n'offre rien de semblable, c'est qu'alors il n'y avait plus de lois et que le pouvoir légal du souverain, concentré dans ses seuls domaines, ne s'étendit pas sur ceux de ses vassaux.

Sa Majesté Impériale (à moins que notre vieille histoire ne lui soit très familière, ce qui ne me surprendrait pas) s'étonnera un peu de lire alternativement : « il y avait des lois ; il n'y avait plus de lois. »

Cela arrivera toujours (indépendamment des circonstances particulières à la France), lorsque l'ordre social et public s'établira par hasard et sans aucun plan ; lorsqu'il ne sera pas le résultat du concours général des volontés ; lorsqu'il ne sera que l'effet de la bonne volonté du souverain que son cœur, quelquefois bon, et sa tête, fort souvent très étroite, aura dirigé. Votre Majesté a la tête forte, l'âme grande, les vues étendues. Elle sait vouloir et vouloir fortement ; elle a un plan formé, elle a appelé dans son conseil toute la nation, elle est aidée de toutes les lumières des nations circonvoisines. C'est pour elle, et pour elle seule, je crois, que Montesquieu a écrit. C'est elle qu'attendaient les philosophes qui ne méditent que pour le temps où il naîtra un grand prince. Son ouvrage durera, s'il l'achève, et il l'achèvera, si le malheur d'une longue suite de victoires n'absorbe pas une partie de la durée de son règne. Je l'ai déjà dit, je ne regrette pas les hommes, les hommes se refont ; je ne regrette pas l'or de ses trésors, les trésors se remplissent ; mais qui rendra à ces peuples les années qui s'écoulent ? Voilà la vraie perte, la perte irréparable, la perte qui fait gémir toutes les personnes honnêtes de l'Europe qui soupirent après le résultat de ses premières opérations ; quel qu'en soit le succès, elles l'immortaliseront.

Il en serait de la Russie ainsi que de toutes les autres nations que l'enchaînement des événements a conduites à une sorte de police, telle quelle ; elle épargnera bien des siècles à son pays.

14. Après quelque interruption, l'ordre, l'usage, les formalités anciennes reparurent sous les successeurs d'Hugues Capet, tandis que tout était encore soumis à la police féodale, et décidé par les guerres ou par le duel.

Montesquieu dit que c'est un grand et sublime spectacle que celui du

gouvernement féodal[1]. Je n'entends pas cela. Le plan s'en exposerait en dix pages et les maux ne s'en exposeraient pas en mille; mais je m'incline toutes les fois que je prononce ce nom et je ne me permets pas de discuter.

15. Louis le Gros et son successeur affranchirent les serfs, et créèrent ainsi une nouvelle classe de sujets par l'érection des communes.

16. Philippe-Auguste étend son domaine et institue des baillis.

17. Louis VIII et saint Louis, devenus plus puissants encore, augmentent le nombre de leurs officiers, sous le même nom de baillis, et sous celui de sénéchaux.

Quel homme c'aurait été que ce saint Louis! Je lui passerais, je crois, son esprit intolérant s'il eût fait par politique ce qu'il fit par sottise pieuse. Les grands vassaux le suivent en terre sainte, les uns y sont tués; les autres ruinés; lui-même y périt et son successeur devient tout-puissant.

Si les seigneurs d'une contrée gênaient un souverain, j'imaginerais bien, je crois, un moyen de se délivrer, avec le temps, de cette espèce de gêne, sans commettre d'injustice, sans attendre le hasard sanglant de saint Louis et sans recourir à la ressource hypocrite de l'abominable assassin Louis XI.

Mais heureusement Sa Majesté Impériale peut tout, et, plus heureusement encore, elle ne veut que le bien. Aussi qu'elle est grande! Combien son nom est révéré chez toutes les nations! et qu'elle doit être heureuse!

Les établissements changeront, avant qu'il se soit écoulé un demi-siècle, toute la face de son empire. Un moyen simple qui achèverait de lever tout obstacle, ce serait l'acquisition, même au-delà de la valeur, de toutes les possessions considérables, dont le dérangement des propriétaires, ou quelqu'autre cause que ce soit, occasionne la vente.

Mais Sa Majesté Impériale dira que ce moyen suscite de l'ombrage.

L'ombrage cessera si elle acquiert, pour gratifier d'honnêtes et bons citoyens, des serviteurs sûrs et zélés à qui ces acquisitions seraient concédées à vie, sauf même à en prolonger la jouissance à leurs héritiers.

Ce moyen a même un double effet, outre celui d'enrichir et de fortifier le souverain, et de voir les grands obstacles à ses volontés; celui encore d'attacher fortement plusieurs grandes familles au souverain qui règne, d'assurer la succession, et avec la succession la paix et la tranquillité intérieures.

Ainsi j'acquerrais de ceux qui vendent par indigence ou dérangement; j'enrichirais ceux qui manquent et j'emprunterais de ceux qui sont riches. Rien de si respectable qu'un débiteur qui paie bien, car il faut bien payer.

1. *Esprit des lois*, livre XXX, ch. I. Montesquieu a consacré à l'examen du gouvernement féodal et à la réfutation de l'abbé Dubos (*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*) les deux derniers livres de son grand ouvrage.

Point de souverain plus en sûreté sur son trône que celui qui doit à tous ses sujets, s'il paie bien sa dette.

Ces emprunts sont autant de chaines qui partent du pied du trône et qui s'étendent jusqu'aux dernières limites de l'Empire.

18. Tous ces officiers de baillis et sénéchaux rendaient compte de leur administration au roi lui-même, assisté de ceux qu'il jugeait à propos d'appeler à son conseil.

Sa Majesté Impériale croira sans doute que cela commence à prendre forme, cependant il n'en est rien.

19. Cette juridiction purement fiscale dans son origine et propre aux domaines particuliers du roi donna lieu dans la suite à l'intervention des *cas royaux* et aux appels des sentences de tribunaux postérieurement érigés, étendit sa compétence de toutes parts et renversa l'ordre judiciaire du gouvernement de Charlemagne dont il ne reste de vestiges que dans les pairs de France.

On a créé un tribunal, on en érige un second, sans abolir le premier, et l'on ne s'aperçoit pas qu'on suscite en même temps mille conflits de juridiction.

Plus on multiplie les districts, plus on embrouille l'ordre judiciaire, parce que, les limites des juridictions n'étant jamais assez tranchées, il s'élève entre les tribunaux les mêmes contestations qu'entre les rois, les prêtres et les magistrats, les particuliers sur leurs domaines.

Des tribunaux nombreux, moins de tribunaux différents, s'il est possible.

Et puis je m'arrête pour considérer un moment par combien de vicissitudes nous avons été conduits au point où nous en sommes ou plutôt où nous en étions, et par combien de vicissitudes nous aurions eu encore à passer pour arriver à quelque chose de bien, en continuant de nous abandonner aveuglément à ce mouvement obscur et sourd qui nous tiraille, qui nous tourmente et nous fait tourner et retourner, jusqu'à ce que nous ayons trouvé une position moins incommode, mouvement qui agite un empire mal policé, comme il agite un malade! Mais nous avons perdu jusqu'à cette inquiétude automate. Nous ne nous sentons plus.

Il y avait dans le commencement un roi, des seigneurs et des serfs. Il n'y a aujourd'hui qu'un maître et des serfs sous toutes sortes de noms.

20. Dans une régénération du gouvernement français, les rois s'aperçurent que plus leur autorité prenait d'accroissement, plus ils avaient besoin d'aides dans son exercice.

21. Les baillis rendaient compte au roi, ou plutôt à son conseil. Mais aucune lettre, aucun ordre ne leur était adressé sans l'avis de ce conseil. Telle est l'origine de la *vérification* des cours sous la troisième race.

C'est un mot bien singulier que celui de *vérification*. Je l'expliquerai ailleurs.

22. La formalité de l'enregistrement est postérieure à la vérification.

Qui croirait que cette formalité de l'enregistrement, cette loi si grande, si belle, si sacrée; cette loi qui, déposée entre des mains vraiment

patriotiques, aurait suffi pour arrêter toutes les opérations d'un ministère pervers et qui les a quelquefois arrêtées, n'a qu'une origine frivole, n'a presque produit aucun bien et a servi ou de raison ou de prétexte à la destruction récente de toute notre magistrature et conséquemment un renversement de notre gouvernement! Une formalité produite par le hasard! Une formalité insignifiante dans son origine! Une formalité qui devient par laps de temps la base d'un empire! Que l'histoire écrite et lue sous ce coup d'œil serait une belle chose! Mais l'incertitude ou l'ignorance des faits s'y oppose.

L'enregistrement n'eut d'autre utilité dans son principe que la conservation de la loi dans un registre authentique, en cas de la perte de l'original.

Dans la suite, il devint une condition sans laquelle aucune volonté du roi ne pouvait avoir d'exécution. Le roi, par exemple, eût inutilement levé un impôt sur ses sujets; celui qui eût osé l'exiger et le percevoir, avant l'enregistrement, aurait été traité comme concussionnaire, décrété, appréhendé au corps et peut-être puni capitalement.

Il fallait ou l'enregistrement ou des baïonnettes, point de milieu.

Voici donc ce que l'enregistrement suppose : un souverain qui veut.

Un souverain qui notifie sa volonté à un corps de citoyens chargé d'examiner si cette volonté n'a rien de contraire aux constitutions fondamentales du royaume, au bien de son état et de sa personne, et au légitime intérêt de ses sujets.

Un corps de citoyens qui approuve et désapprouve la volonté du souverain.

Un corps de citoyens qui, en cas d'improbation, peut ou ne peut pas arrêter la mauvaise volonté du souverain.

Si ce corps est bien composé, si les membres en sont de bons, honnêtes et braves citoyens, des patriotes zélés, des hommes justes et éclairés, la belle chose que ce corps! Une nation doit se faire égorger tout entière plutôt que d'en souffrir l'abolition.

Mais ce corps n'est-il subsistant, ne doit-il son privilège, sa durée qu'à la volonté du souverain; peut-il cesser d'être au moment où le souverain lui dit : « Vous étiez, parce que je voulais que vous fussiez; vous n'êtes plus, parce que je ne veux plus que vous soyez? »

Ce corps ne peut-il rien par lui-même?

Ce corps, lorsqu'il fait le mieux son devoir, en est-il réduit à de vaines remontrances?

Ce corps est-il obligé, sur des lettres de jussion, de donner la sanction légale et publique à la volonté unique du maître?

Lorsque ce corps a le courage de désobéir à des lettres de jussion, sa désobéissance n'amène-t-elle qu'un lit de justice où le roi saisit la main du magistrat et lui dit : « Écris ce que je veux que tu écrives, et dis à « mes sujets que tel est mon bon plaisir, et que tu m'approuves? »

Ce corps n'a-t-il plus de ressource alors que d'obéir, continuer ou quitter ses fonctions de remontrants et de magistrats?

Ce corps n'est rien ou peu de chose pour la nation. Ce n'est qu'un beau fantôme qui la séduit; c'est la voix de la sagesse qui crie inutilement.

Si on lui a vendu et vendu bien chèrement le droit de remontrer, car ce corps n'est qu'une assemblée de remontrants, s'il quitte ou si on le casse, il est juste de le rembourser et de le rembourser sur-le-champ et dans l'espèce qu'on en a reçu, et, si l'on manque d'argent, il ne faut pas le casser, car, quand cela serait vrai, il ne faut pas dire à une nation qui n'est pas tout à fait imbécile : « Vous n'avez rien, avez-vous bien entendu ? Mais rien du tout, car tout m'appartient. »

Un corps pareil ne peut obtenir quelque solidité, quelque vigueur que de la considération publique, de l'incorruptibilité de ses membres et d'une confédération solide entre les classes qui le composent, que de l'immensité de ses fonctions, quand il joint au titre de remontrant celui de magistrat; que de l'intérêt que toute une nation prend à sa conservation, et que de la difficulté de le suppléer, si toutes les classes, en abdiquant la qualité vaine de remontrant, abdiquent en même temps à la fois la qualité importante de juge, car il est évident que son abdication générale et subite jette en un instant la nation dans l'anarchie, état dont la durée est incompatible avec la sécurité du souverain.

Examinons notre corps remontrant sous ces différentes faces.

Jouissait-il de la considération publique? Non. Il n'en jouissait pas, parce qu'il ne la méritait pas, et il ne la méritait pas, parce que toutes les résistances aux volontés du souverain n'étaient que de la mômerie; que l'intérêt de la nation était toujours sacrifié et qu'il ne se battait bravement que pour le sien.

Ces classes étaient-elles bien unies? Aucunement. Celle de la capitale, pleine d'une sotte morgue, dédaignait les autres, et de temps immémorial elle s'était presque privée elle-même de sa principale force, en éloignant de ses séances journalières les ducs et pairs, ses membres nés, dont le premier président prenait les avis le bonnet sur la tête, tandis qu'il se découvrait en prenant les avis de ses confrères, distinction injurieuse dont ces sots et orgueilleux remontrants n'avaient jamais voulu se départir, préférant une marque ridicule de prééminence à leur force et à leur sécurité.

Qu'on juge de l'embarras qu'auraient donné les pairs, formant corps et cause commune avec eux, par l'embarras qu'ils donnent encore aujourd'hui, embarras tel que le ministère ne s'en serait jamais tiré si l'intérêt, la faiblesse et l'ennui ne les avaient subjugués. Ils se sont tous vendus plus ou moins cher, et quelques-uns ont déjà plié le genou et fait la révérence aux misérables qui ont remplacé nos anciens magistrats. Il est donc essentiel à la durée d'un corps de remontrants de pourvoir qu'à l'avenir une classe ne s'arroge aucune prérogative sur une autre classe, s'il est partagé en classes; et que, dans une classe ou dans le corps entier, il n'y ait aucun individu qui puisse en mépriser un autre. Autre précaution à prendre, c'est qu'un député, un remontrant, un magistrat n'ait dans

[illegible]

[illegible]

La nation [illegible] Adrien. Il était resté gothique [illegible] des formes [illegible] prêtre et ennemi du [illegible] et [illegible] de voisin, et [illegible] que la propriété qui [illegible] perdait un quart, un cinquième, un sixième [illegible] même on n'en voulait point embarrassant tout, [illegible] tout, [illegible] petit, tirant à lui les affaires de politique, de guerre, de finance, ne s'entendant à rien hors de sa sphère, et toujours pressé d'en sortir, voyant le désordre partout, excepté dans ses lois, dont il n'essaya jamais de débrouiller le chaos, vindicatif, ombrageux, inerte, etc.....

Toutes les classes de corps se sont-elles soulevées à la fois? Non. Elles se sont laissé exterminer les unes après les autres, comme des troupeaux de moutons. Je ne doute pas même que les classes provinciales n'aient été assez aveugles pour ne pas voir le sort qui les attendait dans celui de la première classe et assez sottes pour s'en réjouir secrètement.

Mais la destruction de ce corps est donc un bonheur? Non. C'est un très grand malheur, parce qu'elle a entraîné la ruine de vingt mille familles, parce qu'elle a annoncé à toute la nation qu'il n'y avait plus aucune propriété sacrée; parce qu'on a substitué à des gens illustres par leur place, leur naissance, leurs alliances, leur fortune, leur importance, leur grand usage des affaires, sinon leurs lumières, leur ancienneté, leur vieux gothique qui conservait encore je ne sais quoi d'auguste, un ramas de malheureux, de malfaiteurs, de sycophantes, de gueux, d'ignorants, une misérable canaille qui tient l'urne fatale où nos vies, notre liberté, nos fortunes et notre honneur sont renfermés; parce que cette canaille, vile par elle-même, n'ayant pour toute fortune que son modique salaire fixé par la cour, doit s'avilir par toutes sortes de bassesses pour conserver cette place dont on peut la chasser comme on chasse des valets, et travailler à sa fortune par toutes sortes d'iniquités, parce que les pères ne savent plus que faire de leurs enfants à qui cette porte honorable est fermée; parce que cette corporation d'hommes indignes et obscurs empirera plutôt que de s'amender, ne pouvant être recrutée, du moins de très longtemps, de meilleurs sujets; car quel est

le père qui pousse son enfant vers un état où il n'y a ni honneur, ni profit, ni sûreté? on en a déjà chassé plusieurs, sans aucune sorte de formalité. Au reste, s'il s'amende jamais, ce ne sera pas de quatre siècles; en attendant, il perdra la France; ou, si l'État et les cours souveraines subsistent encore, ces cours souveraines seront derechef exterminées par le monarque, ou le monarque jeté dans les fers par elles. Si elles étaient capables de quelque vue profonde, avant le milieu du siècle prochain, elles ramèneraient l'ancien temps des états généraux. Mais ce qu'on ne prévoit pas, c'est qu'elles s'enrichiront avec le temps et qu'alors leur intérêt se confondant en partie avec l'intérêt général, il est impossible qu'elles ne deviennent pas redoutables. Le maréchal de Broglie[1] me répond à cela : « Qu'est-ce que cela me fait? Je n'y serai pas. » Et vos enfants, monsieur le maréchal, y seront-ils? mais j'entends, vous vous souciez fort peu de vos enfants.

Votre Majesté Impériale dit : « Que les enfants de vos pères n'entrent-ils dans le militaire? » Le militaire est un état chez nous, où il n'y a que des coups à gagner et une fortune à perdre. Le militaire achève sa vie sur des pensions de la cour qui les paie mal. La cour vient de réduire en rentes viagères les pensions militaires arriérées; c'est-à-dire de condamner les petits-enfants de ces militaires à demander l'aumône. Rien de plus commun dans nos rues qu'une croix[2] qui n'a pas d'habit; parce qu'il faut payer en rubans, quand on manque d'argent; et que le ruban s'avilit, en se multipliant.

La nation s'est donc réjouie de l'extinction de ce corps? Avant que de connaître les mains infâmes dans lesquelles elle allait tomber, elle s'en est désolée, et avec raison : il y avait entre la tête du despote et nos yeux une grande toile d'araignée sur laquelle la multitude adorait une grande image de la liberté. Les clairvoyants avaient regardé depuis longtemps à travers les petits trous de la toile, et savaient bien ce qu'il y avait derrière, on a déchiré la toile, et la tyrannie s'est montrée à face découverte. Quand un peuple n'est pas libre, c'est encore une chose précieuse que l'opinion qu'il a de sa liberté; il avait cette opinion, il fallait la lui laisser; à présent, il est esclave, et il le sent et il le voit; aussi n'en attendez plus rien de grand ni à la guerre, ni dans les sciences, ni dans les lettres, ni dans les arts. La philosophie est persécutée. Les lettres ne se soutiennent que par la considération publique d'un peuple qui s'ennuie et qui ne peut refuser sa faveur à des hommes qui l'amusent; il n'y a que du danger à écrire et penser hardiment. On ne peut recueillir de son ouvrage aucun lucre, aucun honneur, parce qu'on ne peut l'avouer. Le sentiment patriotique vit encore dans les pères; il vit même au fond des cœurs de tous les fauteurs actuels de la

1. Victor-François, duc de Broglie, né le 19 octobre 1718, mort à Munster en 1804.

2. Un chevalier de Saint-Louis. Diderot a plusieurs fois employé cette abréviation, mais je n'en connais pas d'autres exemples chez ses contemporains.

tyrannie; et c'est par cette raison qu'on n'ose pas tout contre les pères qu'on ne croit pas disposés à tout supporter. Mais les successeurs de ces ministres de la tyrannie seront des tigres qui se croiront nés de tout temps pour déchirer, et nos enfants, des moutons imbéciles qui se croiront nés de tout temps pour être déchirés.

O nation si belle, il n'y a qu'un moment! O malheureuse nation, je ne puis m'empêcher de pleurer sur toi!

Il est une haute montagne, escarpée d'un côté et terminée de l'autre par un précipice profond, entre le côté escarpé et le précipice il y a une plaine plus ou moins étendue. La nation qui nait grimpe le côté escarpé. La nation formée se promène sur la plaine. La nation qui déchoit suit la pente du précipice, et la suit avec une grande célérité; nous y sommes.

Je présente à Votre Majesté un spectacle grand, mais affligeant; que son âme tendre et humaine en soit touchee, mais non découragée. Cependant il a fallu des siècles pour amener notre instant fatal; et cet instant pouvait être retardé par des lois et des institutions sages, si nous en avions eu. Songez, madame, que je vous présente l'éboulement d'un grand amas de grains de sable que des circonstances fortuites avaient entassés, au lieu qu'il dépend de Votre Majesté de placer la base de votre pyramide sur le roc, et d'en lier les différentes parties par des crampons de fer. Le roc s'affaisse, il est vrai, les crampons de fer se relâchent, les pierres se disjoignent, et l'édifice s'écroule à la longue; mais il a duré cent siècles; cent siècles d'un bonheur continu et procuré par les travaux et le génie étonnant de Votre Majesté, à trente millions d'hommes, ne suffiront-ils pas à son âme vaste et grande?

23. Je continue. Sous le règne de saint Louis, le conseil du roi est partagé en plusieurs départements.

D'abord ce prince, qui voyageait souvent, crut qu'il était utile de détacher d'auprès de sa personne une partie des officiers de son conseil; pour entendre les comptes des baillis, et pour être des dépositaires fixes et permanents des titres de la couronne, des chartes et des lois.

24. Elle est incroyable, l'importance que des frivolités prennent à la longue : voilà l'origine de ce sublime et magnifique nom de *conservateurs et défenseurs des lois fondamentales de la nation.*

Cette juridiction fut fixée au Temple à Paris.

25. La Chambre des Comptes est le premier corps de magistrature connu dans notre histoire.

Et à quoi cette Chambre des Comptes doit-elle son origine? Aux fréquents voyages du roi.

Lorsque les institutions les plus graves sont les suites d'un hasard capricieux qui les amène, comment n'arrivera-t-il pas qu'elles se croisent et s'entre-détruisent? Ce ne sont plus les matériaux d'un édifice projeté où l'habile architecte fixe la place à chaque pierre. Ce sont autant de pierres qui sortent fortuitement de la carrière, qui s'arrangent d'elles-mêmes, sans concert, sans ordre et sans symétrie, et ne peuvent former à la longue qu'un bâtiment ridicule.

Et quelle sera la limite de ces institutions, si chaque moment aussi frivole doit y donner lieu? Sous un roi non-voyageur, la Chambre des Comptes rentra-t-elle dans le conseil dont elle était un démembrement? Point du tout; dans les empires le mal qui se fait par hasard dure quelquefois plus que s'il avait été projeté. Le mal projeté s'aperçoit et effraie. Le mal fortuit ne s'aperçoit pas.

Que Votre Majesté pousse son édifice aussi loin qu'elle pourra, et qu'elle ait pour sa nation la bonté de tracer elle-même de sa propre main, à son successeur, la manière dont il convient que cet edifice soit continué; sans quoi, je crains bien que, si le ciel la rendait à la terre au bout de deux ou trois siècles, elle n'y trouvât des parties bien bizarrement et bien capricieusement surajoutées. « Mais qui m'assurera que mon successeur se conformera à mes idées? » Son bon cœur, son bon esprit, son éducation, vos conseils et votre exemple, et puis Votre Majesté aura fait tout son possible pour que le bonheur de sa nation se poursuive selon la sagesse de ses vues. Le reste est abandonné au destin.

26. L'administration des baillis consistait alors presque tout entière en recette et en dépense.

Ils n'étaient point juges des nobles dans leur institution primitive, ils avaient seulement le soin de faire rendre les jugements par ceux qui devaient y procéder dans leurs bailliages.

Il y avait alors deux manières de juger, l'une par les pairs, l'autre par les *prud'hommes* ou *sages gens*.

Les appels des pairs se portaient dans les cours féodales qui étaient assemblées par semonces.

Les appels des prud'hommes ou sages gens étaient portés dans les cours des conseils du roi, ou dans celles des grands vassaux et des seigneurs particuliers.

Dans les cours féodales, c'était le combat qui servait de preuve et qui décidait.

Dans les conseils, c'était la preuve testimoniale introduite par le droit romain et adoptée par saint Louis.

27. Cette dernière jurisprudence ayant paru préférable aux princes et aux grands feudataires, la cour du conseil du roi et les cours du conseil des grands vassaux se trouvèrent chargées de la décision de presque toutes les affaires. Les barons et les pairs ne furent plus que très rarement semoncés, parce qu'on ne jugea plus par pairs. Ainsi la cour du conseil du roi, dont l'origine était domaniale et extraordinaire, devint cour de justice.

28. De même que Philippe-Auguste, en partant pour la terre sainte, avait recommandé à la reine sa mère de tenir tous les quatre mois une séance ou assise à Paris, pour entendre les comptes des baillis et les plaintes qu'on pourrait faire contre eux; de même aussi saint Louis, dans les différents voyages qu'il fit, laissa à Paris une partie des officiers de son conseil pour tenir cette assise.

Lors du temps d'assise, ces officiers jugeaient les causes commises, et celles des commensaux de Paris, usage qui a subsisté longtemps.

Les jours où se tenaient ces assises ne furent point d'abord déterminés. C'était ordinairement après les grandes fêtes. Ce temps s'appelait le temps du parlement, nom que l'on donnait alors à toute assemblée dans laquelle on conférait, ou parlementait.

29. Environ deux siècles après, cette commission composée, chaque année, des personnes que le roi jugeait à propos d'y placer, prit une consistance semblable à celle de la Chambre des Comptes, elle devint corps dans l'État; et le nom de parlement qui désignait un établissement momentané fut néanmoins conservé à cette séance ou assise devenue perpétuelle.

30. Voilà l'origine du Parlement, tribunal auquel Votre Majesté ne reconnaîtra certainement aucun des caractères propres à une barrière projetée pour la défense des peuples contre le pouvoir arbitraire d'un souverain imbécile ou méchant.

Son institution est aussi fortuite que les autres; ses prérogatives aussi incertaines; et son existence aussi précaire.

Les enquêtes et les requêtes ne faisaient point alors partie du Parlement. Si dans la suite, ou dans le même temps, on les comprit sous la même dénomination, c'est qu'ordinairement, c'était parmi eux que le roi choisissait ceux qui devaient tenir les assises.

31. Le conseil du roi ainsi partagé en différents départements, la vérification des lettres éprouva le même partage.

La Chambre des Comptes vérifia toutes les lettres particulières, en matière de gestion de domaines, de finance, de comptabilité et en général de tous les ordres adressés aux baillis.

Si ces baillis y trouvaient de l'obscurité, de l'embarras, ils en informaient les gens des comptes qui, après s'être adressés au roi, leur en donnaient l'explication ou déclaration.

32. Le roi s'est depuis réservé à lui seul le droit de donner ces déclarations; et voilà pourquoi ces lettres qui étaient autrefois expédiées par les gens des comptes s'expédient aujourd'hui à la grande chancellerie.

Le Parlement, les requêtes et les enquêtes furent chargés de la vérification des lettres de justice, chacun en ce qui les concernait.

Ces mots *vérifier, vérification* sont on ne saurait plus modestes; on croirait que c'est une pure et simple collation de la volonté écrite du souverain avec une copie qu'on en aurait faite; tandis que c'est exactement une confrontation de cette volonté avec la loi de l'État ou du sens commun.

Lorsque le roi voulut rendre des ordonnances pour la réformation du royaume, il les fit d'abord avec les barons et de leur consentement.

33. Les barons ayant cessé d'être indépendants, et ayant eu souvent leur entrée au conseil du roi, ils coopérèrent encore à la formation des grandes ordonnances.

Elles ont été faites ensuite sur les plaintes et doléances des états, par

le conseil du roi, et vérifiées par les parlements et chambres des comptes.

A l'égard des affaires de finances et de domaine, le Parlement a été à peu près associé à la Chambre des Comptes pour la vérification.

Il est même entré d'autant plus facilement en correspondance, comme elle, avec les baillis et sénéchaux pour leur faire parvenir les ordonnances et les règlements, que les officiers étaient déjà soumis à sa juridiction, par les appels des sentences qu'ils rendaient sur les contestations des particuliers.

34. Enfin la Cour des Aides qui, dans l'origine, n'était point sortie du conseil, fut néanmoins chargée de vérifier les lettres relatives aux matières de son département qui est tout financier.

La Chambre des comptes et le Parlement chargés des mêmes fonctions, quoique dans des matières différentes, furent assujettis aux mêmes devoirs.

Nulle lettre ne devait être passée qu'elle ne fût levée et accordée en présence de tous *sur le Burel*.

Lorsque des lettres scellées contre les ordonnances venaient à la connaissance des gens des comptes, ils devaient les retenir avant de les passer ou de les rendre.

Il leur était même enjoint, par tout l'amour et la féauté qu'ils avaient au roi, de ne les passer, vérifier ou registrer, ni obéir, ni souffrir y être obéi.

Les obligations des officiers du Parlement ont été les mêmes; il leur est en effet ordonné de ne passer les lettres qui seraient contraires aux lois, de les casser au contraire comme injustes et subreptices; et il leur est défendu d'obéir à tous commandements de bouche ou par écrit qui leur seraient faits à cet égard.

L'ordonnance de Louis X, 15 mai 1315, et une multitude d'autres imposent la même obligation à leur fidélité.

35. Voilà les révolutions diverses qu'avait subies notre police; et il y a plus de quatre cents ans qu'elle n'avait souffert de changements remarquables, lorsqu'elle fut tout à coup bouleversée avec plus de célérité et moins de résistance que le chaume d'une vieille cabane n'en oppose à la fureur des vents.

Mais, avant que d'aller plus loin, il est une observation importante à faire; c'est qu'on voit successivement plusieurs rois sages prendre des précautions infinies et employer les injonctions les plus fortes pour engager les remontrants ou magistrats à bien faire leur devoir, à vérifier scrupuleusement leurs édits ou volontés, à leur désobéir formellement et à s'exposer à toute leur indignation plutôt que de souscrire à un ordre nuisible. Cependant qu'en est-il arrivé? rien de ce qui devait en arriver; lorsqu'un roi commande de pareilles choses, il n'est jamais obéi, à moins que ses actions ne montrent bien évidemment qu'il veut l'être, et quand ses actions l'ont-elles suffisamment prouvé? je l'ignore; et puis son successeur dit : « Mon aïeul le voulait ainsi; moi, je ne le veux pas. » Tels étaient pourtant ou le privilège, ou la prétention, non

contestée, de ces remontrants que le roi n'en pouvait dépouiller aucun de son état, sans lui faire son procès; ils ne se croyaient amovibles que par la mort naturelle ou violente.

Pourquoi cela n'a-t-il produit aucun bien? c'est que le tribunal entier était de la création du monarque seul; c'est que l'aliénation prétendue de la portion d'autorité publique qui lui avait été faite était mal cimentée; c'est que l'homme du palais ne fut jamais l'homme du peuple et qu'il resta toujours l'homme du roi; il est inutile de m'étendre davantage sur ce point que j'ai suffisamment examiné à l'occasion de l'enregistrement.

36. Nous étions sous un gouvernement ou du moins nous nous croyions sous un gouvernement vraiment monarchique. Un roi qui peut tout sur son peuple; entre ce roi tout-puissant et son peuple, un corps intermédiaire autorisé à suspendre l'exécution de la volonté du roi; un roi qui veut inutilement et qui n'est pas obéi, si sa volonté n'est vérifiée, c'est-à-dire déclarée conforme au bien général, par le corps intermédiaire; déclaration toujours subséquente à une formalité essentielle, l'enregistrement, la bête noire des ministres.

Tout à coup il s'élève un homme de rien[1], sans grande fortune, sans grande naissance, sans grand génie, mais suppléant ces qualités par de la bassesse, de la duplicité, l'esprit de la vengeance, l'ambition et l'audace.

Cet homme, qui avait trompé son père et le ministre; son père pour devenir premier président, son père et le ministre pour devenir chancelier, se proposait simplement de rendre au corps des remontrants ou magistrats, dont il avait été chef, quelques mortifications qu'il en avait reçues, du moins on le présume; mais semblable au nègre inconsidéré qui a engagé son bras entre les rouleaux du moulin et qui sent ou qu'il faut briser la machine ou en être broyé comme la canne, ne balance pas, et fait bien pour son salut, il brise la machine, moins par sa force, que par la faiblesse et la sottise de ses adversaires.

Il représente au monarque que ces remontrants le tiennent en lisière.

Il lui fait concevoir qu'il est indigne de lui d'envoyer ses volontés sacrées à contrôler à de petits particuliers.

Il lui rappelle la multitude de circonstances où cet enregistrement ridicule a gêné et quelquefois empêché l'exécution de ses ordres suprêmes et les opérations de son ministère.

Il lui propose d'être maître et roi.

Il lui dit qu'il est temps d'être maître et roi.

Il lui persuade que tout lui appartient par le droit du premier roi qui s'empara de la contrée, et que ces militaires, ces prêtres, ces magistrats, tout ce peuple n'ont rien en propre, puisqu'ils ne tiennent ce qu'ils ont que d'une concession d'un premier aïeul ou prédécesseur contre laquelle il est toujours temps de revenir, en qualité de souverain absolu, et en

1. René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou.

qualité de mineur, deux titres incomparables ; mais qu'importe ! un roi à qui l'on prêche le despotisme n'a pas communément une logique bien scrupuleuse.

Il fait la peinture la plus hideuse du corps des remontrants ; et il a beau jeu sur ce point. Les traits vrais donnent la couleur de la vérité aux traits calomnieux.

Il l'entête fortement du funeste principe de la puissance illimitée et absolue ; c'est-à-dire de l'absolue pauvreté de ses sujets, et par conséquent de la sienne.

Il ne s'agit plus que de trouver un moyen de l'affranchir de tout lien.

Il y avait eu une affaire entre un commandant pour le roi dans une de nos provinces et un célèbre magistrat.

Le commandant, descendant de Richelieu[1], était un homme despote qui peut-être avait un peu abusé de l'autorité qui lui avait été confiée : affaire de caractère.

Le magistrat[2] était un homme raide, inflexible, sévère, peut-être un peu trop jaloux des privilèges de son ordre et de sa province. Autre affaire de caractère.

Le démêlé de ces deux hommes avait été terminé, non juridiquement, mais par une évocation au conseil du roi.

L'homme pervers insinue au commandant que revenir des suites d'une accusation infamante par une évocation, c'est être vraiment déshonoré ; et il avait raison.

Il détermine le commandant à se faire juger en règle.

Les pièces du procès sont apportées de la province. L'affaire s'instruit. A l'instigation de l'homme pervers, on comble le déshonneur du commandant par des lettres d'abolition.

Ces lettres sont toujours contraires au courant de l'ordre judiciaire, et aux vrais privilèges de la justice et des tribunaux. Abolir le délit, c'est abolir la loi.

Ces lettres d'abolition, il les fallait enregistrées. L'homme pervers ne doute nullement que le tribunal ne se refuse à l'enregistrement ; voilà le moment qu'il attendait.

En réponse à la réclamation du tribunal, il lui envoie un édit. Mais, comme son projet était que le tribunal persistât dans son opposition, il place à la tête de cet édit un préambule insultant qui ne pouvait être souscrit que par des infâmes. Aussi n'y souscrivirent-ils point. C'est ce qu'il désirait ; et c'est de là qu'il part pour les traduire comme des rebelles, les anéantir, les dépouiller de leur état, et les disperser aux extrémités du royaume, dans ces lieux affreux où plusieurs sont morts, après avoir beaucoup souffert[3] ; cruauté dangereuse et superflue.

1. Armand de Vignerot, duc d'Aiguillon.

2. La Chalotais.

3. Voir dans le travail de M. J. Flammermont (p. 220 et suivantes) le détail des persécutions subies par divers conseillers et l'inqualifiable dureté du chancelier à leur égard.

Ces gens n'ont rien deviné de toute cette manœuvre ténébreuse.

La faute qu'ils avaient coutume de commettre, faute qui les avait toujours rendus odieux, ils la commirent ; ce fut de quitter leurs fonctions de juges, et de punir ainsi leurs concitoyens d'un mécontentement auquel ils n'avaient aucune part ; et de mettre le feu à une des ailes du bâtiment, parce qu'il avait plu à un maître insensé de mettre le feu à l'autre aile.

Le passé ne leur apprit point que l'avenir réparait tout ; et que le point important était d'attendre cet avenir.

Ils ne virent que le moment. Ils oublièrent qu'il pouvait survenir des changements favorables dans le ministère, un roi plus disposé à les favoriser, des régences, des minorités. Ils se montrèrent inflexibles et ils furent brisés.

37. Pour en imposer aux peuples, auxquels on n'en impose point, on dit qu'on allait rendre la justice gratuite ; et elle devint beaucoup plus dispendieuse qu'elle ne l'était auparavant.

On dit que, pour épargner aux plaideurs de longs voyages, de longues absences et des frais immenses, on allait remplacer les tribunaux anéantis par un grand nombre de cours souveraines où les affaires seraient terminées en dernier ressort, et dont les membres seraient stipendiés par l'État ; ce qui fut fait, mais en acceptant tous les misérables qui eurent le front de se présenter, et en les stipendiant pauvrement. Ces places respectables de la magistrature, je les ai vues colportées de maison en maison, sans qu'il se trouvât un homme honnête qui en voulût.

38. Si l'homme pervers avait eu de la tête, c'était là le moment du rappel des jésuites, et de leurs nombreux affiliés. Cette funeste idée lui devait sourire d'autant plus qu'il n'ignorait pas qu'il y avait, dans le corps même des remontrants qu'il détruisait, des places qui appartenaient en propre aux jésuites et qui étaient occupées par des prête-noms.

Dans ce temps, il me vint en tête de lui adresser une petite lettre, sous le nom d'un avocat bien connu et bien diffamé[1] et le titre de *Projet pour renverser sûrement une monarchie*. Je n'en fis rien par deux raisons : la première, c'est que l'homme pervers était homme à se servir de mes moyens ; la seconde, c'est qu'il est fou à un honnête citoyen de s'exposer sans aucun fruit.

39. Afin de bien cimenter la puissance absolue et notre esclavage, on mit à la tête des tribunaux tous ceux des intendants de province qui se prêtèrent à cette basse complaisance pour la cour.

Dans la province, l'intendant était toujours l'homme du roi, et souvent ses opérations étaient croisées par le magistrat. Ce contrepoids est ôté ; et dans un moment, nous avons sauté de l'état monarchique à l'état despotique le plus parfait. Aussi, a-t-on publié en France un

1. Linguet. Ce passage est la seule trace de cette velléité polémique.

petit écrit, où l'on se propose de faire voir que la conduite de Votre Majesté est exactement le revers de la nôtre[1]; et qu'au moment où elle s'occupe à créer des citoyens, nous nous occupons à créer des esclaves. Puisse-t-elle réussir aussi promptement et aussi facilement dans ses vues honnêtes et humaines que l'homme pervers a réussi dans ses vues injustes, malhonnêtes et cruelles !

40. Il y avait trois ou quatre grandes charges dont les revêtus ou titulaires ne pouvaient être dépouillés :

— La charge de chancelier que l'homme pervers occupait;

— La charge de procureur général; celle de premier président du parlement de Paris; et celle, je crois, de colonel des Suisses et Grisons.

Pour qu'il ne restât pas pierre sur pierre de l'édifice, il fallait encore rompre cette misérable petite digue.

Que fait-il? il dit au monarque : « Sire, il ne faut pas dépouiller de « ces charges ceux qui les possèdent; cela serait révoltant; mais, si « vous n'êtes pas le maître en ce point, vous l'êtes d'anéantir les « charges. Dites aujourd'hui que vous n'avez plus besoin de chance- « lier, de procureur général, de premier président. Vous vous raviserez « demain, vous recréerez les charges anéanties, et vous les conférerez à « qui bon vous semblera. » C'est un homme charmant que ce chancelier; il trouve des expédients à tout. Celui-ci parut admirable et l'on s'en servit.

En conséquence, l'ordre public ou notre gouvernement a été si parfaitement détruit que je ne pense pas que la toute-puissance et l'infinie bonté du roi, qui n'y pense sûrement pas, pût la rétablir. La confiance est perdue à présent, un magistrat, un propriétaire de charge savent qu'ils ne sont rien.

RÉCAPITULATION.

Voici donc à quoi tient le sort d'un grand empire, lorsque son moment est venu :

Un magistrat de province rend compte de l'institut d'une société de moines.

Les moines sont chassés.

Le ressentiment des moines chassés suscite ou fomente la division entre le commandant de la province et le magistrat.

1. *Le Parlement justifié par l'impératrice de Russie ou Lettre à M*** dans laquelle on répond aux différents écrits que M. le Chancelier fait distribuer dans Paris.* S. l. n. d., in-12, 71 p. Réimpr., tome I, p. 84-129, du *Maupeouana ou Correspondance secrète*, etc. Selon Barbier, l'auteur de cette brochure serait un avocat nommé Blonde. Quérard ne la mentionne pas. La partie la plus importante, celle à laquelle Diderot fait allusion, avait paru dans le *Journal encyclopédique* de mars 1772.

La querelle devient une affaire juridique.

Le souverain assoupit l'affaire.

Un ministre pervers la réveille.

Et la fin de cette affaire réveillée est le passage d'un gouvernement monarchique à un gouvernement despotique, la ruine d'une nation.

Il y a peut-être quelque légère inexactitude dans la manière dont j'ai dit que l'homme pervers s'était servi du commandant de la province pour parvenir à l'anéantissement de la magistrature, parce que les faits ne me sont pas assez présents.

Je sais seulement que, dans l'édit d'abolition de la magistrature et des remontrants, l'homme pervers fut un maladroit. Au lieu de les montrer comme rebelles au roi, j'aurais fait tout le contraire. Je les aurais montrés comme traîtres à la nation. Et il y avait belle matière pour cela. Je voudrais bien savoir ce que la nation aurait objecté à mille traits plus frappants les uns que les autres, par lesquels l'homme pervers nous aurait démontré la bassesse de nos remontrants, leur corruption, leur inutilité, nos vrais intérêts sacrifiés en cent circonstances, et la nécessité de former une plus solide barrière.

Quant à la partie historique, je réponds de la vérité. Je l'ai extraite moi-même des actes particuliers et secrets de la magistrature. Peut-être ces actes seront-ils un jour publiés.

Et je l'ai écrite à la persuasion de M. de Narischkin. Il a pensé que ce tableau qui l'avait intéressé ne déplairait pas à sa souveraine, et que des événements, qui ne m'inspiraient que des réflexions ordinaires, pourraient devenir la source de quelque idée grande et profonde, en passant sous les yeux d'une femme de génie, car une femme de génie est celle qui a le jugement sain, la tête forte, une fermeté au-dessus de tous les obstacles, l'âme honnête, l'amour de ses devoirs et le tact de la vérité.

De quoi cette femme ne vient-elle pas à bout, quand à ces qualités elle réunit encore celles qui flattent les hommes, qui les séduisent? Elle n'a qu'à dire : « Jetez-vous dans le feu pour moi, » et l'on s'y jette. Qu'un homme qui n'apprécie rien la voie au milieu de ses petits-enfants dont elle prépare le bonheur par une excellente éducation, les appeler à elle, les prendre entre ses bras, les caresser, les encourager, il ne verra dans cette femme qu'une mère excellente. L'homme qui pense verra en elle la femme qui connaît le grand ressort, et je sais bien ce qu'il se dira, car je me le suis dit.

Ce tableau démontre au moins le prodigieux avantage d'une nation qui tend à la police d'après un plan réglé, et d'une nation qui n'y arrive jamais parfaitement, parce qu'elle suit de siècle en siècle l'impulsion fortuite des circonstances qui donnent lieu à des institutions folles, absurdes, contradictoires. Institutions qui prennent, avec le temps, des racines si étendues qu'il devient impossible de les couper. D'où il arrive qu'un peuple paraît policé lorsqu'il est resté barbare et sans ressource.

Il y a des lois, mais incohérentes. Malgré leur incohérence, qu'on ne sent pas d'abord, on s'y conforme. Le temps en fait sortir ensuite les inconvénients et l'absurdité. On s'en écarte un peu. On s'en écarte davantage. On les suit ou on ne les suit pas. Il émane d'un jour à l'autre sur la même matière, d'un même tribunal, des jugements contradictoires. On ne prononce plus selon la loi. On prononce selon les personnes ; c'est-à-dire qu'il n'y a plus de lois, quoiqu'on les cite plus que jamais.

A Sa Majesté Impériale.

Je prends la liberté d'adresser ces rêveries à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle sente toute la différence qu'il y a entre les idées d'un pauvre diable qui s'avise de politiquer sous sa gouttière et ce qui se passe dans la tête d'une souveraine. Voilà, madame, toute l'étendue de la force de ce qu'on appelle un philosophe. Souriez-en, et quand vous en aurez souri, j'aurai obtenu de Votre Majesté toute la justice que je m'en suis promis. Je puis protester à Votre Majesté que, sans me surfaire, nous n'en savons tous tant que nous sommes guère plus que cela. Rien n'est plus aisé que d'ordonner un empire, la tête sur son oreiller. Là tout va comme l'on veut. Quand on y est et qu'il s'agit de mettre la main à l'œuvre, je crois que c'est tout autre chose. Sa Majesté a eu la bonté de me dire qu'elle avoit souvent lu plusieurs volumes pour trouver une bonne ligne. Je n'ose attendre d'elle que la perte d'un quart d'heure de plus. Or c'est encore trop.

Je lui présente mon profond respect et mes très humbles excuses.

Je me console un peu de la frivolité de mes réflexions, par la vérité de l'historique qu'on m'a permis de relever d'après les pièces originales.

Oserois-je prier Sa Majesté Impériale de faire copier ce petit écrit s'il en vaut la peine et d'en brûler l'original ?

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE.

Après les publications si considérables des derniers temps, c'est chose rare, à coup sûr, de trouver de nouveaux documents sur la reine de France Marie-Antoinette. Je suis cependant en état d'offrir aux lecteurs de la *Revue historique* quelques pièces relatives à cette histoire que j'ai trouvées soit aux Archives de l'État à Vienne, soit aux Archives de Paris; elles ne paraîtront peut-être pas dénuées d'intérêt, et l'on me saura gré, je l'espère, de les publier ici.

Pour ce qui concerne l'orthographe des documents allemands, je ferai remarquer que je n'ai presque rien changé à la forme originale. Cependant, comme Mercy n'est pas conséquent dans l'emploi des majuscules pour les substantifs, je les ai rétablies partout où elles n'étaient pas. Quant à l'orthographe française, j'ai mis, partout où l'usage le désire, des accents et des apostrophes, et lorsque l'original porte, par exemple, « demandés, » j'ai adopté la forme moderne « demandez. »

Je ne veux pas oublier d'exprimer ici mes plus vifs remerciements pour l'accès libéral qui m'a été donné aux Archives de Paris comme à celles de Vienne.

I.

Aux Archives de l'État, à Vienne, ce sont les rapports de l'ambassadeur impérial à Paris, le comte Mercy-Argenteau, qui m'ont fourni encore un petit butin; ils nous rappellent en même temps que Marie-Antoinette était, depuis son mariage, devenue si complètement française qu'en 1787 ce n'était pas sans peine qu'elle pouvait lire une lettre en allemand[1]. La correspondance déjà publiée de Mercy avec l'impératrice Marie-Thérèse et son commerce épistolaire avec la reine-mère ont montré de la façon la plus manifeste quelle profonde influence ce personnage, le plus considérable peut-être des élèves du prince Kaunitz, exerça sur la vie de Marie-Antoinette. Aussi ne peut-il être sans intérêt d'insérer ici un portrait encore inédit de ce diplomate; il a été tracé par le chargé d'affaires de France à Vienne, Bérenger.

1. Mercy à Kaunitz. Paris, le 20 janvier 1787. Archives d'État à Vienne.

Quant au personnel de M. de Merci — écrit Bérenger — vous le connaissez ainsi que M. le duc de Choiseul de très-longue main, et je suis persuadé que vous penserez comme moi que, de tous les sujets de l'impératrice c'étoit celui qui pouvoit le mieux convenir à la mission agréable qui lui est destinée. Elle faisoit depuis longtemps l'objet unique de ses désirs et nous devons lui savoir gré de l'empressement extrême qu'il a témoigné pour l'obtenir. D'ailleurs on ne peut être dans de meilleurs principes sur l'union intime des deux cours, puisque M. de Merci n'en a pas d'autres que ceux du prince de Kaunitz qui l'a toujours regardé et traité comme son fils. C'est un honneste homme et un homme éclairé, qui joint à beaucoup de franchise et de cœur les intentions les plus pures pour le maintien du système et nous devons d'autant plus nous aplaudir du choix de l'impératrice que l'ambassade de France remplissant toutes les vues de M. de Merci, nous pouvons nous flatter de le conserver pendant bien longtemps et je suis persuadé, monsieur, que vous pensez comme moi à tous égards[1].

A cette époque, la pensée dominante de la politique autrichienne était, comme on sait, l'alliance avec la France. Kaunitz voyait dans Marie-Antoinette la pierre angulaire de cette alliance, et le comte Mercy avait reçu l'ordre d'y employer l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de la reine. Lorsque M. de Vergennes viendrait à mourir, Marie-Antoinette devrait user de son crédit auprès du roi pour faire nommer un ministre favorable à l'Autriche. Vergennes n'avait jamais été bien vu de Kaunitz; il avait à Vienne la réputation d'être hostile à l'Autriche et d'être partisan de la Prusse; plaintes que le ministre, en 1785, repoussait en ces termes : « On se plait à me croire et à me dire Prussien; je ne suis cependant que François, et, dans cette qualité, je ne connois et ne sers que l'intérêt et la gloire de mon maître[2]. » Il fallait donc, après la mort de Vergennes, avoir à Versailles un ministre animé de sentiments moins tièdes envers l'Autriche. En aucun cas Kaunitz ne voulait pour ministre dirigeant de Breteuil, dont il redoutait la politique anti-autrichienne; mais il avisait Mercy d'aller trouver la reine et la prier d'user de son influence pour faire arriver au ministère le comte de Saint-Priest, acquis d'avance à l'Autriche et

1. Bérenger à M. le duc de Praslin. Vienne, le 19 mars 1766. Archives du ministère des affaires étrangères à Paris. — J'ajouterai ici la réponse du duc de Praslin à Bérenger. Versailles, le 8 avril 1766. « Vous assurerez en même tems le nouvel ambassadeur que, comme M. le duc de Choiseul et moy le connaissons de longue main, nous luy rendons toute la justice qui est due à ses talens et à son zèle pour le maintien de l'union entre les deux cours, et que nous ne négligerons rien pour luy rendre son séjour agréable à celle-cy. » Archives du ministère des affaires étrangères à Paris.

2. Vergennes à Noailles à Vienne. Versailles, le 4 janvier 1785. Archives du ministère des affaires étrangères à Paris.

à l'alliance de celle-ci avec la France[1]. Dans le conseil du roi. il n'y avait pas un seul homme d'État qui fût pour l'Autriche et sur lequel on pût se reposer : or, le conseil avait alors une grande influence sur le roi ; il était donc de la plus grande importance d'y avoir un homme qui fût, selon les expressions mêmes de Kaunitz, une « créature directe » de la reine, et qui se sentit toujours obligé à lui en témoigner sa reconnaissance[2].

On sait que le successeur de Vergennes ne fut pas M. de Saint-Priest. mais le comte de Montmorin. Les événements intimes qui précédèrent cette nomination sont peu ou même point du tout expliqués par la lettre de Marie-Antoinette à Mercy qu'a publiée M. d'Arneth ; tandis que dans cette lettre la reine écrit : « j'ai nommé M. de Saint-Priest et même je l'ai disculpé sur l'ordre de Russie ; je n'ai pu insister contre le penchant du roi[3] », Mercy raconte les faits d'une façon un peu différente. Il estime que les ennemis du comte de Saint-Priest avaient réussi à le desservir si bien auprès de la reine qu'elle ne put vaincre entièrement la répugnance qu'elle sentait pour lui. Mercy ne cesse de le regretter, parce qu'il aurait été d'ailleurs possible d'obtenir la nomination du comte. « C'est bien fâcheux ! écrit-il le 7 avril 1787 à Kaunitz ; très fâcheux, car, si S. M. avait sérieusement voulu user de son influence si puissante sur l'esprit du roi en faveur du susdit comte, elle eût très vraisemblablement emporté l'affaire[4]. » Comme, en outre, les bruits qui couraient dans le public sur les dispositions du nouveau ministre, M. de Montmorin, n'étaient pas très favorables, Kaunitz regrettait aussi de son côté que Marie-Antoinette n'eût pas montré plus de zèle. A ses yeux, l'alliance n'existait plus guère que de nom, surtout s'il devait se confirmer que Montmorin partageait les idées de ses prédécesseurs. En ce cas, il n'y aurait qu'un moyen de salut : la reine devait prendre la ferme résolution de peser de toutes ses forces sur l'esprit du nouveau ministre pour l'amener dans le bon chemin. La reine, s'écrie emphatiquement Kaunitz, « perdrait renommée, bonheur, contentement, l'amour et le respect de tous, si elle souffrait que les ministres français ensevelissent le système de l'alliance et ramenassent l'ancienne hostilité entre les deux cours. » On ne peut reprocher à Kaunitz, ministre autrichien, de chercher un appui pour la politique autrichienne auprès de la fille de ses anciens maîtres. On ne devrait

1. Kaunitz à Mercy. Vienne, le 7 février 1787. Archives de l'État à Vienne.
2. Kaunitz à Mercy, de Vienne, le 1er janvier 1787. Archives de l'État à Vienne.
3. Arneth. *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*, p. 109.
4. Mercy à Kaunitz, de Paris, le 7 avril 1787. Archives de l'État à Vienne.

pas s'étonner davantage que Marie-Antoinette, qui ne pouvait pourtant pas, toute reine de France qu'elle était, oublier entièrement sa patrie d'origine, prêtât l'oreille aux discours de l'ambassadeur impérial et fût disposée à favoriser ses vues. Nous devons néanmoins déclarer ici, de la façon la plus formelle, qu'à aucun moment Marie-Antoinette n'oublia qu'elle était avant tout reine de France; l'archiduchesse d'Autriche ne venait chez elle qu'en seconde ligne. Toutes les fois qu'on lui demandait d'appuyer auprès de son époux la politique de la cour autrichienne, elle se déclarait pleine de l'ardent désir d'accomplir ce vœu; mais lorsque, pour arriver à rompre la quadruple alliance entre l'Autriche, la France, l'Allemagne et l'Espagne, on la priait de favoriser une alliance entre la France et la Russie, elle n'était nullement disposée à donner aveuglément suite à ce projet. Connaissant très bien la situation intérieure de la France, qui se compliquait chaque jour davantage, la reine se tient avant tout au point de vue français. La répugnance des ministres à participer aux desseins de la Russie et de l'Autriche contre l'existence de la Turquie rend la reine extraordinairement prudente; c'est pourquoi elle ne veut pas employer son influence sur le roi de France en faveur de la Quadruple-Alliance. C'est la crainte exprimée par Mercy à Kaunitz, le 22 février 1789, « que, par sa faute, la France, en vertu de ses engagements, n'entre un jour dans une guerre du Nord[1]. » Les opinions de la reine ne pouvaient cependant pas l'empêcher, en 1787, de faire tous ses efforts pour disposer le nouveau ministre, le comte de Montmorin, en faveur de l'Autriche[2].

Les papiers de Mercy vont me fournir maintenant quelques détails sur l'attitude de Marie-Antoinette à l'égard du second ministère de Necker. Voici tout d'abord un épisode qui ne manque pas d'intérêt, au sujet de Necker, avant qu'il fût redevenu ministre. Comme Calonne avait attaqué Necker, celui-ci fut autorisé par Louis XVI à rédiger sa réponse par écrit. Necker envoya cette défense à la reine, en la priant de la soumettre aussi au roi; mais il n'en resta pas là : il communiqua la lettre à ses amis. Lorsque le roi l'eut

1. Hœchstdieselbe befürchten, dass man Ihnen (ihr) zuletzt die ganze Schuld beymessen mœgte, wenn Frankreich nach der Hand kraft seiner Engagements in einem Nordischen Krieg mit eingezohen (eingezogen) würde. Archives de l'État à Vienne.

2. Je crois bon de donner ici le portrait que Mercy trace de Montmorin : « M. de Montmorin, sans manquer d'esprit, n'annonce pas des talents supérieurs. » (Ibid. Dossier B. Correspondance chiffrée du comte Mercy-Argenteau.) Il écrit ailleurs : « Obschon nun der Herr Graf von Montmorin von Natur aus eines sehr verschlossenen Karacters ist. » (Ibid. Mercy à Kaunitz, le 7 avril 1787.)

appris, il entra dans la plus grande colère, et déclara à la reine qu'il allait chasser Necker du royaume; la reine voulut s'opposer à cette résolution, et il y eut, à ce propos, un vif échange de paroles entre les deux époux. La reine montra quel mauvais effet produirait cette mesure sur la nation, qui avait toujours beaucoup d'estime pour Necker; quelle déconsidération elle jetterait sur le gouvernement, si l'on persécutait injustement un homme qui avait rendu d'éminents services, qui était honnête et désintéressé. Ces paroles de la reine eurent d'abord pour effet d'empêcher le roi de faire exécuter sa décision sur-le-champ, mais, comme les ennemis de Necker, tout puissants sur l'esprit du roi, ne cessaient de l'exciter contre lui, une seconde explication très forte eut lieu entre la reine et le roi. Louis XVI prétendit à nouveau que son honneur était engagé, qu'il fallait respecter ses ordres; Necker les avait méprisés en répandant son apologie dans le public; il devait donc être envoyé en exil. Il voulait bien cependant adoucir le châtiment en l'envoyant seulement à 20 milles de Paris, dans un lieu que Necker choisirait lui-même. Mercy terminait son récit en remarquant que la reine avait inutilement protesté contre cette résolution [1].

Necker entra pour la seconde fois au ministère après le renvoi de Brienne, l'archevêque de Toulouse [2].

Au début de l'année 1789, Mercy annonce à sa cour que Louis XVI commence à vaincre peu à peu sa défiance à l'égard de Necker; il dit la même chose de la reine : « Leurs Majestés m'ont avoué qu'ils le considéraient comme étant le seul capable d'arracher l'État à sa perte [3]. »

Il est intéressant de savoir comment Necker, à la fin de l'année 1788, s'expliqua devant Mercy sur la question, non encore résolue, de savoir quel chiffre de représentants on donnerait aux députés aux états géné-

1. Mercy à Kaunitz. Paris, le 17 avril 1787. Archives de l'État, à Vienne.

2. Sur Brienne, Mercy fait les remarques suivantes : « Obschon das Zutrauen des Kœnigs zu den (*sic*) Prelaten von Tage zu Tage merklich zunimmt, so sind doch hinwiederum S^e^ Majestæt von Natur aus so unentschlossen und zugleich auf ihr Ansehen, und dasjenige was hœchstihr eigenes Haus angeht, so eifersichtig, dass man nur mit vieler Vorsicht und Behutsamkeit diesen Punkt in Absicht auf einzuführende Reformen berühren kann. » Mercy à Kaunitz. Paris, le 14 août 1787. Archives de l'État à Vienne.

3. « Auch Ihre Majestæt die Kœniginn sind von der anfangs gefassten Beysorge gegen die vermeyntliche Herrschsucht dieses Ministers gänzlich ab, und zu seinem Vortheil herbeygekommen. Hœchstdieselbe geruheten selbst mir solches zu gestehen, mit dem Beysatz, dass sie denselben für das einzige geschickte Subjectum ansehen, der den Staat aus dem Verderben herauszuziehen im Stande sey. » Mercy à Kaunitz. Paris, le 6 janvier 1789. Archives de l'État à Vienne.

raux. Necker lui confiait qu'il approuvait les vœux du tiers état et qu'il les appuierait; car, disait-il, si le roi accueillait les désirs du Tiers et se jetait dans ses bras, Louis XVI obtiendrait de lui le plus entier concours pour se sauver lui et l'État. Cela était d'autant plus à propos que le roi ne manquerait pas ensuite de moyens pour favoriser le clergé et la noblesse dans tel ou tel sens, et pour leur rendre tout leur éclat et leurs privilèges. Si au contraire le tiers état était sacrifié aux deux autres, on aurait infailliblement une guerre civile. Peu de temps après ces ouvertures, Mercy eut une conversation avec Mme Necker, qui, suivant une expression de l'ambassadeur, « possédait le cœur et toute la confiance » de son mari. Elle lui laissa entendre que Necker, s'il ne pouvait faire admettre ses idées par le conseil, était décidé à se retirer, car il ne lui serait plus possible de sauver l'État [1].

On sait dans quel sens ce problème fut résolu. Pendant que les états, assemblés le 5 mai, débattaient la question de la vérification des pouvoirs, une dangereuse cabale travaillait sous main contre Necker. C'est Mercy qui nous l'apprend dans une dépêche du 4 juillet 1789. On cherchait à le peindre aux yeux des souverains comme un personnage dangereux, qui voulait mettre à profit sa grande popularité pour devenir, ce sont les paroles mêmes de Mercy, le « dictateur de la monarchie, » et « tenir le Roi Très Chrétien sous sa tutelle. » Les chefs de cette cabale étaient les princes de Condé et de Conti, Madame Adélaïde, qui avaient attiré à eux le comte d'Artois, et le faisaient l'intermédiaire de leurs insinuations calomnieuses auprès des souverains [2]. Une autre cabale plus dangereuse encore, car elle était dirigée contre le roi lui-même et contre la famille royale, avait pour chef le duc d'Orléans, qui songeait à jouer un rôle capital à la tête du tiers état [3]. Telle était, ajoute en terminant

1. Ibidem.

2. Der (Necker) bey seiner erworbenen grossen Popularitæt nichts anderes im Schild führe als sich mittelst derselben zum Dictator der Monarchie aufzuwerfen und den Allerchristl. Kœnig gleichsam unter seiner Vormundschaft nach eigenem Gutbefinden zu leiten. Die Hæupter dieser fürchterlichen Kabale sind die Herren Prinzen von Condé, von Conti, Madame Adélaïde, welche nebst mehreren vornehmen Standes-Personen den nicht weit aussehenden weitblikkenden Herrn Comte d'Artois in ihre Schlinge gezohen (gezogen) und diesen Prinzen vorausgeschoben haben, um ihre schædliche Insinuationen gegen oberwæhnten Finanz-Minister bey Ihren Majestæten auf eine unverdæchtige Art anzubringen.

3. Eine andere weit gefæhrlichere Kabale, die gegen Ihre Allerchristlichen Majestæten und die kœnigliche Familien selbst gerichtet seyn dœrfte, scheint jene zu seyn, für deren Chef der Herr duc d'Orléans anzusehen werden kann, die aber noch nicht recht ins klare gebracht ist, um etwas sicheres und be-

l'ambassadeur, la situation des choses, lorsque le 27 juin, au matin, je me rendis à Versailles pour exécuter vos derniers ordres, et qu'après la conférence habituelle, j'eus fait ma cour à S. M. la reine; je la trouvais dans la plus grande angoisse, que me révélèrent ses yeux remplis de larmes; elle me demanda mon avis sur les mesures à prendre dans des conjonctures aussi critiques. Comme on avait négligé de faire tout ce que réclamaient les circonstances, qu'on avait fait au contraire ce qui ne devait pas se faire, et comme ce qui était fait ne pouvait pas ne pas avoir été fait, je pris la liberté de présenter à Sa Majesté quelques idées générales sur la façon dont on pourrait encore éviter de plus grands malheurs [1].

Mercy proposa alors à la reine deux moyens. Il est très intéressant, à coup sûr, de voir que les conseils de Mercy ont décidé le roi à consentir à la réunion des trois ordres; il est important aussi de constater que Marie-Antoinette, représentée alors comme l'adversaire la plus déclarée et la plus aveugle du tiers état, fut assez sage et assez intelligente, trop tard il est vrai, pour déterminer le roi à faire décider ces mesures dans le conseil. Mais écoutons Mercy : il dit à la reine ou qu'il fallait renvoyer Necker, ou qu'il fallait le garder, et alors faire ce qu'il désirait. Si l'on était résolu à écarter Necker, il était certain que les amis qui l'avaient poussé à entrer au ministère l'en-

stimmtes schon dermalen hievon sagen zu kœnnen. So viel ist gewiss, dass der von jeher bekannte geizige Karakter dieses Prinzen mit seiner seit kurzem her æussernden grossen Freygebigkeit und besonderen Popularitæt nicht wohl zu vereinbaren sey, ohne ihn einer hierunter versteckten Absicht zu beargwohnen, die auf nichts weniger abzielen dœrfte, als an der Spitze des Tiers Etat einen dem kœniglichen Ansehen hœchstnachtheilige Rolle zu spielen und sich wo mœglich von dem Hofe ganz unabhængig zu machen; dieses sind zwar nur vorlæufige, vielleicht zu weit getriebene Muhtmassungen; inzwischen ist dennoch sein bisheriger Betrag so zweydeutig und verdæchtig, dass ernannter Prinz genau beobachtet und durch Anwendung kluger Vorsichtsmittel bey Zeiten noch abgehalten werden müssen, das erworbene Zutrauen des Volkes zum wesentlichen Nachtheil des Hofes zu misbrauchen.

1. Dieses war die Lage der Sachen, als ich am 27 Junius frühe Morgens zur Ausrichtung der letzterhaltenen gnædigen Anweisungen mich nach Versailles verfüget, und nach gepflogener Konferenz bey Ihrer Majestæt der Königinn meine Aufwartung gemacht hatte; ich fand hœchstdieselbe in grœssester Herzensbeklemmung, die Sie mir mit thrænenden Augen zu erkennen gegeben, und mich um Rath zu fragen geruheten was, meines Ermessens, bey so kritischer Wendung für Massregeln einzuschlægen wæren. Nachdem man all das jenige was den Umstænden angemessen gewesen wære zu thun unterlassen, dahingegen nur jenes was unterbleiben sollte gethan, und das einmal geschehene nicht ungeschehen seyn konnte, so nahm ich mir die Freyheit Ihrer Majestæt einige allgemeinen Ideen über die Art, wie noch grœsseres Uebel vermieden werden konnte, vorzutragen.

gageraient aussi à en sortir. « Dans ce cas, dit très nettement Mercy, la banqueroute et la faillite étaient inévitables. » Mais, si l'on ne voulait pas écarter Necker, ce qui gagnerait un temps de repos, il fallait sans arrière-pensée lui accorder sa faveur et sa confiance. Mercy faisait très justement ressortir qu'une conduite opposée aurait pour effet, non seulement d'empêcher Necker de rien faire de bon, mais encore de lui inspirer un mécontentement qui, ensuite, fournirait aux ennemis de la royauté un prétexte pour montrer que son maintien était un sacrifice arraché à la cour.

Mercy est assez modeste pour dire qu'il ne voulait pas déterminer combien ses représentations avaient fait impression sur la reine; mais il pouvait annoncer avec précision que le même jour le sort de Necker avait été décidé et que la réunion des trois ordres avait été autorisée[1]. Il estime qu'en présence de la grande faiblesse et de l'indécision de la cour et du ministère, de la fidélité incertaine des troupes, de la prépondérance prise par le tiers état, le roi ne pouvait choisir un autre parti que celui qu'il prit. Il est intéressant, cependant, de le noter : ce même Mercy, que nous venons de voir donner ces sages conseils, fut, après le coup d'État, désigné publiquement comme l'homme qui aurait donné à la reine le conseil d'éloigner Necker. C'est pourquoi son nom fut mis sur la liste de proscription, et pourquoi on lui donna de tous côtés l'avis que l'on mettrait le feu à sa maison. La police elle-même l'en avertit. Tout d'abord, il ne voulut y donner aucune créance; mais, quand il eut remarqué que l'affaire devenait sérieuse, que les communications de Paris avec Versailles étaient interrompues et qu'il ne pouvait plus arriver jusqu'à la reine pour lui rendre service, il résolut de s'établir dans une propriété située à six milles français de Paris; il y était à peine arrivé que le bruit se répandit que Marie-Antoinette avait quitté Versailles et s'était réfugiée auprès de lui, bruit dont la fausseté ne tarda pas d'ailleurs à être reconnue[2].

Mercy raconte encore que Louis XVI, en rappelant Necker, aurait voulu ne plus entendre parler de Montmorin ni du comte de Saint-Priest, parce que le parti de la cour avait réussi à exciter chez le roi de la peur et de la méfiance à l'égard de ce triumvirat. D'après la façon dont la reine s'exprima devant lui, Mercy crut pouvoir com-

1. « Zugleich soll ich zum billigen Lobe der Kœniginn nicht verhehlen, dass Ihre Majestæt an der diessfælligen Entschliessung des Allerchristlichen Kœnigs so wie an dem Ansschlag der Sache einen entscheidenden Antheil gehabt haben. » Mercy à Kaunitz. Paris, le 4 juillet 1789. Archives de l'État à Vienne.

2. Mercy à Kaunitz. Paris, le 23 juillet 1789. Archives de l'État à Vienne.

prendre que le parti qu'on voulait suivre ne serait aucunement avantageux : car Louis XVI ne voulait absolument rien savoir de Montmorin et de Saint-Priest. Il le dit à la reine « avec la plus grande force » mit grœsstem Nachdruck und Starke): après une heure et demie d'entretien il réussit, non sans les plus grands efforts, à obtenir de la reine l'assurance qu'elle ne cherchât pas à faire changer ses résolutions. Puis Marie-Antoinette congédia l'ambassadeur en le priant de revenir seulement à onze heures et demie du matin. A l'heure dite, il fut reçu par la reine qui lui apprit que le roi consentait à suivre ses conseils, et qu'il était disposé à rappeler non seulement Necker, mais aussi Montmorin, puisqu'il ne voulait pas revenir sans lui au pouvoir [1]: c'est ce qui eut lieu en effet.

Cet événement eut pour conséquence la première émigration. « Le château de Versailles, écrit Mercy après ce départ, ressemble à un désert; j'ai trouvé Sa Majesté la reine dans une situation qu'il est facile de s'imaginer, mais elle montre beaucoup de courage et de résolution [2]. »

Plus loin, Mercy raconte que, pendant le temps où il eut avec Marie-Antoinette les deux entretiens qu'on vient de rappeler au sujet du ministère Necker, Louis XVI eut la pensée de se rendre à Paris; il était sous le coup de l'impression produite par la prise de la Bastille; mais la reine craignait que la population parisienne ne retint le roi de force, et elle prit la résolution, si ce malheur arrivait, de se retirer avec le Dauphin soit à Valenciennes, soit aux Pays-Bas. Mercy s'opposa de la façon la plus énergique à ce dessein. C'est seulement, dit l'ambassadeur à Marie-Antoinette, après que le roi aurait déclaré à l'Assemblée nationale qu'il avait lui-même contraint la reine à prendre ce parti, qu'il pourrait, lui, Mercy, approuver ce plan. Sans cette déclaration formelle, la nation, qui d'ailleurs était déjà sur pied tout entière, regarderait l'éloignement du Dauphin comme un rapt véritable. Marie-Antoinette se rendit à ces raisons pressantes. Cependant Mercy ouvrit un autre avis. Comme on craignait que la population parisienne ne voulût forcer le roi à signer par contrainte une capitulation, Louis XVI avait, sur la proposition de Mercy, donné à son frère les pleins pouvoirs de lieutenant-général du royaume; si l'événement redouté se produisait, le prince devait se rendre avec la reine à l'Assemblée nationale, et lui persuader de quitter Versailles et de transporter ses séances dans une autre ville. L'Assemblée voyant de mauvais œil la conduite des Parisiens, Mercy était persuadé qu'elle

1. Mercy à Kaunitz. Paris, le 23 juillet 1787; ibid.
2. Id.; ibid.

accueillerait favorablement les vues du prince, au cas où l'on oserait retenir le roi [1].

On comprend aisément que les troubles croissants aient rempli Mercy de la plus grande inquiétude sur le sort de la reine, surtout lorsqu'elle lui déclara elle-même qu'elle était obligée de le prier de la venir voir moins souvent [2]. Le sort de la monarchie ne l'affligeait pas moins profondément. Cette monarchie, écrit-il de Chennevières près Paris, le 17 août 1789, « craque de toutes parts; la nation manifeste une cruauté, une sauvagerie qu'on ne lui connaissait pas jusqu'ici. Les décrets de l'Assemblée témoignent d'un véritable affolement, d'une complète ignorance des choses du gouvernement; ils produisent un despotisme et des injustices qui, par suite de l'émigration, de l'entière disparition du commerce et des arts, doivent mener peu à peu la France au néant... Le roi ne sent que très imparfaitement la misère de sa situation. Il ne montre ni volonté, ni énergie durable en employant les moyens de salut nécessaires. Le ministère tout entier ne sait plus se défendre. M. Necker lui-même est hors d'état d'imaginer de nouveaux moyens de salut. Je le vis dernièrement tout à fait abattu et il m'avoua ouvertement son impuissance. Il faudrait un miracle pour remettre, même de bien loin, les choses sur le pied d'une restauration possible [3]. »

De même que Mercy avait déjà, dans une autre occasion, conseillé à la reine de traiter de la façon la plus amicale Necker, Montmorin et Saint-Priest, et qu'elle y avait consenti [4], il trouve maintenant que,

1. Ibid.; idem.

2. Ibid.; idem.

3. « Diesse Monarchie lœset sich von allen Seiten auf; die Nation æussert eine an ihr bisher unerkannte Grausamkeit und Verwilderung; die Entschliessungen der Landes-Stænde legen einen wahren Wahnsinn, eine Unwissenheit in Regierungs-Sachen, einen Despotismum und solche Ungerechtigkeiten an Tag, die durch Emigrationen und den gænzlichen Verfall des Handels und der Kunst, Frankreich nach und nach zu Grund richten müssen. Diesser ganz besondere Vorfall wird nothwendiger Weise auf die dermaligen politischen Umstænde von Europa einfliessen, und dœrfte vielleicht dem allerdurchlauchtigsten Erzhausse Œsterreich sehr weitschüchtige Combinationen darbiethen, die ich der erleuchten Einsicht Euer fürstlichen Gnaden anheim stellen soll. Der Kœnig fühlt nur ganz unvollkommen seine unglückliche Lage; er læsst weder Willen noch hinlænglichen Nachdruck durch Anwendung nœthiger Rettungs-Mittel spüren. Das ganze Ministerium weiss sich nicht mehr zu helfen; ja selbst Mr Necker ist ausser Stand weiter Hülfsmittel auszusinnen : ich sah ihn letzthin ganz niedergeschlagen, und er gestand mir seine Unvermœgenheit freymüthig ein. Ein Mirackel würde es seyn, um nur auch von weitem die Sache auf die Weege einer mœglichen Herstellung wieder zu bringen. » Mercy à Kaunitz, le 17 août 1789. Archives de l'État à Vienne.

4. Lettre citée plus haut du 23 juillet.

dans les circonstances présentes, il ne restait d'autre issue que de laisser le ministère agir librement et sans entraves. Mercy n'attendait pas grand'chose de ces mesures; mais il craignait d'autant plus pour la sécurité de Marie-Antoinette, si l'on persistait à soupçonner qu'elle était hostile au ministère. Cependant, il n'a pas encore perdu tout espoir; il pense que le remède sortira de l'excès du mal et que les esprits, fatigués du despotisme révolutionnaire, reviendront au gouvernement monarchique[1]. Cependant les nouvelles qu'il envoyait à sa cour devenaient toujours plus sombres, et l'on peut aisément s'imaginer l'effet qu'elles produisaient au palais impérial, où l'on était non seulement inquiet du sort de la reine, mais du désarroi que ces troubles jetaient dans la politique extérieure de Joseph II, à l'idée que le système de l'alliance française allait peut-être s'écrouler. « Cette cour, entourée de gardes nationaux et dépouillée de tout l'éclat qui auparavant signalait la grande puissance de cette monarchie, écrit Mercy le 18 novembre 1789, offre l'aspect d'une famille prisonnière, ce qu'elle est en réalité. Le roi, qui n'avait pas fait encore un pas hors des murs de Paris, ne veut plus en sortir, parce que S. M. a été privée de ses gardes du corps. La vie inactive qu'il mène menace sa santé; son état excite la compassion et la pitié; le peuple lui témoigne la part qu'il y prend et revient à des sentiments de plus en plus favorables à la reine; mais les effroyables cabales des démagogues tiennent tout enchainé, surtout par la cruauté de leurs mesures et en même temps par leur puissance prépondérante... Selon toute vraisemblance, cette monarchie est pour longtemps ravalée et restera sans importance; son alliance sera de très peu d'utilité, peut-être même sera-t-elle plutôt un fardeau et un danger... Je vois bien l'apparence de quelques partis qui se rapprochent volontiers de la cour et qui pourraient s'unir avec elle; mais ces partis sont trop faibles; ils n'ont ni les moyens nécessaires pour agir, ni des chefs capables de les conduire. Enfin, si l'on considère le caractère personnel du monarque, la possibilité de le sauver est si invraisemblable, que, sans vouloir se tromper soi-même, on ne peut plus rien espérer de bon de son gouvernement[2]. »

1. « Was hiebey noch eine oder andere Verænderung anhoffen machen könnte, ist das innerlich anwachsende Uebel; massen überhaupt alle Stænde des Staats durch einen so gewaltigen Despotismum gedrückt und in einer so allgemeinen Verwirrung zuletzt gerathen werden, dass die Gemüther, um die Last abzuschütteln, wieder auf die unendlich vorzuziehende monarchische Regierungsform zurückkommen und sich derselben in die Armbe werfen dœrften. » Lettre citée du 17 août 1789.

2. Nous donnerons ici seulement la seconde partie du texte de cette citation :

Nous arrêtons ici les extraits des papiers de Mercy. C'était un homme que la situation de la France et surtout de la reine remplissait du plus profond chagrin. Ce que nous venons de publier prouve à nouveau combien était injuste le soupçon que l'ambassadeur eût conspiré contre le nouvel état de choses et donné à Marie-Antoinette des conseils dans ce sens. La publication faite par M. d'Arneth a déjà mis en lumière ce fait que Mercy s'efforça d'apporter à la reine les secours de son expérience. Il y était d'ailleurs encouragé d'une façon particulière par son gouvernement. Dans une instruction du 3 août 1789, Kaunitz dit que ce serait un réel malheur si l'ambassadeur ne pouvait, au moins par voie de correspondance secrète, faire parvenir ses avis à la reine et au roi[1]. Ce n'était point facile. Marie-Antoinette dut prévenir elle-même le comte Mercy de la venir voir aussi peu que possible, car elle savait de la façon la plus certaine que chaque quart d'heure qu'il passerait auprès d'elle serait épié, découvert et dénoncé. On convint donc d'un échange secret de lettres entre elle et l'ambassadeur[2]; il continua encore quand Mercy put approcher la reine. « J'ai recommencé, écrit-il à Mercy le 18 novembre 1789, à voir le roi *en particulier* (mots en français dans la dépêche); cependant je continue ma correspondance, au moyen de laquelle je cherche à communiquer à S. M. les conseils que me dictent ma fidélité et mon zèle pour sa personne[3]. » C'est à cette correspondance que nous devons cette riche mine de renseignements que M. d'Arneth nous permet d'exploiter en publiant la correspondance échangée entre la reine et l'ambassadeur autrichien.

« Aller Wahrscheinlichkeit nach, wird diesse Monarchie für lange Zeit zu Grund gerichtet und unbedeutend bleiben, so dass ihre Allianz für wenigst sehr unnüze, vielleicht auch læstig und verlegenheitsvoll und eben darum schædlich werden dœrfte. Zu frühzeitig wær es, schon dermalen ein bestimmte Meinung hierüber festzusetzen; mein unverfælschter Dienst-Eifer aber verbindet mich alle die wohlergründeten Spuren vorlæufig anzuzeigen, welche zu erforden scheinen, dass man schon von jezo an auf die Ergreiffung politischer Vorsichts-Mittel fürdenke, oder solche wenigst von weitem her vorbereite. Nur ein ganz empfundener plœtzlicher Vorfall wær in Stand diesse Wahrheit abzuændern. Ich sehe zwar den Anschein einiger Parteyen, die sich gern dem Hofe næhern, und sich mit demselben vereinigen mœgten; allein diese Parteyen sind so schwach, der hierzu nœthigen Mittel sowohl als tüchtiger Anführer dergestalt entblœsst; zudem ist in Erwegung des persœnlichen Charakters des Monarchs die Mœglichkeit Ihn zu retten so wenig wahrscheinlich, dass man, ohne sich selbst tæuschen zu wollen, von seiner Regierung nichts mehr günstiges hoffen kan. » Mercy à Kaunitz, le 18 novembre 1789. Archives de l'État à Vienne.

1. Kaunitz à Mercy. Vienne, le 3 août 1789. Archives de l'État à Vienne.
2. Mercy à Kaunitz. Près Paris, le 23 juillet 1789. Ibidem.
3. Mercy à Kaunitz, le 18 novembre 1789. Ibidem.

II.

J'arrive maintenant aux documents que m'ont fournis les archives nationales, et surtout les archives du ministère des affaires étrangères de Paris. Ils se rapportent pour la plupart à la jeunesse de l'archiduchesse et à son mariage avec le futur Louis XVI; seuls les comptes de toilettes sont d'une époque postérieure de la vie de la reine en France.

M. d'Arneth est le premier qui publia des renseignements sur la vie de Marie-Antoinette lorsqu'elle n'était encore qu'archiduchesse. Avec les lettres de Vermond, il put, par l'intermédiaire de M. Faugère, prendre connaissance des rapports, assez secs d'ailleurs, de Durfort sur elle. Il paraît que Durfort s'en remit à l'abbé Vermond du soin de rédiger ses propres rapports; ce dernier n'avait-il pas été chargé de tenir sans cesse Louis XV au courant des progrès accomplis par Marie-Antoinette? Partant de cette hypothèse, j'ai recherché dans les archives de Paris les rapports de Vermond. Mes recherches sont cependant restées sans résultat. Il est probable que, si de pareils rapports ont existé, ils n'existent plus. Nous devons d'autant plus savoir gré à Durfort d'avoir inséré dans ses dépêches au moins quelques détails sur Marie-Antoinette. Il paraît que M. Faugère n'a pas fait copier pour M. d'Arneth tous les passages relatifs à Marie-Antoinette; aussi puis-je faire connaître ici quelques faits nouveaux. Ainsi M. Faugère avait laissé échapper un tableau de la cour de Vienne que j'ai publié dans l'*Archiv für œsterreichische Geschichte* et qui, selon moi, doit être attribué à Durfort lui-même. Dans cette description, il se trouve un séduisant portrait de Marie-Antoinette, le seul que nous possédions d'elle comme archiduchesse. Bien que je l'aie déjà publié, je crois pouvoir le reproduire ici. Le voici :

> C'est une princesse accomplie tant par les qualités de sa belle âme que par les agrémens de sa figure, elle a un discernement infini, de la bonté dans le caractère, de la gaité dans l'esprit; elle aime à plaire, dit des choses agréables à un chacun et possède au suprême degré toutes les qualités qui peuvent assurer le bonheur d'un époux.

Durfort était animé des meilleurs sentiments à l'égard de la cour de Vienne, quand il y arriva en un moment où les rapports entre l'Autriche et la France se troublaient un peu. C'étaient surtout les dispositions de Joseph II qui excitaient l'inquiétude à Versailles. On craignait qu'il ne restât pas fidèle à l'alliance; sur quoi Kaunitz écrivait

à l'ambassadeur de France, dès le début même, en ces termes : « Il est vrai, et je lui (à l'empereur) ai dit, qu'il n'est pas assés coquet pour une maîtresse comme la France; il n'est pas tendre, mais il est solide. Je vous parle en ami et en honnête homme; comptez sur ma parole. Il sent tout le prix de l'alliance et n'y est pas moins attaché que l'impératrice [1]. » Cette parole réjouit Durfort; il se trouva aussitôt mêlé à la vie de la cour de Vienne; la famille impériale surtout lui plut; il en parle en ces termes : « Cette auguste famille réunit tous les avantages que la nature et l'éducation peuvent donner [2]. » Aussi peut-on comprendre avec quel zèle il s'employa pour le mariage projeté entre le Dauphin et Marie-Antoinette; mais la cour de Versailles resta sur la réserve. Le marquis de Durfort, lisons-nous dans Arneth, dit à Marie-Thérèse qu'il était chargé d'envoyer au roi de France les portraits de la famille impériale; Arneth publie aussi la réponse de l'impératrice [3]. Durfort paraît cependant avoir dépassé ici les bornes de sa mission, ainsi que cela ressort de la réprimande que lui adressa Choiseul. Voici d'abord un extrait de la dépêche de Durfort :

Il m'est revenu par plus d'une voye qu'elle en a parlé et le peintre de la cour est venu chez moy sous prétexte de me faire sa révérence. Après avoir discouru un moment avec lui sur son métier, il m'a dit qu'il savoit que je voulois les portraits de la famille impériale, qu'il m'offroit ses talens; je luy ai donné la commission de les faire, pourvu qu'il me promit que la cour ne le trouveroit pas mauvais; il m'a assuré que cela luy feroit au contraire un très-grand plaisir. J'attends, monsieur, le jugement que vous porterez à cet égard, et j'espère qu'il me sera favorable, au surplus j'ai dit que j'avois ordre, mais je n'ai pas dit de qui [4].

Voici maintenant la réponse de Choiseul du 24 mai 1767 :

Le roy n'a point aprouvé, monsieur, que vous ayez demandé par ordre les portraits de la famille impériale. Quoique vous n'ayez pas dit de quel ordre, il est certain que vous ne pouvez en avoir que de Sa Majesté et c'est une démarche qui peut tirer à des conséquences qui ne doivent pas vous échaper. Il est clair que le peintre qui est venu vous offrir ses services a été envoyé chez vous par l'impératrice. En tout, je vous prie, monsieur, de ne point vous presser sur tout ce qui peut avoir trait à un mariage, à moins que vous ne receviez des ordres de Sa

1. Durfort à Choiseul. Vienne, le 11 février 1767. Archives du ministère des affaires étrangères.
2. Idem.
3. Arneth. *Maria-Theresia*. VII, 422.
4. Durfort à Choiseul. Vienne, le 11 mars 1767. Archives du ministère des affaires étrangères.

Majesté. Au surplus, quoique nous ayons déjà les portraits de la famille impériale, vous aurez la bonté de m'envoyer ceux que vous faites faire lorsqu'ils seront achevés[1].

Durfort chercha à se justifier en alléguant, ou qu'on avait mal chiffré la dépêche dans son bureau, ou qu'elle avait dû être mal déchiffrée à Versailles. Mais laissons-le parler lui-même :

Il faut, monsieur, ou qu'on ait mal chiffré chez moi, ou mal déchiffré dans vos bureaux ce que j'ay eu l'honneur de vous écrire sur les portraits de la famille impériale. Je ne les ai pas demandé, j'ay dit simplement que *j'avois ordre de les chercher*. La preuve en existe dans la réponse qui me fut faite : *Vous ne les trouverez pas*. Je crois dans ce moment remplir les ordres que j'ay de saisir toutes les occasions de plaire en donnant à penser que Sa Majesté auroit autant de satisfaction d'avoir les portraits des enfants de l'impératrice que cette princesse en témoignait d'avoir ceux de la famille royalle. Je ne pensais pas qu'il fût possible de m'interpréter différemment et je ne crus pas qu'il pût en résulter aucune conséquence. Je suis au desespoir de m'être trompé et je vous supplie, monsieur, de vouloir bien mettre aux pieds de Sa Majesté mes intentions et ma peine. J'auray l'honneur de vous envoyer les portraits dès qu'ils seront faits.

Les reproches de Choiseul rendirent Durfort plus circonspect, et il repoussa toutes les avances qui lui vinrent à ce propos. C'est ainsi qu'il fut tenté par la grande maitresse de la maison de l'archiduchesse, la comtesse Lerchenfeld, près de laquelle il se trouva lors d'un divertissement donné à la cour. Durfort en parle en ces termes : « Elle (la grande maitresse) chercha à entrer en conversation avec moi, et elle ne tarda pas à la faire tomber sur le caractère, l'esprit, la figure et les grâces de la jeune princesse; elle ne négligea rien dans le portrait qu'elle me fit. Je m'acquittai vis-à-vis de cette dame de tout ce que l'honnêteté exigeoit, sans m'écarter en rien de la circonspection que vous m'avez prescrite[2]. »

Cette réserve de l'ambassadeur fut pleinement approuvée à Versailles, et Louis XV fit encore recommander au marquis de continuer dans cette voie. Mais, comme la cour de France désirait, pour le cas où un mariage serait conclu entre le dauphin et l'archiduchesse, avoir une copie du contrat de mariage qui avait été rédigé lors du mariage entre le roi de Naples et l'archiduchesse Caroline, Durfort

1. Choiseul à Durfort. Versailles, le 24 mars 1767. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Durfort à Choiseul. Vienne, le 19 septembre 1767. Archives du ministère des affaires étrangères.

fut chargé de se procurer cette copie. « Je présume, écrivit Choiseul à Durfort, qu'il ne vous sera pas difficile de vous procurer ces actes en marquant votre désir personnel de les avoir, soit à l'ambassadeur d'Espagne, soit à celui de Naples. Vous attendrez une occasion pour me les faire passer [1]. » Durfort fut enchanté que sa conduite fût approuvée du roi, et promit de fournir la copie désirée [2].

Il suffit ici de toucher seulement un point qui a déjà été traité par M. d'Arneth. La seconde femme de Joseph II, avec laquelle il avait vécu en grande mésintelligence [3], venait de mourir le 28 mai 1767, et l'on parla aussitôt d'un nouveau mariage. M. d'Arneth avait déjà mis en doute [4] que la cour de France ait eu l'idée de mettre comme condition au mariage autrichien l'union de l'empereur Joseph II avec la fille du duc d'Orléans; son opinion est confirmée par les renseignements suivants : à Versailles, on voulait que la cour de Vienne fît les premières ouvertures; c'est ce qu'indique en ces termes le marquis de Durfort : « Je vous demande instamment d'être persuadé que je n'ay rien oublié des instructions que vous m'avez données au cas qu'on me parlât de mariage, et que je ne dirai et ne ferai que ce qu'elles me prescrivent [5]. » Ces instructions dont il parle, et qui ordonnaient, on le voit, de la façon la plus expresse à l'ambassadeur de se tenir sur la réserve, ont été rédigées avant la mort de la seconde

1. Choiseul à Durfort. Fontainebleau, le 4 octobre 1767. Ibidem.

2. Durfort à Choiseul. Vienne, le 17 octobre 1767. Ibidem.

3. Une dépêche de Berenger à Choiseul, Vienne, le 5 août 1766, contient un passage très curieux sur les relations de Joseph II avec sa seconde femme. Après avoir dit que l'impératrice se sentait plus mal chaque jour, que les bains de Baden près de Vienne ne l'avaient pas soulagée, et que tout le monde était convaincu que l'impératrice resterait stérile, il continue ainsi : « Cette princesse n'est regardée dans la monarchie que comme une acquisition désagréable et odieuse et ne peut devenir intéressante que par ses disgrâces. L'empereur la traite avec un mépris qui tient à la dureté de son caractère, il ne lui trouve ni figure ni esprit, et ne perd aucune occasion d'humilier publiquement son amour-propre par des parallelles dont il est impossible de manquer l'aplication. Vous jugerez de sa tendresse par l'anecdote suivante : Il disait dernièrement devant plusieurs personnes à mademoiselle Wallis, qui s'était jetée tout habillée dans les bains de Bade pour secourir l'impératrice qui était tombée à la suite d'une faiblesse, qu'elle s'était fort trompée si elle avait imaginé lui faire sa cour par cet empressement; qu'il lui aurait su plus de gré si elle s'était épargné ce soin, puisqu'il aurait pu en être délivré. L'on a de la peine à concevoir l'inhumaine indécence de ce propos, et j'avoue qu'il me paroîtrait incroyable, s'il ne m'avait été rendu par des personnes à l'abri de tout soupçon de fausseté. » Archives du ministère des affaires étrangères.

4. *Maria Teresia*, VII, 423.

5. Durfort à Choiseul. Vienne, le 4 avril 1656. Archives du ministère des affaires étrangères. Le texte de la dépêche dans Arneth, VII, 561.

femme de Joseph II; elles ne pouvaient donc contenir aucun avis pour le cas où l'empereur viendrait à se remarier. Lorsque Durfort, quelques jours après la mort de l'impératrice Josepha, par conséquent après le 28 mai, annonce à sa cour que, malgré la consternation générale qui règne à Vienne, on parle d'un nouveau mariage de l'empereur, et en première ligne qu'on désigne la fille du duc d'Orléans comme la future impératrice[1], Choiseul lui répond de tenir pour le moment toutes ces combinaisons comme prématurées, et il ajoute dans les termes les plus expressifs : « Je vous prie d'éviter avec grand soin de parler le premier d'aucun mariage[2]. » Ce passage montre donc avec la dernière évidence que l'ambassadeur ne devait parler le premier ni du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, ni de celui de l'empereur avec Mlle de Chartres. On n'espérait même pas à Versailles qu'une démarche officielle fût faite au sujet du mariage de l'empereur, c'est ce qui ressort de ces paroles de Choiseul : « Si l'on vous en parlait ministérialement, ce que je ne puis pas croire, vous répondrez que vous n'avez reçu aucun ordre à cet égard, et que vous allez rendre compte de ce que l'on vous dira[3]. » Peut-on penser encore, après tout cela, qu'on ait eu sérieusement l'idée de combiner le mariage, d'une part, de Marie-Antoinette avec le dauphin, et, d'autre part, de l'empereur avec Mlle de Chartres? Si cependant on demande pourquoi l'on recommandait à l'ambassadeur une si grande circonspection, la réponse est facile : en voulant que la cour de Vienne fît les premières ouvertures, on espérait s'assurer certains avantages; c'est ce qui ressort clairement des termes où Choiseul blâme la précipitation de Durfort : « C'est une démarche qui peut tirer à des conséquences; » c'est-à-dire qu'on renoncerait à tous ses avantages dans cette négociation, si l'on faisait les premiers pas.

Après des pourparlers dont l'exposé se trouve dans Arneth, on décida d'envoyer l'abbé Vermond à Vienne comme confesseur de l'archiduchesse Marie-Antoinette. Dans la lettre de recommandation que Choiseul lui donna pour Durfort, il dépeint ainsi le confesseur : « C'est un homme de mérite et d'esprit, qui allie la prudence aux lumières, et qui remplira certainement à la satisfaction de S. M. l'impératrice-reine les fonctions qu'elle veut bien lui confier[4]. »

1. Durfort à Choiseul. Vienne, le 30 mai 1767. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Choiseul à Durfort. Versailles, le 18 juin 1767; ibidem.

3. Même dépêche.

4. Choiseul à Durfort, Fontainebleau, le 24 octobre 1768. En 1769, il paraît qu'il fut encore question d'un mariage de l'empereur Joseph II; c'est ce

Cependant Louis XV exprime un vif désir de recevoir les portraits de la famille impériale[1]. Durfort envoya enfin, le 19 avril, par son fils, le portrait de Marie-Antoinette, et il ajoute ces mots :

Mais ce portrait, au jugement de toutes les personnes qui l'ont examiné, n'est pas ressemblant et il est nécessaire de le recommencer..... Le sieur Ducreux a peint avec le plus grand succès les têtes de mesdames les archiduchesses Thérèse, Christine et Elisabeth et a manqué précisément celle de madame Antoinette[2].

Louis XV n'en fut pas moins enchanté du portrait de Marie-Antoinette[3]. Il décida bientôt de faire un pas de plus et fit demander officiellement la main de l'archiduchesse pour le dauphin. Voici en quels termes il expose ses vues à l'impératrice Marie-Thérèse :

LOUIS XV A MARIE-THÉRÈSE.

Marly, le 7 juin 1769[4].

Madame ma sœur,

Je ne puis retarder plus longtems de marquer à Votre Majesté la satisfaction que je sens de l'union prochaine et plus particulière que nous allons contracter par le mariage de l'archiduchesse Antoinette avec le Dauphin mon petit-fils. Je suis trop tendrement attaché à Votre Majesté pour ne pas me flatter qu'elle aprouvera que j'anticipe à cet égard la demande en cérémonie et que je lui fasse connoître combien m'est agréable ce nouveau lien qui va de plus en plus unir nos deux maisons. Si Votre Majesté l'aprouve, je crois que le mariage pourra se faire à Vienne dans la semaine de Pâques prochain ; en conséquence, j'envoye les ordres à mon ambassadeur pour demander un projet de contract au ministère de Votre Majesté. Il ne sera pas aussi long à faire

qui ressort de la dépêche suivante de Durfort, expédiée de Vienne le 18 janvier 1769 : « J'ay remis, Monsieur, le portrait de Madame à la personne qui me l'avoit demandé pour l'impératrice-reine. Je sais qu'il est chez cette princesse depuis avant-hier, et j'avois recommandé qu'on le luy apportât enveloppé et en disant aux femmes de chambre qui le reçurent que c'étoit un miroir. Son dessein est, dit-on, de le faire voir à l'empereur sans affectation et comme si ce n'étoit qu'un portrait de fantaisie. » Archives du ministère des affaires étrangères.

1. Choiseul à Durfort, le 31 mars 1769. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Durfort à Choiseul. Vienne, le 19 avril 1769. Archives du ministère des affaires étrangères.

3. Choiseul à Durfort, le 21 mai 1769. Archives du ministère des affaires étrangères; Arneth, VII, 426.

4. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70. Vol. 75. Minute.

que celui de l'archiduchesse Amélie avec mon petit-fils de Parme[1], qui, vu la médiocrité de ses États, demandoit un peu plus d'attention, mais Votre Majesté et moi nous aurons soin de leur postérité et je ne puis trop remercier Votre Majesté de la conclusion de ce mariage qui, j'espère, lui donnera de la satisfaction par le personnel de l'infant. Je ferai ici ce que je pourrai ainsi que le Dauphin pour que l'archiduchesse Antoinette soit heureuse et que nos familles jouissent comme moi du bonheur de nos liaisons, ainsi que de l'amitié aussi tendre que durable avec laquelle je suis....

Marie-Thérèse répondit à cette lettre par la suivante, tout entière écrite de sa main :

MARIE-THÉRÈSE A LOUIS XV[2].

Laxembourg, le 17 juin 1769.

Monsieur mon frère et cousin,

De tous les liens par lesquels j'ai la satisfaction de me voir attachée à Votre Majesté, c'est celui de l'amitié personnelle dont elle m'honore, et que je lui rend bien sincèrement, qui m'a toujours été le plus cher et le plus précieux. La preuve nouvelle de ce sentiment que j'ai retrouvée dans la lettre de Votre Majesté du 4[3] de ce mois, par laquelle de la façon la plus obligeante, elle a bien voulu anticiper la demande en cérémonie de ma fille, l'archiduchesse Antoinette, pour le Dauphin, son petit-fils, n'a pu m'être moyennant cela que très-agréable. Je m'empresse donc d'en assurer Votre Majesté et, en lui accordant ma fille, qu'elle soit persuadée que ce nouveau lien qui va unir nos maisons ne m'est pas moins agréable qu'à elle.

Ce mariage se pourra faire ici selon ses désirs d'abord après Pâques. On remettra un projet de contrat de mariage à son ambassadeur puisqu'elle le souhaite. Je remercie Votre Majesté de la façon dont elle veut s'expliquer au sujet de la conclusion du mariage de ma fille avec l'infant, de même que des sentiments qu'elle me témoigne en leur faveur et sur lesquels je conte très-fort ainsi qu'ils peuvent conter sur toute mon affection. Il ne me reste qu'à souhaiter que ma fille Antoinette puisse avoir le bonheur de lui plaire. Je suis bien sûre qu'elle faira tout son possible pour mériter ses bontés. J'ose la lui recommander, à son âge on a besoing d'indulgence, de vouloir bien lui servir de père, et en ce cas elle sera heureuse et moi aussi, ne souhaitant que dans toutes les occasions de pouvoir lui prouver le sincer attachement avec lequel je suis et ne cesserai d'être.....

1. Ferdinand, duc de Parme.
2. Archives du ministère des affaires étrangères.
3. Dans une copie qu'on possède de cette lettre, on trouve la date réelle du 7.

A ces lettres échangées entre Marie-Thérèse et Louis XV, nous croyons devoir ajouter la lettre suivante du roi à Joseph II. Celle de l'empereur à laquelle Louis XV fait allusion ne nous est pas connue :

LOUIS XV A JOSEPH II.

Marly, le 18 juin 1769[1].

La tendresse, mon cher petit-fils, que vous me marquez dans votre lettre, est très-conforme à celle que je ressens pour vous. Tout le bien que vous me dites de l'infant, duc de Parme, me fait le plus grand plaisir. L'amitié flatteuse que vous me marquez avoir pour ce jeune prince fait son éloge ; j'espère qu'elle portera bonheur à son union avec l'archiduchesse votre sœur. Je serai toujours très-empressé à donner à l'un et à l'autre des preuves de ma tendresse. Je vous demande aussi votre amitié pour mon petit-fils, le Dauphin, dont le mariage avec votre sœur cadette va se conclure. Il désire que la multiplication des liens qui unissent nos maisons adoucisse le chagrin de la perte que nous avons faite l'un et l'autre.

Vous me faites envisager, mon cher petit-fils, l'époque la plus agréable de ma vie, en me parlant de votre projet de venir en France : vous ne l'exécuterez jamais aussi vite que je le souhaite. Ce sera pour moi un plaisir très-vif d'embrasser un prince qui a des titres si multipliés à mon estime et à ma tendre affection.

La nation française admire déjà vos vertus ; mais elle apprendra par mon exemple à vous aimer lorsque je pourrai la rendre témoin de la vivacité et de la vérité de l'inviolable amitié avec laquelle je ne cesserai jamais d'être.....

De temps en temps Durfort a, parallèlement à Vermond, certains détails à donner à sa cour sur l'archiduchesse. La plus grande partie de ces rapports, malheureusement beaucoup trop succincts, a été publiée par M. d'Arneth. Je publierai ici trois dépêches encore inédites de Durfort. Celle du 10 février présente un intérêt particulier. Dans sa dépêche du 3 janvier 1770, Durfort parle de l'excellente impression que la jeune archiduchesse produit partout.

Le premier jour de l'an, écrit-il à Choiseul, a été célébré ici selon l'usage par un grand gala, un dîner public et un appartement à la cour. Madame l'archiduchesse Antoinette a assisté à toutes les cérémonies de cette journée, et s'y est fait généralement admirer par sa beauté, les charmes de sa figure et tous les agrémens dont cette princesse est douée. Sa parure était beaucoup plus riche que celle des autres archiduchesses[2].

1. Minute. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Durfort à Choiseul. Vienne, le 3 janvier 1770. Archives du ministère des affaires étrangères.

Dans la dépêche du 10 février, Durfort annonce un événement qui rendait le mariage possible : Marie-Antoinette était devenue nubile. L'ambassadeur écrit à ce propos :

L'impératrice-reine ayant eu la bonté de me faire dire que j'étois le maître d'aller à tous les cammerfest, je m'empressai mercredi dernier de me rendre à une de ces fêtes qu'il y eut ce jour-là. Dès que j'y fus arrivé, l'impératrice eut la complaisance de me tirer à part et de me dire : J'ai un secret à vous confier, mais il faut que vous le gardiez. Ma fille est nubile depuis cet après-midi à cinq heures un quart, j'en ai un plaisir infini et je suis persuadée que le roi n'en aura pas moins..... Le jour même de cet événement, madame l'archiduchesse Antoinette a dansé assez longtemps et je ne me suis pas aperçu depuis qu'il y ait eu le moindre changement dans sa santé. J'ai eu l'honneur de faire sa partie hier au soir. Cette princesse étoit aussi belle, aussi gaye et aussi vive qu'elle l'est ordinairement[1].

Si à Versailles on avait désiré le portrait de l'archiduchesse Marie-Antoinette, on comprend qu'en retour on ait envoyé à Vienne le portrait du dauphin. On en envoya deux en même temps. Après les avoir reçus, Durfort s'exprime en ces termes :

A peine furent-ils (les deux portraits) arrivés que j'en fis informer l'impératrice-reine, qui me fit dire que je devois les lui présenter moi-même. J'eus cet honneur le lendemain à midi. Je ne saurois vous rendre, monsieur, toute la satisfaction que ces portraits ont causée à Sa Majesté impériale et à madame l'archiduchesse Antoinette. Cette jeune princesse les a tous les deux dans son appartement et les a fait placer dans la pièce où elle se tient[2].

Cependant le jour du mariage approchait. A ce propos, Joseph II écrivait la lettre suivante, toute de sa main, à Louis XV :

JOSEPH II A LOUIS XV[3].

Le 19 avril 1770.

Monsieur mon frère et grand-père, puis-je assez témoigner le plaisir avec lequel je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté a bien voulue m'écrire et qui caractérise si bien son amitié pour moi et ses sentiments bien consolants pour ma sœure, qui va avoir le bonheur d'appartenir au Dauphin, son digne petit-fils ; la fonction du mariage

1. Durfort à Choiseul. Vienne, le 10 février 1770. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Durfort à Choiseul. Vienne, le 3 avril 1770. Archives du ministère des affaires étrangères.

3. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

par procure vient de se célébrer, si quelque chose pouvoit encore plus resserrer les liens sans cella formés et rendus indissolubles par la conviction et l'attachement mutuell, certainement que ce nouveau lien si tendre et le bonheur d'une sœure qui mérite tant d'estre cherie y mettroit le comble, croyez, cher[1] grand-père, que je ne désire rien d'avantage que de vous en convaincre et de vous faire connoître en personne mon cœur et les sentimens d'un fils qui vous respecte et dont l'attachement est à toute épreuve, pour la vie je suis.....

Le jour qui suivit le mariage, Marie-Antoinette écrivit à Louis XV une lettre autographe, où elle lui promettait d'être toujours sa fille la plus fidèle et la plus soumise. Voici cette lettre, à laquelle nous ne changeons pas un mot, et dont nous respectons l'orthographe :

MARIE-ANTOINETTE A LOUIS XV[2].

Vienne, le 20 avril 1770.

Monsieur mon frère et très-cher grand-père. Il y a si longtems que je desire pouvoir témoigner a Votre Majesté, au moins en partie, tous mes sentiments pour elle, que je saisis avec la plus grande satisfaction la premiere occasion qui peut m'y autoriser. Que Votre Majesté me permette donc de lui apprendre que mon mariage avec monsieur le Dauphin a eté celebré ici hier par toutes les ceremonies de l'Eglise usitées en pareil cas, et que c'est pour moi la plus douce satisfaction de me voir par la appartenir a Votre Majesté, pour qui, depuis que je pense, j'ai toujours eue le plus grand respect et le plus vif attachement. Votre Majesté peut etre assurée en conséquence, que je ne serai occupée toute ma vie que du soin de lui plaire et de mériter sa confiance et ses bontés, et avec de pareilles intentions je crois pouvoir tout esperer de sa part. Je sents cependant, que mon âge et mon inexpérience pourront peutêtre souvent avoir besoin de son indulgence et j'ose moyennant cela la lui demander dez a present avec les plus vives instances et la supplier en meme tems de me menager aussi d'avance celle de monsieur le Dauphin et de toute la famille dont je m'en vois avoir le bonheur d'être. Je sais que Votre Majesté est le meilleur des peres; je me propose d'etre toute ma vie la fille la plus tendre et la plus somisse *(sic)* a ses volontés, et je me flatte par conséquent du sort le plus heureux. J'ose esperer que Votre Majesté daignera recevoir avec la bonté qui lui est naturelle, cette effusion de cœur, a laquelle je n'ai pu me refuser, et je la supplie de vouloir etre persuadée, en attendant, qu'au moment desiré, ou j'aurai le bonheur de me trouver auprès d'elle, ce sera avec autant de verité que de respect et de tendresse que j'aurai l'honneur de lui repeter de vive voix tous les sentiments avec lesquels je ne cesserai d'etre toute la vie.....

1. Dans l'original, il y a « chere. »
2. Archives du ministère des affaires étrangères.

Marie-Thérèse écrivit aussi au roi une lettre autographe au sujet du mariage; nous la publions plus loin; dans une autre écrite le même jour à Louis XV, elle dit qu'elle lui sera remise par sa fille elle-même, ou plutôt, comme elle dit, par la fille du roi. Nous donnons aussi cette lettre autographe. Elle n'est pas datée, mais une autre main a ajouté : 20 avril 1770.

Marie-Thérèse a Louis XV[1].

Vienne, le 20 avril 1770.

Monsieur mon frère et cousin, la célébration du mariage de ma fille, l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui a eté unie hier en face de l'église à monsieur le Dauphin a suivi de si près la demande solennelle que Votre Majesté m'en a fait faire par son ambassadeur extraordinaire, le sieur marquis de Durfort, que j'ai la satisfaction de pouvoir lui témoigner par mon empressement à lui apprendre que le mariage est fait, combien la proposition m'en a été agréable. Votre Majesté n'ignore pas le plaisir que je me suis fait de tous les liens par lesquels nous avons put unir nos maisons jusqu'ici, et elle peut juger moiennant cela du dégré de satisfaction que doit me causer celui-ci qui nous attache encore plus directement à la personne de Votre Majesté qui rend justice, j'espère, à tous mes sentimens pour elle. Je la prie instamment de vouloir bien être le père, le guide et le protecteur de ma fille qui fera, j'espère, tout ce qu'elle pourra pour lui plaire, mais qui bien jeune encore ne peut manquer neantmoins d'avoir souvent grand besoin des bontés et de l'indulgence de Votre Majesté. Je lui demande donc pour elle l'un et l'autre, et il ne me restera rien à désirer en ce cas que de pouvoir donner sans cesse à Votre Majesté des preuves de la sincère et inviolable amitié avec laquelle je suis et serai toute ma vie.....

Marie-Thérèse a Louis XV[2].

Le 20 avril 1770.

Monsieur mon frère, c'est ma fille, mais plutôt celle de Votre Majesté qui aura le bonheur de vous remettre celle-ci; en perdant un si cher enfant toute ma consolation est de la confier au meilleur et le plus tendre père; qu'elle veuille la diriger et lui ordonner. Elle a la meilleur volonté, mais à son âge j'ose la prier d'avoir de l'indulgence pour quelque étourderie, sa volonté est bonne de vouloir mériter ses bontés par tout ses actions, je la lui recommande encore une fois comme le gage le plus tendre qui existe si heureusement entre nos États et maisons, étant toujours.....

1. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.
2. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

Dans sa lettre du 8 mai 1770, Louis XV exprime à l'impératrice son contentement et en même temps l'impatience qu'il éprouve de pouvoir embrasser la Dauphine en France. Nous n'avons de cette lettre qu'une minute. La voici :

LOUIS XV A MARIE-THÉRÈSE.

Versailles, le 8 mai 1770[1].

Serenissime et très-puissante impératrice, etc.,

J'ai reçu avec la joye la plus vive la nouvelle que Votre Majesté a bien voulu me donner de la célébration du mariage qui s'est fait en sa présence de mon cher petit-fils, le Dauphin, avec sa chère fille, l'archiduchesse Antoinette. Votre Majesté concevra aisément l'impatience où je suis de recevoir cette princesse pour lui témoigner toute l'afection que j'ai pour elle. Le moment de la conclusion d'une alliance, laquelle est à tant de titres si chère à mon cœur, met le comble à la satisfaction que me causent les différens liens qui m'unissent déjà à Votre Majesté. Je ne saurois trop lui répéter la joye que j'en ressens ; elle est aussi pure et aussi vive que l'amitié que je lui ai vouée pour la vie.....

Un peu plus tard, le Dauphin écrit à sa belle-mère, l'impératrice Marie-Thérèse ; il promet de faire tous ses efforts pour assurer le bonheur de la dauphine, comme il est convaincu lui-même que Marie-Antoinette fera son bonheur. Nous laissons la parole au Dauphin ; cette lettre n'est, elle aussi, qu'une minute :

LE DAUPHIN A MARIE-THÉRÈSE.

Le 20 mai 1770[2].

Madame ma sœur, cousine et mère, je ne puis trop vous marquer ma sensible satisfaction de l'heureux lien qui m'attache à votre majesté. J'espère contribuer au bonheur de madame la Dauphine, comme je suis persuadé qu'elle fera le mien. Je n'aurai rien à desirer si Votre Majesté m'accorde les sentiments que mérite un fils bien tendre, qui admire les vertus respectables d'une mère aussi chère, qui lui sera attaché pour toujours et qui désire vivement de lui plaire. Madame la Dauphine sera l'interprète de ma tendresse, je n'en puis pas avoir qui soit plus cher au cœur de Votre Majesté et au mien.....

Une dépêche de Durfort et deux autres du comte de Noailles nous permettent d'accompagner la dauphine dans son voyage vers Paris, et lorsqu'elle était encore sur le sol autrichien, et lorsqu'elle était

1. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.
2. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

déjà entrée en France. Le mariage avait eu lieu le 19 avril; le 21, Marie-Antoinette quittait Vienne. L'empereur l'avait devancée à Melk, où il la reçut; c'est là qu'il se sépara de sa sœur, qu'il devait revoir plus tard reine de France. De cet endroit, Durfort envoya sa dépêche au duc de Choiseul, avant le départ de l'empereur; la voici :

DURFORT A CHOISEUL[1].

Melk, le 22 avril 1770.

Madame la Dauphine est arrivée ici en très-bonne santé, monsieur le duc, elle partit hier de Vienne à neuf heures précises, elle ne se sent nullement fatiguée de sa marche, elle soupa de très-bon appétit, à ce que j'ay sceu a passé parfaitement la nuit, elle se remet en route ce matin à neuf heures. L'empereur s'est trouvé ici à son arrivée pour la recevoir et faire les honneurs de la maison, il soupa avec madame la Dauphine. On donna à cette princesse après le souper un opéra allemant qui fut exécuté par les élèves des religieux, vous jugez aisément de quelle manière, madame la Dauphine s'y amusa très-bien, c'étoient des moines qui en habit religieux formoient l'orchestre, qui prennoient soing des décorations, ils remplissoient les coulisses, ils ont donné aux augustes spectateurs un tableau tout neuf, on avoit élevé une estrade sur laquelle on avoit mis un magnifique fauteuil pour madame la Dauphine; l'empereur se plaça à sa gauche au bas de l'estrade sur une chaise ordinaire, et toute la suite forma un demi-cercle sans aucune distinction de rang à la réserve de la grande-maitresse qui étoit placée derrière madame la Dauphine. L'empereur s'en sépare ce matin, j'espère que ce sera sans prendre congé.

Le courrier que vous m'avez renvoyé, monsieur le duc, est arrivé ici et m'a remis les dépêches dont vous l'avez chargé, je ne perdray pas un moment à mon retour pour faire expédier l'acte dont vous m'avez envoyé la forme et je pense que cela ne soufrira aucun retardement.

La résolution édifiente et respectable qu'a prise madame Louise[2] a surpris et touché l'empereur, madame la Dauphine m'a paru y être très-sensible. Le tems ne me permet pas des détails plus long, je m'empresse de faire partir mon courrier, je juge que Sa Majesté et monseigneur le Dauphin désirent savoir des nouvelles de la première journée de marche de madame la Dauphine.....

Les deux dépêches du comte de Noailles sont datées de Strasbourg; elles contiennent la relation officielle du séjour à Strasbourg. Dans l'une, du 7 mai, le comte raconte que la Dauphine était arrivée dans

1. Archives du ministère des affaires étrangères.
2. Fille de Louis XV; elle devint abbesse des Carmélites de Saint-Louis.

la ville à une heure précise, que tout s'était passé conformément aux ordres du roi, que l'escorte autrichienne avait pris congé et que les présentations avaient commencé. La santé de la Dauphine ne laissait rien à désirer. Noailles écrit à ce propos :

A juger de la situation de madame la Dauphine par son extérieur, je ne crois pas qu'on doive prendre d'inquiétude de sa santé. J'espère qu'elle la conservera de même jusqu'au 14 que j'attends avec une grande impatience[1].

Dans sa seconde lettre, du 8 mai, Noailles raconte les fêtes données par la ville de Strasbourg en l'honneur de la dauphine. La voici :

LE COMTE DE NOAILLES AU DUC DE CHOISEUL.

Strasbourg, le 8 mai 1770[2].

Les habitants de cette ville ont reçu madame la Dauphine avec beaucoup de joie. Il s'est trouvé plusieurs fontaines de vin à son passage qu'on avait arrangé par les plus belles rues où les troupes de la garnison étoient alignées dans le plus grand ordre. Après son dîner, cette princesse a été à la comédie. Elle a eu pendant le souper, le coup d'œil d'un arc de triomphe très-bien illuminé avec de l'artifice en face du palais épiscopal, de l'autre côté de l'eau et différens corps de métiers sont venus successivement danser et chanter vive le roy sur la terrasse. La ville étoit généralement illuminée. Après souper, madame la Dauphine a été au bal que M. le maréchal de Contades a donné dans la salle de la comédie. Je vais avoir l'honneur de la conduire à Saverne cet après-midi.

Marie-Antoinette arriva enfin à Compiègne le 14 mai. Le mariage fut célébré le 16 à Versailles. Les illuminations et le feu d'artifice n'eurent pas lieu parce qu'il pleuvait. Après le souper, eut lieu la « bénédiction du lit. » « La chemise de Madame la dauphine, dit la relation officielle que nous suivons ici, lui aura sans doute été donnée par Madame la duchesse de Chartres, quand Madame la Dauphine a été couchée[3]. » Nous savons aujourd'hui que Marie-Antoinette sut, dès son arrivée en France, s'allier les cœurs par la séduction de ses manières. Louis XV lui-même a exprimé son impression sur ces premiers débuts dans des lettres à Marie-Thérèse et à Joseph II. Ces lettres ne sont pas connues, mais nous possédons les réponses de

1. Noailles à Choiseul. Strasbourg, le 7 mai 1770. Archives du ministère des affaires étrangères.

2. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

3. Mariage de Monseigneur le Dauphin dans le mois de mai 1770. Archives nationales, K. 138.

l'empereur et de l'impératrice. Celle de Joseph II est conçue en termes trop généraux pour qu'il y ait intérêt à la publier mot pour mot. Il se réjouit des sentiments d'amitié qu'à cette occasion lui a témoignés le roi de France. « Je les tiens, écrit-il, pour le gage le plus assuré de notre union inaltérable, et nos nouveaux liens vont mettre le sceau au bonheur réciproque et constant de nos sujets[1]. » La lettre de l'impératrice est plus intéressante. Nous la publions ici en entier. La suscription seule est de sa main.

MARIE-THÉRÈSE A LOUIS XV[2].

Schönbrunn, le 29 juin 1770.

Monsieur mon frère et cousin,

Je ne puis assez exprimer à Votre Majesté le plaisir que m'a fait la lettre que le comte de Stainville m'a remise de sa part. La satisfaction que Votre Majesté me témoigne du début de ma fille et des dispositions qu'elle paroit lui trouver, me font esperer qu'elle repondra à la bonne opinion que veut bien en concevoir Votre Majesté. Au moins suis-je assurée qu'elle sera toujours occupée du soin de plaire à Votre Majesté et de contribuer au bonheur de monsieur le Dauphin. Je l'abandonne entièrement aux tendres soins qu'en veut bien prendre Votre Majesté; et, si elle veut bien les lui continuer, je suis certaine qu'ils achèveront l'éducation que j'ai tâché de lui donner. Je souhaite que Votre Majesté puisse toujours la trouver digne de ses bontés et il ne me restera rien à désirer si comme je m'en flatte elle est assez heureuse pour contribuer à cimenter de plus en plus l'union et l'amitié si bien établies entre nos deux familles. Je suis avec l'amitié la plus sincère et pour la vie.....

Une fois en France, Marie-Antoinette se jeta, avec tout l'emportement de son caractère, dans le tourbillon des plaisirs de la cour, sans cependant rien faire qui pût ternir son honneur. Il n'en courut pas moins sur sa vie privée des histoires scandaleuses, qui ne reposaient sur aucun fondement sérieux, mais auxquelles la conduite frivole et irréfléchie de la Dauphine ne fournissait que trop d'apparences. Elle prodigua follement l'argent pour ses plaisirs, alors que l'argent devenait rare dans les coffres de l'État et que les ressources diminuaient. C'est ce que montrent des comptes encore inédits de la toilette royale. Ainsi, en 1785, un marchand reçut 33,286 livres pour des fournitures d'étoffes; une dame Pompée, 25,527, et Mlle Bertier, la célèbre modiste, 87,597 livres. En tout, la reine dépensa, en 1785, 258,002 livres pour sa toilette : « Cette somme est véritablement

1. Joseph II à Louis XV. Vienne, le 25 juin 1770. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

2. Archives du ministère des affaires étrangères. France, 1769-70.

excessive, » écrit une dame de la cour de la reine, la comtesse d'Ossun, dans le mémoire qui accompagne ce compte[1]. Cette réflexion est tout à fait justifiée, si l'on pense que, pendant les dix années précédentes, depuis 1774, les paiements acquittés pour la toilette de la reine furent loin d'atteindre au chiffre de la seule année 1785. Depuis 1774, les dépenses de cette nature avaient presque doublé : en 1774, en effet, elles n'avaient été que de 120,000 livres[2]. D'ailleurs, voici le compte lui-même, avec le mémoire de la comtesse d'Ossun qui l'accompagne[3].

A Versailles, le 16 juillet 1786.

J'ay l'honneur de vous adresser, monsieur[4], l'état général des dépenses de la garde-robe de la reine pendant l'année dernière, montant à 258,002 livres. Cette somme est excessive; mais, quoique j'aye fait toutes les diminutions possibles sur les prix, je n'avois pas pu également diminuer les quantités de certains objets qui par leurs nombres sont la principale cause de l'augmentation de ces dépenses. En mettant cet état sous les yeux du roy je vous prie de lui dire tout mon regret d'avoir un aussi fort supplément à lui demander. Je vous prie aussi de vouloir bien me faire part de l'expédition de l'ordonnance[5] de ce supplément de 138,000 livres lorsque vous l'aurez ordonnée.

Garde-robe de la reine 1785.

État général des dépenses de la garde-robe de la reine faites sous les ordres de madame la comtesse d'Ossun, dame d'atours de Sa Majesté, pendant l'année 1785 :

Les mémoires du sieur le Normand, marchand d'étoffes de soyes, pour la ditte année 1785 montent à la somme de 33,256 livres.

Ceux du sieur Lefevre, autre marchand d'étoffes, à celle de 8,510 l.

Ceux du sieur Barbier, autre marchand d'étoffes, à celle de 5,393 l.

Ceux du sieur Alabat, autre marchand d'étoffes, à celle de 7,461 l.

Ceux du sieur Marie, autre marchand d'étoffes, à celle de 5,007 l.

Celui de la veuve Sallonis, pour étoffe écarlate, à celle de 540 l.

Celui du sieur Foucard, marchand d'étoffes, à celle de 225 l.

Celui du sieur Ternot, marchand de draps, à celle de 93 l.

Celui du sieur Sauvage, autre marchand de draps, à celle de 337 l.

Ceux de la demoiselle Bertin, marchande de modes, à la somme de 87,597 l.

1. Mme d'Ossun était alors tout à fait en faveur auprès de la reine. Elle était sœur de la duchesse de Grammont et nièce du duc de Choiseul.

2. État de la maison de la reine 1774. Archives nationales, O1 3793.

3. Les comptes se trouvent aux Archives, O1 3792.

4. Sans doute M. de Breteuil.

5. Le supplément pour la garde-robe, en 1784, s'élevait à 97,652 livres. Archives nationales, O1 3792.

Ceux de la dame Pompée, autre marchande de modes, à celle de 25,527 l.

Ceux de la dame Hamel, marchande de rubans, à celle de 5,030 l.

Les mémoires du sieur Messin, marchand de rubans, à la somme de 509 l.

Celui du sieur Bardel, autre marchand de rubans, à celle de 232 l.

Ceux de la demoiselle Mouillard, marchande de modes, à celle de 885 l.

Celui de la dame Noël, autre marchande de modes, à celle de 604 l.

Ceux de la dame Mirvant, marchande de toiles et dentelles, à celle de 13,822 l.

Ceux de la demoiselle Berlin, pour les dentelles, à celle de 4,350 l.

Ceux de la demoiselle Lavigne, marchande de mousselines, à celle de 2,410 l.

Celui de la dame Candor, autre marchande de mousseline, à celle de 1,824 l.

Ceux du sieur Prevost, parfumeur, à celle de 6,402 l.

Ceux du sieur Leonard, coiffeur, à celle de 1,574 l.

Ceux du sieur Tissot, parfumeur, à celle de 301 l. 18 d.

Celui du sieur Morlet, foureur, à celle de 518 l.

Celui du sieur Morel, autre foureur, à celle de 512 l.

Celui du sieur Boutard, marchand de bas, à celle de 2,529 l.

Ceux du sieur Eftin, cordonnier, à celle de 2,335 l.

Celui du sieur Antoine, autre cordonnier, à 170 l.

Celui du sieur Pezet, chapelier, à celle de 420 l.

Celui du sieur Desperelles, autre chapelier, à 109 l.

Ceux des sieur et dame Sigly, ouvriers en corsets et en robes, à la somme de 972 l.

Ceux de la d^lle^ Breton, couturière ordinaire, à la somme de 4,411 l.

Celui du sieur Messin, pour fourniture de gands anglois, la somme de 774 l.

Ceux de la dame Roussel, ouvrière en corsets, la somme de 2,341 l.

Ceux de la demoiselle Le Roy, blanchisseuse des dentelles de jour, la somme de 2,092 l.

Ceux de la dame Varin, blanchisseuse de dentelles de nuit, la somme de 957 l.

Ceux de la demoiselle Motte, faiseuse de paniers, à celle de 294 l.

Celui de la demoiselle Desmarais, autre faiseuse de paniers, à celle de 177 l.

Celui du sieur Smith, tailleur d'habits pour monter à cheval, à celle de 4,097 l.

Ceux de la dame Bonnet, teinturière, à celle de 467 l.

Celui de la dame Berthelot, pour évantails, à celle de 319 l.

Celui de la dame Doyen, blanchisseuse des bas, à celle de 203 l. 11 s.

Ceux de la Dame Desroches, racommodeuse des bas, à celle de 154 l. 10 s.

Ceux de la d^lle^ Pampelune, bâtisseuse de jupons, à celle de 184 l.

Celui du s^r^ Truffet, tailleur pour habits d'homme, à celle de 161 l. 14 s.

Celui du sieur Chapet, teinturier, à celle de 64 l.

Ceux de la demoiselle Larsonnier, chargée du détail de la garde-robe, y compris les gages du garçon, à celle de 2,331 l. 13 s. 6 d.

Celui du sieur Roblatre, tapissier, à celle de 117 l.

Celui du sieur Vallet, marchand de bois, à celle de 629 l.

Ceux de la dame Le Tellier, papetière, à celle de 291 l.

Les mémoires du sieur Noël, garçon de garde-robe, à celle de 61 l. 7 d.

Ceux du sieur Deshayes, portefaix, à celle de 174 l.

Celui du sieur Stevenot, valet de garde-robe, à celle de 8 l. 12 d.

Celui du sieur Bouchard, pour faux-frais 15 l.

Celui du sieur Dunoyer, pour id., 57 l.

Celui du sieur Loir, pour un coffre à diamants, à celle de 360 l.

Celui pour le prix d'une voiture achetée pour le service de la garde-robe, à celle de 2,000 l.

Celui du sieur Le Bas, secrétaire de la garde-robe, pour ses menues dépenses, à celle de 283 l. 3 d.

Celui pour les indemnités des frays du voyage de Fontainebleau, à celle de 396 l.

Et pour les traitements et gratifications ordinaires des employés de la garde-robe pendant la ditte année 1785, la somme de 15,128 l.

Total des dépenses : deux cent cinquante-huit mille deux livres huit sols, six deniers, cy 258,002 l. 8 s. 6 d.

Sur quoi il a été payé, par le trésorier de la maison de la reine pour les fonds ordinaires de la garde-robe pendant la ditte année 120,000 l.

Il reste dû pour solde des dittes dépenses la somme de 138,002 l. 8 s. 6 d.

Pour laquelle dernière somme madame la comtesse d'Ossun demande qu'il soit expédié une ordonnance de supplément.

Le compte de l'année 1787 montre déjà une diminution dans les chiffres des sommes dépensées pour la toilette. La différence est d'environ 40,000 livres. La comtesse d'Ossun l'accompagne de remarques intéressantes. Elle écrit de Saint-Cloud le 15 juin 1788 :

J'ay l'honneur de vous adresser, monsieur, l'état général des dépenses de la garde-robe de la reine, montant à 217,187 livres 13 s., et en excédent les fonds ordinaires à 97,187 livres 13 sols. Quoique j'aye fait tout ce qui a dépendu de moi pour modérer ces dépenses, je n'ai pu y réussir que sur les six derniers mois, qui ont été d'environ la moitié moins chers que les six premiers. Mais ces six premiers mois s'étoient élevés si haut que la diminution que j'ay faite ne paroît presque pas sur le total de l'année. J'espère être plus heureuse dans celle-cy pour les retranchemens que je continuerai d'y faire, conformément aux intentions du roy et de la reine. Je vous prie de vouloir bien prendre les ordres de Sa Majesté pour le supplément que je demande et de me faire part de ceux que vous donnerez en conséquence pour l'expédition de l'ordonnance de ce supplément.

Etat général des dépenses de la garde-robe de la reine faites sous les

ordres de madame la comtesse d'Ossun, dame d'atours de Sa Majesté, pendant l'année 1787.

Les mémoires du sieur Le Normand, marchand d'étoffes de soye, montent à la somme de 20,924 l.

Ceux du sieur Barbier, autre marchand d'étoffes, à celle de 7,992 l.

Ceux du sieur Marie, autre marchand d'étoffes, à celle de 6,051 l.

Ceux du sieur Alabat, autre marchand d'étoffes, à celle de 7,363 l.

Ceux du sieur Robert, autre marchand d'étoffes, à celle de 5,740 l.

Ceux du sieur Lefebvre, autre marchand d'étoffes, à celle de 2,120 l.

Celui du sieur Yber, autre marchand d'étoffes, à celle de 1,852 l.

Celui du sieur Sauvage, marchand de draps, 450 l.

Celui du sieur Le Comte, marchand d'étoffes, à 367 l.

Celui du sieur Jomard, autre marchand d'étoffes, à 254 l.

Ceux de la demoiselle Bertin, marchande de modes, à la somme de 60,225 l.

Ceux de la dame Pompée, autre marchande de modes, à celle de 25,248 l.

Ceux de la demoiselle Mouillard, autre marchande de modes, à celle de 2,830 l.

Ceux de la dame Hamel, marchande de rubans, à 4,876 l.

Ceux du sieur Renouard, autre marchand de rubans, à celle de 413 l.

Celui du sieur Beche, autre marchand de rubans, à celle de 613 l.

Celui du sieur Cornedecerf, autre marchand de rubans, à celle de 140 l.

Ceux du sieur Gerdret, marchand de toiles et dentelles, à la somme de 8,811 l.

Ceux de la demoiselle Lavigne, autre marchande de toiles et rubans, à celle de 1,368 l.

Le mémoire de la dame Candor, marchande de mousselines, à la somme de 300 l.

Celui de la demoiselle Larsonnier, marchande de toiles, à celle de 1,624 l.

Celui du sieur Moyse Levy, pour des percales, à celle de 126 l.

Celui du sieur Morlet, foureur, à celle de 1,186 l.

Celui du sieur Morel, autre foureur, à celle de 819 l.

Ceux du sieur Prevost, parfumeur, à celle de 6,294 l.

Ceux du sieur Leonard, autre parfumeur, à celle de 4,063 l.

Ceux du sieur Bataille, autre parfumeur, à celle de 352 l.

Celui d'un payement fait à M. le duc de Dorset, pour des gands anglais, à celle de 204 l.

Celui du sieur Dauffe, bijoutier, à celle de 360 l.

Celui de la dame Berthelot, évantailliste, montant à la somme de 304 l.

Celui du sieur Adam, mercier, à celle de 37 l. 10 s.

Ceux du sieur Boutard, marchand de bas, à 3,395 l.

Ceux du sieur Eftin, cordonnier, à celle de 2,353 l.

Ceux du sieur Antoine, autre cordonnier, à celle de 250 l.

Ceux du sieur Albert, autre cordonnier, à celle de 79 l.
Celui du sieur Lafabruges, autre cordonnier, à celle de 27 l.
Celui du sieur Pezet, chapelier, à celle de 610 l.
Celui du sieur Godard, autre chapelier, à celle de 102 l.
Ceux de la demoiselle Breton, couturière, à celle de 5,320 l.
Celui du sieur Smith, tailleur, à celle de 762 l.
Celui du sieur Pujols, autre tailleur, à celle de 1,869 l.
Celui du sieur Taillade, autre tailleur, à celle de 433 l.
Celui du sieur Lespinasse, autre tailleur, à celle de 228 l.
Ceux des demoiselles Le Roy, blanchisseuses des dentelles, montant à celle de 2,796 l.
Les mémoires de la dame Varin, autre blanchisseuse des dentelles, à la somme de 809 l.
Ceux de la dame Roussel, ouvrière en corsets, à la somme de 2,255 l.
Celui de la dame Lamarre, autre ouvrière en corsets, à celle de 606 l.
Celui de la demoiselle Bertin, autre ouvrière en corsets, à celle de 1,320 l.
Ceux de la demoiselle Omont, couturière, à celle de 744 l.
Celui de la dame Henrion, ouvrière en dentelles, à celle de 197 l.
Celui du sieur Truffet, tailleur, à celle de 366 l.
Ceux de la demoiselle Motte, faiseuse de paniers, à celle de 156 l.
Ceux de la dame Candeley, teinturière, à celle de 290 l.
Ceux de la dame Doyen, blanchisseuse des bas, à celle de 203 l. 5 s.
Ceux de la dame Desroches, ouvrière en bas, à celle de 174 l. 10 s.
Ceux de la demoiselle Pampelune et de la dame Villard, bâtisseuse des volans de jupons, à celle de 164 l.
Ceux des menues dépenses courantes de la demoiselle Larsonnier, chargée du détail de la garde-robe, y compris les gages du garçon, à la somme de 1,840 l. 4 s.
Ceux de la dame Le Tellier, papetière, à celle de 160 l. 8 s.
Ceux du sieur Vallet, marchand de bois, à celle de 807 l.
Ceux du sieur Roblatre, tapissier, à celle de 235 l.
Celui du sieur Le Bas, secrétaire de la garde-robe, pour différentes menues dépenses pour le service de la garde-robe montant à la somme de 501 l. 16 s. 6 d.
Et les traitements ordinaires des employés de la dernière garde-robe pour la dernière année 1787, montant à la somme de 14,828 l.
Total des dépenses, la somme de deux cent dix-sept mille cent quatre-vingt-sept livres treize sols six deniers, cy 217,187 l. 13 s. 6 d.
Sur laquelle somme ayant été payé par le trésorier de la maison de la reine pendant le cours de la dernière année pour les fonds ordinaires de la dernière garde-robe, celle de 120,000 l.
Il en reste dû pour solde celle de 97,187 l. 13 s. 6 d.
Pour laquelle madame la comtesse d'Ossun demande qu'il soit expédié une ordonnance de supplement.

L'espoir exprimé par la comtesse d'Ossun qu'elle pourrait pour

l'année suivante, soit pour 1788, diminuer le chiffre des dépenses, ne fut pas déçu : celui de 1788 se rapproche beaucoup de celui de 1774, mais il lui est encore supérieur d'environ 70,000 livres. Les dépenses 1788 montèrent à 190,724 livres. « Cette somme, écrit Madame d'Ossun (Versailles, le 21 août 1789), excède les fonds fixes de garde-robe qui m'ont été délivrés pendant le cours de cette année, de 70,724 livres, que j'ay besoin de recevoir pour faire achever de payer cette année 1788. »

État général des dépenses de la garde-robe de la reine pendant l'année 1788.

Les mémoires du sieur Le Normand, marchand d'étoffes de soye, montant à	12,085 l.
Ceux du sieur Barbier, autre marchand id., à	5,699 l.
Ceux du sieur Robert, autre marchand id., à	3,470 l.
Ceux du sieur Alabat, autre marchand id., à	4,975 l.
Ceux du sieur Marie, autre marchand id., à	4,715 l.
Ceux du sieur Le Febvre, autre marchand id., à	708 l.
Ceux du sieur Ybert, pour draps étrangers, à	1,815 l.
Celui du sieur Foucart, pour id., à	704 l.
Celui du sieur Petit, pour id., à	240 l.
Celui de la dame Candor, pour id., à	144 l.
Ceux de la demoiselle Bertin, marchande de modes, à	61,992 l.
Ceux de la dame Pompée, autre marchande de modes, à	16,691 l.
Ceux de la demoiselle Mouillard, autre id., à	3,329 l.
Ceux du sieur Beauland, autre id., à	202 l.
Ceux de la dame Hamel, marchande de rubans, à	2,159 l.
Celui de la demoiselle Gosset, autre id., à	36 l.
Ceux du sieur Gendret, marchand de toiles et dentelles, à	7,669 l.
Ceux du sieur Pepin, marchand de dentelles, à	9,836 l.
Ceux de la demoiselle La Vigne, marchande de toiles, à	981 l.
Celui de M. de la Reynière, pour une garniture de fourure de martre, à	3,600 l.
Celui du sieur Morlet, foureur, à	1,166 l.
Celui du sieur Morel, autre foureur, à	730 l.
Ceux du sieur Prevost, parfumeur, à	3,470 l.
Ceux du sieur Leonard, pour autres parfumeries, à	3,779 l.
Celui du sieur Dauffe, pour boutons d'acier, à	600 l.
Celui du sieur Sarrete, pour id.,	300 l.
Le mémoire du sieur Berthelot, évantailliste, à	320 l.
Ceux du sieur Bataille, parfumeur, à	312 l.
Ceux du sieur Boutard, marchand de bas, à	2,754 l.
Ceux du sieur Eftin, cordonnier, à	1,927 l.
Ceux du sieur Antoine, autre cordonnier, y compris un remboursement fait à madame la comtesse,	129 l.
Celui du sieur Lavenue, autre cordonnier, à	138 l.

Ceux de la demoiselle Ste-Foy, couturière, à 4,622 l.
Celui de la demoiselle Omont, autre couturière, à 226 l.
Celui du sieur Pujols, tailleur, à 2,813 l. 7 s. 6 d.
Celui du sieur Lespinasse, autre id., à 342 l.
Celui de la dame Lamare, ouvrière en corsets, à 120 l.
Ceux de la dame Roussel, autre ouvrière id., à 1,948 l.
Ceux de la demoiselle Le Roy, blanchisseuse des dentelles de jour et des lévites, à 2,983 l.
Ceux de la dame Varin, pour les dentelles de nuit, à 783 l.
Ceux de la dame Henrion, blanchisseuse de dentelles, à 662 l.
Celui de la dame Fauconnier, autre id., à 416 l.
Celui du sieur Truffet, tailleur, à 554 l.
Ceux de la dame Doyen, blanchisseuse des bas, à 214 l. 12 s.
Ceux de la dame Desroches, pour l'entretien des bas, à 187 l.
Ceux de la demoiselle Motte, faiseuse de paniers, à 207 l.
Ceux de la dame Candeley, teinturière, 282 l.
Ceux de la dame Villard, bâtisseuse de jupons, à 172 l.
Ceux de la demoiselle Larsonnier, pour les dépenses courantes de la garde-robe, y compris les nourritures du garçon, 1,925 l. 10 s.
Ceux du sieur Noël, garçon de garde-robe, à 148 l. 3 s.
Ceux de la veuve Le Tellier, papetière, à 224 l. 10 s.
Ceux du sieur Vallet, marchand de bois, à 707 l.
Celui du sieur Loir, pour étuy à diamants, à 36 l.
Et celui du sieur Le Bas, secrétaire de la garde-robe, pour ses menues dépenses et avances pour le service de la garde-robe, à 645 l. 4 s.
Et finalement pour les traitements ordinaires des employés de la dernière garde-robe pendant la dernière année 1788, la somme de 13,828 l.
Total, cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-une livres six sols six deniers, cy 190,721 l. 6 s. 6 d.
Sur quoi il a été payé par le trésorier de la maison de la reine pour les fonds ordinaires de la dernière garde-robe pendant la dernière année 1788 120,000 l.
Il reste dû pour solde des susdittes dépenses la somme de 70,721 l. 6 s. 6 d.
Pour laquelle dernière somme madame la comtesse d'Ossun demande qu'il soit expedié une ordonnance de supplément.

Ces derniers documents nous ramènent à l'époque où, à propos de la triste affaire du collier, se manifestèrent les premiers signes du déchainement de l'opinion publique contre la reine ; nous nous arrêtons là.

WERTHEIMER.

CORRESPONDANCE.

LETTRES DE M. A. PROST ET DE M. FUSTEL DE COULANGES

(A PROPOS DE L'IMMUNITÉ MÉROVINGIENNE.)

18 mars 1884[1].

Monsieur,

J'ai reçu le numéro de la *Revue* que vous avez eu l'attention de me faire adresser, et dont je vous remercie. J'y trouve, avec les observations que vous avez bien voulu accueillir, la réponse de M. Fustel de Coulanges qui me cause quelque étonnement. M. F. de C. paraît tenir beaucoup à écarter l'idée que je puisse être quelquefois d'accord avec lui, et à montrer que nos opinions sont au contraire plutôt différentes. Cela pourrait bien être sur certains points, comme je l'ai annoncé; mais cela n'est pas sur le sens de la locution *Causas audire* et du mot *fredum*, seuls objets des observations auxquelles il veut bien répondre.

Pour l'interprétation de la locution *Causas audire*, dont le sens est juger, exercer la juridiction, M. F. de C. ne saurait contester davantage que nous étions lui et moi d'accord, quoi qu'il en ait dit. Mais cela importerait peu maintenant, suivant lui, et au moins serions-nous en dissentiment, il le craint, dit-il, sur le caractère des restrictions édictées par le privilège d'immunité touchant l'exercice de cette juridiction. Il ne se trompe pas cette fois; car c'est là le point principal des réserves que j'aurais à faire et que j'ai annoncées sur ses appréciations. J'y reviendrai.

Pour ce qui est du *fredum*, M. F. de C. m'a relu, dit-il. Je constate cependant qu'il ne me comprend pas encore. La faute en est à moi certainement; car c'est à moi de m'expliquer assez clairement pour que ma pensée se présente au lecteur sans ambiguïté. Je vais tâcher de le faire.

M. F. de C. a cru et il croit encore que je rejetais l'interprétation communément admise pour le mot *fredum*, et que je voulais en substituer à celle-là une autre à laquelle je donnerais pour tout fondement un texte unique, et de plus modifié, dit-il, par moi; autant dire, comme ne manqueront pas de le faire ceux qui lisent entre les lignes, falsifié pour les besoins de la cause. Voilà ce que j'ai pu donner à penser. Je me suis évidemment fort mal expliqué. Voici au contraire ce que je voulais dire, ce que je crois avoir dit.

1. Cette lettre ayant été égarée par accident, nous n'avons pu la publier en mai. Voyez la lettre de M. Prost et la réplique de M. Fustel de Coulanges t. XXIV, p. 357.

1re Thèse. — Je signalais d'abord, mais sans y insister, parce que cela ne me semblait pas nécessaire, l'interprétation communément admise, et qui n'a jamais été contestée, du mot *fredum*. Je m'exprimais ainsi : « Le *fredum* était la part du fisc dans la *compositio* due pour un « crime, pour un délit ou pour une injure à celui qui en avait été vic- « time, en réparation du tort qu'il avait subi. Cette part du fisc était « ordinairement le tiers de la *compositio*. »

2e Thèse. — Je rappelais ensuite que le *fredum* payé ainsi au souverain pouvait être considéré comme une amende pour violation de la paix publique; opinion généralement admise, disais-je, et fournissant à ce sujet une justification que M. F. de C. a cru s'appliquer, non à cette 2e thèse, mais à la première. De là vient son erreur en ce qui me concerne.

3e Thèse. — Mentionnant alors un texte de la *Lex Ripuar.* où le mot *fredum* ne semble pas s'accorder avec son interprétation ordinaire, je proposais pour ce cas particulier une interprétation spéciale du mot *fredum*, en disant d'où pouvait venir cette singularité d'une double interprétation du même mot. J'essayais ainsi d'expliquer, après l'avoir préalablement restitué, ce texte évidemment altéré qui, sans ces modifications, est, ce me semble, absolument inintelligible.

Voici le texte en question, avec les changements, entre parenthèses, que j'ai proposé d'y introduire :

« Nullus judex fiscalis de quacumque libet causa freda non exigat, « prius quam facinus componatur..... Fredum autem non illi (illo?) « judici tribuat cui (qui?) culpam commisit, sed illi (ille?) qui solutio- « nem recipit, tertiam partem coram testibus fisco tribuat, ut pax per- « petua stabilis permaneat. » — Lex Ripuar. — Baluze, Capitul. I, 52.

Les trois corrections que j'ai cru devoir introduire dans la version empruntée à Baluze sont pour ce qui est des deux dernières justifiées par le même texte reproduit avec ces deux corrections dans un capitulaire de Charlemagne, *Excerpta ex lege Longobard.*, XXXII. Cf. Baluze, Capitul. I, 354. La deuxième correction est de plus confirmée encore par une glose citée dans l'édition de Pertz (*Leges*. IV, 510, n° 125), et qui porte : « Non illi judici tribuat *scilicet reus* qui culpam commisit, « sed ille qui solutionem recepit. »

C'est, je le répète, pour l'explication particulière de ce texte que j'ai proposé une interprétation spéciale du mot *fredum* applicable à ce cas seulement. Il ne s'agissait nullement de substituer à l'interprétation ordinaire une interprétation nouvelle. Il s'agissait seulement d'introduire celle-ci, à titre d'exception, à côté de la première conservée avec son caractère général. Cette pensée était clairement exprimée dans le passage suivant, qui termine la discussion : « Ces considérations ten- « draient à faire croire que le *fredum* aurait pu avoir une double ori- « gine, dont il subsisterait des traces distinctes dans la législation des « capitulaires. Dans l'un et l'autre cas, le *fredum* serait bien le prix de « la paix, *pacis pecunia, friedensgeld* comme disent les Allemands;

« mais, dans l'un, il s'agirait de la paix publique violée antérieurement, « dans l'autre, d'une paix privée en quelque sorte, assurée ultérieure- « ment entre les parties ; » — entre celui qui avait reçu et celui qui avait été contraint de payer l'indemnité.

Il paraîtrait résulter de là que sous la dénomination unique de *fredum* se fussent confondues en quelque sorte les mentions de deux perceptions distinctes, analogues d'ailleurs, du fisc, correspondant à des usages différents, à des dispositions d'origine diverse, dont l'une, tombée en désuétude, n'aurait laissé de traces que dans le texte que j'ai essayé d'expliquer, et dont l'autre, restée au contraire en vigueur, se retrouverait dans tous les textes, sauf celui-là, qui mentionnent encore le *fredum*.

Voilà ce que j'ai dit à propos du *fredum*. Je souhaiterais beaucoup, Monsieur, si cela n'était pas indiscret, que vous consentissiez à publier ces nouvelles observations. Elles pourraient attirer l'attention sur le texte assurément intéressant que je signale, et dont je ne me flatte pas d'avoir épuisé la discussion.

Loin de là. Je serais désireux au contraire d'avoir proposé une explication qui serait, je le déclare, plus satisfaisante que la mienne, si elle permettait de conserver au mot *fredum* dans ce cas, de même que dans tous les autres, sa signification ordinaire.

Veuillez agréer, etc. Aug. Prost.

Baluze, en donnant les *Capitul. excerpta ex lege Longobard.* (tome I, p. 350), cite en manchette la *Lex Longobard.*

Je voudrais bien savoir *quelle édition il vise*. Je n'en puis trouver aucune où soient notées, comme il le fait, les *Lib. Tit.* et *Ch.*

L'édition de Pertz donne ces indications, mais ses mentions ne correspondent pas à celles de Baluze. A. P.

6 juin 1884.

Cher Monsieur,

Vos lecteurs seront certainement enchantés de lire cette nouvelle lettre de M. Prost. Je me hâte de me mettre d'accord avec lui en les engageant à lire aussi son mémoire. Ils le trouveront dans la *Revue historique de Droit*, année 1882, pages 113-179 et 262-350.

Quant à l'article bien connu de la loi des Ripuaires, j'ai peut-être eu tort de dire que M. Prost l'avait modifié, puisqu'il dit dans sa lettre qu'il n'y a fait que « trois corrections. » Il trouvera d'ailleurs l'explication très simple de cet article dans l'édition de M. Sohm, *Monumenta, Leges*, t. V, p. 268, et, mieux encore, dans un document ancien, l'*Expositio* au *liber Papiensis*, Kar. M., § 125.

Recevez, etc. Fustel de Coulanges.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Peu de temps après M. Mignet, la mort nous a enlevé un autre historien, M. le comte d'Haussonville, qui, bien qu'un peu plus jeune, peut être considéré par ses opinions et par son talent comme appartenant à la même famille intellectuelle. Il y avait pourtant chez M. d'Haussonville quelque chose de plus libre, de plus vif, de moins académique. On sentait qu'on avait affaire non à un homme de lettres, mais à un honnête homme au sens du XVIIe siècle, à un gentilhomme né pour se mêler comme un grand seigneur anglais à la politique de son pays plutôt que pour se livrer aux travaux de cabinet, et qui avait cherché dans l'histoire une consolation aux déceptions que 1848 et 1852 avaient infligées aux esprits libéraux. On retrouve dans ses œuvres historiques la chaleur d'un patriotisme que les douleurs nationales ne firent qu'affermir, l'impartialité d'un esprit épris de vérité, libre de préjugés et naturellement judicieux, la vivacité de convictions libérales qui résistèrent même à la défaite répétée de la forme gouvernementale à laquelle il était attaché. Dans le choix des sujets de ses ouvrages, on reconnait aussi l'homme d'action qui se console de l'impuissance à laquelle il est réduit par des livres qui sont des actes. Monarchiste parlementaire, il a écrit l'*Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*; patriote lorrain et patriote français, il a fait un exposé lumineux, érudit, éloquent, de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*; libéral passionnément hostile au despotisme militaire et très préoccupé du rôle social des idées morales et religieuses, il a consacré son plus bel ouvrage aux relations de l'*Église romaine et du premier Empire*. Je ne sais cependant si ses *Souvenirs et Mélanges*, où se trouve le charmant fragment de Mémoires intitulé « la Vie de mon père », ne donnent pas une idée plus vive encore de sa fière et originale nature et de son talent d'écrivain, si aisé et si élégant. On dit que M. d'Haussonville a laissé une autobiographie. Nous espérons que cette nouvelle est vraie, car

nous verrions dans ces Mémoires les événements et les hommes de notre temps jugés par un des esprits les plus clairvoyants et les plus libres, un des caractères les plus droits et les plus indépendants qu'il ait connus.

Questions d'Enseignement. — Nous voudrions avoir la place nécessaire pour entretenir nos lecteurs des très intéressantes discussions qui ont eu lieu à la Société d'enseignement secondaire au sujet des diverses agrégations. Pour l'agrégation d'histoire la Société a demandé que les sujets des épreuves écrites fussent pris dans des périodes indiquées un an d'avance, ou que les élèves fussent autorisés à se servir d'une chronologie, que la correction de copie fût supprimée, que chaque candidat pût choisir la thèse qu'il désire étudier dans une liste de thèses proposées un an d'avance, enfin qu'on interrogeât les candidats sur la bibliographie générale. Nous ne sommes pas très partisans, pour notre part, du système nouveau proposé pour les thèses. Nous préférerions le système qu'avait présenté M. Lavisse; il consistait à changer la thèse en un travail écrit, préparé à loisir, et sur lequel le candidat aurait été interrogé. Le système actuel des thèses a le grand défaut de provoquer une collaboration trop active du professeur avec les élèves qu'il prépare. Cette collaboration est surtout inévitable pour les thèses d'histoire moderne. Il est urgent d'y renoncer, et, si l'on veut conserver trois thèses, de remplacer la thèse d'histoire moderne par une thèse de géographie historique.

La Société a aussi examiné la proposition faite par M. Drapeyron de créer une agrégation de géographie et une section de géographie à l'École normale, et de confier à des professeurs spéciaux dans les lycées l'enseignement de la géographie. La Société a répondu négativement sur ces trois points. Elle a pensé que cette scission entre la géographie et l'histoire serait nuisible aux deux enseignements. Nous serions moins absolus à ce point de vue que la Société; nous croyons que l'enseignement de la géographie dans les lycées par des professeurs spéciaux peut avoir de grands avantages : l'expérience qui en a été faite à l'École Alsacienne a donné les meilleurs résultats.

Par contre, nous souhaitons que ces professeurs spéciaux soient des agrégés d'histoire, que l'on ne sépare pas l'agrégation de géographie de celle d'histoire, et que l'on ne fasse pas perdre de vue aux historiens comme aux géographes la nécessité d'être à la fois géographes et historiens.

Nous sommes très sympathiques aux efforts faits par M. Drapeyron pour qu'on accorde une place plus large à la géographie, surtout dans l'enseignement supérieur; mais nous craignons qu'il ne nuise un peu à la cause excellente qu'il défend par l'exagération de

ses réclamations. Il n'a parlé à la Société d'enseignement secondaire que d'une agrégation de géographie et de la création de professeurs spéciaux de géographie dans les lycées ; mais, dans plusieurs discours et rapports lus aux Sociétés et Congrès géographiques et publiés dans la *Revue de géographie*, il a demandé aussi la création de professeurs de topographie, de professeurs de géographie appliquée à l'histoire, la création de cinq agrégations de géographie dont quatre spéciales et une générale, enfin la création d'une *École nationale de géographie* pourvue de treize chaires..... pour commencer ! Si la géographie a été jusqu'ici traitée avec parcimonie, désormais elle le serait avec prodigalité. Cela n'effraie pas M. Drapeyron, pour qui la géographie est le centre, le lien de toutes les sciences, « leur mise en valeur au point de vue politique et social. » Nous ne lui répondrons pas en revendiquant pour l'histoire le rôle qu'il assigne à la géographie ; nous croyons toutes les sciences solidaires, et les discussions sur leur excellence comparative nous font toujours penser à la fameuse dispute entre le maître de danse, le maître d'escrime et le maître de philosophie dans le *Bourgeois gentilhomme*. Nous dirons seulement à M. Drapeyron qu'il faut songer à alléger et non à surcharger l'enseignement secondaire, qu'il faut tâcher de diminuer le nombre et l'importance des examens et non l'augmenter ; qu'enfin la création d'une nouvelle école spéciale serait la négation de tout ce que nous faisons depuis quelques années pour la réforme de l'enseignement supérieur. Les écoles spéciales ont été le principal obstacle au développement de l'enseignement supérieur en France ; ce n'est pas au moment où nous nous efforçons de le fortifier et de le compléter que nous irions augmenter le nombre des écoles spéciales. Non seulement elles séparent la jeunesse en coteries isolées ou même hostiles, non seulement elles causent un gaspillage déplorable de temps, d'argent, de forces intellectuelles et morales, mais elles ont le grave inconvénient de parquer les professeurs et les élèves dans des spécialités beaucoup trop étroites, de ne pas leur laisser cette liberté d'enseigner et d'apprendre qui est l'âme de l'enseignement supérieur. Sauf à l'École normale et à l'École des hautes études qui échappent à quelques-uns des inconvénients des Écoles spéciales, dans toutes les autres les élèves suivent tous les mêmes leçons et les professeurs répètent toujours le même cours. N'aggravons pas cet état de choses en créant une école de géographes. Créons aux Facultés des Lettres, d'abord à Paris, puis en province, de nouvelles chaires de géographie, si nous avons des hommes capables de les remplir ; organisons-y un séminaire géographique où l'on formera des savants et des professeurs. Que M. Drapeyron, M. Paquier

et ceux qui ont hâte de développer l'enseignement géographique, ouvrent dès aujourd'hui à la Sorbonne des cours libres; la loi les y autorise. Nous pourrons ainsi développer l'enseignement géographique au fur et à mesure des besoins, à mesure que les élèves deviendront plus nombreux et que l'on trouvera des hommes de mérite pour enseigner. Actuellement, il y a une singulière inconséquence à se lamenter sur la pénurie de géographes et à proposer de créer d'un coup treize chaires de géographie. Quel est le pays d'Europe qui pourrait en fournir le personnel ?

Documents. — La *Revue historique* a déjà annoncé (XXIV, 436) le t. I du *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*, que publie M. Paul Guérin, des Archives nationales, pour la Société des Archives historiques en Poitou ; ce volume comprenait près de deux cents documents adressés aux agents du Roi en Poitou par Philippe le Bel et ses fils de 1302 à 1333, avec des notices biographiques sur les sénéchaux mis à la tête de la province. Le tome II qui vient de paraître (Poitiers, impr. Oudin; forme le t. XIII des publications de la Société, pour 1883) ajoute une cinquantaine de pièces relatives à cette période, et poursuit le dépouillement des registres de la chancellerie royale jusqu'à l'année 1348. La préface donne la nomenclature des sénéchaux, des lieutenants du roi, des capitaines souverains et des commissaires envoyés en Poitou, et résume l'histoire de leur administration. Les documents ne présentent pas d'ailleurs un intérêt exclusivement local; bon nombre d'entre eux se rapportent à l'histoire de la guerre contre les Anglais; c'est ainsi que M. Guérin a refait le récit de l'expédition dirigée par le comte de Derby en septembre et octobre 1346 contre nos provinces de l'Ouest, et qui fut désastreuse pour elle. Les textes sont publiés avec grand soin et abondamment pourvus de notes où l'on rencontre plus d'un renseignement inédit[1].

Le *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, publié par M. G. Julliot sous les auspices de la Société archéologique de Sens, est l'inventaire des chartes communales de cette ville, qui fut rédigé au XVIe siècle par B. Taveau, procureur au bailliage et siège présidial de Sens, procureur et greffier de la Chambre de ville, de 1555 jusqu'à sa mort, arrivée le 22 août 1586. Cet inventaire, commencé en 1572, est précieux pour nous, parce que plus d'un des documents analysés par Taveau manque aujourd'hui. M. Julliot l'a reproduit intégralement, sans y rien ajouter qu'une notice biographique inté-

1. Signalons en particulier la note de la p. 31, relative à un certain Gilles de Remi ou de Remin, clerc du roi, sans doute un des trois fils que laissa Beaumanoir, et à une de ses filles, Marguerite, jusqu'ici inconnue (1312).

ressante et des tables ; il nous promet pour un autre volume le texte *in extenso* des pièces relatives à l'histoire de Sens, qu'il a eu la bonne fortune de retrouver. Il aura ainsi rendu un double service à ceux qui s'occupent de l'ancienne histoire municipale de la France. Il convient d'ajouter que le volume est admirablement imprimé (chez Duchemin, à Sens).

Voici deux livres qui ont entre eux un étroit rapport : l'un est le *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur*, publié d'après le manuscrit autographe par M. Charles Bréard (Charavay) ; l'autre, la *Vie de Monsieur Du Guay-Trouin, écrite de sa main*, et publiée, d'après l'autographe également, par M. Émile Voillard, bibliothécaire de la ville de Chaumont (Jouvet et Cie). Doublet et Duguay-Trouin sont des contemporains, ils appartiennent tous deux à la brillante époque de la marine française sous Louis XIV ; leur vie est remplie des mêmes aventures de course et de guerre ; leur caractère est de la même trempe, c'est à force d'audace heureuse qu'ils se font un nom et un rang. Duguay-Trouin a pris part à de plus grandes entreprises ; il eut la gloire de prendre et de ruiner Rio de Janeiro en 1711, et le passage où il raconte cette brillante expédition est une bonne page d'histoire générale ; mais il ne faut pas oublier que Doublet s'est très honorablement conduit à la défense de Saint-Malo, la patrie de Duguay-Trouin, attaquée par les Anglais en 1693. Ce qui nous touche en eux, c'est l'orgueil avec lequel ils défendent le drapeau français, la générosité qu'ils montrent envers l'ennemi vaincu. Toutes les actions de leur vie ne sont pas irréprochables ; mais le sentiment de l'honneur les empêcha de jamais rien commettre de vil ni de bas. Leur témoignage est naïf et sincère ; ils ignorent l'art d'écrire, mais leurs récits sont loin d'être privés d'intérêt et même de charme. On connaissait déjà les mémoires de Duguay-Trouin ; sans doute l'édition de 1740 était plus que défectueuse, puisqu'elle était infidèle, et l'on saura fort bon gré à M. Voillard de nous en faire connaître pour la première fois le texte authentique ; mais enfin le fond n'avait pas été tout à fait altéré. Quant à Doublet, M. Bréard avait déjà communiqué à la *Revue historique* (t. XII) quelques-uns des passages les plus curieux de ses mémoires ; les autres valaient vraiment la peine d'être publiés. Son mariage, ses démêlés avec les pirates d'Alger, certaine élection d'un provincial des Franciscains aux îles Açores, et bien d'autres événements sont racontés avec une bonhomie parfois aiguisée de malice, qui a son prix. M. Bréard a édité ces mémoires avec un soin extrême ; il a réussi à reconstituer l'histoire de la famille de Doublet depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, et l'on ne verra peut-être pas sans

quelque étonnement les noms de Mme la marquise de Caulaincourt et de Mme la comtesse d'Andigné terminer le tableau généalogique de l'obscur corsaire de Louis XIV, fils d'un apothicaire de Honfleur, qui mourut avant 1678 « aux païs estrangers où il étoit employé pour le service du roy. »

Comme nous l'avons déjà fait pour les deux premiers volumes, nous annoncerons ici la 2e partie du t. III et dernier des *Négociations de M. le comte d'Avaux en Suède, pendant les années* 1693, 1697 *et* 1698, publiées par notre collaborateur, M. J.-A. Wijnne, pour la Société historique d'Utrecht (Utrecht, Kemink et fils). Ce volume n'offre pas le même genre d'intérêt que les précédents : ce n'est plus le comte d'Avaux qui parle ; c'est le roi qui lui adresse ses instructions ou ses ordres ; aussi cette dernière partie de l'ouvrage est-elle d'une lecture moins attachante que les précédentes ; mais elle en est le complément indispensable. M. Wijnne a mis en tête du volume une savante introduction où il étudie le caractère d'Avaux et son rôle politique ; il le défend avec succès contre les jugements trop sévères d'historiens récents qui avaient mis en doute la capacité de l'ambassadeur, et le crédit dont il jouissait auprès de la cour de Suède. Petit-fils, fils et frère de diplomates distingués, Avaux avait été élevé à la bonne école et sut rendre à la France, à la Suède même, d'éminents services.

Le t. VIII des *Mémoires de Metternich*, qui vient de paraître (Plon et Nourrit), termine ce recueil de documents si précieux pour toute l'histoire européenne pendant la première moitié de ce siècle. Il contient la fin du journal de la princesse Mélanie, femme de Metternich, morte en 1854, cinq ans avant son mari ; la correspondance du prince avec sa fille Léontine, comtesse Sandor, avec le baron de Koller, le comte de Buol et diverses autres personnes, de 1848 à 1858 ; de copieux appendices où l'on retrouve encore de nombreux extraits du journal de la princesse, et un choix d'écrits divers de Metternich tirés des archives personnelles de la famille de l'ancien chancelier d'État. La partie la plus curieuse de ces documents est sans contredit celle qui se rapporte au séjour forcé que Metternich, chassé de Vienne et d'Autriche par la révolution de mars 1848, dut faire en Angleterre (1848-49). Quelle impression produisit sur l'esprit du prince, de celui qui, pendant un demi-siècle, représenta en Europe l'opposition systématique à la révolution et même au libéralisme, le spectacle d'un pays où fonctionnait régulièrement le régime parlementaire, où l'agitation chartiste était exaspérée encore par les exemples venus du dehors, où la prospérité matérielle était cependant extraordinaire ? L'effet paraît avoir été considérable ; on le

constate à chaque page du journal de la princesse ; Metternich le note lui-même avec plus de force et de pittoresque dans les lettres à sa fille. Ce sont de vraies « Notes sur l'Angleterre » recueillies par un observateur qui ne sortait guère de sa maison, mais qui voyait chez lui tout le monde, qui observait tout et causait de tout comme s'il devait le lendemain reprendre la direction des affaires autrichiennes (il en était encore l'avocat consultant). Est-il besoin de dire que l'impression fut seulement superficielle, et qu'après avoir quitté Londres pour Bruxelles, puis pour son château de Johannisberg, Metternich resta ce qu'il était à la veille de la révolution, toujours aussi fermement convaincu de l'excellence de sa politique ? Il appartenait à cette race de théoriciens imperturbables que rien n'instruit ni ne déconcerte ; voyez en quelle estime dédaigneuse et hautaine il tient Guizot ; de quel ton de pédagogue infaillible il prétend lui démontrer qu'il ne s'est jamais trompé, lui, Metternich ! Ce génie étroit et pédantesque, mais non sans noblesse ni grandeur, se montre à nu dans ces pages rarement attrayantes, mais toujours instructives.

On vient de parler de Guizot. Voici justement que Mme de Witt vient de publier un recueil de *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis* (Hachette) ; c'est le complément naturel et le commentaire du livre touchant qu'elle a consacré à « M. Guizot dans sa famille et avec ses amis. » — On n'y trouvera pas de révélations historiques, on n'y trouvera même pas beaucoup de vues politiques, car, chose curieuse, ce grand esprit à qui nous devons des aperçus si lumineux et si précis sur les origines de notre histoire, quand il s'agit des événements de son temps, de ceux qu'il dirige en partie, s'en tient à des généralités d'un caractère plus philosophique que pratique. Il raisonne, il moralise sur toutes choses ; il ne calcule ni ne combine. Par contre, ces lettres nous apprennent beaucoup sur M. Guizot lui-même, sur son caractère ; et plus nous apprenons à le connaître, plus nous concevons pour lui, non seulement d'estime, mais de sympathie. On parle toujours à propos de lui de raideur protestante, de pédantisme doctrinaire ; je ne dirai pas que ces reproches soient tout à fait injustes, mais je vois surtout chez lui une constante élévation de pensée et d'âme, une manière toujours noble de considérer la vie et les choses, la volonté persévérante de conformer sa conduite à un idéal moral. Et à côté de cela, ce qui ajoute le charme à cette figure un peu austère, une tendresse et surtout une simplicité de cœur que les épreuves, l'âge, la politique n'arrivent point à affaiblir. Ce qui ne s'affaiblit point chez lui non plus, c'est son indomptable énergie, cette force qui a sa source plus encore dans sa nature que

dans ses idées et qui, au lendemain des pires douleurs, lui permet de se ressaisir, d'agir, d'espérer encore. Il n'y avait chez M. Guizot aucune petitesse de vanité ni d'amour-propre, et nous croyons qu'il était non seulement sincère, mais véridique, lorsqu'il écrivait à Mme Lenormant qu'il ne manquait pas d'humilité. Il avait la confiance tranquille d'un homme qui se croit en possession de la vérité et qui agit conformément à sa foi sans s'inquiéter des conséquences. Cette assurance n'avait rien chez lui qui ressemblât à de la fatuité, car il était guidé dans sa conduite de ministre-dirigeant moins par des vues politiques que par des convictions morales. S'il a trop cru à son infaillibilité, ce n'est point parce qu'il se fiait à la supériorité de son intelligence, mais parce qu'il savait la droiture de sa conscience. On peut trouver que cela diminue la valeur du politique, mais cela grandit le caractère de l'homme. D'ailleurs, avant de juger trop sévèrement la politique intérieure de M. Guizot, nous ne devons pas oublier que personne depuis un siècle n'a réussi à diriger avec succès ni d'une manière durable la politique intérieure de la France et que la faute, par conséquent, en est peut-être imputable à la France elle-même plus qu'à ses ministres. M. Guizot lui-même, si sûr qu'il fût de ne s'être jamais trompé, avait au fond un sentiment très juste de ce qui faisait la vraie grandeur de sa vie publique. Il écrivait à M. Piscatory en 1860 : « Les deux portions de ma vie publique auxquelles je tiens le plus sont mon ministère de l'instruction publique et mon ministère des affaires étrangères. » Sur le premier point, tout le monde aujourd'hui rend hommage à M. Guizot ; sur le second, nous croyons que la postérité, tout en blâmant quelques-uns des actes de sa politique étrangère, lui accordera plus d'éloges que de blâme. Il nous semble s'être gravement trompé dans l'affaire du Sonderbund ; d'autre part, entraîné par son admiration pour le parlementarisme anglais et par son amitié pour lord Aberdeen, il a jusqu'en 1846 trop songé peut-être à plaire à l'Angleterre, mais on ne peut oublier qu'il a donné à la France dans le concert européen une place qu'elle n'avait pas eue avant lui ; que les mariages espagnols, si critiqués, ont été un triomphe pour notre pays ; enfin que c'est lui qui a donné de la consistance et de la netteté à notre politique algérienne, lui qui a jeté sur la côte occidentale de l'Afrique les premiers jalons de nos futurs établissements coloniaux. Cela compense bien, j'imagine, l'affaire Pritchard, laquelle, grâce aux calomnies de la presse et de la tribune, a fini par symboliser la politique de M. Guizot. La vérité est que jamais la France n'a été dans une meilleure situation diplomatique qu'en 1847 ; quelque honneur doit, je pense, en

revenir à celui qui dirigeait depuis sept ans sa politique extérieure.

Ouvrages divers. Antiquité. — Il n'est personne, parmi ceux qui s'intéressent aux choses de l'antiquité, qui ait perdu le souvenir de ce pauvre Charles Graux, si tôt et si vite enlevé à la science. A peine fut-il mort, que ses amis résolurent de perpétuer son souvenir en publiant un recueil de travaux dédié à sa mémoire; un grand nombre d'érudits français et étrangers, car Graux, dont la complaisance était inépuisable, avait des amis partout, promirent leur concours à cette œuvre pieuse. Elle est aujourd'hui achevée. Soixante-quinze mémoires sur des sujets d'érudition classique composent le beau volume des *Mélanges Graux* qui vient d'être distribué aux souscripteurs (Thorin). Il est impossible de faire ici autre chose que d'annoncer un recueil aussi considérable et aussi divers [1]; mais il faut recommander, surtout aux jeunes gens, la lecture de la touchante biographie que M. Lavisse a consacrée à son compatriote et ami. Ce n'est pas sans peines et sans déboires que Graux est parvenu à se faire un rang dans la société et un nom dans la science; mais il avait l'amour du travail opiniâtre que les insuccès ne découragent pas, la passion des études sérieuses et désintéressées, la ferme volonté de savoir avant de commencer à écrire. L'enseignement supérieur, si aveuglément négligé pendant tant d'années, ne lui offrit au début que des ressources médiocres, et il fut obligé de tâtonner pendant quelque temps sans méthode et presque sans maîtres; il triompha de tous ces obstacles grâce à sa ténacité, à son esprit d'initiative, grâce aussi aux transformations opportunes qui furent introduites dans les hautes études

1. Nous nous contenterons d'indiquer en note le titre des mémoires qui peuvent intéresser les historiens : Beurlier : *Campidoctores et Campiductores.* — Chatelain : *Recherches sur un ms. célèbre de Sidoine Apollinaire* (le Vatic. 3420). — Coelho : *Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique.* — Comparetti : *Sur une inscr. d'Halicarnasse.* — Rod. Dareste : *Cicéron, pro Flacco,* xxix-xxxii. — Delisle : *Notes sur les anciennes impressions des classiques latins et d'autres auteurs, conservées dans la librairie royale de Naples.* — Desjardins : *Nouvelles observations sur les légions romaines, sur les officiers inférieurs et les emplois divers des soldats.* — Abbé Duchesne : *Les documents ecclésiastiques sur les divisions de l'empire romain au* ive s. — H. Haupt : *La marche d'Hannibal contre Rome en* 211. — Humphreys : *Observations sur Thucydide,* I, xi. — Jacob : *Le classement des mss. de Diodore de Sicile.* — Jullian : *Les limites de l'Italie sous l'empire romain.* — Mistchenko : *Sur la royauté homérique.* — Mommsen : *Officialium et militum Romanorum sepulcretum Carthaginiense.* — Mowat : *Le tombeau d'un légat propréteur d'Afrique, à Arles; origine du nom de la Camargue* (du nom de ce magistrat : A. Annius Camars). — Ch. Robert : *Inscr. laissées dans une carrière de la Haute-Moselle par des légions romaines.* — Robiou : *Monuments gréco-égyptiens du Louvre.* — Thédenat : *Sur une inscr. inédite conservée au municipe de Tarente.*

surtout après la guerre allemande. Les lettres de sa première jeunesse (Graux est mort en janvier 1882 avant trente ans), que publie M. Lavisse, nous peignent ingénument l'ancienne Sorbonne, si changée depuis, en même temps qu'elles nous font mieux connaître ce qu'il y avait en lui de fort et de bon.

Je ne ferai aussi que signaler, sans m'arrêter autrement à cette belle mais trop lente publication, le 9e fasc. du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous la direction de M. Saglio (Hachette). Il comprend les mots de *Coena* à *Confiscatio*.

M. Ernest Havet termine avec un 4e volume sa remarquable étude sur *Le Christianisme et ses origines* (C. Lévy) ; il est consacré tout entier à l'examen du Nouveau testament. C'est vraisemblablement de toutes les parties de l'ouvrage celle qui soulèvera le plus de controverses. L'auteur se place en effet au point de vue rationaliste pur ; comme il le dit lui-même, il reprend la tradition du XVIIIe s., respectueusement hostile à l'égard du christianisme. Il ne s'adresse pas aux croyants : la critique ne peut rien contre la foi aveugle, et qui veut rester aveugle. Il n'écrit pas non plus pour les fanatiques d'incrédulité ; s'il est voltairien, il se garde bien d'aller jusqu'à l'indécence ou au sarcasme. Il ne quitte pas le terrain grave et désintéressé de la science. Il s'est efforcé de déterminer le degré de créance que méritent les livres qui composent le Nouveau testament, et par conséquent ce que l'on peut savoir de certain sur le fondateur de la religion nouvelle, sur ses premiers disciples, et sur les origines immédiates du christianisme ; il ne laisse nulle place à l'hypothèse ni à l'imagination (voy. p. 65) ; il entend ne pas sortir de la réalité constatée par les seuls textes incontestablement authentiques. Plus d'un, même parmi les gens indépendants de toute forme religieuse, trouvera peut-être sa critique trop rigoureuse, et pensera qu'il est bien sévère d'admettre seulement trois épîtres de saint Paul, de nier l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan sur les chrétiens, du récit d'Eusèbe relatif aux martyrs de Lyon et de Vienne, etc. ; d'autre part aussi la condamnation portée contre l'influence du christianisme dans la formation des sociétés modernes ne sera pas admise sans appel ; mais, quelques réserves que l'on exprime sur les conclusions du livre, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que c'est l'œuvre d'une des intelligences les plus nettes, d'un des dialecticiens les plus vigoureux de notre temps.

La mort a empêché M. François Lenormant de terminer son ouvrage si curieux et si intéressant sur *la Grande Grèce*. Après avoir visité et décrit la côte italienne depuis Tarente jusqu'à Squillace, il avait pénétré en Calabre, et entrepris d'en explorer toute la

côte occidentale, de Catanzaro à Reggio, puis à Squillace ; il n'a eu le temps de rédiger que la première partie de son voyage, celle où il visita Nicastro, le Pizzo, Monteleone et Mileto ; c'est la matière du 3e vol., qui sera le dernier (A. Lévy). On sait avec quelle verve, quel sentiment du pittoresque, quelle abondante connaissance de l'histoire ancienne et moderne il raconte ces expéditions archéologiques dans des pays où le touriste ordinaire n'a jamais mis le pied. C'est ainsi que dans le présent volume, à propos de Nicastro, il consacre un chapitre entier à discuter l'emplacement des villes anciennes de Térina et de Témésa. Le Pizzo lui rappelle le souvenir de la mort de Murat, et il raconte tout au long cette dramatique aventure à l'aide de renseignements en partie nouveaux puisés dans le pays même. A Mileto, c'est l'histoire de la conquête normande et la lutte entre Robert Guiscard et son frère Roger qu'il retrace à grands traits, résumant l'abbé Delarc et le corrigeant quelquefois. Il n'est pas jusqu'au terrible tremblement de terre de 1783 qu'il ne se complaise à décrire, en exposant d'ailleurs sa théorie personnelle sur les causes de ces redoutables phénomènes. Le lecteur charmé ne discute pas : il est tant de livres ennuyeux !

Moyen age. — M. Perrens a achevé la première partie de son *Histoire de Florence* (Hachette). Il l'a conduite avec le VIe volume jusqu'à l'année 1435, jusqu'au moment où Cosme de Médicis, devenu gonfalonnier de justice, transforme le gouvernement de Florence en une seigneurie, tout en lui laissant la forme républicaine. Dans ce volume, M. Perrens n'avait pas, comme dans les précédents, à résoudre de difficiles questions constitutionnelles, questions sur lesquelles il a jeté plus de lumière qu'on ne l'avait fait jusqu'ici ; mais il avait à traiter l'histoire du gouvernement oligarchique depuis la révolution démocratique des Ciompi jusqu'à l'établissement du pouvoir des Médicis, et il a admirablement montré les vices de l'égoïsme de cette oligarchie amenant la ruine du régime républicain, malgré les services qu'elle avait rendus à la puissance florentine, exactement comme le Sénat de la République romaine prépara les voies à César et à Auguste. On lira avec un intérêt particulier le ch. vi du l. XII consacré au tableau animé de la vie florentine, le ch. v du l. XIII consacré au régime économique de Florence au xive et au xve siècle. Dans les pages qui servent de conclusion aux six premiers volumes de l'Histoire de Florence, M. Perrens dit adieu à ses lecteurs jusqu'au moment où il aura achevé en manuscrit l'histoire des Médicis. Avec un travailleur aussi assidu et aussi bien préparé à sa tâche, nous avons confiance que ce moment ne se fera pas attendre. Telle qu'elle est, son œuvre est assurément un des travaux

les plus importants et les plus méritoires qui aient paru en France dans ces dernières années, et, malgré la haute distinction qui lui a été accordée par l'Académie des sciences morales (prix Jean Reynaud), il ne me semble pas qu'on ait suffisamment apprécié dans le public lettré tout ce qu'elle suppose de recherches patientes, d'attention et de pénétration historique.

Époque moderne. — M. Tuetey nous ramène en France, et dans ces pays de l'Est, dont il connait si bien l'histoire. Son gros ouvrage sur *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains en* 1587-88 (Paris, Champion ; Montbéliard, Barbier) manque d'unité. Il traite deux sujets que rattache sans doute un lien assez étroit, mais qui n'en sont pas moins nettement distincts : l'un, c'est l'expédition d'une armée de reitres qui, appelés par les huguenots en 1587, ravagèrent l'Alsace, la Lorraine, et vinrent se faire battre par le duc de Guise à Auneau; l'autre, c'est la campagne que le duc de Guise dirigea par représailles contre le malheureux pays de Montbéliard, où bon nombre de huguenots français avaient trouvé asile, et dont le souverain, le duc de Wurtemberg, avait fortement contribué à l'invasion des Allemands en Lorraine. En réalité, c'est ce second sujet qui était l'essentiel ; et l'on peut regretter, au point de vue de la composition, que l'auteur ait tant insisté sur la première partie. Ce défaut est largement compensé d'ailleurs, j'ai hâte de le dire, par l'abondance et la précision des détails que M. Tuetey a puisés dans un grand nombre de documents inédits. Ces documents remplissent tout le second volume. La partie la plus originale de l'ouvrage est sans contredit celle que l'auteur a consacrée aux misères et aux malheurs de la guerre. Les chapitres intitulés : le meurtre et les tortures ; le viol et le rapt ; les rançonnements; les incendies; le pillage, donnent le frisson. On se demande quelle somme prodigieuse de souffrances les hommes sont donc capables d'endurer, et comment un pays peut survivre à tant de désastres.

Un professeur de l'université, décédé récemment, M. Léon Geley, a laissé sur un pamphlétaire au service de Richelieu, Fancan, abbé de Beaulieu et chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois, un curieux travail qui vient de paraitre [1]. Fancan est bien oublié aujourd'hui, mais il méritait d'être tiré de son obscurité. Il avait eu le malheur de déplaire à Richelieu devenu tout-puissant, après l'avoir habilement aidé de sa plume pendant les dix premières années de sa carrière politique (1617-27), et il est mort à la Bastille (avant 1630,

1. *Fancan et la politique de Richelieu, de* 1617 *à* 1627. Paris, L. Cerf.

comme le prouve M. Geley); quelques lignes dures et infamantes de Richelieu dans ses Mémoires ont dicté jusqu'à ce jour le jugement de la postérité : le terrible cardinal n'avait-il pas été injuste? N'y avait-il pas lieu à réviser le procès? M. Geley l'a pensé : après avoir résumé ce que les mémoires du temps nous apprennent sur la personne même de l'écrivain, il analyse ses pamphlets l'un après l'autre, il montre la place honorable que Fancan occupait dans le « parti national » formé par Richelieu pour combattre l'influence espagnole et ultramontaine, l'ardeur, et, pour mieux dire, la virulence avec laquelle il attaquait les ennemis du cardinal, de sa fortune et de sa politique. Il n'échappe pas au défaut commun aux biographes, celui de surfaire son héros. Quelles que soient les raisons pour lesquelles Fancan devint suspect à Richelieu, et en admettant même que le cardinal l'ait traité avec injustice, n'est-ce pas aller bien loin que de l'appeler un « patriote incomparable, » comme pour faire penser que Richelieu était à un moindre degré « bon Français » ? M. Geley ne parait pas avoir nettement démêlé les véritables causes de la disgrâce du pamphlétaire; il pense que le Père Joseph n'y a pas été étranger; c'est affaire au futur historien de l'Éminence grise de porter sur ce point la lumière. L'étude n'est donc pas définitive, mais elle plait. Si le personnage est peu intéressant en dépit de ses malheurs, l'étude de ses écrits importe à la connaissance des idées politiques de Richelieu.

Fénelon est un tout autre écrivain et un tout autre homme; et l'on ne saurait dire ce qui touche le plus en lui de l'homme ou de l'écrivain. Sa vie n'est plus à écrire et ses idées sont bien connues; cependant M. Emmanuel de Broglie a su composer, sur ce sujet tant de fois traité et discuté, un livre aimable[1]. Sans rien apprendre de nouveau, et en se bornant à dépouiller la correspondance de Fénelon pendant les dernières années de sa vie passées à Cambrai, il a tracé de l'illustre archevêque un portrait de couleurs un peu éteintes, mais d'un dessin exact et d'une physionomie pleine de charme.

Il faut remercier M. Antonin Lefèvre-Pontalis des deux gros volumes qu'il nous a donnés sur *Jean de Witt* (Plon et Nourrit). C'est une œuvre des plus consciencieuses, qui prendra place dans la bibliothèque des historiens à côté de l'excellente histoire de la Guerre de Trente ans par M. Charvériat. M. Lefèvre-Pontalis a mis largement à profit, non seulement les documents imprimés du XVIIe s., mais aussi bon nombre de documents inédits conservés dans les

1. *Fénelon à Cambrai, d'après sa correspondance*, 1699-1715. Plon et Nourrit.

archives et dans les bibliothèques de Hollande. Il a bien distribué cette somme considérable de matériaux ; son ouvrage, rempli de faits, se lit cependant sans fatigue ; son style manque d'éclat, mais il est toujours clair et précis ; parfois même le simple exposé des faits touche presque à l'éloquence, comme dans le récit de l'indigne procès intenté à Corneille de Witt, et de la mort des deux frères ; les jugements que l'auteur porte sur les événements et sur les hommes sont équitables, inspirés par un libéralisme sincère et sans parti pris.

Il était aisé d'ailleurs de parler avec sang-froid d'une époque déjà si loin de nous, et sur laquelle les opinions des historiens sont maintenant fixées. L'histoire contemporaine ne connait pas cette sérénité. Pour la Restauration, passe encore ; il semble que cette époque appartienne plutôt à l'ancien régime, et qu'on puisse l'étudier sans passion, comme un passé mort à jamais. Il n'en est pas de même pour le gouvernement de Juillet ; les hommes ont changé, le pouvoir s'est déplacé, mais les questions politiques, sociales, religieuses, qui ont troublé le règne de Louis-Philippe, continuent d'agiter notre époque et attendent encore une solution durable. Aussi, les histoires de ce règne que nous possédons jusqu'ici sont-elles toutes plus ou moins des pamphlets ou des plaidoyers. M. Paul Thureau-Dangin a pensé que l'on pouvait dès maintenant entreprendre d'écrire sur cette époque un livre impartial et aussi définitif qu'un livre d'histoire peut l'être. Peut-être s'est-il fait un peu illusion : du moins l'œuvre considérable qu'il a commencée, et dont nous avons les deux premiers volumes [1], n'échappe pas entièrement à la loi commune. L'auteur prend, en effet, très nettement parti ; il tient pour la monarchie parlementaire contre la république, et pour les conservateurs contre les révolutionnaires ; il ne cherche pas à dégager ce qu'il y avait de juste dans les idées, de légitime dans les réclamations des républicains et même des socialistes. Historien de réelle valeur, il est aussi un polémiste incisif et agressif ; si l'on ne peut dire qu'il ménage ses amis aux dépens de la vérité, il n'épargne pas ses adversaires. Le récit y gagne d'ailleurs singulièrement en vivacité ; quelques résistances qu'on soit tenté d'opposer aux jugements de l'auteur, on se sent entraîné par lui à travers les scènes les plus variées de la politique intérieure et extérieure, et l'on y trouve autant de profit intellectuel que de jouissance littéraire. M. Thureau-Dangin s'arrête à l'année

1. *Histoire de la monarchie de Juillet.* Plon et Nourrit. La plupart des chapitres qui composent ces deux volumes ont déjà paru dans le *Correspondant.*

1836, après la chute du ministère du 11 octobre. Casimir Périer et le duc de Broglie sont ses héros ; il a peint ces deux grandes figures de notre histoire parlementaire avec prédilection, et il les a fait ressortir dans un relief saisissant. Souhaitons que la suite de cette remarquable histoire ne se fasse pas attendre. On n'est pas près de raconter le règne de Louis-Philippe d'une manière désintéressée ; il importe peu d'ailleurs, si l'on nous apporte une étude approfondie des faits et si on les présente avec sincérité ; c'est le cas pour le livre de M. Thureau-Dangin. Il aura donné un digne pendant au livre si remarquable de M. K. Hillebrand sur le règne de Louis-Philippe.

Si la mort prématurée de Gambetta a été un deuil, non seulement pour ses amis et pour la foule de ses admirateurs, mais aussi pour tous ceux qui s'affligent quand ils voient la France appauvrie d'une force ou d'un talent, on peut penser par contre que cette brusque et tragique disparition de l'homme le plus populaire de notre pays a plutôt servi sa gloire. Sans doute sa riche nature nous réservait peut-être des surprises ; des circonstances heureuses lui auraient encore permis de rendre à la France les services que rêvait son patriotisme ; mais peut-être aussi eût-il succombé devant des circonstances plus fortes que lui ou devant des défiances que sa supériorité même éveillait chaque jour davantage. Aujourd'hui sa renommée bénéficie non seulement de la sympathie qu'éveille la violente interruption d'une brillante carrière, des souvenirs de l'année terrible qui font de l'image de Gambetta le symbole même de la résistance à l'étranger et du patriotisme exaspéré, mais aussi de ce qu'il a rêvé, de ce qu'il n'a pas pu accomplir et de ce que d'autres plus heureux — ou plus sages — ont su accomplir après lui. Depuis qu'il est mort, on a mieux vu l'unité de sa vie et de sa pensée ; les injustices et les préventions nées de la lutte politique quotidienne se sont apaisées, et tout en faisant plus ou moins grande dans son œuvre la part des fautes et des erreurs, tous ceux que le fanatisme ou la rancune n'aveuglent pas ont été unanimes à rendre hommage à ses grandes qualités d'homme public et d'homme privé. M. J. Reinach, qui a pu assister en observateur attentif et indépendant aux drames et comédies politiques de ces dernières années, a beaucoup contribué à faire juger Gambetta avec équité, à faire comprendre les difficultés qu'il a eues à vaincre, les impossibilités contre lesquelles il s'est heurté, les intentions qu'il n'a pu réaliser ; il a fait voir en lui, non un chef de parti, mais un homme d'État préoccupé avant tout des intérêts nationaux. Il a publié la collection complète des Discours de Gambetta, et un choix de ces mêmes discours [1] ; il a donné dans un volume de

1. M. Reinach prépare le recueil complet des dépêches de Gambetta au

la Bibliothèque utile (Alcan) une courte et vivante biographie de Gambetta, enfin il vient d'écrire une *Histoire du ministère Gambetta* (Charpentier), aussi remarquable par l'abondance et l'exactitude des renseignements que par la chaleur et la vivacité du récit. Ce sont des mémoires d'histoire contemporaine d'une grande valeur. Sans doute c'est le témoignage d'un ami, sans doute on trouvera que voir en Gambetta « le plus profond politique du siècle, » c'est décerner une louange qu'une carrière si tôt interrompue ne peut guère justifier, et que d'ailleurs la postérité seule a le droit de donner à un homme d'État; sans doute on pourrait beaucoup critiquer dans les projets de lois préparés par les membres du cabinet Gambetta, et où M. Reinach voit le programme réfléchi et cohérent des idées politiques du président du conseil, mais en même temps on reconnaitra que M. Reinach a bien discerné les intentions générales de Gambetta et les causes de sa chute, qu'il a bien mis en lumière les raisons de ses actes, et qu'il a analysé les péripéties de ce drame politique et parlementaire avec beaucoup d'impartialité et de sagacité. La discrétion, le respect pour les personnes dont il ne s'est jamais départi, ajoutent à la valeur de son œuvre et à la confiance qu'inspirent ses récits. Ce n'est pas un livre de polémique qu'il a écrit, c'est le témoignage d'un historien perspicace et bien renseigné.

Ch. Bémont. G. Monod.

ROUMANIE.

Le 5 juin 1883 a eu lieu l'inauguration de la statue d'Étienne le Grand, élevée à l'aide d'une souscription nationale dans la ville de Jassy, ancienne capitale de la Moldavie.

Ce prince, dont nous avons relevé le mérite dans un bulletin précédent[1] et qui régna de 1457 à 1504, produisit une impression profonde sur l'esprit de son peuple et vit encore maintenant dans le souvenir des Moldaves. L'inauguration de la statue de ce héros fut donc une fête vraiment nationale, à laquelle prirent part des députations non seulement de toute la Roumanie, mais aussi des pays habités par les Roumains qui sont sous la domination de l'Au-

Gouvernement de la défense nationale, dont il a donné une partie dans notre livraison de mars.

1. Voir tome XIX, p. 148.

triche, car le régime russe ne toléra pas la participation des Roumains de la Bessarabie.

La grande place qui s'étend en face du palais administratif et au milieu de laquelle s'élevait la statue, cachée aux regards par une couverture en soie, débordait de monde. Il y avait au moins 30,000 personnes. On y voyait des députations venues de tous les coins du pays, à commencer par celles qui représentaient les Chambres législatives jusqu'à celles qu'avaient envoyées les communes des endroits illustrés par les victoires du grand général moldave. Le roi en personne présidait la solennité, qu'il ouvrit par un discours éloquent et patriotique; il arracha les larmes à cette foule immense, lorsqu'il finit en disant qu'Étienne le Grand retrouvait sa patrie indépendante comme il l'avait laissée.

L'aspect de la place, vue du grand balcon du palais, était féerique. D'immenses tribunes, contenant chacune de 4 à 5,000 personnes, réservées aux dames, étalaient au soleil des toilettes resplendissantes. Au bas se tenaient les hommes, en habit noir; le tout entouré par l'armée, qui formait une ceinture autour de la place.

Quand le roi, à la fin de son discours, donna le signal, le voile qui couvrait la statue tomba, et la majestueuse figure du héros, si parfaitement exécutée par M. Frémiet de Paris, apparut aux yeux de tout le monde. Les sept corps de musique militaire qui se trouvaient réunis sur la place entonnèrent l'hymne national, un formidable hurrah! partit de toutes les bouches et le canon gronda dans le lointain.

Le défilé des députations commença. Chacune d'elles, passant devant le pavillon où se tenait le roi, le saluait, puis allait déposer sa couronne au pied de la statue. Le nombre des couronnes ainsi déposées dépassa 500. Le roi s'avança ensuite hors du pavillon et assista, entouré de ses généraux, au défilé de l'armée. Le soir un grand banquet offert par la commune de Jassy à toutes les députations, dans la grande salle du théâtre de la ville, termina dignement cette fête nationale.

Documents sur la question du Danube. — La question du Danube, qui a causé tant de soucis à la diplomatie européenne et dans laquelle la Roumanie, le pays le plus directement intéressé, a été injustement sacrifié, a provoqué une publication historique d'une grande valeur, où sont réunis les principaux documents concernant le régime des eaux fluviales en Europe, depuis la Révolution française jusqu'à ce jour. Elle a été faite par le Ministère des affaires étrangères de Roumanie, sous la direction spéciale du savant qui se trouve actuellement à la tête de ce ministère, M. Démètre Stourza.

Elle porte le titre de *Chestiunea Dunârei*[1] et contient les actes (rédigés tous en français) des congrès et conférences suivantes, concernant le régime appliqué aux diverses rivières et fleuves de l'Europe : Convention nationale, 1792; Congrès de Rastadt, 1798; Traité de paix de Paris, 1814; Congrès de Vienne, 1815; Congrès d'Aix-la-Chapelle, 1818; Conférence de Vienne, 1854-1857; Congrès de Paris, 1856-1857; Conférences riveraines du Danube, 1856-1859; Commission européenne du Danube, 1865; Conférence de Paris, 1866; Conférence de Londres, 1871; Congrès de Berlin, 1878; Conférence de Londres, 1883. Ce volume, grand in-4° de plus de 900 pages, contient environ 700 actes, traités, mémoires, correspondances diplomatiques entre les ministres et les agents des différents pays, tous relatifs au régime des eaux courantes.

C'est toujours la Révolution française, si féconde en résultats pour le principe de la liberté, qui proclama aussi celle de la navigation sur les eaux courantes. Elle posa comme axiome que « le cours des fleuves est la propriété commune et inaliénable de toutes les contrées arrosées par leurs eaux; qu'une nation ne saurait, sans injustice, prétendre au droit d'occuper exclusivement le canal d'une rivière et d'empêcher que les peuples voisins qui bordent les rivages supérieurs ne jouissent du même avantage[2]. Partout où s'étendit la domination de la République, elle supprima tous les droits de péage et autres contributions abusives auxquelles étaient soumises les embarcations qui, en suivant le cours d'une rivière, passaient par un territoire étranger. Les généraux de la République furent chargés d'appliquer le principe de la liberté de navigation d'abord sur le Rhin, ensuite sur la Meuse, et ces idées libérales furent adoptées plus tard au Congrès de Vienne, quoique la nation qui les avait proclamées pour la première fois fût écrasée par le nombre et subît la loi du vainqueur.

Parallèlement au principe de la liberté de navigation de tous les pavillons sur les eaux courantes, nous voyons en surgir un autre qui n'a jamais été enfreint jusque dans ces derniers temps, où il fut sacrifié par l'Europe entière aux intérêts de l'Autriche, celui : « *qu'aucun État riverain ne soit gêné dans l'exercice de ses droits de souveraineté,* par rapport au commerce, » que la police des cours d'eau, tout en devant être uniforme et fixée d'un commun accord,

1. Ministeriul afacerilor streine. — *Chestiunea Dunârei, acte si documente.* Bucuresti, 1883.

2. Extrait des registres des délibérations du conseil exécutif provisoire du 20 novembre 1792. *Chestiunea Dunârei*, p. 1.

« ne doit point entraver celle que ces États, *en vertu de leur droit de souveraineté*, sont appelés à exercer sur les rivières [1]. »

Ce respect des droits de souveraineté des pays que traverse une rivière, tout en proclamant le principe si salutaire de la liberté de navigation, détermina le mode de composition des commissions chargées de veiller aux intérêts du commerce. L'article 2 du Règlement concernant la libre navigation des rivières, annexé au document du Congrès de Vienne de 1815, dispose que : « chaque état riverain nommera un commissaire pour former la commission centrale. Le président, *qui sans autre prérogative* sera chargé de la direction générale des travaux, sera désigné par le sort [2]. » On voit bien que pour le Rhin il ne s'agissait que de la surveillance d'intérêts purement commerciaux, et que ceux-ci n'étaient pas invoqués comme prétexte pour exercer une prépondérance politique.

Tous les documents postérieurs à ceux que nous venons de citer confirment ces principes, aussi justes que profitables aux nations qui les mirent en pratique, et le volumineux recueil de M. Stourza n'a pas d'autre but que celui de donner une complète démonstration historique de la thèse soutenue par l'État roumain : de l'injustice des prétentions autrichiennes.

L'Église roumaine. — Le patriarche de Constantinople apprenant que l'huile sainte, que le pays faisait venir auparavant, avec d'assez grands frais, de Constantinople, avait été cette fois-ci (dans le courant de 1883) sanctifiée dans le pays, adressa au Métropolitain primat de Roumanie une admonition assez sévère dans laquelle il impute aux évêques roumains d'avoir porté atteinte aux droits de l'église patriarchale, et les somme de renoncer à cet abus, ainsi qu'à d'autres qui se seraient introduits dans l'église roumaine, entre autres l'adoption du calendrier grégorien.

Le Métropolitain soumit cette missive au saint Synode roumain, lequel chargea Mgr Melchisédek, évêque de Roman, le plus savant des prélats roumains, de rédiger une réponse qui mit pleinement en lumière l'autonomie de l'église roumaine et son indépendance hiérarchique à l'égard du siège de Constantinople, avec lequel elle n'aurait qu'une communauté de dogmes.

Mgr Melchisédek, dans une réponse aussi habile que savante,

1. Protocole de la 2e conférence du congrès de Vienne relatif à la libre navigation des rivières, 8 février 1815. *Chestiunea Dunârei*, p. 12 et 13.

2. Règlements concernant la libre navigation des rivières. Annexe n° 16 de l'art. final du Congrès de Vienne du 5 juin 1815, n° 2. Articles concernant la navigation du Rhin. Art. 11, *Chestiunea Dunârei*, p. 117.

réfute tant par le droit canon que par l'histoire les prétentions de l'église de Constantinople à la suprématie ; sans nous occuper de la partie canonique, nous allons exposer succinctement, et d'après le travail de Mgr Melchisédek, les faits historiques qui établissent, selon nous d'une manière victorieuse, l'autonomie de l'église roumaine [1].

Le 28e canon du quatrième concile œcuménique, tenu à Chalcédoine en 451, dispose que les évêchés des provinces du Pont, de l'Asie et de la Thrace, *ainsi que les évêques desdites provinces qui se trouveraient au milieu des barbares,* seront soumis au siège patriarchal de Constantinople. C'est sur cette disposition que le patriarche veut surtout fonder ses prétentions à la suprématie du siège de Constantinople sur les pays roumains, car, dit-il, par les barbares qui sont compris dans le diocèse de Thrace on ne pourrait entendre que les peuples de la Dacie et par conséquent les Roumains. Mgr Melchisédek repousse cette assertion en se fondant sur une interprétation de ce canon contenu dans la collection des canons de l'église orthodoxe, le *Pidalion*, qui entend, par ces barbares, les Alains et les Russes, et non les Roumains. Rœsler repoussait aussi l'interprétation soutenue par le patriarche, mais pour un autre motif ; d'après lui, le canon parle des barbares qui se trouveraient dans l'intérieur du diocèse de Thrace et non de ceux qui habiteraient au delà des confins de l'empire [2]. Nous pensons que le patriarche a pleinement raison sur ce point et que les Roumains, qui étaient chrétiens encore du temps de la domination romaine [3], étaient les seuls peuples indiqués comme barbares dans le diocèse de Thrace.

Mais, quand même les Roumains de la Dacie trajane auraient été à l'origine soumis à l'autorité spirituelle du siège de Constantinople, l'histoire ultérieure de leur église prouve d'une manière évidente qu'ils ont passé sous une autre autorité religieuse et que plus tard ils se sont complètement émancipés de toute dépendance spirituelle.

L'empereur Justinien (527-565), voulant relever l'importance de sa ville natale, Prima Justiniana, située quelque part sur le Danube,

1. Outre la réponse du Saint-Synode, nous utilisons les écrits suivants de Mgr Melchisédek : *Chronica Husului, si a episcopiei cu asemine numire,* Bucuresti, 1865, et *Chronica Romanului si a episcopiei de Roman,* Bucuresti, 1875. Mgr Melchisédek, ayant été nommé successivement évêque à *Housche* et à *Roman,* publia d'après les archives de ces deux évêchés leur chronique, ainsi que celles des villes où ils sont établis.

2. *Romænische Studien,* Untersuchungen zur ælteren Geschichte Romæniens. Leipzig, 1871, p. 91.

3. A preuve les nombreux termes chrétiens d'origine latine, tels que : *inger, crestin, dumnezeu, cruce, biserica, blastem, pacat, pagin, botez, cuminicatura, altar, templa,* etc.

dispose par la Novelle XI que l'évêque de cette ville prendrait le titre d'archevêque et lui soumet plusieurs provinces de la péninsule balkanique, ainsi que les pays situés au nord du Danube.

Au temps de la conquête de la Mœsie par les Bulgares et après que ceux-ci eurent été convertis au christianisme, l'archevêché de Prima Justiniana devint un siège bulgare dont le titulaire prit le titre de Patriarche et devint indépendant du chef de l'église grecque de Constantinople [1]. Comme la domination des Bulgares s'étendait aussi sur la rive gauche du Danube, les Roumains arrivèrent à être soumis à une autre juridiction spirituelle que celle du siège de Constantinople, c'est-à-dire à celle de l'église de l'empire bulgare, dont ils dépendaient aussi politiquement. La capitale du premier empire bulgare fut d'abord Preslaw, ensuite quelques autres villes, et en dernier lieu Ohrida, quelques années avant la destruction de l'empire bulgare par l'empereur Basile II, le Bulgarochtone (1018). Cette ville était située dans les montagnes de la Macédoine. Voilà pourquoi on trouve toujours l'archevêque d'Ohrida portant le titre d'archevêque de Prima Justiniana, des Bulgares et des pays du Nord [2]. Cette même circonstance explique aussi que, dès les plus anciens temps dont on ait connaissance, l'église de Valachie tout comme celle de Moldavie dépendait du patriarche d'Ohrida [3]. Comme ces pays avaient été soumis par Justinien à l'autorité de l'archevêque de Prima Justiniana, et que cet archevêché fut changé en un patriarchat bulgare qui exerçait son autorité aussi au nord du fleuve, les pays roumains restèrent soumis à son autorité dans tous les endroits où il transporta sa résidence, et en dernier lieu à Ohrida.

Le patriarche de Constantinople essaya plus tard, du temps d'Alexandre le Bon, d'enlever la Moldavie au siège d'Ohrida, lequel était alors bien déchu de son ancienne splendeur, et réussit à le faire pour quelques années [4]. Mais ensuite le patriarche de Constantinople, sollicité par l'empereur, dont le trône vacillant était près de succomber sous la main victorieuse de Mahomet II, implora le secours du pape ; celui-ci mit comme condition que l'église d'Orient serait soumise au siège de Rome. Le concile de Florence devait régler cette importante affaire (1437). Les pays roumains refusèrent d'ac-

1. Nicéphore Grégoras, éd. de Bonn, I, p. 27 : « καὶ μητρόπολις Βουλγαρίας ἡ πρώτη Ἰουστινιανή. Comp. Jirecek, *Geschichte der Bulgaren*. Prague, 1876, p. 168.

2. Voir les citations dans Melchisédek, *Chronica Romanului*, p. 54 et suiv.

3. Voir entre autres : *Acta patriarchatus Constantinopolitani*, M CCC XV-M CCCC II. Ed. Miklosisch et Müller. Vienne, 1860, II, p. 230.

4. Emile Picot et Georges Bengesco, *Alexandre le Bon, prince de Moldavie* (1401-1433), p. 50.

cepter cette condition, mais le patriarche, fort de son autorité nouvellement acquise sur la Moldavie, fit représenter celle-ci au concile par un moine, un certain Damien, qui prit le titre de Métropolitain de Moldavie. Les pays roumains, mécontents de cette conduite, s'adressèrent alors de nouveau à Ohrida et renouèrent les relations avec leur ancienne métropole qui elle aussi avait refusé de participer au concile de Florence. Aussi voyons-nous en 1457 Étienne le Grand, prince de Moldavie, s'adresser à Ohrida pour la consécration d'un Métropolitain [1], et les pays roumains continuent de rester sous la dépendance de ce siège jusqu'en 1768, où les Turcs le détruisent.

A partir de cette époque le patriarche de Constantinople, qui n'était plus qu'un instrument docile de la politique des sultans, s'efforça de ramener à lui les églises moldave et valaque, soutenu dans cette tentative par les princes grecs (phanariotes) qui régnaient dans les pays roumains. Mais le siège de Constantinople n'aboutit qu'à exploiter l'église roumaine de la manière la plus ignominieuse, sans jamais acquérir une autorité légitime sur les archevêchés de Bucharest et de Jassy.

La renaissance des Roumains devait travailler à émanciper aussi leur église du joug grec, sous lequel elle était tombée. Voilà pourquoi le premier acte du prince Couza fut de séculariser les biens des couvents. Cette mesure rendit l'État roumain propriétaire d'une immense étendue de pays qui était passée de fait, par des moyens inqualifiables, dans les mains des moines grecs. Depuis lors les Roumains sont considérés par l'église de Constantinople comme ses ennemis les plus acharnés, et ces relations si peu amicales expliquent bien mieux l'encyclique du patriarche que les prétendus droits qu'il s'arroge sur la Roumanie.

Ajoutons à cet exposé un épilogue assez curieux :

A la nouvelle des dissentiments qui existaient entre l'église roumaine et celle de Constantinople, le pape crut peut-être qu'il allait se produire des scènes de violence, pareilles à celles qui dix années auparavant avaient amené l'excommunication du peuple bulgare de la part du patriarche ; il pensa que le moment était venu d'attirer les Roumains dans le sein de l'église catholique et se hâta d'élever Mgr Paoli, évêque catholique de Bucharest, au rang d'archevêque. Il y eut bien quelques personnes qui s'alarmèrent de ce fait et

1. *Chronique de Moldavie* depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à l'an 1594, par Grégoire Urèche, texte roumain avec traduction française, notes historiques, tableaux généalogiques, glossaire et table par Emile Picot. Paris, 1878, p. 90.

Mgr Melchisédek crut devoir publier un récit des efforts tentés par l'église catholique dans les pays roumains, depuis les temps les plus reculés, pour prouver, l'histoire en main, que ses efforts ont toujours été infructueux [1].

Travaux de l'Académie roumaine. — L'Académie roumaine comprend trois sections, une philologique et littéraire, la seconde historico-archéologique et la troisième pour les sciences naturelles. La section historique a, d'après les statuts, les attributions suivantes : de recueillir, tant dans les pays roumains qu'à l'étranger, toutes sortes de documents qui intéressent l'histoire des Roumains; d'organiser des missions tant dans ce but que dans celui d'explorer les régions habitées par les Roumains au point de vue archéologique; de mettre au concours et accorder des prix aux œuvres historiques qu'elle jugera utile de populariser.

Grâce à de généreux donateurs, la collection des documents de l'Académie, dont plusieurs d'une haute valeur historique, monte déjà à quelques milliers; elle ne peut pourtant, faute d'argent, être publiée, car bien que l'Académie possède un certain capital, assez considérable même pour le court espace de temps écoulé depuis qu'elle existe, le revenu en suffit à peine à ses dépenses ordinaires et aux prix qu'elle est tenue, d'après la disposition des testaments faits en sa faveur, d'accorder à différents genres de travaux. L'Académie ne publie pour le moment que la collection des *Documents relatifs à l'histoire des Roumains*, extraits des Archives de Vienne par feu le baron Eudoxe de Hourmouzaki. Le dernier volume, paru à la fin de l'année 1882, contient les documents de 1600-1649 au nombre de 629 pièces, qui se rapportent à l'une des époques les plus importantes de l'histoire des Roumains, celle de Michel le Brave, Basile le Loup et Matthieu Bassaraba [2]. Mais cette publication se fait à l'aide

1. *Papismul*, si starea actuala a bisericei orthodoxe in regatul Romaniei de Episcopul Melchisedek. Bucuresti, 1883.

2. *Documente privitoare la Istoria Românilor* culese de Eudoxiu de Hurmuzaki. Publicate sub auspiciile Ministeriului cultelor si al instructiunei publice si a le Academici române. Volumul IV, partea I, 1600-1649. Bucuresti, 1882. Soccec et Teclu. Un vol. de xxxvi et 708 pages.

Les autres volumes sont les suivants :

Volumul III, 1576-1599, de xxx et 600 pages, contenant 341 documents et un appendice qui comprend les documents découverts par M. C. Exarho dans les archives de Venise, relatifs à la même époque, au nombre de 102, avec un Index.

Volumul VI, 1700-1750, de xxiii et 697 pages, contenant 355 documents, avec un Index.

Volumul VII, 1750-1813, de xxxii et 584 pages, contenant 278 documents avec un Index. Trois volumes restent encore à publier : I, II et V.

d'une subvention du Ministère des cultes, auquel le défunt avait légué sa collection à la charge de la publier.

Une mission confiée à M. Nicolas Densouchanou, ex-bibliothécaire de l'Académie, en vue de découvrir de nouveaux documents, a été particulièrement féconde en résultats. M. Densouchanou était chargé de rechercher dans les archives et bibliothèques de la Hongrie et de la Transylvanie ce qui se rapporte à la révolution des Roumains de ce dernier pays, lorsqu'en 1785 ils se soulevèrent sous la conduite des trois chefs : Nicolas Oursou Horia, Jean Closchka et Georges Crichianou. Cette révolution eut pour cause, on le sait, l'oppression séculaire dont les Roumains souffraient de la part des nations privilégiées de la Transylvanie : les Hongrois, les Szèkles et les Allemands ; cependant son caractère fut entièrement faussé par les écrivains des nations qui avaient intérêt à cacher le véritable motif du mouvement. On le présenta comme un brigandage organisé pour dépouiller de leurs biens les gens riches, et l'on passa soigneusement sous silence l'oppression intolérable dans laquelle vivaient à cette époque les Roumains de la Transylvanie. Il était temps que ces martyrs d'une juste cause fussent réhabilités aux yeux de la postérité, et la mission de M. Densouchanou a pleinement atteint ce but. Une histoire de cette révolution basée sur de nombreux documents fera taire les passions et laissera libre parole à la vérité [1]. Les plus importants de ces documents sont : l'interrogatoire fait par le comte Jancovits à Nicolas Oursou ou Horia, chef de la révolution de 1785, qui contient 118 demandes et réponses ; l'interrogatoire fait par le même au capitaine Jean Closchka en 104, demandes et réponses ; l'interrogatoire du capitaine Georges Crichianou en 47 demandes et réponses ; l'interrogatoire du capitaine Uibar Oursou ; celui d'Alexandre Chendi, le secrétaire de Horia ; le testament de Horia et de Closchka, écrit par le prêtre Nicolas Ratz, d'Alba Julia ; la sentence prononcée par le comte Jancovits contre Horia et Closchka ; les ordres de l'empereur Joseph II adressés au comte Jancovits, au gouvernement de la Transylvanie, à la chancellerie aulique, aux commandants militaires de Bude et de Sibiou, tous ayant pour objet la révolution de Horia ; les rapports du comte Jancovits, du gouvernement de la Transylvanie et de la chancellerie aulique dans la même

1. M. Alfred Rambaud a exposé l'histoire de cette révolution des Roumains de la Transylvanie dans quelques leçons éloquentes faites à la Sorbonne au commencement de cette année 1884. C'est ainsi que la France s'est chargée de célébrer le centenaire des héros roumains, qui ne saurait être célébré dans leur propre pays.

question ; les plaintes des Roumains et celles de la classe féodale adressées à l'empereur Joseph II et au comte Jancovits ; l'enquête faite par le conseiller Michel Bruckenthal sur les causes de cette révolution ; la liste des Roumains qui à la suite de ces événements furent éloignés de la Transylvanie et établis dans le district de Panciova ; les rapports où l'évêque roumain Gédéon Nechitici expose les efforts qu'il fit pour calmer les Roumains ; les circulaires et les lettres adressées par Horia au peuple et à différentes personnes [1].

Le nombre des actes relatifs à la révolution de Horia, copiés par M. Densouchanou, atteint le chiffre de 785 !

En dehors de cette importante collection qui a coûté à M. Densouchanou 15 mois de travail assidu, il rencontra au cours de ses recherches une foule d'autres documents, manuscrits, livres rares relatifs aux Roumains, entre autres plusieurs manuscrits des chroniques roumaines déjà publiées, mais qui contiennent des variantes ou des additions aux textes connus jusqu'à ce jour, et qui pourraient être utilisés avec fruit pour une édition critique des chroniqueurs roumains [2], l'importante collection de documents qui servit à Georges Schinkaï, à la fin du siècle passé, pour la rédaction de son œuvre capitale : la Chronique des Roumains ; enfin plusieurs traités originaux conclus entre les princes des pays roumains et ceux de la Transylvanie.

La collection entière de M. Deusouchanou se compose de 38 volumes manuscrits, de documents, extraits, notices, d'un grand nombre de photographies, de deux tableaux anciens à l'huile, de plusieurs portraits, dessins et fac-similés, ainsi que de trois copies de la médaille de Horia [3].

Une seconde collection de documents d'une grande importance a été recueillie dans les Archives du Ministère des affaires étrangères de France, par M. A. J. Odobescou, ex-professeur d'archéologie à l'Université de Bucharest, actuellement premier secrétaire de la légation roumaine à Paris.

Ces archives contiennent plus de 8,000 volumes in-folio, de manuscrits, dont la classification en différents *fonds* a été terminée par la Commission des archives diplomatiques sous la présidence de

1. *Analele Academiei române*. Seria II, tomul II. Sedintele ordinare din 1877-80, si sesiunea generala a anului 1880, Sectiunea I, Partea administrativa si deshatirele. Bucuresti, 1881, p. 104.

2. La seule édition critique d'une chronique roumaine qui existe jusqu'à ce jour est celle qu'a publiée à Paris M. Emile Picot, professeur de roumain à l'école des langues orientales vivantes. Voir plus haut le titre de l'ouvrage.

3. *Analele Academiei*, p. 117.

l'illustre et regretté historien français Henri Martin. Quoique tous ces *fonds* puissent contenir des documents relatifs à l'histoire des Roumains, M. Odobescou s'est arrêté d'abord au fonds turc, lequel devait attirer particulièrement son attention, à cause de la dépendance dans laquelle se sont trouvées les provinces roumaines durant une longue période de leur histoire à l'égard de l'empire ottoman. Ce fonds se compose de 225 volumes in-folio et va de l'année 1570, époque où s'établit la première ambassade française à Constantinople, jusqu'en 1814, année jusqu'à laquelle les archives sont livrées au public. Les documents deviennent nombreux et intéressants à partir de l'année 1630. M. Odobescou a dû parcourir page à page tous ces énormes in-folio, car bien souvent les passages qui intéressent l'histoire des Roumains se trouvent intercalés dans les textes relatifs aux relations de la France avec l'empire Ottoman. Il est arrivé avec son travail jusqu'en 1791 et a extrait des 184 volumes du fonds turc, consultés jusqu'à présent, 1,144 documents ou notices sur les pays roumains.

D'après ce que M. Odobescou nous dit dans son rapport au Ministre de l'instruction publique [1], qui l'a chargé de faire ces recherches, ces documents contiendraient des données d'un haut intérêt 1° sur le rôle politique joué par Matthieu Basaraba, prince de Valachie (1632-1654), dans les affaires politiques de l'Orient ; 2° sur les menées des diplomates français de Constantinople à l'effet de compromettre aux yeux de la Porte le prince de Valachie Constantin Brancovanou, lequel fut par la suite décapité ; 3° sur l'influence de la famille des Mavrocordato, dont plusieurs membres furent princes dans les pays roumains, sur les relations de la Porte avec les puissances occidentales ; 4° sur les succès des Jésuites en Orient à la suite de leurs liaisons avec cette puissante famille ; 5° sur les relations de la famille des Ghyca (dont un membre, le prince Grégoire Ghyca, fut décapité par les Turcs, après le rapt de la Bucovine par l'Autriche) avec les ambassadeurs français ; 6° sur le rôle d'agents politiques attribué par la Sublime Porte aux princes fanariotes, qui donna le jour à l'importante correspondance diplomatique du chevalier de Gentz avec les hospodars de Valachie (1813-1828) [2], etc., etc.

M. Odobescou poussera maintenant ses recherches de 1792 à 1814 et il exprime dans son rapport l'espoir que, grâce à la bienveillance du gouvernement français, il lui sera peut-être permis d'aller jusqu'en 1830.

1. Voir le journal *Românul*, nos des 19, 20, 21, 22 octobre 1883.
2. Publiée en 3 volumes par le comte Prokesch-Osten fils. Paris, Plon, 1877.

Le ministère a fait remettre ces documents à l'Académie ; mais nous craignons bien qu'ils ne voient le jour que lorsque la collection de Hourmouzaki sera entièrement publiée.

Parmi les œuvres présentées pour les prix d'histoire que l'Académie propose depuis plusieurs années déjà, trois seulement ont pu obtenir cette distinction ; la première est une *Étude sur les peuples qui ont habité le territoire de la Dacie trajane avant la conquête romaine*, par M. Grégoire Tocilescou, directeur du musée d'antiquités de Bucharest et actuellement sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique. Nous en avons rendu compte dans un bulletin précédent [1]. La seconde est une *Introduction à l'histoire de l'archéologie*, par M. A. J. Odobescou [2], de qui nous venons de mentionner la collection de documents extraits des archives françaises.

Ayant été chargé du cours d'archéologie générale à la faculté des lettres de Bucharest, il fit imprimer ses leçons, qui par leur forme attrayante réunissaient, malgré l'aridité du sujet, un nombreux auditoire. L'objet de l'archéologie, tel que le détermine M. Odobescou, est des plus vastes. Il embrasse toute la vie physique, morale et esthétique des temps anciens. Après avoir passé en revue l'antiquité, classé toutes les sources qui peuvent jeter de la lumière sur la vie de ses peuples et les avoir analysées sommairement, M. Odobescou passe à la Renaissance. Le tableau qu'il trace du réveil des esprits au contact des restes légués par l'antiquité est aussi savant qu'éloquent. Les monuments les plus remarquables qui furent tirés par les érudits et les savants des décombres où ils étaient ensevelis, sont décrits et analysés de main de maître : la table de Peutinger avec les savants commentaires de M. Desjardins, la *Notitia dignitatum et administrationum* avec les commentaires de Guido Panciroli, le tableau des noces Aldobrandines avec les études de Winckelmann, la numismatique primitive de l'Italie, la peinture religieuse, les masques anciens, en un mot une foule innombrable de faits se groupent d'une manière méthodique, et dessinent à grands traits le cadre pour ainsi dire incommensurable de la science archéologique.

Les dernières leçons sont consacrées à la numismatique des XVIIe et XVIIIe siècles, aux découvertes des antiquités chrétiennes, catacombes, basiliques, mosaïques, à l'étude des antiquités byzantines et orientales et à une foule d'autres faits qui complètent autant que possible le domaine de cet enseignement.

1. *Revue historique*, tome XIX, p. 153.

2. *Istoria Archeologiei*. Studiu introductiv la accasta stünta. Prlegeri tinute la facultatea de litere din Bucuresti de A. J. Odobescu. I. Anticitatea, Renasterea. Bucuresti, 1877.

Dans le cours de son travail, M. Odobescou n'oublie jamais de mentionner tout ce qui peut intéresser d'une manière plus directe la vie du peuple roumain. Ainsi il analyse les quelques phrases du naturaliste Pline sur le caractère des Daces; il étudie dans le plus grand détail la question du pont de Trajan sur le Danube, les bas-reliefs de la colonne trajane, les indications relatives à l'Orient contenues dans la *Notitia dignitatum*. Lorsqu'il traite de la peinture, il n'omet pas de faire ressortir le caractère spécial de la peinture roumaine d'images, sur le fonds général de la peinture byzantine. A propos des Runes scandinaves il rappelle l'inscription gothique du plateau d'or massif trouvé à Petroasa près de Buzéou, dans la Valachie, qui prouve que les Goths ont dû passer par cette région, et ainsi de suite.

Le troisième ouvrage couronné est une étude sur le *Paysan roumain* par le même M. Tocilescou, cité plus haut. Cet ouvrage doit contenir des données intéressantes sur l'histoire du paysan roumain, mais, comme il n'a pas encore été publié, nous ne pouvons que l'indiquer.

La section historique de l'Académie a de plus, conformément à ses statuts, publié des éditions nouvelles ou réimprimé des ouvrages importants d'histoire nationale. Ainsi elle a publié une édition des œuvres principales du savant prince de Moldavie Démètre Cantémir.

Ce prince écrivain régna en Moldavie pendant quelques mois de l'année 1711. Il prit parti pour les Russes dans la guerre qui éclata cette année entre ceux-ci et les Turcs à la suite des insistances de Charles XII, réfugié en Moldavie à Bender, après sa défaite de Pultava. Les Russes ayant été battus par les Turcs, Cantémir dut se réfugier en Russie à la conclusion de la paix. Le czar Pierre le Grand l'estimait beaucoup à cause de ses connaissances profondes et variées. Comme il vécut en Russie jusqu'à sa mort, tous ses manuscrits se trouvent conservés dans les bibliothèques de Moscou et de Saint-Pétersbourg. L'Académie roumaine entreprit des démarches auprès du gouvernement russe, et, grâce au concours bienveillant de l'agent diplomatique de Russie à Bucharest, M. Zinovief, elle obtint communication d'une partie des manuscrits du prince Cantémir, et pour le reste la permission d'en tirer des copies. C'est par ce moyen que l'Académie fut mise à même de pouvoir publier la *Description de la Moldavie* dans le texte original latin, qui n'avait jamais été publié et dont les différentes traductions existantes reproduisaient bien souvent les idées de l'auteur d'une manière erronée. La publication du texte latin est due aux soins de M. Papiu Ilarian, membre décédé de l'Académie. M. Joseph Hodosiu, autre membre aussi décédé, en a

donné une traduction nouvelle en roumain, qui n'est pas non plus exempte de fautes. Ce dernier traduisit aussi en roumain l'*Histoire du progrès et de la décadence de l'empire Ottoman*, œuvre principale de Cantémir, qui de son temps eut une réputation européenne et fut traduite dans presque toutes les langues de l'Occident. Les autres travaux de Cantémir[1] sont une *Histoire des familles Cantacuzène et Brancovanou*, le *Divan* ou le procès entre l'âme et le corps et l'*Histoire hiéroglyphique*, sorte de satire politique. Le septième volume, qui doit contenir la vie du père de Démètre Cantémir, Constantin et ses études orientales, n'a pas encore paru. Ce qui nous étonne c'est que nous ne voyons nullement figurer parmi les œuvres publiées ou à publier de Cantémir l'ouvrage le plus important peut-être par rapport aux Roumains, sa *Chronique Moldo-Valaque*, écrite en roumain par l'auteur. Cette chronique a été éditée une fois à Jassy par Seulescou en 1835 en deux volumes, mais le manque absolu de critique de cette édition rend indispensable la réimpression de cette œuvre, et l'Académie avait précisément dans ce but sollicité et obtenu l'autorisation de tirer une copie du manuscrit original qui se trouve à la bibliothèque de Moscou.

Parmi les autres publications de l'Académie relatives à l'histoire, rappelons encore, en dehors du recueil des documents de Hourmouzaki, mentionné plus haut, la réédition de l'*Histoire des Roumains sous Michel le Brave*, par Nicolas Balcescou[2], historien et patriote qui joua un rôle important dans la Révolution de 1848 et qui mourut

1. Operile principelui Dimitrii Cantimir tiparite de societatea academica romana.

Tomu I. *Descriptio Moldaviae* cu harta geografica a Moldaviei si un facsimil. Bucuresti, 1872.

Tomu II. *Descrierea Moldaviei*, tradusa dupa textul original latinesc aflat in museul asiatic al academiei imperiale stiintifice de la St-Petropole, cu harta Moldaviei si un fac-simil. Bucuresti, 1875.

Tomu III si IV. *Istoria imperiului otoman*, cresterea, si scaderea lui cu noate foarte instructive. Tradusa de Dr Jos. Hodosiu. Partea I, Bucuresti 1876. Partea II, Bucuresti, 1878.

Tomu V. Partea I, *Evenimentele Cantacuzinestilor si Brancovenilor*. Partea II. Divanul. Publicate si insotite cu o prefatza si un glosar de G. Sion. Bucuresti 1878.

Tomu VI. *Istoria ieroglifica* (opera originala inedita, scrisa in limba romaneasca in 1704), cu o precuvintare analitica, si un glosar explicator de A. J. Odobescu. Bucuresti, 1875.

Tomu VII. *Vita Constantini Cantimirii* si collectanea orientalia (sous presse).

2. *Istoria Rominilor sub Mihaiu Voda Viteazul*, urmata de scrieri diverse de Nicolai Balcescu, publicata dupa decisiunea societatii academice romane si insotite cu o precuvintare si cu note de A. J. Odobescu. Bucuresti, 1878.

à Palerme en 1852. Cette œuvre, écrite sous l'inspiration révolutionnaire de l'époque, accorde peut-être au patriotisme plus que ne peut tolérer l'histoire. Elle n'en reste pas moins un travail remarquable, tant par la richesse et la variété des sources utilisées, que par les pages vraiment éloquentes qu'elle renferme et qui en font un monument littéraire de premier ordre pour les Roumains. L'édition a été soigneusement revue par M. Odobescou.

Les membres de la section historique ne se sont pourtant pas seulement bornés à encourager et favoriser le mouvement historique. Ils ont mis eux-mêmes la main à l'œuvre, et les annales de l'Académie roumaine contiennent déjà plusieurs travaux d'une véritable valeur sur l'histoire de ce peuple. Nous ne mentionnerons que les principaux : le plus ancien en date et en même temps le plus riche en faits historiques est sans contredit celui de M. Papiu Ilarian, sur *la vie, les œuvres et les idées de Georges Schinkaï*[1], Roumain de la Transylvanie, qui le premier entreprit de régénérer son peuple en lui faisant connaître son histoire. Son ouvrage, à la composition duquel Schinkaï travailla pendant toute sa vie, est tiré d'une collection de notes et de documents amassés par lui, qui comprend 41 vol. gr. in-4°, que M. Densouchanou vient de déterrer dans les bibliothèques de la Transylvanie, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut. Schinkaï suit l'ordre chronologique à partir de l'année 86 après Jésus-Christ jusqu'en 1739. Quoique l'ouvrage fût déjà terminé en 1808, il ne put être imprimé qu'en 1853, longtemps après la mort de l'auteur, à Jassy, sous le règne du prince Grégoire Ghyca, car la censure hongroise refusa toujours l'autorisation de l'imprimer en Transylvanie. Elle apostilla même l'ouvrage de Schinkaï de la manière suivante : « Opus igne, auctor patibulo dignus. » Edgard Quinet apprécie de la manière suivante le travail de Schinkaï : « Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1739, l'écrivain roumain reprend, raconte, discute chaque année en particulier. Chemin faisant, il met aux prises les historiens polonais, hongrois, russes, et il les contraint de rendre jour par jour à la race roumaine le témoignage qu'ils ont essayé d'éluder. Où ils n'ont été qu'incomplets, il les achève les uns par les autres ; où ils ont sciemment faussé la vérité, il la leur arrache avec éclat, et il reprend ainsi sur eux toutes les dépouilles nationales. Au milieu de trois ou quatre races ennemies, l'historien conquiert, année par année, jour par jour, la vérité historique, comme un champ de bataille. »

1. *Viata, operile si ideile lui George Sincai din Sinca,* discursul de receptium a dlui A. Papiu Ilarian. Bucuresti, 1869.

Que l'auteur au milieu de cette mêlée n'ait jamais été entraîné par sa religion pour *ses pauvres Roumains* à des représailles contre ses adversaires de Pologne, de Hongrie, de Russie, qui pourrait l'affirmer? Il est seulement constant que par-dessus tout il cherche la lumière, que, loin de taire les traditions, les systèmes opposés, il les étale avec complaisance ; qu'il laisse amplement la parole à l'ennemi ; qu'aucun livre n'est plus nourri de documents officiels, d'actes, de lettres, de diplômes, de traités, de monuments authentiques; que de tous côtés sont réunis les éléments divers de la certitude. Le lecteur seul est chargé de porter le jugement, méthode qui place l'auteur au rang des créateurs de la grande école historique du XIXe siècle. Si l'on considère qu'il a été conduit à cette savante méthode de 1750-1808, c'est-à-dire dans un temps où aucun des travaux de la critique contemporaine n'avait encore paru, et lorsqu'un esprit tout différent régnait dans l'histoire, l'admiration s'ajoutera à la surprise[1]. » Cette appréciation doit être complétée par la remarque suivante. Dans un autre pays, Schinkaï n'aurait eu qu'un mérite scientifique : chez les Roumains, c'est lui qui par son œuvre les a rappelés à la conscience d'eux-mêmes, presque étouffée sous le régime abrutissant où ils avaient vécu durant des siècles. Ailleurs, Schinkaï n'aurait créé qu'une science ; chez les Roumains, il a donné la vie à un peuple.

Une pareille personnalité était donc digne à tous égards de devenir l'objet d'une étude historique. C'est ce que le savant jurisconsulte et historien roumain, dont le pays déplore la perte, a exposé avec une science profonde de l'époque et du pays où Schinkaï a vécu.

M. Alexandre Papadopoulo-Callimaque a inséré dans les bulletins de l'Académie une étude sur les noms daces de plantes qui sont cités dans Dioscoride et dans Apulée[2]. M. Callimaque s'efforce d'identifier quelques-uns de ces noms avec ceux que l'on trouve encore aujourd'hui dans la bouche du peuple roumain, et de retrouver ainsi dans le roumain actuel des restes de la langue dace. Les résultats auxquels l'auteur arrive sont pourtant bien minces; à peine deux ou trois noms, parmi plus de trente, qui ont été conservés par les deux écrivains anciens.

M. Démètre A. Sturza, l'auteur de la collection des documents sur la question du Danube, numismate et grand amateur d'antiquités, possède la plus riche de toutes les collections connues de monnaies

1. Edgard Quinet. *Œuvres complètes*. Paris, 1857 : Les Roumains, p. 65.

2. Tiré aussi à part sous le titre de : *Dioscorides si Apuleius*. (Botanica daco-getica), de Alexandra Papadopol-Calimak : membru actual al societatei academice romane. Bucuresti, 1875.

roumaines, ainsi qu'une collection de portraits de princes roumains qui n'a pas son égale. Il a publié deux études portant sur ses objets favoris : *Une bibliographie de la numismatique roumaine*, qui poursuit les traces des monnaies roumaines dans tous les écrits de numismatique parus jusqu'à ce jour, surtout dans ceux, assez rares, du moyen âge. L'autre dissertation a pour objet *les portraits des princes roumains*, qu'il étudie tant dans sa collection qu'ailleurs.

M. Athanase Marian-Marienescu a publié, comme complément à l'étude de Papiu Ilarian, une étude *sur la vie et les œuvres de Pierre Maïor*[1]. Ce Roumain de la Transylvanie fut le collègue d'études et l'ami de Schinkaï et concourut à l'œuvre entreprise par celui-ci de faire connaître aux Roumains leur histoire. Il écrivit avec beaucoup d'érudition *une histoire des origines des Roumains en Dacie*, ainsi qu'un traité sur la langue des Roumains. Comme son étude ne touchait pas aux temps modernes, l'impression en fut autorisée, et il y en eut deux éditions consécutives dans la capitale de la Hongrie, à Buda-Pesth, la première en 1812, la seconde en 1835.

M. Pierre Poénariu, membre aussi décédé de l'Académie, a publié une *biographie de Georges Lazare*[2], Roumain de la Transylvanie, qui le premier ouvrit à Bucharest, encore soumise au régime des phanariotes, une école roumaine. Les Grecs eux-mêmes avaient grand besoin d'une école qui formât des arpenteurs roumains, en état de lire et de comprendre le sens des anciens documents, pour pouvoir trancher les nombreux procès en délimitations de terres qui se produisaient à cette époque dans les pays roumains. Voilà comment une école roumaine put voir le jour sous le régime des Grecs du Phanar. Lazare, élevé à l'école de Schinkaï et de Pierre Maïor, entremêlait dans ses leçons de mathématiques des cours sur l'histoire nationale ; c'est ainsi que le réveil des esprits qui s'opérait en Transylvanie ranima aussi les Roumains de la Valachie à la vie nationale. La biographie et l'activité de cet apôtre de la régénération roumaine sont exposées par Poénariu en pleine connaissance de cause, car il fut son élève à l'école de Saint-Sava.

Nous rappellerons enfin les fouilles importantes entreprises par M. Tocilescou dans la province nouvellement annexée à la Roumanie, la Dobroutscha; on y a découvert une foule de monuments romains

1. Tiré à part sous le titre : *Gheorghie Lazaru si scoala romana* de P. Poenariu, cu portretul lui Lazaru si anexe, Bucuresti, 1874.

2. *Viata si opertle lui Petru Maïor*, de Atanasiu Marian Marienescu. Bucuresti, 1883.

de la plus haute importance, qui sont destinés non seulement à jeter de la lumière sur les premiers temps de la Dacie, mais aussi à enrichir en général la connaissance de l'histoire romaine. M. Tocilescou, après avoir communiqué ses découvertes à l'Académie, les publia dans la *Revue d'archéologie de Vienne*[1], ainsi que dans la *Revista pentru istorie, archeologie si filologie* qui paraît à Bucharest sous sa direction.

A. D. Xénopol.

DANEMARK.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE MODERNE.

Le célèbre historien suédois E. G. Geier a dit une fois que l'union de Calmar, qui forma un seul royaume des trois États du Nord, était un accident, qui avait l'apparence d'une pensée. Elle ne résultait pas d'un rapprochement successif des nations et n'avait pas été assez préparée pour pouvoir réussir. On peut dire que le professeur Erslev, dans son important livre sur la reine Marguerite[2], a voulu prouver la vérité de cette théorie sur l'union des trois États. Il a voulu démontrer qu'il n'y avait en réalité ni rapport ni ressemblance entre l'union de Calmar et le scandinavisme moderne; à ses yeux l'union de 1397 n'est pas partie de cette pensée que trois peuples d'une origine commune, de langue et de mœurs si peu différentes, ne devaient pas se ruiner par des guerres mutuelles, pour devenir la proie facile des États et des princes étrangers. Ce sont là plutôt les idées de nos politiques modernes que celles des hommes d'État du XIVe et du XVe siècle. La question des nationalités ne jouait alors qu'un rôle secondaire au moyen âge; par exemple, le but principal de la politique de Valdemar Atterdag fut de créer un pouvoir royal ferme et presque absolu. De même Marguerite chercha à subjuguer les nobles Danois si puissants, à dompter la haute noblesse suédoise, à diminuer l'influence du conseil (rigsraad) et à maintenir son autorité intacte en laissant vacantes les hautes charges de la cou-

1. Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen für Œsterreich. 1882, Juli. *Inschriften aus der Dobroudscha*, von Gr. G. Tocilescu.

2. Kr. Erslev. *Dronning Margrethe og Kalmarunionens Grundlæggelse*, 1882. Jac. Erslev.

ronne. Les raisons qui poussèrent Marguerite à établir l'Union se montrent par la manière dont elle l'a mise ensuite à exécution; ainsi l'on ne voit pas qu'elle ait jamais songé à réunir les trois nations en un seul État; elle a donné des fiefs et des évêchés en Suède à des Danois; elle a marié ses vassaux danois à des suédoises, mais d'autre part elle n'a pas introduit de Suédois en Danemark. Loin de chercher à éveiller le sentiment national par des guerres contre les Allemands, elle se servait de vassaux allemands pour soutenir son pouvoir. C'est la suprématie du Danemark qu'elle a voulu établir dans les trois pays. Aussi le traité de Calmar, qui conservait l'administration et les lois particulières de chaque nation, ne pouvait-il pas plaire à la reine; et c'est ce qui explique, d'après M. Erslev, pourquoi ce traité n'a jamais été qu'un acte provisoire; on sait en effet qu'on n'en a jamais dressé un instrument officiel et détaillé, et que plusieurs personnes nommées comme témoins ne l'ont pas signé.

Nous doutons fort que le professeur Erslev ait dit le dernier mot sur l'union de Calmar et sur l'idée qui l'inspira. La crainte de se laisser influencer par des idées modernes ou trop optimistes semble avoir inspiré son opinion, qui n'est pas exacte de tout point. Nous sommes d'accord avec M. Erslev pour admettre que le but principal de la reine était de fonder un pouvoir royal ferme et puissant; les pays scandinaves en avaient le plus grand besoin et c'est justement le grand mérite de Marguerite d'avoir mis un obstacle à l'influence des États allemands dans le Nord en fondant ce pouvoir. Mais la conclusion que tire l'auteur de son administration après 1397, quant à ses idées principales sur l'union scandinave, ne nous semble pas décisive. Rien n'empêche que la reine, pendant qu'elle préparait son plan, n'ait eu l'idée d'un rapprochement plus intime entre les trois nations et qu'elle n'ait été obligée de l'abandonner, quand elle eut fini par régner sur les trois royaumes. Il n'est pas rare dans l'histoire des hommes d'État, que, arrivés au pouvoir, ils se voient forcés de changer, au moins pour quelque temps, leurs vues politiques. Ailleurs, M. Erslev élève trop légèrement des soupçons contre les intentions et la sincérité de cette grande princesse, et il ne semble pas avoir bien remarqué à quel degré les récits sur Marguerite et sur son administration sont dus à des étrangers ou à des personnes hostiles à sa politique. Malgré ces objections l'ouvrage de M. Erslev est important au plus haut degré; ses études des sources témoignent d'une critique très fine, il a fouillé partout dans les archives et dans les livres pour trouver les matériaux si dispersés et si morcelés sur lesquels il a fondé son opinion. C'est un ouvrage capital pour toute cette époque; on peut le comparer à l'œuvre si solide et si intéres-

sante du professeur Schæfer à Iéna sur les villes hanséatiques et sur Valdemar Atterdag.

L'architecte Lœffler a publié un excellent livre sur nos églises du style roman [1]. En dehors de ses beaux châteaux de la renaissance, le Danemark est représenté au point de vue architectonique surtout par ses églises du style roman bâties pendant la période dite des Valdemar (1157-1241). Après que la nation eut vaincu et expulsé ses ennemis, il se produisit un vif mouvement d'activité surtout parmi le clergé, dont les grands prélats, appartenant pour la plupart à nos familles les plus nobles, favorisaient toute sorte de culture. Quelques-unes de nos églises sont plus anciennes, par exemple les belles cathédrales de Lund, de Ribe et de Viborg, mais la plupart sont de la même époque. Le pays n'était pas riche en pierre ; il a fallu employer le granit et le travertin, ou faire venir des pierres des autres pays. La ville de Ribe faisait un commerce étendu avec les pays de l'Ouest ; ses navires lui apportèrent le tuf du Rhin. La cathédrale de Ribe ainsi qu'une foule d'églises du voisinage sont construites avec cette pierre prise à Andernach, et même le style de la cathédrale est conforme à celui des anciennes églises de Cologne, d'Andernach, etc. A la fin du XIIe siècle, nous commencions à cuire de la brique et à l'employer dans la construction des églises. Au XIVe siècle, on bâtit moins, et le gothique n'est représenté chez nous que par un petit nombre de monuments. La cause en est dans la décadence du pays. Les villes hanséatiques avaient pris le dessus dans le commerce. Au moment où celles-ci construisaient leurs belles églises et leurs intéressants monuments au moyen des richesses acquises dans le Nord, le Danemark était déchiré par la guerre civile, et nos ressources pécuniaires étaient épuisées. Il nous manquait aussi une pierre facile à tailler comme le grès, qui aurait pu servir aux formes multiples du gothique.

Nous relevons un autre trait dans l'histoire de nos églises : assez souvent, elles ont été construites pour servir en même temps de forteresses. Cette destination se démontre tout spécialement dans les églises élevées dans l'île Bornholm ; sur ses quinze églises du moyen âge, il n'en est pas moins de treize qui ont été construites de manière à pouvoir offrir une défense aussi forte que possible contre l'ennemi. Il faut surtout remarquer les quatre églises rondes, bâties comme le donjon du moyen âge, avec leur nef circulaire, un chœur

1. J. B. Lœffler. *Udsigt over Danmarks Kirkebygninger fra den tidligere Middelalder* (den romanske Periode). Aux frais de la fondation Carlsberg. Avec beaucoup d'illustrations. 1883. (C. A. Reitzel.)

et une abside en demi-cercle; dans l'une d'elles, on trouve même une galerie, avec des embrasures et des créneaux. L'ouvrage de M. Lœffler est aussi intéressant que solide; cet architecte, qui est aussi un archéologue très savant et très compétent, a étudié de près chaque monument; dessinateur excellent, il a illustré son livre par une grande collection de belles figures gravées sur bois.

Le pasteur A. Fabricius a écrit un petit livre sur les rapports des pays du Nord avec l'Espagne dans les temps anciens[1]. Il commence par des études sur l'affinité des Visigoths et des Scandinaves, puis il nous raconte les expéditions des Normands en Espagne, les croisades et les pèlerinages des Scandinaves en ce pays. L'auteur, qui sait l'espagnol et qui connait bien la littérature du moyen âge, a recueilli ses notices avec beaucoup de diligence dans les sources étrangères et dans les sagas et chroniques du Nord. Nous lui ferons cette objection, qu'il cite quelquefois de seconde main sans le dire, et que ses explications philologiques ne sont pas toujours à l'épreuve de la critique. Mais on peut consulter son livre avec profit, et, s'il ne forme pas un ensemble, il est au moins bon de trouver recueillis en un seul livre une foule de renseignements sur les rapports de ces deux pays si éloignés l'un de l'autre.

Pendant les années 1510-15, un jeune Danois, Christiern Pedersen, étudiait à Paris. A son retour en Danemark, il fut nommé chancelier de l'archevêque de Lund, mais, exilé quelques années plus tard avec le roi Christian II, il passa quelque temps dans les Pays-Bas. En 1532, il revint dans son pays et y vécut tranquillement jusqu'à sa mort (en 1554). Pendant cette vie errante il s'est occupé de travaux littéraires; nous lui devons la première édition de *Saxo Grammaticus* et la traduction de beaucoup de livres romanesques du moyen âge; il a composé un sermonnaire, un livre d'heures, etc., et tous ces livres dans sa langue maternelle sont écrits dans un langage aussi beau que simple et naturel. C'est la première fois que nous possédions en Danemark une littérature danoise en prose. Sans être un auteur vraiment original ni un profond penseur, il a su éveiller l'esprit national et le sens historique; il a répandu dans le peuple beaucoup de connaissances religieuses et morales. On voit que Christiern Pedersen a joué un rôle semblable à celui de Luther en Allemagne et à celui d'Olaus et de Laurentius Petri en Suède. Ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le fondateur de la littérature danoise. Il mérite bien la biographie assez étendue que le pasteur Brandt vient

1. A. Fabricius. *Forbindelserne mellem Norden og den spanske Halvœ i ældre Tider*. 1882. (Gad.)

de lui consacrer [1]. On n'y trouvera pas beaucoup de faits nouveaux, mais la rareté des sources rendait presque impossible d'en dire davantage.

M. Troels Lund a continué son ouvrage sur le Danemark et la Norvége à la fin du XVIe siècle [2]. Le vol. IV traite du costume, le vol. V de la nourriture et des repas. Ces deux volumes sont meilleurs que les précédents. L'auteur a mieux su faire son choix parmi les documents; il ne hasarde pas autant d'opinions mal fondées ; le volume consacré au costume contient toute une série de belles illustrations. Le travail est assez consciencieux : l'auteur s'efforce d'épuiser les sources de cette époque ; mais il connaît mal le moyen âge, et il ne distingue pas bien les mœurs de notre pays de celles de l'étranger ; de là des erreurs très graves.

On a longtemps cru que l'absolutisme fut introduit en Danemark pour ainsi dire par suite d'un accident ou d'une ruse. La bourgeoisie et le clergé se sont entendus pour écraser la noblesse, qui s'était montrée si funeste dans les dernières guerres ; mais ils n'ont pu empêcher le roi d'en profiter pour organiser à l'aide d'une habile manœuvre le pouvoir absolu. Pendant la diète d'octobre 1660, le roi, grâce à l'assistance des deux États, obtint que son droit fût reconnu héréditaire et la capitulation de 1648 fut annulée ; il fallait donc organiser un nouveau gouvernement. Un projet d'ordonnance royale du 4 novembre indique qu'une constitution parlementaire avait été projetée, et parle de la convocation des États..... Les affaires prirent une marche toute différente, et le 10 janvier 1661 une déclaration fut publiée qui reconnaissait l'hérédité royale et le pouvoir absolu ; le roi eut même le droit de déterminer plus complètement la forme du gouvernement. Ce document a été signé partout en Danemark et en Norvége.

Dans un mémoire très intéressant (*Historisk Tidsskrift*, vol. II), le bibliothécaire M. Chr. Brun a démontré qu'on a eu tort de croire que le roi s'était emparé frauduleusement du pouvoir ; l'ordonnance qu'on a invoquée pour prouver cette allégation n'a jamais été promulguée. Ce n'est qu'un projet imaginé, comme on en trouve plusieurs autres, par un simple particulier qui a exposé ses idées sur une réforme du gouvernement. En réalité l'absolutisme a été introduit par les cérémonies du 18 octobre et du 14 novembre,

1. C. J. Brandt. *Om Lunde-Kanniken Christiern Pedersen og hans Skrifter.* 1882. (Gad.)

2. Troels Lund. *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det 16de Aarhundrede.* I. Indre Historie. Vol. IV-V. 1882-83. (C. A. Reitzel.)

lorsque les quatre États rendirent solennellement hommage au roi en qualité de monarque héréditaire; légalement l'absolutisme date de la déclaration du 10 janvier. Ces détails n'étaient pas inutiles pour calmer les gens qui craignaient que cette forme du gouvernement, en vigueur pendant deux siècles, n'eût été introduite par une ruse ou par un accident.

La forme du gouvernement fut finalement fixée dans la Loi Royale du 14 novembre 1665. L'auteur ou le rédacteur principal est le célèbre Schumacher, plus tard anobli sous le nom de Griffenfeld. Le colonel Vaupell vient de terminer la biographie de ce grand homme d'État[1].

Depuis longtemps on désirait avoir une étude approfondie et détaillée sur le caractère, les talents et la politique de Griffenfeld, qu'on a toujours admiré, mais plutôt d'instinct, que par une connaissance profonde de ses idées et de son activité. M. Vaupell apporte de nouvelles lumières sur son histoire, et il a enrichi son ouvrage d'une série de documents inédits; mais il est loin d'avoir résolu le problème. Il manque de pénétration; il considère Griffenfeld comme un esprit trop droit et trop simple. Il aurait fallu étudier le développement de son caractère pendant sa jeunesse, et comment il devint si orgueilleux et si hautain; de même il oublie de raconter comment sa longue captivité fit naître en lui l'humilité et la piété. En outre pourquoi l'auteur ne nous peint-il pas les autres personnes de cette tragédie avec leurs caractères si intéressants et si différents? C'est bien d'être enthousiaste, si on possède le contrepoids nécessaire dans sa critique; mais celle-ci fait défaut chez M. Vaupell, qui d'ailleurs ne connaît pas assez toutes les voies secrètes et les menues ramifications de la politique européenne. Dans un compte-rendu du livre, M. Fridericia a essayé de pénétrer un peu plus avant dans les idées politiques de Griffenfeld. Il ne croit pas à la sincérité de ses sympathies pour la Suède; il prétend que sa politique ne doit pas être regardée comme ayant préparé ces idées scandinaves du XVIIIe ou du XIXe siècle. Il lui refuse le mérite de la prévoyance; il définit son talent comme une éminente intelligence de l'actuel et du possible; il lui attribue une rare faculté de louvoyer au milieu des situations difficiles. Griffenfeld était plein d'ambition pour son pays et pour lui-même; il croyait aveuglément à sa bonne étoile, comme il l'a écrit le 30 mars 1675 à Meyercrone à La Haye : « Je m'abandonne aveuglément à mon destin et laisserai faire à ma

1. O. Vaupell. *Rigskansler Grev Griffenfeld*. Et Bidrag til Nordens Historie i det 17de Hundredaar. Vol. I-II. 1880-82. (C. A. Reitzel.)

bonne fortune, qui est toujours accoutumée de mener mon vaisseau dans un bon port. » Sa chute subite aura dû être d'autant plus dure. Nous ne pensons pas que M. Fridericia ait dit le dernier mot sur ce personnage ; il avoue lui-même qu'il reste encore trop à étudier, mais des recherches comme les siennes démontrent comment il aurait fallu entreprendre une telle tâche. Du reste nous notons avec plaisir que le livre de M. Vaupell est écrit d'un style chaleureux et frais et quelquefois animé par un certain entrainement soldatesque.

A cette même époque et à l'histoire de Griffenfeld se rapporte la monographie de M. le pasteur Brasch[1] sur : « l'élection royale en Pologne de 1674. » Pendant une partie de cette année on travailla ici et en Pologne pour la candidature du prince George, frère de Christian V (plus tard époux de la reine Anne) ; mais le prince avait peu d'inclination pour le catholicisme, et ce plan échoua. Les documents sur ces négociations ont été publiés dans le bulletin des archives (*Geheimearchivets Aarsberetninger*, vol. V). M. Brasch raconte la marche et le dénouement des affaires ; il donne quelques renseignements sur les personnages qui y jouèrent un rôle, et c'est justement la peinture des caractères qu'on cherche en vain dans le livre de M. Vaupell. Selon l'auteur les débuts de cette négociation ont fourni au roi le prétexte de choisir subitement Griffenfeld pour son chancelier et de le nommer chevalier de l'ordre de l'Éléphant.

Nous arrivons à une autre victime des premiers rois absolus : Léonore Christine, fille de Christian IV, épouse du comte d'Ulfeldt et comme Griffenfeld condamnée à la prison pendant bien des années. M. Birket Smith a publié le second volume de sa belle biographie de cette dame[2], et termine ainsi toute une série de travaux qu'il avait commencés, par l'édition du *Jammersminde* (souvenirs de mes douleurs). Cette biographie restera longtemps une source capitale pour l'histoire de cette époque. Dans le second volume nous voyons les deux époux emprisonnés à Hammershus, la tentative malheureuse qu'ils firent pour s'échapper, leur séjour en Danemark après le pardon et leur dernier voyage à l'étranger. Ulfeldt entama de nouvelles négociations avec les ennemis du Danemark ; mais sa trahison fut découverte, et il mourut fugitif ; il fut enseveli aux bords du Rhin. Charles II fut assez ingrat pour faire emprisonner Léonore Christine et la livrer à ses ennemis ; pendant vingt-deux ans elle

1. Chr. H. Brasch. *Det polske Kongevalg*, 1674. *Med Hensyn til Prins Georg af Danmark*. 1882. (C. A. Reitzel.)

2. S. Birket Smith. *Leonora Christina Grevinde Ulfeldts Historie*. Med Bidrag til hendes Ægtefælles og hendes nærmeste Slægts Historie. Vol. I-II. 1879-81. (Gyldendal.)

languit dans une prison rigoureuse. Quand enfin la reine mère Sophie-Amélie, son irréconciliable ennemie, mourut, elle obtint la liberté et vécut treize ans au couvent de Maribo, toujours active et occupée d'études littéraires. Sa vie est un roman comme il y en a peu ; sa captivité décrite par elle-même et le changement que son caractère y subit, n'en sont pas les parties les moins intéressantes. M. Smith a traité ce sujet avec toute la finesse de goût et le sens psychologique nécessaires. Il ne se contente pas de nous raconter et de nous expliquer les faits ; il s'efforce encore de les considérer dans leurs rapports avec les motifs et les caractères des personnages. Peut-être y a-t-il un côté de la vie de Léonore Christine que l'auteur a vu trop en beau, savoir sa conduite en qualité d'épouse d'Ulfeldt. Sans doute on ne saurait nommer une épouse plus fidèle, plus dévouée à la fortune bonne ou mauvaise de son mari, mais on peut cependant se demander si elle ne lui a pas trop obéi. Il est vrai qu'à cette époque on exigeait de la part de la femme une soumission plus complète au pouvoir du mari ; mais chez cette âme forte et éclairée on ne peut parler de soumission ; elle a été la compagne libre de son époux, qui l'aimait en l'admirant. Danoise comme son mari et fille du roi de Danemark, il semble douteux qu'elle ait trempé dans les plans d'Ulfeldt contre sa patrie ; mais on ne voit pas qu'elle l'en ait empêché. Il est possible, comme l'a dit M. Smith, qu'elle n'ait rien su des derniers projets d'Ulfedt pour exciter le Brandebourg contre les Danois ; à une époque antérieure Ulfedt lui avait sans doute confié tous ses plans, et elle semble l'avoir suivi aveuglément. Son amour pour sa patrie paraît avoir été étouffé par les mauvais traitements qu'on lui avait fait éprouver ; mais, si l'on pense à ses souffrances pendant sa longue captivité dans la Tour Bleue, on est plutôt porté à admirer son héroïsme, son intelligence limpide, sa piété sincère.

M. Birket Smith a publié un autre livre qui touche en partie à la même époque ; c'est un recueil formé des études qu'il a faites sur l'ancien drame et sur les auteurs dramatiques du Danemark [1].

Parlons aussi d'un poète espagnol, le comte Bernardino de Rebolledo. Cet auteur occupe une place honorable parmi les épigones de l'âge d'or de la poésie espagnole. Après avoir combattu bravement dans la guerre de la succession de Mantoue et dans la guerre de Trente ans, l'empereur le créa comte de l'Empire et se servit de lui pour des négociations diplomatiques. En 1648, il fut envoyé par

1. S. Birket Smith. *Studier paa det gamle danske Skuespils Omraade.* 1883. (Gyldendal.)

l'Espagne à la cour de Copenhague, où il passa onze ans. Sans jouer un grand rôle, il observait plutôt les intrigues, si nombreuses alors à la cour de Copenhague, qu'il n'y prenait part. M. Gigas, qui est bien versé dans l'histoire littéraire de l'Espagne, et qui a étudié avec diligence la correspondance de Rebolledo aux archives de Simancas, a consacré un fort volume[1] à son séjour à Copenhague. On n'y trouvera pas beaucoup de renseignements nouveaux sur la politique, mais le livre est très riche en traits qui peignent le temps et le poète. Rebolledo a dédié à la reine Sophie-Amélie son livre *Selvas Danicas*, qui, à ce qu'il paraît, a dû lui plaire beaucoup ; on a même dit qu'il avait cherché à convertir la cour à la foi catholique. M. Gigas combat cette opinion. Il n'y a pas en effet dans la correspondance de l'ambassadeur un seul mot sur ce projet. Dans un de ses poèmes, il invite le roi à faire revivre la vraie croyance dans les églises danoises, mais c'est plutôt le poète que l'homme qui parle ainsi. D'ailleurs ses relations avec la cour n'étaient pas assez intimes pour qu'il pût viser à un tel but. Du moins ne peut-on parler d'un essai pareil à celui qui fut tenté de conquérir à la foi catholique la fille de Gustave-Adolphe, tentative qu'avaient préparée si longtemps auparavant le pape et la cour d'Espagne. Il est vrai qu'en 1655 le gouvernement danois promulgua une ordonnance qui défendait aux prêtres des ambassadeurs de faire des sermons ou de donner la communion en dehors des palais de leurs maîtres ; mais cette défense fut motivée par la rencontre accidentelle qui eut lieu entre un domestique de Rebolledo et un pasteur danois. Rebolledo semble avoir été d'un naturel sérieux et aimable ; c'était un homme pieux et spirituel ; dans ses lettres, il se plaint souvent du mauvais état de sa santé et surtout de ses finances.

M. Meiborg a publié un petit livre sur la vie et les cérémonies à la cour de Christian V[2].

Nous avons à parler maintenant d'une œuvre capitale, à savoir l'édition de la correspondance ministérielle de J. H. E. Bernstorff[3] et la biographie de cet éminent homme d'État, par M. P. Vedel, directeur du ministère des affaires étrangères[4]. L'auteur est connu par divers

1. Emil Gigas. *Grev Bernardino de Rebolledo, spansk Gesandt i Kjøbenhavn.* 1648-1659. 1883. (Schubothe.) Avec un beau portrait du comte et quelques documents inédits.

2. *Billeder af Livet ved Christian den Femtes Hof.* 1882 (Gad.).

3. P. Vedel. *Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff.* 1751-70. Vol. I-II. Aux frais de la fondation Carlsberg. 1882. (Gyldendal.)

4. P. Vedel. *Den ældre Grev Bernstorffs Ministerium.* Indledning til « Correspondance ministérielle. » Paa Carlsberg Fondens Bekostning. 1882. (Gyldendal.)

traités sur la diplomatie du Danemark au XVIIIe siècle et par son intéressant recueil de lettres échangées entre Bernstorff et Choiseul.

Cette biographie est digne en tous points d'un homme d'État aussi supérieur et d'un personnage aussi sympathique que l'était Bernstorff. C'était un plus beau caractère que Griffenfeld; sa vie fut aussi plus heureuse. Il eut enfin le bonheur de servir un roi moins jaloux que ne l'était Christian V, et qui eut au moins le mérite de savoir choisir pour ministres des hommes de grande habileté et d'une honnêteté sans tache. Des aventuriers allemands provoquèrent sa chute en 1770, mais il vécut assez longtemps pour voir leur ruine à la révolution de janvier 1772; un mois plus tard, Bernstorff mourut. Sa politique devint celle que suivit le Danemark dans la dernière partie du siècle.

Quel contraste singulier entre ce livre et la correspondance politique de Frédéric II, qu'on est en train de publier en Prusse ! Bernstorff était d'un caractère trop doux pour pouvoir haïr Frédéric II, mais il n'avait nulle sympathie pour sa politique violente. A une époque où la diplomatie foulait aux pieds, on peut le dire, avec un véritable cynisme, l'honneur et les promesses, il est étrange d'entendre un homme d'État déclarer comme un principe que « l'honnêteté est la meilleure des politiques, » et « qu'une guerre entreprise sans juste cause, je dis plus, sans nécessité, me paraît la plus redoutable de toutes les résolutions que les hommes puissent prendre. »

Cette opinion n'est pas d'ailleurs une belle phrase, dite pour plaire aux philosophes du temps ou pour flatter les philanthropes; au contraire, elle marque le caractère même de toute la politique de Bernstorff. De même, l'indifférentisme religieux de Frédéric II n'aurait pu plaire à un homme aussi sincèrement religieux que l'était Bernstorff. Le roi de Prusse rendait pleine justice aux talents de ce ministre, lorsqu'il écrivait en 1762 : « Le Danemark possède Bernstorff et sa flotte, » mais il le haïssait, et il le dénonça plusieurs fois auprès de Louis XV comme espion anglais. De son côté, Bernstorff avait l'œil ouvert sur les projets ambitieux de la Prusse, et il détestait la vigueur de son gouvernement militaire. Le 25 février, il écrit à M. de Cheusses, à la Haye : « Souvenez-vous que cette monarchie prussienne, dont vous souhaitez si ardemment la grandeur, a encore besoin d'accroissements pour subsister. L'Autriche, la France, déjà arrêtées par leur propre poids, ne s'émeuvent plus avec tant de vivacité ni d'audace. Je les compare a des corps gras et pesants qui n'ont plus ni l'inquiétude ni la convoitise bien allumées. Leur estomac est rempli jusqu'à satiété et tranquille. La monarchie prussienne, au contraire, est un corps encore jeune et nerveux, son

appétit est toujours allumé, ses mouvements sont vifs et violents ; il cherche à acquérir cet embonpoint, dont ses rivaux jouissent. De qui le prendra-t-il, monsieur ? — Dernière question. Aimez-vous les gouvernements militaires et leur despotisme, qui, plus sévère que celui des cours de l'Asie, supprime toute liberté naturelle et civile ? Trouverez-vous heureux que tout soit guerrier, ou que tout s'efface devant cet intérêt, qu'il n'y ait point d'autre gloire ni fortune que celle des armes ; aimez-vous qu'un État voisin soit un camp et que ses voisins soient forcés à le devenir eux-mêmes ? »

Le désir de Bernstorff de protéger le droit des neutres lui fit conclure le traité de la neutralité armée, par laquelle il revendique pour le commerce le respect des principes, qui ont fini par être reconnus et adoptés par le droit des gens. Bien que le Danemark restât neutre, il ne voulait pas qu'il se désintéressât de la politique étrangère. L'armistice de Closter-Zeven montre même que parfois il s'est risqué presque trop loin ; M. Vedel cherche à défendre sa conduite sur ce point. Le but principal que se proposait Bernstorff, c'était de mener à bonne fin les querelles avec la maison Holstein-Gottorp au moyen d'un contrat d'échange. Il cherchait à mettre à profit toutes les complications de la guerre de Sept ans. On put croire qu'il allait toucher au but, quand la France, arrêtée par Bernstorff qui la menaça de se joindre à ses ennemis, s'efforça d'amener la Russie à une solution définitive. Mais Élisabeth mourut subitement, et Pierre III monta sur le trône. Bernstorff sentit bien qu'il allait perdre tout ce qu'il avait préparé. Mais il se montra plus ferme que jamais ; tout convaincu qu'il est du danger extrême où se trouvait le pays, il écrit, le 19 février 1762, à M. de Schack, à Stockholm : « Vous direz à notre ami que dans cette crise il ne s'agit point de songer à soi-même et de se soustraire aux dangers dont on pouvait être menacé, mais qu'il faut être ferme et s'ensevelir, si telle est la volonté de la providence, sous les ruines de sa patrie et de sa liberté. » Pas un moment il ne perd courage, et les opérations diplomatiques se continuent sans délai. M. Vedel montre les moyens qu'il a employés, et comment le diplomate russe Saldern, dont Bernstorff avait entrevu l'habileté, travailla pour la cause danoise. Ainsi la guerre fut évitée ; les mois d'hiver s'écoulaient, et Bernstorff préparait l'armée, quand enfin la mort de Pierre III changea la situation.

Bernstorff aimait mieux voir chez les autres les bonnes qualités que les mauvaises, et parfois il est trop optimiste. Aussi n'a-t-il pas toujours assez finement observé l'état intérieur des pays ; par exemple il ne voit pas la faiblesse de la Turquie ou la malheureuse condition intérieure de la France. M. Vedel aurait pu çà et là blâmer

les idées de Bernstorff ; mais en définitive le portrait qu'il nous trace de cet homme d'État est si fin et si bien fondé qu'il mérite de grands éloges. Remarquons en terminant que le style des dépêches de Bernstorff est très digne d'attention ; à la fois vigoureux et précis, il est plein de chaleur et d'esprit et contient souvent des idées d'une portée générale ; enfin on notera que Bernstorff s'exprime presque plus facilement en français que dans sa langue maternelle.

Deux auteurs ont traité de la littérature de cette période : feu PALUDAN-MÜLLER dans son intéressant exposé de l'historiographie au XVIIIe siècle (*Historisk Tidsskrift*, vol. 4), et M. le professeur Edv. HOLM, dans ses études sur les idées du temps relatives au pouvoir royal et à la liberté civile[1]. Comment les idées de Voltaire, de Montesquieu, de Rousseau furent-elles accueillies en Danemark ? Il ne semble pas que Rousseau ait été l'objet d'une attention spéciale ; d'autre part Montesquieu a été attaqué par Holberg et par Kofod Ancher. On croyait que Montesquieu avait songé au Danemark en traçant le tableau d'un gouvernement despotique, et l'on voulait montrer la différence entre un gouvernement absolu et ce despotisme. Le philosophe français a plutôt pensé à un empire d'Orient ; il a d'ailleurs parlé d'une manière vague, et sans bien observer les nuances dans la constitution des monarchies. M. Holm a aussi recueilli diverses remarques d'étrangers, qui témoignent à quel point notre constitution était estimée a l'étranger, quoiqu'elle ne répondit pas aux doctrines des philosophes. C'étaient surtout le respect pour les lois et le droit des particuliers qui attiraient l'attention. Tous les sujets étaient sûrs d'obtenir devant les tribunaux une sentence impartiale, et, par une règle qui ne souffrait pas d'exception, le roi et l'administration ne se mêlaient pas des jugements que ces tribunaux rendaient. C'était autre chose en Autriche et en Prusse, où Joseph II ou Frédéric II annulaient assez souvent les décisions de la justice. — Enfin M. STOLPE a terminé son livre sur la presse journalière en Danemark jusqu'au milieu du XVIIIe siècle[2].

En 1799, le poète P. A. Heiberg fut exilé du Danemark à cause de ses attaques malignes et continuelles contre le gouvernement. Il partit pour Paris, où il resta pendant tout le reste de sa vie. Sa connaissance des langues étrangères fut utilisée dans les bureaux de Talleyrand, mais son talent, en même temps poétique et politique,

1. E. Holm. *Om det Syn paa Kongemagt, Folk og borgerlig Frihed, der udviklede sig i den dansk-norske Stat i Midten af 18de Aarhundrede* (1746-70). 1883. (Gad.)

2. P. M. Stolpe. *Dagspressen i Danmark.* Vol. I IV. 1878-82.

s'évanouit : il n'écrivit presque rien. Fidèle à ses idées politiques et religieuses d'autrefois, il s'indignait de son compagnon d'infortunes Malte-Brun, qui semblait avoir oublié ses opinions antérieures ; il ne le vit que rarement et vécut assez isolé. Ce n'était non seulement l'exil qui lui inspirait cette amertume ; il avait encore éprouvé une autre douleur très grande. Un an après son départ, sa femme demanda le divorce ; depuis plusieurs années elle en aimait un autre, le baron Gyllembourg. C'est seulement à ce moment que Heiberg sentit ce qu'il allait perdre. Elle avait dix-sept ans quand elle épousa Heiberg ; mais à la longue, l'esprit dur et austère de son mari rebuta sa complexion délicate et amoureuse. La honte et la douleur de perdre sa femme, qu'il aimait au fond de son cœur et qu'il estimait, lui firent faire auprès d'elle diverses tentatives désespérées avant qu'il consentit au divorce. Elle épousa Gyllembourg. Le fils qu'elle avait eu de Heiberg, Johan Ludvig, qui plus tard devait être un célèbre poète, fut confié au soin d'autres personnes. En 1815, Gyllembourg mourut ; la mère et le fils se trouvèrent alors rapprochés pour toujours ; enfin elle obtint le pardon de Heiberg. En 1827, son fils publiait une nouvelle anonyme, dont elle était l'auteur, « une histoire de la vie journalière, » qui bientôt fut suivie par d'autres ; sans quitter le voile de l'anonyme, elle s'est fait un nom considérable dans notre littérature moderne. Elle mourut en 1856. Sa belle-fille vient de publier toutes les lettres relatives à cette partie de l'histoire de Thomasine Gyllembourg et de P. A. Heiberg[1]. Ces lettres intimes ont eu un succès prodigieux : elles en sont à leur troisième édition. Nul roman n'aurait pu peindre d'une manière plus saisissante et plus dramatique le conflit qui se déclara entre des personnes d'un caractère si différent ; on croit voir devant soi cette maison bourgeoise de 1793, où les envoyés de la République française répandaient les idées de liberté individuelle et politique. Aussi y a-t-il un charme véritable dans le langage et dans le style de cette jeune femme naïve et spirituelle à la fois. On a dit que l'éditeur, dans le récit dont elle accompagne ces lettres, s'est montrée un peu trop partiale pour sa belle-mère. La polémique suscitée par le livre a provoqué d'autres livres et recueils de lettres. Mais, selon nous, ces livres, au lieu de combattre l'opinion de Mme Heiberg, prouvent qu'en général elle a trouvé la note juste pour apprécier les personnes de ce drame[2].

1. *Johanne Luise Heiberg. Peter Andreas Heiberg og Thomasine Gyllembourg.* 1882. (Gyldendal.)

2. I. L. Heiberg. *Breve fra P. A. Heiberg.* 1883. (C. A. Reitzel.) — Ch. Thaarup. *P. A. Heiberg.* Seconde édition, 1883. (Thaarup.) — *Nordisk Tidskrift.*

En fait de publications généalogiques et héraldiques, il a paru plusieurs bons livres : ainsi la première année d'un nobiliaire danois, par MM. Lorentzen et Thiset[1]. Outre des renseignements exacts sur tous les nobles vivants, cet ouvrage contient la liste de toutes les familles nobles ; le volume de cette année va ainsi de la famille Abildgaard à celle des Baden. Les tables sont suivies de belles gravures qui représentent les armoiries des familles éteintes. Nous espérons que cette entreprise réussira. Les matières de ce livre sont recueillies avec beaucoup de soin, et l'ouvrage témoigne d'une grande connaissance de l'histoire des anciennes familles.

Le Dr. Henry Petersen a commencé un grand ouvrage in-folio intitulé : Sceaux ecclésiastiques[2] ; nous espérons que ce sera un traité complet sur les sceaux du moyen âge. Les planches sont soigneusement dessinées, et la description est bonne. Le même savant auteur vient de nous donner des études intéressantes sur un pavillon danois suspendu à l'église Notre-Dame de Lubeck, et datant du commencement du xve siècle, antiquité assez rare pour un tel objet. L'auteur montre que ce drapeau a été pris aux Danois dans une bataille navale livrée devant Copenhague, et où les Danois furent d'ailleurs vainqueurs. Il examine aussi les formes, les figures et les couleurs du pavillon danois au moyen âge, ainsi que la signification des figures. A ce sujet, nous remarquons aussi que M. Lœffler, dans une étude publiée par l'*Historisk Tidsskrift*, vol. II, prouve que le Danebrog s'est conservé jusqu'à ce jour tel qu'il était dans les armes de la ville de Reval, capitale de l'ancienne province danoise l'Esthonie.

M. Heise a écrit l'histoire de la famille Rosenkrantz (vol. II) ; excellent ouvrage, qui traite aussi des questions d'une portée générale[3].

M. Ussing, professeur à l'université, a raconté ses souvenirs d'un voyage en Grèce et Asie-Mineure au printemps 1882[4]. Il y décrit, sans aucun appareil d'érudition, les nouvelles trouvailles qu'on a faites dans ce pays. Il y mêle aussi des réflexions originales. Ainsi, il combat l'opinion de l'architecte Bohn, adoptée par le musée de Berlin, sur la construction de l'autel à Pergame. M. Bohn soutient que l'autel a été entouré d'un mur et en outre d'une colonnade érigée

1883. — S. Birket Smith. *Til Belysning af literære Personer i Slutningen af det 18de og Begyndelsen af det 19de Aarh.* (A. F. Hast.)

1. Hiort Lorentzen og A. Thiset. *Danmarks Adels Aarbog.* 1884. (P. G. Philipsen.)

2. Henry Petersen. *Danske geistlige Sigiller fra Middelalderen.* 2 cahiers. Aux frais de la fondation Carlsberg. 1883. (Reitzel.)

3. A. Heise. *Familien Rosenkrantzs Historie.* Vol. II. 1882. (Reitzel.)

4. J. L. Ussing. *Fra Hellas og Lilleasien i Foraaret* 1882. 1883. (Gyldendal.)

sur la grande terrasse que décorait la célèbre frise de la gigantomachie ; M. Ussing soutient au contraire qu'un pareil genre de construction n'a jamais été employé que dans des monuments funéraires, et que les autels ont toujours été élevés isolés ou devant un temple. Il nie aussi que les fouilles exécutées sur la terrasse aient montré les traces d'une colonnade.

M. Andræ a écrit pour le grand public une description de la Via Appia [1].

Un beau livre de vulgarisation, où l'on peut relever plusieurs points de vue originaux, est celui de M. Jørgensen, intitulé : *Quarante narrations sur l'histoire du Danemark* [2].

Parmi les livres sur l'histoire de notre siècle, nous relèverons l'exact et solide récit du règne de Frédéric VII par Thorsøe [3] et l'important ouvrage du capitaine Sørensen : la guerre de 1864 [4], écrit sur les documents officiels du ministère de la guerre. — M. Ahnfelt a publié le journal du prince Christian-Frédéric en Norvège en 1814 [5]. — Nous devons au pasteur Petersen une bonne biographie de Henrik Steffens [6]. — Parmi les éditions de textes et de documents, nous signalerons : Kr. Erslev. *Aktstykker og Oplysninger til Rigsraadets og Stændermødernes Historie i Kristian IV's Tid.* 1er cahier (documents pour servir à l'histoire du conseil et des États), 1883 (Klein). — H. Rørdam. *Monumenta Historiæ Danicæ. Historiske Kildeskrifter.* Cahiers 1-3, 1882-84 (Gad). — V. A. Secher. *Judicia Placiti Regis Daniæ Justitiarii. Samling af Kongens Rettertings Domme*, 1595-1604, 1881-83 (Gad). — O. Nielsen. *Gamle jydske Tingsvidner* (anciens témoignages rendus aux cours de Jutland), 1882. — Voici les titres de quelques ouvrages topographiques : J. Kinch. *Ribe Bys Historie* (Gad). 1536-1660. — H. D. Lind. *Nyboder og dets Beboere*, 1882 (Klewing-Evers). — H. Dahlerup. *Mariager Klosters og Bys Historie*. 1882 (Gyldendal). — Citons enfin un grand nombre d'autobiographies ou de livres sur des auteurs modernes, par exemple : Fr. Vinkel Horn. *N. F. S. Grundtvigs Liv og Gjerning*, 1883. — *Grundtvig og Ingemann. Brevvexling*, 1821-59. — H. Martensen. *Af mit Levnet*, vol. I-III.

J. Steenstrup.

1. Poul Andræ. *Via Appia, dens Historie og Mindesmærker*. Vol. I. 1882. — P. Andræ. *Seneca paa sin Villa ved den Appiske Vei*. 1883. (Gyldendal.)

2. A. D. Jørgensen. *Fyrretyve Fortællinger af Fædrelandets Historie*. 1882. (Gad.)

3. Thorsøe. *Kong Frederik den Syvendes Regering*. Vol. I. 1882-84.

4. C. Th. Sørensen. *Den anden Slesvigske Krig*. 3 vol. 1881-83. (Gyldendal.)

5. A. Ahnfelt. *Kong Christian VIII's Dagbog fra Regentiden i Norge*. 1883. (Gyldendal.)

6. Richard Petersen. *Henrik Steffens*, 1881.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Die rœmische Grundsteuer und das Vectigalrecht, par Bernhard Matthiass, 1882. Erlangen, Deichert, in-8° de 84 p.

Le livre de M. Matthiass se compose de deux parties bien distinctes. La dernière, consacrée au *Vectigalrecht*, est essentiellement juridique : l'auteur étudie surtout les rapports entre l'État et les particuliers au point de vue fiscal. Nous n'avons pas à examiner ici cette partie. Dans la première, il s'occupe de la *Grundsteuer*, du principe de l'impôt chez les Romains. Il admet que jusque sous Caracalla il y eut un double principe d'impôt : l'impôt sur le sol, pour les provinciaux, l'impôt sur la fortune, pour les citoyens romains. « Les deux systèmes furent conservés, parallèlement l'un à l'autre, jusque sous Caracalla. A partir de son règne, on commença à appliquer aux provinces le système du *tributum* des citoyens romains (page 9). » Au IVe siècle, nous sommes en présence d'un système unique. Le principe est alors, dans tout l'empire, comme autrefois à Rome, l'impôt sur le capital. — La théorie de M. M. est donc entièrement contraire à la théorie généralement adoptée, suivant laquelle l'impôt provincial (foncier et personnel) aurait été étendu, sous Dioclétien, à l'Italie et aux citoyens romains : suivant lui, c'est le *tributum civium romanorum* (sur le capital) qui aurait été introduit dans les provinces.

M. M. sait beaucoup de choses : il a lu infiniment d'auteurs, et il serait difficile de rêver une bibliographie plus riche que celle qui remplit les notes du livre. Mais il a trop étudié les dissertations, et pas assez les textes. Il en est résulté qu'il a été séduit et égaré par les théories d'un homme fort habile et de premier mérite d'ailleurs, Rodbertus Jagetzow. Rodbertus est dangereux : ses idées ont toujours quelque chose d'attrayant, de nouveau, qui gagne au premier abord ; mais elles sont loin d'être conformes à la vérité historique, à celle qui ressort des textes. Il en est de même de celles de M. M., qui en dérivent. Son histoire de l'impôt romain appartient au domaine de la théorie, on serait presque tenté de dire de l'allégorie. Elle est trop simple pour être vraie. Cette opposition primitive entre les deux systèmes n'a guère existé ; les provinces n'ont jamais payé exclusivement l'impôt foncier ; on ne l'a pas appliqué dans toutes les provinces ; le tribut des citoyens romains n'existe plus au second siècle ; les citoyens qui habitent la province sont soumis aux impôts provinciaux. Au IVe siècle, il y a une contribution foncière que les textes distinguent bien des autres : c'est la terre qui paye et non les personnes ; l'impôt est mis sur

le sol en tant que sol, non pas en tant qu'objet de propriété. Ce qu'il est très vrai de dire, et M. M. a eu raison de le faire remarquer, c'est que, dans le système financier d'alors, il y a beaucoup de points qui rappellent le système primitif. Mais ces points de contact viennent de ce que, dès l'origine, l'impôt provincial a ressemblé à l'impôt romain, parce que les Romains ont le plus souvent gardé le système qui existait avant la conquête, et que les régimes financiers des États antiques ne différaient guère les uns des autres.

C. J.

Dr M. Joël. **Blicke in die Religionsgeschichte zu Anfang des zweiten christlichen Jahrhunderts;** zweite Abtheilung. Der Conflict des Heidenthums mit dem Christenthum in seinen Folgen für das Judenthum. Breslau et Leipzig, Schottlaender, 1883. 1 vol. in-18, de 190 p.

La première partie du présent travail, parue en 1880, a été accueillie avec intérêt, comme offrant la preuve d'une curiosité élevée servie par une investigation abondante et exacte. Voici comment M. Joël justifie les recherches nouvelles dont il livre aujourd'hui les résultats au public.

La persécution contre le christianisme, qui a duré de la fin du Ier siècle jusque vers l'achèvement du IIe, a amené les Romains à faire entre chrétiens et Juifs une différence, que les chrétiens eux-mêmes ne faisaient pas encore, la rupture véritable entre ceux-ci et les Juifs n'ayant eu lieu qu'au IIe siècle. La littérature chrétienne a pris alors une attitude hostile à l'égard du judaïsme. Les témoignages sur ou contre les Juifs que l'on rencontre chez les écrivains chrétiens de cette époque ne doivent être accueillis qu'avec une extrême défiance. Les apologistes chrétiens du IIe siècle ont recours constamment à des procédés de fraude pieuse ou de dénigrement pour flatter les empereurs qui persécutaient leurs coreligionnaires et se concilier l'opinion publique.

Les chrétiens essaient de faire croire qu'ils ont toujours été au mieux avec le pouvoir et que les empereurs leur ont, de tout temps, témoigné une vraie sympathie. Toutes les calomnies dont ils ont souffert en divers temps et lieux viennent des Juifs. M. Joël voudrait établir que le moyen âge a pris pour tâche de rendre aux Juifs tout le mal qu'ils passaient pour avoir fait autrefois aux chrétiens. Il croit pouvoir affirmer que cette loi du talion fut appliquée selon un programme méthodique. Ainsi les Juifs étaient assujettis à un impôt sur les dés à jouer, parce que les soldats avaient tiré au sort la robe de Jésus. Si on les accusait d'employer du sang chrétien pour les rites de leur religion, c'est qu'ils avaient accusé les premiers chrétiens de ce crime, etc.

Il est assez difficile de suivre M. Joël dans son excursion un peu irrégulière à travers les faits, les livres et les personnes. Sans tenir pour définitives ces opinions, dont bon nombre ont besoin d'être soumises à

un nouvel examen et dont quelques-unes frappent par leur caractère excessif, nous ne lui refuserons point le sérieux mérite d'avoir hardiment posé les termes d'un des problèmes les plus intéressants qui touchent aux origines mêmes de la société moderne.

M. VERNES.

Konrad von Marburg und die Inquisition in Deutschland, aus den Quellen bearbeitet, von Dr. Balthasar KALTNER. In-8°, x-198 p. Prag, 1882, Verlag von F. Tempsky.

Malgré tout l'appareil scientifique dont il a pris soin de l'entourer, le livre de M. K. n'est guère qu'une œuvre de polémique. Les premières lignes le donnent à penser tout de suite[1], et l'examen le plus rapide ne laisse aucun doute à ce sujet. Ces remarques préliminaires justifieront à tous les égards, nous l'espérons, le caractère du compte rendu que nous allons présenter.

Dans ce compte rendu, remarquons-le tout d'abord, nous laisserons de côté la biographie proprement dite de Conrad de Marbourg[2]. Nous nous en tiendrons aux points qui, avec le rôle de ce personnage dans la persécution de l'hérésie, peuvent être considérés comme formant le corps même du travail que nous étudions, ou du moins en donnant le mieux l'esprit. Nous voulons dire les principes mêmes sur lesquels se fonda la justice inquisitoriale en Allemagne comme ailleurs, et surtout l'indication des doctrines hétérodoxes qu'elle eut à y combattre. Ces points suffiront, d'ailleurs, amplement à nous occuper, et à fournir aussi, nous le croyons, la preuve de l'assertion que nous avons émise en débutant.

Dans cette partie de son livre, comme dans celle que nous laissons de côté, M. K., il faut le reconnaître, tient ce qu'il a promis. Il remonte tou-

1. Voir *Vorwort*, p. v.

2. Un point important de cette biographie est la question si controversée de savoir quelle fut la condition véritable de Conrad de Marbourg, s'il fut simplement prêtre séculier ou membre de quelque grand ordre religieux. M. K., au bout d'une discussion très complète, qui est assurément ce qu'il y a de meilleur dans son livre, arrive à conclure que Conrad fut *certainement* prêtre séculier, et, dans les derniers temps de sa vie, affilié *probablement* au tiers ordre de saint François. Cette conclusion semble fort juste. Voir § 17 : *Konrads Stand*, p. 72-82. — Voir également, pour les rapports du même personnage avec la cour de Thuringe et avec sainte Élisabeth de Hongrie, qui l'eut, on le sait, pour confesseur, V. cap. : *Konrad als Beichvater der hl. Elisabeth am Hofe von Thüringen*, p. 97-111; VI. cap. : *Konrads Thaetigkeit und seine Sorge für die heil. Elisabeth*, p. 112-129. En ce qui concerne enfin le portrait beaucoup trop flatté, pour ne pas dire davantage, qu'a tracé de Conrad M. K., voir particulièrement § 38 : *Konrads Ansichten über die Haeresie*, p. 161-165; § 39 : *Charakter Konrads von Marburg*, p. 166-169.

jours aux sources. Observons cependant, sans vouloir diminuer son mérite d'en avoir agi de la sorte, qu'il n'a eu bien souvent pour cela qu'à repasser par des chemins tout tracés. Pour ce qui concerne notamment l'histoire de l'hérésie, même en Allemagne, et celle de la pénalité inquisitoriale, les travaux de MM. Ficker et J. Havet, le livre surtout de Schmidt, qui n'a point vieilli malgré sa date déjà ancienne, ont pu lui épargner tout embarras et presque toute peine dans ses recherches.

Mais, à cet égard même, nous avons des remarques à faire autrement importantes que celle-là. Pourquoi, par exemple, M. K. n'a-t-il pas usé une seule fois du livre de Moneta, ni du traité de Rainier Sacchoni, sous sa forme primitive, celle qu'ont donnée Martène et Durand au tome V du *Thesaurus novus anecdotorum*, la seule authentique et réellement utile? Ce sont là pourtant deux sources capitales d'informations. Moneta et Rainier étaient Italiens, c'est vrai. Mais M. K. ne s'est pas fait faute à l'occasion d'invoquer le témoignage de Raoul Glaber, de Guibert de Nogent, de Pierre de Vaux-Cernai, de Geoffroi de Vigeois, de Luc de Tuy[1]. Les deux écrivains qu'il a négligés pouvaient lui servir aussi bien, et même, pour tout dire, beaucoup mieux que tous ces chroniqueurs, qui ne sont pas Allemands. Ils ont prétendu tous les deux donner une idée générale et complète des doctrines dualistes dans toutes leurs nuances. En fait, pour se servir sans crainte d'erreur des renseignements fournis par eux, il suffisait d'abord de déterminer nettement la nature du catharisme germanique.

Disons immédiatement que c'est, à la vérité, un point qui demeure très vague chez M. K. Penser, comme il le fait, que les cathares allemands se rattachaient vraisemblablement au dualisme absolu, parce qu'ils reconnaissaient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais[2], c'est donner de cet avis une raison tout à fait insuffisante. Ces deux dieux, les dualistes mitigés les admettaient aussi, bien qu'avec certaines réserves. En tout cas, ils figuraient dans le système très important de Jean de Lugio au même titre que dans le dualisme primitif[3].

Il se peut après tout que la nature exacte du catharisme allemand soit très difficile, sinon impossible à préciser. Mais alors, comment, ainsi que M. K. le soutient ailleurs[4], une secte aussi obscure, et, on a le droit de le penser, par suite assez faible en Allemagne, aurait-elle fait courir à l'Église dans ce même pays un danger plus grand que dans tout autre? Quelque aide que lui prêtassent pour cela les Vaudois, et surtout les Luciférians et les Frères du Libre-Esprit, dont l'auteur exagère, selon nous, grandement la puissance[5], la chose demeure invrai-

1. Voir p. 55, 56.
2. Voir p. 49, 50.
3. Voir C. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. II, p. 53.
4. Voir p. 13.
5. Voir, sur ces deux dernières sectes, §§ 13 et 14, p. 58-65. En ce qui touche

semblable. C'était en Italie et dans le midi de la France qu'était à la même époque le péril le plus menaçant pour l'église de Rome. Nous n'insisterons pas sur cette remarque. Mais n'y peut-on pas voir déjà une preuve de ce que nous avons indiqué tout de suite chez M. K., le parti pris de soutenir une thèse, ce dont nous avons, d'ailleurs, bien d'autres témoignages et autrement décisifs que celui-là ?

A l'omission absolue de certaines sources qui vient d'être relevée, s'oppose dans le travail dont nous parlons l'emploi poussé jusqu'à l'abus de certaines autres. On ne saurait y voir une compensation, car ces dernières sont aussi défectueuses que sont excellentes au contraire celles dont M. K. s'est abstenu de se servir. Il s'agit du livre du bénédictin allemand Eckbert et de l'amplification du traité original de Rainier Sacchoni, amplification faite en Allemagne dans la seconde moitié du XIIIe siècle et désignée par les érudits sous le nom de *Pseudo-Rainier*. Or, Eckbert a, de son propre aveu, assimilé perpétuellement les Cathares de son temps aux Manichéens primitifs. Sous prétexte que les uns et les autres admettaient deux principes, et que les membres d'une des sectes manichéennes portaient la dénomination très voisine de *Catharistae*, il a cru pouvoir, comme l'a fait aussi le dominicain Étienne de Bourbon, appliquer aux dualistes du XIIe siècle tout ce que saint Augustin a dit de ceux du Ve. Il semble enfin le représentant le plus net de la croyance à l'identité du manichéisme et du catharisme, admise sans plus ample examen par tous les docteurs du moyen âge, à laquelle les auteurs modernes n'ont pas tous renoncé encore, dont nous ne jurerions pas que M. K. lui-même fût entièrement dégagé[1], mais dont Schmidt a démontré le caractère insoutenable. Quant au *Pseudo-Rainier*, c'est la compilation la plus informe et manifestement la plus absurde qui puisse se rencontrer. La précison de certains détails, loin de témoigner en sa faveur, est faite au contraire pour mettre en défiance la critique la plus débonnaire. M. K. ne pouvait donc plus mal choisir ses auteurs de prédilection. Parmi tous les écrits contemporains du catharisme, il n'y en a pas probablement qui soit mieux fait pour tromper l'historien sur la nature réelle de cette doctrine religieuse.

aux Frères du Libre-Esprit, nous remarquerons que M. K. donne au plus célèbre des disciples d'Amauri de Beynes, David de Dinan, le prénom de Guillaume. V. p. 63. Nous ne savons sur quelle autorité. Le nom de ville, joint au prénom de ce David, doit s'écrire également, il semble, *Dinan* et non *Dinant*, comme il le fait.

1. Voir, p. 28, ce qu'il dit des origines du catharisme. La même supposition peut s'appuyer également de ce qu'il dit de la hiérarchie cathare (p. 53), et de la fête attribuée aux hérétiques et désignée sous le nom de *Malilosa* (p. 54). Mais ce sont là surtout des exemples des erreurs où M. K. a été entraîné pour avoir accepté aveuglément toutes les assertions d'Eckbert. La hiérarchie, donnée par lui et empruntée au moine bénédictin, est purement manichéenne. La fête *Malilosa*, dont il parle sur la foi du même auteur, n'est que le *Béma* des dualistes contemporains de saint Augustin. Cf. Schmidt, t. II, p. 138 et 145.

Voilà, si nous ne nous trompons, un certain nombre de défauts assez graves pour affaiblir notablement la valeur et la portée du livre qui nous occupe. Mais il y a plus. Nous ne pensons pas trop nous avancer en affirmant que c'est presque à chaque page qu'il faudrait s'arrêter pour relever l'emploi d'une source douteuse, remettre un fait dans son véritable jour, discuter une assertion contestable. On comprendra que nous n'abordions pas une semblable entreprise. Ce compte rendu ne sera que trop long sans cela. Nous n'y ajouterons plus qu'un petit nombre de points, qui mettront définitivement hors de doute, il nous semble, le parti pris que nous avons déjà signalé à plusieurs reprises chez l'auteur.

M. K. (p. 27) trouve tout naturel que les juges d'inquisition se soient toujours refusés à faire connaître aux prévenus les noms de leurs accusateurs. Il ne donne pas, du reste, de cette mesure contraire à tout droit d'autre excuse que celle dont se sont servis les souverains pontifes eux-mêmes, ce qui est tout à fait insuffisant. Mais ce n'est là qu'un détail.

Dans la partie de son livre intitulée : *Die Denkweise des Mittelalters über die Ketzerstrafen*[1], M. K. veut établir qu'en ordonnant de brûler les hérétiques l'église romaine ne faisait que se conformer au sentiment même de l'époque où elle ordonnait ces exécutions. Nous ne croyons pas que son argumentation soit bien péremptoire. Il n'examine pas si en édictant eux-mêmes un certain nombre de décrets contre l'hérésie, en en obtenant ou en en arrachant un certain nombre d'autres des princes séculiers, en imposant enfin à la société civile le maintien et la pratique de cette législation pénale, les souverains pontifes n'avaient pas créé en grande partie l'opinion à laquelle ils paraissaient simplement obéir. Il ne considère pas davantage si l'esprit manifeste de l'Évangile leur laissait le droit d'en agir ainsi. En dehors du droit, il ne se demande point si l'abandon de cette tradition de clémence, démontrée par Limborch et par Schmidt[2], et sur laquelle il passe si légèrement, ne constituait pas pour eux un danger plus grand que celui qu'ils voulaient conjurer par cet abandon même. En y persistant, ils pouvaient ne pas prendre le moyen le plus énergique de restaurer leur domination ébranlée. En la répudiant, ils compromettaient à coup sûr leur prestige moral, c'est-à-dire le fondement même de leur puissance[3].

Au cours de l'argumentation, dont nous venons d'indiquer les lacunes, M. K. cite, en les déclarant absolument exactes, les paroles suivantes de M. Dollinger, dans son livre *Kirche und Kirchen* : « Ces sectes gnostiques (?), les Cathares et les Albigeois... étaient les communistes et les socialistes de ce temps-là. Ils attaquaient le mariage, la famille et la

1. § 3, p. 12-17.

2. Voir *Historia inquisitionis*, p. 1-4, 16-21, et *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. II, p. 217-220.

3. Voir, à ce propos, Schmidt, t. II, p. 224.

propriété. » Quelle manière d'expliquer l'histoire ou plutôt de l'embrouiller! Il n'y aurait pas lieu, d'ailleurs, de s'arrêter à de pareilles assertions, si elles ne semblaient être la pensée unanime et en quelque sorte définitive d'une certaine école historique, si surtout on ne prétendait les soutenir d'une série de preuves dont il peut ne pas être inutile de marquer rapidement la faible valeur.

Ces preuves, il est vrai, on ne les donne pas pour ce qui concerne les attaques imputées aux Cathares contre la propriété. L'accusation sur ce chef en est réduite à faire son chemin toute seule et pour cause. Peut-être même, en fin de compte, le catharisme n'en est-il chargé que parce qu'elle se trouve implicitement comprise dans l'appellation de doctrine antisociale dont on le flétrit.

L'accusation de ruiner le mariage et la famille a de bien autres proportions. L'origine en est dans la condamnation de l'union matrimoniale par les sectaires. Que penser exactement de cette condamnation, absolue en théorie, c'est ce que nous n'avons pas le loisir d'examiner ici. Nous nous contenterons de renvoyer sur ce point aux docteurs, qui se sont appliqués à autre chose qu'à injurier la secte, et en première ligne au savant et scrupuleux Moneta[1]. On verra de reste, à leur embarras, si la question se résout aussi aisément contre le catharisme que semblent le croire M. K. et les écrivains de la même école. Nous rappellerons également la parole significative d'Étienne de Bourbon : « *Uxores electis* (= perfectis) *eorum prohibentur, auditoribus* (= credentibus) *conceduntur*[2], » parole qui nous montre le mariage entendu dans l'église cathare, en dépit de la théorie, de la même façon que dans l'église catholique, permis aux fidèles et défendu aux prêtres.

Mais, cette même condamnation prononcée par les sectaires entraînait-elle les déportements abominables qu'on a voulu lui attribuer comme conséquences nécessaires, voilà un point auquel nous nous arrêterons. Que cette corrélation entre les croyances dualistes et les déportements dont il s'agit fût une nécessité inévitable, on ne le voit pas bien nettement. En tout cas, il faudrait donner de ces mêmes déportements d'autres preuves que celles dont on a usé pour en établir l'existence. M. K. en a présenté le résumé : elles y apparaissent dans toute leur faiblesse[3].

C'est la répétition de toutes les fables toujours identiques qu'a fait naître l'existence forcément obscure de toutes les sectes persécutées, des chrétiens eux-mêmes. M. K. ne s'étonne pas, d'ailleurs, de cette similitude monotone. C'est l'attribution aux Cathares des débauches imputées à tort ou à raison aux Manichéens antiques. M. K. trouve la chose

1. Voir p. 315-346 de son traité. Cf. également Schmidt, t. II, p. 248.

2. Lecoy de la Marche, *Légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, p. 302.

3. Voir § 12 : *Folgerungen für die Sittenlehre der Katharer*, p. 55-58. — Cf. Schmidt, t. II, p. 151-153.

toute naturelle. « Les mêmes principes, dit-il, ne pouvaient-ils et ne devaient-ils pas produire les mêmes effets[1] ? » Assurément; mais ce n'en est pas moins supposer démontré ce qui est en question : d'abord, la réalité des abominations attribuées aux dualistes du ve siècle, puis l'identité de doctrines entre ces mêmes dualistes et ceux du XIIIe. Or, de ces deux points, le premier n'est peut-être pas complètement hors de doute, le second, ainsi que nous l'avons remarqué, est tout ce qu'il y a de plus contestable.

M. K. aurait-il une prédilection pour le genre de raisonnement que nous venons de signaler chez lui ? Quelques lignes plus loin, il lui arrive de nous en offrir encore un exemple à propos du passage suivant de Pierre de Vaux-Cernai : « *Dicebant* (haeretici) *quod non peccabat quis gravius dormiendo cum matre vel sorore sua quam cum qualibet alia*[2]. » — « Pourquoi, dit-il, et dans quel but aurait-on mis en avant une pareille excuse ? » Fort bien; mais qui nous prouve l'exactitude du renseignement fourni par le moine de Citeaux ? Le caractère même du chapitre sur les croyances cathares, auquel il est emprunté, n'est pas fait pour nous inspirer une confiance absolue. C'est là que se trouve encore l'indication de cette autre croyance, attribuée par le même historien à un certain nombre d'hérétiques, « *quod nullus poterat peccare ab umbilico et inferius.* » La croyance dont il s'agit remonte originairement, il semble, à la secte antique des Paterniens, et c'est sans doute, comme le remarque Schmidt[3], par confusion des deux noms de *Paterini*, celui-ci synonyme de *Cathari*, et de *Paterniani*, que Pierre de Vaux-Cernai et le *Pseudo-Rainier*, chez qui se trouve également cette imputation, l'auront lancée contre les dualistes de leur temps.

Schmidt remarque encore que les interrogatoires d'inquisition ne portent point de traces de ces crimes affreux attribués aux Cathares[4]. M. K. répond que cela est tout simple : les inquisiteurs, assure-t-il, ne s'informaient avant tout que des relations des *croyants* et des *parfaits*. Il est probable que M. K. n'a jamais eu entre les mains aucun des interrogatoires en question. Il saurait sans cela que la curiosité des

1. *Historia Albigensium*, cap. II.

2. On nous permettra de le reproduire ici : « Incestum naturalem, cum matre propria vel sorore, aut cum matre (= commatre), dicunt (haeretici) esse mundam fornicationem, dummodo fiat secundum ritum sectae qui talis est : si quis ab ipsis vult abuti propria matre, dabit ei XVIII denarios, sex pro eo quod confecit eum, sex pro eo quod peperit eum, sex pro eo quod nutrivit eum. Et sic soluta lege naturali seu natura, licenter abutitur ea, quia nihil ei attinere putatur, et omnino liber efficitur ab omni naturali reverentia matris, sicut saccus liber efficitur a frumento, quando fuerit excussum. Qui sorore voluerit abuti, dabit ei sex denarios, qui commatre, dabit ei novem denarios. Et sic licitum esse dicunt incestum sine omni peccato. » *Maxima bibliotheca Patrum* (edit. de Lyon, 1677), t. XXV, p. 272.

3. Voir t. II, p. 152.

4. *Ibid.*, *ut supra*.

inquisiteurs ne connaissait point de limites, et qu'elle dépassait de beaucoup celle même de nos juges d'instruction modernes.

A tout cet ensemble de preuves s'ajoute naturellement le tarif établi, suivant le *Pseudo-Rainier*, pour le rachat des incestes dans la secte cathare. M. K. en parle sérieusement, comme s'il ne lui inspirait pas l'ombre d'un soupçon. Est-il en cela d'une bonne foi entière ? Quelque atteinte que dût en éprouver notre confiance dans sa sincérité parfaite, nous voudrions presque pouvoir en douter[1]. Mais ce qui l'emporte peut-être sur le passage du *Pseudo-Rainier*, c'est un témoignage fourni par Geoffroi de Vigeois, et sur l'autorité duquel, en ce qui concerne les abominations qui leur étaient reprochées, M. K. déclare les hérétiques convaincus par leurs propres aveux. Nous en détachons la partie la plus écrasante pour la bonne renommée de la secte. Elle fera juger de ce que vaut le reste. Qu'on veuille bien seulement en excuser le caractère au moins étrange. Ce n'est pas nous qui imaginons de faire appel à de semblables textes. « *Vierna, conjux Sicardi de Boyssa et de Granouillet, palam confessa est a quinquaginta religiosioribus ejusdem sectae nocte quadam fuisse stupratam, cum ipsa eisdem, vitae causa sanctioris, thoro viri spreto, conjunxisset*[2]. »

Nous terminerons ici. Il ne nous déplait pas, d'ailleurs, de voir l'inquisition ainsi défendue, car c'est d'elle, on ne doit pas l'oublier, qu'il s'agit toujours en cette affaire. Et voilà aussi l'utilité très réelle de livres comme celui dont nous avons essayé de donner une idée. En employant de pareils arguments pour justifier le tribunal extraordinaire institué par l'Église au début du XIIIe siècle, ils démontrent, mieux qu'on ne pourrait le faire par aucune autre voie, à quel point la justification en est difficile.

Charles MOLINIER.

1. Le même doute nous est inspiré par un autre passage du travail de M. K. C'est celui où, d'après une lettre de Grégoire IX du 13 juin 1233 (Potthast, *Regesta*, n° 9229), reproduisant elle-même une communication de Conrad de Marbourg, de l'archevêque de Mayence et de l'évêque d'Hildesheim, il décrit les rites secrets des Luciférien. Ces rites ne sont que les pratiques supposées d'une sorcellerie répugnante et absurde, accompagnée bien entendu d'une monstrueuse promiscuité. M. K. déclare pourtant qu'on ne saurait les mettre en doute, que la réalité en est fondée sur des faits positifs « *auf Thatsachen.* » Voir p. 161-164. La lettre de Grégoire IX figure dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 950-953.

2. Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. II, p. 327.

Anjoukori okmánytar (**Codex diplom. hungaricus andegavensis**). 2e vol. publié par Emerich Nagy. Budapest, 1884.

Magyar országgyülési emlékek (**Monumenta comitialia regni Hungariae**). 7e vol. publié par W. Fraknoi. Budapest, 1884.

Erdélyi országgyülési emlékek (**Monumenta comitialia regni Transylvaniae**). 7e vol. publié par Alex. Szilagyi. Budapest, 1884.

Chacun de ces trois volumes publiés au nom de l'Académie hongroise par un de ses membres continue une collection de documents historiques. Leur caractère commun est d'intéresser plutôt l'histoire intérieure et administrative du pays que l'histoire des relations extérieures de la Hongrie qui a fait l'objet de publications parallèles ; exemple, les Monuments de la diplomatie des rois angevins, édités par M. Wenzel, sur lesquels nous avons attiré l'attention des lecteurs de la Revue à ses débuts. Aussi, tout en constatant les services rendus par les habiles et soigneux éditeurs à l'histoire spéciale et détaillée de leur pays, nous nous bornerons à indiquer ce qui dans ces recueils nous paraît être utile pour l'histoire générale de la civilisation européenne et de la politique autrichienne.

M. Nagy fait mieux connaître l'administration de Charles-Robert, le premier roi de la dynastie d'Anjou pendant les dix dernières années de son règne de 1322 à 1332. C'est l'époque où, sous des rois capétiens, par les progrès, à la fois de l'autorité royale et d'un régime féodal très soumis à la couronne, la Hongrie, jusque-là seule de son espèce par ses institutions sociales, entrait dans le concert européen. Un grand nombre d'actes royaux nous font assister à cette administration énergique, qui développait par la culture et par l'exploitation encouragée des mines les richesses du pays, et qui se montrait également résolue à écraser tout ce qui lui résistait, et à combler de faveurs tout ce qui l'aidait. Contre les despotes provinciaux qui depuis longtemps étaient les vrais rois de certaines régions et dont Mathieu Csák de Trencsén est resté le type effrayant, Charles-Robert déploie toutes les puissances d'habileté et de haine qui portaient si haut, en Hongrie comme en France et en Italie, sa glorieuse maison. Sur l'intensité de cette haine, que la ruine même des adversaires ne désarmait pas, voir les nos 137 et 260 : il semble qu'on lit un des actes les plus violents de Charles d'Anjou ou de Philippe le Bel.

Les deux autres volumes nous transportent dans des époques où la Hongrie était beaucoup moins puissante, où la conquête ottomane partageait ce royaume mutilé entre trois dominations : celle du musulman, celle de l'empereur autrichien, celle du prince de Transylvanie, qui fut plus d'une fois le seul représentant de la nationalité hongroise, mais dans un État particulier. L'éminent secrétaire général de l'Académie, M. le chanoine Fraknói, continue à étudier les diètes hongroises de cette époque, celles qui se tenaient dans le tiers de la Hongrie soumis à la maison d'Autriche. Le tome VII va de 1582 à 1587. Il com-

prend par conséquent deux diètes importantes, celle de 1582 et celle de 1587. Ces assemblées se réunissaient sous le règne de Rodolphe, l'un des empereurs les plus fanatiques de sa famille, mais sur l'obstination duquel l'emportaient le plus souvent une indécision maladive et les singulières préoccupations des sciences occultes. Nul prince ne fut plus antipathique aux Hongrois, peuple de caractère ouvert, que ce taciturne, et l'antipathie était tellement réciproque que Rodolphe mit à peine le pied dans le royaume de Saint-Étienne. Néanmoins le caractère parfaitement constitutionnel de la couronne magyare était pleinement reconnu par la cour ; la quatrième pièce du volume, le long exposé de la situation et des demandes adressées par le trône à la diète de Presbourg en janvier 1582, pièce extraite par M. Fraknói des archives de Vienne, est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Europe centrale vers la fin du XVIe siècle, et pour l'histoire de la monarchie des Habsbourg dans son ensemble. Les pièces suivantes, notamment la septième tirée du même trésor, nous font assister à une phase de ce long duo entre l'Autriche et les Hongrois, duo qui a été tantôt un duel, tantôt comme aujourd'hui un dualisme amical. Assez souvent, notamment dans ces deux diètes de 1582 et de 1587 que M. Fraknói fait si bien connaître par ses notices et par les documents, ce n'était ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre : des rapports tendus, qu'en 1587 l'approche de guerres atroces avec les Turcs rendait plus angoissants. A cette dernière date aussi, une curieuse correspondance s'engage entre les deux diètes de Pologne et de Hongrie ; les Polonais, qui voulaient détourner leurs voisins de soutenir l'archiduc Maximilien, candidat d'une faible minorité à leur trône vacant, invoquent l'amitié traditionnelle des deux pays, et établissent entre les peuples et les princes une distinction que l'on pourrait croire toute moderne et occidentale (p. 247). — Nous signalons aux personnes qui s'occupent de la Croatie et de l'Esclavonie la dernière partie du volume de M. Fraknói, elles y trouveront l'histoire documentaire des assemblées tenues synchroniquement dans ces deux contrées.

M. Szilagyi, l'historien de la Transylvanie, continue à éclaircir l'histoire parlementaire de cette principauté. De 1614 à 1621, c'est la plus grande partie et la plus agitée du règne de Gabriel Bethlen (Bethlen-Gabor disent nos précis d'histoire, lesquels pourraient ne pas ignorer, depuis le temps qu'on le leur dit, que le prénom en hongrois se met après le nom de famille, et que Gabor signifie Gabriel). Les diètes de Transylvanie ne sont pas d'ailleurs le seul objet de cette publication, il y a des choses d'un intérêt plus général. Le rôle même de ce prince éminent, sa situation difficile et dramatique entre l'empereur, ses ennemis protestants et les Turcs, entre trois religions et sept ou huit peuples ; et par suite l'histoire prodigieusement riche et incessamment enrichie de la guerre de Trente ans reçoivent des lumières nouvelles des travaux de M. Szilagyi.

Au total, dans ce mouvement de publication des sources nationales

qui est un peu par toute l'Europe l'honneur de notre temps, l'Académie hongroise continue à occuper une noble et utile place.

Édouard SAYOUS.

Der Reichstag unter den Hohenstaufen. Ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte von Carl WACKER. Eingeleitet von W. Arndt (Sixième fascicule des Historische Studien). Leipzig, Veit, 1882. 112 pp. in-8°. Prix : 3 marcs.

La grande histoire des institutions allemandes publiée par M. Waitz, de 1844 à 1874, a eu cet honneur de provoquer par toute l'Allemagne un mouvement de recherches et d'études qui dure encore. Bien loin de s'oublier dans la contemplation du monument que venait d'élever leur compatriote, les érudits allemands, se rendant compte des chances de durée que lui assurait le génie de l'architecte, ne songèrent plus qu'à le fortifier par une foule de travaux en sous-œuvre, destinés à le mettre un jour hors de pair. Les uns, prenant la truelle, bouchèrent les trous et cimentèrent plus étroitement les pierres que Waitz avait accumulées parfois à la grosse. Les autres recoururent au marteau pour aplanir les surfaces, redresser les angles et faire disparaître quelques saillies inutiles. M. Carl Wacker n'a pas lui-même d'autre prétention. Il veut de la même manière parfaire le grand édifice à l'un de ses étages, celui des Staufen, — moins encore, à l'une des pièces de cet étage, celle des diètes de l'empire sous les Staufen, et il abrite modestement sa prétention sous le nom du professeur Arndt qui avait lui-même proposé cette tâche aux élèves de son séminaire historique. Toute difficile qu'elle était, l'entreprise a été menée à bien. Nous disons difficile, car enfin, si, dans les études de ce genre, les textes témoignent de quelque chose, c'est à la condition de savoir les interroger. Il n'y a jamais eu à cette époque d'ordonnance qui réglât dans tous ses détails la tenue des diètes, le mode, le temps et le lieu de leur convocation, la forme de leurs délibérations, leurs attributions exactes; jamais non plus il n'y a eu de véritables procès-verbaux de leurs séances. Or, chacun des points que nous venons d'énumérer fait l'objet d'un chapitre spécial dans l'opuscule de M. W. C'est dire avec quel soin l'auteur a dû rassembler les textes, chartes ou chroniques, qui pouvaient servir à son dessein, avec quelle critique il a su les examiner, en historien et en juriste à la fois, pour en tirer tant de renseignements précis que ces textes ne contenaient qu'en germe ou par incidence. Aussi la *contribution* apportée par l'auteur à l'œuvre de Joachim, de Franklin, de Roth et de Waitz est-elle assez sensible pour justifier aux yeux des plus exigeants cette reprise du sujet.

L'appendice du livre mérite aussi une mention. M. W. a dressé la liste des 130 diètes impériales tenues entre les années 1125 et 1247 sur tout le territoire du saint empire, en ne regardant comme telles toute-

fois que les assemblées où se trouvaient des représentants de toutes les parties de l'Allemagne. Pour bien établir ce dernier point, il n'a eu d'autre ressource que d'examiner les souscriptions des rares documents rédigés à l'occasion de ces assemblées, et de considérer la nature de leurs délibérations, — la qualification de *curia generalis, curia sollemnis* donnée à la plupart des diètes n'ayant point paru garantir toujours suffisamment le fait de leur généralité.

Dans cette liste des diètes impériales figurent celles de Besançon (fin oct. 1157) et de Saint-Jean-de-Losne (comm. de sept. 1162) que M. W. mentionne en indiquant soigneusement, comme toujours, les diverses sources contemporaines où il en est question.

En résumé, travail très méthodique et qui satisfait de tout point aux exigences du sujet.

Alfred Leroux.

Dei remoti fattori della potenza economica di Firenze nel medio-evo, considerazioni sociali-economiche, del dottor Giuseppe Toniolo, professore di economia politica presso l'università di Pisa. Milan, Hoepli, 1882. 1 vol. in-8° de xi-220 p.

Nul ne s'étonnera sans doute qu'un professeur d'économie politique soit plus économiste qu'historien. On le voit à l'usage, je ne voudrais pas dire l'abus, de la terminologie plus ou moins barbare où se complait la science qu'il enseigne, et aussi à la position qu'il prend devant l'histoire. Il ne prétend point remonter aux sources. Il tient pour autorités des auteurs modernes, MM. Reumont, Hartwig, Lastig, Villari, Capponi, Perrens. Il admet comme établi ce qu'il y trouve; il y prend les citations, les assertions même, et il bâtit là-dessus ses raisonnements. C'était son droit, étant donné ce qu'il voulait faire; et, comme il a beaucoup de lecture, on ne peut pas lui reprocher de bâtir en l'air. Tout au plus est-il permis de regretter qu'il invoque quelquefois des compilateurs tels que cet Inghirami, étonnant auteur d'une histoire de Toscane, qui prend dans Sismondi ses citations d'Ammirato, et donne bien d'autres preuves d'un travail superficiel, léger à l'excès.

Il faut donc, et M. Toniolo ne nous en voudra pas, jeter à la mer l'historien qu'il y a en lui, et ne conserver que l'économiste. Pour justifier ce procédé, je ne prendrai qu'un exemple dans les passages, d'ailleurs assez rares, où notre auteur s'aventure sur le terrain de la critique historique.

A la p. 60, note 2, M. Toniolo dit : « On admettait jusqu'à présent, et Perrens l'affirme encore (I, 109), que la première fois où se trouve le nom de *consuls de la ville,* c'est dans un document de 1002 sur Pegna... Ce document n'est pas faux, mais la date est une erreur de copiste; il faut lire 1182, comme il résulte d'autres indications du document. »

Voici les observations que suggèrent ces lignes :

1° Elles contiennent une erreur que M. Toniolo a lui-même relevée dans son errata. Il avertit qu'on doit lire 1102 et non 1002[1].

2° Il indique un passage de M. Perrens, t. I, p. 109. Cherchez et vous ne trouverez rien. Le passage auquel il se réfère est à la p. 120. Il aura pris le v° pour le r°, aura écrit 119, et laissé son imprimeur imprimer 109.

3° Il renvoie à Gino Capponi (I append.), qui ne donne ni le document ni aucune lumière sur le fait dont il s'agit.

4° Quant au document lui-même, comment admettre une erreur de copie ? Il se trouve non pas dans un, mais dans deux registres des archives florentines (voy. les indications précises dans Perrens, I, 120). On voit, au surplus, dans les *Delizie degli eruditi toscani* (VII, 136-44) que les *consules civitatis* ne remontent qu'à 1204. M. Toniolo a donc plus raison qu'il ne le croit ou ne le dit; mais pourquoi attribuer à M. Perrens l'erreur commune, si erreur il y a, puisque cet auteur donne la date de 1204 (p. 211), puisqu'il renvoie aux *Delizie,* puisque, d'après les *Delizie,* il donne dans une note, année par année autant que possible, le nombre des consuls depuis 1138 ?

J'ai hâte, on le comprend, de passer à l'économiste. Prenant la science historique où elle en est, sans s'inquiéter de savoir ce qu'elle sera demain, ni même de lui faire faire un pas nouveau, il étudie, pour parler sa langue, les facteurs les plus éloignés de la puissance économique de Florence dans le moyen âge. De là quatre chapitres : 1° facteurs naturels-territoriaux, ou, en langue commune, d'après la nature du sol; 2° facteurs ethniques; 3° facteurs storico-civils; 4° facteurs éthico-économiques.

Le premier chapitre montre fort judicieusement que la configuration montueuse du sol toscan y a rendu plus durable qu'en d'autres pays la vie féodale isolée, mais que cette configuration était propre aussi à prolonger la vie municipale plus qu'ailleurs, une fois que les communes avaient vaincu la féodalité. Il est également vrai que la distribution du sol en montagnes, plaines, côtes maritimes, est cause que la Toscane était également predestinée à l'autonomie économique, en même temps que, par sa position centrale, elle était soustraite à l'isolement.

Mais il faudrait ne point tirer de ces prémisses des conclusions exagérées. De ce que le fractionnement du sol n'empêche pas une certaine unité dans la région, s'ensuit-il qu'on dût, au XVI° siècle, arriver à l'unité politique ? Il n'est pas bon, il n'est pas sain de trop soutenir que ce qui a été devait être. Si la thèse du fatalisme historique a eu son heure de vogue, cette heure est passée, et la critique ne conteste plus

1. Puisque M. Toniolo fait un *errata* qui est fort nécessaire, ne fût-ce que pour les incroyables fautes d'impression accumulées dans trois malheureux vers latins de Donizo, il aurait bien dû corriger *Toscana urbicarica* (p. 24) en *urbicaria*. Cela lui eût été facile, car il écrit quelques lignes plus bas : *Toscana annonaria*, et non *annonarica*.

au hasard sa part dans les choses humaines. M. Toniolo reconnaît lui-même qu'au sud les limites de la Toscane sont mal déterminées. Il y a donc d'autres raisons que la configuration du sol pour que la Toscane ait, de ce côté, telles limites plutôt que telles autres. De même, s'il fallait en croire notre auteur, ce serait encore la configuration du sol qui aurait fait de Sienne la dernière ville toscane à se soumettre. Cependant les montagnes, si l'on veut donner ce nom ambitieux à de simples collines, ne pouvaient être un obstacle sérieux aux conquérants, une sérieuse protection pour les pays à conquérir. Celles du Casentino sont bien autrement élevées, d'un accès bien autrement difficile, et les châteaux forts qui les couronnent ont été soumis bien avant les murailles de Sienne. A vrai dire, M. Toniolo reconnait que, pour profiter du milieu où l'on vit, il faut avoir les qualités nécessaires. Cette observation judicieuse ouvre heureusement la porte à toutes les exceptions; mais comment ce qui précède n'en perdrait-il pas un peu de sa portée ?

Le deuxième chapitre (facteurs ethniques) tend à faire voir comment les différentes populations qui se sont établies en Toscane ont contribué au développement industriel et commercial de ce pays. M. Toniolo a très bien vu que les barbares germains préférant à la Toscane la Lombardie, où ils étaient plus facilement en communication avec la mère patrie, n'ont pas laissé sur le sol toscan une trace aussi profonde que les Étrusques et les Latins. Ceux des Germains qui s'y établissent, ce sont des seigneurs envoyés pour dominer le pays, et dont les instincts féodaux y trouvent satisfaction. Ils furent ainsi un facteur, malgré leur petit nombre; car, installés dans les manoirs ou châteaux de la campagne, devenus grands propriétaires fonciers sans cesser d'être brigands (ce que M. Toniolo ne dit peut-être pas assez), ils forcèrent les occupants antérieurs, pour éviter la servitude, à se réfugier dans les villes et à s'y organiser par le travail pour vivre, par la politique pour se défendre. Il est quelque peu imprudent de voir là une preuve de la supériorité économique des Italiens sur les Germains, car nous voyons d'une part ceux-ci créer chez eux la hanse, la ligue hanséatique, d'autre part, Florence, alors même qu'elle possède Pise et Livourne, ne point devenir la puissance maritime que Pise a été.

Dans ce chapitre, M. Toniolo touche à la question religieuse; nous ne saurions nous associer à ses vues. Nous pouvons lui accorder que l'Église ayant pour rôle de défendre l'esprit contre la matière, les faibles contre les forts, était la protectrice naturelle de la démocratie. Mais peut-on admettre avec lui qu'elle ait transformé les peuples par le sentiment de l'égalité morale, du respect de la personnalité, de la charité réciproque ou fraternité? Il devrait bien nous dire, alors, comment les classes aristocratiques sont restées rebelles. Ce qui développa surtout ces sentiments, ce furent les besoins de la vie en commun ou presque en commun d'êtres qui vivaient rapprochés les uns des autres, et la preuve c'est qu'on trouve dans plus d'une ville, avant le christianisme, le germe des idées nouvelles dont on lui attribuera plus tard tout l'hon-

neur. Les hobereaux qui vivent isolés n'ont le goût ni de l'égalité ni de la fraternité.

Passant du général au particulier, M. Toniolo voit dans Florence, au moyen âge, le centre du mouvement religieux. Il y a ici une confusion entre la foi religieuse, qui est fort contestable chez les Florentins, et la religion politique qui fait d'elle la ville guelfe par excellence. On n'ira pas jusqu'à dire que Florence fût en majorité libre penseuse; mais nulle part, au XIIIe, au XIVe siècle, la libre pensée n'a été si libre, si audacieuse, si impertinente, et soutenue par un si grand nombre d'esprits indépendants. En outre, cette vive population se laissa toucher par l'hérésie, et lui resta toujours douce, tolérante, même après le triomphe de l'orthodoxie. S'il est vrai, comme le dit M. Toniolo, qu'il y eut à Florence moins d'hérésies qu'ailleurs, ce qui resterait à démontrer, ce n'est pas que les Florentins restassent en deçà, c'est qu'ils allaient au delà, bien entendu en conservant toutes les formes catholiques avec cette désinvolture italienne qui allie fort bien le matérialisme et la messe, le poignard et l'hostie consacrée de la communion. Il y a plus de finesse à remarquer, comme le fait M. Toniolo, que l'hérésie succomba à Florence, parce que sa haine de la papauté la forçait à être gibeline dans la ville qui avait mis tout son enjeu sur la carte du guelfisme. Encore ne serait-il pas hors de propos d'ajouter qu'il dut bien y avoir d'autres causes, puisque le patarisme ne triompha nulle part, et aussi que le guelfisme de Florence n'a empêché ni ses querelles avec plus d'un pape, ni la fameuse guerre contre le saint-siège, dite des Huit-Saints. Relevons encore une erreur d'appréciation. Si les patarins, dit M. Toniolo, avaient prévalu, ils auraient compromis, avec la foi et la morale, la fibre économique, comme en Languedoc. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment et pourquoi le patarisme a été étouffé en Languedoc; mais, en ce qui concerne Florence, j'opposerai M. Toniolo à lui-même : il dit, en effet, plus loin que les patarins se plièrent, dans cette ville, à une grande austérité de vie, jointe à une grande activité, à une grande économie, et qu'ils devinrent riches.

Cette question nous a fait mettre un pied dans le troisième chapitre (facteurs storico-civils); mettons-y les deux dès à présent. C'est de beaucoup la plus considérable partie de l'ouvrage, car elle embrasse toute l'histoire florentine jusqu'au milieu du XIIIe siècle, et il s'agit de rechercher comment les événements de cette histoire ont pu contribuer au développement économique. Toutefois il y a des longueurs, des hors-d'œuvre. A quoi bon, par exemple, nous parler de la construction des ponts, du pavage de la ville, de l'érection d'un palais pour le podestat et autres choses semblables? sont-ce donc des facteurs économiques? Sans doute le trafic a plus ses aises là où il y a des ponts, des pavés, des routes, des maisons; mais, comme cela est vrai de toute ville, pas n'était besoin d'en parler, ou, sur cette échelle-là, il faudrait parler de tout.

Mais, cette réserve faite, nous reconnaîtrons volontiers que M. Toniolo

voit, ici, fort juste sur bien des points. Il a raison de montrer le génie économique éclatant dès les premiers jours chez ces montagnards de Fiesole qui viennent s'établir sur les bords de l'Arno dans ces fameuses *villette* ou magasins d'où sortit Florence. Il a raison de dire que l'importance économique de Florence en précéda de beaucoup l'importance politique et en fut le principal élément générateur; que dans aucune autre cité d'Italie les événements politiques ne sont aussi étroitement liés aux faits économiques; que le gouvernement des marquis a pu contribuer à ce succès industriel et commercial, parce que les marquis étaient supérieurs aux autres gouvernements contemporains et qu'ils parvenaient à reporter la guerre jusqu'aux frontières de leur État; que les nobles eux-mêmes furent un facteur de quelque importance, parce que la propriété foncière s'ajoutait, grâce à eux, à la propriété mobilière, et parce qu'ils employaient leurs revenus dans les entreprises du trafic, soit pour participer aux profits, soit pour suppléer éventuellement à l'insuffisance de leurs revenus ordinaires. Enfin, on ne peut qu'approuver M. Toniolo quand il remarque que Florence, par la prédominance du travail industriel sur le commerce proprement dit, put jouir d'une existence propre et, tout ensemble, se mêler à l'existence des autres États, ce que ne firent jamais au même degré ni Venise, Gênes, Pise au moyen âge, ni l'Angleterre dans les temps modernes. Tout cela est fort bien déduit des faits; il n'y manque que quelques preuves, quelques textes à l'appui.

Il est bien clair, d'ailleurs, que, touchant à tant de choses, M. Toniolo fournit ample matière à la discussion. Je ne puis ici qu'indiquer quelques points.

Est-il vrai que Florence soit plus italienne que Sienne et Lucques par sa population? Et en admettant que cela pût être bien établi, comment y prétendrait-on voir un motif de soutenir que cette population était plus propre au travail? Les Italiens ne passent pas, que je sache, pour y être plus ardents que les autres peuples. Ne savons-nous pas qu'une foule d'étrangers, des Flamands surtout, venaient dans cette ville offrir leurs bras à un travail vraiment rémunérateur?

M. Toniolo affirme, sur le témoignage des chroniqueurs, que jusqu'en 1215, sauf entre 1177 et 1180, les Florentins furent unis. Je ne crois guère à l'union stable chez un peuple non soumis à un maître, sauf aux heures critiques où un grand intérêt lésé réunit momentanément toutes les volontés, impose silence à toutes les oppositions. En ce qui concerne Florence, quand on connait son procédé de faire la paix dans les campagnes, lequel était de forcer les nobles vaincus à vivre dans la ville, je ne puis me persuader qu'il n'en résultât pas des divisions, des agitations. Le silence des chroniqueurs prouve simplement qu'ils ne parlent que des grandes crises, à forme épique, comme celle de 1177, où éclatèrent toutes les haines accumulées.

Le peu qu'on sait sur ces périodes reculées ne permet guère d'admettre autrement que sous bénéfice d'inventaire les époques que prétend établir

M. Toniolo. Admettons que la conquête de Fiesole, en 1125, soit une époque économique, parce que l'industrie et le trafic des Florentins, n'ayant plus l'ennemi féodal sur la tête, purent prendre un plus libre essor ; mais pourquoi faire le même honneur au gouvernement du podestat ? Quelle influence ce magistrat étranger, ce souteneur de nobles, put-il avoir pour accélérer le progrès ? Voici une période qui s'étend de 1180 à 1250 ; M. Toniolo y voit deux époques distinctes : 1° de 1180 à 1218, « pacifique évolution de la vie intérieure et suite de la politique extérieure commerciale. » Ainsi définie, en quoi cette fraction de période mérite-t-elle d'être considérée comme une époque ? 2° De 1218 à 1250, plus d'éclat dans les luttes intérieures, développement des vues de politique extérieure commerciale. Avec des motifs aussi vagues, des caractères aussi peu tranchés, rien ne serait plus facile que de multiplier indéfiniment et de modifier incessamment les divisions. Je ne prétends pas d'une manière absolue que toutes celles de notre auteur manquent de fondement ; ce que je dis, c'est que, si elles en ont un, il n'a pas été mis en lumière. Après 1250, c'est autre chose. Là on voit nettement paraître un caractère nouveau, des prétentions à l'hégémonie économique sur les autres villes de la région, et cela justement à l'heure où s'accentuent les conflits entre classes.

Je ne crois pas qu'il soit légitime de signaler chez les Florentins des tendances à attribuer une part de plus en plus grande et finalement absorbante à la population des artisans. Si M. Toniolo veut dire l'ensemble des arts majeurs et mineurs, il a trop raison : traitant les nobles en parias, les meneurs de la bourgeoisie ne pouvaient s'appuyer que sur les arts ; mais si, comme son mot de « population artisane » permet de l'inférer, il pense aux arts mineurs ou à la classe au-dessous, celle des *braccianti* ou hommes de peine, il se trompe gravement, puisque la démocratie florentine est tombée en oligarchie, et de là en monarchie, justement parce qu'elle n'a pas su faire une juste part aux moindres arts, aux artisans.

Le dernier chapitre (facteurs éthico-économiques) a, comme le précédent, l'inconvénient d'indiquer des facteurs universels, qui n'ont rien de particulièrement florentin : par exemple, l'influence de la religion, des doctrines philosophiques, l'affranchissement des serfs, voulu par la religion, ce qui, pour le dire en passant, n'a pas empêché Florence d'avoir fort longtemps des esclaves. Beaucoup de considérations générales n'auraient dû trouver place dans cet ouvrage que sous la forme rhétoricienne de la prétérition. Il y en a même qui pourraient être discutées : ainsi, selon M. Toniolo, l'industrie manufacturière élève à l'amour de la localité, tandis que la possession foncière et l'agriculture donnent et entretiennent l'amour de la grande patrie. Quoi ! n'est-ce donc pas pour les paysans qu'on a créé ce mot : patriotisme de clocher ? Il est vrai que ceux qui préconisent aujourd'hui la commune autonome mériteraient aussi bien qu'on le leur appliquât, si le mot de clocher n'était propre à les frapper d'apoplexie. Il n'y a que l'éducation et l'instruction, — ou

les voyages et par conséquent le service militaire, — pour inspirer, sous sa forme la plus large, le vrai patriotisme. Sans ce qui ouvre l'esprit en élargissant les horizons, il n'y a dans la campagne, comme dans les villes, qu'amour étroit de la localité.

Chose singulière ! n'étant point historien, M. Toniolo devrait, semble-t-il, se mouvoir à l'aise surtout dans les considérations générales et y être plus invulnérable ; c'est pourtant dans les considérations particulières, quand il parle de ce qui est proprement florentin, qu'il est le plus solide ; c'est que son pied se pose alors sur le sol. Il sent bien que Florence est une ville industrielle plus que commerçante et qu'elle ne fait le commerce que pour alimenter son industrie, tandis que Venise, Gênes, Pise sont des puissances *vetturiere*, des ports de transit. Il voit bien que, si dans les autres villes les arts ont pu tenir le pouvoir un moment, Florence est la seule où ils l'aient tenu un siècle et demi, et où, l'ayant un moment perdu, ils l'ont recouvré. Seulement, il ne me paraît pas plus ici que plus haut tenir un compte suffisant de la distinction entre les arts majeurs et les arts mineurs, qui sont presque constamment en lutte pendant la plus grande partie de cette histoire. De plus, il est dupe d'une illusion, quand il semble admettre que tomber en oligarchie, ce soit pour les arts, même majeurs, recouvrer la prépondérance. Sans doute ce sont leurs chefs qui la reprennent ; mais alors, sous les Albizzi, ils forment une oligarchie de richards qui cessent, pour le plus grand nombre, de travailler et même de faire travailler. Et c'est parce que les Médicis eurent, au contraire, le bon esprit de rester dans les grandes affaires, d'employer tout un monde d'agents et d'artisans, qu'ils ont acquis une base solide d'opérations et fini par triompher.

On voit que nous faisons la part belle au travail ; il ne faudrait pas pourtant l'exagérer. Si les Florentins ont eu l'énergie, la flexibilité du caractère, l'activité dans la liberté, la dignité civique à un plus haut degré que les autres républiques d'Italie, ce n'est pas parce qu'ils étaient industriels, comme le dit M. Toniolo ; c'est parce qu'ils étaient Florentins. C'est pour cela qu'ils se sont appliqués à l'industrie et que, quand ils l'ont empruntée à d'autres, ils l'ont transformée par le génie de l'invention, comme l'art de fabriquer le drap, venu de Pise, de Lucques, de Sienne, mais devenu l'art perfectionné, l'art éminemment florentin de Calimala. Quant aux autres facteurs « éthiques, » l'honnêteté privée, la sobriété, la parcimonie, dont parle aussi notre auteur, ce sont là, je le sais, des qualités célébrées par Dante, mais pour glorifier les temps antérieurs au sien, et au détriment du sien ; puis par Villani, mais pour louer le temps de Dante. C'est toujours l'histoire de l'âge d'or que placent dans le passé, comme un mirage rétrospectif, toutes les barbes grises qui se font *laudatores temporis acti*. En tout cas, ces facteurs-là, s'ils ont servi à fonder la prospérité industrielle et commerciale de Florence, ce dont je ne voudrais pas jurer, l'homme au bout du compte étant toujours le même, ils avaient certainement disparu dans la période du plein développement.

En somme, il faut retenir ce que notre auteur s'est efforcé de bien faire ressortir, à savoir que Florence, arrivant plus tard que les villes ses voisines sur le champ du travail industriel, y a su prendre la primauté. C'est là un fait très digne d'attention pour l'économiste et aussi pour l'historien; nous ne sommes point surpris qu'il ait donné à M. Toniolo l'idée de sa grave étude. Ce docte professeur a beaucoup d'idées justes et il fait penser; que peut-on lui demander de plus sur ce terrain mouvant de l'économie politique? P.

Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, mit verwandten Schriftstücken, gesammelt und bearbeitet von Friedrich von Bezold. Auf Veranlassung und mit Unterstützung S. M. des Kœnigs von Bayern herausgegeben durch die *Historische Commission der k. Akademie der Wissenschaften*. Bd I, 1576-82. Munich, Rieger, 1882, VIII-590 p. in-8°.

L'ouvrage, dont la rédaction a été confiée à M. Fr. de Bezold, continue les *Briefe des Kurfürsten Friedrichs des Frommen*; il complète en même temps cet important travail de Kluckhohn, car l'éditeur avait à traiter en première ligne de la politique suivie par la cour de Heidelberg. En réalité, fils chéri de l'électeur Frédéric, l'ambitieux, le belliqueux Jean-Casimir exerça pendant les dernières années du règne de son père une influence extraordinaire; c'est grâce à lui que, même après la Saint-Barthélemy [1], les relations furent reprises avec le gouvernement français. Après la mort de l'électeur Frédéric, la petite cour de Jean-Casimir fut le centre de projets guerriers. M. Fr. de Bezold a déjà montré, dans un remarquable article de l'*Allgemeine deutsche Biographie*, combien les desseins de ce prince ambitieux étaient mal proportionnés à ses moyens. Son intervention aux Pays-Bas et en France lui apporta peu de renommée. Parfois le rôle qu'il joua fut bien près d'être une trahison envers les intérêts des Réformés. Le même homme qui a sauvé l'église réformée d'Allemagne d'une crise dangereuse paraît, suivant une excellente expression de M. de Bezold, « sur la scène de la politique européenne comme un acteur maladroit et malheureux. »

Le 1er vol. de ses lettres, bien qu'il embrasse seulement six années, contient déjà des preuves nombreuses de l'exactitude de ce jugement. Il montre aussi que la vie de ce prince est un très précieux commentaire pour l'intelligence de la politique européenne, si compliquée à cette époque. M. de Bezold a tout fait pour que le lecteur lui sache de sa

1. Remarquons en passant que Bezold rejette lui aussi la théorie de la préméditation (p. 87, 88). M. Baumgarten a pu mettre à profit ce 1er vol. des lettres de Jean Casimir pour son livre *Vor der Bartholomæusnacht* (Strasbourg, Trübner 1882), la meilleure réfutation qu'on ait de l'ouvrage de M. Henri Bordier.

publication le gré qu'elle mérite. Son introduction, de plus de deux cents pages, est un modèle; les remarques dont les pièces sont accompagnées en sont un excellent contrôle. Il possède la littérature du sujet comme on ne pouvait guère l'acquérir ailleurs qu'à Munich, où il avait à sa disposition une admirable bibliothèque. Lorsqu'il a eu à engager des polémiques contre d'autres historiens, par exemple contre Groen van Prinsterer, Motley, Hæusser, Ritter, il l'a fait avec circonspection. Il n'est pas besoin de dire combien sa publication doit être consultée pour la critique des sources françaises telles que de Thou et de Serres. Les historiens français devront aussi accorder leur attention à ce travail qui traite si particulièrement des événements et des personnages français, et cela d'autant plus que l'éditeur a mis à profit leurs propres recherches. La première campagne en France du jeune comte palatin Jean-Casimir en 1567-68, où il conduisit des secours aux Huguenots fort pressés; les négociations avec le duc d'Anjou qui, élu roi de Pologne, prit son chemin à travers l'Allemagne; l'alliance conclue par Jean-Casimir avec Henri de Condé à Strasbourg en 1574; la seconde campagne en France de l'ambitieux prince allemand en 1575 et 1576; la paix de Monsieur; sur tous ces événements, l'introduction de M. de Bezold jette une nouvelle lumière. Dans les documents publiés à la suite, les affaires françaises, les négociations de Jean-Casimir avec tous les partis, les Guises et les Huguenots, le roi et Henri de Navarre, composent peut-être le principal sujet. Il va sans dire que l'histoire de l'empire allemand reçoit elle aussi, de la présente publication, de nombreux éclaircissements; mais même les historiens des Pays-Bas, de la Suisse[1], de l'Angleterre n'y trouveront pas peu de documents qu'auparavant ils ne pouvaient connaitre.

Ce volume aurait été beaucoup plus complet encore si de gros morceaux de la correspondance politique de Jean-Casimir n'avaient été perdus. Les archives de l'ancien Palatinat ne contiennent que des fragments de ses négociations avec l'Angleterre, les Pays-Bas et les cantons réformés de la Suisse; il existe aussi plus d'une lacune dans le commerce diplomatique de l'infatigable prince allemand avec la France; M. de Bezold, dans son vif désir de se procurer en dehors de Munich des éclaircissements plus étendus, a cherché et trouvé dans de nombreuses archives et bibliothèques d'importants compléments à ce que Munich lui avait fourni d'abord. Il a été surtout heureux à Marbourg, à Dresde et à Paris. En ce qui concerne Paris, il ne pouvait lui être possible, à beaucoup près, de fouiller les grandes masses de documents qui s'y trouvent, et en particulier à la Bibliothèque nationale; c'est l'affaire des érudits français de venir en aide aux travailleurs étrangers par leurs propres publications. M. de Bezold remarque qu'on ne devrait pas non plus se borner à Paris. D'après une note de la *France protestante,* à laquelle il se réfère

1. Cf. par exemple une lettre très intéressante de Beutterich à Bèze, 6 sept. 1582, p. 533; elle est conservée aux archives de Genève.

dans sa préface, p. VI, la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent à Besançon a possédé des parties de la correspondance de Jean-Casimir avec Condé. Un séjour accidentel à Venise a fait connaître à M. de Bezold des copies de dépêches des envoyés vénitiens, qui lui ont été d'une grande utilité ; il espère, pour les volumes suivants, pouvoir utiliser les originaux qui se trouvent à Vienne. Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les autres archives et bibliothèques d'où M. de Bezold a tiré des documents entiers ou de petites notices. Personne ne sait mieux que lui qu'il reste encore dans l'ombre beaucoup de points importants ; que beaucoup de documents, qui pourraient servir à les éclairer, sont disparus sans laisser de traces ; mais il parle presque trop modestement de ce qu'il a fait lui-même. Le mérite de son ouvrage sera reconnu avec le plus de gratitude par tous ceux qui seront assez heureux pour combler une des lacunes que sa publication laisse subsister. Nous espérons en recevoir bientôt la suite.

Alfred STERN.

Christophe Plantin, imprimeur anversois, par Max ROOSES, conservateur du musée Plantin-Moretus. — Anvers, Jos. Maes, 1882. (466 pages in-folio. Prix : 100 fr.)

C'est par erreur que ce splendide volume porte la date de 1882. Il a paru seulement à la fin de 1883, comme le prouve la dédicace de l'auteur au bourgmestre d'Anvers, M. Léopold de Wael, datée du 1er septembre de l'année dernière. Aussi pensons-nous être l'un des premiers à signaler le livre de M. Rooses à l'attention des spécialistes.

On sait qu'il existe à Anvers un musée unique, composé des bâtiments, du matériel, de la bibliothèque, des tableaux et des archives de l'officine plantinienne, créée au XVIe siècle par Christophe Plantin et conservée jusqu'à nos jours avec un soin pieux par ses descendants anoblis les Moretus. La ville d'Anvers acheta cette admirable collection avec son local pour la somme de 1,200,000 francs, l'ouvrit au public en 1877 et chargea M. Rooses d'utiliser les milliers de documents contenus dans la « Maison Plantin. »

M. Rooses, qui a beaucoup écrit en néerlandais, est un critique d'art et de littérature très estimé en Hollande et dans la Belgique flamande. Sa grande histoire de l'école de peinture anversoise (*Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, 1879), a été traduite en allemand et devrait l'être aussi en français. Depuis qu'il est conservateur du musée Plantin, M. Rooses a produit plusieurs travaux d'érudition relatifs à l'imprimerie plantinienne. Son *Christophe Plantin*, que l'éditeur Maes a publié avec un luxe digne du sujet, est une œuvre de premier ordre, pleine de révélations et d'aperçus nouveaux.

Christophe Plantin était Tourangeau. Il naquit dans un village près de Tours (on ne sait au juste lequel) en 1514 et il était fils d'un domes-

tique. M. Rooses renverse définitivement la légende de son origine noble que ses descendants imaginèrent plus tard. Plantin fit son apprentissage d'imprimeur à Caen, où il se maria. En 1549, deux ans après la naissance de son premier enfant, il vint s'établir à Anvers, qui était alors la ville la plus florissante et la plus opulente du nord de l'Europe. Plantin y exerça d'abord la profession de relieur et de maroquinier. En 1555, il ouvrit une petite imprimerie. En peu d'années et malgré les troubles religieux il était devenu le premier imprimeur des Pays-Bas et avait obtenu de Philippe II le titre d'imprimeur du roi ou d'architypographe de S. M. En même temps sa librairie était l'une des plus considérables de l'époque. Lorsque le parti du prince d'Orange prit le dessus pendant quelques années, il devint imprimeur officiel des États-généraux et, s'étant transporté à Leide, imprimeur de l'université calviniste et des États de Hollande. Après la prise d'Anvers par Alexandre Farnèse, il revint prendre la direction de ses ateliers, dont il avait abandonné le soin à son gendre Jean Moretus, et il mourut à Anvers en 1589.

M. Rooses a dressé une longue liste de tous les imprimeurs et libraires avec lesquels Plantin eut des rapports (*Documents* n° IX). A côté de ceux des Pays-Bas, on y trouve une multitude de confrères français, allemands, suisses, anglais, écossais, italiens, espagnols, portugais et polonais. A partir de 1567, Plantin eut une succursale à Paris. Il eut aussi des agents en Espagne, puis une succursale à Salamanque. Il songea à en fonder une à Londres. Une partie de l'édition de la Bible en hébreu (1566) fut écoulée par un agent spécial en Barbarie. Tous les ans, Plantin se rendait à la célèbre foire de Francfort ou y envoyait l'un de ses gendres. Toute sa vie il mit en pratique sa fameuse devise : *Labore et constantia.* Malgré le malheur des temps, malgré des embarras financiers un instant inextricables et des difficultés incessantes, il laissa une fortune que M. Rooses ne craint pas d'évaluer à plus d'un million de francs de notre monnaie.

Le livre de M. Rooses nous rappelle ces grandes compositions des maîtres hollandais du XVIIe siècle, représentant une nombreuse famille : père, mère, enfants, gendres, brus, petits-enfants, intimes et familiers de la maison. Toutes ces figures, vues de face, de profil, de trois quarts, éclairées vivement ou laissées dans la pénombre, ont cependant chacune leur physionomie propre et toutes sont groupées avec une savante naïveté autour du chef de la famille. Christophe Plantin est ici le centre de la composition ; mais à ses côtés nous voyons sa vaillante et simple épouse, Jeanne Rivière, de Caen, ses nombreuses filles, ses gendres, parmi lesquels se détachent sur le premier plan les excellents typographes Jean Moretus et François Raphelengien.

Voici près de lui le groupe des savants du temps, qui ont eu des relations suivies et cordiales avec Plantin : le directeur de la fameuse *Bible polyglotte,* le sympathique Arias Montanus, confesseur de Philippe II, les grands botanistes du XVIe siècle, Dodonée (Rembert Dodoens) de

Malines, Charles de l'Escluse d'Arras et Mathieu de Lobel de Lille, pour les ouvrages desquels Plantin a fait dessiner d'après nature et graver des centaines de planches admirables ; les grands géographes Abraham Ortelius, d'Anvers, et Gérard Mercator de Rupelmonde ; l'archéologue Hubert Goltzius, l'un des fondateurs de la numismatique ; le mathématicien Simon Stévin, de Bruges ; le grand et modeste philologue Kilianus, simple typographe ; le cardinal Baronius et surtout Juste-Lipse, l'ami illustre et dévoué de Plantin jusqu'à sa mort.

Mais voici un autre groupe, plus nombreux encore, que M. Rooses a tiré d'un injuste oubli. Ce sont les artistes que Plantin employait à illustrer ses admirables éditions. Il y a là les dessinateurs Pierre van der Borcht et Crispin van den Broeck, de Malines, Godefroi Ballain, de Paris, Luc d'Heere, de Gand, Martin de Vos et Pierre Huys, d'Anvers ; les graveurs sur bois Arnaud Nicolai, Antoine van Leest, Gérard Jansen de Kampen, Corneille Muller, Guillaume de Paris, Jean de Gourmont, de Paris, Marc Duchêne, Jean Crisoone ; les graveurs sur cuivre Jean et Jérôme Wiericx, toujours ivres, toujours en prison ou dans les mauvais lieux, d'où il fallait les arracher pour obtenir d'eux des chefs-d'œuvre, Abraham de Bruyn, Jean Sadeler, Pierre van der Heyden, Jules Goltzius, Pierre Dufour (Furnius), de Liège, etc.

Cette biographie de Plantin est ainsi une galerie des savants, des artistes, des imprimeurs et des libraires du XVIe siècle dans les Pays-Bas. L'énigmatique figure de Philippe II n'y manque même pas : M. Rooses nous le montre se faisant envoyer d'Anvers en Espagne une épreuve de chaque feuille d'impression de la *Bible polyglotte*, au moment même où l'administration du duc d'Albe dans les Pays-Bas et toutes ses autres entreprises lui donnaient cependant tant de soucis, et corrigeant de sa propre main, en 1571, les instructions très étendues fournies à Plantin pour l'impression des livres liturgiques destinés à l'Espagne, changeant certaines dispositions des offices, certaines expressions des cantiques et des prières, émendant des erreurs de copiste, se préoccupant de l'emploi d'une vignette, d'une lettre coloriée, en un mot faisant œuvre de correcteur d'imprimerie. « Ainsi, au lieu de *Magnifica beata mater et innupta*, comme portait le petit office du samedi, il proposa de dire : *Magnifica beata mater et intacta*, ce qui vaut évidemment mieux. Aux mots *Domine, salvum fac Regem*, il proposa d'ajouter *nostrum*, parce qu'on dit : *Oremus pro Papa nostro*. » (P. 166 et 167.)

M. Rooses expose en détail l'origine et les développements de la législation draconienne que Charles-Quint et Philippe II firent peser sur l'imprimerie et sur la librairie dans les Pays-Bas (p. 201 et suiv.). Avant d'imprimer ou de réimprimer quoi que ce soit, l'éditeur devait se pourvoir d'une approbation ecclésiastique et d'un privilège émanant des autorités civiles. Ces pièces ne s'obtenaient pas sans cadeaux. Dans ses comptes de 1565, Plantin mentionne qu'il s'est rendu à Bruxelles pour solliciter quelques autorisations et qu'il a offert à M. le chancelier « 4 formages d'Auvergne coustants 15 patards pièce, 8 paniers de pru-

neaux et poires à 3 1/2 patards pièces, 1 Bible in-16° réglée, dorée; » de plus il a offert au curé de Sainte-Gudule « 2 formages et 6 paniers, 1 Bible 16° lavée, réglée, dorée, » et à d'autres personnages, parmi lesquels se trouve Hopperus, des fromages, des pruneaux, des poires et des Bibles en proportion de leur influence, sans compter les taxes acquittées en argent.

Néanmoins Plantin gagnait d'ordinaire de 300 à 400 pour cent sur les livres qu'il imprimait et éditait. Malgré ce bénéfice énorme, le prix de vente était remarquablement bas en comparaison de ce que nous payons actuellement nos livres. Cela s'explique. Les imprimeurs du XVI° siècle ne payaient presque jamais d'honoraires aux auteurs; le salaire des ouvriers typographes était si peu élevé qu'il était de beaucoup inférieur à celui des maçons, des charpentiers et des ardoisiers (p. 243); enfin le tirage était considérable et la consommation importante à cause de la soif de lecture et de science qui distinguait alors la classe aisée.

Le livre de M. Rooses nous fait connaître jusque dans ses moindres particularités l'organisation de l'imprimerie au XVI° siècle, ainsi que celle de toutes les industries qui s'y rattachent : reliure, papeterie, gravure, taille des caractères typographiques. Il nous renseigne aussi exactement sur la condition des ouvriers, la correction des épreuves, les salaires, l'apprentissage, les rapports entre patron et ouvriers, les grèves des typographes, les règlements détaillés et très sévères qui étaient affichés dans les ateliers, la caisse des pauvres, des malades et des ouvriers voyageant en quête d'ouvrage, le conseil des typographes où le patron siégeait avec les délégués de l'atelier, etc.

Plantin alla jusqu'à employer 160 ouvriers dans son officine. Il était très exigeant, mais il semble avoir été juste, compatissant et aimé de ses inférieurs. Il donnait lui-même l'exemple de l'activité et de l'ardeur au travail et il élevait très sévèrement ses cinq filles. « Dès leur première enfance, il leur faisait apprendre à lire et à écrire, et, chose à peine croyable, depuis l'âge de quatre à cinq jusqu'à l'âge de douze ans, les quatre premières de ses cinq filles étaient employées à lire les épreuves de l'imprimerie, de quelque écriture et dans quelle langue qu'elles fussent. Dans les intervalles de leurs études et de leurs occupations de correcteurs, elles s'initiaient aux travaux à l'aiguille. » (P. 214.)

M. Rooses nous conte par le menu la vie et les mariages de ces filles, nous décrit leurs repas de noces, nous renseigne sur leurs dots, sur leurs maris, sur leurs enfants et sur leurs occupations. Il nous présente même le jeune Christophe Beys, fils d'Egide et de Madeleine Plantin, qui habitait chez son grand-père et lui donnait parfois du fil à retordre. Un jour que la conduite de l'enfant avait laissé à désirer, Plantin, en guise de pensum, lui fit rédiger une page en latin, dans laquelle le jeune Christophe, âgé de quatorze ans, donne en détail l'emploi de sa journée. Voici ce curieux document, traduit en français :

« *Occupations de Christophe Beys, le 21 février 1587.*

« A six heures et demie, je me suis levé. Je suis allé embrasser mon grand-père et ma grand'mère. J'ai déjeuné ensuite. Avant sept heures j'allai en classe et récitai bien ma leçon de syntaxe. A huit heures, j'entendis la messe. A huit heures et demie, j'ai appris ma leçon de Cicéron et l'ai bien récitée. A onze heures, je suis revenu à la maison et j'ai appris ma leçon de phraséologie. Après le dîner, je suis retourné en classe et ai bien récité ma leçon. A deux heures et demie, j'ai bien récité ma leçon de Cicéron. A quatre heures, je suis allé au sermon. Avant six heures, je suis retourné à la maison et j'ai lu une épreuve du *Libellus Sodalitatis* avec mon cousin François (Raphelengien). Je me suis montré récalcitrant en lisant les épreuves de la Bible. Avant le souper, mon grand-père m'ayant fait venir pour lui répéter ce que l'on avait prêché, je n'ai voulu ni aller ni répéter; et même, quand les autres m'engageaient à demander pardon à grand-père, je n'ai pas voulu répondre. Enfin je me suis montré à l'égard de tous orgueilleux, opiniâtre et entêté. Après le souper, j'ai écrit mes occupations de la journée et je les ai lues à mon grand-père. La fin couronne l'œuvre » (p. 225).

A l'aide des archives plantiniennes, M. Rooses est ainsi parvenu à nous tracer un tableau complet et des plus intéressants de l'intérieur de Christophe Plantin et de la manière de vivre de cette importante et nombreuse famille anversoise de la fin du XVIe siècle.

Il est surtout une face de son sujet que M. Rooses a traitée avec soin et qui méritait d'ailleurs de l'être: les relations de Plantin avec la Réforme et son attitude au milieu des tourmentes politiques et religieuses de son pays d'adoption.

Quand Plantin vint s'établir à Anvers en 1549, cette ville était déjà le foyer de la propagande occulte des protestants dans les Pays-Bas. Or, en 1562, tous les biens de Plantin, qui s'était prudemment retiré à Paris, furent saisis et vendus. Il n'y eut de réservé que les habillements de sa femme et de ses enfants. Le margrave d'Anvers avait procédé à cette exécution, parce qu'on avait découvert que Plantin avait imprimé un livre hétérodoxe. C'était la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, sœur naturelle de Philippe II, qui avait ordonné les poursuites. Le chanoine Josse Ravesteyn, dit Tiletanus, inquisiteur général des Pays-Bas, avait même fait arrêter toute la famille Plantin y compris la servante. Christophe Plantin resta absent pendant environ vingt mois. Étant rentré à Anvers en septembre 1563, il parvint à se justifier tant bien que mal et rouvrit une imprimerie. Il est à remarquer que tous ses bailleurs de fonds se distinguèrent dans la suite par leur attachement au culte calviniste.

On avait toujours cru que Plantin avait été secrètement calviniste, mais M. Rooses prouve qu'il a appartenu successivement à deux sectes extrêmement bizarres de *libertins* ou libres-penseurs du XVIe siècle.

L'une d'elles s'intitulait « la Famille de la Charité » et avait pour chef Henri Niclaes. C'était un mystique dont les ouvrages sont extrêmement nébuleux ; mais sa doctrine offre un côté très curieux. Il rapportait tout à la pratique de la charité et enseignait que le culte extérieur est sans importance. « A une époque, dit M. Rooses, où l'on guerroyait sans trêve ni merci avec les textes bibliques, où on les employait à prouver les systèmes les plus contradictoires, où les églises se levaient du jour au lendemain comme les champignons dans les bois, où la haine religieuse mettait les armes à la main et l'injure à la bouche des chrétiens dans la plus grande partie de l'Europe, une doctrine de paix et de charité qui faisait abstraction de tout esprit sectaire et, en prêchant l'amour du prochain et de Dieu, prenait dans les différentes églises ce qu'elles avaient de commun et de plus noble, devait faire des adeptes, même parmi des esprits d'élite, comme Plantin et certains de ses amis » (p. 65). D'ailleurs Henri Niclaes permettait à ses disciples de rester fidèles aux pratiques du catholicisme et lui-même se déclarait fils soumis de Rome. Tel était le rêveur nuageux qui fut en rapports intimes avec Plantin, esprit lucide, homme pratique par excellence. M. Rooses a surtout tiré ces révélations d'un manuscrit conservé à Leide dans la bibliothèque de la Société de littérature néerlandaise, manuscrit qui lui avait été signalé par M. P.-A. Tiele, alors bibliothécaire de l'université de Leide, et que le savant M. Arnold, actuellement collaborateur de la *Bibliotheca belgica* à Gand, a bien voulu transcrire pour M. Rooses.

On y voit que Plantin avait imprimé clandestinement les livres de Henri Niclaes, et était resté en correspondance secrète avec lui jusque sous le duc d'Albe, au moment où il sollicitait de Philippe II l'autorisation d'éditer la *Bible polyglotte* et où il faisait tant de protestations d'orthodoxie. Mais il quitta ensuite la secte de Henri Niclaes et s'affilia à une communauté dissidente, fondée par Henri Janssen, plus connu sous les noms de Barrefelt et de Hiël. « De même que Henri Niclaes, Barrefelt, dit M. Rooses, se met en opposition complète avec ses contemporains sur des questions religieuses de haute importance. Dans un siècle où l'autorité divine des Écritures était admise sans conteste par toutes les églises chrétiennes, où la plus grande importance était attachée aux points les plus subtils de la doctrine et du dogme et où les martyrs étaient proclamés les héros de l'humanité, les deux novateurs professaient un dédain à peine déguisé pour la Bible et les dogmes révélés, et n'étaient pas loin de traiter d'égarés et de niais ceux qui aimaient mieux sacrifier leur vie que de renoncer à leur foi ou de cacher leurs convictions religieuses » (p. 77 et 78).

Les archives de la maison Plantin contiennent beaucoup de lettres adressées par Barrefelt à Plantin lui-même et à son gendre Jean Moretus; un bien plus grand nombre se sont perdues. De son côté, Plantin lui écrivait chaque semaine jusqu'à sa mort et imprimait en secret ses ouvrages. Non seulement il partageait ses opinions, mais il était le chef de sa secte à Anvers et y dirigeait les adeptes, au nombre desquels se

trouvaient presque tous les membres de sa famille. Plantin et Barrefelt employaient un argot de convention dans leur correspondance. La secte se nommait *le commerce*, les livres à imprimer étaient des *échantillons à teindre*: les presses d'imprimerie s'appelaient des *cures*, les imprimeurs de la secte étaient les *teinturiers*, les manuscrits à imprimer étaient désignés sous le nom de *bonne laine*, etc. « Il fallait des preuves aussi abondantes et aussi irrécusables, dit M. Rooses, pour élever au-dessus de toute contestation le fait étrange que l'architypographe de Sa Majesté catholique, qui publia avec les privilèges du pape et du roi d'Espagne les livres liturgiques de l'église catholique et l'Index des livres prohibés, ait été l'un des principaux adhérents de deux sectes hétérodoxes et l'imprimeur des livres qu'elles vénéraient comme leurs Écritures saintes » (p. 81).

L'attitude de Plantin fut tout aussi énigmatique à l'égard du parti du prince d'Orange. On sait qu'à la mort de Requesens les soldats espagnols, restés sans solde depuis de longs mois, se mutinèrent et commirent une foule d'excès, dont la *Furie espagnole*, l'affreux sac d'Anvers qui dura trois jours (nov. 1576), est le plus célèbre. Pendant ces trois jours de pillage effréné, Plantin fut rançonné neuf fois et il déclare quelque part qu'il lui eût été plus profitable d'abandonner ses biens et son officine aux pillards que de les racheter tant de fois de suite. Ces débordements de la soldatesque soulevèrent les Pays-Bas et les catholiques tendirent la main aux calvinistes pour combattre l'ennemi commun (*Pacification de Gand*). Aussitôt Plantin se mit à louvoyer entre les partis. Sans se prononcer jamais ouvertement contre l'Espagne, il faisait ce qu'il pouvait pour ne pas offusquer le parti national et les Réformés. En 1578, les États généraux le nommèrent leur imprimeur. Il édita leurs ordonnances ainsi qu'une foule de pamphlets anti-espagnols. De plus, il combla de dédicaces et de politesses le prince d'Orange, l'archiduc Mathias et le duc d'Alençon. Parfois les livres trop violents contre l'Église et Philippe II étaient imprimés à l'aide de ses caractères, mais publiés sous un autre nom d'imprimeur. En même temps il correspondait activement avec Barrefelt et imprimait en secret ses ouvrages. Enfin il ne rompait pas pour cela ses relations affectueuses et sa correspondance avec ses protecteurs espagnols, Çayas, secrétaire de Philippe II, Arias Montanus, son confesseur, et d'autres. Il se justifiait sans cesse dans les lettres qu'il leur adressait et prétendait n'agir que contraint et forcé. Pour mettre le comble à sa bizarre situation, il ne cessait, sous ce régime ultracalviniste, d'imprimer les Pères de l'église et des Bibles catholiques sous la direction des professeurs et des théologiens de Louvain.

M. Rooses ne se dissimule pas ce qu'il y a de choquant dans la conduite de son héros. Il n'excuse pas, il explique d'après la vraie méthode historique. On peut aussi se rallier pleinement à cette réflexion : « Nous nous permettrons de rappeler que, si le XVIe siècle a compté par milliers les martyrs de la liberté religieuse et politique, il a compté aussi des

millions d'âmes moins fortement trempées dont les opinions changeaient avec celles du parti dominant. Dans une époque de terrorisme, la conscience humaine peut paraître moins scrupuleuse que dans notre temps de liberté et de calme; mais qui nous dépeindra le spectacle que nos contemporains nous offriraient, si ces temps d'angoisse et de tyrannie devaient revenir ? » (P. 377.)

M. Rooses ne fait pas seulement l'histoire de Plantin et de ses contemporains, il fait aussi l'histoire de ses livres. Il y emploie des chapitres très fouillés et très curieux. Ainsi le chapitre VI, consacré à la *Bible royale* ou *Bible polyglotte*, est une monographie de grande valeur. On y trouvera des détails précieux sur les attaques passionnées que souleva cette grande entreprise scientifique et industrielle malgré l'approbation du pape et du roi. Les ennemis de Plantin et d'Arias Montanus partaient de ce principe que, la Vulgate ayant été déclarée la version authentique de l'Écriture sainte par le concile de Trente, il était défendu de s'en éloigner en aucun point et de recourir jamais aux textes grecs, hébreux ou syriaques. Parmi ces théologiens fanatiques, il faut surtout citer Léon de Castro, professeur à l'université de Salamanque, et Guillaume Lindanus (Vander Linden), inquisiteur des Pays-Bas, plus tard évêque de Ruremonde et de Gand. Tous deux étaient fort ignorants dans les langues incriminées.

Au chapitre VIII, nous trouvons l'histoire tout aussi détaillée du fameux *Thesaurus teutonicae linguae* (1573), du lexique flamand-latin de Kilianus et des autres dictionnaires publiés par Plantin. C'est une page importante de l'histoire de la philologie néerlandaise. « De 1573, dit M. Rooses, date, pour ainsi dire, l'acte d'émancipation du néerlandais; celui-ci devient l'héritier légitime de tous les dialectes qui auparavant se disputaient la prépondérance. La langue de la Flandre occidentale avait servi d'idiome littéraire pendant la phase la plus ancienne de notre civilisation, s'étendant de 1200 à 1450. La prospérité de nos contrées, en se déplaçant vers l'Est et vers le Nord, donna, dans le cours du XVIe siècle, la prépondérance au dialecte du Brabant. C'est la langue telle qu'elle était parlée à Anvers, le brabançon, la langue du *Thesaurus* et du dictionnaire de Kiel (Kilianus) qui, grâce à la situation privilégiée de notre métropole commerciale et grâce aussi aux travaux de Plantin et de ses collaborateurs, devint la langue universelle des Pays-Bas. Il manquait à nos contrées une capitale et une cour pour opérer cette fusion des dialectes et créer l'uniformité; l'officine plantinienne combla cette lacune; elle servit d'académie où des savants, guidés et encouragés par la vive intelligence de l'imprimeur, effectuèrent un travail dont nos pères avaient le plus grand besoin et dont nous profitons encore de nos jours » (p. 190). C'est ainsi le Tourangeau Plantin qui a consolidé les bases de la langue néerlandaise.

Douze documents inédits et un index des noms propres et des éditions plantiniennes terminent l'ouvrage de M. Rooses, qui est de plus illustré splendidement par cent planches in-folio hors texte et par des

centaines de gravures, de lettrines, de culs-de-lampe, etc., le tout tiré de l'officine plantinienne elle-même et exécuté à la perfection. Les amateurs de beaux livres peuvent difficilement rêver mieux que le *Christophe Plantin*. Il y a là les portraits en phototypie ou en gravure de Plantin, de sa femme, de ses filles, de Jean Moretus, de Raphelengien (plusieurs d'entre eux sont d'après Rubens), de Guillaume d'Orange, du cardinal Granville, de Philippe II, d'Arias Montanus, de Hubert Goltzius, de Martin de Vos, d'Abraham Ortelius, du cardinal Baronius, de Juste-Lipse, etc. Les grands fac-similés des frontispices et des planches des principaux chefs-d'œuvre de Plantin sont également superbes. Ce sont des merveilles qui font honneur à l'éditeur anversois, M. Joseph Maes.

Je crois en avoir dit assez pour montrer combien le *Christophe Plantin* de M. Rooses contient de choses neuves et importantes. Il est plein de révélations sur l'histoire d'une industrie moderne de premier ordre, sur les savants et les artistes des Pays-Bas au XVIe siècle et sur les mœurs des Anversois à la grande époque historique de leur ville. Je n'ai qu'une critique à faire à l'auteur, c'est de n'avoir pas spécifié plus nettement les documents inédits des archives plantiniennes, qui lui ont servi à édifier sa belle œuvre. Peut-être un inventaire et un numérotage systématique de ces pièces n'existent-ils pas encore. En tout cas, sans indications nouvelles, on pourra difficilement contrôler, sur les pièces originales, les conclusions de l'auteur.

Paul FREDERICQ.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLV, 1884, livr. 1. — Hauréau. Disputatio mundi et religionis; poème de Gui de la Marche (ce Gui était fils naturel de Hugues XII, comte d'Angoulême et de La Marche). — Em. Molinier. Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII (1295); suite. — Gauthier. Notice sur les mss. de la bibliothèque publique de Pontarlier. — Al. Pinchart. Lettres missives tirées des archives de Belgique, concernant l'histoire de France, 1317-1324 (1° lettre écrite au nom de Jeanne, fille de Louis X le Hutin et de Marguerite de Bourgogne, sur les protestations élevées par le duc de Bourgogne et autres vassaux de la couronne contre l'avènement de Philippe V, 1317; elle a dû être envoyée à Jean III, duc de Brabant et de Limbourg. Les deux autres lettres, de l'an 1324, ont trait aux querelles incessantes soulevées entre les sujets des rois de France et d'Angleterre en Guyenne et ailleurs). = Bibliographie. *Schmitz.* Monumenta tachygraphica cod. Paris, lat. 2718; fasc. alter (très utile pour les paléographes). — *Luchaire.* Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens, 987-1180 (excellent). — *Palustre.* La renaissance en France, 9e et 10e livr. : Normandie (excellent; ces deux fasc. terminent le t. II et achèvent la description des monuments de la renaissance dans tout le nord de la France). — Les Curiositez de Paris, réimprimées d'après l'édition originale de 1716 (M. de Montaiglon a prouvé que cet ouvrage a pour auteur Claude Marin Saugrain). — *Corroyer.* Guide descriptif du Mont-Saint-Michel (excellent). — *Tamizey de Larroque.* Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut (un passage de cette relation dit qu'à Monteleone les gens parlaient « gascon; » c'est grifon qu'il faut lire; on ne peut s'étonner que l'on parlât encore grec dans le sud de l'Italie à la fin du xve s.; mais il serait bien invraisemblable qu'on y parlât gascon). = Livr. 2. Kohler. Note sur un ms. de la bibliothèque d'Arezzo (contient le De mysteriis, de saint Hilaire de Poitiers, qu'on croyait perdu, deux hymnes, et un intéressant fragment d'un Voyage en Orient, dont le rédacteur parait avoir vécu du iv° au ve s.; peut-être est-ce même Galla Placidia qui fit ce voyage, et dont nous posséderions ainsi l'itinéraire. Intéressante analyse de ce morceau). — Vaesen. Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale; suite. — Welwert. Philippe le Bel et la maison de Luxembourg (rassemble dans les documents de l'époque les principaux faits qui rattachent à la France Henri de Luxembourg, le futur empereur Henri VII, et son frère Baudouin). —

Bisson de Sainte-Marie. Testament de Jacques de Tarente, dernier empereur de Constantinople, en faveur de Louis d'Anjou (15 juillet 1383). = Bibliographie. *Thibaudeau*. Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrison (admirable collection; plus d'un autographe provient de nos dépôts publics, surtout de celui du ministère des affaires étrangères. M. Delisle publie deux documents indiqués dans ce premier vol. du catalogue; ils se rapportent au règne de Louis XI; l'un est le sauf-conduit accordé à Louis XI par Charles le Téméraire, lors de l'entrevue de Péronne). — *Moris* et *Blanc*. Cartulaire de l'abbaye de Lérins (travail estimable et utile). — *Goiffon*. Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles (bon). — *Lindner*. Das Urkundenwesen Karls IV und seiner Nachfolger, 1346-47 (bon).—*Ul. Robert*. Étude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le XIIIe s. (court mémoire plein de faits). — *Marchegay*. Variétés historiques (publie 24 documents, allant de 1080 à 1794).

2. — Le Cabinet historique. Nouv. série. 1883, nov.-déc., n° 6 (Champion). — Recueil de lois, décrets et ordonnances, etc., concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires; suite et fin. — Raynaud. Catalogue des mss. anglais de la Bibliothèque nationale (comprend 95 numéros). — Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières; appendice. Fin. — Louis Guibert. Les confréries de dévotion et de charité, et les œuvres laïques de bienfaisance à Limoges avant le XVe s. (analyse les statuts des confréries de Notre-Dame de Saint-Sauveur et de Saint-Martial. Cette dernière subsiste encore aujourd'hui).

3. — Revue critique. 1884, n° 14. — *Müller*. Ancient inscriptions in Ceylon (collection de mince intérêt historique; son importance est surtout paléographique). — *Joret*. Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne avant 1789 (beaucoup de choses intéressantes). = N° 15. *Delattre*. Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare (mémoire qui témoigne de réelles qualités de méthode et de critique; ajoute peu à nos connaissances positives sur le sujet). — *Müller*. Cl. Ptolemaei Geographia; vol. I pars prima (édition remarquable).—*Chuquet*. Le général Chanzy (excellent). = N° 16. *Mispoulet*. Les institutions politiques des Romains; t. II: l'Administration (peu original, mais fort consciencieux et complet; les renvois sont très défectueux). — Variété. Deux lettres intimes de M. et Mme Roland (avant, et aussitôt après leur mariage). = N° 17. *Schiller*. Geschichte der rœmischen Kaiserzeit. Bd. I (livre tout à fait au courant des dernières découvertes, qu'il résume; écrit dans un esprit partial et exclusif; en somme, bon instrument de travail). — *Pélicier*. Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, 1483-91 (très bon). = N° 18. *Boissière*. L'Algérie romaine (livre très agréable, et qui donne une idée

juste de l'Algérie romaine ; d'ailleurs ni résultats nouveaux, ni érudition). — *F. de Guilhermy* et *R. de Lasteyrie*. Inscriptions de la France, du ve au XVIIIe s. ; t. V : ancien diocèse de Paris (M. R. de L. a complété le travail de M. de G. par un copieux supplément et par une table excellente). — *Chuquet*. Gœthe ; campagne de France, 1792 ; édition nouvelle (excellent). = N° 19. *Enmann*. Eine verlorene Geschichte der rœmischen Kaiser, und das Buch De Viris illustribus urbis Romae (travail très consciencieux ; prouve qu'Eutrope et Aurélius Victor, dans son De Caesaribus, ont eu une source commune pour la période qui suit l'avènement de Septime Sévère ; et que le De viris est un extrait d'un livre plus volumineux sur le même sujet). — *Gaullieur*. Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du parlement de Guyenne ; t. I (science solide, exposé intéressant). — *Craven*. Le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, d'après l'ouvrage de sir Th. Martin (indispensable à qui veut étudier l'histoire contemporaine).—*Lamansky*. Secrets d'État de Venise (très curieux).=N° 20. *Homolle*. Les Romains à Délos (excellent et nouveau). — *Chastel*. Histoire du christianisme ; t. IV et V (digne fin d'un ouvrage rempli de faits et d'idées intéressantes). — *Gachard*. Lettres de Philippe II à ses filles, 1581-83 (apporte quelques corrections à la traduction de M. Gachard). — *Dommartin*. Beaurepaire ; épisode de la reddition de Verdun (Beaurepaire s'est donné la mort le 2 septembre 1792, entre deux heures et demie et trois heures du matin, non point au sein du conseil de défense, mais seul et dans l'appartement qu'il occupait à l'hôtel de ville. Il n'était pas noble). = N° 21. *E. Du Sommerard*. Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny ; catalogue (excellent remaniement). — *Vatel*. Histoire de Mme du Barry (long article, rempli de détails intéressants).= N° 22. *Müller*. De demis atticis (médiocre). — *Szanto*. Untersuchungen über das attische Burgerrecht (beaucoup de bonnes choses). — *Hug*. Studien aus dem classischen Alterthum (discours académique, où l'auteur a essayé de mettre en relief les pensées créatrices « du vrai fondateur de la démocratie athénienne, Clisthène »). = N° 23. *Brunot*. Un fragment des Histoires de Tacite. Étude sur le De moribus Germanorum (des vues ingénieuses ; travail un peu superficiel). — *Forneron*. Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française (très intéressant, mais fait beaucoup trop vite. Beaucoup d'erreurs de détail).=N° 24. *Cagnat*. Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie ; fasc. 1-2 (d'heureuses trouvailles, fort bien présentées). — *Harrisse*. Les Corte Real et leurs voyages au Nouveau-Monde (étude remarquable, complétée par le fac-similé d'un planisphère composé en 1502). — *Hellwald*. Kulturgeschichte in ihrer natürlichen Entwickelung (livre rempli d'idées originales et suggestives).

4. — Bulletin critique. 1884, 15 avril. — *Gautier*. La chevalerie (important pour l'histoire de la civilisation en France). — *Jouin*. Antoine Coysevox ; sa vie, son œuvre et ses contemporains (excellent art. de M. Courajod, qui relève des erreurs nombreuses dans cet

ouvrage). = 1er juin. *Callen*. L'église métropolitaine et abbatiale Saint-André de Bourdeaux, par maître Hierosme Lopès (bonne réimpression, avec d'utiles additions et commentaires). — *Luchaire*. Histoire des institutions monarchiques de la France, 987-1180 (excellent). — *Grandclaude*. Jux canonicum juxta ordinem decretalium (excellent commentaire des décrétales). — *Tamizey de Larroque*. Arnauld de Pontac, évêque de Bazas, 1572-1605 (réimpression de plusieurs de ses œuvres, avec des notes aussi copieuses qu'instructives). — *Sudre*. Les finances de la France au XIXe s. (bon).

5. — **La Révolution française**. 1884, 14 avril. — AULARD. Des portraits littéraires au XVIIIe s. pendant la Révolution ; suite. — Duc D'ORLÉANS. Traité philosophique, théologique et politique de la loi sur le divorce. — ADVIELLE. Les portraits inédits des révolutionnaires d'Arras.—OSTYN. Le procès de Marie-Antoinette : suite. Fin le 14 mai. — 14 mai. PENAUD. Le conventionnel Noel Pointe ; suite.

6. — **Répertoire des travaux historiques**, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882. Tome II, n° 4 (Hachette, 1883 ; paru en 1884).

7. — **Comité des travaux historiques et scientifiques**. Bulletin. Section d'archéologie. 1884, n° 2. — BARBIER DE MONTAULT. Inventaire des reliques de l'abbaye de Nouaillé (Vienne, au XVIIe siècle). — CASTAN. L'origine et la qualité du portrait de l'infante Isabelle-Claire-Eugenie, par Van Dyck, au musée du Louvre. — J. GUIFFREY. Les ateliers de tapisseries de Tours. Privilège octroyé à Comans et de La Planche pour l'établissement d'une manufacture de tapisseries à Tours ; févr. 1613. — MAXE-WERLY. Les vitraux de Saint-Nicaise de Reims (publie un dessin à la plume de ces vitraux, qui ont été détruits de 1760 à 1764 ; on y lit les noms des enfants de Thibaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Toucy, sa femme). = Section d'histoire et de philologie. 1883, n° 2. M. DE MONTÉGUT. Un document relatif au grand-père de Bugeaud (Simon Bugeaud de la Piconnerie sollicite, en 1769, une remise sur ses impositions, comme ayant douze enfants à sa charge).

8. — **Revue de l'Histoire des religions**. 5e année ; nouv. série. Tome IX, 1884, n° 1. — MASSEBIEAU. Les sacrifices ordonnés à Carthage au commencement de la persécution de Décius. = N° 2. BOUCHÉ-LECLERCQ. Les oracles sibyllins ; suite et fin (traduction inédite du livre III).

9. — **Revue de géographie**. 1884, avril. — L. DRAPEYRON. Essai de psychologie géographique *(sic)*. Le caractère byzantin au VIIe s. — CHERBONNEAU. Légende territoriale de l'Algérie en arabe, en berbère et en français ; suite.

10. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger**. 8e année, 1884. N° 2. — GLASSON. Les origines du costume de la

magistrature. — Prou. Les coutumes de Lorris et leur propagation au XIIe et au XIIIe siècle; 1er art.; 2e art. au no 3 (travail important et bien fait; l'auteur n'étudie que la charte de 1155 et les chartes qui en sont dérivées, laissant de côté la coutume officielle de 1494 réformée en 1531. Il donne d'abord des renseignements historiques et géographiques sur le Gâtinais au XIe et au XIIe s.; puis analyse le texte de 1155, qui n'est sans doute qu'une confirmation de la charte de Louis VI. Ce n'est pas une charte de commune; c'est une série de privilèges propres à développer l'agriculture et le commerce. La royauté cherchait aussi à augmenter la population, et par suite ses revenus, dans le Gâtinais. Distingue enfin cette charte de franchise de la coutume Lorris-Montargis, rédigée à la fin du XVe s.; montre la différence considérable qui sépare ces deux textes. Propagation de ces coutumes dans le domaine royal, dans les domaines des maisons de Courtenay et de Sancerre, en Champagne). — Blondel. Note sur quelques mss. de la bibliothèque royale de Berlin; coll. Hamilton (5 mss. de droit canonique, nos 132, 31, 345, 279, 181 du catal. de vente; le no 192, qui renferme le texte français du Grand Coutumier de Normandie en 126 chap.; le no 193, qui renferme le texte complet des Coutumes de Beauvoisis par Beaumanoir, seul ms. illustré de B. jusqu'ici connu, très important pour la constitution du texte. A la fin de ce dernier ms. est une petite coutume du Vexin, inédite, et dont le texte, fort court, est publié en entier ici). — Brunner. Note sur une somme française du XIVe s. sur le Code (texte de la préface, en français, d'après le ms. du Vatican Reg. 1063, du XIVe s.). = No 3. Buche. Essai sur l'ancienne coutume de Paris aux XIIIe et XIVe s.; suite. — Aubert. Sur la date du Stilus parlamenti, de Guillaume du Breuil (rédigé en 1329 ou en 1330). — H. de Ferron. De la circonscription des communes par la constitution de 1789 (la Constituante n'a pas placé une municipalité dans chaque paroisse, les communes de 100 à 300 hab. sont de création postérieure).

11. — Revue archéologique. 3e série, 2e année, 1884, avril. — Aubé. Un supplément aux *Acta sincera* de Ruinart. Actes inédits de l'évêque de Pamphylie, Nestor, martyr le 28 févr. 250. — Bapst. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité; suite.

12. — Bulletin d'archéologie chrétienne. Édition française. 4e série, 2e année, livr. 1-2. — Éloge anonyme d'un pape, dans le recueil épigraphique du ms. de Pétersbourg (ce ms., qui provient de Corbie, et qui parait être de la fin du VIIIe s., est formé par la réunion de deux exemplaires d'un même recueil d'inscr. métriques, qui fut compilé à Rome au VIIe s. Donne, d'après ces deux exemplaires, le texte de l'éloge susdit, qui va être prochainement publié, avec tout l'appareil critique, dans le t. II des *Inscr. christ. Urbis Romae;* c'est le plus long texte épigraphique connu pendant les quatre premiers siècles de l'Église. A qui se rapporte-t-il? M. Rossi se déclare fermement convaincu que l'éloge s'adresse au pape Libère, mort à Rome le 24 sep-

tembre 366, et enterré au cimetière de Priscille, au 3e mille de la voie Salaria nova). — Inscription historique du temps du pape Damase, trouvée dans le cimetière de Saint-Hippolyte (complète cette inscription mutilée).

13. — Bulletin de correspondance hellénique (École française d'Athènes). 8e année, mars 1884. — Heuzey. Papposilène et le dieu Bès. — S. Reinach. Monuments figurés à Délos. — A. Dumont. Vases grecs trouvés à Marseille (sont au plus du IIIe s. av. J.-C.). — Foucart. Note sur les comptes d'Eleusis sous l'archontat de Képhisophon (publie le texte d'un second fragment des comptes de l'an 329/8, que l'on vient de retrouver; suivi d'un curieux commentaire). — Bilco. Inscription archaïque de Phocide (« celui qui offre un sacrifice peut dresser une tente dans l'enceinte des Anakes; une femme ne doit pas y pénétrer »). — Haussoullier. Inscr. de l'île de Karyanda (texte, transcription, commentaire. Ce décret a pour objet de régler la distribution de la paie de l'assemblée.

14. — Journal des Savants. 1884, avril. — Alf. Maury. Les œuvres de Longpérier. — Miller. Ἡμερολόγιον τῆς Ἀνατολῆς (analyse les 3 vol. parus sous ce titre en 1879, 1883 et 1884. Ce Calendrier de l'Orient politique, commercial et philologique, contient d'abondants renseignements sur le calendrier, la généalogie des souverains de l'Orient, les descriptions et les statistiques de divers pays : Turquie, Grèce, Roumanie, etc.). — Hauréau. Les filles du Diable (commente un passage de Gérald de Barri. Foulques de Neuilly avait essayé de réconcilier Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste. Richard avait repoussé durement son entremise. « Roi, dit alors Foulques, vous avez trois filles qui ne vous permettront pas, tant qu'elles resteront près de vous, de recouvrer la grâce de Dieu : Orgueil, Luxure et Convoitise. — Ces trois filles, réplique le roi, je les ai depuis longtemps mariées : Orgueil aux Templiers, Luxure aux moines noirs, et Convoitise aux moines blancs. » — Ces trois filles sont bien connues des prédicateurs du moyen âge : leur père est Satan, qui les eut de sa femme Iniquité, avec plusieurs autres). = Mai. Egger. Publications récentes sur Plutarque, 3e et dern. art. — Wallon. Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration. — Hauréau. Quels sont les auteurs du 6e livre des Décrétales ? (Guillaume de Mandagout, archevêque d'Embrun, et Bérenger de Frédol, évêque de Béziers, assistés de Richard de Sienne. La tradition qui attribue cette œuvre à Dino de Mugello est erronée.)

15. — Revue des Deux-Mondes. 1884, 1er avril. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. La première lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse, 5e art. : l'ambassade de Voltaire à Berlin; 6e art. (1er mai) : Reprise des négociations de la France avec Frédéric. Départ de Louis XV pour l'armée; 7e art. (15 juin) : campagne de Flandre; invasion de l'Alsace. = 15 avril. Vuitry. Un chapitre de l'histoire

financière de la France; suite : la chute du système de Law et la liquidation (le fait général qui se dégage du désordre financier de la fin du règne de Louis XIV et de la crise qui troubla le début du règne de Louis XV, c'est qu'à cette époque le gouvernement ne se croyait pas tenu d'accomplir les obligations résultant des contrats qu'il avait consentis. Si, de nos jours, des excès de spéculation bouleversent les fortunes privées, ce n'est que l'abus de la liberté; c'était alors l'œuvre de l'autorité publique). = 1er mai. E.-M. de Vogüé. Un compagnon de Cortez. La chronique de Bernal Diaz. = 15 mai. Colonel Tcheng-Ki-Tong. La Chine et les Chinois. 1er art. : Famille, religion et philosophie; 2e art. (1er juin) : la langue, les classes, les lettres, époques préhistoriques; 3e art. (15 juin): l'éducation, le culte des ancêtres; les classes laborieuses; la société européenne (contient beaucoup de détails piquants et de première main). — V. Duruy. Une dernière page d'histoire romaine (brillante esquisse qui doit servir de conclusion à la grande *Histoire des Romains*). — Amagat. M. Gambetta et son rôle politique. — C. de Varigny. La guerre du Pacifique, 1880-81, 3e art. (campagne de Lima; incendie de la flotte péruvienne). = 1er juin. Lavisse. Universités allemandes et universités françaises (examine le livre du P. Didon; montre qu'à côté d'une grande part de vérité il y a dans ce livre une grosse part d'illusions; l'histoire de l'Allemagne explique les faits contradictoires que présente l'étude de ces universités. Expose enfin comment on pourrait organiser en France de véritables universités semblables à celles de l'Allemagne, mais appropriées à notre histoire et à notre génie propres). = 15 juin. A. Duruy. Une page de l'histoire de Hoche; la capitulation de Quiberon (il n'y a pas eu de capitulation à Quiberon. Hoche n'a donc pu, comme le dit M. Forneron, la violer; mais il eût pu sauver au moins la plupart des émigrés pris; il s'abstint. Il n'a pas manqué à la foi jurée; il a manqué de générosité. M. Duruy omet d'ajouter que cette générosité eût été une violation de ses devoirs militaires, et n'eût pas fait échapper ses prisonniers à la mort).

16. — Le Correspondant. 1884, 25 avril. — Waliszewski. Une Française reine de Pologne : Marie d'Arquien-Sobieska; fin (mort de Sobieski; intrigues de sa veuve contre son propre fils; son séjour à Rome et ses dernières années). = 10 juin. Vte de Brémond d'Ars. Les dernières années de Jean de Vivonne et l'enfance de Mme de Rambouillet (mariage du marquis avec la princesse Julia Savelli; ses relations avec la princesse Charlotte de Condé, quand il fut chargé de l'éducation de son jeune fils Henri; ses dernières années; sa mort le 7 oct. 1599).

17. — La Nouvelle Revue. 1884, 15 mai. — Gagnière. Un Mahdi au XVIIIe s. : le prophète Mansour, scheikh Oghan-Oolò (d'après les papiers des archives diplomatiques de Turin, les mémoires et les correspondances du prophète, 1787).

18. — Le Contemporain. 1884, 15 avril. — Allard. La polémique contre le paganisme au IVe s., d'après les poèmes de Prudence. — Loliée. La littérature et les mœurs au moyen âge.

19. — La Controverse et le Contemporain. (Cette Revue n'est que la précédente transformée dans son titre, non dans son esprit.) Nouv. série, t. I, 1re livr. 15 mai 1884. — ALLARD. Les persécutions au IIIe s.

20. — Polybiblion. 1884, 4e livraison. Avril. — Bibliographie des fouilles de Sanxay. = Mai. POINSSOT. Publications relatives à l'Afrique: Archéologie.

21. — Revue de l'Extrême-Orient. T. II, n° 4, oct.-déc. 1883 (Leroux, 1884). — MARCEL. Un épisode de notre histoire coloniale : l'expédition de Siam en 1687 (complète l'étude de M. Lanier, annoncée en son temps par la *Rev. hist.*, XXIII, 377, à l'aide de pièces tirées du ministère des affaires étrangères).—BONS D'ANTY. Les grands voyageurs au Japon. Essais bio-bibliographiques : Engelbert Kæmpfer, 1651-1716. — CORDIER. Mémoires sur le Pégou, tirés des archives de la marine et des colonies. — ID. Mss. relatifs à la Chine; notes bibliographiques : 6e art. : Londres, British Museum; suite.

22. — Archives historiques du Poitou. T. XIII (1883). — GUÉRIN. Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France. 2e partie : 1334-48 (voy. plus haut, au Bulletin histor.). = T. XIV. LEDAIN. Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, comtes du Lude, gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557, et de 1557 à 1585; 2e partie, et fin (ce recueil contient en tout 424 numéros). — G. DE LA MARQUE et Ed. DE BARTHÉLEMY. Lettres adressées de 1585 à 1625 à Marc-Antoine Marreau de Boisguérin, gouverneur de Loudun (avec une biographie de Boisguérin, un de ces gouverneurs militaires qui prirent une part si active à la guerre civile, et qui vendirent si cher leur soumission. Mort en 1634. Il était resté l'ami de Sully, bien qu'il en eût été le débiteur assez peu exact; ses lettres d'anoblissement sont publiées en appendice).

23. — Le Spectateur militaire. 1884. 1er avril. — E. B. 1815-1870. A propos des documents historiques et militaires tirés des papiers du général baron E. Hulot (montre qu'en 1870 on n'a pas su profiter de la leçon de 1815, et qu'on a commis, mais en plus grand, les fautes de Napoléon Ier). = 15 avril, 1er et 15 mai. Souvenirs militaires du général baron J.-L. Hulot; suite le 1er et le 15 juin. = 15 mai. FAUST-LURION. Guerre turco-russe, 1877-78 : Suleyman-Pacha et son procès; fin. = 1er juin. LEHAUTCOURT. Campagne de l'armée du Nord, 1870-71 : Péronne et Bapaume; suite le 15 juin.

24. — Bulletin de la Réunion des officiers. 1884. 3, 24 mai et numéros suivants. — L'armée danoise et la défense de Sundevit en 1864; avec cartes.

25. — Bulletin de correspondance africaine. (Ecole supérieure des lettres d'Alger.) 1884, fasc. 1. 15 janvier. — HOUDAS et R. BASSET. Mission scientifique en Tunisie; 2e partie : bibliographie, 1er art.; 2e art. au n° 2. MASQUERAY. Nouvelles recherches de M. Choisnet à

Rapidi et inscr. découvertes par M. Charrier sur le Guelala (publie diverses inscr. intéressantes, dont une longue dédicace à Marc-Aurèle et à Lucius Vérus). = Fasc. 2. R. DE LA BLANCHÈRE. Malva, Mulucha, Molochath ; étude d'un nom géographique.

26. — Revue africaine. N° 161. 1883, sept.-oct. — FÉRAUD. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 16e art.; 17e art. au n° 162. — ARNAUD. Voyages extraordinaires et nouvelles agréables, par Mohamed Abou Ras ben Ahmed ben Abd el Kader En-Nasri; histoire de l'Afrique septentrionale; 20e art.; 21e art. au n° 162. — H. DE GRAMMONT et PIESSE. Les Illustres captifs ; description du ms. du P. Dan. 3e art. = N° 162. RINN. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères, 8e art. — ROBIN. Histoire du chériff Bou Bar'la, 12e article.

27. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse (Romans). 4e année, 4e livr. — Abbé J. CHEVALIER. Mémoires des frères Gay, pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au XVIe s.; suite. = 5e et 6e livr. Dr FRANCUS. Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-76, par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers; suite dans la liv. 7e. — Abbé TOUPIN. Notice sur le serviteur de Dieu Jean Sérane, mort à Toulouse en odeur de sainteté, 1784. — Le chanoine Ul. CHEVALIER. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné, de 1483 à 1535; suite dans la 7e livr. — Abbé CRUVELLIER. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne ; suite dans la 7e livr. — Abbé CHOSSON. Chronique du diocèse de Valence; suite dans la 7e livr. — 7e livr. Abbé FILLET. Notice historique sur les paroisses de Colonzelle et de Margerie.

28. — Revue de l'Agenais. 1884, 3e et 4e livr. TAMIZEY DE LARROQUE. Récit de la conversion d'un ministre de Gontaud, 1629 (il s'agit du sieur Pompée de Remerville, d'une vieille famille lorraine transplantée en Provence). — J. ANDRIEU. La censure et la police des livres en France sous l'ancien régime. Une saisie de livres à Agen en 1775 ; fin. — THOLIN. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux ; suite (étudie les origines et l'histoire des intendants au pays d'Agenais). — Le carnet d'un franc-tireur, 1870-71; fin. — MARTINAUD. Note sur les barons de Valenx au XIVe s. — LABRUNIE. Précis d'un mémoire sur les écrivains de l'histoire de l'Agenais.

29. — Revue de Béarn, Navarre et Landes. Partie historique de la Revue des Basses-Pyrénées et des Landes. 1re année, livr. 1. Janv.-mars 1884. — Mgr PUYOL. La jeunesse de Pierre de Marca ; fin. — BRUTAILS. Une charte suspecte de Centulle IV (il s'agit de la donation que Centulle IV, prenant le titre de comte de Bigorre, aurait faite aux moines de Saint-Jean de la Pena, d'un serf et de sa famille, 24 juin 1077). — JAURGAIN. Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires ; fin. — DUCÉRÉ. Le théâtre bayonnais sous l'ancien régime ; suite. — BATCAVE. Une aventure du maire d'Orthez au XVIIIe s. ; fin. —

GABARRA. Pontonx sur l'Adour et le prieuré de Saint-Caprais; suite (Pontonx sous la domination anglaise). — T. DE L. Un naufrage devant Capbreton en 1627. — LABROUCHE. Armorial général de 1696; généralité de Guyenne : Dax.

30. — Revue de Gascogne. 1884, mai. — COMMUNAY. Un épisode de l'ambassade du duc de Gramont en Espagne, 1704 (la correspondance du duc est conservée aux archives de Gramont en trois grands vol. in-fol. Publie une lettre de l'ambassadeur à Torcy, 30 oct. 1704). — CAMOREYT. L'établissement des capucins dans la ville de Lectoure, 1628, 1631. = Bibliographie. *Haristoy*. Recherches historiques sur les Pays-Bas; t. I (la 1re partie du vol. : la Novempopulanie, est faite sans critique. La seconde se rapporte à l'allodialité du pays basque que l'auteur s'efforce de prouver. Aucun argument nouveau. La 3e partie, consacrée à des monographies sur les maisons nobiliaires, ne manque pas de valeur).

31. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XV, 1re livr. (1884). — F. DE LA BOUILLERIE. Bazouges-le-Loir; son église et ses fiefs ; suite dans la 2e livr.— Abbé FROGIER. Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard. Les seigneurs de la Poissonnière et de Glatigny ; suite dans la 2e livr. : les seigneurs de Monchenou et de Beaumont. — Dom PIOLIN. Testament du cardinal d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, 1556-87.—LEGEAY. Compagnie du jeu de Papegault, au Mans. = 2e livr. Abbé G. ESNAULT. Le Mans en 1736, d'après le plan de César Aubry (et avec une reproduction de ce plan).

32. — Revue des Études juives. 1884, janvier-mars. N° 15. — HILD. Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature (on a exagéré le prétendu mépris des païens éclairés pour les choses et les hommes du judaïsme ; des mutilations pratiquées depuis le VIe s. de Rome sur les monuments de la littérature romaine nous ont privés des documents les plus décisifs sur ce sujet) ; 1er art. — KAYSERLING. Richelieu, Buxtorf père et fils et Jacob Roman ; documents pour servir à l'histoire du commerce de la librairie juive au XVIIe s. — R. DE MAULDE. Les Juifs dans les États français du pape au moyen âge ; suite. — LEVIN. Localités illustrées par le martyre des Juifs en 1096 et en 1349 (identifie les noms de lieu indiqués dans les extraits du Memorbuch de Mayence, publiés par M. Neubauer, et dans le Contros-Ha-mekonen, pub. p. M. Jellinek ; ces localités sont toutes situées en Allemagne). — SCHWAB. Inscr. juive du musée de Saint-Germain. — Les Juifs dans l'opinion chrétienne aux XVIIe et XVIIIe siècles : Peuchet et Diderot.

33. — Société des Études juives. Annuaire. 3e année, 1884 (Durlacher). — Ern. RENAN. De l'identité originelle et de la séparation graduelle du judaïsme et du christianisme; conférence. — ASTRUC. Origines et causes historiques de l'Antisémitisme; conférence. — L. KAHN. Histoire des écoles consistoires et communales israélites de Paris,

1809-1883. — Loeb. Borach Lévy (raconte le procès porté devant le Parlement de Paris par B. Lévy, juif qui, marié en Alsace avec une juive, puis s'étant converti au christianisme, demande que son premier mariage soit déclaré nul, et qu'il puisse épouser légalement une chrétienne, 1752-58 ; le Parlement repousse sa requête).

34. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. Nouvelle série, t. XXI, 1884, avril-mai. — Doniol. Préliminaires de l'intervention de la France dans l'établissement des États-Unis d'Amérique : la politique de M. de Vergennes (expose la politique hésitante, pusillanime, double même jusqu'à un certain point, de Vergennes, et cherche à la justifier. Cite des pièces inédites tirées des Archives nationales et des affaires étrangères). — Arthur Desjardins. Le congrès de Paris (1856) et la jurisprudence internationale. — Vigier. La question de l'alliance anglaise sous le ministère de Richelieu. Ambassade extraordinaire du marquis de Senneterre à Londres, 1635-37 ; suite. — Nourrisson. Origine des idées politiques de Rousseau, 3e mémoire, par M. Jules Vuy; suite. — C. Bayet. Les élections pontificales au viiie et au ixe siècle, sous les Carolingiens (résumé de l'article paru ici-même récemment).

35. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1883. 4e série, t. XI. Bulletin d'octobre-décembre. — Barbier de Meynard. Notice sur le congrès orientaliste de Leyde. — Deloche. Cachet en or à double inscription de l'époque mérovingienne (fragment de sceau ou de cachet portant le nom de Roccolane, et qu'elle apposait aux lettres ou actes où elle figurait comme partie ou comme témoin ; c'est ce qu'indiquent les mots « Reccolane su(bscripsi). » Il lui avait été donné par son fiancé ou son époux, ce qu'indiquent les mots : « Warembertus dedi »). — Barbier de Meynard. Rapport sur des inscr. arabes provenant de Mehdya, régence de Tunis (une d'elles est l'épitaphe d'un chef arabe, Mohammed, fils d'Ab-el-Kerim, qui se révolta contre le kalife fatimite Mansour en 1199, et mourut en prison en 1201). — Romanet du Caillaud. De la date de la loi Julia Norbana (l'auteur maintient que la loi fut portée en 728 sous le consulat d'Auguste et de *Junius* Silanus, et modifiée l'année suivante sous le consul C. *Norbanus* Flaccus). — Desjardins. Un diplôme militaire inédit ; envoi de M. Maspero (daté du 9 juin 83 de notre ère; texte, transcription et commentaire). — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de Mariette-Pacha (suivie du catalogue de ses ouvrages). — Hauréau. Les propos de maître Robert de Sorbon. = Séances. 1884, 21 mars. Observations sur l'inscription de Lambèse de l'an 112, présentées par M. Desjardins. = 9 avril. M. Riant annonce la découverte, faite par M. H. Haupt, d'une lettre historique relative à la première croisade ; elle est adressée par le cardinal Daimbert de Pise au clergé et aux fidèles d'Allemagne, en 1100. Daimbert se plaint de manquer d'argent pour la solde des troupes. = 18 avril. M. Marmier étudie la

route de Samosate au Zeugma. = 25 avril. M. Renan annonce que M. Maspero vient de découvrir à Saqqarah une tombe de la 6e dynastie; elle est intacte. — M. Sacaze rectifie la lecture erronée de plusieurs inscriptions latines où l'on avait cru voir des noms de dieux gaulois. — 2 et 16 mai. M. Casati lit une seconde étude sur les origines étrusques du droit romain. = 30 mai. Lecture du 5e rapport de M. Tissot sur les monuments africains communiqués récemment à l'Académie, et en particulier sur les inscriptions romaines de Chemtu, l'ancienne Simittu colonia. — M. Egger étudie le nom et les attributions d'une magistrature romaine, à propos de la biographie du philosophe Musonius Rufus: au moment où il fut exilé par Néron, Rufus avait « la direction des poids »; la forme de ce titre en latin était sans doute « exactor » ou « examinator ponderum et mensurarum. »

36. — Société nationale des Antiquaires de France. 1884, 2 avril. — M. Mowat annonce que M. Ferdinand Rey a découvert à Mirebeau (Côte-d'Or) de nouvelles tuiles romaines portant l'estampille de vexillation des légions I, VIII, XI, XIII, XXI. Il communique aussi la copie d'une inscription de Mirebeau où l'on remarque le nom gaulois SANVACA. — M. l'abbé Thédenat communique une liste d'une quarantaine de noms qu'il a relevés sur des fragments de poteries provenant de Reims. Parmi ces noms figurent les noms nouveaux et barbares *Boudillus* et *Aunedo*; ce dernier entre dans la composition du nom de ville Aunedonnacum, ville d'Aquitaine, située sur la route de Bordeaux à Autun, aujourd'hui Aunay. = 9 avril. M. Le Blant écrit de Rome pour annoncer la présence chez un marchand d'antiquités de cette ville d'une tête en marbre du cardinal de Richelieu. — M. de Barthélemy lit un mémoire sur une vie inédite de saint Tugdual, un des saints les plus vénérés de l'ancienne Armorique. — M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Morel, une inscription funéraire latine récemment acquise pour le musée de Carpentras. Elle contient une formule qui indique les dimensions du monument; le défunt porte le nom de famille *Thorius*, qui est assez rare. — M. A. Nicaise communique une sépulture à char découverte à Septsaulx (Marne), et qui a donné une collection d'objets trop longue pour être énumérée ici, mais des plus importantes pour la reconstitution des usages funéraires des Gaulois. — M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau un très beau cachet d'oculiste récemment découvert à Vertault (Côte-d'Or); les inscriptions font connaître le nom de l'oculiste *Quintus Albius Vitalio* et quatre remèdes différents destinés à combattre des maladies des yeux déterminées. Il signale ensuite un cachet semblable portant le nom de l'oculiste Sennius Virilis; on ignore ce qu'est devenu le monument original; le texte a été retrouvé dans les papiers de Montfaucon conservés à la Bibliothèque nationale. = 7 mai. M. Flouest entretient la Société de trois armes en fer rencontrées dans une sépulture gauloise découverte près de Langres. Inhumé dans une nacelle creusée dans un tronc de chêne, le défunt avait au

flanc droit une lance effilée ou *goesa* et une longue épée. Au flanc gauche était un poignard à lame de fer à poignée en bronze en forme de X très allongé surmonté d'une tête humaine en ronde bosse d'un style tout particulier. Ces armes appartiennent à l'art spécial des populations celtiques établies dans la région moyenne du Danube. — M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine très intéress. découverte à Makteur. Elle mentionne un fonctionnaire dont on connaissait l'existence, mais dont on n'avait pas encore trouvé le titre exact dans les documents épigraphiques. C'est le délégué impérial chargé de juger les nombreuses contestations qui s'élevaient entre les négociants et les chefs des bureaux de douane. Celui qui est mentionné dans cette inscription était appelé à trancher les différends entre les commerçants de la Gaule et les agents de la quadragésime des Gaules. = 21 mai. M. Bertrand annonce la découverte de clous-fiches en fer qui paraissent provenir d'un mur gaulois au Catele d'Avesnelle, près d'Avesne (Nord). Cela constituerait le neuvième oppidum gaulois connu à l'heure actuelle. Les huit autres sont Vertaux, Murseins, Mont-Beuvray, Saint-Marcel de Febine, Boviolle, La Segourie, Couloumier, et l'Impernal, près Luzeck. — M. Héron de Villefosse présente le moulage d'une inscription gauloise en caractères grecs, récemment découverte à Malaucène (Vaucluse); elle contient les termes *Bratoude* et *Kantona,* qui autorisent à la classer parmi les inscriptions celtiques. C'est la première inscription gauloise connue en caractères grecs. = 23 mai. M. Schlumberger présente un reliquaire d'or avec inscription niellée indiquant qu'il a contenu une relique de saint Étienne le jeune, fils de l'empereur Basile Ier et patriarche de Constantinople au xe s.

37. — Société des Anciens textes français. Bulletin. 1883, n° 3. — P. Meyer. Notice du ms. A 454 de la bibliothèque de Rouen (donne la liste, l'analyse et des extraits des onze pièces en français que contient ce ms.; publie un double texte nouveau d'un traité en vers sur l'art de dresser un calendrier au moyen âge, que M. de Montaiglon avait déjà édité d'après un autre ms.).

38. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bull. 1884, n° 4. — Bonnet. L'Église réformée de la Calmette; pages d'histoire locale; suite. — Guérin. Poursuites contre les réformés d'Alençon. 1533-34. — Roy. Les écoles de campagne dans l'ancien pays de Montbéliard. = N° 5. Read. Rulhière et Rabaud Saint-Étienne (correspondance échangée entre eux à propos des *Éclaircissements* du premier, 1787-88). — P. de Félice. Deux intérieurs de pasteur au xviie s. — Estat des cens camisards partis avec Cavalier, 1704.

39. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires.* Tome X (1883). — Mortet. Le livre des Constitucions demenées el Chastelet de Paris (recueil des règles et usages suivis dans les cours laïques du pays de France; c'est l'œuvre d'un praticien qui emprunte ses décisions et ses formules à la Coutume générale du pays

de France. Le texte original est antérieur au XIVe s. et postérieur à 1260; il paraît être contemporain du livre de Beaumanoir écrit entre 1279 et 1282. Nouvelle édition, d'après l'unique ms. de la Bibl. nat. fr. 19778, accompagnée de notes abondantes et suivie d'un glossaire). — VALOIS. Notes sur la révolution parisienne de 1356-58; la revanche des frères Braque (le dauphin Charles y prit une part peu honorable pour sa mémoire). — FRANKLIN. Les armoiries des corporations ouvrières de Paris. — Dr. LE PAULMIER. Mondor et Tabarin, seigneurs féodaux (Philippe Girard, autrement dit Mondor, le célèbre « opérateur » du Pont-Neuf, acheta, de compte à demi avec son frère Antoine, la terre du Fréty et du Couldrois, au bailliage de Sens, en 1623. A la mort d'Antoine, sa veuve épousa le valet de Mondor, le joyeux Tabarin, 1628: ce dernier mourut peu avant 1633, sans doute assassiné par les hobereaux du voisinage, qui ne purent supporter ce « pantalon, embabouineur de badauds. » Mondor mourut après 1646, laissant un fils, Philandre, sur lequel une pièce inédite donne des détails). — A. DE DION. Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis (essai sur leur généalogie). — DENIFLE. Documents relatifs à la fondation et aux premiers temps de l'Université de Paris (publie 15 pièces importantes, dont l'acte de fondation de la Sorbonne, févr. 1257, avec un fac-similé). — J. J. GUIFFREY. Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe s.; sa vie, son œuvre, sa famille (auteur de la précieuse tenture de l'Apocalypse conservée dans la cathédrale d'Angers; on possède, et l'on a reproduit ici le sceau de cet artiste; c'est le seul sceau connu d'un tapissier au moyen âge; article suivi de 51 documents inédits.) = *Bulletin*, 11e année, 2e livr., mars-avril 1884. Fr. DELABORDE. La légation du cardinal Balue en 1484 et le Parlement de Paris (le Parlement protesta contre l'entrée solennelle du légat à Paris; le Conseil du roi, que le cardinal Balue avait su gagner à ses intérêts, le défendit; mais le Parlement tint bon, et le cardinal dut quitter secrètement Paris, ce qui n'empêcha pas le roi de le combler de faveurs. Curieux exposé des intrigues où s'agita l'ancien compère de Louis XI). — BAPST. Une manufacture de bas de soie à Paris en 1664.

40. — Société des Antiquaires de Normandie. Bulletin; t. XI; années 1881 et 1882. — GUILLOUARD. Les médecins et la coutume au moyen âge (de la législation appliquée aux médecins, qui étaient durement traités, parfois même subissaient la peine de mort lorsqu'ils avaient laissé mourir leur malade). — CHATEL. Liste des recteurs de l'Université de Caen, dressée d'après leurs signatures sur les registres des rectories et autres documents conservés aux archives du Calvados. — DESPRAIRIES. Note sur l'inscr. céramique de Breuil, canton de Trévières (cette inscr., mutilée, mentionne plusieurs membres de la famille de Bacon du Molay). — Un ms. des Chroniques de Normandie (acheté par le comte de Toustain à la vente de Didot; splendide ms. du XVe s., orné de 15 grandes miniatures; peut-être exécuté pour Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, mort en 1494, dont les armoiries sont

dessinées à deux endroits du vol.). — F. DE LA LONDE. Une mission historique et scientifique envoyée par Colbert à Leptis la Grande sur la côte d'Afrique vers l'an 1670 (extrait curieux d'une dissertation de F.-R. de la Londe, érudit normand du siècle dernier). — Ch. BRÉARD. Inventaires de l'abbaye du Val-Richer et de la collégiale de Croissanville dressés en 1790. — ANQUETIL. Francs-bouchers de Bayeux en 1480.

41. — Société de l'histoire de Normandie. Bulletin. Exercice 1883-84; suite. Extraits du journal d'un bourgeois de Rouen; suite, 1711-1720. — Fêtes publiques offertes par la ville de Rouen à l'occasion de la publication de la paix, en nov. 1696 et en janv. 1698. — BÉNET. Lettre des habitants de Rouen à ceux d'Évreux, relative à la confirmation de la charte aux Normands, 1495.

42. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XI, 1883, 4e trim. — Ed. FORESTIÉ. Une journée au château de Saint-Roch, Tarn-et-Garonne. — REBOUIS. Enquête sur la mouvance du château de Brassac-en-Quercy (texte en langue vulgaire de l'an 1246). — DUMAS DE RAULY. Analyse d'anciens registres de notaires de Saint-Antonin.

43. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 1884. Janv.-mars. — JARRIN. La Bresse et le Bugey. 16e partie : la Réforme; 17e partie : l'occupation française. — TIERSOT. La Restauration dans le département de l'Ain; l'invasion, les Cours prévôtales.

44. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires.* 3e série, t. XI (Nancy, Wiener, 1883). — M. DE RIOCOUR. Les monnaies lorraines, 1re partie (l'auteur s'est proposé de donner, sous forme de tableaux faciles à consulter, tous les renseignements qu'il peut être utile de posséder sur la valeur de ces monnaies. Dans cette 1re partie, il recherche la valeur intrinsèque des monnaies réelles ou fictives, autrefois en usage en Lorraine, et il résume son travail en 22 tableaux destinés à rendre de grands services). — Ch. GUYOT. Les villes neuves en Lorraine (analyse treize chartes de fondation de villes neuves; « l'histoire de la formation des villages lorrains résulte, pour la plaine, de l'organisation du domaine gallo-germain, du ve au viiie siècle; pour la montagne, des acensements des xve et xvie s. » Dans l'une et dans l'autre partie de la province, la fondation des villes neuves aux xiiie et xive s. n'a été qu'un accident, et n'a pas exercé d'influence notable sur les populations urbaines ou rurales). — FAVIER. Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution. Ce qu'elles étaient, ce qu'elles sont devenues. — Eug. MÜNTZ. Les fabriques de tapisseries de Nancy. — ROUYER. Nouvelles recherches biographiques sur Pierre de Blarru (l'auteur de la Nancéïde, dont parle Villon, naquit à Paris en 1437; il y fut reçu maître ès-arts en 1455. Il fut chanoine de Saint-Dié et curé de Saint-Clément en Lorraine, mort en 1510). — Henri LEPAGE. L'assassinat de Philippe-Egloff de Lutzelbourg, 1617 (ce crime eut pour cause les discordes survenues entre

Henri II de Lorraine et son frère le comte de Vaudémont. C'est ce dernier qui fit tuer le comte de Lutzelbourg). — WIENER. Jean Volay et les cartiers lorrains. — AUTHELIN. Notice sur le village de Sanxey. — L. GERMAIN. Le pèlerinage de la ville de Nancy à N.-D. de Benoite-Vaux, 1642. — BRETAGNE. Description d'un laraire antique trouvé à Naix (l'ancien Nasium des Leuci).

45. — Comité d'histoire Vosgienne. 1884. — Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés par MM. Chapellier, Chevreux et Gley; t. VIII (Paris, Dumoulin et Champion; Épinal, Collot). Ce volume contient plus de cent documents compris entre les années 1224 et 1790. Il est suivi d'une table détaillée des noms de personnes et de lieux.

---

46. — Revue d'Alsace. 1884. Janv.-mars. — STŒBER. Recherches sur le droit d'asile dans l'ancienne république de Mulhouse (dans l'antiquité et au moyen âge; droit d'asile des bourgeois et des maisons religieuses; droit d'asile accordé aux malfaiteurs étrangers). — Usages et traditions populaires qui se perdent dans l'Alsace romande (en particulier sur les mariages). — SCHMIDT et RŒSCH. Les imprimeurs alsaciens avant 1520; suite dans la livr. suiv. — TUEFFERD. L'Alsace artistique; suite dans la livr. suiv. — BENOIT. Les *ex-libris* dans ces trois évêchés, 1552-1790; suite. — CORBIS. Recueil alphabétique de croyances et superstitions qui avaient cours à Belfort et aux environs; suite, fin dans la livr. suiv. = Avril-juin. CANEL. Recherches historiques sur l'état et le développement de l'instruction primaire à Héricourt, depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours.

---

47. — Historische Zeitschrift. Neue Folge. Bd. XVI, Heft 1. — A. VON DRUFFEL. Crétineau-Joly (biographie de cet historien, qui fut aussi un homme d'action, d'après le livre de l'abbé Maynard). — LEHMANN. Une prétendue lettre de Stein (adressée au chancelier d'État prussien, en déc. 1812; Stein l'invite à se défier du tsar et des Russes; elle n'est certainement pas de Stein, mais d'une personne du même nom). — BERNER. Les institutions domestiques des Hohenzollern (à propos des lois domestiques des maisons régnantes de l'Allemagne, publiées l'an dernier par H. Schulze). = Bibliographie. *Mürdter.* Kurzgefasste Geschichte Babyloniens und Assyriens nach den Keilschriftdenkmælern (bon manuel, sauf pour la partie relative à l'ancienne Babylone). — *Arnold.* Untersuchungen über Theophanes von Mytilene und Posidonius von Apamea (recherche les sources des *Mithidratica* d'Appien; estime qu'il a utilisé surtout Théophane et Posidonius; recherches très approfondies et minutieuses sur les guerres de Mithridate). — *Wellhausen.* Muhammed in Medina (adaptation allemande du Vakidi's Kitab al Maghasie, ou Livre des Campagnes). — *Seelænder.* Graf Seckendorf und die Publizistik zum Frieden von Füssen von 1745

(curieux). — *Weissenborn*. Akten der Erfurter Universitæt. Th. I. — *Bertolini*. Saggi critici di storia italiana (le plus important de ces mémoires se rapporte à la bataille de Legnano). — *Donneaud*. Sulle origini del comune e degli antichi partiti in Genova e nella Liguria (contient d'utiles renseignements sur l'histoire des anciens partis politiques dans la Ligurie, mais se trompe sur les origines des institutions municipales de Gênes qu'il fait remonter aux Romains). — *Handloike*. Die lombardischen Stædte unter der Herrschaft der Bischœfe und die Entstehung der Kommunen (trace l'histoire communale de Crémone; quant aux idées générales, il adopte celles de Ficker, sans s'y asservir).

48. — Neues Archiv. Bd. IX, Heft 3. — Waitz. Sur le Catalogus Cononianus des papes (étudie deux mss. de ce catalogue important pour la critique du Liber pontificalis; celui de Vérone, bibl. du chapitre LII, et celui de Paris, Bibl. nat. 2123, tous deux du IXe s.). — Pflugk-Harttung. Bulles fausses au Mont-Cassin, à la Cava et à Nonantola. — Schultze. Jean de Gorze a-t-il écrit des ouvrages historiques? (Pertz attribue à ce personnage, bien connu par les réformes qu'il opéra dans les couvents lorrains au xe s., 4 ouvrages historiques : le Miracula sancti Gorgonii, une Vita sanctae Glodesindis et les Miracula sanctae Glodesindis, enfin la Vita sancti Chrodegandi. Un examen attentif ne permet pas d'admettre ces conclusions. Les Miracula s. Gorgonii ont été composés par un moine de Gorze vers 965; la Vita et les Mirac. s. Glod. sont l'œuvre de Jean de Saint-Arnulf, qui composa aussi la vie de Jean de Gorze; ils ont été écrits en 963. Enfin, la Vita Chrodegandi a été composée entre 933 et 964 par un moine de Gorze, peut-être, il est vrai, par notre Jean). — Lœwenfeld. Huit lettres du temps du roi Bérenger publiées et commentées par Ceriani et Porro dans leur ouvrage : Il rotolo opistografo del principe Antonio Pio di Savoja; traduit de l'italien avec des remarques subsidiaires. — Holder-Egger. Manuscrits de la bibliothèque royale de Munich; fin. — Thaner. Sur un ms. d'Humbert (décrit le ms. de la cathédrale de Vich qui contient, outre le De Virtutibus d'Alcuin, le Liber correptorius du cardinal Humbert). — Schœp. Critique des Gesta Trevirorum de 1152 à 1190. — Manitius. Sur le poème intitulé Karolus magnus et Leo papa. — Lamprecht. Vers et miniatures tirés d'un ms. des évangiles du xe s., conservé à la bibliothèque capitulaire de Cologne. — Wattenbach. Extraits de ms. de la bibl. de Berlin. — Wolff. Une bulle d'Innocent III de 1204 (au sujet d'un différend entre les églises de Saint-Martin-de-Cologne et celle d'Aix-la-Chapelle). — Ewald. Sur les plus anciennes bulles en plomb des papes. — Waitz. Sur les mss. de Munich.

49. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1884. = N° 6. *Leupold*. Berthol von Buchegg, Bischof von Strassburg (bonne monographie sur l'histoire de l'Alsace et de l'empire au XIVe s.). = N° 8. *Waitz*. Dahlmann's Quellenkunde der deutschen Geschichte. 3e Aufl. — *Krumbholz*. De Asiae minoris satrapis persicis (a réuni avec soin et intelligence

toutes les notions disséminées un peu partout sur les satrapes et les satrapies de l'Asie-Mineure. Il reste encore bien des obscurités). — *Hatch*. Die Gesellschaftsverfassung der christlichen Kirchen im Alterthum (suite de 8 conférences faites à Oxford; traduites en allemand avec des notes et des appendices par Harnack. L'auteur cherche à prouver que l'épiscopat n'est pas une création du Christ ni des apôtres, mais qu'il est le produit des besoins du temps. Son traducteur présente sur le même sujet une autre théorie. Ni l'une ni l'autre ne sont satisfaisantes. La lecture de ces 8 conférences présente d'ailleurs le plus vif intérêt). — *Prutz*. Malteser Urkunden und Regesten zur Geschichte der Tempelherren und der Johanniter (publie des documents importants tirés des archives de Malte; retrace l'histoire des deux ordres des Templiers et des Hospitaliers. Il est fâcheux que l'auteur croie que les Templiers aient eu une doctrine secrète et aient été vraiment entachés d'hérésie. Les richesses et les privilèges des Templiers étaient si grands qu'ils portaient ombrage aux rois de France; ils tombèrent sous leurs coups pour des raisons purement politiques). = N° 9. *Belck*. Geschichte des Montanismus (la faculté théologique de Berlin a eu raison de couronner cet ouvrage; mais l'auteur aurait aussi bien fait de ne pas le publier). = N° 10. *Doulcet*. Essai sur les rapports de l'église chrétienne avec l'État romain (de cet ouvrage, la seule partie qui valût la peine d'être publiée est le mémoire publié en appendice sur le Martyre de sainte Felicité et de ses fils).

50. — Deutsche Rundschau. 1884. = Mai. Curtius. Athènes et Eleusis (discours d'apparat prononcé à l'anniversaire de la fête de l'empereur dans l'aula de l'Université). = Juin. La marche du major Schill sur Stralsund, 1809 (d'après les souvenirs personnels de M. C. von Scriba, qui faisait alors partie du contingent mecklembourgeois sous les ordres de Salvellier de Candras, baron de la Tour-du-Pré, gouverneur français de la Poméranie; M. C. von Scriba est mort en 1868 à l'âge de quatre-vingts ans). — Seuffert. La législation de Justinien.

51. — Gœrres-Gesellschaft. Jahrg. 1883, Heft 1. — Pohle. Angelo Secchi (biographie de cet érudit; étudie surtout les événements de Rome en 1848 d'après des témoignages contemporains et les notes de Secchi). = Heft 2. Grube. Gerhard Groot et ses fondations (biogr. de ce prêtre néerlandais du xive siècle, fondateur de l'école ascétique qui produisit Thomas à Kempis). = *Vereinschrift*. Jahrg. 1883. Cardauns. Le renversement de Marie Stuart (il est faux que Marie Stuart ait eu déjà des rapports avec Bothwell avant le meurtre de Darnley; la lettre dite de la cassette de Glasgow est une grossière fabrication. Bothwell prit part à la conspiration contre Darnley pour gagner la main de la reine, mais il n'était qu'un instrument aux mains du parti de la noblesse, qui à son tour ne faisait que travailler aux plans secrets de Murray. La plus grosse faute de Marie fut de consentir à épouser Bothwell. Récit des intrigues dirigées par Murray avec la connivence des commissaires

anglais contre Marie en Angleterre. = *Historisches-Taschenbuch*. 6e Folge. Jahrg. III. Leipzig, 1884. Schæfer. La royauté macédonienne (les rois macédoniens ne furent jamais considérés que comme les premiers de la noblesse; aussi la Macédoine, bien qu'elle ait produit de grands rois, n'eut-elle jamais une forme puissante de gouvernement capable de persuader aux États grecs à renoncer à leur liberté pour obéir aux ordres arbitraires de despotes étrangers). — Bernheim. La légende des dames fidèles de Weinsberg (elle a été inventée par l'annaliste de la chronique de Cologne, qui s'est inspiré de la capitulation de Crème et de son évacuation par les habitants). — Wegele. Le chancelier Conrad de Querfurt (partisan de l'empereur Henri VI et de Philippe de Souabe, il s'est déshonoré en trahissant indignement ce dernier; ce fut la cause directe de sa mort). — Klüpfel. La ligue souabe (histoire des démêlés de la ligue souabe avec la Bavière jusqu'à l'entrée de celle-ci dans la ligue; histoire de la guerre contre les Eidgenossen. Si elle eut une issue aussi honteuse, c'est à cause de la répugnance qu'avait la ligue à combattre les Suisses, au seul profit des intérêts autrichiens). — Wenzelburger. Johan van Oldenbarnevelt (sa biographie; si injuste qu'ait été sa condamnation, elle fut un bien pour le Pays-Bas, parce qu'étant données les circonstances, sa politique intérieure et extérieure était de nature à perdre la république). — Althaus. Samuel Hartlib (biographie de ce puritain allemand naturalisé en Angleterre au temps de Cromwell; ses efforts pour régénérer l'enseignement en Angleterre). — Hüffer. La république napolitaine de 1799 (la capitulation de Naples n'était pas valable au point de vue juridique; la conduite de Nelson n'en a pas été pour cela plus honorable; les exécutions continuelles doivent être reprochées à Nelson, au roi et à Acton, mais non à la reine ni à Ruffo, qui n'avait cessé de conseiller la modération).

52. — Archivalische Zeitschrift. Bd. VIII. Munich, 1883. — Contzen. Les chartes de l'évêché de Wurzbourg; suite. — Prutz. Études sur l'ordre de Malte; suite (sur les archives des chevaliers de Saint-Jean à Malte; publie 6 chartes importantes pour l'histoire de l'ordre, qui en proviennent). — Stælin. Commanderies d'hospitaliers dans le royaume de Wurtemberg (publie des pièces inédites relatives à 6 commanderies). — Rieder. Chartes tirées d'archives municipales dans la Bavière souabe. — Mayerhofer. Sur le plus ancien ms. de Freising (rassemble les sources relatives à l'histoire des Agilolfingiens). — Inventaire méthodique des archives bavaroises; fin. — Lœwenfeld. Études sur les archives de Normandie (liste d'originaux relatifs à l'histoire des papes dans les archives de Rouen, Caen, Saint-Lô, Alençon et Évreux). — Ermisch. Pièces tirées des archives d'État à Stadthagen (publie entre autres le plus ancien coutumier municipal, qui est de 1344). — Dœbner. Description des archives municipales de Stadthagen. — Pfannenschmid. Classement et inventaire des archives communales. — Primbs. Le blason des Wittelsbach, depuis le duc Otton Ier jusqu'à l'électeur Max III Joseph (l'aigle est le plus ancien des emblèmes qui composent le blason

de cette famille). — Von Pflugk-Harttung. De la façon dont sont mentionnés les noms dans les bulles pontificales (moyen de reconnaître l'inauthenticité de certaines bulles d'après la façon dont un nom est mentionné). — Von Loeher. Pièces relatives à l'histoire de la civilisation (les inscr. latines mises sur les tombeaux des Germains chrétiens appartiennent non à l'époque mérovingienne, mais à l'époque de l'empire romain. L'habitude des épitaphes ne pénétra pas en Allemagne avant l'époque de Hohenstaufen; les inscr. tumulaires que l'on rencontre avant cette époque sont falsifiées, ou ce sont de simples épigraphes).

53. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Leipzig, 1883, Heft 2. — Lepsius. Sur l'emplacement de Pithom et de Raemses (Gosen était situé à l'ouest de Wadi Tumilât ou du « pays de Ramses. » La capitale du pays « Ramses » était Pa-tum, le Patumos d'Hérodote, le Sukkot des Hébreux. La seconde ville, Pa-Ramses Miamoun ou Raemses, plus tard Heroonpolis, était située sur l'emplacement actuel de Maschûtah). — Erman. L'inscr. de Bentresch (sans valeur historique, car elle se rapporte à une légende religieuse des derniers temps de l'empire égyptien, rattachée au souvenir divinisé de Ramsès II). — Id. Les fils de Ramsès III (les dynasties postérieures ont cherché à se rattacher de toute manière, par les noms et par les titres, à la renommée de Ramsès II). — Krall. Analectes historico-philologiques (1° les « tomoi » ou listes royales contiennent des remarques et des éclaircissements qui n'appartiennent pas à Manéthon, mais qui lui sont très postérieurs; 2° le calcul d'Ideler, qui place au 13 juin la mort d'Alexandre, est confirmé par le Pseudo-Callisthènes dont les données proviennent d'une source égyptienne). = Haupt. L'expédition d'Assourbanipal en Egypte (publie une relation assyrienne de la défaite de Targû, roi d'Égypte et d'Éthiopie).

54. — Philologus. Bd. XLIII, Heft 2. Gœttingue, 1884. — Unger. Renseignements fournis par Apollodore sur Xénophane (ils sont empruntés à Eratosthènes et sont inexacts; il faut d'ailleurs se défier d'Eratosthènes). — Beloch. Sur la chronologie des dernières années de la guerre en Péloponèse (admet les conclusions de Dodwell, qui place le départ de Thrasyllos par l'Ionie en mai 409 et la chute de Sélinonte et d'Himère en 408). — Bauer. Sur le supplice des mille Mytiléniens (contre Müller-Strübing, qui croit à une interpolation dans le récit de Thucydide). — Unger. Le début du règne de Pyrrhus (n'eut pas lieu, comme le pense Droysen, en 295, mais au plus tard en 297).

55. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XXXIX, Heft 2. Francfort-sur-le-Mein, 1884. — Kœpp. Sur les guerres syriennes des premiers Ptolémées et sur la guerre de Seleucos Kallinikos contre son frère Antiochos Hierax (1° contre Droysen, l'auteur place en l'année 276 av. J.-C. la première guerre de Syrie et la guerre contre Magas. 2° La Cœlésyrie appartenait alors, depuis Ptolémée Lagus, à l'Égypte.

Récit détaillé de la lutte entre Seleucos et Antiochos). — Beloch. Sur l'histoire financière d'Athènes (1° la διωβελία des inscr. n'est pas autre chose que le salaire des héliastes qui fut rétabli en 406/405 par les efforts des démagogues Archedemos et Cléophon. 2° Les dépenses totales de la guerre de Péloponèse pour Athènes s'élevèrent à environ 35,000 talents. 3° Importance de la charge des Poristes). — Faltin. Polybe et Tite-Live, sur la bataille de Trasimène (le récit de Polybe est complet et logiquement composé; mais Polybe s'est fait une idée inexacte du champ de bataille. Le récit de Tite-Live, moins détaillé, doit être cependant préféré à celui de Polybe). — Kœhler. Remarques critiques et exégétiques sur les fragments d'Antignos de Karystos. — Stahl. Sur Thucydide et Diodore (les textes de ces deux historiens sur la colonisation de Potidée peuvent être rectifiés en les comparant l'un à l'autre). — Kirchner. Sur l'authenticité des documents insérés dans les discours de Démosthènes (plusieurs données fournies par les discours contre Stephanos et Lakritos sont confirmées par des inscr. du temps). — F.-B. Inscr. osque (texte et commentaire; l'inscr. vient des environs de Santa-Maria-de-Capoue). — Gardthausen. Le poisson d'or de Vettersfelde (c'est une tessera hospitalis échangée par deux princes scythes engagés l'un à l'autre par les liens de l'hospitalité).

56. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. V. Heft 2. Stuttgard, 1883. — Dargun. La propriété; son origine et son développement historique (au premier degré de la civilisation, alors qu'il n'y a pas encore à vrai dire d'organisation politique, la propriété est encore individuelle; c'est plus tard, avec le développement des idées politiques, que la communauté agraire se forme; puis à mesure que le sentiment de l'individualité se développe, on revient à la propriété individuelle). — Von Tornauw. Le droit successoral dans l'Islamisme (Mahomet garda dans ses traits généraux la législation arabe; il en modifia certains détails dans un esprit d'humanité).

57. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Mayence, 1884, mai-juin, Heft 3. — Schmitz. Les pénitentiaux conservés dans les bibliothèques de Danemark et de Suède (ces livres n'existent qu'à partir de la seconde moitié du XIIIe s.; ils ne contiennent que les Canones poenitentiales Astesani).

58. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1884, Heft 3. Gotha. — Usteri. La doctrine de Calvin sur les sacrements et sur le baptême (Zwingli ni Calvin n'ont sur ce point d'idées originales; on ne peut admettre que Zwingli ait à cet égard exercé de l'influence sur Calvin). — Id. De l'attitude prise par les réformateurs strasbourgeois Bucer et Capito dans la question du baptême (elle fut peu nette, parce qu'ils s'efforcèrent de concilier Zwingli, Luther et Calvin). — Koldewey. La première tentative faite pour justifier la bigamie du landgrave de Hesse (parle de l'apologie composée par le curé Lening de Melsungen, qui excita le mécontentement de Luther). — Kœstlin et Buchwald. Sur

la dispute avec les chanoines de Wittemberg (publ. une lettre de Bugenhagen et du magistrat de Wittemberg sur la suppression de la messe catholique dans cette ville en 1523). = Comptes-rendus critiques : *Kolde*. Analecta Lutherana (bon). — *Kolde*. Luther und der Reichstag zu Worms, 1521 (bon). — *Koldewey*. Heinz von Wolfenbüttel (bon).

59. — Neue Beitræge zur Geschichte des deutschen Alterthums (Henneberg. alterthumsforschender Verein). Meiningen, 1883, livr. 4. Extraits de la chronique du secrétaire de la ville de Meiningen, Sebastian Güth, de 1628 à 1677.

60. — Archiv für Anthropologie. Bd. XV. Heft 3. Brunswick, 1884. — Penck. L'homme et l'époque glaciaire (l'Europe était déjà habitée à cette époque par des êtres humains). — Meihlis. Tumuli fouillés près de Thælmassing, dans la vallée de l'Altmühl (les tombeaux sont d'époques diverses, mais appartiennent au même peuple doliclocéphale, sans doute de race celtique). — Sophie Müller. Origine et premiers développements de la civilisation européenne à l'âge du bronze, d'après les plus anciennes découvertes d'objets de bronze dans le sud-est de l'Europe). — Naue. Poignards de bronze trouvés dans le Palatinat et en Crète. — Bartels. Rapport sur les fouilles opérées à Bologne et sur les objets d'origine ombrienne, étrusque et celtique, qu'on y a découverts.

61. — Nord und Süd. 1883, Heft 10. — Zorn. Stein et la réforme de l'administration prussienne (sa législation et ses projets de loi sont la base de toutes les institutions qui ont pu se maintenir et vivre en Prusse et en Allemagne dans le cours de ce siècle). — Lünke. Le culte de Marie dans les premiers siècles (critique de l'ouvrage de Lehner sur le même sujet). — Geyer. Hohenstaufen et Hohenzollern (1° histoire du château de Hohenstaufen du moyen âge à l'époque moderne ; 2° histoire du château d'Urach ; ses rapports avec l'histoire des comtes de Wurtemberg ; 3° les plus anciennes mentions du château de Hohenzollern dans la Schwæbische Chronik de Martinus Crusius). = Heft 12. Cantor. Sur l'histoire des universités (histoire intérieure de l'université de Padoue au XVIe s. ; luttes des Jésuites avec cette université). — La Prusse dans la Hesse électorale, nov.-déc. 1850 (souvenirs d'un officier prussien ; détails abondants sur les événements diplomatiques et militaires. Le gouvernement prussien avait mis tout son espoir dans la conférence de Dresde ouverte le 23 déc. 1850, pour sauver au moins de sa politique allemande déjà fort compromise ce qu'on pouvait sauver encore; mais, là aussi, il dut reculer devant l'énergique attitude du prince Schwarzenberg. Il ne resta plus à la Prusse d'autre issue que d'adhérer de nouveau à la diète de Francfort, ce qui eut lieu en mai 1851. En sacrifiant sa considération dans la politique extérieure, la Prusse eut les mains libres pour travailler à sa réorganisation intérieure, à laquelle l'auteur attribue les succès de 1866).

62. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften.

Berichte über die Verhandlungen. Philol. histor. Classe. 1883, Heft 1-2. Leipzig, 1884. — Voigt. Sur la légende de Lucrèce et ses parentés littéraires (suit l'histoire de cette légende à travers l'antiquité et le moyen âge). — Heydemann. La légende de Niobé et son développement (les peintres et les sculpteurs romains ont varié le modèle donné par les maitres grecs).

63. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. V. Heft 1 et 2. — Heller. Les routes de commerce dans l'Allemagne centrale aux xvie, xviie et xviiie s., et leurs rapports avec Leipzig (avec une carte, qui montre clairement à quel point Leipzig était le centre de tout ce commerce). — Knothe. Sur l'histoire primitive de la ville de Bautzen jusqu'en 1346. — Opel. Les débuts de l'opéra à Leipzig, 1680-1710. — Frhr. von Welck. Correspondance du duc Jean-Frédéric de Saxe et Ambrosius Roth, pasteur de Geithain, 1568 (publie cinq lettres écrites pendant la captivité du duc de Saxe en Autriche). = Bibliographie : *Bachmann.* Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III und Max I (excellent). — Das Kriegsjahr 1683 (analyse de plusieurs ouvrages relatifs au siège de Vienne par les Turcs).

64. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LIX. Heft 2. Gorlitz, 1883. — Schlobach. Les frontières méridionales du territoire du monastère de Dabrilugk (déterminées d'après un document nouveau, avec une carte). — Tzschabran. Rapports de Luther avec la Basse-Lusace (publie le rapport des Visiteurs envoyés par Luther pour s'enquérir de la situation ecclésiastique dans le district de Schlieben, 1529 ; notes historiques et documents relatifs à cette contrée). — Sohr. La vie de théâtre en Allemagne au siècle dernier (publie la correspondance du réformateur des théâtres Grossmann avec Schiller et Gœthe). — Korschelt. Événements militaires à l'époque de la guerre de la succession bavaroise (brève esquisse de cette guerre, en ce qui concerne la Lusace ; expose le violent système de réquisitions et de pillages pratiqué par les soldats autrichiens et prussiens). — Von Keltsch. Où était situé le Mægdeland? (l'apparition de ces amazones du nord remonte aux institutions religieuses des Celtes. Le culte a son origine en Silésie ; il s'éteignit vers l'an 900).

65. — Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Baierns. Munich. Bd. V. Heft 4. — Ohlenschlager. Carte préhistorique de la Bavière (deux planches pour les environs de Wurzbourg et de Schweinfurt, où sont indiquées les antiquités préhistoriques de toute espèce qu'on y a découvertes ; avec une table). — Id. Sur l'époque, l'origine et l'extension des « Hochæcker » en Bavière.

66. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. VI. Heft 2. Stuttgart, 1883. — Wagner. De la composition originaire de la ligue souabe (elle ne fut à l'origine que la réunion de deux facteurs indépendants : l'association des chevaliers du bouclier de Saint-Georges et une ligue des villes souabes, que la nécessité con-

traignit à agir de concert). — Bossert. La liste des combattants tués au combat de Reutlingen en 1377. — Id. De l'origine de l'évêque de Bamberg, Otton le Saint (il était d'une famille noble de Wurtemberg). — Scheneider. Les châteaux et forteresses de Wurtemberg vers l'an 1600. — Ofterdinger. Histoire du théâtre à Biberach de 1686 jusqu'à nos jours. — Bossert. Régestes sur l'histoire de la Haute-Souabe (publie des extraits de 26 documents des années 1271-1373). — Schilling. Trois sorcières brûlées à Ulm en 1613, 1616 et 1621. — Id. L'évêque Henri de Bamberg et sa parenté avec Konrad de Schmidelfeld. — Id. Détails sur le règne du margrave Georges-Frédéric de Brandebourg-Ansbach (des violences et des injustices que ce prince commit sur le territoire wurtembergeois). — Buck. Sur l'étymologie de Weinsberg. — Bossert. Sur l'histoire de Bebenburg près de Blaufelden.

67. — Diœcesan-Archiv der Diœcese Freiburg. Bd. XVI. Fribourg-en-B. 1883. — Poinsignon. Le monastère des Prêcheurs à Fribourg (fondé en 1235 pour servir de défense contre les gens de la Forêt Noire. Les Dominicains jouirent d'une grande influence dans le pays jusqu'au commencement du xve s.; puis le peuple se laissa gagner par les idées socialistes, et l'université de Fribourg fit aux religieux une opposition continuelle. Liste nécrologique des moines du monastère, de 1253 à 1798). — Trenkle. Contributions sur l'histoire des paroisses situées dans les districts de Gernsbach et d'Ettlingen; suite. — Kœnig. Les statuts de l'Ordre teutonique, d'après la révision du grand chapitre de l'Ordre à Mergentheim 1606 (suit la liste des couvents désignés à l'Ordre pour des indemnités en 1802). — Mayer. Contributions à l'histoire du monastère de Gengenbach (publie la chronique de ce monastère par Gallus Melzer, et d'autres documents relatifs à cet établissement). — Lindner. Catalogus possessionum monasterii Rhenaugiensis (publie une liste ancienne des possessions du monastère de Rheinau, avec un commentaire et l'identification des noms de lieu). — Vanotti. Histoire de l'Ordre teutonique dans le diocèse de Rottenburg. — Schnell. Histoire du château de Schalksburg (publie 25 doc. des années 1395-1517). — Staiger. Sur l'histoire du monastère de Wagenhausen.

68. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Bd. VIII. Francfort-sur-le-Mein, 1882. — Joseph. Monnaies en or des xive et xve s. (description, classement chronologique et histoire des monnaies provenant d'un trésor enfoui en 1501 près de Disibodenberg et découvert en 1841; histoire du gulden de Francfort au xve s.). — Froning. Les deux chroniques francfortoises de Johannes Latomus, et leurs sources (pour la période antérieure à l'an 1500, elles reproduisent deux annales francfortoises du xive s. dont l'une, d'une grande valeur historique, est perdue, et dont l'autre nous est parvenue seulement sous une forme très défigurée). = Bd. IX. Histoire du théâtre à Francfort-sur-le-Mein (les premières représentations de mystères remontent au xive s. Des comédiens anglais jouent à Francfort de 1600 à 1631. Les

théâtres à Francfort lors du couronnement de Charles VII, de François Ier et de Joseph II). = Bd. X. Faulhaber. Histoire de la poste à Francfort-sur-le-Mein, d'après des pièces d'archives.

69. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde in Hohenzollern. Jahrg. XV, Heft 2. Sigmaringen, 1882. — Schmid. La plus ancienne histoire de la maison royale et princière de Hohenzollern ; 1re partie (il est très vraisemblable que les Hohenzollern descendent des margraves de Rhétie, des Burkardingiens, qui de leur côté étaient d'origine franque. Histoire de ces ducs et de leurs possessions en Souabe). — Zingeler. Chartes inédites concernant Hohenzollern et Zollernhohenberg, 1285-1457. — Thele. Une ordonnance juridique (publie un recueil des droits seigneuriaux et régaliens du comte de Hohenzollern, composé en 1599 sur les ordres du comte Frédéric de Hohenzollern). — Locher. Les seigneurs de Neuneck (documents des années 1547-85). — Von Lehner. Rapport sur des fouilles opérées près de Sigmaringen (on y a découvert une construction romaine, d'un caractère sans doute administratif).

70. — Historischer Verein zu Heilbronn. Bericht für das Jahr 1882. — Dürr. Sceaux et armes d'Heilbronn. — Hærle. Événements militaires de l'année 1693 dans les environs d'Heilbronn (tactique du margrave de Bade, généralissime de l'armée impériale ; elle a eu ce résultat de conserver à l'empereur et à l'empire sa dernière armée et d'empêcher la marche en avant des Français).

71. — Schau in's Land. Jahrg. VII, 1884. — Bader. Le château et la ville de Staufen (étymologie du nom et histoire de la famille de Staufen jusqu'à son extinction en 1602). — Kürzel. Saint-Landolin (notes sur l'histoire de cette ville et surtout de ses bains, depuis le xviie s.). — Maurer. Histoire de la ville de Kenzingen (son histoire est intimement liée à celle de ses seigneurs d'Ussenberg, jusqu'à son annexion à l'Autriche. Droits et obligations des bourgeois à l'égard de leurs suzerains).

72. — Münster-Blaetter. Heft 3-4. Ulm, 1883. Dieterich, curé à Ulm à l'époque de la guerre de Trente ans (les papiers qu'il a laissés jettent beaucoup de lumière sur la situation religieuse et sociale à Ulm à cette époque). — Seuffer. Une charte du xve s. sur l'histoire de la cathédrale d'Ulm. — Klemm. Sur deux architectes d'Ulm du nom de Georg Sürlin, au xve et au xvie s.

73. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXVII. Heft 2-3. Carlsruhe, 1883. — Von Weech. Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Salem ; suite (100 num. de 1267 à 1274). — Wille. Analectes sur l'histoire de la Haute Allemagne, et surtout du Wurtemberg (publie : 1° les relations de l'envoyé bavarois en Wurtemberg, Hans Werner, adressées au ministre bavarois von Eck pour les années 1533-36, sur les événements religieux et politiques du Wurtemberg, en particulier sur les rapports entre les ducs Ulrich et

Christoph ; 2° la correspondance d'Ulrich avec le landgrave de Hesse, qui s'efforça de réconcilier le duc Ulrich avec son fils et de gagner ce dernier à la cause de la Reforme). — HARTFELDER. Revue des livres parus sur l'histoire du grand-duché de Bade pour les années 1880-82. — WEISS. Les archives d'Adelsheim. — Rapport sur les travaux de la commission badoise d'histoire.

74. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 37. Cologne, 1882. — MAASSEN. La voie romaine de Trèves à Wesseling sur le Rhin et le canal romain du « Vorgebirge » (les points où aboutissait ce canal sont Belgika et Bonn; il servait aux besoins de 25 localités que l'auteur place le long du canal et de la route militaire de Bonn à Belgika; le canal a été construit sans doute à l'epoque d'Hadrien). — FLOSS. Documents relatifs au gouvernement de l'archevêque de Cologne Hermann de Wied, 1543-45 (expose, en s'appuyant sur 35 doc., les efforts déployés par le chapitre et le clergé de Cologne contre les tentatives réformatrices d'Hermann de Wied). — ID. Quatre documents relatifs aux biens-fonds de l'abbaye de Heisterbach à Oberkassel en 1335, 1413 et 1566. — LŒRSCH. Sur l'histoire de la seigneurie de Lœwenberg.

---

75. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. V. Heft 2. — SCHEFFER-BOICHORST. Les donations de Pépin et de Charlemagne; contribution à la critique de la Vita Hadriani (le passage relatif à ces donations est certainement d'un contemporain; mais c'est une main postérieure qui a ajouté l'indication précise des limites des pays que les rois francs promettaient de donner au pape; le biographe lui-même nous fournit le meilleur moyen pour découvrir cette interpolation). — KALTENBRUNNER. Études sur l'histoire de Rome (les registres des papes au XIIIe siècle; leur composition). — BUCHWALD. Sur la procédure dans les jugements de Dieu; second article. — FICKER. Actes relatifs à l'empereur Henri VI, d'après un registre du notaire Guillaume du Mont-Cassin conservé aux archives de l'État à Gênes, 1191-1206. = Bibliographie : *Dahn*. Deutsche Urzeit (insuffisant parfois pour ce qui touche l'histoire romaine ou romane, ce livre est au contraire excellent en ce qui concerne l'histoire propre des Germains). — Livres nouveaux parus en 1883.

76. — Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien. Bd. XIII (nouv. serie, III). Vienne, 1883. — WOLDRICH. Sur l'histoire primitive de la Bohême (à propos de cinq nouveaux camps retranchés découverts dans le sud de la Bohême, de nombreux tombeaux fouillés au nord de Frauenberg, et qui sont antérieurs à l'époque slave, et d'une importante trouvaille d'objets en bronze déterrés à Krendorf; ces derniers ont beaucoup de ressemblance avec les antiquités étrusques de Narni et de Valentano; ils sont seulement de date plus récente. Ce sont les plus anciens objets en bronze trouvés jusqu'ici en Bohême). — RADIMSKY. Études d'histoire primitive dans les environs de

Wies; dans la Styrie moyenne. — Tomascheck. Sur les études et recherches ethnologiques du docteur Fligier (défend les conclusions de son livre *Goten in Taurien*, contre les attaques de Fligier dont il montre le caractère superficiel et peu scientifique). — Rever. Sur l'emploi des outils de pierre (explique les raisons pour lesquelles on s'en est servi pendant si longtemps. Ce qu'on appelle l'âge de pierre ne correspond pas toujours à un degré déterminé de civilisation, car les Orientaux ont connu les métaux résistants alors que leur culture intellectuelle était faible encore; le cas contraire eut lieu chez les Indo-Européens). — Szombathy. Objets préhistoriques provenant des îles Canaries. — Krauss. Légendes des Slaves du Sud relatives à la peste. — Hœrnes. Tombeaux anciens en Bosnie et en Herzégovine (les inscriptions et sculptures tombales du moyen âge trahissent une barbarie extraordinaire, et l'on comprend que la noblesse ait si facilement adopté l'islamisme). = Comptes-rendus critiques : *Faudel* et *Bleicher*. Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace (bon). — *Gross*. Les Protohelvètes, ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel (bon). — *Pigorini*. Terramara dell' età del bronzo, situata in Castione dei Marchesi (très bon). — *De Stefano*. Nuove scoperte di antichità nei circondari di Legnago e Sanguinetto (très bon). — *Virchow*. Das Græberfeld von Koban im Lande der Osseten (remarquable).

---

77. — The Athenaeum. 1884, 12 avril. — *Th. Rogers*. Six centuries of work and wages; the history of english labour (ouvrage très savant et très instructif. = 19 avr. *Hutchinson*. The diary and letters of his Excellency Th. Hutchinson captain-general in North America (documents relatifs au dernier gouverneur anglais de la colonie de Massachussetts Bay; important pour l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine). = 26 avril. *Streatfeild*. Lincolnshire and the Danes (beaucoup de labeur, des observations justes, mais critique peu exercée en général). = 3 mai. Storms and sunshine of a soldiers life : lieut.-gen. Colin Mackensie, 1825-1881 (biographie d'un brave général de l'armée des Indes; il échappa comme par miracle au désastre de l'Afghanistan en 1841-1842. Biographie qui serait très intéressante si l'auteur, la veuve du général, n'avait pas prodigué les dissertations théologiques). = 10 mai. *Fitzgerald*. The life and times of William IV (compilation amusante faite à coups de ciseaux à travers les mémoires qui contiennent la chronique scandaleuse de l'époque). = 17 mai. *Loserth*. Hus und Wiclif (montre combien Hus s'inspira de Wiclif; mais exagère en disant que le hussitisme n'eut rien d'original, et que c'est vraiment les doctrines de Wiclif qui furent brûlées dans la personne de Hus). = 24 mai. *Brewer*. The reign of Henry VIII, to the death of Wolsey (ce sont les préfaces des volumes des Calendars of State Papers que M. Gairdner a réunies ici en vol.). = 14 juin. *R.-B. Gardiner*. The admission registers of St Paul's school, 1748-1876 (intéressant).

78. — The Academy. 1884, 12 avril. — *Al. Grant*. The story of the

University of Edinburgh during its first three hundred years (très intéressant). — Lettre de Jeanne de Navarre à la Bibliothèque nationale (5 lettres inédites, publiées par M. Gertrude-Everett GREEN). = 26 avril. *Rogers*. Six centuries of work and wages; the history of english labour (excellent). — *Maxwell*. The history of Old Dundee (bonne histoire municipale de Dundee dans la seconde moitié du XVIe s. et dans la première du XVIIe). = 3 mai. *Omond*. The lord advocates of Scotland (très intéressant). = 10 mai. *Armstrong*. The history of Liddesdale, Eskdale, Ewesdale, Wauchopedale, and the debateable land. 1re partie (excellente histoire du border écossais). — *O'Conor*. History of the irish people. 2 vol. (remarquable; mais l'histoire économique du pays est seulement esquissée). — *Newton*. The collection of ancient greek inscriptions in the British museum; 2e partie (contient les inscr. du Péloponèse, de la Grèce septentrionale, de la Macédoine, de la Thrace, du Bosphore cimmérien et des iles de l'Archipel. Le t. III, qui est sous presse, contiendra les inscr. de Priène, Ephèse et Jasos). = 17 mai. The historical charters and constitutional documents of the city of London (traduction des principales chartes intéressant l'histoire communale de Londres). — *Watson*. Spanish and portuguese South-America during the colonial period (bon résumé). — *Lady Jackson*. The court of the Tuileries, from the Restauration to the flight of Louis-Philippe (sans valeur historique ni littéraire, mais amusant). = 31 mai. *Ross*. Scottish history and literature, to the period of the Reformation (excellent).

79. — The Contemporary review. 1884, juin. — HATCH. Les théories historiques de la Commission chargée de l'enquête sur les cours ecclesiastiques (le travail des commissaires est très important au point de vue historique; leurs conclusions pratiques sont contestables; « abandonner le contrôle que la nation anglaise a exercé jusqu'ici sur l'Église anglaise serait, non pas continuer l'histoire, mais briser net avec elle »). — Mary GLADSTONE. Les lettres de la princesse Alice.

---

80. — The Nation. 1884, 3 avril. *Hutchinson*. The diary and the letters of Thomas Hutchinson (beaucoup trop long; livre d'une lecture difficile; les documents qui y sont publies apportent peu de chose à l'histoire, mais contribuent à mettre en lumière une des figures les plus interessantes de la Révolution américaine). = 10 avril. *Lowell*. The Hessians, and the other German auxiliaries of Great Britain in the revolutionary war (bon livre, bien informé, consciencieux et sensé). = 17 avril. *Chamberlain*. John Adams, the statesman of the American Revolution (intéressant). = 24 avril. *Martin*. A life of lord Lindhurst (apologie outrée et fort contestable). — *Church*. Bacon (excellente étude sur le célèbre ministre et philosophe anglais). = 1er mai. *Schuyler*. Peter the Great (livre plein de faits, entassés sans ordre; mais très instructif). — *Todd*. The campaigns of the Rebellion (une esquisse de la guerre de sécession en 130 pages ne peut guère

être utile, fût-elle même exempte de fautes, ce qui n'est pas ici le cas). = 8 mai. *Playfair*. The scourge of Christendom. Annals of british relations with Algiers prior to the french conquest (intéressante histoire d'Alger avant 1830, avec un récit de la prise de la ville par un témoin oculaire). — *Mead*. Martin Luther (esquisse passionnée, mais intéressante). = 22 mai. *Dabry-Thiersant*. De l'origine des Indiens du Nouveau-Monde et de leur civilisation (l'auteur estime que la civilisation fut portée en Amérique par des bandes de Carismiens chassés de leurs demeures par l'invasion mahométane; tous les efforts de son érudition n'ont pu réussir à prouver cette thèse au moins singulière). — *Schuchardt*. Kreolische Studien (très curieux).

---

81. — Archivio storico italiano. Tome XIII, disp. 3, 1884. — Guasti. Les archives d'un évêque de Volterra, qui fut au concile de Constance; suite (publie entre autres quatre documents relatifs au pape Jean XXIII : « que necessaria esse videntur fieri per papam in prima sessione »). — Cantù. La république et le royaume d'Italie et la Toscane; suite (documents des années 1804 à 1807. — Paoli. Le privilège d'Otton Ier pour l'Église romaine, d'après le travail récent de Th. Sickel. — Livi. Des rapports des Corses avec la République de Florence et avec Giov. de' Medici, des Bandes Noires (introduction à une étude : *la Corsica e Cosimo I de' Medici*, qui doit paraître prochainement). = Bibliographie : *Marcellino da Civezza*. Storia universale delle missioni francescane; t. VI. — *Gaspari*. Memorie storiche di Sarrasanquirico. — *Nani*. Nuova edizione degli statuti del 1379, di Amedeo VI di Savoia. — *Giralamo-Rossi*. Statuti del comune di Castellaro dell'anno 1274. — *Caretta*. Sulla famiglia Assandri patrizia milanese.

83. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno IX, fasc. 1. — Barone. Les cédules de trésorerie des archives d'État à Naples, de 1460 à 1504; suite. — Faraglia. Les deux amis de Pétrarque : Giovanni Barili et Marco Barbato (leur biographie, accompagnée de documents). — Giampietro. Un registre aragonais de la Bibliothèque nationale de Paris; suite. — De Blasiis. Des supplices ordonnés à Naples au temps des tumultes de Masaniello. — Lippi. Une monnaie inconnue de Tebe Lucana. = Bibliographie : *Hüffer*. Die neapolitanische Republik des Jahres 1799 (parle de la violation de cette capitulation; il en rend responsable le roi d'abord, puis la reine et Nelson, déchargeant ainsi le card. Ruffo, qui dut s'incliner devant des volontés souveraines). — *Prologo*. I primi tempi della città di Trani, e l'origine probabile del nome della stessa (identifie cette ville avec le Turenum de la Table de Peutinger; mais cette identification est impossible). — *Pepe*. Notizie storiche ed archeologiche dell' antica Gnathia (consciencieux). — *Gioia*. Memorie storiche et documenti sopra Lao, Laino, Sibari, Tebe-Lucana della Magna Grecia città antichissime (des erreurs et des confusions nombreuses). — *Fortunato*. I Napoletani del 1799 (bon). — *Morcaldi*.

Una bulla di Urbano II e i suoi detrattori (s'efforce, sans grand succès, d'établir l'authenticité, fort contestée, de la bulle d'Urbain II en faveur de l'église de la Trinité de la Cava, 5 sept. 1092).

83. — Archivio storico Siciliano. Nouvelle série; anno VIII, fasc. 3-4. — Coglitore. Études historico-archéologiques : Mozia (les passages où il est question de l'île et de la cité de Mozia dans les écrivains de l'antiquité s'appliquent tous à la petite île actuelle de S. Pantaleo, située près de Marsala ; dans un prochain article l'auteur étudiera l'histoire de cette localité). — Bellio. Notes sur les mss. géographiques de la bibliothèque communale de Palerme. — Lagumina. Les médailles et les artistes du séminaire des clercs de Palerme, lors de sa fondation. — La Colla. L'histoire des municipalités siciliennes, et le Libro rosso de la ville de Salemi (note sur ce ms., qui contient 125 documents postérieurs à l'an 1314 ; suit une table chronologique et analytique de ces documents). — Salinas. Sur un registre de Giov. Majorana, notaire de Monte San Giulano, au xiiie s. (fournit de curieux renseignements sur l'histoire du commerce, de l'industrie, de l'armée, des rapports entre le Mont et Trapani, de 1297 à 1300). — Lionti. Les Juifs et la fête de saint Étienne, protomartyr à Marsala (documents de 1399 à 1431). — Di Giovanni. La première Société d'histoire à Palerme, 1777-1803 (avec la table des mémoires qui y ont été lus sur l'histoire sacrée et la littérature italienne). — Lagumina. La date de l'inscr. hébraïque de San Marco (elle est de l'an 1418 de notre ère).

84. — Archivio veneto. Anno XIV, nouv. série, fasc. 53. T. XXVII, 1re partie. — Cecchetti. La vie des Vénitiens vers 1300 ; la ville, la lagune (à l'aide d'un grand nombre de documents d'archives). — Bocchi. L'Adige et son débordement, 18 sept. 1882, à Angiari-Legnago ; notes historico-économiques comparées ; suite et fin. — Pinton. L'histoire de Venise de A.-F. Gfrörer ; 1re partie : les matériaux de l'œuvre ; suite et fin. — Giomo. Les rubriques des « Libri misti » du Sénat, aujourd'hui perdus ; suite. — Giubiato. Mentions relatives à Venise dans les monuments de Rome ; suite. — R.-F. Giorgio Zorzi ; relation de son ambassade en Hollande et en France, 1626-29, tirée des mss. de la bibliothèque de Ferrare, par le prof. Gius. Ferraro (texte de cette relation). — Biadego. Muratoriana (documents relatifs à Muratori). — Berlan. Un nouveau document sur Gutenberg (discute les conclusions tirées par M. Claudin de la lettre qu'il a récemment publiée dans *le Livre*). = Bibliographie : Relazione sugli Archivi di stato italiani, 1874-82. — *Simson*. Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem grossen (bon). — *Mantovani*. Lagune (cet ouvrage, qui a été fort loué par plusieurs journaux, n'est qu'un plagiat effronté de Taine, Ch. Blanc, Th. Gauthier, Töpffer, etc.). = Fulin. Bulletin de bibliographie vénitienne ; suite. = Actes de la R. Deputazione veneta di storia patria.

85. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno V, fasc. 1-2. — Talamo. L'esclavage selon Aristote et les docteurs scolastiques ;

seconde partie. — GAMURRINI. Les mystères et les hymnes de saint Hilaire, évêque de Poitiers, et un voyage aux lieux saints au IVe s., découverts dans un très ancien ms. (ce ms., conservé à la bibliothèque de la Fraternità de S. Maria, à Arezzo, est écrit en caractères lombards, et appartient au plus tard à la fin du XIe s.; analyse de ce ms.). — GATTI. Notes sur des matériaux et des monuments antiques, prises par J.-B. Nolli en dessinant le plan de Rome, et conservées aux archives du Vatican; suite.

86.—Bolletino storico della Svizzera italiana. Anno VI, nos 3 et 4. — LIEBENAU. Lodovico Borromeo; suite. — Curiosités de l'histoire italienne au XVe s., tirées des archives de Milan; suite. — Inscriptions historiques du canton du Tessin; suite. — Les statuts d'Intragua, Golino et Verdasio, de 1469; suite. — N° 5. Les imprimeries du canton du Tessin; série alphabétique de leurs publications, de 1800 à 1859. — Bellinzone excommuniée en 1483; pièce.

87. — Der Geschichtsfreund. Bd. XXXVIII, 1883. — L. BRANDSTETTER. Rôles financiers de la prévôté et de l'aumônerie du couvent de Lucerne. — G. MEYER VON KNONAU. Coup d'œil sur l'histoire de la Confédération suisse pendant les premières années du XVe s., 1405-1415. — K. VON DESCHWANDEN. Le repas de l'ammann à Nidwalden pendant le XVIIe s. (coutume patriarcale en vertu de laquelle le landammann élu par la landsgemeinde ordinaire de l'année régalait, le même soir, à l'auberge, tous les citoyens âgés de plus de quatorze ans). — K. VON HETTLINGEN. Compte des frais de guerre de la ville de Zurich pendant la première guerre de Vilmergen, 1656.

88. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Bd. XXI. Heft 5, 1884. — H. ZELLER-WERDMÜLLER. Monuments de l'époque féodale dans le pays d'Uri (le coffret d'Attinghausen).

89. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus. Heft XX, 1883. — G. HEER. Histoire de l'instruction publique dans le canton de Glaris (enseignement secondaire). — IDEM. Les fonds scolaires de Glaris. — N. TSCHUDI. La fonderie de fer de Seerüti. — J.-G. MAYER. L'établissement des capucins à Naefels, 1674.

90. — Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXXIII, 1884. — J. GREMAUD. Documents relatifs à l'histoire du Vallais, 5e partie, 1351-1375 (avec une introduction où sont résumées les données que ces documents renferment sur l'évêché, le chapitre et la ville de Sion, les familles féodales du Vallais épiscopal, le Vallais savoyard, etc.).

91. — Musée neuchâtelois. XXe année, n° 12, déc. 1883. — A. DAGUET. La question de Winkelried, ou résumé des recherches faites depuis vingt ans sur l'existence d'Arnold de W. et son exploit héroïque à Sempach (résumé un peu tardif, dirions-nous plutôt, du mémoire lu en 1878, à Stans, par M. le pasteur Ochsenbein, avec

quelques remarques additionnelles sur un article plus récent de feu M. de Stürler).

92. — **Mémoires de l'Institut national genevois.** Tome XV, 1883. — H. Fazy. Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure, 1574-1579 (Cf. *Revue*, XXIV, 477). — J. Vuy. Chartes inédites du duc de Savoie Charles III (titre inexact, en ce sens qu'il ne s'agit que de quelques lettres assez insignifiantes de Charles III).

93. — **Étrennes genevoises. Hommes et choses du temps passé,** par A. Roget. vie série, 1884. — Cent ans en arrière. Chronique genevoise, 1780-1785. — Pierre Bayle et Genève.

94. — **Étrennes chrétiennes,** publiées par une réunion de pasteurs et de laïques. XIe année, 1884. — A. Roget. Calvin et les églises de Pologne. — E. Saint-Paul. La tour de Constance et ses prisonnières. — E. Ritter. La rentrée de J.-J. Rousseau dans l'Église de Genève, 1754. — P. Vaucher. Notes bibliographiques : Reimarus, Baur, Renan.

---

95. — **Gelehrte Estnische Gesellschaft.** Verhandlungen. Dorpart, 1881. — Hausmann. Études sur l'histoire du roi de Pologne Étienne (expose les données fournies sur ce règne par les sources; presque toutes les indications du temps sont puisées dans des communications officielles du roi, qui était fort désireux de ne laisser parvenir, même dans l'Europe occidentale, que des récits favorables à sa politique; les renseignements les plus indépendants, il faut les chercher dans certains pamphlets allemands du temps; énumère les plus importants de ces documents). — Holzmayer. Osiliana; suite (rapport sur les fouilles opérées dans les îles d'Œsel et de Mohn, et se rapportant aux années 918 à 1227 ap. J.-C.). — Rupniewski. Trouvailles faites dans des tombeaux en Wolhynie (appartiennent à l'âge de pierre). — Sievers. Rapport sur des recherches archéologiques opérées en 1876 (l'auteur attribue à un peuple de race normande les nombreuses collines tumulaires de l'Esthonie; la présence de bijoux bretons de l'époque de Marc-Aurèle est due à des intrusions fortuites d'Anglo-Saxons, de Normands, etc., en Bretagne, d'une époque antérieure à celle que l'on admet d'ordinaire). — Mollenhauer. Une soutenance de doctorat à Wittemberg en 1544, sous la présidence de Luther (publie ce texte important pour les idées théologiques de Luther).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le général FAIDHERBE a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— M. HIMLY, doyen de la Faculté des lettres de Paris, a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de M. Mignet.

— M. JALLIFFIER a été élu membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Marion, qui ne se représentait pas.

— L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à l'*Histoire de la chevalerie,* par M. Léon GAUTIER, et le second prix à M. R. DE MAULDE, pour son *Histoire de Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry ;* le prix Halphen à M. A. LEFÈVRE-PONTALIS, pour son histoire de *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande.* Elle a partagé le prix Guizot entre *Rivarol et la Société française pendant la Révolution et l'Émigration,* par M. DE LESCURE, et le *Maréchal Bugeaud,* par le comte D'IDEVILLE. — Un prix a été décerné à M. Georges DURUY pour son étude sur le cardinal Caraffa.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a maintenu le grand prix Gobert à M. Paul VIOLLET, éditeur des *Établissements de saint Louis* et auteur du *Précis de l'histoire du droit français,* et décerné le second prix à M. TUETEY, pour son livre : *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains en* 1587-88 (Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard). — Elle a partagé le prix Duchalais entre M. CARON : *Les Monnaies féodales françaises,* et M. PONTON D'AMÉCOURT, pour ses *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cénomannicum,* que nous avons maintes fois signalées en analysant la *Revue historique du Maine.* — Elle a décerné le prix ordinaire du budget à M. NEUBAUER, sous-bibliothécaire à la Bodléienne, Oxford, pour un mémoire sur ce sujet : classer et identifier les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques.

— L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours pour 1886 une étude sur le Père Joseph. Notre collaborateur, M. G. Fagniez, met en ce moment la dernière main à un ouvrage sur le même sujet, pour lequel il a réuni de nombreux matériaux tirés tant des archives privées que des dépôts publics de la France et de l'étranger.

— On a fêté le 20 mai dernier le cinquantième anniversaire de la fondation de la *Société de l'Histoire de France.* A cette occasion, la Société a fait imprimer un volume de *Notices et Documents* dont voici la table

des matières : Omont : Mss. en lettres onciales de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours. — Longnon. Notice sur le plus ancien obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Luce. La continuation d'Aimoin et le ms. latin 12711 de la Bibl. nat. — J. Havet. Poème rythmique d'Adelman de Liège sur plusieurs savants du xie s. — Delisle. Les courtes annales du Bec (xiie s.). — Roman. Le cartulaire de Durbon, 1116-1216. — Delaborde. Un poème inédit de Pierre Riga sur la naissance de Philippe-Auguste. — A. Molinier. Récit en vers de la bataille de Muret, 13 septembre 1213. — Delisle. La chronique d'Hélinand, moine de Froidmont, 1204. — Riant. Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de saint Louis, 1282. — P. Viollet. Une charte de Philippe de Beaumanoir, 27 janv. 1292. — L. de Mas-Latrie. Le ms. de la Prattica della mercatura de B. Pegolotti. — E. Dupont. Trois chartes à vignettes de 1377, 1389, 1402. — A. de Boislisle. Un épisode de la domination des Armagnacs à Paris, 1416-17. — D. de Beaucourt. Cahier de doléances des députés de Languedoc, 1428. — A. de La Borderie. Correspondance de Charles VIII avec le parlement de Paris pendant la guerre de Bretagne, 1487-88. — Baschet. Quelques lettres missives extraites des archives de la maison de Gonzague, 1494-1520. — Cte de Luçay. La succession du connétable de Bourbon, 25 août 1531. — Baron de Ruble. La cour des enfants de France sous François Ier, 1531. — Lalanne. Deux pièces extraites de la collection Godefroy, 1577 et 1645. — Baguenault de Puchesse. Une lettre de Villeroy sur l'attentat de Jean Chastel, 1595. — A. de Boislisle. Lettre de la duchesse de La Trémoille sur la mort de Mme Du Plessis-Mornay; mai 1606. — G. Picot. Doléances des habitants de Paris aux états-généraux, 1614. — Tamizey de Larroque. Une lettre de Ph. Fortin de La Hoguette à Louis XIII, 1628. — Mis de Vogüé. Lettres et discours de Sully sur le projet de république chrétienne, 1630. — Duc d'Aumale. Cinq lettres de Turenne au duc d'Enghien, 1643-45. — G.-J. de Cosnac. Mémoire de Jean du Bouchet sur la charge de maréchal général, 15 mai 1673. — Ed. de Barthélemy. Plan d'une invasion en Angleterre, 1759. — Duc de Broglie. Mémoire du duc de Praslin sur les affaires de Pologne, avec les observations du comte de Broglie, 8 mai 1763. — Delisle. Lettres du bénédictin dom Brial à l'abbé Lespine, 1790-1801. Ce volume a été dédié à M. Jules Desnoyers, secrétaire de la Société depuis sa fondation en 1834.

— Le congrès annuel des sociétés savantes s'est réuni à la Sorbonne du 15 au 19 avril dernier. Dans la section d'histoire et de philologie, on peut noter les communications suivantes : M. Castonnet Desfosses a annoncé qu'il a découvert une correspondance inédite de Dupleix, environ un millier de lettres, alors qu'il n'était que gouverneur de Chandernagor. — M. Forestié, continuant ses intéressantes études sur les livres de comptes du marchand Bonis, a décrit l'état des dix confréries qui existaient à Montauban au xive s. — M. Deloche a étudié la manière dont les actes étaient datés à la fin du xiiie s. et au commen-

cement du XIVe s. dans le Rouergue, le Quercy et le bas Limousin. Dom Clément, dans l'*Art de vérifier les dates,* avait dit que les divers modes de commencer l'année avaient été, dans ces trois pays, ramenés en 1289 à un seul, celui de l'Ascension (25 mars). Cela est vrai pour le Rouergue; pour le bas Limousin, ce n'est exact que depuis 1301; pour le Quercy, le fait n'a pu avoir lieu qu'après 1316. = Dans la section d'archéologie, le R. P. de La Croix a fait connaître le résultat de ses fouilles dans les nécropoles antiques de Poitiers; il a pu y constater vingt et une espèces différentes de sépultures, datant du IVe et du Ve s. — On paraît avoir constaté cette année un ralentissement dans les travaux de ce congrès, comme si la liste des questions proposées par le ministère, au lieu de rendre les études plus fécondes en les concentrant, avait diminué l'initiative des delégués. Ce serait bien dommage, et bien mal comprendre la pensée de l'administration, qui n'entend pas lier la liberté personnelle à aucun genre particulier de recherches.

— Le 11 avril dernier, on a inauguré au Collège de France trois médaillons de bronze destinés à perpétuer le souvenir de Michelet, de Quinet et de Mickiewicz, révoqués lors du coup d'État. Nous reproduisons ici la fin de l'allocution prononcée par l'administrateur du Collège, M. Renan, à cette occasion : « Maîtres illustres, » dit-il, en s'adressant par la pensée aux trois amis, « maîtres illustres qui fûtes, au jour de votre vie terrestre, des porteurs de vérité, de cette vérité qui est à la fois lumière et chaleur, apprenez-nous à marcher sur vos traces! Vous renouvelâtes, en votre temps, les miracles que vit au moyen âge cette montagne Sainte-Geneviève, quand toutes les nations de l'Europe venaient autour d'Abélard, ou bien au Clos-Bruneau, à la rue du Fouarre, chercher les principes de la liberté dans la communauté de l'esprit humain. Ces hommages qui viennent aujourd'hui, de toutes les parties régénérées de l'Europe, se mêler à notre fête, montrent que votre parole eut le grand caractère du vrai; elle fut universelle, elle remua toutes les races. Nous ne sommes pas changés. D'autres ont pu changer dans le monde; mais rassurez-vous, nous resterons incorrigibles. Nous ne séparerons jamais l'intérêt de la France de celui de la vérité. Jamais nous n'envisagerons la science, la civilisation, la justice comme l'œuvre d'une seule race ou d'un seul peuple. Nous persisterons à croire que toutes les nations y servent, chacune selon son génie. En cultivant la science, nous ne dirons jamais notre science; le vrai, le bien et le beau étant, à nos yeux, l'apanage de tous. Comme vous, nous nous laisserions arracher de notre chaire, plutôt que de dire autre chose que ce que nous avons résolu de dire. Votre génie planera sur ces lieux, pleins encore de votre parole. Le souvenir de votre courage et de votre sincérité, ravivé par cette image, nous soutiendra dans l'accomplissement de notre grand devoir, le culte absolu de la vérité. »

— On sait avec quelle persévérance et avec quel succès M. Maspero continue les fouilles qu'il dirige en Égypte. Dernièrement encore des

tombeaux importants appartenant à l'ancien Empire. Il ne désespère pas de porter la lumière dans la période presque entièrement inconnue pour nous qui sépare la 6e de la 11e dynastie ; mais, au milieu des difficultés où se débat aujourd'hui la malheureuse Égypte, les ressources dont peut disposer notre illustre compatriote sont devenues tout à fait insuffisantes. M. Renan a déjà fait appel au public dans le *Journal des Débats* du 11 mars. « La conservation de l'Égypte depuis Champollion, dit-il, surtout depuis Mariette, a été moralement dévolue à la France. Voici un protectorat qu'il nous est permis de réclamer, puisqu'il n'a que des clauses onéreuses... Mais l'argent manque... Il faut que toutes les personnes qui ont à cœur la conservation des monuments du passé apportent à M. Maspero leur concours. Quarante siècles ; c'est trop peu dire, soixante siècles d'histoire y sont intéressés. Ajoutons que l'honneur de la France s'y trouve engagé. » L'appel a déjà été entendu ; une première liste a recueilli 12,150 fr. La *Société historique* s'est associée de toutes ses forces à cette souscription nationale. La *Revue historique* la recommande chaleureusement à la générosité de ses lecteurs. Ajoutons à ce propos que M. Maspero, directeur général des musées d'Égypte, vient de faire paraitre un excellent *Guide du visiteur de Boulaq* (Vieweg).

— M. E. Babelon et M. S. Reinach, chargés d'une mission en Tunisie, ont entrepris des fouilles sur l'emplacement de Carthage, au lieu que les Arabes appellent encore aujourd'hui Carthagenna ; les antiquités puniques qu'ils y ont rencontrées sont insignifiantes, ainsi qu'on devait d'ailleurs s'y attendre après le résultat des fouilles déjà opérées par M. Beulé ; ils ont cependant découvert une statue colossale d'un empereur romain en marbre, d'un beau travail. La tête manque. Ils ont été plus heureux à El-Kantara (l'ancienne Maninx, dans l'île de Djerba), à Bou-Ghara (l'ancienne Gightis, sur la côte tunisienne en face de Djerba), et à Zian (anc. Ciparea, entre Zerzis et Matmeur). A Bou-Ghara, ils ont déterré beaucoup d'inscriptions, trois statues de magistrats romains et une belle tête d'Auguste en pontife romain. A Zian, il ont déblayé un forum entouré de grands portiques. Ils ont aussi exploré Sfax et les environs. Rappelons en même temps les fructueuses expéditions de M. Cagnat, qui a déjà publié deux importants fascicules sur ses découvertes (chez Thorin) et de MM. Basset et Houdas qui ont poussé jusqu'à Kairouan. Le *Bulletin de Correspondance africaine* publie les résultats de leur mission.

— Nous sommes heureux d'apprendre que la conservation des célèbres ruines de Sanxay est enfin assurée. Grâce à de généreux donateurs, l'acquisition des terrains où se trouvent les ruines est chose dès aujourd'hui certaine.

— M. Paul Allard a résumé dans un bref exposé les notions les plus générales concernant les *Esclaves, serfs et mainmortables* (librairie de la Soc. bibliogr.). On connait le point de vue auquel se place l'auteur et le rôle tout à fait prédominant qu'il attribue à l'église dans l'affran-

chissement des esclaves ; il est donc inutile d'y insister autrement. Son petit livre est d'ailleurs intéressant et au courant des derniers travaux sur la question. C'est l'œuvre d'un homme de foi qui est aussi un érudit consciencieux.

— Le 3e fascicule du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance,* par M. Victor Gay, vient de paraître (libr. de la Soc. bibliographique) ; il contient les mots *Chape* à *Coutelier*. On annonce comme très prochaine la publication du 4e fasc.

— M. J. Jusserand a fait paraître en volume (Hachette) après l'avoir remaniée la curieuse étude déjà publiée dans la *Revue historique* sur *la vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe s.* Il y a ajouté un appendice qui contient une trentaine de pièces ou extraits qui contiennent de piquants détails sur les mœurs du temps. On sait que M. Jusserand, qui prépare depuis longtemps un grand ouvrage sur Chaucer, connaît très bien la vie anglaise au moyen âge.

— M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a découvert et publié onze lettres françaises inédites du célèbre Grotius, de qui la Hollande célébrait l'an dernier le 3e centenaire (1583-1645). Cinq de ces lettres sont adressées à Pierre Du Puy, 1624-1632 ; cinq autres au comte de Chauvigny, 1639-1642. Elles ont été annotées avec soin et précédées d'une notice biographique (*Notice sur Hugues de Groot; suivie de lettres inédites.* Charavay).

— M. Raunié a donné dans la bibliothèque Charpentier une nouvelle édition des *Mémoires et réflexions du marquis de La Fare sur les principaux événements du règne de Louis XIV,* avec des notes abondantes puisées dans les Mémoires du temps.

— M. le Dr Robinet a donné chez Charavay une 3e édition de son mémoire sur la vie privée de Danton. On sait que l'auteur, admirateur passionné de Danton et de son rôle politique, a entrepris de le venger contre les accusations de vénalité que l'on n'a pas épargnées au célèbre conventionnel. Il a fourni au procès un grand nombre de pièces importantes dont il importera de tenir un grand compte, lorsqu'on entreprendra sans aucun parti pris l'histoire de Danton. Danton ne vaut pas la réputation que lui font ses apologistes, mais il vaut mieux certainement que la réputation que lui ont faite ses ennemis politiques.

— La biographie de *Dumouriez* par M. A. Monchanin (Ollendorff) n'est pas une œuvre d'érudition, ni même un livre au courant des dernières recherches ; c'est un exposé intéressant de la carrière militaire de Dumouriez ; mais le côté le plus curieux de cette singulière physionomie est laissé dans l'ombre. On ne se douterait pas à lire ce livre que Dumouriez a été un des plus grands intrigants de son époque ; son rôle dans la diplomatie secrète n'est pas indiqué ; rien ou presque rien sur les vingt dernières années de la vie du général girondin (1793-1823).

— A la séance solennelle de rentrée des écoles d'enseignement supérieur

de l'Académie d'Alger (5 fév. 1884), M. A. de La Blanchère a lu un intéressant épisode d'histoire coloniale; c'est l'histoire d'un Français de Madagascar, Le Vacher de La Case; arrivé dans le pays en 1656, il devint l'hôte d'un prince indigène, Dian Rasisatte, seigneur d'Amboule, l'aida à triompher de ses ennemis, épousa sa fille, appelée Dian Nong, la convertit et succéda à son beau-père dans la principauté d'Amboule. Pendant quatorze ans, il n'attaqua pas d'ennemis qu'il ne vainquit; les seules difficultés sérieuses qu'il rencontra vinrent de la colonie officielle établie au Fort-Dauphin. Nommé enfin major de l'île par Louis XIV (nov. 1670), il mourut en juin suivant, après avoir essayé d'organiser un État français qui lui survécut à peine quelques années.

— M. Gaston Raynaud a fait insérer dans le *Cabinet Historique* et publier à part le *Catalogue des mss. anglais de la Bibliothèque nationale* (Champion); le fonds des mss. anglais, formé en 1860 par M. N. de Wailly, comprend 95 numéros. Il n'avait pas encore été décrit; c'est donc un réel service que M. Raynaud vient de rendre. La plupart de ces mss. se rapportent à l'histoire moderne.

— A la même librairie (Champion), M. Delisle vient de publier un nouveau volume de l'*Inventaire des mss. de la Bibliothèque nationale;* il est tout entier consacré au Fonds de Cluni. M. Delisle fait d'abord l'histoire de la bibliothèque de Cluni; il note les pertes qu'elle a éprouvées, surtout depuis la Révolution : en 1801, on pouvait cataloguer 295 mss. existant encore à Cluni. En 1829, Buchon n'en trouvait plus que 225; il n'en reste plus aujourd'hui que 97 qui ont été cédés en 1881 par la municipalité de Cluni à la Bibliothèque nationale, moyennant une indemnité de 20,000 fr. Avec ceux qui, à diverses époques, sont entrés au même dépôt, M. Delisle a pu nous donner la notice de 226 mss.; il a aussi publié en appendice une liste de 198 mss. qui étaient encore à Cluni en l'an IX et qui ont disparu depuis.

— Le second volume du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, publié par M. Vivien de Saint-Martin (Hachette), est terminé aujourd'hui avec le 24e fascicule. Les lettres A à J sont désormais complètes. En même temps a été mise en vente la 4e livraison de l'*Atlas;* elle contient : la Russie occidentale et la Roumanie, le Mexique, la région polaire antarctique. On assure que la 5e livraison suivra celle-ci de très près.

— M. Ch. Périgot a publié chez Weill et Maurice une intéressante *Histoire du commerce français*, qui est le résumé du cours professé depuis plusieurs années par l'auteur à l'École commerciale de l'avenue Trudaine et à l'École supérieure de la rue Amelot. C'est un livre excellent à mettre entre les mains des élèves, au même titre que celui de M. Pigeonneau, que nous avons déjà signalé (chez Cerf).

— Nous avons déjà signalé le choix de lectures géographiques publié par M. Lanier, chez Belin, à propos du 1er vol. l'*Amérique*. Le second vient de paraître. Il est consacré à l'*Afrique*. Nous n'avons plus à dire

quelle méthode a suivie l'auteur ni à rappeler quelle abondance de renseignements de toutes sortes : bibliographiques, historiques, administratifs, statistiques, il nous fournit dans son livre. Nous dirons seulement que la lecture de l'*Afrique* est des plus attachantes, surtout pour les Français, si directement intéressés à l'histoire et à la géographie de l'Algérie, de la Tunisie, du Gabon, de Madagascar. Le choix de lectures est généralement excellent, et les cartes très utiles. Ce n'est pas seulement un livre de classe; le grand public y trouverait aussi beaucoup de profit, et le travailleur un guide précieux.

— M. Paul Lecène, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, vient de publier, dans la Bibliothèque de la Jeunesse française (librairie centrale des publications populaires, 45, rue des Saints-Pères), un très intéressant volume sur *Les Marins de la République et de l'Empire,* 1793-1815. Ce n'est pas un simple livre de vulgarisation ; l'auteur s'est livré à des recherches personnelles aux Archives du ministère de la marine; il est remonté aux sources officielles des événements qu'il raconte ; il a même publié en appendice quelques rapports adressés au gouvernement sur les combats soutenus par nos marins : ceux entre autres de Renaudin sur l'affaire du Vengeur, de Ganteaume sur Aboukir, de Lucas sur Trafalgar, du capitaine Duperré au général Decaen sur l'heureuse croisière accomplie par sa division dans l'Océan indien en 1810. La préface expose les nombreuses causes d'infériorité où nous nous trouvions par rapport aux Anglais ; les récits, composés avec une chaleur communicative, montrent que du moins ce n'est pas l'héroïsme qui faisait défaut à nos marins. — Dans la même collection ont encore paru : *les Généraux de la République,* par M. Guillon, et une *Histoire de Paris,* par M. Sœhnée.

— On annonce que M. le duc d'Audiffret-Pasquier doit publier prochainement une *Histoire du duc de Richelieu.*

— Une 3e édition des *Français sur le Rhin* (1792-1804), par M. Rambaud, vient de paraître chez Didier.

— La conférence que M. G. Hanotaux a faite à la *Société historique* sur Henri Martin va paraître en un volume (chez L. Cerf).

— On vient de réunir en volume les articles critiques publiés par Ch. Graux dans diverses revues d'érudition; cette édition est due aux soins de M. Henri Graux, son père (Vieweg).

— M. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux, vient de publier un supplément aux œuvres de Montesquieu ; ce sont trente-deux lettres inédites de l'auteur de l'*Esprit des lois,* trouvées dans les papiers de M. de Lamontaigne, que le conseil municipal de Bordeaux a récemment achetés. Cette publication sera accompagnée de nombreux détails biographiques et bibliographiques provenant pour la plupart de la même source.

— M. Castonnet-Desfosses a publié dans le Bulletin de la Société

académique indo-chinoise, et publié à part (Leroux ; Challemel) une étude sur *Les relations de la France avec le Tong-Kin et la Cochinchine*, d'après les documents inédits du ministère de la marine et des colonies.

— Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, sur la désignation de la Commission des archives diplomatiques, a chargé M. Joseph Reinach de publier le *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France à Naples et à Parme* ; M. de Caix de Saint-Aymour, le *Recueil des instructions pour le Portugal*, et M. Kaulek, sous-chef de bureau à la division des Archives des affaires étrangères, le *Recueil des instructions pour Venise*.

— Dans son *Essai sur l'influence française* (L. Cerf), M. Lefebvre Saint-Ogan a tracé le programme d'un beau livre. Déterminer quelle a été la part de la France dans la civilisation européenne, ce que le monde a dû à la France ; c'est là une belle tâche, digne d'un historien et d'un philosophe. M. Saint-Ogan n'a fait que donner des points de repère pour cette étude, et encore n'a-t-il pas vu que le moment de l'apogée de l'influence française est le XIIIe s. et non le XVIIe et le XVIIIe ; mais, tout incomplète et insuffisante qu'elle est, cette étude peut suggérer d'utiles réflexions et provoquer d'intéressants travaux.

— M. F. Brunetière a réuni en volume, sous le titre *Histoire et Littérature* (C. Lévy), des études publiées par lui dans la *Revue des Deux-Mondes*. — Nous y signalerons en particulier aux historiens les articles intitulés : Mme de La Vallière ; les chansons historiques du XVIIIe s. ; l'enseignement primaire avant 1789 ; l'impératrice Marie-Thérèse et Mme de Pompadour ; les philosophes de la Révolution française ; le Paysan sous l'ancien régime. On peut souvent contredire aux jugements de M. B., mais il est un des rares écrivains de notre temps qui méritent toujours d'être lus, car il est de ceux qui, après avoir acquis sur les sujets dont il parle de solides connaissances, se donnent la peine de penser avant d'écrire et d'écrire d'un bon style, bien à eux. Son humeur chagrine et batailleuse, sa franchise parfois un peu rude, son hostilité contre les idées courantes et les tendances modernes ne sont pas pour nous déplaire, même où nous ne l'approuvons point, car il ne nous laisse jamais indifférent et nous provoque toujours à la réflexion ou à l'étude.

— Le tome Ier de l'*Inventaire de la série E des archives de l'Aube* vient d'être terminé par M. Alphonse Roserot. Il contient l'analyse de 1,223 liasses et registres relatifs aux familles du département et aux corporations d'arts et métiers de Troyes. Parmi les pièces importantes qui sont mentionnées et analysées, il faut citer de curieux fragments de la correspondance commerciale des Colbert de Reims et de Troyes, dont Grosley avait parlé au siècle dernier ; un compte précieux de la châtellenie de Nogent-sur-Seine, de 1419 à 1426, très instructif sur les incursions des Anglais et des Armagnacs aux environs de cette ville ; d'intéressants détails sur la vie privée, sur l'instruction secondaire aux

xve et xvie siècles dans des comptes de la seigneurie de Barberey Saint-Sulpice. D'autres fonds sont particulièrement précieux pour l'histoire féodale des communes. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas été autorisé à faire suivre le premier volume d'une table alphabétique, qui est véritablement indispensable pour les travailleurs. Cela est d'autant plus regrettable qu'on ne peut conjecturer à quelle époque sera publié le second volume. Le conseil général de l'Aube a jugé à propos de supprimer les fonctions d'archiviste adjoint, qui auraient permis à M. Roserot de faire l'inventaire du fonds considérable du prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, belle-fille de Louis XV. Ce fonds a déjà donné lieu à d'importants travaux de MM. Guignard et Thévenot, mais par la variété, la richesse et l'intérêt de ses documents, il mérite une description et une analyse méthodiques.

— M. Arthur Daguin vient de publier un beau volume in-4° de 192 pages sur les *Évêques de Langres*. C'est une bonne étude épigraphique, sigillographique et héraldique. L'auteur a complété les travaux du père Anselme et de Chevillard sur les armoiries des évêques de Langres ; il a décrit les tombeaux de ces derniers, rappelé leurs épitaphes, fait connaître ceux de leurs sceaux qui existent encore. La première partie de son travail est consacrée à des généralités sur l'évêché, sur le diocèse, sur les titres et les droits de l'évêque de Langres, qui, comme on le sait, était duc et pair. La seconde partie est de beaucoup la plus importante ; elle se termine par des notices sur les évêques depuis 980 jusqu'à nos jours, avec de nombreuses gravures sur bois représentant des armoiries et des sceaux.

— L'*Annuaire de l'Aube pour* 1884 contient, comme les précédents, plusieurs notices historiques, parmi lesquelles nous citerons la *Belle croix de Troyes*, par M. A. S. Det, bibliothécaire-adjoint de la ville. C'est l'histoire d'un monument religieux de Troyes, élevé à la fin du xve siècle sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et « déconstruit » en 1792. L'auteur a fait connaître des documents d'archives inédits, qui ont rapport à ce monument.

— La librairie Firmin Didot annonce la publication prochaine de deux grands ouvrages illustrés : la *Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, par M. Eug. Muntz, et les *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, par M. le comte de Reiset, qui reproduit, en y ajoutant des notes et des dessins nombreux, le livre-journal de Mme Éloffe, marchande de modes, couturière-lingère ordinaire de la reine et des dames de sa cour de 1787 à 1793.

— La seconde partie du t. IV de la nouvelle édition de la *France protestante* (Fischbacher) vient de paraître. Elle nous conduit jusqu'à la fin de la lettre C et contient entre autres articles importants : A. Court, J. Cousin, Crespin, Crussol, Cujas, Cuvier. Les quatre-vingts colonnes d'additions et corrections, les tables des matières et des personnes sont

une preuve du soin admirable avec lequel est conduite l'entreprise de M. H. Bordier. Il est regrettable que les feuilles 25 à 32 soient imprimées dans un caractère différent du reste de l'ouvrage.

— M. E. Chastel est aussi au terme de sa grande publication sur l'*Histoire du Christianisme* (Fischbacher). Le t. V est consacré aux XVIIIe et XIXe siècles. Ce résumé des travaux de toute une vie d'enseignement et d'étude tiendra une place très honorable parmi les nombreuses histoires ecclésiastiques que nous possédons ; mais on regrettera que les renvois aux sources y fassent entièrement défaut et que l'auteur ait été trop préoccupé de transformer son histoire en une démonstration de ses idées théologiques particulières, celles du protestantisme libéral modéré.

— Le t. IX du *Chansonnier historique du XVIIIe s.*, contenant les chansons des années 1774-1780, est un des plus intéressants du recueil. Le Roi et la Reine, Malesherbes, Saint-Germain, Maurepas, Turgot, Necker, la Guerre d'Amérique, le duc de Chartres y sont chantés ou chansonnés, et de nombreuses pièces sur la littérature et le théâtre nous renseignent sur la société du temps (Quantin).

— M. H. de Ferron vient de publier sous le titre d'*Institutions municipales et provinciales comparées* (Alcan) un livre qui mérite toute l'attention des hommes d'État et des historiens. Dans la première partie il trace un rapide tableau de nos institutions municipales et provinciales avant 1789 et étudie leur organisation depuis 1791 ; dans la seconde, il institue une comparaison entre nos institutions et celles des autres pays européens, comparaison qui est loin d'être toute à notre avantage ; dans la troisième, il expose les réformes qui lui semblent nécessaires et qui ne sont rien moins qu'un système très complet de décentralisation. Les idées de M. de Ferron sont très dignes d'examen et les renseignements qu'il a réunis très instructifs.

— On trouvera dans le *Capitaine Vallé*, par M. H. Dutasta (Alcan), une peinture très vive, très amusante, du monde semi-bonapartiste, semi-républicain, qui fournissait sous la Restauration le personnel des conspirations. Quoique par la forme ce récit tienne un peu du roman, le fond en est exact. Si M. Dutasta avait écrit un livre purement historique, nous lui reprocherions d'avoir si complètement adopté à l'égard des Bourbons les idées de son héros ; mais cette passion qui l'anime donne à son œuvre une saveur et une couleur qui en augmentent l'effet.

— M. Steenackers, qui a déjà publié l'*Histoire des Postes et Télégraphes pendant le siège de Paris*, nous donne avec M. Le Goff une *Histoire du gouvernement de la Défense nationale en province* (Charpentier). Le premier volume nous conduit jusqu'au 9 octobre. On y trouve beaucoup de fastidieux bavardages, mais aussi beaucoup d'anecdotes qui ont leur prix, et le livre reproduit fidèlement le désordre d'idées, de sentiments et d'actions qui régnait en France à cette triste époque.

— Les souvenirs de SYLVANECTE sur la *Cour impériale à Compiègne* (Charpentier) sont loin d'avoir le même intérêt. Quelques anecdotes piquantes ne suffisent pas à faire un livre. Ce que ce volume contient de plus intéressant, ce sont les renseignements sur l'organisation des Chevaliers de Saint-Jean en Allemagne.

— Nous recommandons à tous ceux qui s'intéressent à notre développement colonial le livre très important que viennent de publier MM. NEUVILLE et BRÉARD sur les *Voyages de Savorgnan de Brazza* (Berger-Levrault). Les auteurs se sont modestement effacés devant des documents officiels qu'ils ont été admis à publier. A l'exception d'une courte et substantielle introduction sur l'histoire de la colonisation européenne entre le Congo et le Sénégal, et une notice sur les missions européennes dans la même région, le volume ne contient que les documents officiels relatifs aux deux voyages de M. de Brazza, et en particulier les lettres et rapports du courageux explorateur, et les relations du voyage de deux missionnaires, le R. P. Augouard et M. Holman Bentley, à Stanley Pool. — Il est peu de lectures aussi attachantes que celle des lettres de M. de Brazza. Il est impossible de réunir plus de courage, d'intelligence et de désintéressement.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *Rédet* et *Richard*. Inventaire-sommaire des archives départementales de la Vienne antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques; série G. Poitiers, imp. Tolmer. — *Ch. Kohler*. Les actes religieux des protestants à Paris pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. — *Sathas*. Monumenta historiae hellenicae; t. V. Maisonneuve. — *Guillotin de Courson*. Pouillé historique de l'archevêché de Rennes; t. V. Rennes, Fougeray; Paris, Haton. — Chronique du Bec et chronique de François Carré, publiées d'après les mss. 5427 et 5428, lat., de la Bibl. nat., par l'abbé PORÉE. Rouen, Métérie (Soc. de l'hist. de la Norm.). — *Legeay*. Inventaire-sommaire des registres de l'état civil, antérieur à 1790, des paroisses d'Aubigné, Coulongé, Lavernat, Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif. Le Mans, imp. Leguicheux-Gallienne.— *Merlet*. Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron; t. I. Chartres, imp. Garnier (Soc. arch. d'Eure-et-Loir). — *Wurth Paquet* et *Van Werveke*. Chartes de la famille de Reinach. Luxembourg. — *Id*. Cartulaire ou recueil des documents diplomatiques et administratifs de la ville de Luxembourg, 1244-1795; ibid. — *Id*. Archives de Clervaux; ibid. — *Bonnefoy* et *Perrin*. Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, Haute-Savoie. Chamonix, Lachevalier. — Lettres de M. Hageneck au baron d'Alstrœmer sur la période du règne de Louis XVI. Charpentier.

HISTOIRE LOCALE. — *C. Daux*. Histoire de l'église de Montauban; t. II, 3e période. Montauban, Georges et Ferrié; Paris, Bray et Retaux. — *Bruas*. La Société populaire de Saumur en l'an II et en l'an III (extrait de la Revue de l'Anjou). Angers, Germain et Grassin. — *Delmas*. Le monastère de Sainte-Claire-de-Boisset et sa translation à Aurillac, 1323-1625. Jouaust et Sigaux. — *Deramecourt*. Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution, 1789-1802; t. I. Arras, imp. Laroche; Paris, Bray et Retaux. — *Gilles*. Les voies romaines et massiliennes dans le dép. des Bouches-du-Rhône. Thorin. — *Guyaz*. Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789. Lyon, Georg; Paris, Dentu. — *Prompsault*. Histoire de

Modène (comtat Venaissin), avec dessins héraldiques et gravures. Carpentras, imp. Tourette. — *P. de Smyttere*. La bataille du Val de Cassel, 1328. Lille, imp. Danel. — *Frain*. Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789; t. III, 1re partie : les archives d'un échevin de Rennes; 2e partie : les archives d'un échevin à Vitré. Rennes, Plihon. — *Lepage*. Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine. Berger-Levrault.

Biographies. — *J. de Bourrousse de Laffore*. Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789; t. IV. Bordeaux, Feret; Paris, Champion. — *A. de Boislisle*. Histoire de la maison Nicolay. Pièces justificatives, t. I. Nogent-le-Rotrou, imp. Gouverneur. — *Maistre*. Histoire de la maison de Dampierre. Palmé. — *Lallemend* et *Boinette*. Jean Errard, de Bar-le-Duc, premier ingénieur du très chrestien roy de France et de Navarre Henry IV; sa vie, ses œuvres, sa fortification. — *Lagrange*. Vie de Mgr Dupanloup. Poussielgue, 3 volumes.

Grande-Bretagne. — La *Camden Society* a décidé de publier, pour l'exercice de 1884-85 : 1° les documents relatifs à la publication du second Prayer-book d'Édouard VI, publiés par M. Pocock; 2° les Mémoires politiques du cinquième duc de Leeds, 1774, publiés par M. Browning; 3° des Extraits des Lauderdale papers, t. II, publiés par M. Airy. Aux ouvrages en préparation, on a ajouté un récit de la guerre d'Irlande après la révolte de 1642, dû à la plume du colonel Plunket, officier catholique sous les ordres du marquis d'Ormond.

— Le second volume du *Calendar of documents relating to Scotland*, préparé par M. J. Bain, va bientôt paraître. Il embrasse tout le règne d'Édouard Ier et contient un document de grande importance historique : le Ragman Roll, rouleau où sont enregistrés les hommages prêtés en 1296 par le clergé, les nobles, les propriétaires et les bourgs.

— D'une note publiée par M. Matthew dans l'*Academy* du 7 juin dernier sur l'orthographe véritable du nom de Wyclif, il résulte que ce nom est, dans les documents du temps, écrit de cinq ou six manières différentes : Wyclif, Wycliff, Wyckliff, Wycliffe, Wiclif; une seule fois peut-être Wyclefe. Voilà qui peut justifier toutes les orthographes possibles. Le mieux serait encore de donner à ce nom sa forme actuelle : John (du village de) Wycliffe; la société chargée de publier les œuvres du célèbre hérésiarque a pris le nom de Wyclif Society.

— La nouvelle édition des *Chronica majora* de Mathieu Paris (Rolls series) est enfin terminée : M. Luard vient de publier le t. VII et dernier. Il contient une préface, trop brève à notre gré, sur la composition de la chronique et sur l'autorité de son témoignage; un très précieux index, qui rendra aux historiens les plus grands et les plus durables services; un glossaire que l'on aurait pu facilement, soit abréger, soit augmenter; enfin une longue liste d'*Errata* et d'*Addenda*, où l'on pourrait se donner le facile plaisir de marquer des lacunes. Mais l'ensemble de ce travail mérite les plus grands éloges.

— M. S. R. Gardiner vient aussi de terminer la nouvelle édition de son excellente *History of England*, 1603-1642, en 10 vol. (Longmans).

— M. Thorold Rogers vient de donner une sorte de remaniement de son grand ouvrage sur l'histoire de l'Agriculture et des prix en Angleterre, sous le titre : *Six centuries of work and wages;* il y a supprimé tout appareil critique et les statistiques qui remplissaient la moitié du premier ouvrage. Par un artifice de librairie qu'on nous permettra de trouver au moins singulier, l'ouvrage est découpé en deux tomes, bien qu'il n'atteigne pas en tout six cents pages. Le t. I s'arrête à la page 304, au beau milieu d'une phrase. C'est un moyen ingénieux pour extorquer aux gens 30 francs au lieu de 15 (Londres, Swan Sonnenschein).

— La librairie Longmans vient de faire paraitre sous ce titre : *A history of the knights of Malta, or the order of St John of Jerusalem,* une nouvelle édition de l'*Histoire des chevaliers de Malte,* due à la plume du major Whitworth Porter, dont la première édition date de 1858. Ce résumé de l'histoire de l'ordre de Saint-Jean, très favorablement accueilli à son apparition, a été réduit en un volume de xiv-744 p. in-8°, au lieu des deux volumes qu'il comprenait originairement, mais le fonds du livre reste le même, quoique les chapitres aient été autrement divisés et que la nouvelle édition renferme quelques additions. L'histoire de cet ordre célèbre a fait, depuis vingt-cinq ans, de grands progrès, dont l'auteur n'a pas toujours su profiter autant qu'il l'aurait pu. Quoi qu'il en soit, le public érudit, surtout le public anglais qui est resté un peu en dehors du mouvement scientifique auquel les Hospitaliers ont donné naissance, accueillera avec faveur un livre écrit avec facilité et résumant, dans ses grandes lignes, les fastes d'un Ordre qui intéresse spécialement les possesseurs d'une île, dernier séjour des chevaliers de Saint-Jean.

Allemagne. — Le 17 mars dernier, est mort à Munster le docteur A. Bisping, qui publia en 1845 les *Canones et decreta s. concilii tridentini.* — Le 5 avril, est mort à Berlin le directeur du cabinet royal des médailles, le Dr Julius Friedlaender. Parmi ses nombreux travaux de numismatique et d'histoire, notons ceux sur les monnaies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1843), des Ostrogoths (1844), des Vandales (1849), sur les monnaies osques (1850), et deux ouvrages récents : *Markgraf Philipp von Brandenburg und die Græfin Salmour* (1881), enfin *Die italianischen Schaumünzen des XVe Jahrhunderts* (1880-82). — De M. G. Herold, professeur à Munich, décédé le 14 avril à soixante-quatorze ans, nous avons des *Beitræge zur Kenntniss des griechischen Landes und Vœlkes in Briefen* (1839). — Le 15 mai, est mort à Munich M. Georg Kolb. Né à Spire en 1808, il était en 1848 bourgmestre de sa ville natale, et fut choisi comme député à l'Assemblée nationale de Francfort; en 1849, il entra au Landtag bavarois, dont il fit partie jusqu'en 1870. Il était démocrate fédéraliste, et fit une vive opposition à l'unité germanique. Sans compter plusieurs ouvrages de statistique, il a écrit une *Kulturgeschichte der Menschheit,* dont on prépare une seconde édition; un traité sur les inconvénients des armées permanentes; un ouvrage (sous

le pseudonyme de Broch) sur Kaspar Hauser, ce personnage mystérieux qu'il croyait fermement appartenir à la maison princière de Bade.

— M. W. Maurenbrecher, professeur d'histoire à l'université de Bonn, a été appelé à Berlin. — Le Dr W. Sickel a été appelé de la faculté de droit de Gœttingue à celle de Marbourg.

— Le 37e congrès des philologues allemands se réunira du 1er au 4 oct. à Dessau.

— La Société Jablonowski de Leipzig a couronné un ouvrage de M. Robert Pœhlmann, de l'université d'Erlangen, sur les excès de population dans les grandes villes de l'antiquité. La Société a prorogé jusqu'en 1885 le concours sur les Regestes des rois de Pologne depuis le couronnement de Przemislaw II, jusqu'à la mort du roi Alexandre (1295-1506).

— Le Dr Karl Kehrbach a tracé le plan d'une publication de *Monumenta Germanicae paedagogica ;* la première partie doit contenir les décrets relatifs aux écoles ; la seconde, les plus estimés parmi les livres scolaires ; la troisième, des mémoires, correspondances, etc., relatifs à la pédagogie d'après le moyen âge ; la quatrième, des études approfondies sur l'histoire de la pédagogie.

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae* a publié dans le courant de l'année dernière les *Ausonii opuscula,* publ. p. C. Schenkel (2e part. du t. V des *Script. antiquissimi*); *Q. Aurelii Symmachi quae supersunt,* par O. Seeck (1re part. du t. VI ; les *Alcimi Ecdicii Aviti Viennensis episcopi opera,* par M. Peiper (2e part. du t. VI). — Dans la section des *Scriptores,* le t. Ier des *Gregorii Turonensis opera,* par W. Arndt ; le t. XIV de l'édition in-fol.; la *Vita Anskarii. auctore Rimberto,* pub. par G. Waitz dans la collection scolaire in-8°. — Dans la section des *Leges,* le 2e fasc. du t. V. de l'édit. in-fol. — Dans celle des *Antiquitates,* le t. II des *Poetae latini aevi Carolini.* — M. Mommsen a envoyé à l'imprimeur la seconde partie des œuvres de Fortunat. M. Krusch est chargé de publier Frédégaire. On prépare pour le t. XV des *Scriptores* des Vies de l'époque carolingienne, auquel travaille M. Holder-Egger. Il est déjà parvenu à constater que la *Vita Lulli* est l'œuvre de Lambert de Hersfeld, et que la forme primitive de cette biographie est fournie par un ms. de la bibliothèque de Wallenstein à Maihingen ; la *Vita Benedicti Anianensis,* les *Gesta Aldrici cenomannensis* entreront dans ce volume. On travaille aussi activement au t. XXVII, qui doit contenir des extraits de chroniqueurs anglais, flamands et italiens du XIIe et du XIIIe s. — Dans la section des *Diplomata:* les diplômes d'Otton Ier, réunis par M. Sickel, sont entièrement imprimés ; les tables manquent encore. M. Fanta est chargé des diplômes d'Otton II et III. Le t. II des *Acta imperii,* par M. Winkelmann, est presque achevé.

— Un nouveau demi-volume de la *Deutsche Verfassungsgeschichte* de M. Waitz vient de paraître ; c'est la 1re partie du t. IV, portant le sous-titre : *Die Verfassung des frankischen Reichs,* Bd. III, 2e édition : Die

Karolingische Zeit, 2e partie. Il comprend les chapitres VI : l'Administration et surtout les finances, et VII : Bénéfices, vassalité, immunité; classes de la société. Ce dernier chapitre, comme on le voit, ne traite rien moins que la grosse question des origines du système féodal. (Berlin, Weidmann.)

— Voici un livre destiné à rendre des services à l'homme d'État, au jurisconsulte et à l'historien : le *Handbuch der deutschen Verfassungen* par le Dr Félix STŒRK, professeur de droit à Greifswald (Leipzig, Duncker et Humblot); c'est le recueil des lois constitutionnelles relatives à l'empire d'Allemagne et des États confédérés tels qu'ils sont actuellement constitués. Il est divisé en vingt-quatre chapitres consacrés à l'empire allemand, aux vingt États et aux trois villes libres et hanséatiques qui le composent; chacun d'eux précédé d'un court résumé historique, et suivi du texte même des lois, sans commentaires.

— La commission de l'Académie royale des sciences de Berlin, chargée de publier la correspondance politique de Frédéric le Grand, a protesté contre l'accusation portée contre elle par le duc de Broglie, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril dernier, d'avoir omis à dessein tout ce qui rappelait Voltaire et son rôle à Berlin. M. le duc de Broglie, dans une réponse parue le 1er juin, a reconnu que son affirmation était trop absolue, mais prouvé que son accusation n'était pas tout à fait injuste.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Schœnemann*. De cohortibus Romanorum auxiliariis. 2e partie. Berlin, Mayer et Müller — *Schleusinger*. Studie zu Caesar's Rheinbrücke. Munich, Lindauer. — *Reuter*. Die Rœmer im Mattiakerland. Wiesbaden, Nieder. — *Thurm*. De Romanorum legatis reipublicae liberae temporibus ad exteras nationes missis. Leipzig, Fock.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Von Schubert*. Die Unterwerfung der Alamannen unter die Franken. Strasbourg, Trübner. — *Von Druffel*. Monumenta Tridentina. Beitraege zur Geschichte des Concils von Trient. Munich, Akad. der Wissens. — *Th. Fœrster*. Ambrosius, Bischof von Mailand. Halle, Strien. — *Guba*. Der deutsche Reichstag, 911-925. Leipzig, Veit. — *Müller*. Politische Geschichte der Gegenwart. Das Jahr 1883. Berlin, Springer. — *Zimmer*. Keltische Studien. 2e fasc. Berlin, Weidmann. — *Meyer*. Die Handwerkerpolitik des Grossen Kurfürsten und Kœnig Friedrich's I. Minden, Bruns. — *Fenner*. Zwingli als Patriot und Politiker. Frauenfeld, Huber. — *Seinecke*. Geschichte des Volkes Israel. Theil II. Gœttingue, Vandenhœck. — *Prinz*. Studien über das Verhæltniss Frislands zu Kaiser und Reich; insbesondere über die frisischen Grafen im Mittelalter. Emden, Haynel. — *Kehl*. Das Leben und die Lehre des Muhammed. Theil I. Leipzig, Schulze.

HISTOIRE LOCALE. — *Weissenborn*. Acten der Erfurter Universitæt. Halle, Hendel. — *Mayer*. Die Kirchenhoheitsrechte des Kœnigs von Bayern. Munich, Rieger. — *Grünhagen*. Geschichte Schlesiens; livr. 2-4. Gotha, Perthes. — *Jacobs*. Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete; livr. 2-3; ibid. — *Wachenfeld*. Die politischen Beziehungen zwischen den Fürsten von Brandenburg und Hessen-Kassel bis zum Anfange des 30 jæhr.

Krieges. Hersfeld, Hœhl. — *Heigel*. Kursfürst Josef Klemens von Kœln, und das Project einer Abtretung Bayerns an Œsterreich, 1712-15. Munich, Straub. — *Bissinger*. Uebersicht über Urgeschichte und Alterthümer des badischen Landes. Carlsruhe, Bielefeld. — *Von Weech*. Codex diplomaticus Salemitanus. Urkundenbuch der Cisterzienserabtei Salem. Bd. II, 2e Liefer. Carlsruhe, Braun. — *Neuling*. Schlesiens ælteres Kirchen und kirchliche Stiftungen nach ihren frühesten urkundlichen Erwæhnungen, Breslau, Max. — *Von Grünhagen*. Regesten zur schlesischen Geschichte; ibid. — *Fleischfresser*. Die politische Stellung Hamburgs in der Zeit des 30 jæhr. Krieges. Bd. II, 1627-29. — *Wœrner* et *Heckmann*. Orts- und Landesbefestigungen des Mittelalters mit Rücksicht auf Hessen und die benachbarten Gebiete. Mayence, Faber.

Autriche-Hongrie. — Sous les auspices des archiducs Albrecht et Wilhelm, fils du célèbre archiduc Charles, paraîtra bientôt un ouvrage détaillé sur cet éminent homme de guerre, par des historiens militaires distingués : M. R. von Zeissberg, pour la partie biographique, le major Angeli, pour les faits militaires. M. Walcher donnera un choix des écrits dus à la plume de l'archiduc.

Livres nouveaux. — Bullarium ordinis fratrum minorum S. Francisci Capucinorum; continuationis tomus II. Insbruck, Wagner. — *Bellagi*. Wallenstein's kroatische Arkebusiere, 1622-26. Budapest, Kilian. — Historiae hungaricae fontes domestici. Pars I, Scriptores, vol. III : Chronicon Dubnicense. Leipzig, Brockhaus.

Belgique. — M. Théodore Juste, l'infatigable historien qui est d'une fécondité sans égale en Belgique, vient de publier deux œuvres nouvelles, *La Révolution brabançonne* et *La République belge de* 1790 (Bruxelles, Lebègue, 326 et 360 p. in-8°).

— M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, poursuit avec activité ses intéressantes *recherches sur l'histoire de l'école flamande de peinture pendant la seconde moitié du XVe siècle*. Le troisième fascicule a paru récemment (Bruxelles, Hayez).

— A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université catholique de Louvain, qui a été fêté solennellement en mai dernier, M. Arthur Verhaeghen a publié un livre apologétique intitulé *Les cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain*, embrassant les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph pendant le dernier demi-siècle de cette école fameuse, fondée en 1425 par Martin Vet, supprimée en 1797 par la République française, après la conquête de la Belgique (Liège, Société bibliographique belge).

— L'Académie royale de Belgique a enfin accueilli dans son sein M. Alexandre Henne, l'auteur de l'*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* (10 vol., 1858-1860), qui est peut-être l'ouvrage historique le plus important paru en Belgique depuis 1830. Le monde savant ratifiera le vote de l'Académie, qui ne s'est fait attendre que trop longtemps.

— Les quatre dernières livraisons (45 à 48) de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe (Gand, J. Vuylsteke) contiennent une étude des plus remarquables sur la vie

et les œuvres de Jean-Baptiste Gramaye, d'Anvers (1579-1635), qui a écrit une foule d'ouvrages historiques et a eu une existence très mouvementée; elles contiennent aussi une notice tout aussi importante sur la vie et les écrits de Rembert Dodoens ou Dodonée, botaniste célèbre du XVIe s. Son fameux *Cruijde Boeck* (Livre des plantes) fut traduit en latin, en français et en anglais, et compte parmi les ouvrages qui ont fondé la botanique. On trouve encore dans ces livraisons de la *Bibliotheca Belgica* la description des œuvres de Crucius, philologue flamand du XVIe siècle, et de quelques plaquettes curieuses, telles que la nomenclature minutieuse des diverses variétés de voleurs et de mendiants (en flamand, Anvers, 1563) et le *Traicté de l'eaue de talcque blancissante, fort propice pour nettoier les faces et les mains des hommes et des femmes : auquel sont briefvement deduictes plusieurs choses plaisantes à lire des fards des anciens et des modernes* (Anvers, 1606).

— Parmi les savants à qui l'Université catholique de Louvain a décerné le titre doctoral *honoris causa* lors de son récent cinquantenaire, nous remarquons le commandeur de Rossi, conservateur du musée du Vatican; Mgr Jean Janssen, professeur d'histoire au gymnase de Francfort; M. Arthur-Théodore Verhaeghen, l'auteur du livre jubilaire dont il est question plus haut; et M. Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes à Paris.

— Le second volume de *Les Huguenots et les Gueux*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, vient de paraître (Bruges, Beyaert-Storie). Il embrasse les années 1567 à 1572.

— M. Alp. Vandenpeereboom, ministre d'État, qui a déjà consacré les sept importants volumes de ses *Ypriana* à retracer des parties notables de l'histoire d'Ypres, de ses institutions et de ses monuments, commence maintenant une série nouvelle, intitulée *Varia Yprensia*. Le 1er fascicule contient *Ypres et Warneton, conflit de juridiction au XVe siècle* (Bruges, de Zuttere).

— Le 2e fascicule du tome VIII de la *Biographie nationale*, publiée aux frais du gouvernement par l'Académie royale de Belgique, va de Grobbendonck à Gysen. On y remarque surtout les articles consacrés à Guillaume le Taciturne et à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (Th. Juste), à Guillaume, l'auteur du *Renard flamand* (N. de Pauw), et à Groesbeck, prince-évêque liégeois, contemporain de Philippe II (R. Le Roy).

Italie. — La *R. Deputazione di storia patria* pour la Romagne a décidé d'entreprendre une nouvelle série de publications sous le titre de *Documenti e studi*, laquelle contiendra tout ce qui, de sa nature, ne pourrait entrer dans les séries déjà ouvertes des « Statuti, » des « Carte, » des « Cronache » ou des « Atti e Memorie. »

— La librairie Zanichelli (Bologne) va bientôt publier l'importante correspondance que Magini, professeur d'astrologie, d'astronomie et de mathématiques à Bologne, de 1588 à 1617, entretint avec les plus grands astronomes de son temps.

— Le gouvernement allemand a entrepris de publier les statuts, privilèges et annales de la nation allemande à l'Université de Bologne, du XIIIe au XVIe s. Ces pièces seront précédées d'une Histoire de la nation allemande à l'Université, par M. Malagola.

— Le marquis Fernando Panciatichi Ximenes d'Aragon vient de faire don aux archives de l'État de Florence d'un grand nombre de documents manuscrits relatifs à l'histoire des trois derniers siècles. On en trouvera l'inventaire très succinct dans l'*Archivio storico italiano*, disp. 3 de 1884; t. XIII.

— M. Ruggiero Bonghi vient de publier le 1er vol. d'une histoire de Rome (Florence, Trèves); il comprend la période des rois et celle de la République, jusqu'à l'an 283 de Rome.

— MM. Vitelli et C. Paoli ont entrepris, on le sait, un recueil de fac-similés destinés à l'étude de la paléographie et de la diplomatique. Il doit comprendre environ 300 planches; les documents sont puisés exclusivement dans les archives et les bibliothèques de Florence. Le 1er fasc. vient de paraître, sous les auspices du R. Istituto di studi superiori; il comprend 24 planches (Florence, Le Monnier).

Livres nouveaux. — *Ciotti-Grasso*. Del diritto pubblico Siciliano al tempo dei Normanni. Palerme, tip. dello Statuto (extrait de l'Arch. sicil.). — *Casati*. Cronichetta di Lodi del sec. XV, annotata. Milan, Dumolard. — Il quarto centenario di Martino Lutero; la sua vita, le sue opere, e la sua malefica influenza in Europa. Palerme, Tamburello (extrait de la Sicilia cattolica). — *Silvestri*. De rebus regni Siciliae, documenti inediti, estratti dall' Archivio della corona d'Aragona. Vol. I. Palerme, tip. dello Statuto (publ. par la Società sicil. di storia patria). — *Josa*. Legenda, seu vita et miracula S. Antonii de Padua, saec. XIII concinnata, et nunc primum edita. Bologne, Mareggiani. — *Manfrin*. I Veneti salvatori di Roma. Turin, Bocca. — *Gnecchi*. Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II, descritte ed illustrate. Milan, Dumolard. — *Martello*. La guerra della independenza italiana. Vol. IV. Turin, Roux et Favale. — *Lodi* et *Vandini*. Catalogo dei mss. posseduti dal marchese Gius. Campori, 4e et 5e parties. Modène. — Elenco provvisorio cronologico dei giornali di Torino, 1645-1883. Turin, Paravia et Vigliardi (2e partie du t. I de la Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia). — *Cavallari* et *Holm*. Topografia archeologica di Siracusa. Palerme, tip. dello Statuto.

Espagne. — M. Andres Balaguer y Merino est mort à Barcelone le 5 oct. 1883 à l'âge de trente-cinq ans. On lui doit un grand nombre de monographies relatives à l'histoire et à la littérature aragonaises. On en trouvera l'indication dans l'*Illustracio catalana* de M. Antonio Aulestia, t. IV, et une analyse dans le *Polybiblion* d'avril 1884.

Suisse. — La dernière livraison (VII, 2) de l'*Histoire du peuple de Genève*, par M. Amédée Roget, est précédée d'une préface de M. P. Vaucher, à laquelle nous empruntons les lignes suivantes :

« ..... En divisant, comme il l'a fait il y a cinq ans, en deux sections le plan général de son livre, Roget prévoyait lui-même (t. V, p. 3) que la seconde partie de sa tâche ne serait ni moins longue ni moins compliquée que la première, et, dans l'abandon de l'intimité, il avouait

volontiers ne rien savoir du nombre de volumes qui lui serait nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise. Cette incertitude, dont il n'éprouvait aucun souci, était-elle seulement l'effet d'un mode de publication défectueux, et des occupations diverses entre lesquelles se partageait une existence consacrée tout entière au service de la patrie? Ou bien tenait-elle à la nature même de ses travaux, à son tempérament et à ses goûts, à sa manière d'entendre et d'étudier l'histoire? C'est là une question qu'il serait malaisé de résoudre et qui n'a pas, du reste, une bien grande importance. Un auteur a toujours le droit de faire ce qu'il veut et de ne faire que cela, pourvu qu'il fasse en réalité ce qu'il a promis. Or, il suffit de parcourir les sept volumes de Roget pour s'assurer qu'ils répondent fidèlement au dessein qu'il avait formé de tracer un tableau aussi exact, aussi complet, aussi détaillé que possible de l'histoire de Genève pendant la période la plus agitée et la plus décisive de nos annales.

« L'ouvrage, il faut bien convenir, affecte un peu trop les allures d'une simple chronique : il a des lenteurs qui sont dues à la reproduction trop fréquente des documents, des longueurs qui témoignent d'une singulière indifférence à l'endroit de la composition; mais, en revanche, de quels solides mérites ne fournit-il pas la preuve! Investigation persévérante des sources les plus directes et les plus authentiques; discussion critique des faits; redressement incessant des erreurs où les panégyristes et les adversaires de Calvin sont tombés comme à l'envi les uns après les autres; connaissance exacte du caractère genevois, de ses qualités et de ses défauts; intelligence très nette des oscillations perpétuelles que les causes en apparence les plus fortuites peuvent faire subir au mouvement des partis; originalité des aperçus et indépendance des jugements : voilà ce que les lecteurs sérieux de ces sept volumes sont depuis longtemps accoutumés à y rencontrer. Quand on a suivi pas à pas Roget dans ses infatigables recherches, on possède par le menu la cité genevoise du XVIe siècle, et l'on a traversé je ne sais combien de petites ou de grosses querelles sans que l'impartialité de l'historien se soit démentie un seul instant en face des sujets irritants entre tous qui, durant tant d'années, ont constitué le fond ordinaire de ses récits. Je n'oserais affirmer, il est vrai, que notre excellent ami fût aussi fort sur les idées que sur les faits, et je doute que la théologie assez vague à laquelle il inclinait le préparât suffisamment à comprendre la pensée du réformateur; mais, alors même qu'une critique pointilleuse trouverait là-dessus quelque chose à redire, il n'en ressortirait pas moins de l'ensemble du livre que, si Calvin avait plus que personne besoin de Genève et n'a rien négligé pour la conquérir, Genève, d'autre part, avait grandement besoin de Calvin, parce qu'elle devait profiter la première de ce qui a fait dans le monde la valeur morale et la puissance de son œuvre... »

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Douais. Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au xiiie et au xive s., 1216-1342. Paris, Picard; Toulouse, Privat, xvi-285 p. in-8°. Prix : 8 fr. 50. — Gaullieur. Histoire de la Réforme à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne. Tome I. 1523-63. Champion. — Leabar Gabala. Livre des invasions, traduit de l'irlandais par H. Ligeray et W. O'Dwyer. Maisonneuve, xxii-255 p. in-8°. — Rothan. Souvenirs diplomatiques. L'Allemagne et l'Italie, 1870-71; t. I : l'Allemagne. C. Lévy, 400 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Brzold. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir mit verwandten Schriftstücken, Bd. II, 1582-86. Munich, Rieger, 476 p. in-8°. — Borkowsky. Die englische Friedensvermittlung im Jahre 1745. Berlin, Berggold, 127 p. in-8°. — Bresslau. Konrad II. Bd. II, 1032-39 (Jahrbücher des deutschen Reiches). Leipzig, Duncker et Humblot, x-603 p. in-8°. Prix : 13 m. 60. — Hanssen. Agrarhistorische Abhandlungen. Bd. II. Leipzig, Hirzel, iv-577 p. in-8°. — Kœcher. Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648-1714. Theil I. Ibid., viii-742 p. in-8°. — Landau. Rom, Wien, Neapel, wæhrend des spanischen Erbfolgekrieges; ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papstthum und Kaiserthum. Leipzig, Friedrich, 1885 (*sic*), xx-480 p. in-8°. Prix : 10 m. — Schmitz. Der englische Investiturstreit. — Schrœrs. Hinkmar, Erzbischof von Reims; sein Leben und seine Schriften. Fribourg en B. Herder, xii-588 p. in-8°. Prix : 12 m. 50. — Sepp. Maria Stuart und ihre Anklæger zu York, Westminster und Hamptoncourt, oct. 1568-janv. 1569. Munich, Lindauer, v-167 p. in-8°. — Wertheimer. Geschichte Œsterreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des xix^ten Jahrh. Bd. I. Leipzig, Duncker et Humblot, xxiii-375 p. in-8°.

Hunt. Norman Britain. Soc. for promoting christ. knowledge, 1884. Prix : 2 sh. 6 d.

Bianchi. La politica di Massimo d'Azeglio, 1848-59. Documenti. Turin, Roux et Favale, 278 p. in-8°. Prix : 5 l. — Chiala. C. Cavour; lettere edite ed inedite. Vol. III; ibid., ix-419 p. in-8°. Prix : 8 l. — A. de Gerbaix-Sonnaz. Studi storici sul contado di Savoia e marchesato in Italia. Vol. I, 2e part.; ibid., xii-209 à 522 p. Prix : 6 l.

Erbata du présent numéro.

Page 152. La dernière phrase de l'art. de M. Vernes doit être lue : En sapant doucement, *au lieu de :* en suivant.

Page 184, ligne 37, *au lieu de :* Hahn, *lisez :* Jahn.

Page 185, ligne 1, *au lieu de :* le professeur d'Iéna proteste, *lisez :* MM. Keil protestent.

Page 187, au titre de l'ouvrage de M. Reichensperger, *au lieu de :* Parlamentarien, *lisez :* Parlamentariers.

Page 232, ligne 34, *au lieu de :* Lichterfeld, *lisez :* Lichterfelde. — Ajouter à ce propos que le principal ouvrage de M. Bernstein est : *Naturwissenschaftliche Volksbücher*, en 20 vol.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

H. de Grammont. Études algériennes. 1re partie : la course à Alger. 1

Ch. Molinier. Guillem Bernard de Gaillac et l'enseignement chez les Dominicains à la fin du XIIIe siècle 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Babeau. De l'armement des nobles et des bourgeois au XVIIe s. dans la Champagne méridionale 288

J. Flammermont. Les papiers de Soulavie 107

R. Hammond. Le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et la Prusse après la guerre de Sept ans 69

J. Havet. Mémoire adressé à la dame de Beaujeu sur les moyens d'unir le duché de Bretagne au domaine du roi de France 275

Alf. Stern. Documents inédits relatifs au Ier Empire; fin . . 82

Tivier. Relations de la France et de la Franche-Comté pendant la Fronde. Négociations de Jean de Mairet 43

M. Tourneux. Diderot. Essai historique sur la police. . . . 298

E. Wertheimer. Documents inédits relatifs à Marie-Antoinette 322

CORRESPONDANCE.

Lettres de M. Aug. Prost et de M. Fustel de Coulanges sur l'Immunité mérovingienne 357

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre (moyen âge), par J.-G. Black 132

Danemark, par J. Steenstrup 391

France, par G. Monod et Ch. Bémont 118,359

Roumanie, par Al. Xénopol 374

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Beautemps-Beaupré. Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe s. 161

Bernays. Schicksale des Grossherzogthums Frankfurt und seiner Truppen 185

Bezold. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir 425

Boislisle (A. de). Mémoires des intendants sur les généralités 173

Caron. Monnaies féodales françaises 165

Pages
FAHLBECK. La royauté et le droit francs (486-614) 158
FRAKNOI. Monumenta comitalia regni Hungariae 415
JOËL. Blicke in die Religionsgeschichte 407
KALTNER. Konrad v. Marburg u. d. Inquisition in Deutschland 408
KEIL. Die Gründung der deutschen Burschenschaft in Jena . 183
LABANCA. Marsilio da Padova 166
LOSSEN. Der Kœlnische Krieg 171
MADVIG. L'État romain 152
MARGERIE (A. DE). Le comte Joseph de Maistre 181
MATTHIASS. Die rœmische Grundsteuer und das Vectigalrecht 406
NAGY. Codex diplom. hungaricus andegavensis 415
PFITZNER. Geschichte der rœmischen Kaiserlegionen 156
PICTON. Oliver Cromwell 188
Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. IV. . 177
REICHENSPERGER. Erlebnisse eines alten Parlamentariers im Revolutionsjahre 1848 187
REUMONT (A. von). Kleine historische Schriften 169
ROOSES. Christophe Plantin, imprimeur anversois. 427
SCADUTO. Stato e chiesa negli scritti politici, 1122-1347 . . . 166
SCHLECHTA-WSSEHRD. Die Revolutionen in Constantinopel, 1807-1808 179
SICKEL. Das Privilegium Otto I für die rœmische Kirche, 962. 161
SMITH. The prophets of Israel 151
SZILAGYI. Monumenta comitalia regni Transylvaniae 415
TONIOLO. Dei remotti fattori della potenza economica di Firenze nel medio evo 418
VIZANTI. Veniamin Costache, metropolit Moldovei 186
WACKER. Der Reichstag unter den Hohenstaufen 417
WIERZBOWSKI. Christophori Varsevicii opuscula inedita . . . 190

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 203, 446
2. Académie des Sciences morales et politiques 201, 446
3. Archives des missions scientifiques et littéraires. . . 198
4. Archives historiques du Poitou 443
5. Bibliothèque de l'École des chartes 193, 436
6. Bulletin critique 196, 438
7. Bulletin d'archéologie chrétienne. 440
8. Bulletin de correspondance africaine. 443
9. Bulletin de correspondance hellenique 196, 441
10. Bulletin de la Réunion des Officiers. 443
11. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans) 203, 444
12. Le Cabinet historique. 194, 437
13. Comité des Travaux historiques et scientifiques . . . 199, 439

Pages
14. Comité d'histoire vosgienne. 451
15. Le Contemporain 201,442
16. La Controverse religieuse et le Contemporain . . . 443
17. Le Correspondant 201,442
18. Le Journal des Savants 198,441
19. Mélanges d'archéologie et d'histoire 197
20. La Nouvelle Revue 201,442
21. Nouvelle Revue historique de droit 199,439
22. Polybiblion 196,443
23. Répertoire des Travaux historiques 439
24. La Révolution française 200,439
25. Revue africaine 202,444
26. Revue archéologique 194,440
27. Revue bourbonnaise 202
28. Revue critique 194
29. Revue de l'Agenais 202,444
30. Revue de l'Art français 201
31. Revue de Béarn, Navarre et Landes. 444
32. Revue de l'Extrême Orient. 443
33. Revue de Gascogne 203,445
34. Revue de géographie 439
35. Revue de l'Histoire des Religions. 198,439
36. Revue des Deux-Mondes. 200,441
37. Revue des Études juives. 445
38. Revue des Questions historiques 192
39. Revue générale de droit 199
40. Revue historique et archéologique du Maine 202,445
41. Revue politique et littéraire. 200
42. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 206,450
43. Société d'archéologie lorraine 450
44. Société d'émulation de l'Ain 450
45. Société de l'Histoire de France. 206
46. Société de l'Histoire de Normandie 450
47. Société de l'Histoire de Paris 205,448
48. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 206,448
49. Société des Anciens Textes français 207,448
50. Société des Antiquaires de Normandie 449
51. Société des Antiquaires de l'Ouest 207
52. Société des Études juives (Annuaire) 445
53. Société historique 205
54. Société nationale des Antiquaires de France 204,447
55. Le Spectateur militaire 201,443

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 451

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 207

Pages

ALLEMAGNE.

1. Annalen des histor. Vereins f. Niederrhein 461
2. Archiv für Anthropologie 457
3. Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. . . . 459
4. Archiv für katolisches Kirchenrecht. 211, 456
5. Archivalische Zeitschrift. 454
6. Auf der Hœhe 211
7. Baierische Akademie der Wissenschaften 215
8. Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Baierns. 458
9. Deutsche Revue 211
10. Deutsche Rundschau 209, 453
11. Diœcesan-Archiv der Diœcese Freiburg 459
12. Forschungen zur deutschen Geschichte. 208
13. Geschichtsblætter für Magdeburg 214
14. Gœrres-Gesellschaft 453
15. Gœttingische gelehrte Anzeigen 209, 452
16. Hermes 209
17. Historische Zeitschrift. 207, 451
18. Historischer Verein zu Heilbronn. 460
19. Jahrbücher f. die deutsche Armee und Marine . . . 210
20. Jahrbücher für Meklemburgische Geschichte. . . . 213
21. Militærische Blætter 210
22. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte in Hohenzollern 460
23. Münster-Blætter 460
24. Neue Beitræge zur Geschichte d. d. Alterthums. . . 457
25. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik. . . . 210
26. Neues Archiv 452
27. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte. 458
28. Neues Lausitzisches Magazin 458
29. Nord und Süd 211, 457
30. Philologus. 455
31. Preussische Jahrbücher 212
32. Rheinisches Museum für Philologie. 455
33. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 457
34. Schau in's Land 460
35. Theologische Studien und Kritiken 211, 456
36. Verhandlungen d. histor. Vereins f. Niederbaiern . . 215
37. Württembergische Viertelsjahrhefte f. Landeskunde . 214, 458
38. Zeitschrift der d. morgenlænd. Gesellschaft 212
39. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins 213
40. Zeitschrift des Harz-Vereins f. Geschichte. 212
41. Zeitschrift des hist. Vereins f. Schwaben u. Neuburg . 214
42. Zeitschrift f. ægyptische Alterthumskunde. 213, 455
43. Zeitschrift für deutsche Philologie 210
44. Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins. 460
45. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 456

Pages

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 218
2. Archiv für œsterreichische Geschichte 217
3. Germania. 218
4. Jahresbericht des Museum-Vereins zu Bregenz . . . 218
5. Mittheilungen der anthropol. Gesellschaft (Vienne). . 461
6. Mittheilungen des Instituts f. œsterreichische Gesch. . 216, 461
7. Streffleur's œsterreichische militær. Zeitschrift . . . 218

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 218, 462
2. The Athenaeum 219, 462
3. The Contemporary Review 463

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 219, 463

ITALIE.

1. Archeografo triestino 224
2. Archivio della Società romana di storia patria . . . 221
3. Archivio storico italiano 220, 464
4. Archivio storico lombardo 222
5. Archivio storico per le prov. napoletane 221, 464
6. Archivio storico siciliano 223, 465
7. Archivio storico veneto 221, 465
8. Studi e documenti di storia e diritto. 465

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 224, 466
2. Étrennes chrétiennes 467
3. Étrennes genevoises 467
4. Der Geschichtsfreund. 466
5. Jahrbuch des histor. Vereins des Kt. Glarus 466
6. Mémoires de l'Institut national genevois 467
7. Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zurich. . 466
8. Musée neuchâtelois 466
9. Société d'histoire de la Suisse romande. 466

RUSSIE.

1. Gelehrte Estnische Gesellschaft 467

Chronique et Bibliographie 225, 468
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 240, 487
Errata 487

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Stanford University Libraries
3 6105 013 099 028

NON-CIRCULATING

NON-CIRCULATING

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.